

République et canton de Genève

Projet de budget 2016

Tome

1

- Exposé des motifs du Conseil d'Etat
- Etats financiers
- Budget de fonctionnement par politique publique et par programme

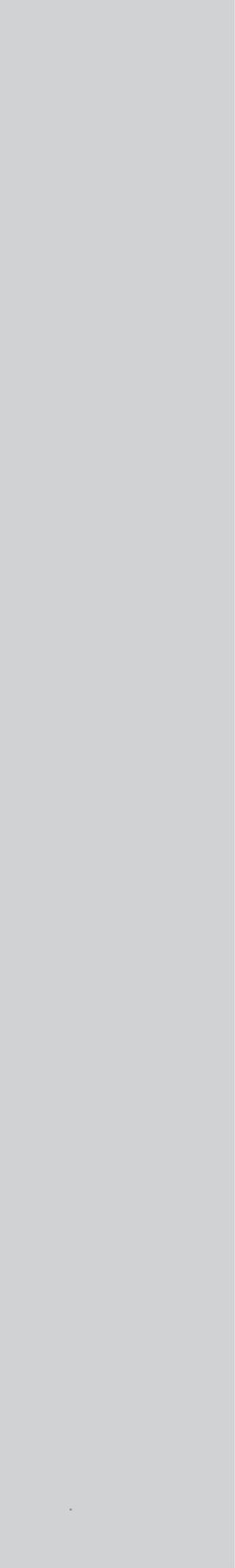


REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

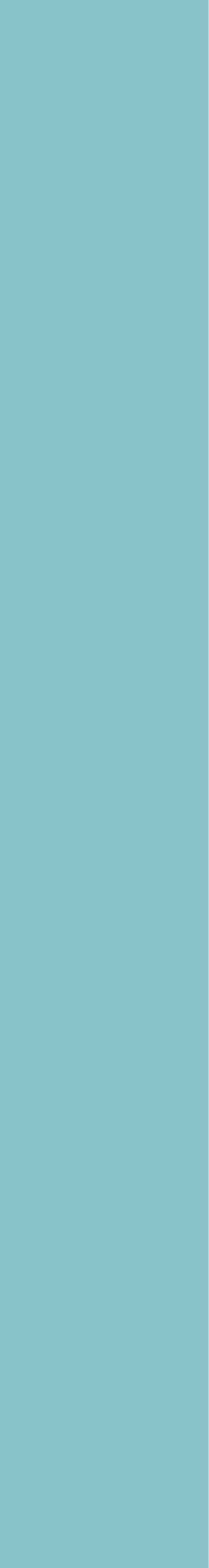
POST TENEBRAS LUX

Sommaire

1. Exposé des motifs du Conseil d'Etat Plan de mesures du Conseil d'Etat	3
2. États financiers selon les normes IPSAS et notes	25
3. Introduction à la lecture du document	57
4. Arborescence Politique publique - programme	65
5. Projet de budget par politique publique et par programme	69
Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
6. Projet de budget en francs par politique publique et programme	381
Annexes :	
Liste des programmes par département	447
Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique	451
Effectifs par politique publique et par département	463
Subventions accordées	467
Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions	489



1. Exposé des motifs du Conseil d'Etat



Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Conformément à l'article 108 de la Constitution genevoise et à l'article 60 de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), le Conseil d'Etat vous présente son projet de budget 2016.

Celui-ci prévoit un déficit de 70 millions, équivalent à la diminution des prévisions pour les impôts (hors mesures du Conseil d'Etat) par rapport aux estimations du budget précédent.

Le projet de budget 2016 en bref	B2015	PB2016	Ecart	en %
Charges de fonctionnement	7'819.4	7'889.6	70.2	0.9%
Revenus de fonctionnement	7'833.2	7'819.9	-13.3	-0.2%
Résultat net	13.8	-69.7		

Si ce déficit s'explique principalement par la baisse des prévisions de recettes fiscales, il tient aussi à l'augmentation de certaines dépenses obligatoires ou incompressibles, malgré de nombreuses mesures prises, alors que les charges sur lesquelles le Conseil d'Etat peut agir sont globalement maîtrisées.

La progression totale des dépenses de 0,9% peut être qualifiée de modérée, que ce soit en comparaison historique ou intercantonale, et compte tenu de la poursuite prévue de la croissance démographique (en juin 2015 notre canton comptait environ 8'000 résidents de plus que l'année précédente soit +1,6%). L'évolution des charges a ainsi pu être fortement contenue grâce aux mesures du Conseil d'Etat.

Ces constats ne nous dispensent pas de remettre en question la stratégie suivie en matière de finances publiques. Le résultat projeté doit être perçu comme un signal d'alarme. Il nécessite un profond renouvellement dans l'approche politique et stratégique de la gestion des finances publiques cantonales à moyen terme, que le Conseil d'Etat s'engage à mettre en œuvre.

« Trou d'air » en 2015

Rarement l'exercice d'élaboration du budget aura été aussi difficile et contraignant, sous la pression d'une nette détérioration du contexte économique et conjoncturel. Cette dégradation trouve sa source dans le retournement de tendance intervenu en 2015. Le cadre du projet de budget 2016 est dès lors fortement impacté par l'évolution négative survenue durant l'année en cours. Ce « trou d'air » lourd de conséquences affecte l'ensemble de notre pays, et en particulier l'économie genevoise.

Souvenons-nous : lorsqu'il avait présenté son projet de budget 2015, tout juste à l'équilibre, le 18 septembre 2014, le Conseil d'Etat avait relevé que ce résultat se fondait pour une bonne part sur des prévisions de croissance encore relativement favorables. A l'époque, le Groupe de perspectives économiques (GPE) prévoyait une hausse du PIB suisse de 2,2% sur l'ensemble de l'année 2015 et de 2,5% pour le PIB genevois.

Aujourd'hui, il s'avère que la Suisse frise la récession. Le SECO a récemment indiqué que l'économie suisse a stagné sur la première moitié de l'année. Cette forte dégradation a amené le Conseil d'Etat à réviser le 26 août dernier ses perspectives concernant le résultat des comptes de l'année 2015, qui pourraient boucler avec un déficit important au lieu du léger excédent prévu dans le

budget. Des mesures immédiates ont été annoncées, en particulier un blocage des nouveaux engagements de personnel.

Au cours des dernières années, la Suisse a été capable de traverser sans dommage la crise financière mondiale et les difficultés économiques de la zone euro, grâce, notamment, à une très forte compétitivité et à la grande diversification de ses débouchés. Ce temps est provisoirement révolu. L'abandon du taux plancher du franc par rapport à l'euro a constitué un véritable choc, amplifié par un contexte conjoncturel mondial extrêmement fragile et tourmenté. Au fil des mois, les prévisions de tous les instituts conjoncturels ont été revues drastiquement à la baisse. Le climat de consommation est en nette détérioration et, par rapport au reste de l'Europe, l'économie de notre pays ne se démarque plus comme précédemment.

Prévisions du GPE (juin 2015)	2015	2016
PIB CH	0,7 %	1,3 %
PIB GE	0,5 %	1,3 %
Chômage GE	5,6 %	6,0 %

L'économie genevoise, tournée vers l'extérieur, subit encore plus nettement le coup de frein. Les exportations ont fortement ralenti durant l'été, et les perspectives pour 2016 sont loin d'être roses, avec des risques importants en Chine et dans les pays émergents. La croissance mondiale demeure historiquement faible. L'évolution récente de l'indicateur LEA-PICTET-OCSTAT (LPO), qui anticipe la conjoncture genevoise de six à neuf mois, laisse peu d'espoirs quant à un prochain redressement.

La maîtrise des charges ne suffit plus

Dans ce cadre, et au vu des perspectives économiques peu encourageantes, l'enseignement que retient le Conseil d'Etat du nouvel exercice budgétaire peut être résumé ainsi : si nous voulons être en mesure de maîtriser la dette, de poursuivre les investissements indispensables et de relever les défis à venir, il ne suffit plus désormais de maîtriser l'évolution des charges sur lesquels il est possible d'agir et de prendre chaque année une série de mesures touchant les dépenses et les revenus.

Le fort risque d'aggravation des finances publiques au cours des années à venir nécessite de changer d'approche et d'engager des actions beaucoup plus fermes. Clairement, il ne s'agit plus de contenir les dépenses : il faut les réduire, au moyen de mesures structurelles, pour diminuer en particulier les coûts salariaux.

L'article 12 de la LGAF indique que le budget de fonctionnement peut présenter un déficit, à concurrence maximale de la réserve conjoncturelle disponible. Celle-ci, constituée durant les années de très bonne conjoncture, se monte actuellement à 567 millions de francs. La LGAF précise toutefois qu'en cas de déficit prévu au budget, l'Etat doit viser le retour à un excédent de revenus en prenant des mesures correctrices adéquates. Le Conseil d'Etat est dès lors décidé à accentuer son effort tout au long de la législature.

Poursuite du plan de mesures du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat avait adopté dans le cadre du budget 2015 un plan de mesures. Celui-ci se composait de mesures ayant un effet dès l'exercice 2015 et d'une liste de mesures complémentaires dont les effets financiers devaient faire l'objet d'une estimation.

Dans la continuité des efforts entrepris pour le budget 2015, le Conseil d'Etat propose de nouvelles mesures dans le cadre du projet de budget 2016. La majorité de ces mesures ont des effets dès l'exercice 2016. Une réflexion sur des mesures structurelles envisageables sur le plus long terme a également été menée.

La liste de ces mesures est publiée en annexe de cet exposé des motifs. Les commentaires apportés ci-dessous se réfèrent à la numérotation de cette liste.

A. Mesures du budget 2015

Ce plan de mesures prévoyait une amélioration du résultat du budget 2015 de 136 millions. Au moment de la publication du projet de budget 2016, l'effet positif de ces mesures sur le résultat de l'exercice 2015 a été réévalué à 127,5 millions, en raison notamment du déploiement décalé à 2016 des mesures 4 et 5 actuellement soumises à référendum. La mise en place de la mesure sur la "valorisation des terrains & bâtiments via l'octroi de nouveaux DDP" a également été décalée à 2016 (mesure 32).

Les principales mesures ayant un effet significatif sur l'amélioration du résultat 2015 sont :

- La réduction budgétaire sur les charges de personnel et les dépenses générales équivalente à 1% des ETP (-12,9 millions de charges, mesure 1).
- La diminution de 1% des indemnités, à l'exception de celle des TPG et de la contribution intercantonale à la HES-SO (-18,8 millions de charges, mesure 3).
- La suspension partielle de l'annuité 2015 via l'octroi d'une annuité plafonnée au salaire médian cantonal (-32,7 millions de charges, mesure 40).

En outre, un certain nombre de mesures de ce plan ont des effets sur 2016 ou ne déploient leurs effets qu'à partir de cette année-là. Dans ce dernier cas de figure, il s'agit notamment de la mesure sur la révision des modalités de rémunération des propriétaires des SIG (+12,8 millions de revenus en 2016, mesure 36).

B. Plan de mesures complémentaires annoncé au budget 2015

Le plan de mesures du Conseil d'Etat comptait également des mesures complémentaires dont les effets financiers devaient encore faire l'objet d'une estimation lors de la publication du budget 2015.

Certaines de ces mesures sont encore en phase d'évaluation et leurs effets ne peuvent toujours pas être estimés. Actuellement, deux mesures contribuent à améliorer de façon substantielle le résultat du projet de budget 2016. Il s'agit des mesures fiscales sur le plafonnement de la déduction des primes d'assurance-maladie et accident (mesure 59-A) et l'instauration dans la LIPP d'un plafond à 500 francs en matière de déductibilité des frais de déplacement (mesure 59-B). Le revenu supplémentaire potentiel a été estimé à 62,9 millions pour ces deux mesures. Des projets de lois ont été déposés auprès du Grand Conseil.

C. Mesures du projet de budget 2016

Pendant le processus budgétaire 2016, le Conseil d'Etat a décidé de proposer de nouvelles mesures d'économie ou générant des revenus supplémentaires, afin de poursuivre les efforts visant à résorber le déficit.

Ces nouvelles mesures permettent d'améliorer le résultat du projet de budget 2016 de 97 millions (-90,4 millions de charges et +6,6 millions de revenus) :

- La suspension de l'annuité en 2016 engendre une économie de 39,8 millions en 2016 et 10,1 millions en 2017 (mesure 68).
- Depuis la mise place de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), l'Etat ne finance plus les rattrapages de ses employé-e-s auprès de la caisse de pension en cas d'octroi d'annuité et de promotion. Dans un souci d'équité, la suppression du financement des rattrapages auprès de la caisse de la police en cas de promotion conduira à une économie de 0,5 million dès 2016 et 2 millions supplémentaires en cas de versement de l'annuité en 2017 (mesure 69).
- La mise en place d'une contrainte supplémentaire en matière de vacances de postes pour l'ensemble de l'Etat, à l'exception du personnel enseignant, permet de réduire les charges de 4,9 millions en 2016 (mesure 70).
- Les nouveaux collaborateurs seront engagés deux annuités en-dessous du calcul de l'évaluation d'expérience de leurs dossiers. Cette mesure génère une économie de 7,1 millions en 2016 et des économies supplémentaires de 2,9 millions les années suivantes (mesure 71).
- Une nouvelle réduction budgétaire de 1% sur charges de personnel et les dépenses générales en 2016 génère une économie de 21,3 millions (mesures 72 et 73).
- L'économie de 15 millions sur les reports budgétaires imputés au budget 2015 sur le programme O03 Conseil d'Etat est reconduite pour l'année 2016 (mesure 74).

- Compte tenu de l'hypothèse d'un taux d'inflation nul en 2016, il a été décidé de supprimer le montant de 0,6 million prévu au budget pour l'allocation unique de vie chère (mesure 75).
- Une réduction budgétaire de 1% sur les indemnités, à l'exception des TPG, des CFF, d'Unireso, de l'Université de Genève et de la contribution cantonale aux HES-SO, génère une économie de 15,8 millions en 2016 (mesure 76).
- L'administration fiscale cantonale adresse aux contribuables retardataires de nombreux rappels qui ne sont pas facturés. Cette procédure génère des frais qui sont actuellement pris en charge par l'Etat. En matière de rappel recommandé, le contribuable se voit déjà contraint de participer aux frais générés par le surcroît de travail. En appliquant le même principe pour les rappels simples, l'Etat augmentera ses recettes de 1,7 million par année dès 2016 (mesure 77).
- Les dispositions législatives prévoient, dans le cadre de procédure de relances et poursuites par exemple, d'adresser aux contribuables des courriers en recommandé. En modifiant ces dispositions législatives pour généraliser l'utilisation des courriers A+, une économie de 0,4 million sera réalisée dès 2016 (mesure 78).
- La modification des règles en matière d'abandon de créances permettra de mettre en œuvre davantage de rachats d'ADB par les débiteurs de l'ex-Fondation de valorisation. L'impact de cette mesure est estimé à 1 million par année sur 5 ans. Les revenus dépendront toutefois des rachats d'ADB effectifs (mesure 80).
- A l'instar de ce qui se fait notamment pour l'Aéroport international de Genève, l'Etat entend prélever 50% du résultat net annuel de la Fondation des parkings, ce qui génère une hausse des revenus de 3,9 millions (mesure 81).

Le Conseil d'Etat prévoit également une mesure qui ne déploiera pas ses effets avant 2017 :

- Les dispositions législatives n'imposent pas aux employeurs d'adresser de manière systématique à l'administration fiscale cantonale les certificats de salaires annuels de leurs employé-e-s. En exploitant ces informations, d'autres cantons ont constaté des différences entre les montants déclarés par le contribuable et les montants mentionnés sur les certificats de salaires annuels. Le canton de Vaud a calculé le gain ainsi obtenu. Pour Genève, sur la base de cette comparaison, le gain potentiel serait de 16 millions (mesure 79). Une mise en œuvre est prévue pour 2017, pour tenir compte des modifications législatives et des développements informatiques nécessaires.

D. Nouvelles mesures en cours d'étude

Le Conseil d'Etat réfléchit actuellement à de nouvelles mesures permettant de générer des revenus supplémentaires et de réduire les charges. Ces réflexions concernent notamment :

- La diminution des charges de personnel (voir le dernier chapitre de cet exposé).
- Le plafonnement du niveau des investissements de l'État.
- Le financement du coût lié au vieillissement de la population.
- L'instauration, si la législation fédérale est modifiée, d'une amnistie fiscale sur le modèle du canton du Jura.
- La vente d'un bien immobilier à la commune d'Anières.
- La taxation des places de stationnement en milieu urbain.
- L'adaptation des tarifs TPG, et celle des horodateurs.
- La participation des communes aux transports collectifs pour les lignes trop déficitaires.

Mesures structurelles

Comme le mettent en évidence les chiffres ci-dessus, il ne suffit plus désormais d'un catalogue annuel de mesures pour rétablir l'équilibre des finances cantonales et créer la marge de manœuvre nécessaire afin de faire face aux défis attendus. Il convient aujourd'hui de prendre des décisions de nature structurelle. L'effort devra porter prioritairement sur les charges de personnel, qui représentent directement ou indirectement plus de la moitié du total des dépenses de fonctionnement.

**Le cadre de ces mesures structurelles est explicité
à la fin de cet exposé des motifs.**

Revenus fiscaux en baisse

Le projet de budget 2016 fait apparaître une baisse de l'ensemble des impôts, taxes et droits. Sans tenir compte de l'effet des mesures proposées par le Conseil d'Etat, le montant total des impôts projetés est en recul de 75 millions par rapport au budget 2015, soit -1,2%. L'essentiel de cette baisse est attribuable à l'évolution prévue de l'impôt des personnes physiques. En tenant compte de l'effet positif des mesures du Conseil d'Etat (+63 millions), la diminution globale des impôts est limitée à 12 millions de francs (-0,2%).

Une telle diminution des recettes fiscales entre deux budgets successifs n'est pas fréquente. Elle s'était cependant déjà produite dans les budgets 2004 et 2006, avec des diminutions de recettes bien plus importantes (respectivement -5,6% et -2,4%). L'exercice 2010 présentait également une baisse de recettes, mais celle-ci était liée à une modification législative.

	C 2014	B 2015	PB 2016	en millions CHF	
				Ecart PB 2016 - B 2015	
Personnes physiques (PP)	3'941	3'928	3'795	-134	-3.4%
Personnes morales (PM)	1'465	1'395	1'439	45	+3.2%
Part cantonale aux recettes fédérales	433	423	427	4	+0.9%
Impôts immobiliers	358	427	434	8	+1.8%
Droits de successions et donations	261	108	108	0	+0.0%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	105	107	111	3	+3.2%
Autres impôts	14	16	15	-1	-5.8%
Total Impôts, taxes et droits	6'577	6'404	6'328	-75	-1.2%
Mesures fiscales 59 A (primes d'assurance-maladie) et B (frais de déplacement)	-	-	63		
Total Impôts, taxes et droits	6'577	6'404	6'391	-12	-0.2%

Impôt des personnes physiques

Hors mesures du Conseil d'Etat, l'impôt projeté des personnes physiques affiche une baisse de 134 millions de francs, soit -3,4%, par rapport au budget 2015. En tenant compte de l'impact des mesures, la diminution de cet impôt se chiffre à 71 millions (-1,8%).

L'évolution négative est principalement due à l'impôt sur le revenu, dont l'évaluation repose essentiellement sur les pronostics conjoncturels du GPE. Or, dans sa synthèse de juin, celui-ci a revu à la baisse la croissance du PIB suisse 2016 à +1,3% alors que le taux finalement retenu dans le budget 2015 voté était de +2,3%. En outre, selon les dernières projections, les recettes fiscales des personnes physiques ont vraisemblablement été surévaluées dans le budget 2015, ce qui génère un effet de base dans la comparaison avec le projet de budget 2016.

Les mesures fiscales retenues par le Conseil d'Etat dans son projet de budget concernent la modification du plafonnement de la déduction des primes

d'assurances maladie et accident et l'instauration d'un plafond en matière de déductibilité des frais de déplacement professionnels effectifs. L'impact positif de ces deux mesures sur l'impôt des personnes physiques est évalué à 63 millions (respectivement +35 et +28 millions).

Impôt des personnes morales

Cet impôt croît de 45 millions (+3,2%) par rapport au budget 2015. L'évolution se fonde sur les indications fournies, de manière exceptionnelle, à la veille de l'été par un panel représentatif d'entreprises. En effet, en raison de l'abandon du taux plancher par la BNS, une enquête intermédiaire a été effectuée en mai afin de tenir compte des effets de cette décision. Sur la base des résultats de l'enquête précédente, datant du mois de janvier 2015, l'impôt des personnes morales aurait progressé d'environ 10% par rapport au budget. Une nouvelle enquête sera effectuée selon le calendrier habituel, courant octobre, et ses résultats induiront, cas échéant, une adaptation du projet de budget.

L'impôt des personnes morales projeté progresse ainsi par rapport au budget 2015, malgré la dégradation des prévisions économiques. Il faut cependant nuancer cette estimation, car elle est influencée par une augmentation des recettes fiscales effectivement enregistrées pour les années 2013 et 2014, qui servent de point de départ à la projection.

Les secteurs des banques et assurances, de l'horlogerie et des intermédiaires du commerce représentent les deux tiers de l'impôt cantonal des personnes morales. La part de la branche horlogère a passé de 11% à 24% entre 2007 et 2014, atteignant ainsi un niveau presque équivalent à celui du secteur des banques et assurances, qui accuse une forte contraction de 41% à 26% sur la même période. Le secteur des intermédiaires du commerce, constitué principalement de sociétés de négoce, s'essouffle à partir de 2012, après avoir enregistré un pic de 21% en 2011, pour atteindre 17% en 2014.

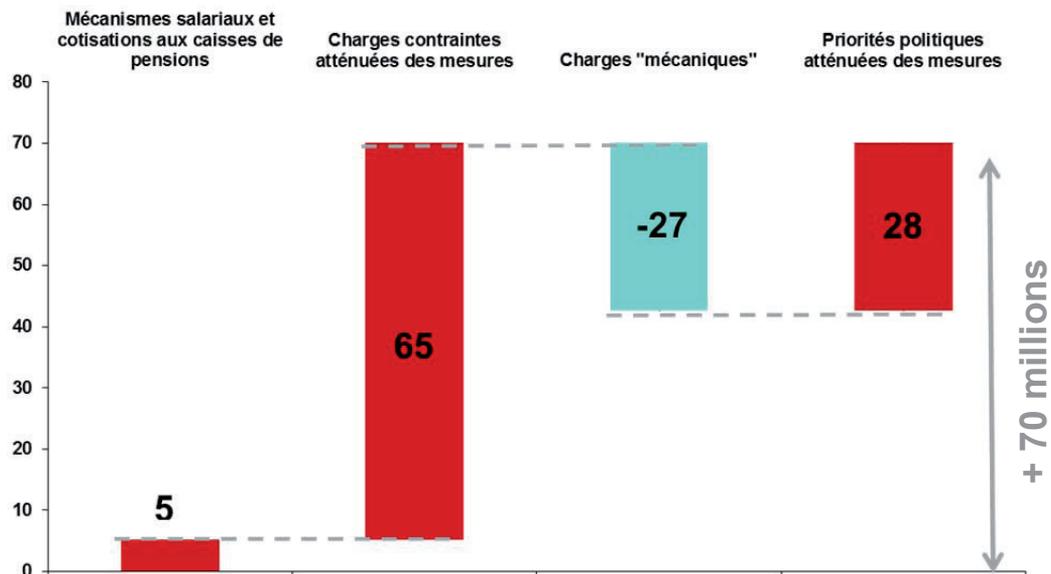
Revenus non fiscaux

Ces revenus sont globalement en baisse de 1 million par rapport au budget 2015. Parmi les principaux mouvements, on signalera qu'aucun revenu n'est prévu en ce qui concerne la part cantonale au bénéfice de la BNS, qui a enregistré une perte de 50 milliards de francs au premier semestre 2015, et compte tenu de l'incertitude et de la volatilité entourant les résultats futurs (38,7 millions étaient prévus au budget 2015).

D'autre part, conformément au plan de mesures du Conseil d'Etat, la rémunération des collectivités publiques propriétaires des SIG (mesure 36) est revue : un prélèvement de la moitié du résultat de gestion (à répartir entre collectivités au prorata de la participation de chacune au capital de dotation) remplacera l'actuel intérêt de 5% sur le capital de dotation. Pour le canton, l'impact est une recette additionnelle de 12,8 millions de francs, conditionnée toutefois à une modification de la loi sur l'organisation des services industriels, dont le Grand Conseil sera saisi tout prochainement.

Croissance des charges contenue

Le total des charges du projet de budget 2016 se monte à 7'890 millions, soit une augmentation limitée à 70 millions (0,9%) par rapport au budget 2015.



Décomposition de la croissance des charges

Cette croissance modérée des charges découle principalement des mesures adoptées à ce stade par le Conseil d'Etat pour l'année 2016. La bonne maîtrise des charges directement contrôlées par le Conseil d'Etat permet d'augmenter les ressources allouées aux politiques publiques prioritaires.

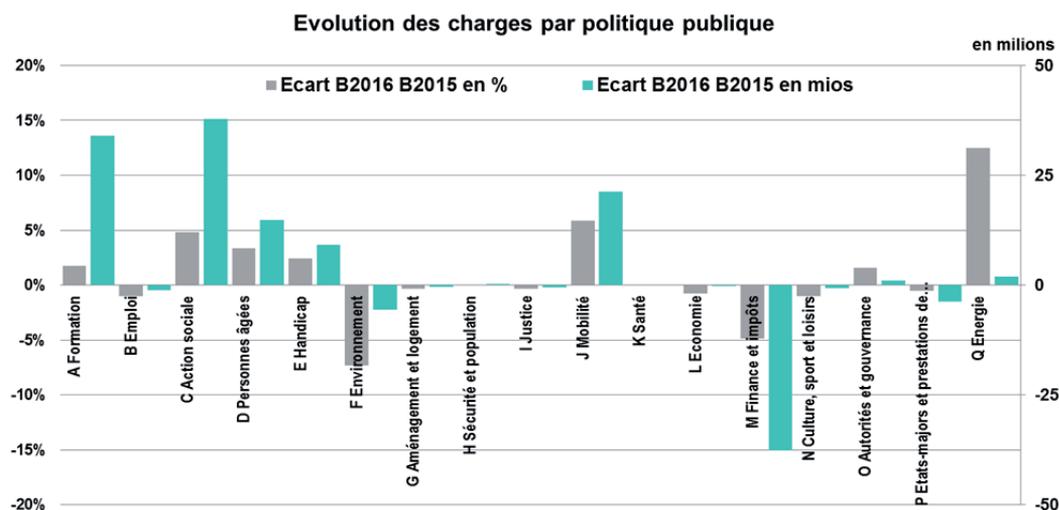
- **Mécanismes salariaux et cotisations aux caisses de pension** : les charges de personnel liées aux dispositifs transversaux augmentent de 5,1 millions. Les augmentations du taux de cotisation à la CPEG (+0,8% sur le traitement cotisant) et du taux de cotisation pour les allocations familiales (+0,05%) génèrent respectivement une augmentation de 18 millions de charges sociales en application de la LCPEG et de 0,9 million en application du règlement sur les allocations familiales. De plus, les charges relatives à la gestion des caisses de pension gérées par l'Etat augmentent de 2,3 millions. Ces augmentations sont compensées par l'effet de rajeunissement des effectifs via le remplacement des départs en retraite, qui diminue les charges de 16,2 millions.
- **Charges «contraintes»** (obligations légales des politiques publiques à caractère social, dont l'État doit s'acquitter quelle que soit sa situation financière) : l'augmentation des dépenses contraintes se monte à 64,9 millions. Cette augmentation est partiellement compensée par l'effet des mesures du Conseil d'Etat (Mesure 17 : -1,3 million d'économie liée à l'introduction d'une prime cantonale de référence pour les assurances maladies). En raison des référendums bloquant l'entrée en vigueur des lois 11540 et 11542, des économies prévues au plan de mesures de, respectivement, -2,3 (mesure 17) et -4 millions (mesure 19) ont dû être repoussées sur 2017. La principale augmentation est expliquée par la croissance des subsides versés par l'Hospice Général, soit au titre de

l'action sociale (+8,1 millions), soit pour l'aide au migrants (+9,1 millions). Viennent ensuite la croissance des assurés débiteurs (+10 millions), des prestations nettes complémentaires pour les personnes au bénéfice de prestations AVS (+7,6 millions) et pour les personnes au bénéfice de prestations AI (+10,3 millions). Enfin, le solde de la croissance des dépenses contraintes est expliqué par une augmentation des subsides d'assurance maladie (+7,5 millions), la croissance des prestations complémentaires familiales (+5,9 millions) et des allocations familiales pour personnes non actives (+4 millions). Enfin, la participation cantonale pour la HES-SO augmente de 3,7 millions.

- Charges «mécaniques»** : par rapport au budget 2015, les charges mécaniques diminuent de 27,4 millions. Cette variation est expliquée par la diminution des charges de la péréquation financière intercantonale (-10,3 millions) et des intérêts de la dette (-29 millions). Cette diminution est compensée notamment par l'augmentation des amortissements (+4,1 millions), des pertes sur créances fiscales (+2 millions) et des provisions au service des prestations complémentaires (+3,2 millions). Cette catégorie de charge contient également les mouvements de charges compensés en grande partie par des revenus. Il s'agit de l'optimisation des relations TVA au sein du Grand Etat (mesure 49), du transfert des charges d'entretien de l'OBA à la HES (mesure 13) et du transfert au bilan de la refacturation de l'entretien des routes à l'OFROU et du fonds cantonal pour la gestion des déchets. L'ensemble de ces mesures "techniques" font augmenter les charges de 2,3 millions.
- Priorités politiques** : l'augmentation nette de 27,5 millions résulte de l'accroissement des charges découlant de priorités politiques compensées par des économies et des mesures décidées par le Conseil d'Etat.

Répartition de l'augmentation des charges par politique publique

Le tableau ci-dessous présente la croissance totale des charges par politique publique en pourcent et en millions pour 2016. Les principales variations sont commentées ci-après.



A Formation

Le total des charges de cette politique publique augmente de 34 millions de francs par rapport au budget précédent. La variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Les postes octroyés au budget 2015 pour la rentrée 2015 ont un impact en 2016, qui se monte à 6,8 millions.
- L'augmentation des effectifs d'élèves dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement secondaire II et l'enseignement spécialisé pour la rentrée 2015, non prévue au budget 2015, nécessite la création de 51 postes pour un montant de 7,7 millions. A ce titre, la commission des finances est saisie d'une demande en autorisation de dépassement de crédit.
- L'augmentation d'élèves prévus à la rentrée 2016, implique la création de 46 postes d'enseignants pour un montant de 2 millions (effet sur les 4 derniers mois de 2016).
- Le déploiement de l'école inclusive nécessite 51 nouveaux postes pour un montant de 3,4 millions.
- La mise en œuvre de l'accord entre le Conseil d'Etat et les associations d'enseignants nécessite 47 nouveaux postes pour un montant de 1,5 million.
- Les charges de transferts (subventions et dédommagement à des collectivités publiques) se caractérisent par une augmentation nette de 27 millions. L'ajustement budgétaire à des dépenses contraintes telles que l'accord intercantonal universitaire, les frais de placements pour mineurs, les subsides pour la formation scolaire spéciale, les bourses d'études, le dispositif Qualification+ et les chèques annuels de formation contribuent à la hausse pour 14,9 millions. Par ailleurs, la contribution cantonale à la HES-SO enregistre un accroissement de 3,7 millions en raison de l'augmentation des effectifs d'étudiants. La mise en service du bâtiment CMU 5^e et 6^e étapes nécessite d'accorder une subvention complémentaire à l'Université de Genève de 4,4 millions.
- Les charges de personnel transversales sont en hausse de 5 millions, en raison notamment de l'augmentation des taux de cotisation CPEG.
- A l'inverse, les économies décidées par le Conseil d'Etat pour un montant de 20,5 millions engendrent notamment une baisse des dépenses générales de 3 millions, une baisse des subventions de 2,4 millions et une baisse des charges de personnel de 15,2 millions (dont une réduction de 110 ETP). Pour concrétiser ces économies parallèlement à la mise en œuvre des projets ci-dessus, des mesures qui pourraient toucher les conditions cadres devront être mises en place.

C Action sociale

Le total des charges dévolues aux prestations d'action sociale augmente de 37,9 millions. Les principales variations entre les deux exercices ont trait aux charges de transfert et concernent les éléments suivants :

- Augmentation de 10 millions des montants consacrés à la prise en charge des assurés débiteurs conformément aux dispositions fédérales en la matière.

- Augmentation de 9,1 millions des montants liés aux prestations d'aide aux migrants versées par l'Hospice général.
- Augmentation de 7,6 millions des montants liés aux prestations d'aide sociale versées par l'Hospice général.
- Augmentation de 7,5 millions des montants destinés au versement des subsides d'assurance maladie en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et des primes.
- Augmentation de 4,9 millions en lien avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires familiales.
- Augmentation de 4 millions des montants en lien avec les allocations familiales pour personnes non actives.
- Economies de -1,3 million en lien avec la mesure 17 du plan de mesures visant à introduire une prime cantonale de référence.
- Mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat concernant les charges de transfert (-1,3 million).

D Personnes âgées

Le total des charges dévolues à cette politique publique augmente de 14,8 millions. Les principales variations entre les deux exercices concernent les éléments suivants :

- Augmentation de 8,2 millions en lien avec les prestations complémentaires AVS prévues.
- Augmentation de 3,4 millions en lien avec la planification relative à l'ouverture de nouvelles places en EMS.
- Ajustement de +1,8 million des provisions en lien avec les prestations complémentaires versées aux personnes âgées.
- Ajustement de +1,8 million en lien avec la mesure visant à introduire 10 % du montant du subside d'assurance-maladie dans le calcul du RDU (mesure 17) qui était totalement imputée alors qu'elle concernait également la politique publique E (effet neutre).
- Mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat concernant les charges de transfert (-1,8 million).

E Handicap

Le total des charges dévolues à cette politique publique augmente de 9,1 millions. Les principales variations entre les deux exercices concernent les éléments suivants :

- Augmentation de 10,3 millions en lien avec les prestations complémentaires AI prévues.
- Augmentation de 1,5 million en lien avec la planification relative à l'ouverture de places en EPH.
- Ajustement de +1,4 million des provisions en lien avec les prestations complémentaires versées aux personnes handicapées.

- Mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat concernant les charges de transfert (-2,5 millions).
- Ajustement de -1,8 million en lien avec la mesure visant à introduire 10 % du montant du subside d'assurance-maladie dans le calcul du RDU (mesure 17) qui était totalement imputée alors qu'elle concernait également la politique publique E (effet neutre).

J Mobilité

La variation des charges s'explique principalement par les éléments suivants :

- Diminution de 1,8 million en charges et en revenus suite à l'entrée en vigueur, en 2015, d'une nouvelle convention signée entre l'Etat de Genève et la Fondation des parkings portant sur les horodateurs et parcomètres sis en Ville de Genève. Dorénavant, la Fondation reverse à l'Etat de Genève un montant forfaitaire (10 millions de francs en 2016) contre l'entretien et le renouvellement des appareils collectifs (y compris la mise en place de nouveaux modes de paiement).
- Hausse de 18,6 millions des charges de transfert, en raison de l'application du contrat de prestations 2015-2018 TPG ratifié par la loi 11531 (+2 millions), de l'octroi de subventions complémentaires aux TPG pour leur permettre de s'acquitter du droit de sillon consécutif à l'assujettissement volontaire du service des infrastructures de transport public en vue de récupérer la TVA sur les travaux annuels d'entretien sur les lignes de tramways ainsi que sur la construction des lignes passées et futures (+13,7 millions compensés par un revenu de +14,3 millions, sous réserve de la ratification du PL 11693 par le Grand Conseil), du versement obligatoire de 2,6 millions au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2016, des modifications de loi et d'ordonnance découlant du projet de financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) adopté par la population suisse le 9 février 2014.

Q Energie

Un renfort de 2,1 millions est demandé sur le budget des subventions aux énergies renouvelables pour soutenir l'assainissement énergétique des bâtiments ainsi que les grands projets d'infrastructure énergétique. En effet, le budget de ces subventions avait été fortement réduit lors du processus budgétaire 2015, soit une baisse de 6,4 millions (-63%) par rapport au budget 2014 des subventions sur cette politique publique. De plus, chaque franc investi par le canton donne droit à une contribution de la Confédération équivalente, qui permet donc un impact double en faveur de la politique énergétique.

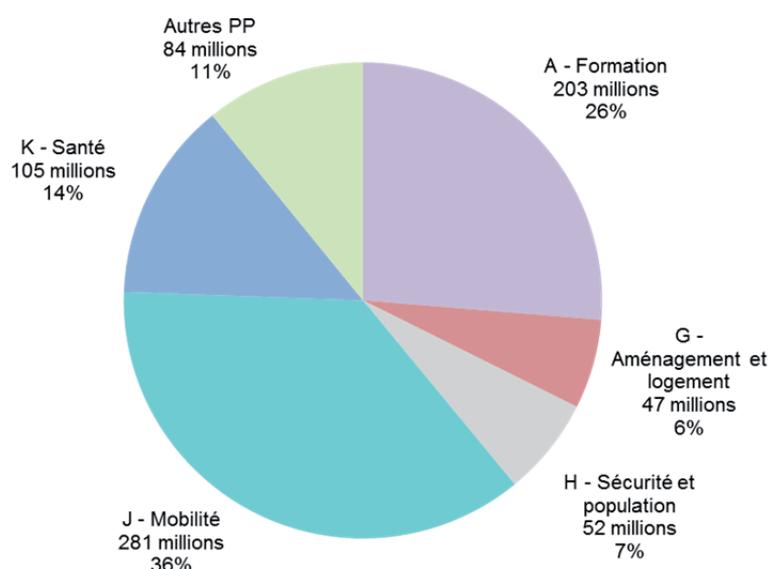
Poursuite de l'effort d'investissement

en millions

Projet de budget d'investissement	B 2015	PB 2016	Ecart
Dépenses d'investissements	780	771	-9
Recettes d'investissements	63	19	-44
Investissements nets	717	752	34

Les dépenses inscrites sont constituées à hauteur de 92% de projets en cours de réalisation et que l'on ne saurait interrompre, ce qui montre bien la faible marge de manœuvre dont disposent les autorités en la matière.

Le projet de budget 2016 des investissements s'établit à 771 millions de dépenses, en recul de 9 millions. Les recettes prévues se montent à 19 millions contre 63 millions au budget précédent. Au final, le volume d'investissement net atteint 752 millions de francs. Près de 90% des investissements se concentrent sur cinq politiques publiques : *Mobilité* (36%), *Formation* (26%), *Santé* (14%), *Sécurité* (7%) et *Aménagement et logement* (6%).



Dans le domaine de la mobilité, les principaux projets concernent les chantiers du CEVA, le projet d'agglomération, le subventionnement du dépôt TPG "En Chardon" ainsi que les études et réalisations relatives au développement des infrastructures ferroviaires. Les grandes réalisations pour la formation se poursuivent avec les 5^{ème} et 6^{ème} étapes du CMU et le chantier de l'école de commerce de Frontenex, la fin des travaux de la Haute Ecole de Gestion à Battelle, la rénovation de l'ancienne école de médecine et l'extension de l'observatoire de Sauverny.

Au titre des infrastructures de la santé, on relève la réalisation du nouveau bâtiment de lits (BDL2) et de la phase 3.3 de la Maternité. En ce qui concerne la sécurité, l'extension de la Brenaz (+100 places) se poursuit, tout comme les études pour le futur établissement pénitentiaire des Dardelles. On note également le démarrage de la relocalisation de la caserne des Vernets et de l'équipement du poste de police de la Servette. Le soutien de l'offre de

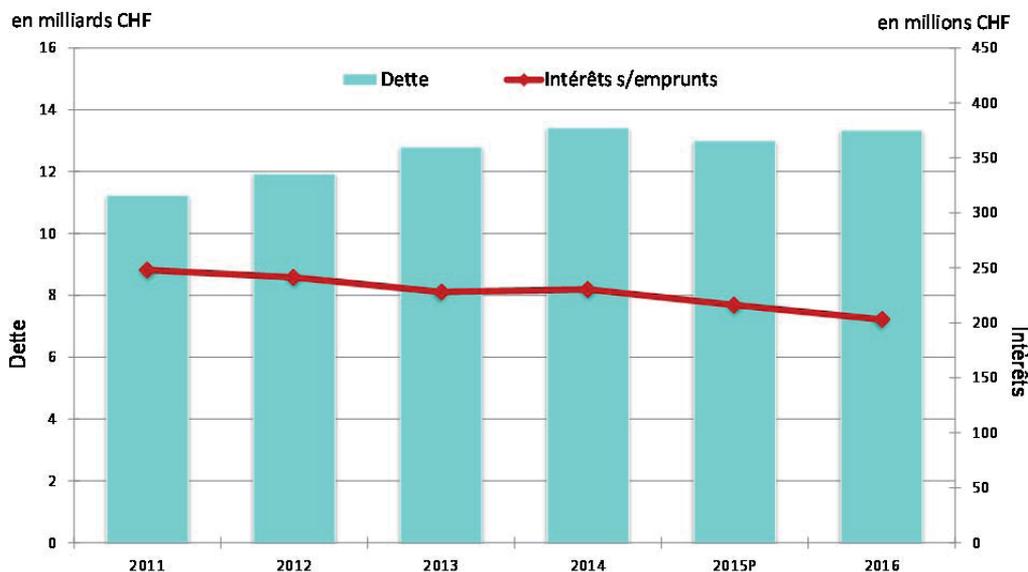
logements d'utilité publique continue, au travers d'acquisitions de parcelles et de dotations aux communes et aux fondations.

Environ trois quarts de dépenses planifiées en 2016 visent la création de nouveaux actifs au travers de crédits d'ouvrage, de dotations (LUP) ou de prêts spéciaux (CEVA et infrastructures ferroviaires). Le solde est consacré au maintien et au renouvellement du patrimoine existant.

Autofinancement non assuré en 2016

Sur la base du projet de budget des investissements 2016, l'autofinancement des investissements nets serait assuré à hauteur de 47%. Le Conseil d'Etat procédera dès lors à des arbitrages et à des priorisations, dans le cadre de son plan décennal des investissements (PDI).

Par ailleurs, avec les hypothèses retenues (déficit de fonctionnement de 70 millions, variation du besoin en fond de roulement de 60 millions, taux de réalisation des investissements nets de 85%), la dette devrait augmenter d'environ 350 millions en 2016.



Malgré l'augmentation prévue du niveau de la dette, le coût de la dette évolue en sens inverse. En effet, le niveau des taux d'intérêts reste historiquement bas, notamment avec des taux d'intérêts négatifs sur les échéances courtes. Ainsi, le coût de financement de l'Etat est en baisse et se situe à 203 millions pour l'année 2016.

La maîtrise de l'endettement nécessite des mesures structurelles

Au vu de l'évolution récente et prévisible de la conjoncture, il est aujourd'hui évident que les mesures prises chaque année par le Conseil d'Etat, aussi pertinentes puissent-elles être, ne suffiront de loin pas à permettre de préserver l'équilibre des finances publiques et de maîtriser la dette.

La plupart des cantons font face, comme le nôtre, à une nette détérioration de leurs perspectives économiques et financières. Plusieurs d'entre eux ont pris des décisions drastiques en vue de réduire les charges de personnel. Certains visent à réduire sensiblement les effectifs de la fonction publique, d'autres prévoient des diminutions de salaires pour leurs fonctionnaires.

Le Conseil d'Etat souhaite préserver les revenus de ses employés, de même que leurs retraites. Pour y parvenir, des mesures structurelles fortes sont nécessaires. Il s'agit particulièrement de réduire globalement les charges de personnel.

Diminution de 5% des charges

Concrètement, le Conseil d'Etat prévoit d'agir par une combinaison d'actions. L'objectif central qu'il se fixe est une diminution de 5% des charges de personnel pour le périmètre du « Grand Etat », répartie sur les trois prochains exercices, de manière à constituer une marge de manœuvre indispensable pour faire face aux besoins à venir.

Une partie de l'effort nécessaire de diminution du nombre de postes pourra être effectuée par le passage de 40 à 42 heures de l'horaire de travail hebdomadaire des collaborateurs, qui va en outre dans le sens de la pratique actuelle de nombreux autres cantons.

Cette augmentation du temps de travail ne suffira toutefois pas à elle seule pour atteindre la cible visée. Il faudra donc en parallèle réduire le nombre d'emplois à l'Etat, par le biais du non remplacement de postes laissés vacants dans le cadre du « turnover » (qui se chiffre à environ 5,6% par année en moyenne), de même que par des mesures permettant de faciliter et d'accélérer les procédures de fin de rapports de service en cas d'insuffisance de prestation ou de claire inadéquation avec la mission.

Le Conseil d'Etat entend engager immédiatement des discussions avec les partenaires sociaux sur les modalités de mise en œuvre de ces actions. Ces discussions dureront deux mois, du mercredi 9 septembre au lundi 9 novembre. En cas de désaccord, le Conseil d'Etat annonce d'ores et déjà qu'il ira de l'avant et saisira le Grand Conseil de projets en ce sens.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un bon accueil au projet de loi établissant le budget de l'Etat de Genève pour l'exercice 2016.

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.

Annexe : Liste des mesures du Conseil d'Etat

LISTE DES MESURES DU CONSEIL D'ETAT

DPT	N°	Libellé de la mesure	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	Effet global
A. Plan de mesures du budget 2015			127.5	43.2	14.2	-8.4	1.3	177.7
TRANS	1	Réduction budgétaire des charges de personnel et dépenses générales équivalente à 1% des ETP	12.9	5.4	-	-	-	18.3
TRANS	2	Réduction de 2% des charges de personnel des états-majors et activités de support	1.5	-	-	-	-	1.5
TRANS	3	Réduction linéaire de 1% des subventions cantonales classées selon la LIAF comme indemnités	18.8	-	-	-	-	18.8
DALE	4	Augmentation de 1 % des taux d'efforts pour le logement subventionné	-	3.0	0.1	0.1	-	3.3
DALE	5	Diminution de 100 francs par pièce et par année du montant maximum de la subvention personnalisée HM	-	0.5	0.1	0.1	-	0.7
PRE	6	Dépouillement par lecteur optique pour les élections majoritaires	1.7	-1.7	-	1.5	-0.5	1.0
PRE	7	Suppression de la gratuité du retour des votes par correspondance	-	-	-	-	-	-
DF	8	Optimisation des relations TVA pour l'Etat, l'Université, les HUG et l'Hospice général – inclusion des SIG dans le périmètre TVA	3.9	-	-	-	-	3.9
TRANS	9	Suppression de la prime de départ à la retraite	1.5	-	-	-	-	1.5
TRANS	10	Application stricte de la directive sur les reports de solde de vacances au-delà du 31.12 de l'année N+1	0.8	-0.8	-	-	-	-
TRANS	11	Suppression du paiement de la 6ème semaine de vacances pour les cadres supérieurs	1.4	-	-	-	-	1.4
DIP+DF	12	Transfert des charges d'entretien courant des bâtiments à l'Université avec subvention compensatoire partielle	3.0	-	-	-	-	3.0
DIP+DF	13	Transfert des charges d'entretien courant des bâtiments à la HES SO avec subvention compensatoire partielle	-	0.5	-	-	-	0.5
DIP+DF	14	Transfert de ressources du DIP au DF pour développer l'apprentissage au sein du petit Etat	-	-	-	-	-	-
DSE	15	Révision de la stratégie de la politique de soutien à l'économie	0.7	0.4	0.4	-	-	1.5
DF	16	Réduction des budgets alloués au contrôle interne et à l'audit interne	0.3	0.3	0.3	-	-	1.0
DEAS	17	Mesures concernant l'accès à l'assurance maladie	4.4	1.3	2.3	-	-	8.0
DEAS	18	Suppression par paliers pour intégration action sociale	4.5	-	-	-	-	4.5
DEAS	19	Mesures concernant le soutien financier individuel aux personnes âgées et aux personnes handicapées	5.0	-	4.0	-	-	9.0
TRANS	20	Modification réglementaire sur les reports de solde de vacances au-delà du 31.08 de l'année N+1	-	1.1	-1.1	-	-	-
DIP	21	Suppression du magazine "Clés de l'école"	0.3	-	-	-	-	0.3
DIP	22	Economie en lien avec les devoirs surveillés et autres mesures d'efficacités	0.1	0.2	-	-	-	0.4
DIP	23	Suppression et fusion de commissions officielles	0.1	-	-	-	-	0.1
TRANS	24	Suppression de la gestion des abonnements TPG	0.1	-	-	-	-	0.1
PRE	25	Réduction des cadeaux aux jubilaires	0.0	-	-	-	-	0.0
DF	26	Augmentation des recettes fiscales par le recrutement de 5 contrôleurs fiscaux supplémentaires	9.0	-	-	-	-	9.0
DSE	27	Réduction de l'externalisation du personnel de la Direction générale des systèmes d'information (DGSi)	2.6	0.6	0.1	-	-	3.3
DSE	28	Projets de réorganisation au sein de l'Office cantonal de la population et des migrations	1.1	-	-	-	-	1.1
DSE	29	Sécurité internationale	1.1	-	-0.1	-0.1	-	0.9
DSE	30	Sécurité aéroportuaire	0.3	-	-	-	-	0.3
DF	31	Emoluments pour les demandes de délais de dépôts de déclaration fiscale inférieurs à 3 mois	1.2	-	-	-	-	1.2

LISTE DES MESURES DU CONSEIL D'ETAT

DPT	N°	Libellé de la mesure	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	Effet global
DF	32	Valorisation des terrains & bâtiments via l'octroi de nouveaux DDP	-	9.0	-5.0	0.5	0.5	5.0
DF	33	Régularisation de la situation du Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG) via l'octroi de DDP pour les terrains et une dotation pour les bâtiments	-	1.0	1.0	-	-	2.0
DF	34	Nouvelles rentes DDP (droits distincts permanents de superficie) secteur Vernets	-	-	11.0	-11.0	-	-
DALE	35	Réévaluation des émoluments en matière d'autorisation de construire	1.5	0.5	0.5	-	-	2.5
DALE	36	Prélèvement d'une part au résultat de gestion des Services industriels de Genève (SIG)		12.8	0.5	0.5	1.3	15.1
DETA	37	Hausse des redevances des barrages hydroélectriques conformément à la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (DGEau)	0.9	-	-	-	-	0.9
DETA	38	Augmentation des revenus suite à la révision du règlement fixant le tarif des empiètements sur ou sous le domaine public cantonal (DGGC)	0.2	-	-	-	-	0.2
DETA	39	Augmentation des émoluments suite au recrutement de deux experts techniques à la Direction générale des véhicules (DGV)	0.1	0.1	0.1	-	-	0.3
TRANS	40	Suspension de l'annuité 2015 et impact du rattrapage de la caisse de la Police	32.7	8.7	-	-	-	41.4
DIP	41	Suppression de la hausse prévue dans la convention d'objectifs de l'Université de Genève	3.0	-	-	-	-	3.0
DETA	42	Révision du contrat de prestation TPG	5.0	-	-	-	-	5.0
DETA	43	Non compensation des effets de l'initiative IN 146 sur les TPG	7.0	-	-	-	-	7.0
DIP	44	Suppression des hausses prévues dans les contrats de prestations du MICR, de la Fondamco et de la Fondation romande pour le cinéma	0.5	0.2	-	-	-	0.7
B. Plan de mesures complémentaires			10.6	54.2	2.0	-8.1	-	58.7
DF	45	Introduction d'un mécanisme de compensation des dépenses supplémentaires	-	-	-	-	-	-
DF	46	Simplification et augmentation de l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques	<i>à chiffrer</i>					
DF	47	Révision de la LIAF: suppression des PL de subventionnement, remplacement de contrats de prestations par des lettres de mission annuelles fixant ressource et objectifs, fixation d'un seuil de matérialité pour les différents contrôles	<i>à chiffrer</i>					
DF	48	Regroupement des services gérant le contentieux	-	0.3	2.0	-0.1		2.2
DF	49	Optimisation des relations TVA au sein du grand Etat	10.6	-10.0	-	-	-	0.6
DF	50	Facturation de certaines prestations sous forme d'invitations à payer	-	-	-	-	-	-
PRE et DETA	51	Réduction des publications	0.0	-	-	-	-	0.0
DETA	52	Optimisation des garages d'entretien mécanique et augmentation de la mutualisation des véhicules, tant en acquisition qu'en usage de ceux-ci	<i>à chiffrer</i>					
DF et DALE	53	Transfert d'actifs - FTI	-	-	-	-8.0	-	-8.0
DF	53	Transfert d'actifs - Villas	<i>à chiffrer</i>					
DF	53	Transfert d'actifs - Beau-Séjour	<i>à chiffrer</i>					
DF et DIP	53	Transfert d'actifs - UNIGE	<i>à chiffrer</i>					
DF et DEAS	53	Transfert d'actifs - HUG	<i>à chiffrer</i>					
DF	54	Modification de la culture de l'administration dans le domaine RH	-	-	-	-	-	-
DF	55	Réduction supplémentaire des subventions cantonales classées selon la LIAF comme aides financières (1% de réduction)	-	0.9	-	-	-	0.9
DIP	56	Examiner la possibilité de renégocier la contribution financière à la HES-SO (convention intercantonale)	<i>à chiffrer</i>					

LISTE DES MESURES DU CONSEIL D'ETAT

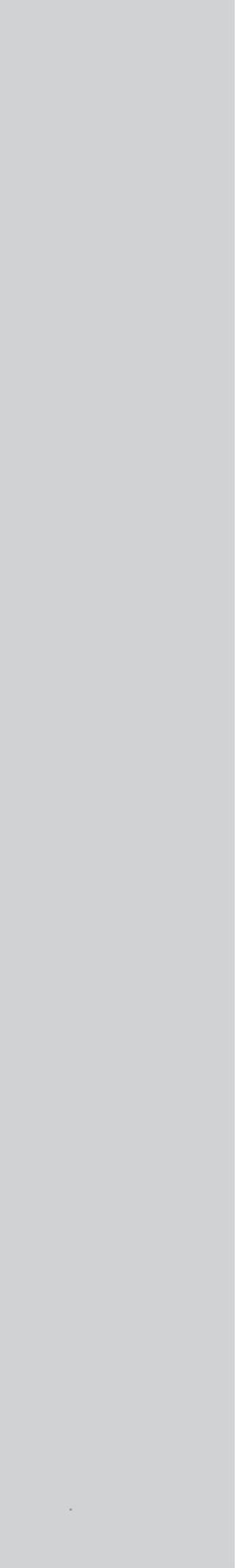
DPT	N°	Libellé de la mesure	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	Effet global
Tous les départements	57	Analyse des domaines où l'Etat est susceptible d'aller au-delà de ce qui est nécessaire dans la mise en œuvre de normes et réglementations fédérales	à chiffrer					
PRE	58	Répartition des tâches canton-communes	à chiffrer					
DF	59-A	Plafonnement de la déduction des primes d'assurance-maladie et accident	-	35.0	-	-	-	35.0
DF	59-B	Instauration dans la LIPP d'un plafond (500 CHF) en matière de déductibilité des frais de déplacement	-	27.9	-	-	-	27.9
Tous les départements	60	Augmentation des émoluments à hauteur du coût complet des prestations délivrées	-	0.1	-	-	-	0.1
DSE	61	Facturation des frais de sécurité des manifestations sportives	à chiffrer					
DSE	62	Prélèvement de la part aux bénéficiaires de l'Aéroport international de Genève (AIG) sur leurs bénéfices opérationnels et non leurs bénéfices nets	à chiffrer					
DF	63	Examen de la pertinence de la garantie octroyée aux Rentés Genevoises	à chiffrer					
DF et DALE	64	Augmentation des droits de superficie pour financer les mesures d'aménagement du territoire	à chiffrer					
DALE	65	Augmentation de la taxe sur la plus-value foncière suite à des déclassements pour financer les mesures d'aménagement du territoire	à chiffrer					
Tous les départements	66	Vérifier les moyens obtenus de la Confédération pour les tâches qu'elle finance	à chiffrer					
DIP	67	Etude de l'instauration d'un dispositif de contribution des entreprises privées au financement des structures d'accueil de la petite enfance	à chiffrer					
C. Plan de mesures du budget 2016			15.0	97.0	31.0	2.9	2.9	148.8
TRANS	68	Suspension de l'annuité 2016	-	39.8	10.1	-	-	49.9
TRANS	69	Suppression du financement des rattrapages à la caisse de police en cas d'annuité et de promotion	-	0.5	2.0	-	-	2.5
TRANS	70	Contrainte en matière de vacance de postes	-	4.9	-	-	-	4.9
TRANS	71	Engagement de nouveaux collaborateurs en déduisant deux annuités à l'évaluation des dossiers des candidats	-	7.1	2.9	2.9	2.9	15.8
TRANS	72	Réduction budgétaire de 1% sur les charges de personnel	-	17.0	-	-	-	17.0
TRANS	73	Réduction budgétaire de 1% sur les dépenses générales	-	4.3	-	-	-	4.3
TRANS	74	Reconduction en 2016 de l'économie de 15 millions sur les dépenses générales prévue pour l'exercice 2015	15.0	-	-	-	-	15.0
TRANS	75	Suppression des montants prévus au budget pour l'allocation unique de vie chère (taux d'inflation nul)	-	0.6	-	-	-	0.6
TRANS	76	Réduction budgétaire de 1% sur les indemnités	-	15.8	-	-	-	15.8
DF	77	Facturation de frais de rappel par l'AFC	-	1.7	-	-	-	1.7
DF	78	Généralisation du courrier A+ au lieu du courrier recommandé à l'AFC	-	0.4	-	-	-	0.4
DF	79	Imposer aux employeurs la transmission des certificats de salaires annuels de leurs employés	-	-	16.0	-	-	16.0
DF	80	Simplification de la procédure d'abandon de créances pour les actifs résiduels de l'Ex fondation de valorisation des actifs de la BCGe qui ne dépendraient plus de la COFIN	-	1.0	-	-	-	1.0
DETA	81	Part aux bénéfices annuels de la Fondation des parkings	-	3.9	-	-	-	3.9

LISTE DES MESURES DU CONSEIL D'ETAT

DPT	N°	Libellé de la mesure	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	Effet global
<i>D. Nouvelles mesures à l'étude</i>								
TRANS	82	Diminution de 5% des charges de personnel						
PRE	83	Instauration, si la législation fédérale se modifie, d'une amnistie fiscale sur le modèle du canton du Jura						
DF	84	Vente à la commune d'Anières d'un bien immobilier sur le territoire de celle-ci et actuellement occupé par l'Hospice général						
DF	85	Plafonnement du niveau des investissements de l'Etat						
DETA	86	Taxation des places de stationnement en milieu urbain						
DETA	87	Adaptation des tarifs des TPG						
DETA	88	Adaptation des tarifs des horodateurs						
DETA	89	Participation des communes aux transports collectifs pour les lignes trop déficitaires						
TRANS	90	Financement du coût lié au vieillissement de la population						
DETA	91	Simplification des procédures « arbres »						
DEAS	92	Regroupement des services d'enquête des diverses prestations sociales						
Total du plan de mesures			153.0	194.4	47.2	-13.6	4.2	385.3

*L'année 2015 présente les effets des mesures selon leur état d'avancement. Les années 2016 à 2019 présentent les effets budgétisés des mesures.

2. États financiers selon normes IPSAS et notes



Etat de la performance financière

Compte de résultat

	Note	PB 2016	B 2015	C 2014
Revenus fiscaux	4.1	6'391	6'404	6'577
Subventions reçues	4.2	299	289	285
Péréquation et parts à des revenus	4.3	133	133	132
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	4.4	118	109	118
Revenus d'exploitation sans contrepartie		6'942	6'934	7'113
Dédommagements	4.5	114	118	101
Prestations de services et de livraisons et taxes	4.6	400	392	377
Remboursements	4.7	64	66	67
Revenus d'exploitation avec contrepartie		578	576	545
Autres produits d'exploitation	4.8	101	95	114
PRODUITS D'EXPLOITATION		7'621	7'605	7'772
Charges de personnel	4.9	-2'343	-2'331	-2'238
Charges de fonctionnement	4.10	-410	-429	-445
Subventions accordées	4.11	-3'846	-3'747	-3'712
Péréquation et parts de revenus	4.12	-357	-368	-382
Dédommagements	4.13	-84	-76	-74
Dotations aux amortissements	4.14	-461	-457	-462
Autres charges d'exploitation	4.15	-160	-155	-373
CHARGES D'EXPLOITATION		-7'663	-7'564	-7'686
RESULTAT D'EXPLOITATION		-41	41	86
Produits financiers	4.16	199	228	178
Charges financières	4.17	-227	-256	-258
RESULTAT FINANCIER		-28	-28	-80
RESULTAT NET		-70	14	6

Etat des variations de l'actif net / situation nette

Tableau de mouvements des fonds propres

	Fonds propres affectés	Réserve conjonc- turelle	Réserve de rééva- luation	Fonds propres libres	Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2015	700	567	57	1'322	2'647
Affectations et attributions	59	-	-	-59	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	14	14
Solde au 1er janvier 2016	759	567	57	1'277	2'661
Affectations et attributions	61	-	-	-61	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-70	-70
Solde au 31 décembre 2016	821	567	57	1'146	2'592

Les soldes au 1er janvier 2015 correspondent aux soldes des comptes au 31 décembre 2014.

Les soldes au 1er janvier 2016 et 31 décembre 2016 résultent des projections établies sur la base des données budgétaires des années 2015 et 2016.

Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée sur les mouvements de la réserve de réévaluation.

Notes relatives aux états financiers individuels

1 La République et Canton de Genève

1.1 Gouvernance et organisation

La République et Canton de Genève (« l'Etat ») s'étend sur un territoire de 282 km² et comptait 482'545 habitants à fin décembre 2014 (décembre 2013 – 476'006 habitants), répartis dans 45 communes, dont la plus importante est la Ville de Genève.

Le produit intérieur brut (PIB) du canton est estimé à CHF 53.1 milliards en 2014 (2013 – CHF 51.8 milliards) - OCSTAT/SECO/CREA.

Les politiques publiques de l'Etat sont mises en œuvre par le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif) et l'administration cantonale organisée en sept départements, ainsi que par le Ministère public et les juridictions (pouvoir judiciaire).

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif et la Cour des comptes assure un contrôle indépendant.

Afin de financer ses activités, l'Etat prélève des impôts et des taxes prévus par les législations fédérale et cantonale ou facture des émoluments couvrant tout ou partie du coût de ses prestations.

L'Etat peut déléguer ses tâches à des entités autonomes dont les objectifs sont définis dans des lois ou dans des contrats de prestations. Les entreprises publiques exerçant une activité commerciale couvrent l'intégralité de leurs coûts. Les autres entités autonomes reçoivent des subventions de l'Etat en plus des revenus qu'elles perçoivent auprès des usagers.

1.2 Processus budgétaire du Canton de Genève

Le budget de fonctionnement est une loi annuelle qui autorise les charges et prévoit les revenus nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques. Il est présenté par programme.

Le budget d'investissement exprime la prévision annuelle des dépenses et recettes d'investissement sur la base des crédits d'investissement adoptés par le Grand Conseil. Il est présenté par politique publique.

L'établissement d'un budget annuel est régi par la Constitution du canton de Genève à l'article 108 (Budget et comptes).

Le processus budgétaire se décompose en 3 étapes successives :

- Etablissement du projet de budget : le Conseil d'Etat établit un projet de budget chaque année qui est remis au Grand Conseil au plus tard le 15 septembre.

- Phase parlementaire : la Commission des finances est chargée par le Grand Conseil d'étudier le projet de budget. La Commission des finances et le Conseil d'Etat peuvent déposer des amendements afin de modifier le projet de budget. La Commission des finances remet au Grand Conseil un projet de budget amendé.
- Vote du budget : le Grand Conseil vote la loi budgétaire annuelle dans son ensemble au plus tard le 31 décembre. Le budget est voté en trois débats par le Grand Conseil. La loi budgétaire annuelle votée à l'issue du troisième débat, constitue l'autorisation de dépense pour l'année correspondante.

En l'absence de vote de la loi budgétaire au 1er janvier, le Conseil d'Etat est autorisé à engager les moyens financiers nécessaires aux activités ordinaires de l'Etat. Les charges de fonctionnement sont engagées sur la base et en proportion des montants figurant au budget de l'année précédente, le Conseil d'Etat sollicite du Grand Conseil des douzièmes provisoires. Les dépenses d'investissement sont engagées conformément aux bases légales qui les ont autorisées.

2 Déclaration de conformité

2.1 Référentiel comptable de l'Etat

Le référentiel comptable de l'Etat est fixé dans la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) et précisé dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) qui précise les dérogations ainsi que les dispositions particulières. Selon la loi, les états financiers doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les présents états financiers sont préparés selon les normes internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'IPSAS Board, à l'exception des dérogations pertinentes détaillées ci-après :

- les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi liés aux institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (IPSAS 25).
- le montant qui doit être rétrocédé annuellement à la République française en application de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse, agissant au nom de la République et canton de Genève, et le Gouvernement de la République française sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève, du 29 janvier 1973, est comptabilisé en déduction des produits de l'impôt perçu à la source sur le revenu de l'activité lucrative dépendante (IPSAS 1 et 23).

3 Information sectorielle

3.1 Politiques publiques

A. Formation

- Enseignement obligatoire et orientation
- Enseignement secondaire II et formation continue
- Suivi éducatif et soutien aux familles
- Hautes écoles
- Enseignement spécialisé
- Programme transversal à la politique A

B. Emploi

- Réinsertion des demandeurs d'emplois

C. Action sociale

- Accès à l'assurance-maladie
- Soutien à la famille
- Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale
- Protection des personnes adultes sous curatelle
- Actions en matière d'asile et de migration

D. Personnes âgées

- Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- Soutien financier individuel aux personnes âgées

E. Handicap

- Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F. Environnement

- Protection de l'environnement
- Gestion des eaux
- Nature et paysage
- Politique agricole

G. Aménagement et logement

- Logement et planification foncière
- Aménagement du territoire
- Conformité des constructions et des chantiers
- Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- Protection du patrimoine bâti

H. Sécurité et population

- Population, droit de cité et migration
- Sécurité publique
- Admission à la circulation routière et à la navigation
- Exécution des poursuites et faillites
- Privation de liberté et mesures d'encadrement
- Sécurité civil et armée

I. Justice

- Pouvoir judiciaire

J. Mobilité

- Transports et mobilité
- Infrastructures routières et de transports publics

K. Santé

- Réseau de soins
- Régulation sanitaire
- Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L. Économie

- Développement et soutien de l'économie
- Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- Régulation du commerce
- Surveillance du marché du travail

M. Finance et impôts

- Impôts, taxes et droits
- Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- Péréquation financière intercantonale
- Production et perception des impôts

N. Culture, sport et loisirs

- Culture
- Sport et loisirs

O. Autorités et gouvernance

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Surveillance de l'Etat
- Exercices des droits politiques
- Affaires extérieures
- Intérieur

P. Etats-majors et prestations de moyens

- États-majors départementaux
- Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- Gestion financière transversale et départementale et achats
- Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- Systèmes d'information et de communication

Q. Énergie

- Énergie

3.2 Analyse sectorielle de l'état de la performance financière 2016

Au 31 décembre 2016	A. Forma- tion	B. Emploi	C. Action sociale	D. Person- nes âgées	E. Handi- cap	F. Environ- nement et énergie	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Etats- majors et presta.	Q. Energie	Total
Revenus fiscaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	6'391	-	-	-	-	6'391
Subventions reçues	43	-	140	57	48	4	0	7	-	0	-	-	-	0	0	1	-	299
Péréquation et parts à des revenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25	-	-	107	-	-	-	-	133
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	5	-	5	9	6	0	9	66	13	-	1	0	1	-	-	2	0	118
Revenus d'exploitat° sc	48	-	145	66	54	4	10	73	13	26	1	0	6'500	0	0	2	0	6'942
Dédommagements	7	32	-	-	2	0	-	60	-	8	-	2	-	-	0	3	-	114
Prestations de services, de livraisons et taxes	12	14	0	0	-	30	23	122	13	29	21	12	89	0	1	34	1	400
Remboursements	14	0	2	0	0	10	0	10	12	2	3	0	6	0	0	3	0	64
Revenus d'exploitat° ac	33	46	2	0	2	40	23	192	25	39	24	14	96	1	2	41	1	578
Autres produits d'exploitation	2	0	1	0	0	1	2	6	1	12	7	0	28	0	0	33	6	101
PRODUITS D'EXPLOITA.	84	46	147	67	56	45	35	271	39	77	32	15	6'624	1	2	76	7	7'621
Charges de personnel	-1'184	-38	-20	-9	-6	-38	-50	-478	-122	-34	-18	-18	-63	-5	-48	-207	-5	-2'343
Charges de fonctionnement	-52	-1	-1	-1	-0	-19	-15	-65	-35	-23	-4	-2	-6	-2	2	-184	-1	-410
Subventions accordées	-692	-69	-794	-439	-380	-6	-54	-16	-	-242	-1'041	-13	-	-66	-23	-0	-10	-3'846
Péréquation et parts de revenus	-	-	-	-	-	-0	-	-4	-	-	-	-1	-353	-	-	-	-	-357
Dédommagements	-30	-	-	-	-	-0	-0	-15	-	-24	-15	-	-	-0	-0	-	-	-84
Transferts et dédommage.	-25	-0	-	-3	-	-7	-2	-5	-2	-61	-31	-1	-0	-0	-0	-324	-0	-461
Autres charges d'exploitation	-1	-12	-6	-4	-3	-0	-1	-32	-8	-1	-0	-0	-91	-	-	-1	-0	-160
CHARGES D'EXPLOITA.	-1'984	-120	-820	-456	-389	-70	-122	-615	-167	-384	-1'110	-35	-513	-73	-69	-716	-17	-7'663
RESULTAT D'EXPLOITA.	-1'900	-74	-673	-389	-334	-26	-87	-344	-129	-308	-1'078	-20	6'110	-72	-67	-641	-10	-41
Produits financiers	0	-	-	0	0	-	12	0	-	4	-	37	129	-	0	0	16	199
Charges financières	-1	-	-	-	-	-	-	-0	-0	-	-	-	-225	-	-1	-0	-	-227
RESULTAT FINANCIER	-1	-	-	0	0	-	12	-0	-0	4	-	37	-96	-	-1	0	16	-28
RESULTAT NET	-1'901	-74	-673	-389	-334	-26	-75	-344	-129	-304	-1'078	17	6'014	-72	-68	-641	6	-70

4 Performance financière

4.1 Revenus fiscaux

	PB 2016	B 2015	C 2014
Impôts sur le revenu	2'654	2'672	2'831
Impôts sur la fortune	679	676	696
Impôts à la source	725	778	597
Compensations financières aux communes françaises	-223	-218	-209
Impôts des personnes	7	7	7
Autres impôts directs personnes physiques	15	13	19
Impôts sur les personnes physiques	3'857	3'928	3'941
Impôts sur les bénéficiaires	1'128	1'083	1'157
Impôts sur le capital	305	307	298
Autres impôts directs personnes morales	6	5	10
Impôts sur les personnes morales	1'439	1'395	1'465
Impôts immobiliers complémentaires	184	183	140
Impôts sur les gains en capital	80	74	56
Produits de l'enregistrement et timbre	170	170	162
Produits des successions et donations	108	108	261
Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	14	15	13
Autres impôts directs	556	549	632
Impôts sur les véhicules à moteur	109	105	105
Autres impôts sur la propriétés et les charges	3	3	1
Impôts sur la propriété et sur les charges	112	108	107
Part à l'impôt fédéral direct	394	392	399
Part à l'impôt anticipé	31	28	31
Autres parts cantonales à des impôts fédéraux	2	3	2
Parts cantonales à des impôts fédéraux	427	423	433
REVENUS FISCAUX	6'391	6'404	6'577

4.2 Subventions reçues

	PB 2016	B 2015	C 2014
Subventions pour assurés à ressources modestes	140	134	130
Subventions pour prestations complémentaires fédérales	102	99	99
Subventions pour formation professionnelle	38	38	37
Autres subventions de la Confédération	17	16	17
Subventions reçues de la Confédération	297	287	283
Autres subventions reçues	2	2	2
SUBVENTIONS RECUES	299	289	285

4.3 Péréquation et parts à des revenus

	PB 2016	B 2015	C 2014
Revenus liés à la péréquation financière	107	107	107
Redevance poids lourds	18	18	17
Part à l'impôt sur les huiles minérales	7	7	8
PEREQUATION & PARTS DE REVENUS	133	133	132

4.4 Autres revenus d'exploitation sans contrepartie

	PB 2016	B 2015	C 2014
Amendes	75	68	70
Restitution de subventions des ménages privés	23	21	19
Restitution de subventions des entités	6	6	18
Surtaxe HLM	7	8	7
Actifs saisis	6	5	3
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	3	1	0
AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION SANS CONTREPARTIE	118	109	118

4.5 Dédommagements

	PB 2016	B 2015	C 2014
Dédommagements liés à l'assurance chômage	35	36	34
Dédommagements liés à la sécurité et à la protection	29	29	24
Dédommagements liés à l'entretien des routes nationales	8	11	8
Autres dédommagements de la Confédération	7	7	6
Dédommagements de la Confédération	79	83	73
Dédommagements liés aux écolages	7	7	6
Autres dédommagements des cantons	13	13	7
Dédommagements des cantons	20	20	14
Dédommagement de la Ville de Genève pour frais de police	14	14	13
Autres dédommagements des communes	1	1	1
Dédommagements des communes	15	15	14
DEDOMMAGEMENTS	114	118	101

4.6 Prestations de service, de livraison et taxes

	PB 2016	B 2015	C 2014
Emoluments	167	163	151
Loyers et droits de superficie	53	59	66
Revenus de perception de contributions	51	50	45
Patentes et concessions	30	36	31
Prise en charge des invest HUG par les assurances	18	18	22
Revenus liés aux prestations complémentaires maladie	14	13	16
Utilisation des rails de tramway par TPG	14	-	-
Produits des parcomètres	12	14	10
Vente de biens et marchandises	6	6	6
Autres taxes et prestations de services	36	35	30
PRESTATIONS DE SERVICES, DE LIVRAISONS ET TAXES	400	392	377

Suite à la décision d'assujettir le service des infrastructures de transports publics (SITP), le contrat de prestation avec les TPG a été revu. Le SITP facturera dorénavant (avec TVA) les "droits de sillon et d'usage" aux TPG (14 millions en 2016). En contrepartie, la subvention accordée aux TPG est augmentée de 14 millions.

4.7 Remboursements

	PB 2016	B 2015	C 2014
Remboursements liés aux frais de poursuites et juridiques	20	21	22
Remboursements des assurances sociales	19	18	19
Remboursements liés au réseau d'eau	9	9	7
Remboursements liés aux salaires	4	4	7
Remboursements liés aux véhicules et routes	2	3	2
Remboursements des frais postaux	2	2	3
Autres remboursements	7	9	7
REMBOURSEMENTS	64	66	67

4.8 Autres produits d'exploitation

	PB 2016	B 2015	C 2014
Reprises de provisions et pertes de valeur sans objet	7	8	21
Reprises de charges à payer	3	3	25
Produits différés de subventions d'investissement	18	17	18
Charges de personnel activées en investissement	29	25	19
Produits sur créances irrécouvrables	15	13	13
Plus-values réalisées sur immobilisations	11	6	1
Autres produits d'exploitation divers	19	23	18
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	101	95	114

4.9 Charges de personnel

	PB 2016	B 2015	C 2014
Traitements	-1'837	-1'835	-1'779
Indemnités	-53	-57	-54
Charges sociales	-431	-420	-392
Retraites et pré-retraites	-10	-7	-4
Autres charges de personnel	-13	-11	-9
CHARGES DE PERSONNEL	-2'343	-2'331	-2'238

Effectif global des membres du personnel de l'Etat en équivalent temps plein

	PB 2016	B 2015	C 2014
Magistrats	154	154	153
Personnel administratif, technique et logistique	7'542	7'415	6'983
Enseignants	5'873	5'818	5'760
Policiers	2'019	2'041	1'844
Fonction non permanentes	282	324	629
EFFECTIF TOTAL	15'870	15'751	15'369

Personnel en formation (hors stagiaires police-prison) non compris

4.10 Charges de fonctionnement

	PB 2016	B 2015	C 2014
Honoraires de mandataires	-57	-61	-60
Frais liés au courrier	-14	-15	-15
Transports de personnes et de biens	-18	-18	-12
Prestations liées aux procédures judiciaires	-11	-11	-11
Etudes pour projets d'investissement	-13	-14	-8
Prestations de services pour personnes en garde	-12	-9	-7
Prestations de sécurité	-5	-6	-7
Conférences intercantionales & cotisations de membres	-6	-6	-6
Primes d'assurance	-5	-5	-5
Frais de poursuite	-4	-4	-4
Informations, manifestations et relations externes	-3	-2	-4
Prestations médicales et analyses	-4	-4	-3
Frais bancaires	-3	-4	-3
Frais liés aux télécommunications	-2	-2	-2
Autres prestations de services et honoraires	-18	-19	-26
Prestations de services et honoraires	-176	-181	-171
Entretien et nettoyage des bâtiments	-43	-47	-60
Entretien des terrains	-7	-7	-9
Entretien des routes	-9	-10	-8
Entretien des aménagements de cours d'eau	-5	-5	-5
Maintenance des logiciels	-21	-16	-16
Autres entretiens et maintenances	-11	-10	-7
Entretien et maintenance	-96	-95	-106
Loyers	-53	-57	-57
Fournitures et marchandises	-47	-51	-42
Eau, énergie et élimination de déchets	-30	-33	-37
Assistance judiciaire	-16	-16	-15
Débours	-9	-9	-10
Autres charges de fonctionnement	15	12	-8
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-410	-429	-445

Les autres charges de fonctionnement comprennent en 2016 une économie de 15 millions et en 2015 de 16 millions à réaliser par l'administration sur les charges de fonctionnement.

4.11 Subventions accordées

Subventions par nature MCH2

	PB 2016	B 2015	C 2014
Subventions à la Confédération	-	-	-0
Subventions accordées aux cantons et concordats	-105	-102	-95
Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	-11	-11	-9
Subventions accordées aux assurances sociales	-14	-14	-14
Subventions accordées aux entreprises publiques	-1'827	-1'808	-1'767
Subventions accordées aux entreprises privées	-21	-17	-19
Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	-427	-427	-432
Subventions accordées aux ménages privés	-1'414	-1'344	-1'355
Subventions à redistribuer à l'étranger	-17	-18	-17
Autres subventions	-10	-7	-4
SUBVENTIONS ACCORDEES	-3'846	-3'747	-3'712

Ventilation selon la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF)

	PB 2016	B 2015	C 2014
Indemnités	-2'260	-2'237	-2'197
Aides financières	-91	-89	-85
Allocations accordées à des personnes physiques	-1'415	-1'344	-1'355
Autres	-80	-77	-76
SUBVENTIONS ACCORDEES	-3'846	-3'747	-3'712

Détail des indemnités

	PB 2016	B 2015	C 2014
HUG - Hôpitaux universitaires de Genève	-827	-834	-819
UNIGE - Université de Genève	-343	-338	-319
TPG - Transports publics genevois	-224	-208	-207
EPH & EPI - Etablis. personnes handicapées & intégration	-197	-196	-192
Institutions de maintien, aide et soins à domicile	-159	-154	-151
EMS - Etablissements médicaux-sociaux	-125	-123	-130
HES - Hautes écoles spécialisées	-114	-110	-103
HG - Hospice général	-78	-78	-79
Autres indemnités	-193	-196	-197
INDEMNITES	-2'260	-2'237	-2'197

Détail des allocations accordées à des personnes physiques

	PB 2016	B 2015	C 2014
Subsides aux assurés à ressources modestes	-292	-286	-277
Hospice Général - Prestations - Action Sociale	-275	-268	-271
Prestations complémentaires fédérales - AVS/AI	-380	-366	-364
Prestations complémentaires cantonales - AVS/AI	-129	-124	-128
Mesures cantonales en faveur du chômage	-54	-54	-53
Subvention au logement social	-51	-51	-51
Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	-50	-40	-45
Allocations familiales pour personnes non actives	-35	-31	-33
Hospice Général - Prestations - Asile	-30	-21	-22
Bourses d'études - Postobligatoire / HES / UNI	-26	-25	-28
Subsides pour la formation scolaire spéciale	-22	-20	-21
Frais de placements éducation spécialisée	-17	-13	-16
Prestations complémentaires familiales	-15	-11	-10
Autres indemnités	-38	-34	-34
ALLOCATIONS ACCORDEES A DES PERSONNES PHYSIQUES	-1'415	-1'344	-1'355

4.12 Péréquation et parts de revenus

	PB 2016	B 2015	C 2014
Charges liées à la péréquation financière fédérale	-353	-363	-377
Autres parts des revenus destinés à des tiers	-5	-5	-4
PEREQUATION & PARTS DE REVENUS	-357	-368	-382

4.13 Dédommagements

	PB 2016	B 2015	C 2014
Dédommagements liés aux écolages	-29	-22	-26
Dédommagements liés aux hospitalisations	-13	-13	-11
Autres dédommagements aux cantons	-13	-14	-13
Dédommagements aux cantons	-55	-50	-51
Dédommagements liés à l'entretien des routes	-21	-21	-20
Autres dédommagements aux communes	-3	-3	-2
Dédommagements aux communes	-24	-24	-21
Autres dédommagements	-5	-2	-2
DEDOMMAGEMENTS	-84	-76	-74

4.14 Dotations aux amortissements

	PB 2016	B 2015	C 2014
Amortissements d'immobilisations corporelles	-352	-352	-354
Amortissements d'immobilisations incorporelles	-37	-38	-36
Amortissements de subventions d'investissement accordées	-73	-68	-73
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-461	-457	-462

4.15 Autres charges d'exploitation

	PB 2016	B 2015	C 2014
Dépréciations sur actifs courants et non courants	-147	-144	-150
Prestations complémentaires maladie chômeurs	-12	-13	-11
Pertes sur créances irrécouvrables	0	1	-3
Moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations	-	-	-3
Autres charges diverses	-1	1	-206
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-160	-155	-373

L'année 2014 est marquée par la comptabilisation d'une provision de 203 millions afin de couvrir le risque de non atteinte du palier intermédiaire LPP de 75% du degré de couverture de la CPEG en 2030.

4.16 Produits financiers

	PB 2016	B 2015	C 2014
Produits d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	112	120	103
Produits d'intérêts sur placements financiers	3	3	1
Produits d'intérêts sur prêts	1	1	1
Autres produits d'intérêts	1	4	4
Produits d'intérêts	117	128	109
Rétrocession de bénéfices de la Banque nationale suisse	-	39	-
Rétrocession de bénéfices AIG	37	37	44
Rétrocession de bénéfices FTI	12	12	12
Rétrocession de bénéfices SIG	16	-	-
Autres dividendes et rétrocessions de bénéfices	13	9	9
Dividendes et rétrocessions de bénéfices	78	97	65
Plus-values réalisées	-	-	0
Autres produits financiers	3	3	4
PRODUITS FINANCIERS	199	228	178

4.17 Charges financières

	PB 2016	B 2015	C 2014
Intérêts sur emprunts	-202	-231	-229
Intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	-22	-22	-21
Intérêts divers	-0	-1	-1
Charges d'intérêts sur emprunts et créances	-225	-253	-251
Autres charges financières	-2	-2	-7
CHARGES FINANCIERES	-227	-256	-258

4.18 Provisions

	Avantages du personnel	Aides aux personnes physiques	Autres	Total provisions
Dotation aux provisions	-3	-76	-1	-80
Utilisation de provisions	16	81	8	104
Reprise de provisions sans objet	-	-	0	0
Mouvements de provisions au B 2015	13	5	7	24
Dotation aux provisions	-5	-72	-1	-78
Utilisation de provisions	15	71	8	93
Reprise de provisions sans objet	-	-	0	0
Mouvements de provisions au PB 2016	9	-1	7	15

4.18.1 Provisions pour avantages au personnel

	Pensions payées par l'Etat	Mesures transitoires Pouvoir judiciaire	Pont LPP de la police	Total
Dotation aux provisions	-2	-	-0	-3
Utilisation de provisions	4	4	8	16
Mouvements de provisions au B 2015	1	4	8	13
Dotation aux provisions	-5	-	-0	-5
Utilisation de provisions	4	3	8	15
Mouvements de provisions au PB 2016	-1	3	8	9

Pensions à la charge directe de l'Etat

L'Etat supporte directement les capitaux de prévoyance liés à la Caisse de prévoyance des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat, à la Caisse de prévoyance des magistrats de la Cour des comptes, aux diverses rentes de quelques autres pensionnés de l'Etat. Ces caisses ne sont dotées d'aucune fortune.

Mesures transitoires des magistrats du Pouvoir judiciaire

L'Etat supporte des mesures transitoires en faveur des magistrats du Pouvoir judiciaire depuis le transfert des engagements de prévoyance de la Caisse correspondante à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

Pont LPP de la police

A compter de 2011, l'âge de départ à la retraite des policiers a été fixé à 58 ans contre 52 ans auparavant. A titre de mesure transitoire, une rente de pont retraite a été mise en place pour les policiers désireux de partir à la retraite avant 58 ans, et ce durant la période comprise entre 2011 et 2026.

4.18.2 Provisions pour aides aux personnes physiques

	Assurance maladie	Dossiers non traités	Total
Dotation aux provisions	-51	-25	-76
Utilisation de provisions	51	30	81
Mouvements de provisions au B 2015	0	5	5
Dotation aux provisions	-53	-19	-72
Utilisation de provisions	51	20	71
Mouvements de provisions au PB 2016	-2	1	-1

Assurance maladie

L'Etat prend en charge les primes d'assurance maladie des personnes en difficulté financière. La provision représente une estimation du montant total des primes que l'Etat s'attend à verser aux assurances maladie.

Dossiers non traités

L'Etat s'engage à verser des subventions à des personnes physiques. La provision représente les demandes de versements que l'Etat s'attend à payer.

4.18.3 Autres provisions

	Assainis- sement de sites	Divers	Total
Dotation aux provisions	-0	-1	-1
Utilisation de provisions	7	1	8
Reprise de provision sans objet	-	0	0
Mouvements de provisions au B 2015	7	0	7
Dotation aux provisions	-0	-1	-1
Utilisation de provisions	7	1	8
Reprise de provision sans objet	-	0	0
Mouvements de provisions au PB 2016	7	0	7

Assainissement de sites

L'Etat prend en charge les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sur le territoire genevois. La provision représente une estimation

des coûts d'assainissements incombant à l'Etat dont une partie sera prise en charge par la Confédération.

4.19 Perte de valeur sur créance

	PB 2016	B 2015	C 2014
Intérêts sur emprunts	-202	-231	-229
Intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	-22	-22	-21
Intérêts divers	-0	-1	-1
Charges d'intérêts sur emprunts et créances	-225	-253	-251
Autres charges financières	-2	-2	-7
CHARGES FINANCIERES	-227	-256	-258

4.20 Fonds propres affectés

	CEVA	Taxe épura- tion	Loge- ments d'utilité publique	Divers	Total
Affectations	18	2	-	1	21
Attributions	-	-	33	5	38
Variations des FPA au B 2015	18	2	33	6	59
Affectations	18	2	-	3	23
Attributions	-	-	33	5	38
Variations des FPA au PB 2016	18	2	33	8	61

Les divers comprennent les financements spéciaux

4.21 Mises à disposition de moyens sans contrepartie

	PB 2016	B 2015	C 2014
Mises à disposition de terrains et de locaux	-181	-175	-191
Utilisation des infrastructures aériennes et au sol (TPG)	-	-21	-19
Autres subventions non monétaires	-1	-1	-1
MISES A DISPOSITION DE MOYENS SANS CONTREPARTIE	-182	-197	-211

4.22 Réserve conjoncturelle

L'attribution à la réserve conjoncturelle ou son utilisation se font après détermination du résultat annuel et doivent faire l'objet d'une loi. En cas d'exercice bénéficiaire, la réserve conjoncturelle ne peut être alimentée qu'à hauteur de l'excédent de revenus qui ressort du compte de résultat, pour autant que les investissements soient autofinancés.

5 Compte d'investissement

	PB 2016	B 2015	C 2014
Subventions acquises	19	41	51
Cessions d'actifs	-	22	27
Recettes d'investissement hors prêts à caractère général	19	63	78
Prêts CEVA et ferroviaires	166	153	112
Participations	25	25	36
Immobilisations corporelles	420	439	358
Immobilisations incorporelles	28	25	40
Subventions accordées	132	138	79
Dépenses d'investissement hors prêts à caractère général	771	780	624
INVESTISSEMENTS NETS hors prêts à caractère général	752	717	546
Recettes des prêts à caractère général	2	4	2
Dépenses des prêts à caractère général	22	22	11
Mouvements nets des prêts à caractère général	19	18	10

Les recettes planifiées pour 2016 sont en recul de 70% par rapport au budget 2015. Cet écart s'explique par la diminution des subventions reçues de la Confédération, essentiellement dans les domaines de la mobilité et de la sécurité, ainsi que par l'absence de cessions et transferts d'actifs identifiés à ce jour pour 2016.

	PB 2016	B 2015	C 2014
Crédits d'ouvrage	19	62	77
Crédits de renouvellement	1	1	1
Recettes d'investissement hors prêts à caractère général	19	63	78
Crédits d'ouvrage	374	376	272
Crédits de renouvellement	218	227	205
Capitaux de dotation	25	25	36
Prêts CEVA et Ferroviaires	154	153	112
Dépenses d'investissement hors prêts à caractère général	771	780	624
INVESTISSEMENTS NETS hors prêts à caractère général	752	717	546
Recettes des prêts à caractère général	2	4	2
Dépenses des prêts à caractère général	22	22	11
Mouvements nets des prêts à caractère général	19	18	10

Investissements hors prêts à caractère général	PB 2016			B 2015			C 2014		
	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets
A Formation	15	203	187	17	184	167	11	124	113
B Emploi	0	0	0	0	1	0	-	1	1
C Action sociale	-	4	4	-	5	5	-	4	4
D Personnes âgées	-	5	5	-	5	5	-	5	5
E Handicap	-	1	1	-	1	1	-	1	1
F Environnement	-	14	14	3	14	12	4	23	19
G Aménagement et logement	0	47	47	0	35	35	0	46	46
H Sécurité et population	-	52	52	13	67	54	6	60	54
I Justice	-	5	5	-	3	3	-	5	5
J Mobilité	4	281	278	9	255	247	30	182	151
K Santé	-	105	105	-	128	128	-	111	111
L Economie	-	3	3	-	2	2	-	1	1
M Finance et impôts	-	4	4	-	4	4	-	4	4
N Culture, sports et loisirs	-	2	2	-	2	2	-	2	2
O Autorité et gouvernance	-	9	9	-	27	27	-	3	3
P Etats-majors et prestations de moyens	-	36	36	22	49	27	27	50	24
Q Energie	-	0	0	-	0	0	-	2	2
TOTAL	19	771	752	63	780	717	78	624	546

Prêts à caractère général	PB 2016			B 2015			C 2014		
	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets
A Formation	1	3	2	1	3	1	0	2	2
F Environnement	1	2	1	1	2	1	1	1	0
G Aménagement et logement	1	15	14	1	15	14	0	7	7
Q Energie	0	2	2	0	2	2	0	1	1
TOTAL	2	22	19	4	22	18	2	11	10

6 Indicateurs de gestion et de pilotage "MCH2"

Les indicateurs calculés selon les dispositions prévues par la recommandation n°18 du "Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2" sont présentés ci-après, afin de permettre une comparaison entre collectivités publiques de même niveau et entre collectivités publiques de niveau différent.

Ces indicateurs ne sont néanmoins pas utilisés par l'Etat pour son propre pilotage. L'Etat applique les dispositions relatives aux freins aux dépenses et à l'endettement.

	PB 2016	B 2015	C 2014
Degré d'autofinancement ^{a) , b)}	47.5%	61.2%	118.3%
Part des charges d'intérêts	1.4%	1.7%	1.8%
Proportion des investissements	9.7%	9.9%	7.9%
Part du service de la dette	7.1%	7.3%	7.5%
Taux d'autofinancement ^{a)}	4.7%	5.8%	8.3%

Seuls les indicateurs portant sur l'état de la performance financière sont présentés pour le budget, car aucun bilan prévisionnel n'est établi lors de l'élaboration budgétaire.

En 2014, le degré d'autofinancement et le taux d'autofinancement sont influencés par la comptabilisation d'une provision de 203 millions afin de couvrir le risque de non atteinte du palier intermédiaire LPP de 75% du degré de couverture de la CPEG en 2030.

- a) Les indicateurs relatifs à l'autofinancement sont calculés selon la recommandation n°18 du MCH2 et intègrent en sus les mouvements de provisions et les réévaluations du patrimoine financier.
- b) Le calcul du degré d'autofinancement présenté dans l'exposé des motifs du Conseil d'Etat diffère de cet indicateur. Il tient compte d'un taux de réalisation des investissements de 85% et comporte une variation de besoin en fond de roulement de 60 million. Ce taux s'établit à 46.7%.

7 Principes et méthodes comptables

7.1 Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

7.2 Normes publiées et non encore adoptées

A la date d'approbation des présents états financiers, cinq nouvelles normes IPSAS ont été publiées avec une entrée en vigueur à compter des périodes ouvertes au 1^{er} janvier 2017 :

- IPSAS 33 « Première adoption des normes IPSAS basées sur la comptabilité d'exercice » ;
- IPSAS 34 « Etats financiers individuels » ;
- IPSAS 35 « Etats financiers consolidés » ;
- IPSAS 36 « Participations dans les sociétés associées et les entreprises conjointes » ;
- IPSAS 37 « Accords conjoints » ;
- IPSAS 38 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités ».

L'Etat n'applique pas de manière anticipée ces normes.

7.3 Recours à des estimations

Certaines estimations sont nécessaires pour établir la situation financière de l'Etat, dans la mesure où des éléments ne peuvent être évalués avec précision. Ces estimations sont révisées en cas de changement de circonstances, de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont explicitées ci-après.

Revenus fiscaux et créances résultant de revenus fiscaux

Impôt sur le revenu des personnes physiques au barème ordinaire

L'estimation est calculée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB. Ces hypothèses proviennent des dernières recommandations du Groupe de perspectives économiques (GPE) qui sont publiées tous les trimestres.

Impôt sur la fortune des personnes physiques

L'estimation est basée sur les éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de

croissance déterminées à partir des statistiques fournies par la Banque nationale suisse (BNS) sur la valeur de la fortune mobilière pour l'année en cours. Pour l'année 2016, l'impôt sur la fortune est fondé sur un scénario de croissance de long terme.

Impôt à la source

L'estimation de l'impôt à la source est réalisée à partir de l'impôt perçu durant les années précédentes et durant l'année en cours et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB.

Impôt des personnes morales

L'estimation est réalisée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des réponses aux questionnaires retournés en mai 2015 par plus de 100 entreprises représentant près de la moitié du total de l'impôt. Dans le cadre du questionnaire qui leur est adressé en mai, les entreprises consultées donnent des indications sur les bénéficiaires de l'année écoulée, de l'année en cours et sur l'évolution probable des bénéficiaires pour l'année suivante.

Hypothèses de croissance

Les revenus fiscaux sont estimés sur la base des éléments des années précédentes en appliquant notamment les hypothèses de croissance suivantes :

○ les taux de croissance du PIB suisse réel retenus pour 2015 et 2016 émanent de la synthèse trimestrielle de juin 2015 du Groupe de perspectives économiques (GPE) et s'établissent respectivement à +0,7% et +1,3%;

○ le taux de croissance de l'impôt sur la fortune résultant des hypothèses s'élève à +1,4% entre 2014 et 2015, après pondération des taux de croissance des éléments de fortune mobilière (obligations, actions, etc.) issus des statistiques officielles de la Banque nationale. Pour l'année 2016, le taux de croissance retenu est de +3,0%.

Analyse de sensibilité

Une variation du taux de croissance du PIB suisse réel de 1% pour l'année 2016 induirait une modification de l'impôt estimé à environ CHF 45 millions pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire, de CHF 15 millions pour les personnes physiques imposées à la source. Ces montants recouvrent l'impact sur l'impôt cantonal et sur la part cantonale à l'impôt fédéral direct.

L'impôt des personnes morales n'est pas influencé par la croissance du PIB, car les taux de croissance utilisés pour déterminer l'impôt sur le bénéfice sont obtenus uniquement à l'aide du panel d'entreprises.

7.4 Présentation des états financiers

L'état de la performance financière

Il est composé de produits et de charges :

- les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de services qui conduisent à une augmentation des fonds propres ;
- les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de services, sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs, qui ont pour résultat de diminuer les fonds propres.

Le résultat indique la performance financière de l'Etat pour l'année présentée.

L'état des variations de l'actif net / situation nette (variations de fonds propres)

L'état des variations de l'actif net / situation nette met en évidence l'origine des augmentations et diminutions de fonds propres entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les variations de fonds propres proviennent :

- du résultat net de l'exercice ;
- des affectations et attributions aux fonds propres affectés ;
- des utilisations et attributions à la réserve conjoncturelle ;
- des mouvements de la réserve de réévaluation.

7.5 Opérations sans contrepartie directe

Impôts

Les produits générés par les impôts sont des opérations sans contrepartie directe, comptabilisés lorsque l'événement imposable a lieu pour le contribuable :

- impôt sur le revenu : acquisition du revenu durant l'année fiscale,
- impôt sur le bénéfice : réalisation du bénéfice au cours de l'exercice commercial,
- impôt sur la fortune : existence de la fortune au 31 décembre,
- impôt sur le capital : existence du capital, le dernier jour de l'exercice commercial,

- impôt immobilier complémentaire : propriété ou usufruit du bien immobilier au 31 décembre,
- impôt sur les véhicules à moteur : immatriculation du véhicule pendant l'année fiscale,
- impôt sur les prestations en capital : le jour du droit à disposer de la prestation en capital,
- impôt sur les bénéfices et gains immobiliers : le jour du transfert de propriété,
- droits d'enregistrement : le jour de l'établissement de l'acte devant être enregistré,
- droits de successions : le jour du décès de la personne domiciliée dans le canton ou propriétaire d'un bien immobilier dans le canton,
- taxe personnelle : domicile du contribuable sur le territoire cantonal au 31 décembre,
- impôt sur les casinos, impôt sur les chiens : taxation durant l'année fiscale.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés au transfert iront au bénéficiaire, et lorsque la juste valeur de cette entrée de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Les subventions de fonctionnement (liées au résultat) sont comptabilisées comme suit :

- les subventions de fonctionnement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées en produit dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus ;
- les subventions de fonctionnement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées en charge dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus chez le tiers.

Les subventions d'investissement (liées à des actifs) sont comptabilisées selon le détail ci-après :

- les subventions d'investissement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées au passif ; ces subventions sont ensuite amorties en produit différé sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné ;
- les subventions d'investissement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées à l'actif ; ces subventions sont ensuite amorties sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné chez le bénéficiaire.

Allocations à des tiers

Les allocations à des tiers sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et que la prestation est due. Une provision est comptabilisée lorsque des demandes d'allocations ont été reçues et n'ont pas été traitées administrativement. Lorsqu'un prêt est convertible en allocation à des conditions prédéfinies, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée à hauteur de l'estimation des prêts qui seront effectivement convertis.

Fonds alloués par des tiers avec conditions

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception, comptabilisés au passif, puis différés en produit selon le montant des charges encourues pour satisfaire les conditions du tiers (le cédant).

Fonds alloués par des tiers sans conditions

Les fonds alloués par des tiers sans conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception et directement comptabilisés en produit.

Amendes, legs, dons et donations

Les amendes, legs, dons et donations sont évalués à la meilleure estimation du flux de ressources allant à l'Etat et comptabilisés en produit lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé au transfert iront à l'Etat de Genève

7.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour en permettre l'exploitation. Les coûts d'emprunts n'étant pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.

Lorsque des immobilisations corporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les amortissements sont calculés de manière linéaire par composant, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Bâtiments entre 25 et 70 ans
- Génie civil entre 10 et 90 ans
- Subventions accordées entre 3 et 60 ans

- Équipement informatique et télécommunications entre 4 et 15 ans
- Mobilier et véhicules entre 5 et 20 ans
- Autres équipements entre 4 et 10 ans

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par voie d'échange sont traitées comme des opérations ordinaires de cession ou d'acquisition. Le bien remis donne lieu à une sortie d'actif à sa valeur comptable nette, tandis que l'actif reçu est enregistré à sa juste valeur. Si la juste valeur des deux actifs échangés n'est pas équivalente, la plus ou moins-value induite est enregistrée en résultat.

7.7 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Il est évalué initialement à son coût, en tenant compte des coûts de transaction. Lorsqu'il est acquis pour un coût nul ou symbolique, ce coût est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

L'immeuble de placement est ensuite évalué à la juste valeur. Les profits et pertes résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

7.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend tous les frais directement attribuables à la mise en service de l'actif, qu'il soit acquis auprès d'un fournisseur ou généré en interne.

Lorsque des immobilisations incorporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les coûts directement associés au développement des logiciels informatiques sont portés en immobilisations incorporelles. En revanche, les frais de recherches sont comptabilisés en charge lorsqu'ils surviennent.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilité, généralement comprise entre 4 et 10 ans.

7.9 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés corporels et incorporels non générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de service recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de la période (disparition de la demande ou du besoin exprimés pour les services, changements importants sur l'utilisation future de l'actif, dégradation physique, décision d'arrêter la construction d'un actif avant son achèvement, performance de service de l'actif moins bonnes que prévue, etc.).

Les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, sont en principe des actifs non générateurs de trésorerie.

Les immeubles du patrimoine historique, artistique ou culturel ne sont pas soumis aux tests de dépréciation d'actifs de par leur nature.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou encore les unités de service.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de service recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

7.10 Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés incorporels et corporels générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'évènements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, autres indicateurs externes, etc.).

Les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne sont en principe pas des actifs générateurs de trésorerie.

7.11 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente, l'échange ou la distribution. Lorsque les stocks sont acquis par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant s'ils sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique, ou encore à des fins de consommation dans le processus de production de biens destinés à être distribués à un coût nul ou symbolique. Le coût de remplacement courant est le coût que l'entité encourrait pour acquérir l'actif à la date de clôture.

7.12 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière

Les actifs et passifs financiers sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière s'ils sont détenus à des fins de transaction (acquis en vue d'être vendus à court terme) ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés en vue de réaliser des bénéfices à court terme. Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Les éventuels produits d'intérêts ne sont pas retenus pour les créances à court terme car leur comptabilisation au coût amorti n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Ils ont été acquis avec l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêts effectif, diminuée de toute perte de valeur. Les profits et pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel, ou qui n'appartient pas à une des trois catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres (réserve de réévaluation). En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêts effectif sont reconnus directement en résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente (suite)

Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période.

Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs sont initialement enregistrés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêts effectif. La charge d'intérêts est comptabilisée selon le rendement effectif.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière.

Bien que tous les instruments financiers dérivés soient acquis dans un but de couverture, aucun de ces instruments n'a été désigné comme instrument de couverture. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée compte tenu de son incidence mineure sur les états financiers, eu égard à la documentation requise pour décrire la relation de couverture.

Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Cette méthode consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier. Ce coût correspond au montant de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé et calculé par la méthode du taux d'intérêts effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêt effectif tient compte des coûts de transactions, des primes et des commissions payées.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après leur comptabilisation initiale sur l'estimation de leurs flux de trésorerie futurs.

Dans le cas des actions non cotées, classées comme disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en-deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré, ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif a été transférée.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint du fait de l'annulation de son obligation ou de son arrivée à l'échéance.

7.13 Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées en résultat.

7.14 Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme (salaires, cotisations sociales, droits cumulables tels que les congés payés et les heures supplémentaires) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle le salarié a rendu des services à l'Etat.

Dérogation aux normes IPSAS

Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés selon les prescriptions prévues par la norme IPSAS 25. Toutefois :

- les cotisations de retraite dues par l'Etat aux institutions de prévoyance au titre de l'exercice sont portées en charges et engagements ;
- les avantages liés aux pré-retraites du personnel restant à la charge de l'Etat sont comptabilisés intégralement lors du départ effectif en pré-retraite du personnel.

7.15 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'Etat a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de l'Etat, qui aurait créé une attente légitime des tiers, comptant sur le fait que l'Etat assumera certaines responsabilités.

Les provisions sont estimées sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée. Il s'agit alors d'un passif éventuel.

En outre, une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation pour l'Etat d'effectuer un apport à une institution de prévoyance de droit public.

7.16 Fonds propres

Fonds propres affectés

Les fonds propres affectés servent à allouer des fonds à des buts clairement définis :

- les financements spéciaux consistent en l'affectation obligatoire de moyens à l'accomplissement d'une tâche publique définie ; ils doivent reposer sur une base légale formelle, et respecter les principes de non-affectation de l'impôt général et de causalité ;
- les fonds affectés consistent en la décision d'affecter des moyens à l'accomplissement d'une tâche publique définie, sans qu'il y ait un lien de causalité entre ces tâches et les moyens utilisés ; les fonds affectés doivent reposer sur une base légale formelle.

Les attributions et utilisations de fonds sont effectuées après résultat par le biais des fonds propres libres.

Réserve conjoncturelle

L'utilisation et l'attribution à la réserve conjoncturelle est proposée par le Conseil d'Etat et approuvée par le Grand Conseil lors de l'approbation des comptes annuels.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente.

7.17 Présentation de l'information budgétaire

Budget voté et crédits accordés

Le budget initial (budget voté) est approuvé annuellement par l'organe législatif (le Grand Conseil), en principe avant le début de l'exercice concerné, dans le but d'autoriser les dépenses tout en prévoyant les revenus et les recettes nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques. Les crédits qui en résultent permettent à l'Etat d'engager des montants et d'effectuer des paiements.

Les crédits accordés sont constitués du budget initial et des dépenses supplémentaires, non inscrites dans le budget initial. Ces dépenses supplémentaires doivent être approuvées par la Commission des finances du Grand Conseil avant d'être engagées. En fin d'exercice, les dépassements sont acceptés dans le cadre du projet de loi approuvant les états financiers individuels qui est soumis au Grand Conseil. Par conséquent, aucune dépense n'est autorisée sans un ajustement du disponible budgétaire approuvé par la commission des finances.

Toutefois, l'organe exécutif (le Conseil d'Etat) est habilité à autoriser certains dépassements. Ces dépassements concernent les amortissements, les dépréciations d'actifs, les dotations aux provisions et les corrections d'erreurs. Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés et des soldes d'emprunt en devises, ainsi que les pertes de change réalisées, sont également comprises par analogie dans les exceptions relevant de la compétence du Conseil d'Etat. Ces dépassements sont présentés au Grand Conseil en vue de leur régularisation dans le cadre du projet de la loi approuvant les présents états financiers.

Base comparable

Le budget de l'Etat est établi chaque année sur une base comparable à celle des présents états financiers :

- selon les principes et méthodes comptables issus des normes internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'IPSAS Board, à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'Etat ;
- sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

Néanmoins, le budget de l'Etat se compose uniquement d'un compte de fonctionnement (état de la performance financière) et d'un compte d'investissement (état spécifique aux collectivités publiques suisses). L'état de la situation financière et le tableau de flux de trésorerie ne sont pas budgétés.

En termes de présentation, le budget est établi par prestation et par programme selon des clés de répartition appliquées aux différentes rubriques comptables. Le budget est voté par programme par le Grand Conseil. Chaque programme contient les éléments suivants:

- les données budgétaires présentées par rubriques comptables et l'évolution des postes par catégorie ;
- une brève description du programme ;
- la liste des prestations qui lui sont rattachées ;
- la justification des projets prioritaires et les principaux écarts avec le budget de l'année précédente ;
- les indicateurs de performance permettant de mesurer l'efficacité et l'efficacité de l'action publique.

Le budget voté comprend également la liste des amendements adoptés par le Grand Conseil.

Compte d'investissement

Le compte d'investissement est une particularité propre à la gestion financière des collectivités publiques suisses, qui reflète les mouvements du patrimoine administratif (PA), c'est-à-dire des actifs affectés de manière durable à l'exécution d'une tâche publique.

Les dépenses d'investissement représentent :

- le coût d'acquisition ou de construction d'une immobilisation corporelle ou incorporelle ;
- l'octroi à un tiers d'une subvention d'investissement, d'un prêt ou d'un capital de dotation ou tout autre actif inscrit au PA ;
- la prise de participation dans une entité.

Les recettes d'investissement représentent :

- le financement mis à disposition de l'Etat par un tiers dans le cadre de l'acquisition ou de la construction d'un actif du PA ;
- le remboursement à l'Etat d'une dépense d'investissement ;
- la valeur nette comptable liée à l'aliénation d'un actif inscrit au patrimoine administratif.

8 Glossaire

Péréquation financière (RPT)

Les revenus liés à la péréquation financière (RPT) sont versés par la Confédération et sont destinés à indemniser les cantons pour des charges structurelles excessives sur lesquelles ces derniers n'ont pas d'influence.

Les charges liées à la péréquation financière (RPT) sont dues par l'Etat afin d'assurer aux cantons à faible potentiel de ressources des moyens financiers suffisants pour assumer les tâches qui leur sont confiées. Cette péréquation des ressources est financée par la Confédération et les cantons à fort potentiel de ressources.

Compensations financières aux communes françaises

La compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève résulte d'un accord conclu le 29 janvier 1973 entre le Conseil fédéral et le Gouvernement de la République française. Cet accord prévoit que l'Etat verse 3,5% de la masse salariale brute des frontaliers travaillant à Genève au Trésor public français qui se charge ensuite de transférer les montants aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, qui eux-mêmes se chargent de créditer les collectivités locales bénéficiaires.

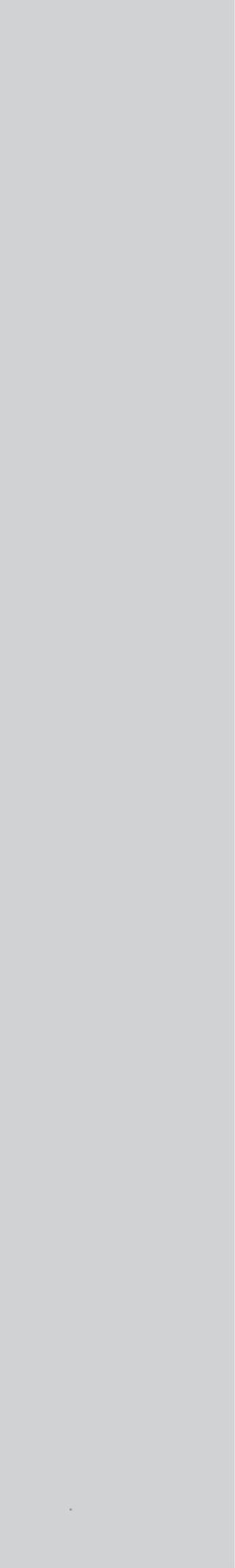
Dédommagements

L'Etat perçoit des dédommagements de la Confédération et des communes lorsqu'il se substitue partiellement ou totalement à une collectivité dans l'exécution d'une tâche.

Subventions

- Indemnités : prestations financières accordées à des tiers pour compenser les charges supportées dans l'accomplissement de tâches déléguées.
- Aides financières : avantages pécuniaires accordés à des tiers publics ou privés afin de promouvoir la réalisation de tâches d'intérêt public que le destinataire s'est librement décidé d'assumer.
- Allocations à des tiers : prestations financières non commerciales (assistance sociale, prestations complémentaires AVS / AI, bourses d'étude, aides au logement, etc.).

3. Introduction à la lecture du document



Introduction à la lecture du document

Le projet de budget 2016 comporte 59 programmes regroupés en 17 politiques publiques identifiées par des lettres de A à Q.

Détail des fiches des programmes A à Q :

Chaque fiche de programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte deux exceptions : le programme P01 « Etats-majors départementaux » dont la responsabilité incombe au Conseil d'Etat et le programme O04 « Surveillance de l'Etat » qui est voté au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des comptes, Service d'audit interne, etc.).

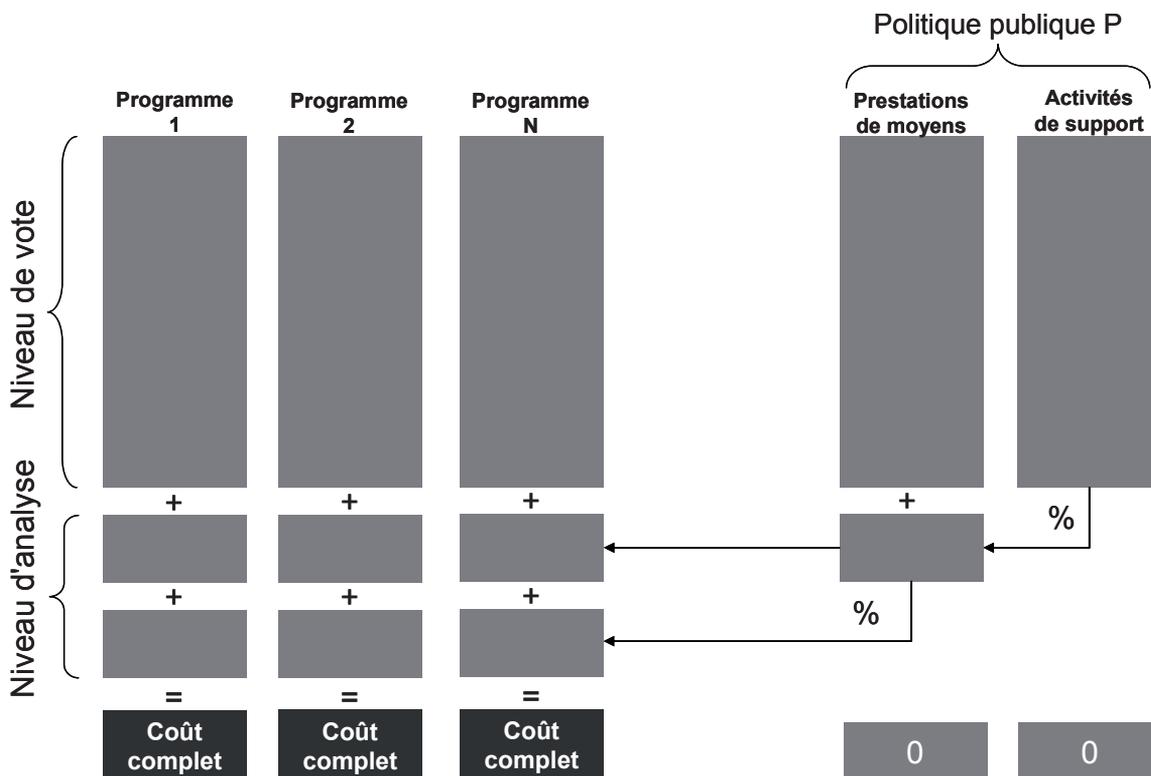
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel", 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P « États-majors et prestations de moyens »).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet :



Les activités de support, soit le programme P01, correspondent à la fonction d'état-major des secrétariats généraux des 7 départements et au contrôle interne départemental. Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (DGSi) et verticaux (unités départementales), soit le programme P05, à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments et unités départementales de logistiques), soit le programme P04, aux ressources humaines transversales (OPE) et verticales (services RH des départements), soit le programme P02, aux finances transversales (DGFE) et verticales (services financiers départementaux), soit le programme P03. Elles sont réparties selon des clés de répartition prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Au projet de budget 2016, le coût complet d'un poste informatique administratif se monte à environ CHF 10'400 et celui du poste informatique pédagogique à CHF 700. Rappelons que le coût complet d'un poste informatique comprend l'ensemble des charges liées aux systèmes d'information de l'Etat (personnel, matériel, logiciel, infrastructure réseau, etc.)

S'agissant des charges liées à l'utilisation des bâtiments, la méthode a été affinée par rapport au budget 2014 et au budget 2015. Les amortissements ont été alloués aux programmes de manière plus précise, soit en supprimant la logique du coût moyen par m2 pour les locaux non administratifs. Ainsi, conformément à la demande du SAI (ex-ICF), les entités suivantes, notamment, se voient attribué leurs propres amortissements :

- Les bâtiments scolaires, y compris l'Université et les HES
- Les bâtiments de la Police
- Les lieux de détention
- L'arsenal et les bâtiments de protection civile
- Les bâtiments des HUG

De plus, les dépenses générales (qui comprennent les dépenses d'entretien, les fluides, etc.) sont attribuées à chaque bâtiment selon leur consommation sur la base des données du dernier exercice bouclé, les comptes 2014. Les autres natures sont ventilées de manière indirecte.

Les ressources humaines (P02) et les finances (P03) se répartissent sur les autres programmes en fonction des charges de personnel.

Dans les prestations de moyen, sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment, d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition gratuitement à une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'Etat (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.). Il s'agit des subventions non monétaires qui étaient auparavant incluses dans le compte de fonctionnement.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter l'article 5 Transparence des coûts de la nouvelle LGAF qui prévoit que « Le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes ».

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspondent au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés.
- Les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire.
- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée, destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme. Il est donc possible que plusieurs départements soient concernés.

Les ETP sont repris dans les récapitulatifs financiers par programme.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce budget, à l'exception des services généraux (programme O04). Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Les projets prioritaires et justification des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme (le terme « exposé des motifs » est maintenant réservé à la partie générale du budget). Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent. La justification des écarts détaille les principales variations financières et d'ETP en fonction des projets en cours, et explique les différences sur les objectifs et indicateurs en fonction de ces variations. Elle doit en outre contenir une description des principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution sur les budgets.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit la loi, le budget financier est accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).
- Qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'utilisateur).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau. En principe, dans chaque programme, il doit y avoir un équilibre entre ces trois types.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

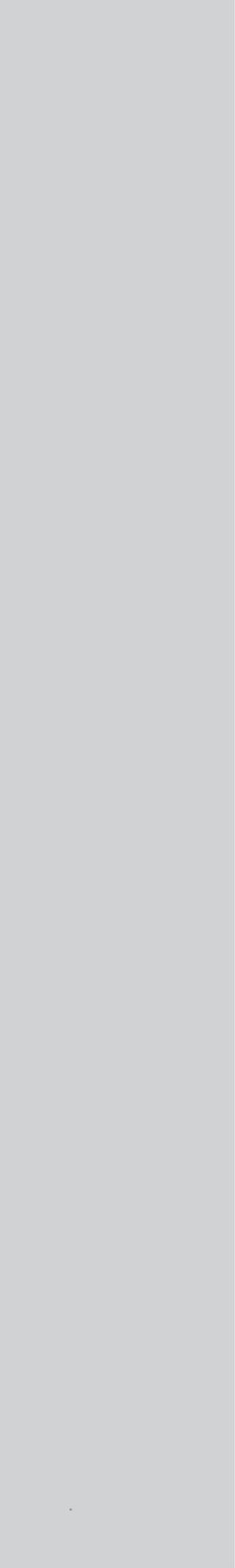
Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2010 à 2014 ou au budget 2015). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2016, s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ce budget par programme:

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Les tableaux détaillés du budget comprenant la comparaison et la classification par nature à 4 positions et par politique publique.
- Le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les "autres transferts" (nature 369099) dont la gestion est identique aux subventions. En effet, il s'agit principalement de montants directement versés à des personnes physiques ou morales dans le cadre de l'encouragement aux énergies renouvelables. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations si elle existe, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2014-2016.

- Le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière mais figurent dans le coût complet des programmes. A noter que depuis le budget 2014 MCH2, la mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont plus imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas non plus ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau qui est publié avec les comptes.
- La liste des provisions est présentée par programme et par nature à 2 positions. Cette liste détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme. Chaque provision est justifiée de même que les différences significatives entre le budget 2015 et le projet de budget 2016.



4. Arborescence politique publique - programme

Arborescence Politique publique - programme

A Formation

- A01 Enseignement obligatoire et orientation
- A02 Enseignement secondaire II et formation continue
- A03 Suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles
- A05 Enseignement spécialisé
- A06 Programme transversal à la politique A

B Emploi

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

C Action sociale

- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration

D Personnes âgées

- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

E Handicap

- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F Environnement

- F01 Protection de l'environnement
- F03 Gestion des eaux
- F04 Nature et paysage
- F05 Politique agricole

G Aménagement et logement

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- G05 Protection du patrimoine bâti

H Sécurité et population

- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- H06 Exécution des poursuites et faillites
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H09 Sécurité civile et armée

I Justice

- I01 Pouvoir judiciaire

J Mobilité

- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

K Santé

- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Economie

- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce
- L04 Surveillance du marché du travail

M Finance et impôts

- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts

N Culture, sports et loisirs

- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs

O Autorités et gouvernance

- O01 Grand Conseil
- O03 Conseil d'Etat
- O04 Surveillance de l'Etat
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Affaires extérieures
- O09 Intérieur

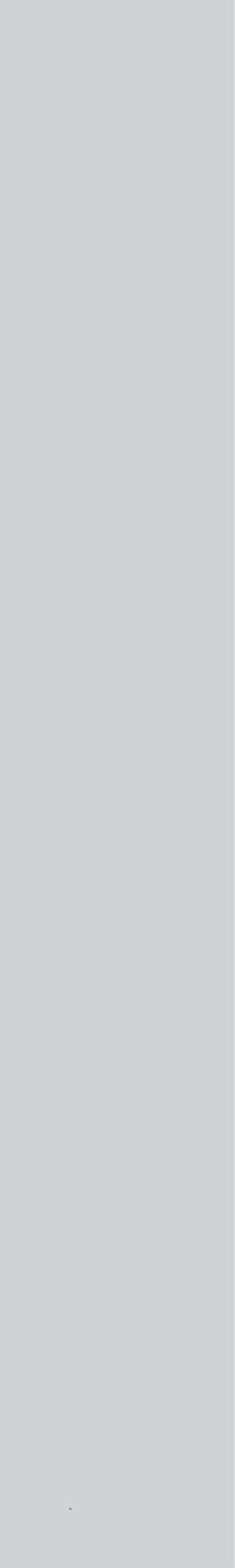
P Etats-majors et prestations de moyens

- P01 Etats-majors départementaux
- P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- P05 Systèmes d'information et de communication

Q Energie

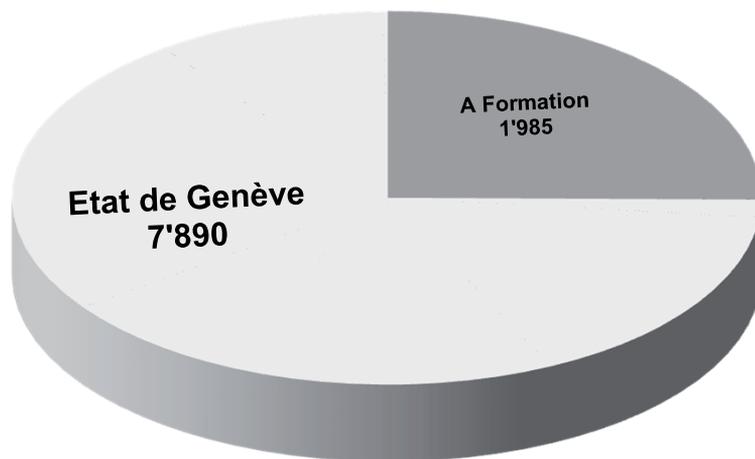
- Q01 Energie

5. Projet de budget par politique publique et par programme

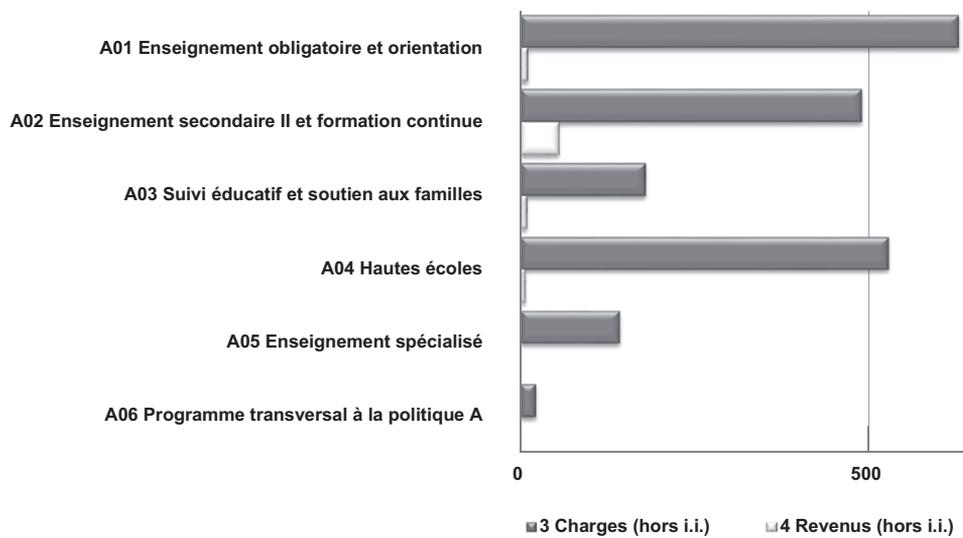


A Formation

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



A Formation

Synthèse des priorités

La formation constitue une politique prioritaire du Conseil d'Etat. En effet, l'accès à une formation de haute qualité contribue à l'égalité des chances et à la réduction de la fracture sociale et représente dans ce sens un investissement en faveur des jeunes générations et plus généralement pour l'avenir du canton. La lutte contre l'échec scolaire, une meilleure orientation des élèves, enfin le développement de l'école inclusive sont les priorités de cette législature, et tendent vers l'objectif "un jeune=une formation". L'augmentation des charges pour la formation vise ainsi à assurer une école de qualité, tout en répondant à l'augmentation du nombre d'élèves dans les différents degrés d'enseignement.

Le principal défi auquel est confrontée l'école genevoise est d'augmenter le nombre de jeunes certifiés au sortir de l'enseignement secondaire II. Les grands projets en cours au département convergent vers cet objectif et concernent tous les degrés d'enseignement.

Viser une certification pour chaque jeune s'inscrit également dans la perspective de la nouvelle constitution qui prévoit l'obligation de se former jusqu'à 18 ans. Il s'agit de mieux orienter les élèves et de valoriser la formation professionnelle en entreprise. Un plan d'action a été élaboré pour augmenter le nombre de places d'apprentissage en voie duale. Par ailleurs, considérant le rôle essentiel du cycle d'orientation dans ce processus, l'évaluation du "nouveau CO" et sa consolidation serviront à améliorer le dispositif, notamment pour le soutien des élèves les plus faibles.

L'année 2016 devrait être axée sur le développement de l'école inclusive qui vise à offrir à chaque élève l'environnement scolaire le plus adapté, quels que soient ses besoins, son handicap, son talent, son origine et ses conditions de vie économiques et sociales. Le plan d'action pour l'école inclusive prévoit ainsi un développement progressif de projets et dispositifs inclusifs destinés à la lutte contre l'échec scolaire et à l'intégration et au maintien des élèves dans l'enseignement ordinaire.

Le renforcement du soutien à la parentalité, à l'enfance et à la jeunesse se concrétisera à travers le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse qui devrait être adopté par le Conseil d'Etat en 2016 et définira les priorités du canton dans ce domaine. Par ailleurs, le développement de l'accueil préscolaire et de l'accueil à journée continue feront l'objet de deux projets de lois, répondant ainsi aux dispositions inscrites dans la nouvelle constitution.

Dans le domaine des hautes écoles, l'année 2016 sera consacrée à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur HES-SO Genève et le renouvellement de la convention d'objectifs avec l'Université pour la période 2016 à 2019.

L'ensemble des projets du département ne pourra se concrétiser sans moyens. Or, l'année 2016 sera marquée par la mise en œuvre de mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat. Pour la politique A, ces économies d'un montant total de 22.7 millions se répartissent notamment entre les dépenses générales (3.2 millions), les subventions (4.3 millions) et les charges de personnel (15.2 millions, dont 110 ETP).

Pour concrétiser ces économies, des mesures qui pourraient toucher les conditions cadres devront être mises en place.

A01 Enseignement obligatoire et orientation

Département responsable : DIP

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	627'556'910	-303'841	-0.0%	627'860'751	600'791'562
30 Charges de personnel	610'077'347	-449'324	-0.1%	610'526'671	584'005'350
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'063'544	-221'361	-1.4%	16'284'905	15'274'516
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'296'704	367'484	39.5%	929'220	1'311'263
34 Charges financières	-	-	-	-	7
36 Charges de transfert	119'315	-490	-0.4%	119'805	137'035
39 Imputations internes	0	-150	-100.0%	150	63'392
REVENUS	10'151'856	544'557	5.7%	9'607'299	9'698'656
42 Taxes	8'951'176	349'797	4.1%	8'601'379	7'495'406
43 Revenus divers	420'660	418'160	16'726.4%	2'500	1'441'292
44 Revenus financiers	20	0	0.0%	20	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	7
46 Revenus de transferts	780'000	-223'400	-22.3%	1'003'400	761'952
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-617'405'054	848'398	-0.1%	-618'253'452	-591'092'906
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'409'879</i>	<i>306'641</i>	<i>-11.3%</i>	<i>-2'716'520</i>	<i>-2'789'444</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-92'407'406</i>	<i>-8'277'728</i>	<i>9.8%</i>	<i>-84'129'678</i>	<i>-112'035'162</i>
COÛT COMPLET	-712'222'339	-7'122'689	1.0%	-705'099'650	-705'917'513

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	4'026.24	28.28	0.71%	3'997.96	4'094.04
<i>ETP fixes</i>	<i>4'020.49</i>	<i>40.28</i>	<i>1.01%</i>	<i>3'980.21</i>	<i>3'939.63</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>5.75</i>	<i>-12.00</i>	<i>-67.61%</i>	<i>17.75</i>	<i>154.41</i>

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
- A01.02 Enseignement du degré secondaire 1
- A01.03 Pilotage opérationnel du programme A01

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'enseignement obligatoire a pour objectif principal, l'acquisition et la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux qui permettent à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II. Il vise à corriger, dès les premières années d'école, les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves.

Pour l'année 2016, en fonction des moyens qui auront pu être dégagés, la priorité devrait être donnée au déploiement du plan d'action pour l'école inclusive : il s'agit d'offrir à chaque élève l'environnement scolaire le plus adapté, quels que soient ses besoins, son handicap, son talent, son origine et ses conditions de vie économiques et sociales. Les dispositifs favorisant l'inclusion sont mis en œuvre aux niveaux de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement secondaire II. Par exemple :

- Le dispositif d'assistants à l'intégration scolaire (AIS) est actuellement principalement destiné à l'accompagnement d'élèves avec troubles sensoriels, mobilité réduite ou maladie invalidante. Il sera renforcé et à terme étendu aux élèves avec troubles du comportement ou déficiences intellectuelles en disposant d'une équipe suffisante pour les accompagner dans leur parcours scolaire dans l'enseignement régulier. Par ailleurs, le statut des AIS sera stabilisé.
- Il s'agira également d'augmenter la capacité d'accueil du centre d'intervention précoce en autisme (CIPA) et de déployer les dispositifs qui permettent ensuite l'inclusion en école ordinaire d'élèves issus de ce centre.
- Afin de favoriser le maintien des élèves présentant des difficultés importantes d'apprentissage ou des troubles du comportement dans le milieu scolaire ordinaire, des équipes professionnelles pluridisciplinaires sont créées au sein des écoles primaires. Trois projets-pilotes ont été ainsi lancés depuis la rentrée 2015.
- Le renforcement des ressources éducatives au sein des établissements scolaires primaires fait partie du projet d'école inclusive. Il prévoit l'engagement d'éducateurs de région, dans l'objectif d'apporter des réponses éducatives expertes dans certains établissements hors réseau d'enseignement prioritaire (REP).
- Afin de lutter précocement contre l'échec scolaire, il convient de renforcer le soutien aux élèves en difficulté en augmentant les ressources supplémentaires de soutien pour l'apprentissage de la lecture dans toutes les classes de l'enseignement primaire.
- Enfin, les dispositifs d'accueil pour les migrants devront mieux prendre en compte les besoins des élèves primo-arrivants allophones et peu ou pas scolarisés.

Sur le plan de l'enseignement, l'application du concordat HarmoS et de la convention scolaire romande s'est traduite par le déploiement du plan d'études romand (PER) dans l'enseignement obligatoire. Elle a pour corollaire la modification des contenus d'enseignement et l'adaptation ou le changement des moyens d'enseignement utilisés à l'échelle romande.

Le déploiement des moyens d'enseignement romands adaptés au PER se poursuivra jusqu'en 2020 à l'école obligatoire. En 2016, le renforcement des compétences des élèves en mathématiques, sciences humaines et sociales sera plus spécifiquement ciblé. Les classes disposeront de nouveaux moyens d'enseignement de français, allemand, anglais, sciences de la nature, géographie et histoire. Pour l'enseignement des langues, l'offre pour les échanges linguistiques au CO sera étendue. En outre, la fiabilité du dispositif des épreuves communes cantonales sera améliorée afin notamment de permettre de mieux repérer les élèves qui ne parviennent pas à acquérir les compétences et connaissances de base.

Au cycle d'orientation, le programme de renouvellement et d'adaptation des équipements des laboratoires de sciences se poursuivra, de même que l'équipement des écoles en moyens technologiques adaptés aux objectifs du PER dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Enfin, en 2016, les travaux d'évaluation et de consolidation du dispositif du nouveau cycle d'orientation, engagés en 2015, viseront à encore améliorer la performance de l'organisation en matière de soutien aux élèves les plus faibles.

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

L'augmentation du temps d'enseignement, avec l'introduction du nouvel horaire (mercredi matin) à l'école primaire fera aussi l'objet d'une analyse et d'éventuelles adaptations.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2016 et le budget 2015 découlent des éléments suivants :

Éléments transversaux de traitement du personnel

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le projet de budget. Il s'agit de la révision du taux de cotisation CPEG, de l'effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire), de la suppression de l'allocation vie chère, de l'économie réalisée à l'engagement d'un nouveau collaborateur avec une annuité diminuée de 2 niveaux, et de celle liée à la vacance de postes (financièrement neutre).

Effectifs d'élèves

- Les postes enseignant octroyés au budget 2015 pour la rentrée 2015 à l'EP et au CO ont un impact en 2016 pour les 8 mois restant : +3'100'000 F.
- Face à l'augmentation des effectifs d'élèves dans l'enseignement obligatoire pour la rentrée 2015 (+287 à l'EP et +58 au CO par rapport aux prévisions du B2015), le DIP doit présenter une demande de crédit supplémentaire pour la création de 24 postes enseignant (soit +6.1 ETP au CO et +18.2 ETP à l'EP). L'impact de ces nouveaux postes sur le PB2016 se monte à +3'400'000 F.
- Rentrée 2016 : selon les dernières prévisions, les effectifs augmentent de +267 élèves à l'EP et +161 élèves au CO. Ces variations induisent des besoins de +16.9 ETP à l'EP et de +16.9 ETP au CO. Ces postes sont valorisés sur 4 mois en 2016 pour un montant total de 1'400'000 F.

Déploiement de l'école inclusive

- Afin de renforcer l'intégration des élèves à besoins spécifiques actuellement scolarisés dans le spécialisé et afin de renforcer les collaborations entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement régulier, le DIP prévoit chaque année le déploiement d'un à deux dispositifs intégrés au sein d'établissements ordinaires. Ce déploiement correspond à 1 ETP supplémentaire par dispositif intégré, soit +10 ETP sur une période de 5 ans. En 2016, +2 ETP (+81'000 F).
- Renforcement du dispositif AIS (assistants à l'intégration scolaire) : le DIP dispose actuellement d'un dispositif équivalent à 12 ETP auxiliaires d'AIS, principalement destinés à l'accompagnement d'élèves en difficulté ou handicapés physique. Leur statut doit être stabilisé et transformé en ETP permanents en 2016 (impact nul), et leur nombre devrait augmenter régulièrement sur une période de 4 ans (+6 ETP par an sur la période 2016 à 2019). L'objectif est le maintien dans l'enseignement régulier tant pour les élèves porteurs d'un handicap que pour les élèves porteurs de troubles du comportement. En 2016, +18 ETP permanents, -12 ETP auxiliaires et +494'000 F.
- Renforcement du soutien aux élèves en difficulté : afin de compléter la couverture en taux d'enseignants chargés de soutien pédagogique garanti qui correspond actuellement à une période d'enseignement de 45 minutes par classe du cycle élémentaire, il est nécessaire de prévoir un élargissement de cette couverture à toutes les classes de l'enseignement primaire en passant de 30 ETP de soutien à l'apprentissage de la lecture à 60 ETP sur 3 ans, soit une augmentation de 10 ETP par année pour les années 2016 à 2018 (+10 ETP et +400'000 F en 2016).
- Le projet d'école inclusive prévoit également un élargissement des ressources éducatives au sein des établissements scolaires primaires. Ceci se traduira en 2016 par une augmentation de +5 ETP d'éducateurs scolaires primaires de région (+590'000 F).

Accords entre le Conseil d'Etat et les associations d'enseignants

- Dans le cadre de l'accord signé le 30 octobre 2013 entre le Conseil d'Etat et les associations représentatives des enseignants, portant sur la politique de l'emploi du personnel enseignant du secondaire, +3 ETP sont alloués au CO pour l'augmentation du temps affecté à la maîtrise de classe.
- 4 ETP supplémentaires sont alloués au cycle d'orientation afin d'introduire une gestion pluriannuelle du temps de travail tout en résorbant la réserve de carrière. L'impact de cette mesure en francs est nul car le coût de la mise en œuvre est financé par l'utilisation de la réserve constituée à cet effet.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- L'impact des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat au B2015 et au PB2016 se monte à -9'890'000 F sur le programme A01, dont 9'240'000 F sur les charges de personnel (dont 58.6 ETP) et 654'000 F sur les dépenses générales.

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Transferts, réallocations, autres

- -3.3 ETP sont transférés vers d'autres programmes du DIP et +1.1 ETP sont reçus d'autres programmes.
- Diverses réallocations et transferts entre programmes et départements induisent une augmentation des charges de +300'000 F sur le programme A01.
- Le calcul des amortissements induit une augmentation des charges de +366'000 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER)						
1.1 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4ème	Efficacité	86%	85%		88%	2018
1.2 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 8ème	Efficacité	62%	60%		66%	2018
1.3 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème	Efficacité	42%	65%		44%	2018
1.4 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section communication et technologie (CT)	Efficacité	15%	32%		17%	2018
1.5 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section langues vivantes et communication (LC)	Efficacité	22%	45%		24%	2018
1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section littéraire et scientifique (LS)	Efficacité	53%	75%		55%	2018
1.7 Taux d'élèves arrivant à la fin du cycle d'orientation sans retard de scolarité	Efficacité	77%	77%		78%	2018
2. Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I						
2.1 Taux de portfolios du choix professionnel dont les pages bilan des cinq parties ont été complétées en fin de 11ème	Efficacité	70%	70%		90%	2018
2.2 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle en cours d'année scolaire et se maintenant à l'issue de l'année scolaire	Efficacité	90%	73%		90%	2018
2.3 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante en fin d'année suivante	Efficacité	80%	63%		80%	2018
2.4 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante à l'issue de la 11ème	Efficacité	75%	45%		75%	2018
2.5 Taux de transfert à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II	Efficacité	10%	11%		9%	2018
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles						

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10 ^{ème}	Efficacité	40%	38%	36%	45%	2018
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11 ^{ème}	Efficacité	38%	38%	N/D	40%	2018
3.3 Taux de filles scolarisées en OS physique et application des mathématiques au collège	Efficacité	19.6%			20%	2018
4. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
4.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	16.1	15.8	17.1	16.1	2018
4.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	10.3	10.3	9.3	10.3	2018
4.3 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 1	Efficience	19.5	19.5		19.5	2018
4.4 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 2	Efficience	20.3	20.3		20.3	2018
4.5 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation	Efficience	18.5	18.3		18.5	2018
4.6 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficience	11.5	11.9	10.7	11.5	2018
4.7 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficience	16	15.9	15.7	16	2018
4.8 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficience	23	21.9	22.7	23	2018
4.9 Taux de classes du primaire dont le nombre dépasse 24 élèves	Efficacité	1.6%	1.6%		1.6%	2018
4.10 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima réglementaires	Efficacité	2%	2%		2%	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.6

Le plan d'étude romand (PER) définit pour les trois cycles d'apprentissage (cycle élémentaire, cycle moyen et cycle d'orientation) les attentes fondamentales par discipline. Ces attentes fondamentales décrivent ce que tous les élèves doivent maîtriser au plus tard à la fin de chaque cycle d'apprentissage, c'est-à-dire à la fin de la 4^{ème} pour le cycle élémentaire, à la fin de la 8^{ème} pour le cycle moyen et à la fin de 11^{ème} pour le cycle d'orientation.

L'atteinte des attentes fondamentales est mesurée par les épreuves cantonales et communes:

- A la fin du cycle élémentaire (4^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite (note 4) aux épreuves cantonales en français et en mathématiques.
- A la fin du cycle moyen (8^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite (note 4) en français 1, français 2 et en mathématiques.
- A la fin du cycle d'orientation (11^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite (note 4) en français, mathématiques, allemand et anglais.

Indicateur 1.7

Les élèves sans retard de scolarité à l'issue de l'enseignement obligatoire sont les élèves dont l'âge calculé à la date de référence est inférieur ou égal à l'âge théorique de l'année de 11^{ème}.

Indicateur 2.1

Le portfolio du choix professionnel est une association de médias composée d'instruments d'enseignement, de travail

A01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

et de guidance harmonisés pour le cours d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (IOSP). Ce cours est dispensé à tous les élèves de 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} du cycle d'orientation.

Indicateurs 2.2 à 2.4

Une réorientation peut intervenir en cours d'année ou au passage d'une année à l'autre, notamment en fonction des résultats de l'élève. La réorientation s'effectue soit par un changement vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement plus élevées (orientation promotionnelle directe ou redoublement promotionnel), soit vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement moins élevées. Les passerelles doivent permettre aux élèves qui en montrent les capacités et qui sont prêts à fournir les efforts nécessaires de préparer et/ou accompagner leur changement d'orientation.

Indicateur 2.5

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement (p. ex. passage d'une 1^{ère} au collège à une 1^{ère} à l'ECG).

Indicateur 3.3

Ce nouvel indicateur rapporte le nombre de filles au nombre total d'élèves, scolarisés en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} en option spécifique physique et application des mathématiques au Collège.

Indicateur 4.1

Nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire divisé par le nombre d'ETP enseignants (hors ETP enseignants pour les classes d'accueil).

Indicateur 4.2

Nombre d'élèves inscrits en classe ordinaire (hors classes d'accueil et atelier) divisé par le nombre d'ETP enseignants affectés aux classes et aux prestations complémentaires (appuis et passerelles) dans les établissements du cycle d'orientation.

Indicateur 4.3 à 4.8

Nombre d'élèves inscrits divisé par le nombre de classes.

Indicateurs 4.6 à 4.8

La constitution des classes tient compte des réorientations possibles en cours d'année et de l'insertion dans les classes ordinaires des élèves issus des classes d'accueil, avec une attention toute particulière portée à la 9^{ème} année, dans les regroupements 2 et surtout 3.

Indicateur 4.10

Les effectifs maximums par classe sont donnés par l'art.24 du règlement sur le cycle d'orientation.

Art. 24 Effectifs des classes (RCO)

³ En cours d'année, les effectifs moyens des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser les maxima suivants :

- a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
- b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;
- c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;
- d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves;
- e) classes sport et art : 20 élèves.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue

Département responsable : DIP

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	488'321'735	13'622'189	2.9%	474'699'546	481'915'038
30 Charges de personnel	411'008'805	7'129'017	1.8%	403'879'788	403'400'873
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19'052'282	-1'250'997	-6.2%	20'303'279	20'289'044
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'446'435	680'255	24.6%	2'766'180	3'380'251
36 Charges de transfert	54'787'233	7'065'734	14.8%	47'721'499	54'806'962
39 Imputations internes	26'980	-1'820	-6.3%	28'800	37'909
REVENUS	55'142'068	-163'205	-0.3%	55'305'273	53'166'669
42 Taxes	7'146'524	-332'349	-4.4%	7'478'873	7'391'235
43 Revenus divers	458'500	-442'280	-49.1%	900'780	452'633
44 Revenus financiers	0	-20	-100.0%	20	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	223'000	140'440	170.1%	82'560	98'713
46 Revenus de transferts	47'314'044	471'004	1.0%	46'843'040	45'218'346
49 Imputations internes	-	-	-	-	5'742
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-433'179'667	-13'785'394	3.3%	-419'394'273	-428'748'369
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'623'535</i>	<i>173'516</i>	<i>-9.7%</i>	<i>-1'797'051</i>	<i>-1'926'805</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-127'742'684</i>	<i>-17'862'839</i>	<i>16.3%</i>	<i>-109'879'845</i>	<i>-138'980'623</i>
COÛT COMPLET	-562'545'885	-31'474'716	5.9%	-531'071'169	-569'655'797

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'585.54	35.97	1.41%	2'549.57	2'589.66
<i>ETP fixes</i>	<i>2'558.54</i>	<i>35.97</i>	<i>1.43%</i>	<i>2'522.57</i>	<i>2'508.59</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>27.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>27.00</i>	<i>81.07</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à toutes et à tous, la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme du secondaire II dans des filières de formation générale ou professionnelle, dans le but de poursuivre leur formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. Il vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à certifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation public genevois auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Ainsi, les écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève,
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones)

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

ainsi que ceux qui ne satisfont pas aux normes d'admission dans l'enseignement secondaire II (classes de transition scolaire ou professionnelle), et ce, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation,

- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme, un titre de niveau CITE 3 ou 4 ou qu'ils puissent accéder à une haute école.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation professionnelle et continue, ainsi que les dispositifs cantonaux des bourses et prêts d'étude.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement secondaire II et par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Formation gymnasiale
- A02.02 Formation en école de culture générale
- A02.03 Formation professionnelle plein-temps
- A02.04 Formation professionnelle duale
- A02.05 Formation continue des adultes
- A02.06 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- A02.07 Information et orientation scolaire professionnelle
- A02.08 Accueil des élèves allophones et accompagnement à la formation
- A02.09 Pilotage opérationnel du programme A02

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'entrée en vigueur de la nouvelle constitution et en particulier l'obligation de se former jusqu'à la majorité ainsi que l'obtention d'une certification de l'enseignement secondaire II pour chaque élève constituent un des objectifs de législature prioritaires du Conseil d'Etat, de la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ainsi que de la Confédération (déclaration commune, mai 2015). Celle-ci doit permettre à chaque élève de trouver sa voie à l'issue du secondaire II par la poursuite d'études en hautes écoles, en écoles supérieures ou par une insertion réussie dans la vie professionnelle. L'atteinte de cet objectif passe par la consolidation d'un système de formation reposant notamment sur :

- Une offre diversifiée de filières de formations professionnelles et de formations générales;
- La revalorisation et la promotion des filières de formation professionnelle initiale, supérieure et continue à travers le développement d'un plan d'action sur l'apprentissage qui prévoit une dizaine de mesures dont certaines seront déployées sur quatre ans ;
- Une plus grande souplesse organisationnelle d'accueil des élèves et apprentis notamment en cours d'année et dans des dispositifs inter-filières;
- Une offre adaptée et personnalisée pour les jeunes en difficulté s'appuyant sur des structures permettant leur identification rapide; sur des mesures de soutien adaptées et le maintien dans la formation; et sur des dispositifs de préqualification permettant de rester dans un processus de formation, en lien avec les partenaires sociaux, les entreprises, les collectivités publiques et les associations.

Pour ce faire, les projets prioritaires suivants sont déployés et/ou pérennisés pour l'exercice 2016 :

- L'augmentation du nombre de places de formation professionnelle duale dans le secteur public, subventionné et privé. Afin de participer à cet effort, le petit Etat s'emploie à former davantage d'apprenti-e-s;
- Dans le cadre du dispositif CAP Formations, destiné à recevoir tous les jeunes du canton en rupture de 15 à 25 ans, le développement d'un projet de programmes collectifs de retour des jeunes en formation en complément du suivi individualisé. Ce projet bénéficie du soutien de la Confédération et de la collaboration de l'Hospice général;

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

- L'élargissement de l'offre de formations professionnelles et générale;
- La consolidation et des prestations fournies par l'établissement Lullin, ouvert à la rentrée 2014, qui propose un accompagnement adapté aux difficultés rencontrées par les jeunes en décrochage ou en rupture scolaire en vue de la poursuite de leur formation ou de leur rescolarisation, et l'augmentation de sa capacité d'accueil.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2016 et le budget 2015 découlent des éléments suivants :

Éléments transversaux de traitement du personnel

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le projet de budget. Il s'agit de la révision du taux de cotisation CPEG, de l'effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire), de la suppression de l'allocation vie chère, de l'économie réalisée à l'engagement d'un nouveau collaborateur avec une annuité diminuée de 2 niveaux, et de celle liée à la vacance de postes (-0.1 million).

Effectifs d'élèves

- Les postes enseignant octroyés au budget 2015 pour la rentrée 2015 à l'ESII ont un impact en 2016 pour les 8 mois restant : +3'400'000 F.
- Face à l'augmentation des effectifs d'élèves dans l'enseignement secondaire II pour la rentrée 2015 (+63 élèves par rapport aux prévisions du B2015), le DIP doit présenter une demande de crédit supplémentaire pour la création de 14.4 postes enseignant. L'impact de ces nouveaux postes sur le PB2016 se monte à +2'200'000 F. Par ailleurs, les effectifs en hausse d'apprentis se présentant aux examens, ainsi que les nouveaux examens élaborés et organisés à la suite de l'entrée en vigueur de nouvelles ordonnances de formation, contribuent à l'augmentation des coûts salariaux d'expertise pour les examens d'apprentissage. Le montant estimé est de +440'000 F.
- Rentrée 2016 : selon les dernières prévisions, les effectifs à l'ESII augmentent de +151 élèves. Ces variations induisent des besoins de +12.4 ETP. Ces postes sont valorisés sur 4 mois en 2016 pour un montant total de 540'000 F. Ce montant est partiellement compensé par l'économie réalisée sur les écolages hors canton (-248'000 F) suite à l'ouverture d'une classe de maturité spécialisée orientation pédagogie (la formation est actuellement effectuée à Lausanne).

Déploiement de l'école inclusive :

- Extension du dispositif de l'éducation physique individualisée (EPI). L'EPI est une prestation offerte aux élèves de certains établissements de l'enseignement secondaire II dans le cadre d'un projet pilote. Elle s'adresse aux élèves qui ne peuvent pas participer aux cours ordinaires d'éducation physique pour des raisons d'atteinte momentanée dans leur santé, de surpoids ou de situation de handicap. Elle leur permet de pratiquer une activité physique régulière et adaptée à leurs possibilités et à leurs besoins. L'extension du dispositif à l'ensemble des bénéficiaires potentiels à l'ESII (soit 2'200 élèves) nécessite une allocation de 5 ETP supplémentaires en 2016 (+200'000 F).

Formation obligatoire jusqu'à 18 ans

- Mise en œuvre de l'article constitutionnel sur l'obligation de formation jusqu'à 18 ans (art. 194) : + 3.6 ETP de conseillers sont prévus afin de renforcer le dispositif Cap Formation à l'OFPC. Cap Formation est destiné aux jeunes entre 15 et 25 ans en rupture de formation, qui ne sont ni en possession d'un diplôme de degré secondaire ni au bénéfice de prestations AI. Ce dispositif est chargé d'analyser les parcours de formation et la situation personnelle des jeunes, puis de les orienter vers les prestations les plus adaptées et d'assurer leur suivi en vue d'une qualification professionnelle. Une recette comptabilisée pour un droit de superficie est spécifiquement affectée au financement de ces postes supplémentaires, neutralisant ainsi l'impact sur le résultat de l'Etat.

Accords entre le Conseil d'Etat et les associations d'enseignants

- Dans le cadre de l'accord signé le 30 octobre 2013 entre le Conseil d'Etat et les associations représentatives des enseignants, portant sur la politique de l'emploi du personnel enseignant du secondaire, +32 ETP sont alloués à l'ESII pour la mise en œuvre de l'inscription réglementaire d'effectifs maximums par classe (+1'400'000 F).
- 8 ETP supplémentaires sont alloués à l'enseignement secondaire II afin d'introduire une gestion pluriannuelle du temps de travail des enseignants tout en résorbant la réserve de carrière. L'impact de cette mesure en francs est nul car le coût de la mise en œuvre est financé par l'utilisation de la réserve constituée à cet effet.

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Subventions

- Des moyens supplémentaires sont alloués au dispositif Qualification+ (CFC pour adultes) en vue de répondre aux besoins, en particulier dans les filières techniques : +1'400'000 F.
- Le budget des chèques annuels de formation se voit également ajusté de +900'000 F pour répondre aux besoins. En 2014, il y a eu 7014 octrois de chèques annuels.
- En outre, le budget des bourses d'études en faveur de l'enseignement secondaire II a été ajusté de 1'000'000 F.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- L'impact des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat se monte à -3'902'000 F sur le programme A02, dont 2'536'000 F sur les charges de personnel (dont 37.7 ETP), 1'240'000 F sur les dépenses générales et 126'000 F sur les subventions.

Transferts, réallocations, autres

- 0.8 ETP est transféré vers le programme A01.
- Le calcul des amortissements induit une augmentation des charges de +680'000 F.
- Une nouvelle répartition du budget des bourses d'études entre le montant destiné aux bourses pour l'enseignement universitaire et HES et celles en faveur de l'enseignement secondaire II, calquée sur la réalité des comptes 2014, induit un transfert des charges de subventions du programme A04 (-4'000'000 F) vers le programme A02 (+4'000'000 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
1.1 Taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation	Efficacité	52%	52%	47%	55%	2018
1.2 Taux de réussite des élèves en provenance de CAP Formation à l'issue de leur première année de retour à l'enseignement secondaire II	Efficacité	45%	40%		55%	2018
1.3 Taux d'entrée dans une filière du postobligatoire à l'issue de la transition	Efficacité	55%	50%	48%	60%	2018
1.4 Taux de réussite des élèves en provenance de la transition à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II	Efficacité	62%	57%		65%	2018
1.5 Taux de sortie de l'enseignement post-obligatoire en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	3.5%	3.9%	4.6%	2.5%	2018
2. Revaloriser la formation professionnelle						
2.1 Taux d'élèves en formation professionnelle sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire II	Efficacité	47%	44%		50%	2018
2.2 Taux d'élèves en formation professionnelle duale sur l'ensemble des élèves en formation professionnelle	Efficacité	60%	56.3%		65%	2018
2.3 Taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11ème	Efficacité	5%	4%		8%	2018
2.4 Nombre d'entreprises formatrices	Efficacité	2'900	2'850		3'000	2018
2.5 Nombre de places d'apprentissages en voie duale	Efficacité	2'650	2'550		2'800	2018
2.6 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	8%	11%		7%	2018

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
2.7 Taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage	Efficacité	90%	90%	89%	90%	2018
2.8 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire (AFP+CFC)	Efficacité	27%	26%		30%	2018
3. Réduire la durée des parcours scolaires						
3.1 Taux de redoublement pour l'ensemble des degrés et filières de l'enseignement secondaire II	Efficience	13%	14.5%		10%	2018
3.2 Taux de transfert à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II	Efficience	4.7%	5.2%		4%	2018
3.3 Taux de transfert à l'issue de la troisième année de l'enseignement secondaire II	Efficience	3%	3%		2.9%	2018
3.4 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique	Efficience	46%	45.5%		47%	2018
3.5 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année	Efficience	72%	71.5%		73%	2018
3.6 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus de deux années	Efficience	84%	83.5%		85%	2018
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis						
4.1 Taux de satisfaction des adultes face au dispositif du chèque annuel de formation	Qualité	75%	>75%	78.5%	75%	2018
4.2 Taux de CFC adultes obtenus par validation des acquis	Efficacité	50%	>70%	82%	75%	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

CAP Formations est un dispositif interinstitutionnel de prise en charge des jeunes de 15 à 25 ans sans certification en rupture de formation. Après une analyse des parcours de formation et de la situation professionnelle des jeunes, ce dispositif propose les mesures de soutien adéquates conformément aux législations en vigueur sur l'assurance chômage et la formation professionnelle. Il assure ensuite le suivi des jeunes dans les mesures proposées en vue d'une qualification professionnelle.

Indicateurs 1.3 et 1.4

La transition ouvre des perspectives aux élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement postobligatoire. Ce dispositif est destiné aux élèves provenant, soit du cycle d'orientation, soit de l'extérieur, afin de se mettre à niveau pour poursuivre ensuite dans une filière de l'enseignement post obligatoire.

Indicateur 2.1

Nombre d'élèves en formation professionnelle en école et en duale rapporté au nombre d'élèves en formations initiales certifiantes de niveau secondaire II (hors structures de transitions, matu pro post, préparations à une formation tertiaire, formations tertiaires et formations pour adultes).

Indicateur 2.2

Nombre de contrats d'apprentis en filière duale rapporté au nombre de contrats (dual + plein temps).

A02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Indicateur 2.3

Nombre d'élèves suivant une formation professionnelle duale rapporté au nombre d'élèves enregistrés au cycle d'orientation en 11^{ème} l'année précédente.

Indicateur 2.6

Nombre de contrats d'apprentissage résiliés en cours d'année scolaire rapporté au nombre de contrats signés.

Indicateur 2.8

Nombre d'élèves ayant obtenu un CFC ou une AFP à l'issue d'une formation duale rapporté au nombre d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale de l'enseignement secondaire 2 (hors école de culture générale pour adultes et collège pour adultes).

Indicateur 3.1

Le champ de cet indicateur concerne l'ensemble des filières du secondaire II hors formations pour adultes. Sont considérés comme redoublant les élèves qui refont leur année dans le même degré (concerne donc à la fois les élèves qui refont leur année dans leur filière actuelle ou dans une autre filière).

Indicateurs 3.2 et 3.3

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement.

Indicateurs 3.4 à 3.6

Parmi les élèves ayant obtenu un certificat de niveau secondaire II délivré par une école dépendant de la DGESII sont retenus ceux qui avaient fait l'année terminale de l'enseignement de niveau secondaire I au cycle d'orientation. Les parcours plus longs que la durée théorique de la formation sont de natures très diverses. Ainsi, l'allongement de la durée d'obtention du certificat peut être due à des redoublements, des réorientations avec ou sans redoublements, des interruptions provisoires de formation, des départs vers d'autres cantons ou pays suivis de retours à Genève.

Indicateur 4.1

Le chèque annuel de formation permet de financer tout ou partie d'un cours (écolage et taxe d'inscription) utile sur le plan professionnel. Il s'agit d'un chèque annuel attribué sous conditions de ressources et d'une valeur de Fr. 750.- au maximum qui peut être délivré trois années consécutives ou en une seule fois selon le type de cours.

L'enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires du chèque est réalisée à partir d'un échantillon représentatif de 200 personnes.

Indicateur 4.2

Pour bénéficier de la validation d'acquis, il faut avoir acquis les compétences du métier concerné et être domicilié ou travailler dans le canton de Genève depuis une année au moins. Cinq années d'expérience professionnelle sont nécessaires. Les métiers ouverts à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sont les suivants : CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire, CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve, CFC d'employé-e de commerce, CFC de gestionnaire du commerce de détail, CFC de logisticien, CFC de maçon-ne, AFP d'aide en soins et accompagnement, Attestation cantonale d'éducatrice du jeune enfant, Brevet fédéral de formateur-trice d'adultes.

En 2014, 620 diplômes ont été délivrés à des adultes soit près de deux fois plus qu'en 2013. Cette très forte augmentation a pour origine la mise en place de nouvelles voies de qualification (formation modulaire et formation en groupe) notamment dans les métiers de la construction, du nettoyage, de la cuisine ou de la restauration. Ainsi, même si le nombre de diplômes délivrés par la validation des acquis reste important en valeur absolue il ne représente plus, en valeur relative, que la moitié des diplômes délivrés. La valeur proposée pour 2016 (50%) tient compte de ces évolutions.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles

Département responsable : DIP

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	179'019'337	774'481	0.4%	178'244'856	181'518'401
30 Charges de personnel	78'591'663	-1'254'425	-1.6%	79'846'088	75'331'830
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'144'069	-1'061'851	-25.2%	4'205'920	4'848'817
33 Amortissements du patrimoine administratif	268'608	63'720	31.1%	204'888	244'663
36 Charges de transfert	96'839'803	3'026'944	3.2%	93'812'859	96'232'026
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	4'780'186
39 Imputations internes	175'194	94	0.1%	175'100	80'879
REVENUS	9'303'995	90'289	1.0%	9'213'706	12'290'053
42 Taxes	2'200'103	-44'710	-2.0%	2'244'813	4'318'435
43 Revenus divers	6'456'421	99'999	1.6%	6'356'422	2'203'867
44 Revenus financiers	671	0	0.0%	671	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	5'000	-250'000	-98.0%	255'000	116'695
46 Revenus de transferts	405'000	285'000	237.5%	120'000	837'760
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	4'780'186
49 Imputations internes	236'800	0	0.0%	236'800	33'110
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-169'715'342	-684'192	0.4%	-169'031'150	-169'228'348
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-310'447</i>	<i>44'826</i>	<i>-12.6%</i>	<i>-355'273</i>	<i>-359'815</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-18'407'256</i>	<i>5'535'787</i>	<i>-23.1%</i>	<i>-23'943'043</i>	<i>-33'172'216</i>
COÛT COMPLET	-188'433'045	4'896'420	-2.5%	-193'329'465	-202'760'379

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	576.48	3.29	0.57%	573.19	576.29
ETP fixes	565.32	3.66	0.65%	561.66	539.87
ETP auxiliaires	11.16	-0.37	-3.21%	11.53	36.42

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- Mettre en oeuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes;
- Apporter aux enfants et aux jeunes qui en ont besoin, une évaluation et si nécessaire une prise en soins médico-pédagogiques et un soutien à leurs familles. Il s'agit également d'amener un espace pour le conseil et le soutien au personnel enseignant par l'établissement d'une permanence pédago-thérapeutique dans les écoles qui en font la demande;
- Protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat;
- Assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de l'enfance et de la jeunesse et l'office médico-pédagogique.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A03.01 Animation parascolaire
- A03.03 Traitements médico-pédagogiques
- A03.04 Promotion, prévention et soutien à l'enfance
- A03.05 Protection des mineurs
- A03.06 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille
- A03.07 Pilotage opérationnel du programme A03

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'intégration, le suivi éducatif et le soutien aux familles constituent des priorités inscrites dans la nouvelle constitution genevoise. L'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) et l'office médico-pédagogique (OMP) mettent en œuvre les prestations dans ces domaines.

L'année 2016 sera résolument une année de consolidation pour l'office de l'enfance et de la jeunesse, avec l'aboutissement de plusieurs projets. Le principal concerne le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse qui définit les priorités du canton dans ce domaine et devrait être adopté cette année.

De même, les projets de loi sur l'accueil à journée continue et sur l'accueil préscolaire, élaborés en collaboration avec les communes, devraient aboutir. Enfin, le projet-pilote pour tester le dispositif d'accueil à journée continue au cycle d'orientation est mis en œuvre depuis la rentrée 2015 aux CO des Coudriers et de Vuillonex durant deux années.

En matière de promotion et de prévention des atteintes à la santé, un travail est en cours pour clarifier l'organisation et les prestations délivrées par le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), en lien avec le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention. Un accent particulier sera mis sur le repérage des vulnérabilités psycho-socio-médicales chez les enfants. De plus, le projet d'informatisation des carnets de santé sera mis en œuvre en 2016 et permettra d'améliorer le suivi des enfants et des jeunes notamment lors de situations sensibles (par exemple en cas de maltraitance ou de pandémie). Les prestations dentaires vont également évoluer et se rapprocher de certaines zones du canton à ce jour mal desservies.

Concernant les activités d'accueil et de loisirs, il s'agira d'améliorer et de clarifier la répartition entre les organismes privés subventionnés et l'Etat.

En ce qui concerne la protection des mineurs et l'éducation spécialisée, les efforts vont se poursuivre pour trouver de nouvelles familles d'accueil avec hébergement. Le cadre référentiel lié à leur autorisation et leur rémunération devrait également évoluer. Pour les accueils en foyer, l'année 2016 sera dédiée à la préparation des renouvellements des contrats de prestation, dans un contexte budgétaire difficile et avec un décalage toujours présent entre l'offre et la demande. Le pilotage du dispositif d'accueil en institutions est mené en vue d'augmenter la fiabilité des données.

L'office médico-pédagogique (OMP), en étroite collaboration avec le centre universitaire romand de médecine légale (CURML) assume depuis de nombreuses années avec le Pouvoir judiciaire (PJ) des mandats d'expertises civiles et pénales. Afin de garantir la prise en charge constante et prévisible d'une partie des expertises pour mineurs, la prestation a été inscrite au budget 2015 ainsi que les recettes équivalentes qui proviendront de facturation au PJ. Cela étant, la nécessité de formaliser la procédure entre le PJ et l'OMP, ainsi qu'une tarification à mettre en place font que la prestation sous sa nouvelle forme sera mise en vigueur en 2016.

Afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes présentant un trouble du spectre autistique et leurs familles, plusieurs projets destinés à leur prise en charge sont poursuivis durant l'année 2016 et s'inscrivent dans le plan d'action pour l'école inclusive dont :

- Le centre de consultation spécialisée en autisme, démarré en 2009 sur des fonds privés et pris en charge par l'OMP depuis 2011. Grâce au partenariat avec la Fondation Pôle Autisme, des ressources supplémentaires ont été engagées depuis 2013 pour répondre dans les meilleurs délais aux nombreuses demandes des familles et à celles des pédiatres.

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

- Le centre d'intervention précoce en autisme (CIPA), ouvert en 2010, a été renforcé pour sa capacité d'accueil qui se monte actuellement à 8 enfants. Des places ont ainsi été libérées dans l'enseignement spécialisé, puisque certains de ces enfants ont pu rejoindre l'enseignement ordinaire. Etant donné le besoin en places d'accueil nécessaires pour les enfants du canton, estimé entre 40 et 60, une augmentation de la capacité d'accueil du centre est nécessaire. L'objectif est d'atteindre une capacité d'accueil de 12 enfants, suivant les moyens financiers à disposition.
- Le dispositif d'accompagnement pour enfants avec troubles du spectre autistique quittant le CIPA pour rejoindre l'enseignement ordinaire vise à maximiser leur chance de maintien dans l'enseignement ordinaire. L'accompagnement à l'intégration en classe se fera pendant les deux premières années. Ce dispositif devrait initialement être disponible pour huit enfants. La littérature montre en effet que les dispositifs d'intervention précoce dotés d'un accompagnement pour la réintégration arrivent à un taux de réintégration en ordinaire de 75%, contre 27% pour les jeunes qui suivent une filière classique.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2016 et le budget 2015 découlent des éléments suivants :

Éléments transversaux de traitement du personnel

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le projet de budget. Il s'agit de la révision du taux de cotisation CPEG, de l'effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire), de la suppression de l'allocation vie chère, de l'économie réalisée à l'engagement d'un nouveau collaborateur avec une annuité diminuée de 2 niveaux, et de celle liée à la vacance de postes (-0.1 million).

Déploiement de l'école inclusive

- Augmentation de la capacité d'accueil du centre d'intervention précoce en autisme (CIPA). En 2016, des ressources sont demandées pour accueillir 4 nouveaux enfants (+1.33 ETP psychologue, +1.73 ETP auxiliaire stagiaire psychologue et frais de transport, +240'000 F). A l'horizon 2019, il est visé de passer de 8 à 36 enfants accueillis par le CIPA.

Accueil continu au cycle d'orientation

- La mise en place du projet-pilote pour l'accueil continu au cycle d'orientation, initiée à la rentrée 2015 dans deux CO, se poursuit en 2016 et nécessite une hausse de la subvention à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE) (+124'000 F), ainsi que le complément (6 mois) pour les postes auxiliaires engagés en 2015 (+128'000 F). Le projet bénéficie également de recettes sous la forme de la facturation des prestations aux parents et de la subvention fédérale de l'OFAS (+270'000 F).

Subventions

- L'ajustement de la participation cantonale au GIAP se monte à 252'000 F. Conformément à l'article 33 de la LIP, l'Etat prend en charge 10% des coûts publics au budget du GIAP, le 90% restant étant à la charge des communes. Environ 40 groupes de 12 enfants supplémentaires s'ouvrent chaque année pour répondre à la demande.
- Dans l'attente d'ouverture de places en foyers d'urgence, de moyens complémentaires pour le développement d'une AEMO pour les 0-2 ans, et au vu des prévisions de dépenses pour 2015, le budget des frais de placements éducatifs est augmenté de 3'525'00 F. Le dispositif cantonal étant utilisé à son maximum, un recours plus important aux placements hors-canton est inévitable.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- L'impact des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat se monte à -2'503'000 F sur le programme A03, dont 1'162'000 F sur les subventions, 852'000 F sur les charges de personnel (dont 6.7 ETP) et 489'000 F sur les dépenses générales.

Transferts, réallocations, autres

- Des réallocations internes entre CR induisent un transfert de charges et d'ETP du programme A05 vers le programme A03, suite à la ventilation du budget dans les programmes par les clés de répartition (+5.95 ETP et +830'000 F).
- Des réallocations internes entre CR induisent un transfert de charges du programme A03 vers le programme A01,

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

suite à la ventilation du budget dans les programmes par les clés de répartition (-450'000 F).

- -1 ETP est transféré de l'office de l'enfance et de la jeunesse à la direction de la logistique (programme P04) et +0.5 ETP est reçu du DEAS.
- L'aide financière au Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels (C.T.A.S. Association) est transférée au département présidentiel du fait que les activités du centre relèvent du bureau des violences domestiques.
- 2.3 ETP auxiliaires sont convertis en postes permanents.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
1.1 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	90%	89%	92%	90%	2018
1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	27 jours	28	25 jours	27 jours	2018
2. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II						
2.1 Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé	Efficacité	98%	97%	98%	98%	2018
2.2 Taux de cas détectés lors du dépistage vue et ouïe	Efficacité	12%	12%		12%	2018
2.3 Taux d'enfants examinés nécessitant des soins dentaires (école primaire)	Efficacité	45%	45%		44%	2018
3. Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats						
3.1 Durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil	Qualité	60 jours	90 jours		60 jours	2018
3.2 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	180	105	144	190	2018
3.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et la décision de placement (hors placement d'urgence)	Qualité	28 jours	32 jours		21 jours	2018
3.4 Taux de placement hors urgences dans des institutions d'éducation spécialisées dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Qualité	40%	18%	49%	30%	2018
3.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Qualité	14%	15%	12%	14%	2018
3.6 Taux des lieux d'accueil de jour soumis à autorisation, surveillés dans les délais fixés par l'ordonnance sur les placements d'enfants	Efficacité	75%	70%	62%	80%	2018
3.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	96%	100%	2018

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
3.8 Taux des mineurs placés par rapport aux mineurs suivis	Efficacité	13%	13%		13%	2018
4. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et en organisant des camps et des activités durant les congés et vacances scolaires						
4.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	190	190	191	190	2018
4.2 Durée moyenne d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	300 jours	335 jours	304	300 jours	2018
4.3 Taux d'activités proposées par le SLJ confirmées par rapport au nombre d'activités prévues	Efficacité	95%	5%		95%	2018

Commentaires

Indicateur 1.2

Le questionnaire remis aux familles consultantes évalue la qualité de l'accueil, la satisfaction par rapport au délai d'attente, aux réponses reçues et aux traitements proposés.

Indicateur 2.1

Total des classes ayant bénéficié d'une intervention d'éducation pour la santé rapporté au total des classes pour lesquelles des interventions étaient planifiées.

Indicateur 2.2

Nombre d'enfants et de jeunes ayant un dépistage positif pour des troubles sensoriels (soit de la vue, soit de l'audition) rapporté au nombre d'enfants et de jeunes scolarisés vus en dépistage par les techniciennes vue et ouïe (1P, 2P, 6P, néo-arrivants et suivi des cas détectés).

Indicateur 2.3

Nombre d'enfants examinés avec une dentition nécessitant des soins dentaires au moment du dépistage rapporté au nombre d'enfants examinés. Les enfants sont examinés une fois par année dans les degrés 1P à 8P.

Indicateur 3.1

Ecart moyen en jours entre la date de préavis de la plateforme de placement pour une famille d'accueil et la date de placement effective en famille d'accueil.

Indicateur 3.3

Ecart moyen en jours entre les dates de présentation des demandes à la plateforme de placement et les dates de préavis de la plateforme de placement.

Indicateur 3.4

Nombre de placements hors urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois rapporté au nombre total de placements hors urgence.

Indicateur 3.5

Nombre de placements d'urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours rapporté au nombre total de placements d'urgence.

Indicateur 3.6

Nombre de lieux d'accueil soumis à surveillance (avec rapport ad hoc) rapporté au total des lieux soumis à

A03 Suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

autorisation.

Indicateur 3.7

En cas d'urgence, la mesure dite de «clause péril» permet au SPMi d'intervenir rapidement et d'ordonner le retrait du droit de garde et le placement de l'enfant. Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant est informé immédiatement afin qu'il se prononce sur la ratification des dispositions prises. Le SPMi reste compétent pour toute mesure à prendre dans ce domaine jusqu'à la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (Art. 12, al.7, de la loi sur l'office de l'enfance et de la jeunesse).

Indicateur 3.8

Total des mineurs placés au moins une journée dans l'année rapporté au total des mineurs suivis dans l'année par le SPMi.

Indicateurs 4.1 et 4.2

Des éducateurs en assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) soutiennent et accompagnent à leur domicile des familles qui rencontrent des difficultés éducatives. Le travail s'effectue par le biais d'objectifs mis en place par le SPMi et avec les familles. L'AEMO, dans le contexte familial, s'inscrit dans le mouvement général de l'action sociale, éducative et sanitaire qui tend à favoriser autant que faire se peut le maintien des personnes en difficulté dans leur réseau naturel d'appartenance.

Indicateur 4.3

Cet indicateur montre dans quelle mesure l'offre du service des loisirs éducatifs (activités extrascolaires, camps, journées et passeport-vacances) est en adéquation avec la demande de la population cible. Par rapport à 2015, la formule de calcul est inversée.

A04 Hautes écoles

Département responsable : DIP

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	526'777'904	14'092'966	2.7%	512'684'938	727'985'483
30 Charges de personnel	451'558	451'558	-	-	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	339'325	-616'375	-64.5%	955'700	9'256
36 Charges de transfert	525'987'021	14'257'783	2.8%	511'729'238	485'617'430
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	242'358'796
REVENUS	6'967'436	-946'097	-12.0%	7'913'533	249'587'198
42 Taxes	369	-406'324	-99.9%	406'693	152'158
43 Revenus divers	-	-170'000	-100.0%	170'000	7'584
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-120'000	-100.0%	120'000	24'577
46 Revenus de transferts	6'967'067	-249'773	-3.5%	7'216'840	7'044'083
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	242'358'796
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-519'810'468	-15'039'063	3.0%	-504'771'405	-478'398'285
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'784</i>	<i>-1'784</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-57'866'023</i>	<i>-5'534'050</i>	<i>10.6%</i>	<i>-52'331'973</i>	<i>-92'969'988</i>
COÛT COMPLET	-577'678'274	-20'574'896	3.7%	-557'103'378	-571'368'273

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.70	2.70	-	-	-
<i>ETP fixes</i>	<i>2.70</i>	<i>2.70</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'unité des hautes écoles veille à la mise en œuvre de la politique cantonale de l'enseignement supérieur. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.10 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
- A04.11 Formation, recherche appliquée et services (HES)

A04 Hautes écoles (suite)

A04.12 Formation, recherche et services (UNI)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Dans le cadre de cette législature, il s'agira notamment de promouvoir et consolider la place des hautes écoles genevoises dans ses domaines de recherche d'excellence, de favoriser les synergies entre les institutions d'enseignement supérieur dans les domaines de la formation, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies.

Parmi les principaux projets prioritaires pour l'année 2016, on peut citer :

- Le renouvellement de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université pour la période 2016-2019;
- La mise en œuvre de la nouvelle loi sur la HES-SO Genève;
- Le renforcement des collaborations dans le champ des études internationales entre l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) et l'Université;
- Le renforcement des synergies entre l'Université et la HES-SO Genève dans les champs de la formation de base, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies ainsi qu'en matière de partage d'équipements et d'infrastructures;
- La poursuite des collaborations entre les institutions d'enseignement supérieur du canton (Université, HES-SO Genève, IHEID) ;
- La stabilisation des modèles de formation initiale, dispensée par l'institut universitaire de formation des enseignants (IUE), pour les maîtres primaires et secondaires I et II.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2016 et le budget 2015 découlent des éléments suivants :

Éléments transversaux de traitement du personnel

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le projet de budget. Il s'agit de la révision du taux de cotisation CPEG, de l'effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire), de la suppression de l'allocation vie chère, de l'économie réalisée à l'engagement d'un nouveau collaborateur avec une annuité diminuée de 2 niveaux, et de celle liée à la vacance de postes (+2 millions).

Subventions

- Ajustement de la participation cantonale à la HES-SO Genève conformément à la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale. En outre, il s'agit de prendre en compte l'augmentation des prévisions d'effectifs étudiants : étudiants genevois envoyés dans le réseau HES-SO : +197 en 2016, étudiants accueillis à Genève : +149 en 2016. Globalement, à ce stade, un montant complémentaire de 3'693'000 F est intégré au PB2016. A noter toutefois que le comité gouvernemental n'ayant pas arrêté son budget 2016 à cette date, les données, établies sur la base de l'avant-budget 2016 sont susceptibles d'évoluer et pourraient nécessiter un amendement.
- La mise en service des nouveaux bâtiments induisent des coûts de fonctionnement supplémentaire dès 2016 : +763'000 F pour la Haute Ecole de Gestion de Genève (HES) et +4'378'000 F pour le CMU 5 et 6 de l'Université.

Accord intercantonal universitaire

- Ajustement du budget de la participation cantonale à l'accord intercantonal universitaire (C 1 32), lié à la hausse des étudiants genevois suivant des études universitaires dans d'autres cantons (+6'444'000 F).

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- L'impact des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat se monte à -2'458'000 F sur le programme A04.
- En outre, conformément à la mesure n°13 du plan de mesure du Conseil d'Etat, les charges d'entretien courant des

A04 Hautes écoles (suite)

bâtiments sont transférés à la HES-SO Genève avec une couverture partielle : la subvention cantonale se voit réduite de 500'000 F au titre de l'effort devant être pris en charge par la HES.

Transferts, réallocations, autres

- Transfert de 2.7 ETP du programme P01 vers le programme A04 (collaboratrices de l'unité des hautes écoles).
- Par ailleurs, il est opéré un complément au transfert de la division de stomatologie des HUG à l'Université de Genève intervenu en 2014 (+0.4 million).
- La nouvelle répartition du budget des bourses d'études entre le montant destiné aux bourses pour l'enseignement universitaire et HES et celles en faveur de l'enseignement secondaire II, calquée sur la réalité des comptes 2014, induit un transfert des charges de subventions du programme A04 (-4'000'000 F) vers le programme A02 (+4'000'000 F).
- Le calcul des amortissements induit une augmentation des charges de +2'848'000 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	5'805	5'731	ND	8'518	2018
1.2 Nombre de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises	Efficacité	1'940	2'050		3'120	2018
1.3 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (UNI)	Qualité	>75%	75%		>75%	2018
1.4 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (IHEID)	Qualité	84%	84%		85%	2018
1.5 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (HES)	Efficacité	80%			80%	2018
1.6 Nombre de programmes doctoraux (UNI)	Efficacité	70	78		78	2018
2. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
2.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (UNI)	Efficacité	>30%	30%	34.2%	>30%	2018
2.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	30%	30%	33%	>30%	2018
2.3 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (HES)	Efficacité	40%	26%	35%	50%	2018
3. Assurer l'excellence de la recherche						
3.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs - UNI)	Efficacité	110'500'000.-	110'500'000.-	109'900'000	114'000'000.-	2018

A04 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	12'000'000.-	11'000'000.-	16'370'490	12'000'000.-	2018
3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	8'048'816.-	8'058'420.-	ND	8'302'600.-	2018
3.4 Pourcentage d'articles publiés par l'UNIGE faisant partie des 10% les plus cités au monde	Efficacité	30%	10		30%	2018

Commentaires

Indicateur 3.4

La méthode de calcul de l'indicateur et la base de données ont été modifiées au B2016. L'Université de Genève utilise à partir de 2015 la base de données bibliographique Scival qui remplace InCites. La méthode de calcul utilisé à partir du B2016 mesure pour chaque discipline combien un article doit recevoir de citations pour faire partie du top 10% mondial. On regarde ensuite les articles produits par les chercheurs de l'Université de Genève, on compte les citations qu'ils ont reçues, et on calcule le pourcentage de ces articles qui font partie du top 10% mondial.

A05 Enseignement spécialisé

Département responsable : DIP

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	141'726'886	5'077'383	3.7%	136'649'503	130'990'032
30 Charges de personnel	68'095'886	2'314'721	3.5%	65'781'165	60'913'572
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'442'112	32'471	0.3%	10'409'641	8'382'219
33 Amortissements du patrimoine administratif	125'429	48'087	62.2%	77'342	85'478
36 Charges de transfert	63'013'416	2'682'011	4.4%	60'331'405	61'578'614
39 Imputations internes	50'044	94	0.2%	49'950	30'148
REVENUS	1'733'353	19'978	1.2%	1'713'375	1'216'198
42 Taxes	1'404'153	565'978	67.5%	838'175	1'216'198
43 Revenus divers	0	-546'000	-100.0%	546'000	-
46 Revenus de transferts	280'000	0	0.0%	280'000	-
49 Imputations internes	49'200	0	0.0%	49'200	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-139'993'533	-5'057'405	3.7%	-134'936'128	-129'773'833
<i>Coût des activités de support</i>	-268'987	23'704	-8.1%	-292'691	-290'948
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-9'960'227	9'384'508	-48.5%	-19'344'735	-15'786'814
COÛT COMPLET	-150'222'746	4'350'808	-2.8%	-154'573'554	-145'851'595

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	467.20	14.12	3.12%	453.08	445.99
<i>ETP fixes</i>	461.57	11.10	2.46%	450.47	433.58
<i>ETP auxiliaires</i>	5.63	3.01	114.89%	2.62	12.41

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés domiciliés dans le canton.

Il a pour but d'offrir des prestations de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Enseignement spécialisé dans une école ordinaire
- A05.02 Enseignement spéc. dans une école spéc. ou un centre de jour spéc.
- A05.03 Enseignement spécialisé dans une structure résidentielle
- A05.04 Prise en charge médico-pédagogique dans l'enseignement spécialisé
- A05.05 Autres mesures individuelles renforcées de pédagogie spécialisée
- A05.06 Pilotage opérationnel du programme A05

A05 Enseignement spécialisé (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Suite à l'entrée en vigueur, en janvier 2010, de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP), puis de son règlement d'application, l'office médico-pédagogique (OMP), en relation avec l'enseignement primaire et le cycle d'orientation, développe de nouveaux dispositifs d'intégration scolaire au sein d'établissements ordinaires pour élèves avec limite de capacité intellectuelle, graves troubles du développement, atteints d'autisme, de graves troubles de l'apprentissage ou en situation de handicap mental.

- S'inscrivant dans les objectifs de l'école inclusive, des dispositifs d'enseignement spécialisé ont été déployés. La rentrée 2015 a ainsi vu naître une classe intégrée au CO de Budé, une extension de la classe intégrée au CO du Cayla, un CMP intégré dans l'école primaire de Peschier et enfin une extension de la classe intégrée dans l'école primaire de Geisendorf. Ces ouvertures, effectuées à la rentrée 2015, devraient pouvoir se pérenniser en 2016.
- Depuis 2010, le nombre d'élèves âgés de 18 ans et plus scolarisés dans l'enseignement spécialisé a doublé passant de 26 élèves en 2010 à 54 élèves en 2014. A la rentrée 2015, il s'agissait de 50 élèves et l'on estime que ce nombre pourrait concerner environ 65 élèves à la rentrée 2016. Ces élèves âgés de 18 ans et plus devraient théoriquement quitter les institutions de l'enseignement spécialisé pour se diriger vers les structures pour adultes handicapés. Toutefois, le manque de places constaté dans ces structures ne permet pas de les accueillir tous. Ainsi, une grande partie d'entre eux pourrait rester dans les structures pour mineurs.
- Dans la continuité des projets liés à l'école inclusive, des équipes pluridisciplinaire sont mises en place dans trois établissements pilotes. Il s'agit ici d'un appui spécifique délivré par des psychologues, des logopédistes, des enseignants et des éducateurs.
- Il est prévu de poursuivre la mise en place du mercredi matin dans les structures de l'enseignement spécialisé.
- Le manque de places résidentielles (lieux de vie) à Genève pour mineurs en situation de handicap grave, en particulier avec retard mental et autisme, a conduit à l'extension du foyer de l'office médico-pédagogique. Cela permet que ces enfants et adolescents restent plus proches de leur famille mais également de diminuer les coûts, qui sont aujourd'hui plus élevés pour un placement résidentiel hors canton.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2016 et le budget 2015 découlent des éléments suivants :

Eléments transversaux de traitement du personnel

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le projet de budget. Il s'agit de la révision du taux de cotisation CPEG, de l'effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire), de la suppression de l'allocation vie chère, de l'économie réalisée à l'engagement d'un nouveau collaborateur avec une annuité diminuée de 2 niveaux, et de celle liée à la vacance de postes (financièrement neutre).

Effectifs d'élèves

- Prévue au budget 2015, l'ouverture de deux centres de jour spécialisés à la rentrée 2015 a un impact en 2016 pour les 8 mois restant (+1'400'000 F).
- Pour la rentrée 2015, les besoins supplémentaires en lien avec la problématique des élèves majeurs maintenus dans l'enseignement spécialisé faute de places dans les structures pour adulte avec handicap s'élèvent à +1'800'000 F (+12.7 ETP, soit +6.1 ETP d'enseignants, +6 ETP d'éducateurs, +0.6 ETP de logopédiste, ainsi que +200'000 F pour le transport des élèves). Ces éléments non pris en compte au B2015 font l'objet d'une demande de dépassements de crédit en 2015. Il s'agit de :
 - créer 8 places dans les CMP du cycle moyen en fonction du domicile des élèves;
 - augmenter la capacité de la classe intégrée de Geisendorf de 8 places;
 - maintenir en classe ordinaire des élèves qui ont le profil pour l'enseignement spécialisé;
 - augmenter la capacité de structures de l'ESII (CRER, CMP Arve et Bertrand) de 4 places.

A05 Enseignement spécialisé (suite)

Déploiement de l'école inclusive

- Dispositif d'accompagnement pour enfants avec troubles du spectre autistique (TSA) quittant le centre d'intervention précoce en autisme pour rejoindre l'enseignement ordinaire. En 2016 les ressources demandées permettront l'accompagnement de 8 enfants issus du CIPA (centre d'intervention précoce en autisme) à l'intégration en classe ordinaire (+3.2 ETP psychologues et +3 ETP stagiaires psychologues, +528'000 F).
- Renforcement de la collaboration pluridisciplinaire au sein des établissements primaires. En 2016 le DIP souhaite favoriser le maintien des élèves présentant des difficultés importantes d'apprentissage ou des troubles du comportement dans le milieu scolaire ordinaire. 3 « projets pilote » visent à la création d'équipes professionnelles pluridisciplinaires au sein des écoles. Les besoins portent sur 6.6 ETP (enseignants ordinaires et spécialisés, éducateurs et professionnels de soins) pour un total de +834'000 F.

Subventions

- Fondation Clair Bois : dès 2016, suite à la rénovation et à l'agrandissement du foyer de Lancy, un montant de 1'567'000 F est intégré pour le financement du fonctionnement de 8 places supplémentaires au foyer de Lancy destinés à des enfants et adolescents de 10 à 18 ans en situation de handicap.
- Adaptation du budget des subsides à la formation scolaire spéciale pour les enfants à besoins éducatifs particuliers ou handicapés sur la base de l'estimation des dépenses 2015 : +1'600'000 F. Le montant qui avait été ajusté au budget 2014 était insuffisant.

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- L'impact des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat se monte à -1'600'000 F sur le programme A05, dont 570'000 sur les charges de personnel (dont 5.5 ETP), 538'000 F sur les subventions et 501'000 F sur les dépenses générales.

Transferts, réallocations, autres

- Des réallocations internes entre CR induisent un transfert de charges et d'ETP du programme A05 vers le programme A03, suite à la ventilation du budget dans les programmes par les clés de répartition (-5.95 ETP et -830'000 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Intégrer dans les structures d'enseignement ordinaire les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
1.1 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 3% et 30%	Efficacité	18%	4%	13.8%	25%	2018
1.2 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 31% et 70%	Efficacité	5.5%	4.5%	3.8%	7%	2018
1.3 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 71% et 100%	Efficacité	4%	18%	3.6%	4.2%	2018
1.4 Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement ordinaire et faisant l'objet d'une demande de conseil pour de l'enseignement spécialisé depuis l'enseignement ordinaire	Efficacité	380	380	321	380	2018
1.5 Nombre d'élèves quittant l'enseignement ordinaire pour intégrer l'enseignement spécialisé	Efficacité	250	250	241	250	2018
1.6 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement ordinaire	Efficacité	180	190	158	200	2018

Commentaires

A05 Enseignement spécialisé (suite)

Indicateurs 1.1 à 1.3

Nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé entrant dans la fourchette considérée rapporté au total des élèves de l'enseignement spécialisé. Par exemple: un matin d'intégration à l'école primaire (4 périodes) = 14.3% (1 période = 3%; 32 périodes = 100%).

En suivant l'évolution de l'intégration dans l'enseignement ordinaire des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé, ces indicateurs permettent de mesurer l'atteinte des objectifs de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) qui prévoit notamment de rechercher une intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation.

Indicateurs 1.4 à 1.6

Ces indicateurs permettent de suivre les flux entrants et sortants d'élèves de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé et de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

A06 Programme transversal à la politique A

Département responsable : DIP

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	21'584'055	736'918	3.5%	20'847'137	20'418'783
30 Charges de personnel	16'151'794	173'341	1.1%	15'978'453	15'555'725
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'259'889	188'780	4.6%	4'071'109	3'923'237
33 Amortissements du patrimoine administratif	377'773	377'773	-	-	241'089
36 Charges de transfert	791'800	-5'775	-0.7%	797'575	693'728
39 Imputations internes	2'800	2'800	-	-	5'004
REVENUS	625'171	-82'949	-11.7%	708'120	442'954
42 Taxes	113'171	-79'549	-41.3%	192'720	251'467
43 Revenus divers	0	-3'400	-100.0%	3'400	11'644
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	512'000	0	0.0%	512'000	179'843
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-20'958'884	-819'867	4.1%	-20'139'017	-19'975'829
<i>Coût des activités de support</i>	-63'802	7'294	-10.3%	-71'096	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'250'369	2'612'085	-38.1%	-6'862'454	-3'612'340
COÛT COMPLET	-25'273'055	1'799'512	-6.6%	-27'072'567	-23'588'169

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	107.37	0.55	0.51%	106.82	107.96
<i>ETP fixes</i>	106.66	-0.16	-0.15%	106.82	103.04
<i>ETP auxiliaires</i>	0.71	0.71	-	-	4.92

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations transversales aux programmes de la politique Formation délivrées par le service-école-médias, le service de l'enseignement privé, le service de médiation scolaire et le service de recherche en éducation :

Le service-école-médias couvre l'ensemble de la chaîne d'activités visant à permettre l'usage des médias et technologies pour enseigner et apprendre, du choix des équipements à la formation des enseignant-e-s, en passant par la production et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Le service de médiation scolaire a pour mission d'accompagner les établissements scolaires en prises avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également préventivement, en proposant, d'une part, des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires, et, d'autre part, en développant des partenariats avec les communes et les quartiers.

Le service de l'enseignement privé assure la surveillance de l'enseignement privé dans les domaines de la scolarité obligatoire et postobligatoire, et de la formation professionnelle. Il délivre les autorisations d'ouvrir et d'exploiter les écoles privées, et instruit les demandes d'autorisation d'enseigner. Il informe le public, ainsi que les écoles, et publie sur internet le répertoire des écoles privées autorisées.

Le service de la recherche en éducation (SRED) a pour but de suivre le système genevois d'enseignement et de formation et de contribuer à son pilotage. Pour ce faire, il produit et met à disposition des autorités et de la collectivité des indicateurs, des statistiques, des prévisions d'effectifs scolaires, il procède aux évaluations et aux recherches pour lesquelles il est mandaté et en rend publics les résultats.

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

Ce programme regroupe par ailleurs les cotisations et contributions intercantionales versées par le département de l'instruction publique pour le fonctionnement des conférences intercantionales (CDIP, CIP, CUS, etc.) ainsi qu'une subvention pour la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A06.01 Médias, technologies et documentation pour l'enseignement
- A06.02 Médiation scolaire
- A06.03 Autorisation et surveillance de l'enseignement privé
- A06.04 Recherche en éducation
- A06.05 Contribution et cotisations intercantionales
- A06.06 Autres prestations transversales

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Service écoles-médias

Les établissements scolaires ne disposent pas encore tous du matériel nécessaire à l'intégration dans l'enseignement des médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC). L'effort d'équipement se poursuivra donc en 2016, tout en assurant la gestion et le fonctionnement de l'infrastructure en place, notamment quelque 16'000 ordinateurs destinés prioritairement aux élèves. Par ailleurs, le dispositif de ressources pédagogiques numériques et d'environnements de travail et d'apprentissage en ligne devra être enrichi, organisé et adapté aux plans d'études, aux besoins des enseignant-e-s et aux nouveaux usages du web. Il s'agira aussi de tester le déploiement à l'échelle de quelques écoles des technologies émergentes - en particulier les tablettes numériques - qui seront amenées ensuite à se généraliser. Enfin, la formation et le support aux enseignant-e-s seront renforcés de manière à améliorer l'utilisation des moyens technologiques mis à disposition.

Service de médiation scolaire SMS - Le Point

Dans le cadre des mesures déployées contre le décrochage scolaire, le service de médiation scolaire met en œuvre des projets et des actions visant à prévenir et lutter contre les formes de violence à l'école. Cette année, ils porteront particulièrement sur :

- le renforcement de la cohésion des équipes dans l'application du cadre scolaire, notamment dans le cadre des projets d'établissements;
- le développement d'actions et de compétences au sein des établissements en matière de compréhension et de prévention des phénomènes de harcèlement à l'école.

Le lien entre l'école et les familles est également fondamental en matière de lutte contre l'échec scolaire. Dans ce but, le SMS - Le Point continuera à développer son soutien aux établissements scolaires pour maintenir et améliorer le climat relationnel avec les familles.

Service de l'enseignement privé

La mission d'autorisation et de surveillance de l'enseignement privé se poursuit, conformément aux dispositions légales et réglementaires, et devrait s'affiner en 2016 dans les domaines suivants : inspection des écoles privées de scolarité obligatoire, formation obligatoire jusqu'à 18 ans, passage des enfants à besoins spécifiques entre secteurs public et privé, application de la nouvelle loi sur les hautes écoles (LEHE) aux universités privées.

Service de la recherche en éducation

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, le service de la recherche en éducation (SRED) maintient pour priorité l'analyse des parcours de formation jusqu'à 18 ans (interruptions prématurées de formation, parcours complexes,

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

transitions tout au long de la scolarité et de la formation obligatoires), ainsi que l'évaluation de projets et d'innovations liés à l'école inclusive (évaluation de dispositifs intégrés, production de statistiques ciblées, suivi de cohortes).

Suite à la désignation du SRED en tant que producteur au sein du système de la statistique publique, le service développe qualitativement et quantitativement les statistiques relatives à l'enseignement et à la formation dans le canton Genève. Par ailleurs, l'observatoire cantonal de la petite enfance poursuit des études sur les modes de garde et leur fréquentation, favorisant une connaissance factuelle aux niveaux cantonal et communal.

Enfin, le SRED participera en 2016 à la coordination nationale de l'évaluation de l'atteinte des compétences fondamentales pour la passation dans tous les cantons (tests de référence HarmoS).

Justification des écarts par rapport au budget 2015

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2016 et le budget 2015 découlent des éléments suivants :

Éléments transversaux de traitement du personnel

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le projet de budget. Il s'agit de la révision du taux de cotisation CPEG, de l'effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire), de la suppression de l'allocation vie chère, de l'économie réalisée à l'engagement d'un nouveau collaborateur avec une annuité diminuée de 2 niveaux, et de celle liée à la vacance de postes (financièrement neutre).

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- L'impact des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat se monte à -251'000 F sur le programme A06, dont 145'000 F sur les charges de personnel (dont -1.3 ETP), 100'000 F sur les dépenses générales et 6'000 F sur les subventions.

Transferts, réallocations, autres

- -0.8 PAT est transféré au département présidentiel.
- Transfert des charges et des ETP en lien avec la restauration scolaire du programme P04 vers le programme A06 (+1.974 ETP et +670'000 F).
- Le calcul des amortissements induit une augmentation des charges de +350'000 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine						
1.1 Taux d'établissements primaires équipés de façon à permettre l'atteinte des objectifs MITIC du plan d'études	Efficacité	2.5%	0.6%		50%	2018
1.2 Taux d'établissements secondaires d'enseignement général et de commerce équipés selon le standard défini par le plan directeur "enseigner et apprendre à l'ère numérique (2014)"	Efficacité	29.2%	26.7%		100%	2018
2. Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence						
2.1 Taux d'interventions menées dans les délais prévus	Qualité	75%	75%		80%	2018

A06 Programme transversal à la politique A (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire						
3.1 Taux des écoles privées de scolarité obligatoire inspectées dans les délais fixés	Efficacité	45%	45%		60%	2018
4. Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation						
4.1 Temps de réaction aux sollicitations de la collectivité	Qualité	5 jours	5 jours		5 jours	2018
4.2 Taux de réalisation des activités et projets dans les délais prévus	Efficacité	82%	80%		86%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1

La mise à disposition de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques dans les écoles primaires doit permettre d'atteindre les objectifs MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication) du plan d'études.

Indicateur 1.2

L'équipement des écoles du secondaire comprend deux dispositifs standards. Il s'agit des tableaux numériques interactifs et des laboratoires de langues numériques. Le plan directeur MITIC du DIP « Enseigner et apprendre à l'ère numérique (2014) » est disponible à l'adresse suivante:

<http://edu.ge.ch/ecolenumerique/mitic/15-priorites-pour-reussir-le-numerique-lecole>

Indicateur 3.1

Total des écoles privées de scolarité obligatoire ayant été inspectées dans les délais prévus (inclus la finalisation et la transmission du rapport d'inspection aux écoles) rapporté au total des écoles soumises à inspection.

Indicateur 4.1

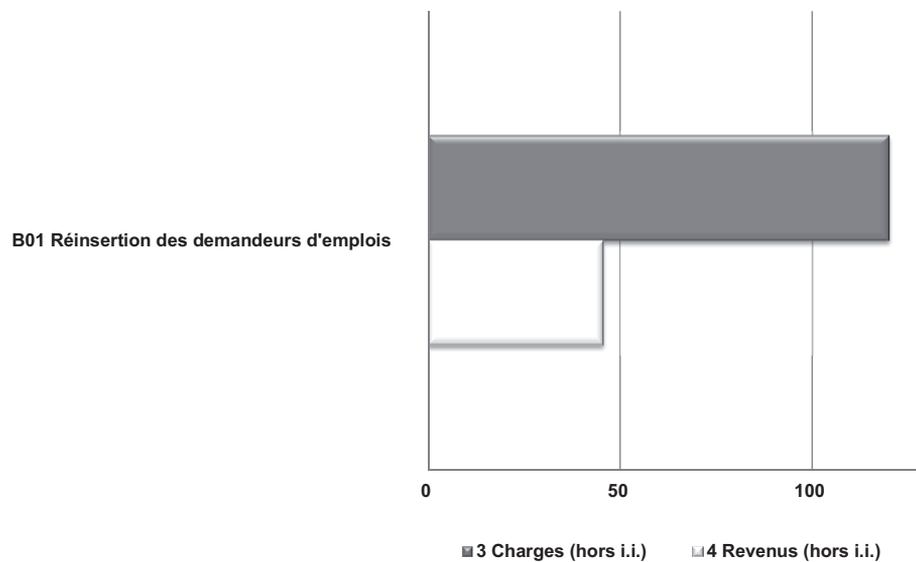
Les sollicitations de la collectivité comprennent des expertises, demandes de données, et informations ponctuelles demandées au Service de la recherche en éducation (hors dossiers projets).

B Emploi

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



B Emploi, marché du travail

Synthèse des priorités

En 2015, comme les années précédentes, nous constatons qu'il y a une décorrélation entre la création d'emplois et le chômage dans le canton de Genève. C'est dans ce contexte que l'Office cantonal de l'emploi (OCE) a entrepris plusieurs actions pour mobiliser davantage les demandeurs d'emploi dès l'inscription au chômage et soutenir l'employabilité de ceux-ci. Ces mesures ont déjà eu des effets positifs sur la durée moyenne du chômage ainsi que sur la part et le nombre de chômeurs de longue durée.

En parallèle, la mise en application du nouveau dispositif de priorité à l'embauche des chômeurs résidents a augmenté le nombre de collaborations entre les entités subventionnées par le canton et l'OCE.

Malgré ces améliorations et le fait que l'économie genevoise est pourvoyeuse d'emplois, le taux de chômage et le recours à l'aide sociale sont élevés par rapport au reste de la Suisse. Toutefois, comparé au premier semestre 2014, le taux de chômage est resté stable en 2015, alors que le nombre d'inscriptions a augmenté de manière significative et que la Suisse a connu une légère hausse du chômage. Ce taux a même connu, en 2014, un taux mensuel inférieur à d'autres cantons, ce qui n'était plus arrivé depuis très longtemps.

La priorité consistera à contenir l'éventuelle hausse du chômage conjoncturel en 2016 et à poursuivre les projets stratégiques en cours pour faire de l'OCE une entreprise publique performante et une référence en matière de gestion des compétences.

De ce fait, les objectifs suivants sont fixés pour l'année 2016 :

- consolider et optimiser la stratégie de réinsertion différenciée des demandeurs d'emploi en fonction de l'éloignement du marché du travail et des risques du chômage de longue durée;
- développer une approche de placement par les compétences plutôt que par l'approche métier, et des outils appropriés;
- poursuivre la démarche entreprise afin de se conformer à terme à la législation sur la passation des marchés publics pour l'acquisition de mesures du marché du travail, selon les exigences de l'Etat en matière de contrôle interne, et favoriser l'attribution de la bonne mesure au bon moment;
- intégrer les nouvelles technologies d'information et de communication dans l'évaluation et l'ajustement cohérent de l'employabilité des demandeurs d'emploi;
- optimiser et dynamiser la prise en charge des chômeurs en fin de droit de manière coordonnée avec l'ensemble des parties prenantes;
- renforcer le dispositif cantonal de réinsertion pour le rendre plus performant et davantage orienté vers le retour à l'emploi sur le marché du travail ordinaire en ce qui concerne les emplois de solidarité;
- convaincre les employeurs publics, parapublics et privés de donner leur chance aux chômeurs;
- continuer d'optimiser l'organisation, de mettre en place des processus standardisés et transparents et d'ancrer une culture d'entreprise.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à l'allocation d'initiation au travail (AIT), qui constitue un outil puissant de réinsertion. Elle permet aux demandeurs d'emploi indemnisés de sortir du chômage durant leur délai-cadre fédéral d'indemnisation, tout en acquérant ou en renforçant des compétences. Grâce à cette mesure, les employeurs faisant l'effort de former leurs candidats peuvent réduire provisoirement leurs charges salariales. En outre, l'AIT présente l'avantage de favoriser le retour en emploi des personnes de 50 ans et plus ou les chômeurs de longue durée. Aujourd'hui, le potentiel de l'AIT est insuffisamment exploité à Genève. Pour toutes ces raisons, la mesure sera davantage promue et utilisée en 2016.

Le financement fédéral de l'assurance-chômage est proportionnel au nombre de demandeurs d'emploi. Ceci signifie que si le chômage augmentait, en raison d'une détérioration conjoncturelle, les moyens mis à disposition par le Secrétariat d'Etat à l'économie pour l'assurance-chômage augmenteraient en conséquence. Cela ne peut toutefois pas être totalement anticipé dans le cadre du présent budget.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	119'976'769	-1'186'491	-1.0%	121'163'260	119'929'211
30 Charges de personnel	37'709'907	-157'956	-0.4%	37'867'863	37'001'786
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'553'077	-50'000	-3.1%	1'603'077	3'776'535
33 Amortissements du patrimoine administratif	13'525	-3'495	-20.5%	17'020	17'024
36 Charges de transfert	80'694'760	-975'240	-1.2%	81'670'000	79'131'028
39 Imputations internes	5'500	200	3.8%	5'300	2'838
REVENUS	45'646'452	-975'537	-2.1%	46'621'989	47'984'780
42 Taxes	315'476	-293	-0.1%	315'769	1'147'349
43 Revenus divers	59'740	-540'000	-90.0%	599'740	21'086
46 Revenus de transferts	45'271'236	-435'244	-1.0%	45'706'480	46'816'345
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-74'330'317	210'954	-0.3%	-74'541'271	-71'944'431
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'495'254</i>	<i>102'038</i>	<i>-6.4%</i>	<i>-1'597'292</i>	<i>-1'941'910</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-10'091'527</i>	<i>-6'572'559</i>	<i>186.8%</i>	<i>-3'518'968</i>	<i>-9'277'100</i>
COÛT COMPLET	-85'917'098	-6'259'567	7.9%	-79'657'531	-83'163'441

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	289.90	-0.60	-0.21%	290.50	281.00
<i>ETP fixes</i>	<i>266.30</i>	<i>-0.20</i>	<i>-0.08%</i>	<i>266.50</i>	<i>257.80</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>23.60</i>	<i>-0.40</i>	<i>-1.67%</i>	<i>24.00</i>	<i>23.20</i>

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
- B01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Part cantonale

Prestations complémentaires maladie (PCM)

En 2016, les prestations versées s'élèveront à 11'900'000 F pour 13'500'000 F de cotisations perçues. Le différentiel permet de couvrir les frais de gestion (personnel, locaux, indemnisation des caisses de chômage pour la perception des cotisations, réserve pour risques, etc.).

Participation cantonale Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité-Mesures du Marché du Travail (LACI-MMT)

Les cantons sont tenus de participer aux frais encourus par la Confédération au titre des mesures du marché du travail. Cette participation, estimée à 14'000'000 F en 2016, tient compte des critères ajustés du calcul de la Confédération.

Mesures cantonales

Par rapport à 2015, le budget des prestations cantonales reste stable.

Le budget 2016 dévolu à la lutte contre le chômage se monte à 53'750'000 F, il va permettre de financer les programmes suivants :

Allocation de retour à l'emploi (ARE)* : 500 dossiers

Stage de requalification cantonale (STAREC) - Programme cantonal emploi formation (PCEF) : 4 dossiers

Mesure sociale cantonale (ASC) : 42 dossiers

Emplois de Solidarité (EDS) : 700 dossiers

Frais de formation : 1'800 stages d'évaluation + 800 personnes bénéficiant de décisions relatives à des mesures du marché du travail.

*Par rapport au budget 2015, le nombre de dossiers en 2016 tient compte des ARE octroyées par le Service de Réinsertion Professionnelle (SRP) dans le cadre de la LIASI.

Part fédérale

Le montant de l'enveloppe destinée à couvrir les frais d'exécution de la LACI pour 2016 reste identique à 2015. Cela est dû à la stabilité du chômage dans notre canton.

Justification des écarts

Ce programme connaît une baisse des charges de - 1'186'491 F qui se décompose de la manière suivante :

- Les charges de personnel (30) baissent de - 157'956 F en raison de la suppression de - 0.7 ETP (mesure d'économie), du transfert à la direction générale de la santé (DGS) de - 0.4 ETP sous statut d'auxiliaire et de l'application des mesures décidées par le Conseil d'Etat (effet noria - vacance de poste - engagement 2 annuités inférieures).
- Les charges de transfert (36) baissent de - 975'240 F de manière à ajuster le niveau du budget 2016 relatif aux prestations complémentaires maladie (PCM) à celui des charges constatées lors des comptes 2014. Un montant complémentaire de + 250'000 F a été ajouté à ce montant afin d'absorber les effets de la modification législative visant à réduire le délai de carence de 5 à 3 jours pour toucher des prestations complémentaires maladie. Les économies découlant de la diminution (de 10'500 F à 7'510 F) du salaire maximum pris en compte pour les allocations de retour en emploi (ARE) permettront de financer l'augmentation du nombre d'ARE octroyées.

Les revenus en lien avec ce programme baissent de - 975'537 F. Cette baisse s'explique de la manière suivante :

- Un revenu de - 540'000 F relatif à un dédommagement reçu antérieurement de la Confédération a été supprimé au nom du principe de sincérité budgétaire ;
- Le passage de 3 à 2.5 % du taux de cotisations PCM engendrera une baisse des revenus escomptés de l'ordre de - 2'500'000 F. Toutefois, au vu des revenus enregistrés dans les comptes 2014 (16'000'000 F), le projet de budget 2016 a pu être ajusté à la hausse de + 500'000 F pour s'établir à 13'500'000 F ;
- Le montant des revenus figurant au budget au titre de la couverture par le SECO des charges en lien avec l'OCE

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

fédéral a été ajusté de 935'244 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Eviter le chômage de longue durée (12 mois et plus)						
1.1 Taux de sorties du chômage (jusqu'à 12 mois)	Efficacité	67%	72%	N/A	67%	2018
1.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'entrées au chômage longue durée en référence à la Suisse	Efficacité	62	67	N/A	62	2018
2. Eviter les arrivées en fin de droits						
2.1 Taux de sorties avant la fin de droits	Efficacité	65%	77%	N/A	65%	2018
2.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'arrivées en fin de droit en référence à la Suisse	Efficacité	63	77	N/A	63	2018
3. Réinsérer rapidement les demandeurs d'emploi						
3.1 Nombre moyen de jours d'indemnités versées	Efficacité	190 jours	190 jours	N/A	190 jours	2018
4. Réinsérer sur le marché primaire les emplois de solidarité						
4.1 Part de retour en emploi sur le marché primaire parmi les individus en emploi de solidarité	Efficacité	15%	14%	N/A	16%	2018
5. Réinsérer par la subvention à l'emploi						
5.1 Part moyenne de retour institutionnel au chômage après la fin d'une ARE (allocation de retour en emploi) complétée	Efficacité	4%	15%	N/A	4%	2018
6. Réinsérer les plus en difficulté						
6.1 Taux de sortie en emploi des bénéficiaires d'une MMT (mesure du marché du travail) au Service de réinsertion professionnelle (SRP) (LIASI)	Efficacité	17%	15%	N/A	18%	2018
7. Prise en charge rapide						
7.1 Durée moyenne entre l'inscription et l'entretien diagnostic	Qualité	20 jours	20 jours	N/A	15 jours	2018
8. Améliorer la qualité du suivi du demandeur d'emploi						
8.1 Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel	Qualité	120 dossiers	N/A	N/A	120 dossiers	2018

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	57%	62%	N/A
Indicateur 1.2	52	57	57
Indicateur 2.1	55%	67%	N/A

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Indicateur 2.2	53	67	67
Indicateur 3.1	210 jours	210 jours	N/A
Indicateur 4.1	10%	9%	N/A
Indicateur 5.1	10%	25%	N/A
Indicateur 6.1	10%	10%	N/A
Indicateur 7.1	30 jours	30 jours	N/A
Indicateur 8.1	130 dossiers	N/A	N/A

Notes :

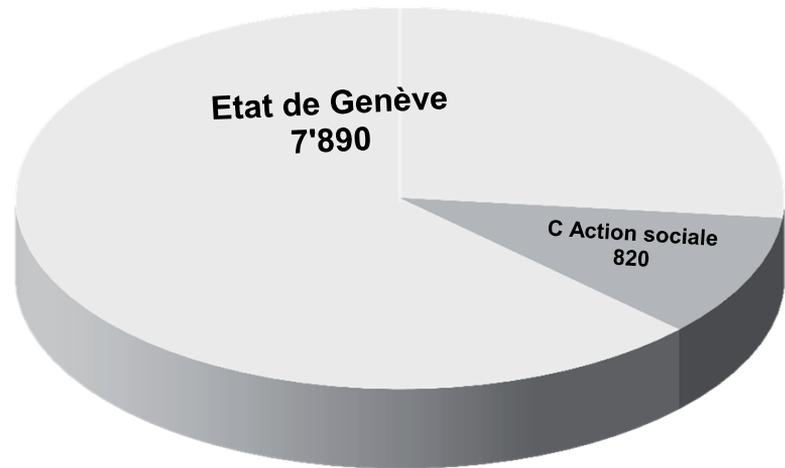
Indicateurs 1.2 et 2.2 : Le SECO a modifié le mode de calcul de ces deux indicateurs. Les valeurs de ces indicateurs au PB2016 ont donc été revues en conséquence. Les valeurs de ces indicateurs aux comptes 2014 étaient respectivement de 58 et 68.

Indicateur 5.1 : L'objectif fixé au B2015 était particulièrement clément. Il a donc été décidé de revoir cet objectif à la baisse au PB2016.

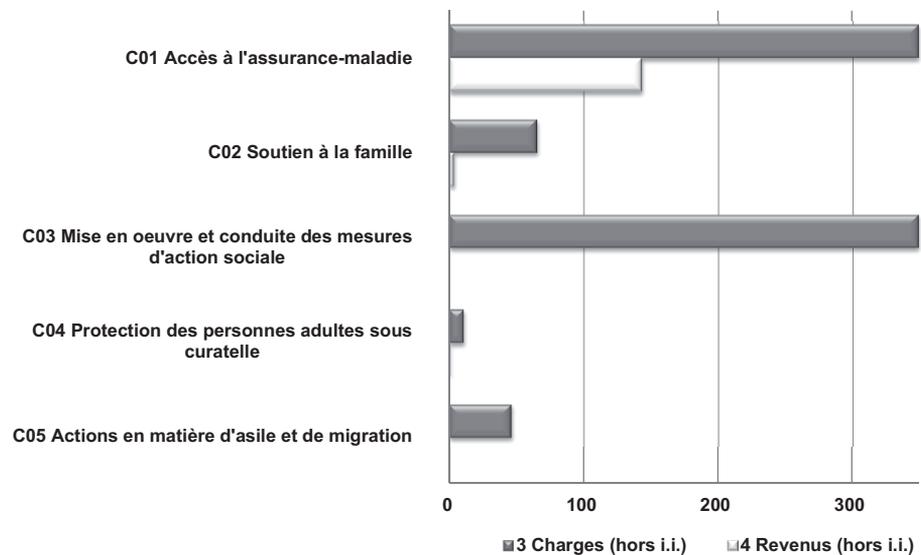
Indicateur 8.1 : nouvel indicateur

C Action sociale

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



C Action sociale

Synthèse des priorités

L'évolution de la situation économique et les perspectives à court terme ne laissent pas entrevoir une diminution significative du taux de chômage à Genève. Ceci entraîne une sollicitation toujours plus soutenue des différents dispositifs sociaux prévus pour aider les personnes les plus vulnérables de notre Canton.

La hausse des dossiers financiers, déjà constatée au début de 2015, se poursuivra en 2016, ce qui entraînera une hausse des prestations d'action sociale de + 8'000'000 F.

La forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile en Suisse, dont 5,6% sont attribués au canton de Genève selon la clé de répartition fédérale, induit pour l'Hospice général une augmentation significative des coûts d'accueil et d'hébergement des migrants.

En ce qui concerne les prestations sociales en faveur des familles, les prestations complémentaires familiales (PCFam), en vigueur depuis fin 2012, bénéficient à 1'249 familles précaires en juillet 2015 (1'065 familles en juillet 2014). Une partie de ces familles serait contrainte de recourir aux services de l'Hospice général en l'absence de ce dispositif. Pour 2016, le budget pour ces prestations s'élève à plus de + 20'000'000 F (14 pour les PCFam et 6.1 pour l'aide sociale PCFam).

Dans le domaine du soutien à la famille, le budget consacré aux allocations familiales pour les personnes sans activités, entièrement à la charge de l'Etat, s'élève à + 35'000'000 F.

Parallèlement à la péjoration de la situation économique, les coûts de la santé continuent de progresser en 2015. Ceci se traduit par une augmentation proportionnelle et estimée des primes d'assurances maladie d'environ 3% en 2016. Dès lors, les budgets des subsides d'assurance maladie versés aux personnes concernées sont adaptés en conséquence.

Enfin, le dispositif de réinsertion sur le marché du travail, prévu dans le cadre de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), fera l'objet d'une évaluation dont la dernière phase a débuté en 2015. La priorité est donnée à l'insertion des jeunes en fin de formation sur le marché du travail afin que ces derniers ne viennent pas augmenter le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale.

C01 Accès à l'assurance-maladie

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	349'038'670	16'210'220	4.9%	332'828'450	327'485'723
30 Charges de personnel	3'723'689	-22'708	-0.6%	3'746'397	3'633'449
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'436'246	-5'162	-0.2%	2'441'408	1'954'900
36 Charges de transfert	342'878'735	16'238'090	5.0%	326'640'645	321'893'224
39 Imputations internes	-	-	-	-	4'150
REVENUS	142'964'389	5'799'946	4.2%	137'164'443	142'964'238
42 Taxes	6'380	-54	-0.8%	6'434	18'133
43 Revenus divers	320	0	0.0%	320	8'989'475
46 Revenus de transferts	142'957'689	5'800'000	4.2%	137'157'689	133'956'629
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-206'074'281	-10'410'274	5.3%	-195'664'007	-184'521'484
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-147'650</i>	<i>10'376</i>	<i>-6.6%</i>	<i>-158'026</i>	<i>-190'689</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-942'745</i>	<i>182'810</i>	<i>-16.2%</i>	<i>-1'125'555</i>	<i>-1'243'927</i>
COÛT COMPLET	-207'164'676	-10'217'089	5.2%	-196'947'587	-185'956'100

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	30.63	-0.09	-0.29%	30.72	29.90
<i>ETP fixes</i>	<i>27.28</i>	<i>-0.17</i>	<i>-0.62%</i>	<i>27.45</i>	<i>27.51</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.32</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.32</i>	<i>1.40</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.03</i>	<i>0.06</i>	<i>6.19%</i>	<i>0.97</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolvables, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Subsides d'assurance-maladie
- C01.03 Créances irrécouvrables des assurés modestes

Projets prioritaires et justification des écarts

En 2016, le peuple se prononcera lors d'un référendum sur le projet de loi visant à supprimer l'effet de seuil induit par le versement d'un subside complet aux bénéficiaires de prestations complémentaires qui présentent dans leur calcul un excédent de ressources (PL 11540). Si le projet de loi est ainsi validé par le peuple, une économie relative aux subsides d'assurance-maladie est attendue.

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

Pour les bénéficiaires de l'aide sociale (Hospice général), il est prévu de prendre en charge la prime d'assurance-maladie à concurrence d'une prime de référence cantonale fixée par le Conseil d'Etat (en lieu et place de la prime moyenne cantonale fixée par l'office fédéral de la santé publique).

Autres projets d'importance stratégique

Le service de l'assurance maladie (SAM) poursuivra et achèvera la mise en œuvre du nouveau dispositif en lien avec le revenu déterminant unifié (RDU).

Pour satisfaire à de nouvelles normes fédérales, le SAM devra développer dans le cadre de l'application de l'art. 64a, de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), un nouvel outil d'échange électronique des données avec les assureurs maladie.

Justification des écarts

Les charges relatives à ce programme connaissent une augmentation de +16'210'220 F lors du passage du budget 2015 au budget 2016.

Cette hausse concerne principalement la rubrique charges de transfert (36) et s'explique par les éléments suivants :

- La croissance des charges relatives aux assurés débiteurs (+10'000'000 F) dont la prise en charge des actes de défaut de biens découle d'une obligation fédérale ;
- L'actualisation des charges relatives aux subsides d'assurance-maladie en tenant compte de la prévision de la hausse des primes et l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+7'538'886 F) ;
- La mise en oeuvre d'une mesure d'économie (17) consistant en l'introduction d'une prime cantonale de référence (-1'300'000 F) ;

Les revenus augmentent pour leur part de +5'800'000 F en raison d'une part de l'augmentation des montants reçus de la part de la Confédération (+2'800'000 F) et d'autre part, de la restitution attendue au titre des primes payées en trop par les bénéficiaires de subsides complets (+3'000'000 F) .

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
1.1 Temps moyen entre la réception d'un dossier affiliation et son traitement	Qualité	45 jours	20 jours	N/A	45 jours	2017
1.2 Coût moyen d'un dossier affiliation	Efficienc	F 16	F 16	N/A	F 16	2017
2. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
2.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier subside et de son traitement par le Service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	75 jours	50 jours	10 jours	75 jours	2017
2.2 Coût moyen par dossier de subsides	Efficienc	F 16	F 15	N/A	F 16	2017
3. Créances irrécouvrables des assurés modestes						
3.1 Coût moyen d'un dossier débiteur	Efficienc	F 6	F 6.60	N/A	F 6	2017
3.2 Montant restitué par les assureurs dans le cadre de l'art. 64a al. 5 par rapport au montant facturé exprimé en %	Efficienc	1%	1%	N/A	1%	2017

Commentaires

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	60 jours	30 jours	N/A
Indicateur 1.2	F 18	F 18	N/A
Indicateur 2.1	90 jours	60 jours	75 jours
Indicateur 2.2	F 18	F 18	N/A
Indicateur 3.1	F 9	F 15	N/A
Indicateur 3.2	0%	0.3%	N/A

Notes :

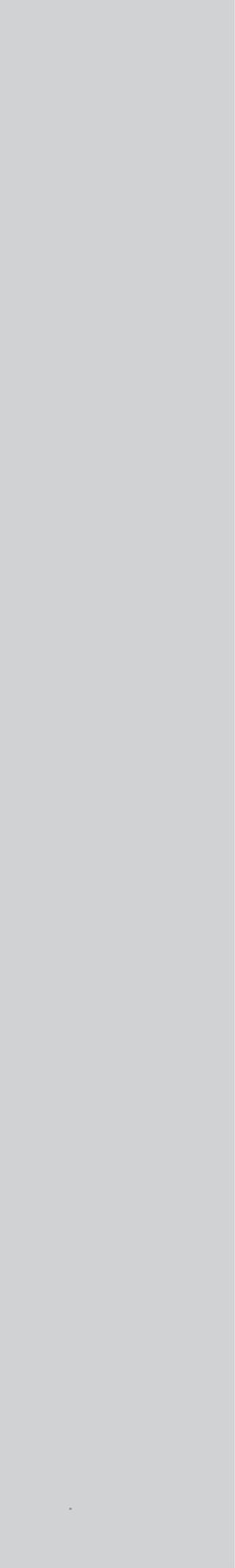
Indicateur 1.2 : Valeur au PB2016 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) relative à la garantie de l'accès à la LAMal (40% du total des charges d'exploitation directes) = F 1'663'105 / Nombre de dossiers estimés en 2016 = 105'041 dossiers

Indicateur 2.1 : Au vu de l'accroissement constant du nombre de demandes en 2015, le seuil critique a été relevé en 2016 à 90 jours.

Indicateur 2.2 : Valeur au PB2016 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) relative aux délivrances de subsides (40% des charges d'exploitation directes) = F 1'663'105 / Nombre de dossiers estimés en 2016 = 107'000 dossiers

Indicateur 3.1 : Valeur au PB2016 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) relative aux créances irrécouvrables des assurés modestes (10% des charges d'exploitation directes) = F 415'776 / Nombre de dossiers estimés en 2016 = 70'000 dossier

Indicateur 3.2 : Selon les assureurs, le montant total des recouvrés s'élève en moyenne à 3% du montant total arriéré (art. 64a, al. 5 LAMal). Dès lors, le montant total théorique que pourrait récupérer le SAM s'élève à 1.5%. Néanmoins, vu la faiblesse des montants restitués à ce jour, il paraît peu probable que les assureurs restituent le taux de 1.5%. Il a donc été décidé de fixer le taux à 1%.



C02 Soutien à la famille

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	65'403'485	5'352'354	8.9%	60'051'131	58'829'687
30 Charges de personnel	4'253'091	-1'427'599	-25.1%	5'680'690	5'278'678
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'984'939	-247'595	-5.8%	4'232'534	2'389'263
36 Charges de transfert	56'894'580	7'026'673	14.1%	49'867'907	50'961'529
39 Imputations internes	270'875	875	0.3%	270'000	200'217
REVENUS	3'572'109	1'848'267	107.2%	1'723'842	2'026'983
42 Taxes	1'725'772	2'630	0.2%	1'723'142	921'410
43 Revenus divers	700	0	0.0%	700	1'211
46 Revenus de transferts	1'845'637	1'845'637	-	-	1'104'362
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-61'831'376	-3'504'087	6.0%	-58'327'289	-56'802'704
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-168'641</i>	<i>70'974</i>	<i>-29.6%</i>	<i>-239'615</i>	<i>-277'033</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'164'620</i>	<i>315'403</i>	<i>-21.3%</i>	<i>-1'480'023</i>	<i>-1'647'046</i>
COÛT COMPLET	-63'164'637	-3'117'709	5.2%	-60'046'928	-58'726'783

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	35.76	-12.04	-25.19%	47.80	43.26
<i>ETP fixes</i>	<i>34.04</i>	<i>-12.17</i>	<i>-26.34%</i>	<i>46.21</i>	<i>43.22</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.63</i>	<i>0.08</i>	<i>5.16%</i>	<i>1.55</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.09</i>	<i>0.04</i>	<i>80.00%</i>	<i>0.05</i>	<i>0.05</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, depuis 2012, le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

C02.01 Actions de soutien à la famille

C02 Soutien à la famille (suite)

C02.02 Avance et recouvrement de pensions alimentaires

C02.03 Soutien financier individuel aux familles

Projets prioritaires et justification des écarts

Ce programme a pour but de soutenir la famille. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Il permet également d'assurer le versement des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse aux créanciers d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Autres projets d'importance stratégique

N.A

Justification des écarts

La baisse des charges de personnel de -1'427'599 F est due à la modification de la clé de ventilation des charges de personnel du service des prestations complémentaires (SPC) (effet neutre sur le résultat du budget de fonctionnement). La nouvelle clé retenue se base sur la projection établie en mai, du nombre de dossiers relatif aux prestations complémentaires familiales attendus en 2015 par rapport à l'ensemble des dossiers du SPC. Cette modification est globalement neutre sur les programmes C02, D02 et E02.

La baisse des charges de biens et services et autres charges d'exploitation, concerne exclusivement les natures 318 relatives aux réévaluations de créances en raison d'une baisse du niveau des provisions pour débiteurs par rapport au budget 2015.

L'augmentation des charges de transfert de + 7'026'673 F entre le budget 2016 et le budget 2015 est due principalement à la hausse prévue du nombre de bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes non actives (+ 4'000'000 F), des prestations complémentaires familiales (+ 4'900'000 F) et du transfert au département présidentiel des subventionnés en lien avec les violences domestiques (Arabelle, Solidarités Femmes, SOS Femmes et Viol Secours) pour - 1'901'781 F.

Au niveau des revenus, la hausse de + 1'848'267 F se justifie principalement par une hausse attendue des restitutions des prestations indues relatives aux années précédentes.

C02 Soutien à la famille (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	60.9%	60.7%	60.71%	61%	2019
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	100%	99%	2019
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 1'090	F 1'073	F 1'013	F 1'110	2019
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
4.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	95%	95%	N/A	95%	2019
5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	98%	99%	N/A	98%	2019
6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
6.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 950	F 1'050	N/A	F 950	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	59%	59%	59%
Indicateur 2.1	98%	98%	98%
Indicateur 3.1	F 1'200	F 1'200	F 1'200
Indicateur 4.1	92%	92%	N/A
Indicateur 5.1	92%	98%	N/A
Indicateur 6.1	F 1'200	F 1'200	N/A

Notes :

Indicateur 1.1 : Estimation des encaissements cumulés au 31.12.2016 = F 397'964'943.78 / Estimation des pensions facturées cumulées au 31.12.2016 = F 653'225'472.78, soit un taux de recouvrement de 60.9%

Indicateur 2.1 : En moyenne, entre 300 et 350 décisions annuelles dans les dossiers avec avances et un/deux recours admis par la Chambre administrative de la Cour de Justice.

Indicateur 3.1 : PB2016 du SCARPA (natures 30+310+315+316+317+313-313005-313009, charges d'exploitation directes) = F 3'498'107.00 / Nombre moyen de dossiers sous gestion estimés pour 2016 = 3'200 dossiers

Indicateur 4.1 : Cet indicateur ne peut pas être renseigné au PB2016. La requête qui permet de disposer des données

C02 Soutien à la famille (suite)

utiles au calcul de cet indicateur n'est pas encore disponible mais est inscrit dans le processus de priorisation.

Indicateur 5.1 : L'estimation pour 2016 du nombre de décisions émises est de 5'000 pour un nombre d'oppositions admises d'environ 100.

Indicateur 6.1 : Part du PB2016 attribué aux PCFam = $F\ 1'116'000 / \text{Nombre de dossiers estimés en 2016} = 1'200$ dossiers

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	349'028'367	5'650'338	1.6%	343'378'029	347'345'044
30 Charges de personnel	1'127'775	42'418	3.9%	1'085'357	930'086
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	117'179	-16'876	-12.6%	134'055	84'634
36 Charges de transfert	347'783'413	5'624'796	1.6%	342'158'617	346'330'013
39 Imputations internes	-	-	-	-	312
REVENUS	39'000	-200'000	-83.7%	239'000	597'377
42 Taxes	0	-200'000	-100.0%	200'000	17'944
43 Revenus divers	-	-	-	-	328'477
46 Revenus de transferts	39'000	0	0.0%	39'000	250'956
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-348'989'367	-5'850'338	1.7%	-343'139'029	-346'747'667
<i>Coût des activités de support</i>	-44'718	1'063	-2.3%	-45'781	-48'812
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-632'466	61'270	-8.8%	-693'736	-6'380'170
COÛT COMPLET	-349'666'551	-5'788'006	1.7%	-343'878'545	-353'176'649

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	8.04	0.25	3.21%	7.79	6.11
<i>ETP fixes</i>	7.06	0.05	0.71%	7.01	5.73
<i>ETP auxiliaires</i>	0.46	0.00	0.00%	0.46	0.11
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.53	0.22	70.97%	0.31	0.28

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'aide sociale, d'insertion socioprofessionnelle, d'intégration des personnes marginalisées, d'aide aux victimes et de lutte contre la toxicodépendance. Il vise à éviter que les personnes économiquement les plus fragiles se retrouvent sans ressources. Il favorise également la réinsertion des personnes nécessiteuses, dans une perspective durable et de manière à ce qu'elles parviennent à subvenir à leurs besoins en s'affranchissant de l'aide sociale.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Aide sociale
- C03.02 Insertion socioprofessionnelle
- C03.03 Aide aux victimes
- C03.04 Toxicodépendance
- C03.05 RDU

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

La loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) est entrée en vigueur le 1^{er} février 2012. La réforme mise en œuvre met un accent prioritaire sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale. Elle comprend un stage d'évaluation à l'emploi à l'issue duquel les personnes proches du marché du travail sont suivies par le nouveau service de réinsertion professionnelle (SRP) de l'Hospice général (HG).

Suite à l'évaluation intermédiaire rendue en 2014 et portant sur sa mise en œuvre, le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) a travaillé sur les principaux points d'amélioration et axes de développement proposés. L'évaluation finale portant sur les effets globaux de la LIASI a débuté en 2015, pour être rendue au Grand Conseil en 2016, conformément à l'article 56 alinéa 3 de la LIASI.

Le **Programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS)**, dont l'objectif consiste à intervenir pour enrayer la spirale des dettes tout en allégeant le fardeau de l'aide sociale, a fait l'objet d'une évaluation interne en 2015, de sorte à mettre en exergue les points forts et les axes d'amélioration du programme. Sur la base des conclusions rendues par le DEAS, le Conseil d'Etat a entériné la poursuite du PCLS, tant en ce qui concerne le volet détection que le volet prévention; le redémarrage est fixé au 1^{er} septembre 2015.

Autres projets d'importance stratégique

En réponse à la **Motion 1950** "Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre", le DEAS travaille, en collaboration avec les différents partenaires institutionnels concernés, à la réalisation du 1^{er} rapport y relatif, à remettre au Grand Conseil pour la fin de l'année 2015. Sur la base des indicateurs qui auront été définis, ce rapport est appelé à être mis à jour tous les deux ans.

Le DEAS, et pour lui la Direction générale de l'action sociale (DGAS), s'intéresse de près à la **situation des jeunes adultes en recherche d'emploi** et aux réponses apportées par les partenaires à cette problématique.

Enfin, le DEAS examine la faisabilité de l'introduction d'une **Rente-pont**, destinée aux personnes âgées de 62/63 ans, qui ont épuisé leurs indemnités de chômage ou qui n'ont pas droit de telles indemnités (indépendants), disposant d'une modeste fortune personnelle et qui ne sont pas au bénéfice d'une rente de vieillesse anticipée. La rente-pont est à la fois une alternative à l'aide sociale et un moyen d'éviter à ces personnes de devoir amputer leurs rentes futures de manière importante. Le projet de loi y relatif devrait être déposé d'ici à la fin 2016.

Justification des écarts

L'augmentation des charges de + 5'650'338 F entre le budget 2016 et le budget 2015 est due principalement aux prestations sociales mises en œuvre par l'Hospice général. Bien qu'en tassement, la hausse des dossiers financiers se poursuivra en 2016 ce qui entraînera une hausse des prestations d'action sociale. La subvention pour couvrir les prestations augmente en conséquence de + 7'634'150 F. En revanche, la subvention liée au fonctionnement de l'Hospice général baisse de - 1'927'793 F. Cette baisse s'explique à hauteur de - 288'273 F par les arbitrages du Conseil d'Etat (mesures d'économie) et de - 1'639'520 F par l'ajustement de la clé de répartition de la subvention de fonctionnement de l'Hospice général entre les programmes C03 et C05 (effet neutre sur le résultat du budget de fonctionnement). Au budget 2016, l'Hospice général affecte désormais 80% de sa subvention de fonctionnement au programme C03 "Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale" et 20% à au programme C05 "Actions en matière d'asile et de migrations". La répartition était respectivement de 82% et 18% en 2015.

Les revenus baissent de - 200'000 F entre 2015 et 2016. Cette baisse s'explique par la suppression de revenus qui n'avaient plus lieu d'être.

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge	Efficacité	22 mois	20 mois	22 mois	20 mois	2017
1.2 Taux de personnes avec un revenu du travail	Efficacité	16%	15%	15%	18%	2017
1.3 Nombre de sorties (moyenne mensuelle)	Efficacité	300 dossiers	300 dossiers	N/A	330 dossiers	2017
1.4 Motif de sorties : proportion de sorties pour motif d'acquisition de revenu du travail	Efficacité	36%	34%	N/A	40%	2017
1.5 Proportion des dossiers rouverts après sortie durant 6 mois au moins	Efficacité	30%	30%	N/A	28%	2017
1.6 Proportion des bénéficiaires de la catégorie d'âge 18-25 ans	Efficacité	11%	11%	N/A	11%	2017
1.7 Nombre d'ARE (allocation de retour en emploi) octroyés par le service de réinsertion professionnelle (SRP)	Efficacité	50	120	N/A	150	2017
1.8 Nombre d'EdS (emploi de solidarité) octroyés par le service de réinsertion professionnelle (SRP)	Efficacité	116	80	N/A	100	2017
2. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
2.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 4'200	F 4'400	F 4'624	F 4'200	2017

Commentaires

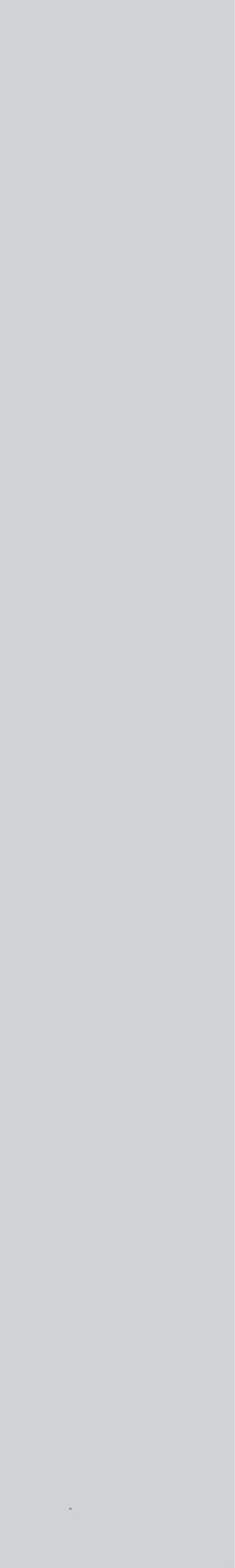
Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	24 mois	24 mois	24 mois
Indicateur 1.2	13%	13%	14%
Indicateur 1.3	250 dossiers	250 dossiers	N/A
Indicateur 1.4	25%	25%	N/A
Indicateur 1.5	40%	40%	N/A
Indicateur 1.6	15%	15%	N/A
Indicateur 1.7	30	150	N/A
Indicateur 1.8	100	60	N/A
Indicateur 2.1	F 4'500	F 4'700	F 4'700

Notes :

Indicateurs 1.7 et 1.8 : Source OCE, en collaboration avec l'Hospice général. Les cibles à long terme seront revues quand la date d'entrée en vigueur des modifications de la nouvelle loi sur les mesures cantonales sera connue.

Indicateur 2.1 : PB2016 C03 = F 57'000'000 / Nombre moyen de dossiers estimés en 2016 = 13'600 dossiers



C04 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	10'703'940	97'842	0.9%	10'606'098	10'228'935
30 Charges de personnel	10'513'159	97'842	0.9%	10'415'317	10'025'664
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	141'081	0	0.0%	141'081	187'957
36 Charges de transfert	40'000	0	0.0%	40'000	8'968
39 Imputations internes	9'700	0	0.0%	9'700	6'347
REVENUS	671'909	29	0.0%	671'880	328'615
42 Taxes	123'288	29	0.0%	123'259	96'897
43 Revenus divers	548'621	0	0.0%	548'621	231'718
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'032'031	-97'813	1.0%	-9'934'218	-9'900'320
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-416'862</i>	<i>22'463</i>	<i>-5.1%</i>	<i>-439'325</i>	<i>-526'162</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'942'190</i>	<i>1'119'693</i>	<i>-27.6%</i>	<i>-4'061'883</i>	<i>-4'689'248</i>
COÛT COMPLET	-13'391'083	1'044'343	-7.2%	-14'435'426	-15'115'731

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	90.90	1.80	2.02%	89.10	89.20
<i>ETP fixes</i>	<i>82.40</i>	<i>2.80</i>	<i>3.52%</i>	<i>79.60</i>	<i>76.05</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>8.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>8.50</i>	<i>12.15</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.00</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de protection de l'adulte.

Ce programme contient la prestation suivante :

C04.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le nouveau droit sur la protection de l'adulte est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Depuis lors, les mandats confiés par le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (TPAE) sont davantage ciblés, ce qui implique un suivi moins généralisé des dossiers par le Service de protection de l'adulte (SPAD). Il confère davantage de responsabilité aux assistants sociaux, qui désormais sont désignés comme titulaires de mandats. La mise en conformité des anciens mandats avec le nouveau échoit au 31 décembre 2015.

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

Justification des écarts

La croissance relative aux charges de personnel se justifie (+1.8 ETP) par une réallocation interne de poste. Ces réallocations ne génèrent aucun impact sur le résultat du budget de fonctionnement.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées						
1.1 Taux d'acceptation des rapports par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2019
2. Assurer une prise en charge rapide et adaptée du mandat de protection						
2.1 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et la prise en charge réelle du dossier	Qualité	14 jours	8 jours	12 jours	10 jours	2019
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 3'900	F 3'900	F 3'714.16	F 3'900	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	99%	99%	99%
Indicateur 2.1	16 jours	10 jours	10 jours
Indicateur 3.1	F 4'200	F 4'200	F 4'200

Notes :

Indicateur 3.1 : PB2016 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) estimé pour le SPAd = F 10'636'275.60 / Nombre de dossiers estimés pour 2016 = 3'037 dossiers

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	47'505'117	10'555'618	28.6%	36'949'499	39'152'262
30 Charges de personnel	130'439	8'210	6.7%	122'229	118'601
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'611	-2'978	-15.2%	19'589	11'716
36 Charges de transfert	46'158'067	10'550'386	29.6%	35'607'681	37'539'327
37 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	1'482'618
REVENUS	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	1'482'704
42 Taxes	-	-	-	-	86
47 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	1'482'618
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-46'305'117	-10'555'618	29.5%	-35'749'499	-37'669'558
<i>Coût des activités de support</i>	-5'172	-16	0.3%	-5'156	-6'224
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-27'129	6'862	-20.2%	-33'991	-909'750
COÛT COMPLET	-46'337'418	-10'548'772	29.5%	-35'788'646	-38'585'532

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	0.85	0.05	6.25%	0.80	0.70
<i>ETP fixes</i>	0.74	0.02	2.78%	0.72	0.66
<i>ETP auxiliaires</i>	0.04	0.00	0.00%	0.04	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.08	0.04	100.00%	0.04	0.04

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Projets prioritaires et justification des écarts

La forte hausse du nombre de demandeurs d'asile en 2015 a conduit l'Hospice général, chargé d'accueillir et d'héberger les requérants d'asile, à ouvrir plusieurs abris de protection civile, ce qui induit des coûts de fonctionnement élevés. Parallèlement, plusieurs surfaces sont à l'étude pour construire, en structure provisoire ou pérenne, de nouveaux foyers d'hébergement collectif.

Autres projets d'importance stratégique

La Confédération travaille activement à la restructuration du domaine de l'asile. Il en découlera notamment une

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

nouvelle répartition des compétences entre les cantons, qui seront regroupés par régions, et une modification de la clé de répartition des demandeurs d'asile. Les projections les plus optimistes tablent sur le traitement dans les centres fédéraux de 40% des demandes. Cette restructuration aura un impact sur le type de requérants attribués aux cantons et, dès lors, sur le type de prise en charge des requérants d'asile par l'Hospice général. Il n'est en effet pas exclu que le canton se voit attribuer un nombre important de personnes à l'aide d'urgence.

Justification des écarts

L'augmentation des charges de +10'555'618 F entre le budget 2016 et le budget 2015 est principalement due à l'accroissement prévisible du nombre de bénéficiaires des prestations d'aide aux migrants versées par l'Hospice général. La subvention pour couvrir les prestations augmente de +9'075'011 F. La subvention de fonctionnement de l'Hospice général augmente pour sa part de +1'479'793 F. Cette hausse s'explique à hauteur de -160'218 F par les coupes découlant des arbitrages du Conseil d'Etat (mesure d'économie) et de +1'639'520 F par l'ajustement de la clé de répartition de la subvention de fonctionnement de l'Hospice général entre les programmes C03 et C05. Au budget 2016, l'Hospice général affecte désormais 80% de sa subvention de fonctionnement au programme C03 "Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale" et 20% à au programme C05 "Actions en matière d'asile et de migrations". La répartition était respectivement de 82% et 18% en 2015.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Taux de requérants d'asile qui perçoivent un revenu du travail indépendant ou partiellement assistés	Efficacité	22%	24%	23%	25%	2017
1.2 Nombre de sorties (moyennes mensuelles)	Efficacité	110 personnes	110 personnes	N/A	115 personnes	2017
2. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
2.1 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	95%	93%	105%	95%	2017
2.2 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	99%	99%	93%	99%	2017
2.3 Durées moyennes d'hébergement des ayants droits	Efficacité	4 ans et 4 mois	4 ans et 4 mois	N/A	4 ans et 2 mois	2017
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 8'200	F 8'000	F 7'651	F 8'000	2017

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	15%	15%	15%
Indicateur 1.2	80 personnes	80 personnes	N/A
Indicateur 2.1	80%	80%	80%
Indicateur 2.2	80%	80%	80%

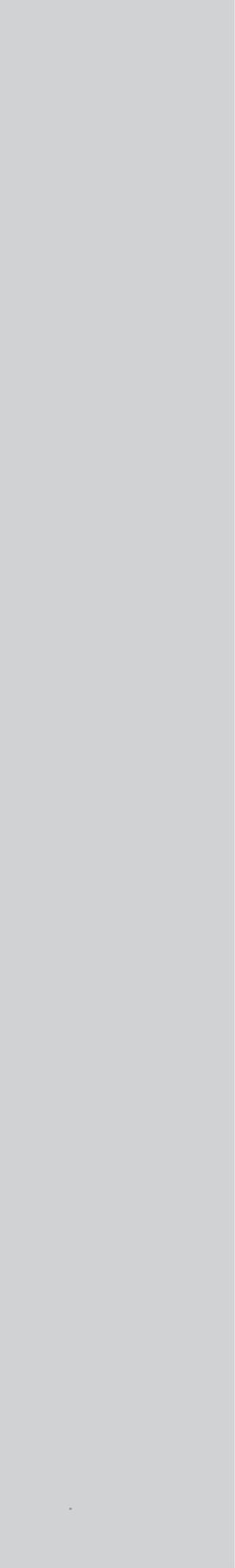
C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Indicateur 2.3	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	N/A
Indicateur 3.1	F 8'200	F 8'200	F 8'000

Notes :

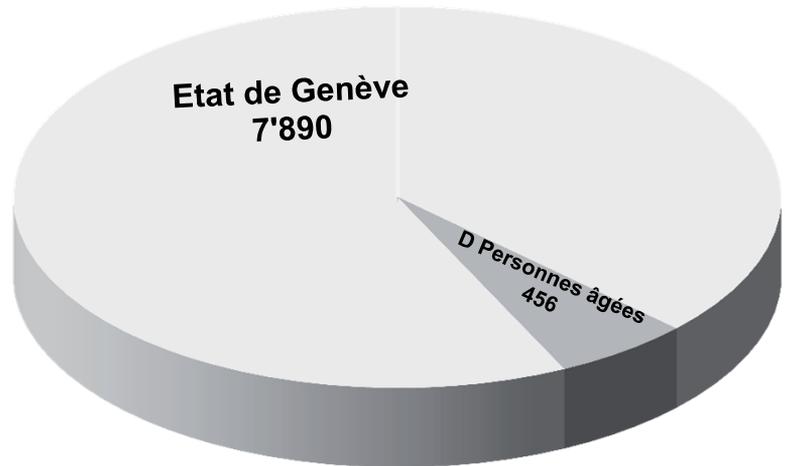
Indicateur 3.1 : PB2016 = F 27'000'000 / dossiers financiers et non financiers estimés pour 2016 = 3'300 dossiers

Le seuil critique devrait être atteint en 2016. La hausse des coûts administratifs résulte des effectifs supplémentaires déployés dans les dispositifs d'accueil d'urgence (dès mi 2015) - (plusieurs structures de petites tailles) - et donc coûteux par rapport au nombre de personnes hébergées. La création de structures pérennes permettra d'envisager à terme un retour des coûts administratifs à leur cible.

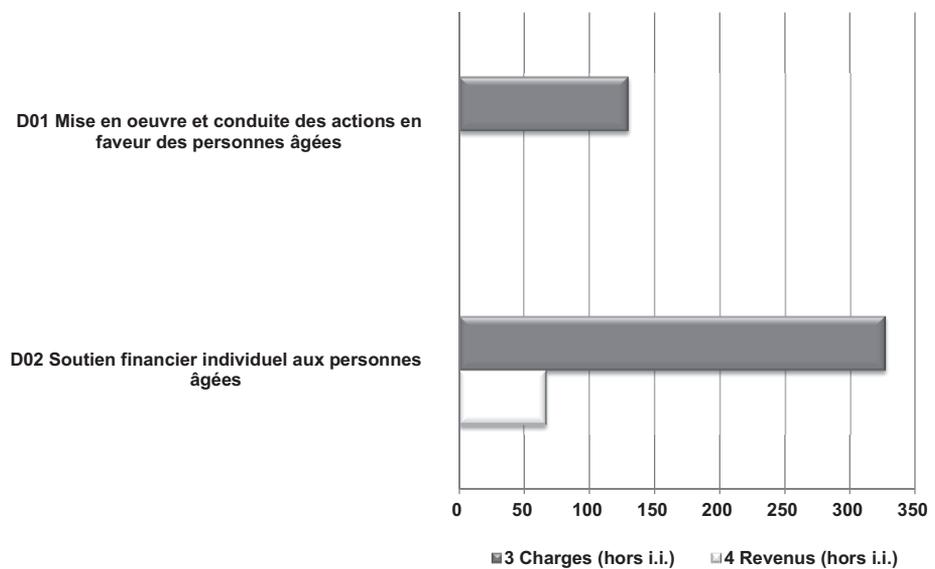


D Personnes âgées

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



D Personnes âgées

Synthèse des priorités

Conformément à la planification sanitaire et médico-sociale établie par le canton, eu égard à l'évolution démographique et des besoins inhérents aux personnes âgées dépendantes de notre canton, l'année 2016 sera marquée par une augmentation de la capacité d'accueil en établissements médico-sociaux (EMS) de 164 lits nets (La Plaine +92 lits, Prieuré +48 lits, Maison de Vessy +20 lits, Maison de la Tour +9 lits, La Terrassière +1 lit et Foyer St-Paul -6 lits).

Bien que l'évolution démographique laisse entrevoir une augmentation importante du nombre de personnes âgées dépendantes, il sied de rappeler qu'à l'horizon 2022 le nombre de lits d'EMS devrait se stabiliser au profit de structures d'accueil intermédiaires pour personnes âgées de type Immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA).

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes âgées, le projet de budget 2016 tient compte de la progression du nombre et du coût moyen par bénéficiaire, ainsi que de la hausse des loyers pour les personnes vivant à domicile. L'impact de l'augmentation du nombre de places en EMS est également pris en compte.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	129'493'810	2'063'467	1.6%	127'430'343	134'086'678
30 Charges de personnel	1'060'902	66'773	6.7%	994'129	964'623
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	135'102	-24'222	-15.2%	159'324	95'286
33 Amortissements du patrimoine administratif	62	2	3.3%	60	62
36 Charges de transfert	128'297'744	2'020'914	1.6%	126'276'830	133'026'707
REVENUS	46'576	155	0.3%	46'421	12'133'798
42 Taxes	25'576	155	0.6%	25'421	29'760
46 Revenus de transferts	21'000	0	0.0%	21'000	12'104'038
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-129'447'234	-2'063'312	1.6%	-127'383'922	-121'952'880
<i>Coût des activités de support</i>	-42'066	-133	0.3%	-41'933	-50'625
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-220'649	55'811	-20.2%	-276'460	-5'692'538
COÛT COMPLET	-129'709'950	-2'007'635	1.6%	-127'702'315	-127'696'043

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.89	0.39	6.00%	6.50	5.67
<i>ETP fixes</i>	5.98	0.09	1.53%	5.89	5.37
<i>ETP auxiliaires</i>	0.31	0.00	0.00%	0.31	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.61	0.30	96.77%	0.31	0.31

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux besoins des personnes âgées. Il vise en outre à garantir aux personnes âgées un environnement, une aide, des soins et une organisation adaptés à leurs besoins notamment dans les EMS.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
- D01.02 Personnes âgées.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le Conseil d'Etat poursuit ses efforts afin d'accompagner le vieillissement de la population par une offre adaptée, notamment en établissements médico-sociaux (EMS).

L'année 2016 sera notamment marquée par l'ouverture de l'EMS La Plaine (+92 lits) et l'agrandissement d'EMS existants (Prieuré +48 lits, Maison de Vessy + 20 lits, Maison de la Tour +9 lits, La Terrassière + 1 lit) ainsi que la fermeture des chambres doubles au Foyer St-Paul (-6 lits).

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

Autres projets d'importance stratégique

N.A.

Justification des écarts

Les charges de ce programme progressent de +2'063'467 F entre le budget 2016 et le budget 2015. Cette variation trouve son origine principalement dans les charges de transfert (+2'020'914 F). Elle est due d'une part, à la planification des ouvertures de places prévues en établissements médico-sociaux (EMS) pour +3'434'014 F et d'autre part, par la réduction de - 1'563'792 F en lien avec les arbitrages du Conseil d'Etat (mesures d'économies). Une hausse (+ 150'697 F) des amortissements en lien avec les subventions d'investissement accordées explique le solde.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
1.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	98%	98%	99.74%	98%	2018
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
2.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	F 390	F 386	F 391	F 390	2018
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	14%	14%	13.6%	14%	2018
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	98%	98%	98.97%	98%	2018
2.4 Nombre de plaintes	Qualité	0	0	N/A	0	2018
3. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
3.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	83.5 ans	83.3 ans	N/A	85.5 ans	2020
3.2 Durée moyenne de séjour	Efficacité	3.4 ans	3.4 ans	N/A	3.2 ans	2020

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	95%	95%	95%
Indicateur 2.1	F 420	F 420	F 420
Indicateur 2.2	18%	18%	20%
Indicateur 2.3	95%	95%	95%
Indicateur 2.4	10	10	N/A
Indicateur 3.1	80 ans	80 ans	80 ans
Indicateur 3.2	3.6 ans	3.6 ans	3.6 ans

Notes :

Indicateur 1.1 : 3'978 lits ont été planifiés pour l'année 2016

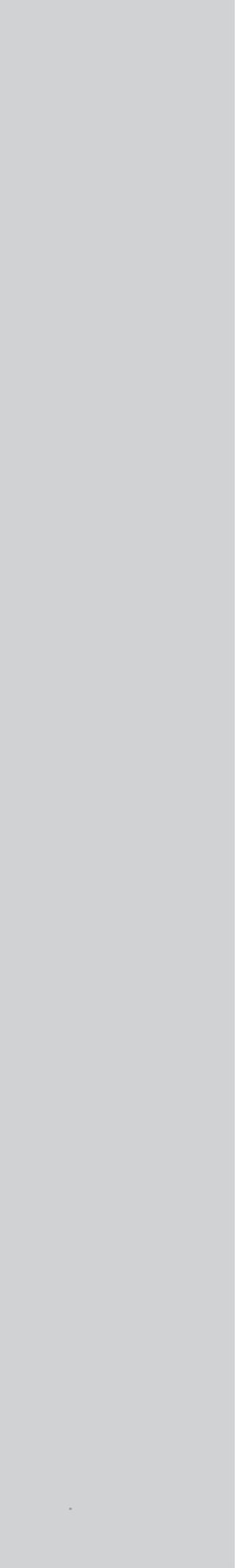
Indicateur 2.2 : Cet indicateur se réfère à la complémentarité entre les différents types de prise en charge des

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

personnes âgées, notamment en mettant l'accent sur le maintien à domicile plutôt que l'institutionnalisation.

Indicateur 2.4 : Conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPA), la direction générale de l'action sociale est l'autorité compétente à laquelle sont adressées les réclamations par les personnes âgées hébergées. Lorsque les réclamations concernent le domaine médical et les soins, la direction générale de l'action sociale (DGAS) demande à ce que la direction générale de la santé (DGS) instruisse celles-ci, conformément à la loi sur la santé (K 1 06).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur apparaît également dans le programme K01



D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	326'264'038	12'696'948	4.0%	313'567'090	314'266'046
30 Charges de personnel	7'957'861	1'101'319	16.1%	6'856'542	6'681'755
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'575'063	-240'082	-5.0%	4'815'145	3'141'379
36 Charges de transfert	313'716'758	11'835'920	3.9%	301'880'838	304'429'947
39 Imputations internes	14'355	-210	-1.4%	14'565	12'964
REVENUS	66'561'338	880'142	1.3%	65'681'196	64'102'098
42 Taxes	28'188	-412	-1.4%	28'600	106'137
43 Revenus divers	76'282	0	0.0%	76'282	-
44 Revenus financiers	7'976	0	0.0%	7'976	24
46 Revenus de transferts	66'448'892	880'554	1.3%	65'568'338	63'995'937
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-259'702'699	-11'816'805	4.8%	-247'885'894	-250'163'948
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-315'541</i>	<i>-26'327</i>	<i>9.1%</i>	<i>-289'214</i>	<i>-350'669</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'624'911</i>	<i>273'934</i>	<i>-14.4%</i>	<i>-1'898'845</i>	<i>-2'412'990</i>
COÛT COMPLET	-261'643'151	-11'569'198	4.6%	-250'073'953	-252'927'606

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	68.86	9.84	16.67%	59.02	58.08
<i>ETP fixes</i>	<i>67.99</i>	<i>9.85</i>	<i>16.94%</i>	<i>58.14</i>	<i>56.76</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.86</i>	<i>-0.01</i>	<i>-1.15%</i>	<i>0.87</i>	<i>1.31</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Prestations complémentaires AVS
- D02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Projets prioritaires et justification des écarts

Ce programme permet de compléter les rentes AVS de 14'797 bénéficiaires représentant 12'292 dossiers suivis (état au 31 décembre 2014).

Les charges de prestations (nature 36) de ce programme s'élèvent à près de 314'000'000 F et connaissent une hausse de près de + 12'000'000 F (soit + 10'000'000 F au titre des prestations et + 1'800'000 F au titre des

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

provisions) par rapport au budget 2015.

Autres projets d'importance stratégique

N.A.

Justification des écarts

La hausse des charges de +12'697'948 F constatée lors du passage entre le budget 2016 et le budget 2015 découle des éléments suivants :

La hausse des charges de personnel de personnel de +1'101'319 F est due la modification de la clé de ventilation de ces charges, au service des prestations complémentaires (effet neutre sur le résultat du budget de fonctionnement). La nouvelle clé retenue se base sur la projection établie en mai, du nombre de dossiers relatif aux prestations complémentaires AVS attendus en 2015 par rapport à l'ensemble des dossiers du SPC. Cette modification est globalement neutre sur les programmes C02, D02 et E02.

La hausse de +11'835'920 F des charges de transfert s'explique principalement par :

- L'actualisation des charges liées aux prestations complémentaires afin de tenir compte d'une augmentation moyenne du nombre de dossiers et des loyers, notamment les dépenses à domicile ainsi que l'impact de la planification prévue pour les établissements (+8'174'624 F) ;
- La correction de la mesure d'économie visant à intégrer 10 % du montant touché au titre de subside LAMal dans le revenu déterminant unifié (RDU) pris en compte dans le calcul des prestations complémentaires cantonales (+1'838'719 F) qui avait été injustement entièrement imputée au programme D02 alors qu'elle concerne en fait également le programme E02 (effet neutre) ;
- L'ajustement des provisions liées aux dossiers des prestations versées aux personnes âgées (+1'822'577 F) ;

L'augmentation des revenus de +880'142 F s'explique par l'actualisation de la subvention versée par la Confédération pour les prestations complémentaires fédérales AVS.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers aboutis dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	85%	90%	68%	88%	2019
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	100%	99%	2019
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficienc	F 560	F 560	F 556	F 600	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	80%	80%	80%
Indicateur 2.1	98%	98%	98%

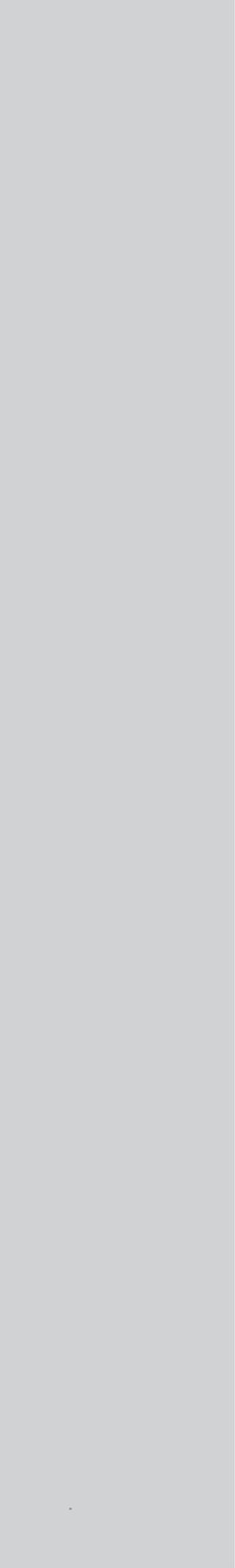
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

Indicateur 3.1	F 650	F 650	F 650
----------------	-------	-------	-------

Notes

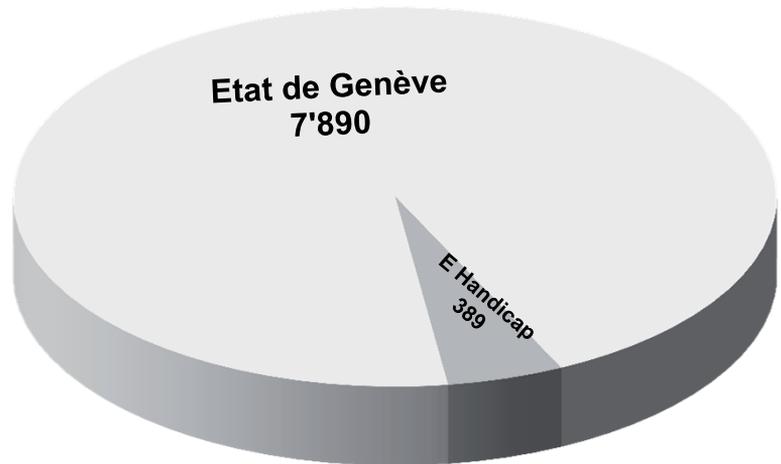
Indicateur 2.1 : En moyenne, le nombre de décisions émises annuellement par le service s'élève à 26'500 et le nombre d'oppositions admises à 200.

Indicateur 3.1 : PB2016 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) estimé du service pour la part AVS = F 6'800'000 / Nombre de dossiers estimés pour 2016 = 12'650 dossiers

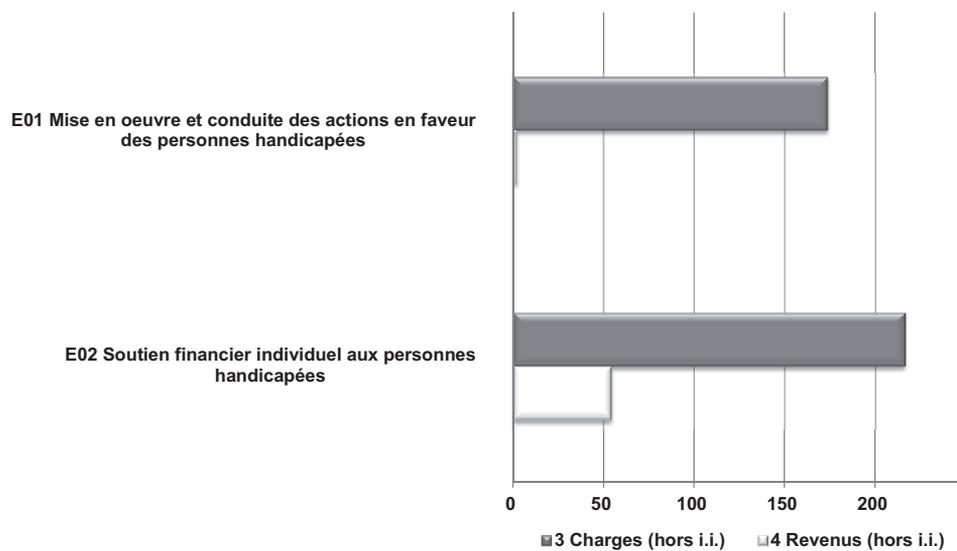


E Handicap

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



E Handicap

Synthèse des priorités

L'évolution des besoins dans la politique publique du handicap doit intégrer de nouveaux paramètres tels que le vieillissement des personnes en situation de handicap, l'augmentation du nombre de personnes avec handicap psychique, l'augmentation de la lourdeur des cas pris en charge et l'exclusion sociale des personnes handicapées. Ainsi, en ce qui concerne la prise en charge des personnes handicapées, le développement de projets à la fois socio-éducatifs et médico-thérapeutiques se poursuivra durant l'année 2016. Par ailleurs, les différents partenaires du réseau doivent valoriser le potentiel des personnes en situation de handicap autant que possible et développer des modes de prise en charge qui répondent à l'évolution des besoins identifiés et au parcours de vie des personnes handicapées. Ils doivent également développer des synergies et coordonner leurs activités au sein du réseau.

Les actions prioritaires, du point de vue budgétaire, concernent l'accueil au sein des établissements spécialisés (EPH) et le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Le présent projet de budget démontre les efforts fournis par le canton afin d'assurer une offre de qualité dans l'accueil et l'intégration de personnes en situation de handicap. Le département prévoit en l'état l'ouverture de 100 nouvelles places d'accueil et d'hébergement en 2016, après la création de 183 places durant la période quadriennale 2012-2015. Le financement des places ouvertes durant l'année 2015 et les coûts liés aux nouvelles places 2016 au sein des établissements pour personnes en situation de handicap (EPH) nécessite une augmentation des subventions complémentaires de près de + 4'800'000 F.

Le soutien financier individuel aux personnes handicapées évolue en fonction de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, de la hausse du coût moyen par bénéficiaire et de la progression des loyers. L'impact de l'augmentation du nombre de places disponibles dans les EPH est également pris en compte.

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	173'288'886	-461'592	-0.3%	173'750'478	168'487'662
30 Charges de personnel	1'165'253	73'341	6.7%	1'091'912	1'059'504
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	148'391	-26'604	-15.2%	174'995	104'658
36 Charges de transfert	171'975'242	-508'329	-0.3%	172'483'571	167'323'499
REVENUS	1'782'096	-200'000	-10.1%	1'982'096	4'647'979
42 Taxes	-	-	-	-	767
44 Revenus financiers	42'096	0	0.0%	42'096	-
46 Revenus de transferts	1'740'000	-200'000	-10.3%	1'940'000	4'647'211
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-171'506'790	261'592	-0.2%	-171'768'382	-163'839'683
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-46'204</i>	<i>-146</i>	<i>0.3%</i>	<i>-46'058</i>	<i>-55'604</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'150'570</i>	<i>140'087</i>	<i>-2.6%</i>	<i>-5'290'657</i>	<i>-12'630'888</i>
COÛT COMPLET	-176'703'564	401'533	-0.2%	-177'105'097	-176'526'176

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	7.57	0.43	6.02%	7.14	6.23
<i>ETP fixes</i>	<i>6.57</i>	<i>0.10</i>	<i>1.55%</i>	<i>6.47</i>	<i>5.90</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.34</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.34</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.67</i>	<i>0.33</i>	<i>97.06%</i>	<i>0.34</i>	<i>0.34</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées. Il a également pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées en encourageant et en soutenant des actions permettant de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées. Il vise en outre l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées et soutient les initiatives visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Etablissements pour personnes handicapées
- E01.02 Prestations aux personnes handicapées

Projets prioritaires et justification des écarts

Le Conseil d'Etat maintient ses efforts en vue de permettre la prise en charge des personnes en situation de handicap au travers de structures adaptées.

Le besoin budgétaire supplémentaire en 2016 concernant l'ouverture de nouvelles places est de + 4'800'000 F

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

(+ 4'000'000 F de nouvelles charges pour 2016 et + 800'000 F relatifs à l'annualisation des charges en lien avec les places ouvertes au cours de l'année 2015).

Autres projets d'importance stratégique

N.A

Justification des écarts

Les charges de ce programme décroissent de - 461'592 F entre le budget 2016 et le budget 2015. Cette variation provient principalement des charges de transfert (- 508'329 F). Elle s'explique d'une part, par le montant supplémentaire octroyé en lien avec la planification des ouvertures de places prévues en établissements pour personnes handicapées (EPH) (+ 1'500'000 F) et d'autre part, par les baisses décidées par le Conseil d'Etat (- 2'058'375 F).

La baisse des revenus de - 200'000 F concerne la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) qui a pour but d'assurer le séjour, dans des institutions appropriées en dehors de leur canton de domicile, de personnes ayant des besoins spécifiques en matière de soins et d'encadrement. L'ajustement pour l'année 2016 correspond à l'actualisation des revenus découlant de la répartition des recettes CIIS entre l'institution et le canton. Cet ajustement s'est basé sur les revenus effectivement perçus par le canton lors de l'année 2014.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
1.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité	55%	55%	49%	45%	2019
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
2.1 Coût moyen par lit résidentiel et par jour	Efficience	F 380	F 380	F 362	F 390	2019
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficience	18%	18%	19%	18%	2019
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	90%	90%	87%	90%	2019
2.4 Nombre de plaintes	Qualité	1	0	N/A	1	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	60%	60%	60%
Indicateur 2.1	F 400	F 400	F 400
Indicateur 2.2	20%	20%	18%
Indicateur 2.3	85%	85%	85%
Indicateur 2.4	2	2	N/A

Notes :

Indicateur 2.4 : Depuis 2015, le nombre de plaintes a remplacé le taux de plaintes, estimé non significatif.

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	216'111'536	9'571'644	4.6%	206'539'892	205'900'666
30 Charges de personnel	5'102'719	189'933	3.9%	4'912'786	4'787'551
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'987'176	-462'626	-13.4%	3'449'802	2'250'626
36 Charges de transfert	208'012'071	9'845'202	5.0%	198'166'869	198'853'201
39 Imputations internes	9'570	-865	-8.3%	10'435	9'288
REVENUS	54'056'925	2'645'059	5.1%	51'411'866	50'087'877
42 Taxes	18'075	-2'415	-11.8%	20'490	76'041
43 Revenus divers	54'652	0	0.0%	54'652	-
44 Revenus financiers	5'714	0	0.0%	5'714	17
46 Revenus de transferts	53'978'485	2'647'475	5.2%	51'331'010	50'011'818
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-162'054'610	-6'926'584	4.5%	-155'128'026	-155'812'789
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-202'330</i>	<i>4'895</i>	<i>-2.4%</i>	<i>-207'225</i>	<i>-251'258</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'147'254</i>	<i>213'290</i>	<i>-15.7%</i>	<i>-1'360'544</i>	<i>-1'890'441</i>
COÛT COMPLET	-163'404'194	-6'708'399	4.3%	-156'695'795	-157'954'489

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	44.15	1.86	4.40%	42.29	41.61
<i>ETP fixes</i>	<i>43.60</i>	<i>1.94</i>	<i>4.66%</i>	<i>41.66</i>	<i>40.67</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.55</i>	<i>-0.08</i>	<i>-12.70%</i>	<i>0.63</i>	<i>0.94</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Prestations complémentaires AI
- E02.02 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

Projets prioritaires et justification des écarts

Ce programme permet de compléter les rentes AI de 10'702 bénéficiaires représentant 7'993 dossiers suivis (état au 31 décembre 2014).

Les charges de prestations (nature 36) de ce programme s'élèvent à plus de + 208'000'000 F et connaissent une hausse de près de + 10'000'000 F (soit + 8'400'000 F au titre des prestations et + 1'400'000 F au titre des provisions)

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

par rapport au budget 2015.

Autres projets d'importance stratégique

N.A

Justification des écarts

La hausse des charges de + 9'571'644 F constatée lors du passage entre le budget 2016 et le budget 2015 concerne principalement les charges de transfert (36) et découle des éléments suivants :

- Actualisation des charges liées aux prestations complémentaires afin de tenir compte d'une augmentation moyenne du nombre de dossiers et des loyers, notamment les dépenses à domicile ainsi que l'impact de la planification prévue pour les établissements (+ 10'289'101 F) ;
- La correction de la mesure d'économie visant à intégrer 10 % du montant touché au titre de subside LAMal dans le revenu déterminant unifié (RDU) pris en compte dans le calcul des prestations complémentaires cantonales (- 1'838'719 F) qui avait été imputée à tort totalement sur le programme D02 alors qu'elle concerne en fait également le programme E02 (effet neutre sur le résultat du budget de fonctionnement) ;
- Ajustement des provisions liées aux dossiers des prestations versées aux personnes handicapées (+ 1'394'820 F) ;

La hausse des charges de personnel de + 189'933 F est due la modification neutre de la clé de ventilation de ces charges, au service des prestations complémentaires (effet neutre sur le résultat du budget de fonctionnement). La nouvelle clé retenue se base sur la projection établie en mai, du nombre de dossiers relatif aux prestations complémentaires AI attendus en 2015 par rapport à l'ensemble des dossiers du SPC. Cette modification est globalement neutre sur les programmes C02, D02 et E02.

L'augmentation des revenus de + 2'645'059 F s'explique par l'actualisation de la subvention versée par la Confédération pour les prestations complémentaires fédérales AI.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers aboutis dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	85%	91%	73%	88%	2019
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2019
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 560	F 560	F 556	F 600	2019

Commentaires

Seuils d'information critique :

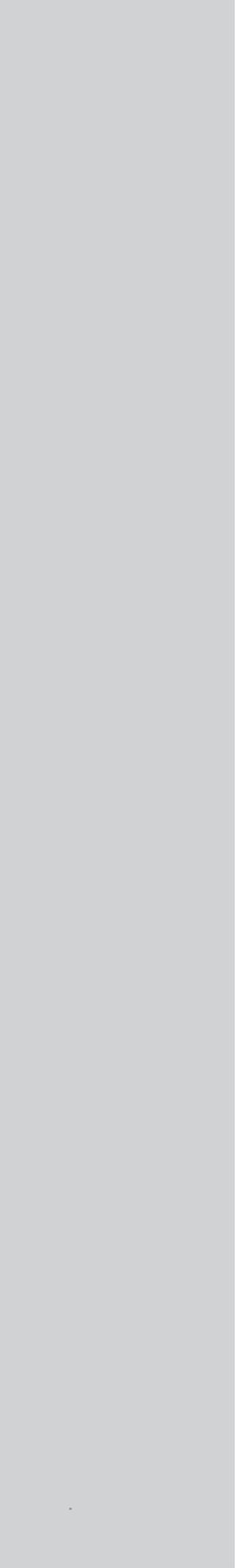
	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	80%	85%	85%
Indicateur 2.1	98%	98%	98%
Indicateur 3.1	F 650	F 650	F 650

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

Notes :

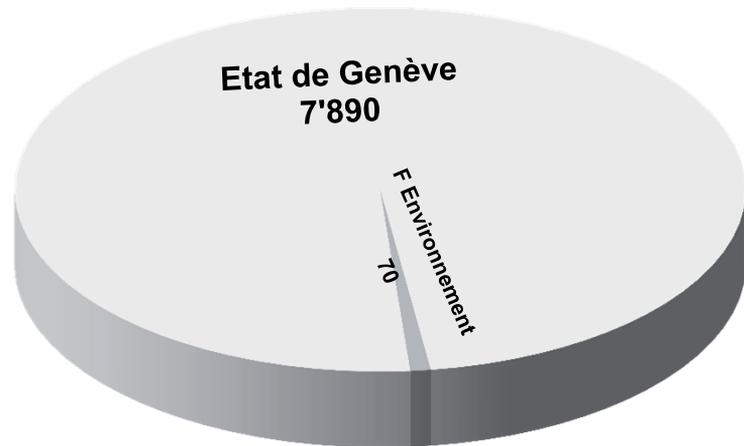
Indicateur 2.1 : Le nombre de décisions émises estimées pour 2016 est de 17'000 pour 160 oppositions admises en moyenne.

Indicateur 3.1 : PB 2016 estimé pour la part AI = 4'200'000 / Nombre de dossiers estimés pour 2016 = 8'000 dossiers

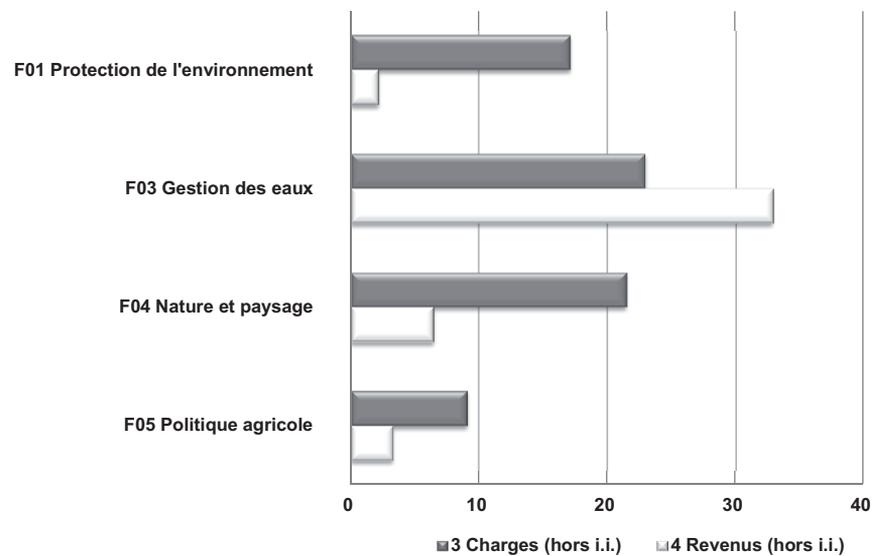


F Environnement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



F Environnement

Synthèse des priorités

Cette politique publique regroupe quatre programmes qui représentent ensemble la réponse du canton aux problèmes environnementaux et agricoles au sens large. Ces quatre programmes sont les suivants:

- **Protection de l'environnement:** soit tous les enjeux liés aux pollutions et nuisances provoquées par l'activité humaine (air, bruit, rayonnements, sols, sous-sol, eaux souterraines, déchets, sites contaminés, risques majeurs et études d'impact sur l'environnement);
- **Gestion des eaux:** soit la qualité de l'eau, l'évacuation et le traitement des eaux usées et pluviales, la renaturation des cours d'eau ainsi que la prévention et la protection contre les crues;
- **Nature et paysage:** soit tout ce qui touche aux écosystèmes, aux espèces, à la biodiversité, ainsi qu'à l'aménagement du cadre de vie de la population;
- **Politique agricole:** soit la mise en œuvre de la politique fédérale et la promotion d'une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle et respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Avec l'approbation du nouveau concept cantonal de la protection de l'environnement "Environnement 2030", le Conseil d'Etat a jeté les bases d'une politique coordonnée de l'environnement dans laquelle s'inscrivent les planifications, projets et actions de ces quatre programmes.

Parmi les grands projets prévus par la **protection de l'environnement**, il convient de citer la poursuite de la prospection du sous-sol pour chauffer Genève (projet GEothermie 2020), l'objectif de 50% de recyclage des déchets urbains, le remplacement de l'installation de Châtillon dans le but de produire de l'électricité, du biogaz et de la chaleur, le développement de la mobilité électrique afin d'améliorer la qualité de l'air et de réduire le bruit, la réalisation de quartiers à haute performance environnementale et de bâtiments exempts de polluants, le renforcement du système de management environnemental de l'Etat et le choix d'un site pour y implanter la nouvelle décharge bioactive destinée à prendre le relais de celle de Châtillon.

En matière de **gestion des eaux**, il faut maintenant mettre en œuvre les actions prévues dans les Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) et des Plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE). L'accent sera mis en 2016 sur le bassin versant de la Seymaz afin d'améliorer la qualité des eaux de cette rivière entièrement genevoise, notamment en adaptant le réseau d'assainissement et en faisant rectifier les mauvais raccordements des biens-fonds privés. Des travaux de renaturation des berges seront également conduits en aval du Pont Ladame. Par ailleurs, le dossier en autorisation de construire du projet de parc/plage des Eaux-Vives sera déposé.

En matière de **nature et paysage**, outre la poursuite de la gestion des espèces prioritaires et des espaces naturels, un poids particulier sera mis sur la promotion des produits et prestations des écosystèmes au bénéfice de la population (notamment aménagements lacustres, accueil dans les sites naturels, utilisation du bois). Une attention particulière sera portée aux prestations en lien avec la pêche. Les programmes liés à la loi sur la biodiversité continueront d'être mis en œuvre. Ainsi, le déploiement du programme "nature en ville" se poursuivra avec les acteurs impliqués (communes, partenaires privés, propriétaires, etc.). Les contrats corridors signés sur le plan transfrontalier continueront d'être réalisés. La coordination des acteurs dans le domaine de la sensibilisation nature permettra de renforcer l'efficacité des actions.

La **politique agricole** a pour principaux objectifs de rétribuer les agriculteurs pour la réalisation de prestations d'intérêt public, d'améliorer la capacité de production de leurs entreprises, ainsi que de promouvoir la production et la valorisation des produits locaux. Ces objectifs seront poursuivis notamment par la mise œuvre de la nouvelle politique fédérale 2014-2017 et de la loi cantonale sur la promotion de l'agriculture.

F01 Protection de l'environnement

Département responsable : DETA

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	17'090'492	-4'891'193	-22.3%	21'981'685	25'849'835
30 Charges de personnel	12'931'091	222'167	1.7%	12'708'924	12'503'735
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'175'037	-5'032'995	-61.3%	8'208'032	12'108'992
33 Amortissements du patrimoine administratif	739'783	87'297	13.4%	652'486	669'513
36 Charges de transfert	210'475	-164'900	-43.9%	375'375	526'681
39 Imputations internes	34'107	-2'761	-7.5%	36'868	40'913
REVENUS	2'141'536	-5'074'631	-70.3%	7'216'167	9'049'858
41 Patentes et concessions	0	-5'530'000	-100.0%	5'530'000	5'458'300
42 Taxes	1'550'592	455'369	41.6%	1'095'223	1'160'800
43 Revenus divers	-	-	-	-	502'673
46 Revenus de transferts	590'944	0	0.0%	590'944	1'926'458
49 Imputations internes	-	-	-	-	1'628
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'948'957	-183'439	1.2%	-14'765'518	-16'799'977
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-480'572</i>	<i>191'600</i>	<i>-28.5%</i>	<i>-672'172</i>	<i>-346'485</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'660'341</i>	<i>2'725'664</i>	<i>-50.6%</i>	<i>-5'386'005</i>	<i>-3'492'925</i>
COÛT COMPLET	-18'089'870	2'733'826	-13.1%	-20'823'696	-20'639'387

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	88.28	1.37	1.58%	86.91	81.41
<i>ETP fixes</i>	<i>85.68</i>	<i>12.47</i>	<i>17.03%</i>	<i>73.21</i>	<i>71.21</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.60</i>	<i>-1.90</i>	<i>-76.00%</i>	<i>2.50</i>	<i>2.40</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.00</i>	<i>-9.20</i>	<i>-82.14%</i>	<i>11.20</i>	<i>7.80</i>

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les hommes, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de la direction générale de l'environnement est de proposer et de mettre en œuvre ce programme, ainsi que d'appliquer la législation fédérale correspondante, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le plan OPair (protection de l'air) et le plan de gestion des déchets. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

- les atteintes à l'environnement doivent être limitées à titre préventif ;
- les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source ;
- les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'environnement (DGE).

F01 Protection de l'environnement (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F01.01 Management environnemental
- F01.02 Gestion des déchets
- F01.03 Protection de l'air
- F01.04 Protection contre le bruit et les rayonnements
- F01.05 Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
- F01.06 Environnement des entreprises et risques majeurs
- F01.07 Contrôle des risques dus aux substances toxiques dans l'espace bâti

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le développement de la géothermie constitue un outil essentiel dans la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale. A terme, ce sont jusqu'à deux tiers des besoins de chaleur du canton qui pourraient être couverts par cette ressource. Le programme GEothermie 2020 a été lancé en 2014 (www.geothermie2020.ch) et s'est poursuivi en 2015 par une phase de prospection préliminaire sur l'ensemble du territoire cantonal. Sur la base des résultats obtenus, une prospection détaillée sera menée en 2016 dans certains périmètres présentant les potentiels les plus intéressants afin de maximiser la réussite des premiers forages exploratoires qui interviendront dès 2018. GEothermie 2020 est un programme piloté par l'Etat de Genève (service de géologie, sols et déchets), dont la mise en œuvre de terrain est assurée par les Services industriels de Genève (SIG).

Afin d'atteindre l'objectif de 50% de recyclage des déchets urbains d'ici 2017, de nombreuses actions seront réalisées en 2016 dans la continuité de celles menées en 2015. Elles porteront principalement sur la collecte des déchets organiques de cuisine ainsi que sur la suppression des tolérances communales pour la collecte des déchets des entreprises. En particulier, une grande campagne de communication cantonale doit être lancée en 2016 avec le concours des communes et des SIG.

Autres projets d'importance stratégique

La mise en œuvre du plan de mesures sur les substances dangereuses se poursuivra en 2016 avec notamment la reconduction des campagnes de sensibilisation sur les dangers de l'amiante, des PCB (polychlorobiphényles) et du plomb dans l'environnement bâti, en particulier via des guides et formations pour les professionnels (électriciens, vitriers, menuisiers) et la mise en place d'un guide sur les matériaux exempts de substances dangereuses.

La décharge contrôlée bioactive actuelle, sur le site de Chatillon, arrivera prochainement en fin d'exploitation. Pour la remplacer, le canton doit se doter d'une nouvelle décharge. Le projet initié depuis plusieurs années se poursuivra en 2016 avec la détermination du meilleur site d'implantation via une analyse multicritère impliquant les communes concernées et des investigations géologiques approfondies.

Afin de réduire la pollution de l'air, la mise en œuvre du plan OPair 2013 -2016 sera poursuivie. Le programme d'assainissement des chauffages, initié en 2014, continuera à déployer ses effets en 2016.

Afin de réduire les nuisances sonores liées au bruit routier, la mise en œuvre du Plan des mesures de l'assainissement du bruit routier sera poursuivie en 2016. Elle entre dans une phase cruciale, le délai d'assainissement arrivant à échéance en mars 2018.

Un projet de développement de la mobilité électrique visant à améliorer la qualité de l'air et à réduire le bruit routier a été lancé en 2015 et se poursuivra en 2016 avec l'objectif de déboucher sur un plan directeur de la mobilité électrique à Genève.

A la suite du rapport de performance environnementale 2008-2014 de l'Etat de Genève, un nouveau plan d'actions environnementales sera présenté pour adoption.

F01 Protection de l'environnement (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2015

30 - Charges de personnel :

Dans le cadre du programme GEothermie 2020, engagement d'un géologue-géomaticien chargé de la gestion des données du sous-sol profond (+ 1 agent spécialisé pour 150 000 F).

Engagement d'un support administratif (+ 1 ETP fixe pour 120 000 F) afin de suivre la facturation des débiteurs relatifs aux nouveaux émoluments perçus sur l'assainissement des chaudières de petite puissance et en matière de surveillance du rayonnement non ionisant. Cette dépense supplémentaire est entièrement couverte par les émoluments (voir sous la nature 42).

Economies réalisées sur les charges de personnel (- 94 704 F).

Autres impacts tels que l'augmentation du taux de cotisation CPEG (+ 81 312 F), stabilisation d'agents spécialisés (+ 38 282 F) et diminution des annuités à l'engagement (-51 800 F hors charges).

Transfert au bilan de charges liées au fonds cantonal pour la gestion des déchets (- 10 866 F de jetons de présence, voir explications sous la nature 31).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau cadre conceptuel de gestion des fonds à l'Etat de Genève, transfert au bilan du fonds cantonal pour la gestion des déchets. L'Etat gère le fonds pour le compte de la commission de gestion globale des déchets (article 5 loi genevoise sur les déchets - L 1 20) et, à ce titre, les flux financiers représentant l'activité de ce fonds sont dorénavant comptabilisés au bilan de l'Etat. Ce nouveau traitement comptable, qui ne nécessite aucune modification légale, entraîne en 2016 une baisse des charges de biens et services de - 5 045 166 F.

Dotations supplémentaires octroyées au programme GEothermie 2020 pour la réalisation d'études orientées sur le développement du système de gestion des données du sous-sol et à son intégration (+ 157 500 F).

Economies de - 145 329 F réalisées sur les honoraires de mandataires.

36 - Charges de transfert :

Transfert au bilan de charges liées au fonds cantonal pour la gestion des déchets (- 169 900 F, voir explications sous la nature 31).

Transfert d'une aide financière du programme F04 au programme F01 (+ 5 000 F).

41 - Patentes et concessions :

Transfert au bilan de revenus liés au fonds cantonal pour la gestion des déchets (- 5 530 000 F, voir explications sous la nature 31).

42 - Taxes :

Transfert au bilan de revenus liés au fonds cantonal pour la gestion des déchets (- 160 000 F, voir explications sous la nature 31). Comptabilisation dans le compte de fonctionnement de l'Etat du revenu lié au remboursement des investissements effectués par l'Etat qui compense intégralement la charge d'amortissement des espaces de récupération des déchets (+ 273 810 F).

Nouveaux émoluments liés à l'assainissement des chaudières de petite puissance et en matière de surveillance du rayonnement non ionisant (+ 283 000 F).

Augmentation attendue des autres émoluments de la DGE (+ 58 500 F).

F01 Protection de l'environnement (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité de l'air à Genève						
1.1 Taux de variation annuelle des concentrations d'ozone et de particules fines (PM10) selon l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair)	Efficacité	103% / 92%	103% / 93%	N/D	100% / 90%	2019
2. Réduire les risques dus aux substances dangereuses sur les chantiers						
2.1 Proportion de chantiers respectant les normes légales en termes de gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB)	Efficacité	80%	75%	N/D	85%	2019
3. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets						
3.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	48%	46.5%	45%	52%	2019
4. Faire respecter le cadre légal lié à l'environnement dans toute prise de décision de l'administration						
4.1 Pourcentage de gains de causes obtenus dans le cadre de recours à l'encontre de décisions de la direction générale de l'environnement	Qualité	80%	80%	N/D	90%	2019
5. Améliorer la protection contre le bruit à Genève						
5.1 Pourcentage cumulé de kilomètres de routes dont le projet d'assainissement a été validé par la commission du Programme des mesures d'assainissement selon l'OPB (PRASSOB)	Efficacité	67%	50%	N/D	100%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur a été inscrit au budget dès 2015. Il est composé de deux valeurs. Celles-ci indiquent la déviation en pourcent des taux d'ozone et de PM10 de l'année en cours par rapport aux valeurs de références (moyenne sur la période 2001-2010). L'ozone et les PM10 sont les deux polluants atmosphériques qui posent le plus de problèmes environnementaux. En cas de pics de pollution, le niveau de ces taux est déterminant pour déclencher les plans d'urgence. L'objectif est atteint lorsque le taux est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée. Les taux atteints en 2014 pour l'ozone et les PM10 sont respectivement de 91% et 76%.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur a été inscrit au budget dès 2015. L'amiante et les polychlorobiphényles (PCB) sont des substances qui, bien qu'interdites en Suisse depuis les années 1970, n'ont pas encore disparu du parc immobilier genevois. Si leur présence ne constitue pas un danger pour les occupants des lieux, leurs manipulations nécessitent des précautions particulières pour éviter de libérer des particules extrêmement dangereuses pour la santé. Cet indicateur représente la mise en œuvre des bases légales cantonales en terme de gestion de l'amiante et des polychlorobiphényles (PCB) sur les chantiers. Les actions destinées à faire augmenter ce taux de conformité sont décrites dans le 1er axe d'action du plan de mesures « substances dangereuses dans l'environnement bâti » 2014-2017. Il s'agit notamment d'actions d'information, de formation et de contrôle. Ce taux regroupe les chantiers soumis à autorisation de construire et les chantiers non soumis avec une pondération de 50% chacun. Le taux atteint en 2014 pour cet indicateur est de 63%.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le taux de recyclage des déchets produits par les ménages et les déchets assimilés des entreprises. Après plusieurs années de progression continue, la tendance s'oriente plutôt vers une stabilisation de la progression.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur a été inscrit au budget dès 2015. En prenant les décisions administratives sujettes à recours, les collaborateurs s'efforcent de respecter le cadre législatif et le principe de proportionnalité, deux éléments particulièrement pris en compte par les tribunaux. Ainsi, le pourcentage de recours gagnés par rapport aux décisions de justice rendues dans l'année est un bon indicateur de la qualité du travail de l'administration.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur a été inscrit au budget dès 2015. Il mesure l'avancement des projets d'assainissement du bruit routier sur le réseau cantonal selon le Plan des mesures de 1998. La cible de 100% à 2018 a été fixée en raison du délai légal d'achèvement des travaux d'assainissement. Le taux atteint en 2014 pour cet indicateur est de 36%.

F03 Gestion des eaux

Département responsable : DETA

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	22'949'431	-676'375	-2.9%	23'625'806	22'614'706
30 Charges de personnel	10'690'218	-327'385	-3.0%	11'017'603	10'252'901
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'043'882	-241'811	-2.9%	8'285'693	8'347'969
33 Amortissements du patrimoine administratif	925'467	-159'120	-14.7%	1'084'587	900'047
36 Charges de transfert	3'241'652	64'251	2.0%	3'177'401	3'072'381
39 Imputations internes	48'212	-12'310	-20.3%	60'522	41'408
REVENUS	32'804'100	328'403	1.0%	32'475'697	30'148'963
41 Patentes et concessions	16'058'815	0	0.0%	16'058'815	15'021'348
42 Taxes	9'812'387	365'125	3.9%	9'447'262	7'553'326
43 Revenus divers	4'000'000	0	0.0%	4'000'000	5'087'564
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	2'857'898	-36'722	-1.3%	2'894'620	2'411'725
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	9'854'669	1'004'778	11.4%	8'849'891	7'534'257
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-397'292</i>	<i>185'427</i>	<i>-31.8%</i>	<i>-582'719</i>	<i>-284'113</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'004'353</i>	<i>1'711'460</i>	<i>-46.1%</i>	<i>-3'715'813</i>	<i>-2'628'902</i>
COÛT COMPLET	7'453'023	2'901'663	63.8%	4'551'360	4'621'242

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	73.09	-1.71	-2.29%	74.80	67.30
<i>ETP fixes</i>	<i>73.09</i>	<i>0.29</i>	<i>0.40%</i>	<i>72.80</i>	<i>65.30</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.00</i>	<i>-2.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>2.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et d'usage rationnel de la ressource et de recherche de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics. Il vise également la valorisation écologique des cours d'eau et la protection de la population à leur égard. Tous les éléments de ce programme sont rassemblés dans les six SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité du bassin versant.

Il s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale et le financement durable des systèmes d'assainissement ;
- la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton ;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations ;
- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau comme force hydraulique) ;
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection ;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges voisins de l'état naturel et de restaurer le régime hydrologique ;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau ;
- la mise en oeuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er juin 2011 ;
- la concrétisation d'une communauté transfrontalière de l'eau sur le périmètre du Grand Genève.

F03 Gestion des eaux (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'eau (DGEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux

F03.02 Renaturation des cours d'eau

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Après la réalisation des Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) et des Plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE), la DGEau doit maintenant initier et suivre la réalisation des actions prévues dans ces outils de planification. L'accent sera mis en 2016 sur le bassin versant de la Seymaz afin d'améliorer la qualité des eaux de cette rivière entièrement genevoise. L'objectif principal est de supprimer les déversements d'eaux usées dans la rivière en adaptant le réseau d'assainissement et en faisant rectifier les mauvais raccordements des biens-fonds privés. Des travaux de renaturation des berges de la Seymaz seront également conduits en aval du Pont Ladame.

Les planifications visant l'assainissement des éclusées, la migration piscicole, le charriage et la revitalisation demandés par la Confédération ont été finalisées au 31 décembre 2014. Elles déboucheront sur des Conventions de subventionnement pour la mise en œuvre des actions retenues portées par le département et ses partenaires extérieurs.

Afin d'assurer un financement durable de l'assainissement respectant le principe de couverture des coûts et de causalité voulu par la législation fédérale, un fonds intercommunal d'assainissement a été institué en 2015. La DGEau est fortement impliquée dans la gestion opérationnelle de ce nouveau fonds chargé de financer les réseaux secondaires des communes. Le fonds intercommunal est autofinancé.

Pour le projet de parc/plage des Eaux-Vives, le Conseil d'Etat a décidé de lancer l'enquête publique sur la modification de zone et le plan d'affectation à l'été 2015. Dans le prolongement, le dossier en autorisation de construire sera déposé.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

30 - Charges de personnel :

Economies de - 207 631 F réalisées sur les charges de personnel.

Diminution des annuités à l'engagement (- 45 680 F) et correction des compléments salariaux (- 39 453 F hors charges).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Economies de - 241 811 F réalisées sur l'entretien des aménagements de cours d'eau et sur les études de planification.

36 - Charges de transfert :

En application du plan de compte MCH2, les amortissements des subventions d'investissement versées aux communes pour le financement de leur réseau secondaire sont dorénavant comptabilisés en tant que charges de transfert (+ 67 101 F).

Economies réalisées sur les aides financières (- 2 850 F).

42 - Taxes :

F03 Gestion des eaux (suite)

Participations financières de diverses provenances pour des travaux de renaturation transfrontaliers (+ 300 000 F).

En 2015 est entrée en vigueur la loi 11086 modifiant la loi sur les eaux (LEaux-GE, L 2 05), impliquant notamment la création du fonds intercommunal d'assainissement (FIA), alimenté par des taxes causales. Par convention avec l'Association des communes genevoises (ACG) et le FIA, les prestations de gestion dudit fonds effectuées par la DGEau sont refacturées à ce dernier. Le budget 2015 du produit de cette refacturation a été sous-estimé dès lors qu'il n'incluait pas les coûts complets. Le budget 2016 est donc adapté en conséquence (+ 175 000 F).

Suite à une recommandation du Service d'audit interne (ex-ICF), une nouvelle convention de gestion financière du réseau primaire d'assainissement a été signée entre l'Etat de Genève et les SIG en janvier 2010. Cette nouvelle convention a induit une baisse de la refacturation à SIG des frais de salaire et de fonctionnement de l'Etat concernant l'activité « eaux usées ». En outre, la réduction d'effectifs et des budgets de fonctionnement de l'Etat de Genève a également contribué à diminuer le produit effectif de la refacturation aux SIG (- 75 000 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un Indice biologique global normalisé (IBGN) de bon à très bon	Qualité	45%	42%	42%	55%	2021
2. Assainir l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	91%	90%	89%	92%	2019
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	4%	4,5%	5%	2%	2021
4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation						
4.1 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2014-2018	Efficacité	11510 mètres	7 650 mètres	5610 mètres	17000 mètres	2018
4.2 Pourcentage des berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2014-2018	Efficacité	67%	45%	33%	100%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la qualité biologique d'un cours d'eau, notamment par la mesure de l'Indice biologique global normalisé (IBGN). Bien qu'en croissance constante, il évolue lentement. Les récents résultats positifs obtenus pour le Rhône expliquent cette progression, tout comme les efforts en matière d'assainissement des eaux.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des réalisations figurant aux planifications directrices de l'assainissement. La marge de progression annuelle est faible. L'objectif 2016 est revu à la hausse suite aux projets annoncés par les communes, qui sont aujourd'hui entièrement couverts par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution du pourcentage de zones à bâtir à risque dont l'objectif est de tendre vers la valeur idéale de zéro. La cible de 2% est à atteindre en 2021. La marge de progression annuelle est faible.

Indicateur 4.1 : En 2016, le manque de moyens financiers annoncé ralentira les travaux de renaturation et

F03 Gestion des eaux (suite)

seulement 2300 mètres de berges devraient être renaturés. A titre d'information, cet indicateur est présenté également en pourcentage (cf 4.2).

Indicateur 4.2 : En 2016, le 67% de la cible inscrite au programme 2014-2018 devrait être réalisé, soit en valeur nette 11'510 mètres de berges revitalisés.

F04 Nature et paysage

Département responsable : DETA

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	22'970'669	271'412	1.2%	22'699'257	23'482'547
30 Charges de personnel	10'791'016	-86'964	-0.8%	10'877'980	10'988'835
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'668'501	-141'368	-2.1%	6'809'869	7'086'632
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'199'094	498'027	18.4%	2'701'067	3'010'750
36 Charges de transfert	771'306	-10'313	-1.3%	781'619	722'382
37 Subventions à redistribuer	1'246'750	0	0.0%	1'246'750	1'452'758
39 Imputations internes	294'002	12'030	4.3%	281'972	221'189
REVENUS	7'974'206	-109'187	-1.4%	8'083'393	7'443'813
41 Patentes et concessions	1'020'000	0	0.0%	1'020'000	963'530
42 Taxes	4'183'933	50'813	1.2%	4'133'120	3'978'281
43 Revenus divers	554'900	0	0.0%	554'900	279'641
44 Revenus financiers	59'000	0	0.0%	59'000	28'380
46 Revenus de transferts	602'623	-110'000	-15.4%	712'623	477'018
47 Subventions à redistribuer	1'246'750	0	0.0%	1'246'750	1'452'758
49 Imputations internes	307'000	-50'000	-14.0%	357'000	264'206
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'996'463	-380'599	2.6%	-14'615'864	-16'038'733
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-401'038</i>	<i>174'296</i>	<i>-30.3%</i>	<i>-575'334</i>	<i>-304'506</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'768'387</i>	<i>2'137'570</i>	<i>-43.6%</i>	<i>-4'905'957</i>	<i>-3'605'995</i>
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	<i>-14'500</i>	<i>0</i>	<i>0.0%</i>	<i>-14'500</i>	<i>-4'389</i>
COÛT COMPLET	-18'180'389	1'931'265	-9.6%	-20'111'654	-19'953'624

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	77.79	-1.21	-1.53%	79.00	79.10
<i>ETP fixes</i>	<i>76.99</i>	<i>0.79</i>	<i>1.04%</i>	<i>76.20</i>	<i>75.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>-2.00</i>	<i>-71.43%</i>	<i>2.80</i>	<i>3.60</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but global de garantir durablement la préservation du patrimoine naturel et de sa diversité. Le maintien, la mise en réseaux et la gestion active des espaces mis à disposition de la population pour offrir un cadre de vie et des paysages de qualité relèvent de l'objectif principal. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation et de gestion fixée par les lois et ordonnances fédérales concernant la forêt, les cours d'eau, les paysages, les biotopes et les espèces dignes de protection ou pêchées, ainsi que leur intégration à d'autres politiques sectorielles/programmes, tels que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la gestion des eaux et de l'environnement, par le biais des projets (p.ex. Projet d'agglomération, Praille-Acacias-Vernets, etc.) ou des procédures (p.ex. études d'impact).

Ce programme s'articule sur un spectre assez large d'activités que l'on peut décomposer ainsi :

- compensation écologique et projets paysagers dans l'agriculture;
- préservation des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées et protégées;
- prévention et lutte contre les espèces néobiontes (essentiellement néophytes);
- pêche (gestion durable des espèces exploitées et police);
- conservation et exploitation des forêts (y compris les propriétés privées de l'Etat);

F04 Nature et paysage (suite)

- entretien du lac et des cours d'eau (y compris les infrastructures portuaires);
- conservation et gestion des milieux et sites naturels dignes de protection ou protégés;
- conservation et gestion du patrimoine arboré;
- préservation des paysages dans le cadre du développement urbain;
- conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- accueil du public dans les sites et sensibilisation à la nature;
- coordination des activités de plein air dans l'espace rural;
- gestion des espèces animales causant des problèmes.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale nature et paysage (DGNP).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F04.01 Espèces, écosystèmes et paysages
- F04.02 Loisirs de plein air et activités portuaires

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Selon le programme de législature 2014-2018 du Conseil d'Etat (priorité 3, rubrique 19: "Améliorer la qualité de vie urbaine"), le programme "Nature et Paysage" poursuit sa contribution à l'amélioration de la qualité de vie au bénéfice de la population en tenant compte de la préservation des ressources naturelles et paysagères locales. Un poids particulier est investi dans l'accompagnement des procédures et projets concernant les espaces publics en milieu construit.

Autres projets d'importance stratégique

Outre les projets prioritaires du DETA axés majoritairement sur l'accueil du public, et au vu des contraintes budgétaires pour les années à venir, la priorité sera mise sur les programmes de gestion de la biodiversité et du paysage. Il s'agit d'intervenir non seulement sur la gestion des espèces et des milieux naturels (forêt, lac, cours d'eau), ainsi que sur le maintien de leurs qualités et de leurs connexions.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

30 - Charges de personnel :

Economies de - 123 143 F réalisées sur les charges de personnel.

Engagement temporaire d'un auxiliaire pour remplacement (+46'144 F hors charges).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Economies de - 141 368 F réalisées sur les prestations de services de tiers, travaux d'entretien, honoraires de mandataires et autres charges d'exploitation.

36 - Charges de transfert :

Transfert d'une aide financière du programme F04 au programme F01 (- 5 000 F) et économies réalisées sur d'autres aides financières (- 5 300 F).

42 - Taxes :

Augmentation d'émoluments, moyennant des adaptations réglementaires (+ 51 000 F).

F04 Nature et paysage (suite)

46 - Revenus de transfert :

Ajustement à la baisse des subventions versées par la Confédération dans le cadre des conventions-programmes 2012-2015 (- 110 000 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant une biodiversité optimale selon des critères de gestion durable						
1.1 Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	95%	87%	62%	95%	2019
1.2 Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	75%	75%	60%	75%	2019
1.3 Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficacité	65%	60%	52%	80%	2019
2. Développer des actions permettant le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles						
2.1 Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	45	45	33	53	2019
2.2 Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	18	18	18	18	2019
3. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune les plus représentatives						
3.1 Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	85%	80%	86%	85%	2019
4. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)						
4.1 Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficacité	89%	89%	89%	89%	2019
5. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre						
5.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	40%	40%	40.1%	41%	2019

Commentaires

Quelques définitions:

Biodiversité : les critères de la biodiversité comprennent la diversité des espèces (animales, végétales, champignons, etc.), leur diversité génétique (par exemple: les sous-espèces, les variétés ou les races) ainsi que la diversité des écosystèmes (réserves naturelles, forêts, cours d'eau, etc.).

Gestion durable : les critères de gestion durable se définissent par une gestion qui préserve les composantes de l'écosystème et leurs fonctions pour les générations présentes et futures.

F04 Nature et paysage (suite)

Indicateur 1.1 à 1.3 : Ces trois indicateurs mesurent par type d'écosystème le pourcentage de surfaces gérées par un plan de gestion ou selon des labels qui intègrent des objectifs de biodiversité. La révision des valeurs cible à long terme est en cohérence avec les objectifs stratégiques négociés avec la Confédération dans le cadre des conventions-programmes RPT.

Indicateur 2.1 : Le service faune et pêche a défini, parmi plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées, une liste d'espèces prioritaires (actuellement 53) nécessitant un plan d'action pour assurer leur conservation dans le canton de Genève. Cet indicateur mesure combien d'espèces sur les 53 bénéficient d'un plan d'action fonctionnel.

Indicateur 2.2 : Le service de la conservation de la nature a défini une liste d'espèces prioritaires (actuellement 74) nécessitant un plan d'action pour assurer leur conservation. Un premier "lot" de 25 espèces a été choisi. Cet indicateur mesure combien d'espèces sur les 25 bénéficient d'un plan d'action fonctionnel. La progression de l'objectif cible se fait lentement car actuellement les moyens sont concentrés sur la mise en œuvre des plans d'action existants.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'évolution positive des populations genevoises des espèces prioritaires au bénéfice de plan d'action opérationnel mentionné à l'indicateur 2.1.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure l'évolution des effectifs des espèces régulées ou pêchées (intervention humaine). 9 espèces sont prises en considération : sanglier + 7 espèces de poissons + écrevisse-signal.

Indicateur 5.1 : Objectif lié à la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR) L 1 60. Cet indicateur mesure la proportion de revêtement naturel sur l'ensemble des chemins de randonnée pédestre dans le canton.

F05 Politique agricole

Département responsable : DETA

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	30'641'525	-2'101'182	-6.4%	32'742'707	29'075'300
30 Charges de personnel	3'757'801	107'121	2.9%	3'650'680	3'628'652
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	894'956	-26'898	-2.9%	921'854	867'174
33 Amortissements du patrimoine administratif	31'668	-375'756	-92.2%	407'424	35'512
36 Charges de transfert	4'365'399	10'882	0.2%	4'354'517	4'339'989
37 Subventions à redistribuer	21'565'800	-1'826'700	-7.8%	23'392'500	20'171'086
39 Imputations internes	25'901	10'169	64.6%	15'732	32'889
REVENUS	24'959'072	-1'779'545	-6.7%	26'738'617	22'671'729
42 Taxes	3'164'572	53'455	1.7%	3'111'117	1'817'939
43 Revenus divers	3'000	0	0.0%	3'000	472'584
46 Revenus de transferts	91'500	2'000	2.2%	89'500	90'175
47 Subventions à redistribuer	21'565'800	-1'826'700	-7.8%	23'392'500	20'171'086
49 Imputations internes	134'200	-8'300	-5.8%	142'500	119'946
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'682'453	321'637	-5.4%	-6'004'090	-6'403'571
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-139'655</i>	<i>53'429</i>	<i>-27.7%</i>	<i>-193'084</i>	<i>-100'552</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'088'425</i>	<i>698'297</i>	<i>-39.1%</i>	<i>-1'786'722</i>	<i>-1'377'088</i>
COÛT COMPLET	-6'910'533	1'073'362	-13.4%	-7'983'895	-7'881'211

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	24.51	0.79	3.33%	23.72	23.22
<i>ETP fixes</i>	<i>23.71</i>	<i>-0.01</i>	<i>-0.04%</i>	<i>23.72</i>	<i>22.22</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Dans une perspective de souveraineté alimentaire et de développement durable, ce programme a pour but de mettre en œuvre la politique agricole fédérale et de promouvoir une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Il vise en particulier à :

- rémunérer, au moyen des paiements directs, les prestations écologiques et celles d'intérêts publics fournies par les exploitations paysannes cultivant le sol ;
- contribuer à l'amélioration des structures notamment par le suivi du programme d'infrastructures agricoles durables ;
- réglementer la protection des végétaux et l'utilisation des moyens de production ;
- suivre le plan de surveillance et d'action contre les organismes de quarantaine ;
- gérer le cadastre de type de production et des AOC et contrôler les cahiers des charges de ces dernières ;
- promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité ;
- améliorer les conditions d'existence de la population paysanne, ainsi que les conditions de travail des ouvriers agricoles ;
- assurer et soutenir la promotion et l'écoulement des produits agricoles genevois en tirant parti du label Genève Région Terre Avenir (GRTA) notamment auprès des collectivités publiques ;
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux et préserver les ressources naturelles et le paysage ;
- garantir une formation et une vulgarisation agricoles de qualité ;
- favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité ;
- améliorer les échanges au sein de la région franco-valdo-genevoise.

F05 Politique agricole (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture (DGA).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F05.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- F05.02 Promotion de l'agriculture locale

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 19 : améliorer la qualité de vie urbaine), les priorités retenues reposent sur un programme d'actions visant à préserver une agriculture durable et nourricière.

Le programme de la politique agricole a principalement pour objectif de sauvegarder la surface agricole utile (SAU), base fondamentale pour la production de denrées alimentaires de proximité, et de développer l'activité économique du secteur primaire, notamment au travers d'une valorisation locale de ses produits. Cet objectif est réalisé en veillant à préserver les ressources naturelles et l'environnement.

Plus concrètement, il s'agit de préserver la zone agricole et sa vocation dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération et des plans directeurs cantonaux et communaux.

Par ailleurs, l'octroi d'aides en faveur des améliorations structurelles en agriculture est poursuivi, dont notamment les nouveaux soutiens à l'installation afin de favoriser l'établissement de jeunes agriculteurs ou la reprise d'exploitations existantes et les indemnités aux locataires pour les pertes de terres faisant suite à des modifications de zone.

Autres projets d'importance stratégique

Les actions pour l'approvisionnement des restaurants collectifs publics et privés en produits certifiés Genève Région - Terre Avenir (GRTA) se poursuivront. Ces démarches, visant à recréer un lien entre producteurs et consommateurs, consisteront à favoriser l'accès et la consommation de produits GRTA, grâce notamment à la mise en place d'une plateforme de distribution (projet de développement régional) et à la labellisation des restaurants respectant un cahier des charges. La production agricole genevoise continuera à se diversifier à travers l'extension de la production d'œufs et de volailles de chair ainsi qu'à travers la mise en fonction d'une nouvelle malterie.

L'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) poursuivra de son côté ses activités de promotion de l'agriculture genevoise et développera des synergies avec différents acteurs économiques genevois. Le renouvellement du contrat de prestations interviendra en 2016 pour une nouvelle période de quatre ans (2017-2020).

La réforme de la politique agricole fédérale (PA 2014-2017) est désormais bien engagée. Les nouveaux programmes stratégiques tels que ceux portant sur l'utilisation efficiente des ressources ou la promotion de la qualité du paysage sont pleinement opérationnels. Le développement du recensement agricole annuel par internet se poursuivra et le géo-référencement du parcellaire cultural constituera la prochaine étape de l'informatisation des données agricoles.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

30 - Charges de personnel :

Réallocation interne d'un agent spécialisé (+ 102 960 F hors charges).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Economies de - 26 898 F réalisées sur les honoraires de mandataires et diverses charges d'exploitation.

36 - Charges de transfert :

F05 Politique agricole (suite)

En application du plan de compte MCH2, les amortissements des subventions d'investissement versées dans le cadre du plan régional de développement (PDR) sont dorénavant comptabilisés en tant que charges de transfert (+ 60 107 F).

Economies réalisées sur les indemnités et aides financières (- 31 225 F).

Transfert à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue du canton de Genève au (DIP) d'une subvention en faveur de l'Association des groupements et organisations romands de l'agriculture (AGORA) dans le cadre d'une convention portant sur le financement de ses activités de formation professionnelle (- 18 000 F).

37 - Subventions à redistribuer :

Diminution des paiements directs redistribués aux agriculteurs suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle politique agricole PA 2014-2017 (- 1 826 700 F).

42 - Taxes :

Hausse d'émoluments, de taxes et des ventes (+ 53 458 F).

47 - Subventions à redistribuer :

Voir explications sous la nature 37.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Promouvoir l'agriculture de proximité						
1.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Qualité	345	360	340	355	2019
2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
2.1 Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	45.8%	46.3%	46.20%	45.2%	2019
3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles						
3.1 Pourcentage de contestation des agriculteurs ayant obtenu gain de cause par rapport aux décisions négatives prises par la direction générale de l'agriculture	Efficacité	≤1 %	≤1 %	0%	≤1 %	2019
4. Développer les surfaces de la promotion de la biodiversité (SPB) respectant les conditions et charges prescrites de la qualité II et réseaux dans l'ordonnance sur les paiements directs						
4.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de la qualité II et réseaux par rapport à la totalité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	Efficacité	14%	8%	13.70%	15%	2019

Commentaires

Indicateur 1.1 : Après une forte croissance de demandes de certification liée notamment à la restauration collective en 2011 et 2012, le nombre d'entreprises agréées semble se stabiliser.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution de la Surface agricole utile (SAU) genevoise par rapport à la surface du canton. En moyenne, on observe depuis 2000 une diminution de 0.19% par an, ce qui équivaut à une perte annuelle de SAU de 47.5 hectares. La SAU devrait représenter ainsi 45.8% de la surface du canton en 2016.

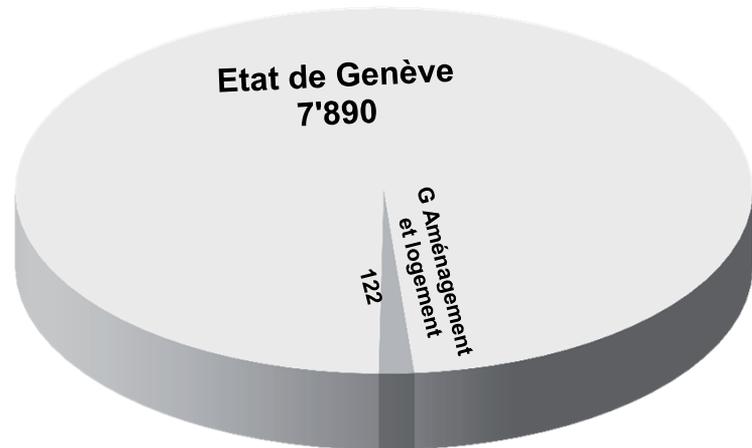
F05 Politique agricole (suite)

Indicateur 3.1 : Le non-respect des prescriptions relatives aux paiements directs fait l'objet de décisions. La qualité des décisions rendues par l'administration peut être appréhendée par l'absence de réclamation de la part des agriculteurs ou la confirmation par les instances de recours des décisions rendues.

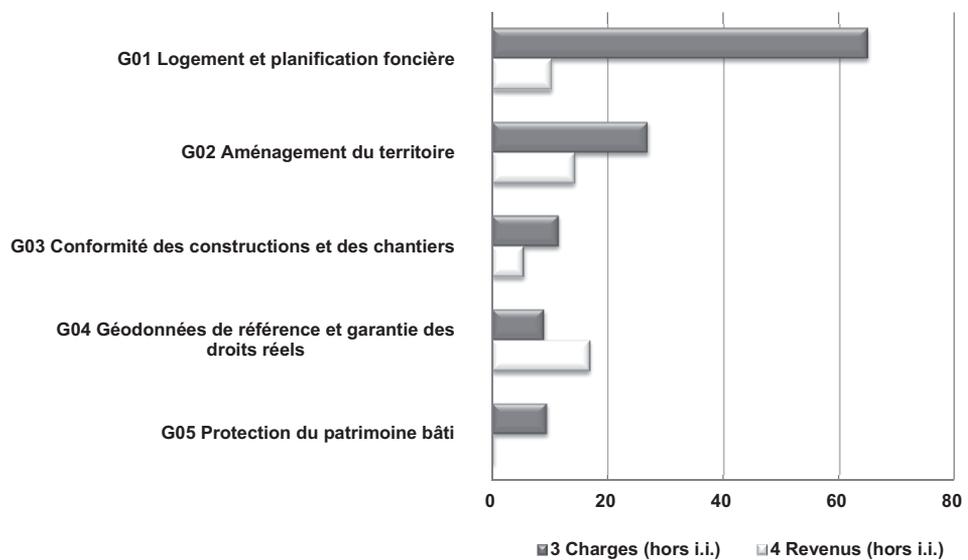
Indicateur 4.1 : Les mesures de politique agricole visent notamment à favoriser la qualité des surfaces agricoles exploitées de manière écologique. Les mesures prises dans le domaine des réseaux agro-environnementaux portent leurs fruits et permettent de faire croître le pourcentage des surfaces qui possèdent la qualité requise.

G Aménagement et logement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Répondre à la sévère pénurie de logements qui frappe notre canton constitue l'une des priorités du Conseil d'Etat durant cette législature. Il s'agit dans le même temps de renforcer la mixité sociale dans les quartiers et d'améliorer la qualité de vie urbaine des habitants. La politique publique G Aménagement et logement s'attachera dans ce but à mettre en œuvre le plan directeur cantonal 2030 (PDCn), adopté par la Confédération le 29 avril 2015. Elle nécessitera la poursuite de l'intensification des plans localisés de quartier (PLQ) dans l'objectif réaffirmé de la mise à disposition de 2 millions de m² potentiels de surfaces brutes de plancher pour les logements, et autant pour les activités, d'ici la fin de la législature.

Le PDCn offre un potentiel de réalisation de 50'000 logements d'ici 2030 : cet objectif doit s'accompagner d'un cadre renouvelé, garantissant une production qui réponde, notamment par sa qualité et son prix, aux moyens et aux besoins de l'Etat et des habitants. De même, sous l'angle énergétique, il doit répondre aux exigences de la société à 2000 W. Les enseignements et orientations issus des rencontres du logement organisées durant l'hiver 2014-2015 permettront d'alimenter l'évolution de la politique cantonale du logement dans ce sens.

En sus des efforts de planification, la construction de nouveaux logements nécessite d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. Une direction des opérations foncières a été créée dans ce but. Par ailleurs, la mise en place de structures de pilotage urbain, à l'instar d'un opérateur urbain au PAV, doit servir, dans les grands périmètres à urbaniser, d'interlocuteur unique tant pour l'Etat que les acteurs privés. L'amélioration de l'efficacité de la gestion foncière et financière des projets en dépend.

Les objectifs de la politique publique G Aménagement et logement se matérialisent ainsi notamment par les actions suivantes :

- adoption d'un rapport divers comportant les mesures essentielles pour renforcer la politique du logement ;
- mise en œuvre du plan directeur cantonal (PDCn) 2030 suite à son approbation par la Confédération, en particulier, renforcement de la densité au sein des grands périmètres, densification de secteurs déterminés de la zone villa, accélération des projets de renouvellement urbain ;
- poursuite des grands projets prioritaires (MZ et PLQ subséquents), notamment aux Cherpines, aux Grands Esserts, à Bernex-est, à l'Etang, à Carantec (place et logements), à la Concorde (PDQ), à ZIMEYSAVER (PDZDi et PDZDAM) ;
- lancement de la phase d'opérationnalisation au sein du PAV: adoption des premiers PLQ (Acacias 1, Praille ouest, Etoile, Vernets, Grosselin) ; création d'une « Fondation PAV » ; accord sur la révision de la loi portant sur les équilibres logements-emplois.
- adoption de projets relatifs au financement de l'aménagement, notamment fonds de développement urbain et réforme de la taxe d'équipement ;
- poursuite des démarches de simplification et d'accélération des processus d'autorisation de construire et des études de remplacement du système d'information des autorisations de construire par l'adaptation de la solution « CAMAC », promue par la Confédération ;
- développement de la numérisation du Registre foncier ; création et tenue d'un cadastre des restrictions de droit public ;
- mise en œuvre, prioritairement dans les grands périmètres d'urbanisation, de l'actualisation de l'inventaire général du patrimoine architectural digne de protection, permettant d'identifier et de protéger les bâtiments dignes de l'être en amont de la mutation urbaine ;
- redéfinition des rôles respectifs de l'OPS et de la CMNS.

G01 Logement et planification foncière

Département responsable : DALE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	64'908'024	136'959	0.2%	64'771'065	63'874'678
30 Charges de personnel	10'905'500	229'386	2.1%	10'676'114	8'901'410
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'149'191	0	0.0%	1'149'191	540'256
33 Amortissements du patrimoine administratif	575'692	-136'428	-19.2%	712'120	2'366'748
36 Charges de transfert	52'185'641	44'001	0.1%	52'141'640	52'008'291
39 Imputations internes	92'000	0	0.0%	92'000	57'973
REVENUS	10'182'705	-1'021'315	-9.1%	11'204'020	10'799'187
42 Taxes	8'234'956	-999'884	-10.8%	9'234'840	8'621'513
43 Revenus divers	-	-	-	-	13'300
44 Revenus financiers	-	-	-	-	44'400
46 Revenus de transferts	1'947'749	-21'431	-1.1%	1'969'180	2'119'975
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-54'725'319	-1'158'274	2.2%	-53'567'045	-53'075'490
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-719'896</i>	<i>-21'822</i>	<i>3.1%</i>	<i>-698'074</i>	<i>-608'508</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'891'059</i>	<i>775'646</i>	<i>-29.1%</i>	<i>-2'666'705</i>	<i>-2'446'922</i>
COÛT COMPLET	-57'336'274	-404'450	0.7%	-56'931'824	-56'130'921

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	82.20	1.20	1.48%	81.00	66.30
ETP fixes	79.80	1.20	1.53%	78.60	66.30
ETP auxiliaires	2.40	0.00	0.00%	2.40	-

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM, de l'octroi d'allocations de logement ou encore de prêts à terme à des locataires pour l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation.

Il vise également, par des mesures incitatives à la construction, comme le versement de subventions à l'exploitation, l'octroi de cautionnements simples de prêts hypothécaires ou l'octroi de prêts à terme à des coopératives d'habitation, à la création et à l'exploitation d'immeubles d'habitation. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre également des mesures de contrôle permettant de s'assurer que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en œuvre du plan directeur cantonal.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Aide à la personne en matière de logement
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements
- G01.03 Développement et mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat

G01 Logement et planification foncière (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

La construction de nouveaux logements nécessite le déploiement d'efforts importants non seulement en matière de planification mais aussi d'organisation, afin d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. Outre le renfort de la coordination entre les services de l'Etat, la réflexion globale menée en 2013 sur les moyens et outils favorisant l'atteinte de cet objectif a conduit à la création d'une direction des opérations foncières. Celle-ci est chargée de définir une stratégie foncière tout en fournissant l'appui nécessaire aux diverses politiques publiques sur leur action foncière, notamment en matière de négociation, d'acquisition, d'échange de terrains (équipement publics, infrastructures de transport, renaturation, etc.).

La mise en place et le suivi de cette stratégie foncière interviennent dans un contexte de projets complexes et de grande ampleur, à la hauteur des ambitions de développement consacrées par le plan directeur désormais approuvé par la Confédération, et qui constituent un des éléments clés du programme de législation.

Il sied à ce stade de rappeler que la nécessité de renforcer la politique foncière découle aussi directement de la mise à disposition du crédit d'investissement prévu par la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP). Malgré le contexte d'un marché difficile, l'action foncière s'est renforcée (83 parcelles acquises entre 2008 et 2014 pour un total de 118'068 m² de terrains), ce qui permettra à terme la réalisation de nombreux logements. Cet effort sera poursuivi avec pour objectif l'acquisition de 15'000 m² par an au titre de cette politique publique, étant précisé que la nature même de cette action foncière, fortement dépendante d'éléments d'opportunité, rend la prévision sur un rythme budgétaire annuel difficile.

La loi 1114 modifiant la loi générale sur les zones de développement (LGZD) visait à rendre plus équitables les conditions d'accès à la propriété dans les zones de développement. Elle a été annulée par le Tribunal Fédéral en date du 15 janvier 2015. Cela étant, la préoccupation visant à permettre à la classe moyenne d'accéder au marché des logements PPE en zone de développement demeure pleine et entière. L'initiative 156 traitant de ce sujet et validée par le Conseil d'Etat le 4 février 2015 fait actuellement l'objet d'un recours. Le débat sur cette problématique devrait donc continuer en 2016, soit par une votation populaire en cas de rejet du recours, soit par une nouvelle proposition législative.

Suite à l'arrêt du Tribunal Fédéral du 25 septembre 2014 relatifs aux rendements des logements contrôlés, l'OCLPF a fait face à une vingtaine de réclamations de locataires - à fin juin 2015 - invoquant l'élément du rendement abusif. Dans la totalité de ces cas, il a conclu au rejet des demandes des locataires en démontrant conformément aux instructions du TF que les rendements des propriétaires ne sont pas abusifs une fois considérés les efforts des pouvoirs publics sur la durée. Le suivi des procédures relatives à cette problématique se poursuivra en 2016.

Autres projets d'importance stratégique

Suite aux rencontres du logement initiées par la XI^e journée du logement du 2 octobre 2014, le Conseil d'Etat va saisir le Grand Conseil à l'automne 2015 d'un rapport divers visant à mettre en place un certain nombre de mesures, à même de mettre en œuvre la politique publique cantonale en matière de logement, dans le cadre de la réalisation du plan directeur cantonal 2030.

Les objectifs du plan directeur en matière de logement doivent s'accompagner d'un cadre renouvelé qui garantisse une production répondant par sa qualité et son prix aux moyens et aux besoins de l'Etat et de sa population. Il s'agira également de s'assurer que le parc existant puisse être correctement entretenu en prenant en compte les nombreux défis économiques et sociaux, dont ceux d'une société à 2000 watts.

Par ailleurs, l'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) est rattachée à l'OCLPF depuis fin 2014 pour une mise en œuvre cohérente des questions de logement. Le temps de traitement des préavis des requêtes en autorisation de construire s'est néanmoins stabilisé et le retard accumulé, suite à des absences et des départs, sera largement résorbé à fin 2015. Les ressources supplémentaires demandées de 1.2 ETP permettraient d'accélérer le traitement des préavis et donc la délivrance des autorisations de construire. Le traitement des infractions, qui est indispensable au respect des objectifs poursuivis par la loi et de l'autorité de l'Etat, s'en verrait également renforcé. En d'autres termes, cela permettrait d'avoir une réponse structurellement plus en adéquation avec les missions confiées.

G01 Logement et planification foncière (suite)

La loi 11537 du 5 décembre 2014 modifiant la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL), et contenant deux mesures structurelles en lien avec le plan financier quadriennal 2015-2018 qui vise à un retour à l'équilibre budgétaire, a fait l'objet d'un référendum qui a abouti. Le peuple est appelé à se prononcer sur cette modification.

Pour rappel, la première mesure consiste à diminuer de 100 F par pièce par an le montant maximal du subvention personnalisée pour le ramener à 1'700 F par pièce par an. La seconde mesure consiste à augmenter les taux d'effort de la loi de 1%, avec pour conséquence, pour les locataires de logements subventionnés, un pourcentage légèrement accru de leur revenu au paiement de leur loyer. Le présent budget part de l'hypothèse que ces mesures seront acceptées et appliquées à partir du 1er avril 2016, date de renouvellement des prestations à la personne.

En parallèle, les travaux permettant d'atteindre une meilleure synergie entre les allocations de logement et les prestations sociales sous condition de ressources seront poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre du revenu déterminant unifié (RDU).

Justification des écarts par rapport au budget 2015

30 - Charges de personnel

L'écart s'explique d'une part par l'annualisation sur 12 mois des 5,5 ETP supplémentaires octroyés par le Grand Conseil au budget 2015 afin d'assurer le développement de la politique foncière de l'Etat de Genève prévue dans son programme de législature. En effet, l'engagement des postes ne pouvant se faire au 1^{er} janvier 2015, la planification des ressources budgétaires en francs a été décalée dans le temps prévoyant ainsi 600'000 F sur 2015 avec un complément de 170'000 F sur 2016.

D'autre part, le renforcement des ressources travaillant sur les dossiers soumis à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) de 1,2 ETP pour 150'000 F permettra d'accélérer les préavis nécessaires à la délivrance des autorisations de construire et ainsi d'augmenter les revenus sur le programme G03 avec un effet nul sur le résultat de cette politique publique.

Le solde de l'écart s'explique par les diverses mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat sur les charges de personnel de l'Etat.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les charges d'amortissements prévues dépendent de la mise en service des actifs et de leur durée de vie.

42 - Taxes

La réduction du budget des surtaxes s'explique par la diminution naturelle du nombre de logements au bénéfice d'une subvention d'exploitation. Cette baisse est partiellement atténuée par l'impact sur les surtaxes de la mesure relative à la diminution du taux d'effort de 1% pour la détermination du versement des subventions personnalisées pour les habitations mixtes (mesure N°4 présentée lors du dépôt du projet de budget 2015). Une première augmentation a déjà été inscrite dans le budget 2015. Pour rappel cette mesure a fait l'objet d'un référendum qui a abouti. Il est prévu une votation fin 2015 / début 2016 pour, en cas d'acceptation, une application au 1^{er} avril 2016.

G01 Logement et planification foncière (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (dépassement du barème de sortie) dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	≤ 1.5%			≤ 1.5%	2020
1.2 Proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée dans les habitations mixtes (art. 16 al.1 let. d et 30A LGL)	Efficacité	≥ 60%	≥ 60%		≥ 60%	2020
2. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	≥ 10.05%	≥ 10.7%	9.5%	≥ 15%	2040
3. Développer et mettre en oeuvre la stratégie foncière de l'Etat						
3.1 Nombre de m2 de terrain, en valeur cumulée, acquis pour la réalisation de logement d'utilité publique (LUP) sur la période 2007-2017	Efficacité	≥ 1 58'650 m2	≥ 143'650 m2	137'055m 2	≥ 150'000 m2	2017
3.2 Ressources financières du Fonds LUP affectées	Efficacité	≥ 349 mios	≥ 316 mios		≥ 350 mios	2017
3.3 Part des ressources financières du Fonds affectées à l'acquisition de terrains constructibles et la réalisation de LUP neufs	Efficacité	≥ 90%	≥ 90%		≥ 80%	2017
4. Contribuer à l'accélération des procédures en matière d'autorisations de construire						
4.1 Valeur, en pourcent, des préavis LDTR délivrés dans le cadre d'une demande définitive (DD) dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	≥ 75%			≥ 80 %	2017
4.2 Valeur, en pourcent, des préavis LGZD/LGL délivrés dans le cadre d'une demande définitive (DD) dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	≥ 75%			≥ 80 %	2017
4.3 Valeur, en pourcent, des préavis LDTR délivrés dans le cadre d'une demande en procédure accélérée (APA) dans un délai de 15 jours calendaires	Efficacité	≥ 90%			≥ 95 %	2017

Commentaires

Les objectifs du programme G01 se voient détaillés, dès le budget 2016, par trois nouveaux indicateurs, alors que deux indicateurs présents au budget 2015 (1.2 demandeurs de logements inscrits à l'office et 1.4 acquéreurs-résidents dans les logements PPE en zone de développement) seront désormais présentés dans le rapport de gestion. En outre, l'indicateur 1.1 a été adapté et se concentre désormais sur les cas de surtaxes dites accrues, soit les personnes dont les revenus déterminants dépassent le barème de sortie fixée par la LGL. Les indicateurs 4.1 à 4.3 renseignent sur les délais de traitement des préavis d'autorisations de construire pour les demandes définitives (DD) et par procédure accélérée (APA) en application de LDTR et de la LGL/LGZD. Ces indicateurs justifient leur place compte tenu de la réorganisation en cours relative aux traitements des préavis en matière d'autorisation de construire et aux ressources importantes à mettre en place pour le respect des délais légaux d'instruction des DD et APA.

Indicateur 1.1: l'article 31 alinéa 4 de la LGL prévoit l'application d'un taux d'effort de 28% au locataire dont le revenu dépasse le barème de sortie. Cette mesure vise la libération des logements subventionnés au profit de personnes aux revenus correspondant au barème d'accès au sens de l'article 30 alinéa 4 LGL. En règle générale, les

G01 Logement et planification foncière (suite)

locataires soumis à ce taux d'effort se trouvent dans une situation réelle de dépassement du barème de sortie depuis plus de 12 mois (pratique administrative de l'office). Cet indicateur mesure de manière appropriée la bonne adéquation des revenus des personnes qui occupent du logement subventionné et les loyers de ce logement. On peut considérer qu'avec une valeur faible $<$ ou $=$ à 1.5% la situation reflète l'évolution de cas particuliers alors qu'une proportion plus importante tendrait à indiquer une inadéquation entre les valeurs cibles de loyers et les taux efforts.

Valeur comparative : B2015 \leq 1.5% C2014 1.33%

La proportion du total des surtaxés devrait, quant à elle, rester élevée pour 2016 avec un pourcentage proche des années précédentes (8.5-8.7%). Le nombre de foyers surtaxés estimé au budget 2016 est de 1'371 pour une surtaxe estimée de 6'065 KCHF (le solde étant l'estimation relatives à des facturations rétroactives - nouvelles surtaxes ou actuelles revues). Il est à relever que du point de vue des objectifs de la politique logement, la surtaxe ordinaire ne pose pas de problème singulier car ce mécanisme permet de ramener le taux effort aux valeurs prévues par la loi.

Indicateur 1.2 : selon l'article 20A du RGL, au moins 60% des nouveaux habitants doivent bénéficier d'au moins la moitié du montant de la subvention personnalisée. Le nombre de subventions personnalisées est en constante augmentation, la catégorie HM étant la catégorie privilégiée par les investisseurs en application des articles 4A et 5LGZD et en lieu et place de la catégorie HLM (subventionnement à l'exploitation). La proportion des locataires de logements HM bénéficiant d'une subvention HM est globalement stable en moyenne annuelle; les fluctuations observées sont saisonnières.

Le nombre moyen de subventions personnalisées inscrit au budget 2016 est de 2'579 (3'444 pour 2019). Le budget 2016 se base sur une hypothèse de 500 nouveaux logements HM en 2015 et 400 en 2016. Il est à relever qu'au 31.12.2014, 2'123 ménages touchaient une subvention personnalisée, soit environ 60.78 % des ménages résidant dans un logement HM.

Valeur comparative C2014 : 61.8%

Indicateur 2.1 : les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. Il est constaté sur les derniers exercices une augmentation du parc LUP de 0.2% par année. Compte tenu de ce qui précède, l'objectif initial visant la constitution d'un parc LUP de 15% en 2017 ne pourra manifestement pas être réalisé. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.1 : cet indicateur traduit la mise en œuvre de la stratégie foncière de l'Etat en matière d'acquisitions de terrains destinés à la réalisation des logements d'utilité publique (LUP). Il s'exprime en m² cumulés depuis 2007, date d'entrée en vigueur de la loi pour la construction de logement d'utilité publique (LUP) (I 4 06). La cible long terme est fixée à 15'000 m²/an, sur la base d'un coût moyen 1'000 F/m² et intègre les modifications induites par la loi L 10460. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.2 : montants exprimés en valeur cumulée depuis 2007. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Valeur comparative C2014 : 278.9 mios

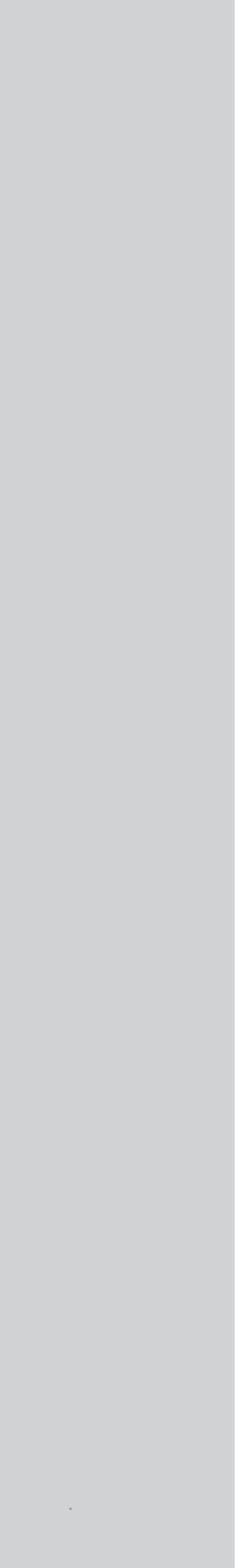
Indicateur 3.3 : L'indicateur est exprimé en valeur annuelle. La cible long-terme en valeur cumulée. L'article 4 alinéa 6 de la LUP prévoit que les ressources financières du Fonds LUP sont affectées à concurrence de 70% au moins à l'acquisition de terrains constructibles et à la réalisation de logements d'utilité publique neufs. Ce taux est atteint en valeur cumulée.

Valeur comparative C2014 : 72% en valeur cumulée

Indicateur 4.1 : cet indicateur renseignera sur le délai de traitement des préavis des DD soumis à la LDTR. L'objectif étant le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 3 LCI.

Indicateur 4.2 : cet indicateur renseignera sur le délai de traitement des préavis des DD soumis à la LGZD et à la LGL. L'objectif étant le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 3 LCI.

Indicateur 4.3 : cet indicateur renseignera sur le délai de traitement des préavis des APA soumis à la LDTR. L'objectif étant le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 9 LCI. Ne sont toutefois pas prises en compte les APA traitées dans le cadre d'une infraction à la LDTR.



G02 Aménagement du territoire

Département responsable : DALE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	27'089'394	-718'598	-2.6%	27'807'992	22'995'945
30 Charges de personnel	15'047'165	-162'557	-1.1%	15'209'722	13'985'746
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'525'903	-300'000	-2.5%	11'825'903	8'465'147
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'972	-255'758	-98.9%	258'730	72'134
36 Charges de transfert	290'354	-283	-0.1%	290'637	472'784
39 Imputations internes	223'000	0	0.0%	223'000	134
REVENUS	14'185'416	106	0.0%	14'185'310	17'538'562
42 Taxes	285'416	106	0.0%	285'310	473'228
43 Revenus divers	1'900'000	0	0.0%	1'900'000	5'065'334
44 Revenus financiers	12'000'000	0	0.0%	12'000'000	12'000'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'903'978	718'704	-5.3%	-13'622'682	-5'457'383
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-993'296</i>	<i>1'215</i>	<i>-0.1%</i>	<i>-994'511</i>	<i>-949'838</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'141'853</i>	<i>551'028</i>	<i>-14.9%</i>	<i>-3'692'881</i>	<i>-3'147'482</i>
COÛT COMPLET	-17'039'128	1'270'946	-6.9%	-18'310'074	-9'554'704

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	96.45	0.90	0.94%	95.55	87.98
<i>ETP fixes</i>	<i>90.45</i>	<i>0.90</i>	<i>1.01%</i>	<i>89.55</i>	<i>82.38</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>1.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>4.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>4.00</i>	<i>4.60</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée en maintenant un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol qui garantisse le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement.

Il se développe pour cela 3 échelles d'instruments :

- la planification directrice cantonale et régionale avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ainsi que le plan directeur cantonal,
- la planification et la mise en œuvre opérationnelle de grands projets,
- l'établissement des plans d'affectation.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'urbanisme (OU) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Dès l'exercice budgétaire 2015, le programme G02 est complété par une nouvelle prestation G02.02 "Développement des zones industrielles", dévolue à la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), entité dorénavant rattachée au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G02.01 Aménagement du territoire.
- G02.02 Développement des zones industrielles

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et d'importance stratégique

Le plan directeur cantonal (PDCn) 2030 approuvé par la Confédération a confirmé le cadre du développement cantonal dont la mise en œuvre a été traduite dans un programme de planification localisée ambitieux (2 millions de m² potentiels de logements et autant d'activité durant la législature 2014-18). Le rapport d'examen de la Confédération invite toutefois le Conseil d'Etat à intensifier le renouvellement urbain afin de limiter les extensions sur la zone agricole.

Les actions entreprises les années précédentes seront donc poursuivies en 2016 à la lumière de cette orientation :

- mise à jour du plan directeur cantonal (PDCn) 2030, à la suite de son approbation par la Confédération et poursuite des études thématiques sectorielles déterminantes (SDA, OPAM, ICFF, équipements, pénétrantes de verdure) ;
- en particulier révision des priorités, des calendriers et des densités des projets en cours pour renforcer la part de renouvellement urbain conformément aux préconisations de la Confédération ;
- mise en œuvre du programme de densification des zones villas par modification de zones (MZ) en instaurant des zones réservées en application de la modification du RaLAT et en initiant une Task Force chargée de réfléchir aux moyens et modalités de mutation de ce tissu ;
- accompagnement des plans directeurs communaux que les communes doivent mettre à jour dans un délai de 3 ans après l'approbation du PDCn par la Confédération ;
- lancement du projet d'agglomération de 3^e génération ;
- suivi et mise à jour du programme de planification localisée établi en 2014 pour la législature ;
- poursuite des grands projets prioritaires et de l'élaboration des MZ et des plans localisés de quartier (PLQ) subséquents, notamment à Bernex-est, aux Cherpines (secteur Rolliet), aux Grands Esserts, à Vernier et Meyrin (PLQ de l'Etang notamment), au Grand Saconnex (concours pour la place Carantec et logements, secteurs Suzette et Grand-Pré), ou de concours d'architecture, notamment dans le plan directeur de quartier (PDQ) Concorde, établissement de PDZDi et PDZDAM à ZIMEYSAVER ;
- suite à l'adoption du plan directeur de quartier (PDQ) du projet Praille Acacias Vernets (PAV) et à l'aboutissement du concours architectes-investisseurs de la caserne des Vernets ainsi que du MEP Etoile, élaboration des premiers PLQ (Acacias 1, secteur de l'Etoile, îlot de la caserne des Vernets, Praille ouest, Grosselin) ;
- suivi des autorisations de construire déposées en fin d'année 2014 pour la réalisation des espaces publics autour des gares du CEVA, lancement de leur réalisation et suivi des développements urbains engagés autour ;
- poursuite des réflexions relatives au financement de l'aménagement, notamment PL de réforme de la taxe d'équipement et PL d'instauration d'un fonds de développement urbain (FDU) ;
- mise en œuvre de la réforme de l'outil PLQ dans ses deux volets, législatif et pratiques administratives.

Par ailleurs, la conclusion d'une convention d'objectifs avec la FTI permet de fixer les jalons essentiels des objectifs de la FTI pour la législature en cours. L'année 2016 verra ainsi se concrétiser la cession à la FTI d'actifs que l'Etat possède en zone industrielle ainsi que le développement des écoParcs industriels; ces objectifs seront notamment suivis par des indicateurs visant à proposer aux entreprises des surfaces d'activités adaptées aux diverses catégories industrielles et artisanales, en favorisant l'émergence de projets innovants et denses.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

30 - Charges de personnel

G02 Aménagement du territoire (suite)

La baisse sur les charges de personnel de ce programme provient essentiellement de réallocations budgétaires mineures entre programmes au sein du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. On peut noter cependant le transfert de 0,9 ETP en provenance du programme P03. Ces opérations n'ont aucun impact sur le résultat de l'Etat.

Le solde de l'écart peut être imputé aux diverses mesures prises par le Conseil d'Etat pour diminuer les charges de personnel sur toutes les politiques publiques de l'Etat.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La diminution des budgets prévus pour les mandats à l'office de l'urbanisme résulte directement de la décision du Conseil d'Etat de faire des économies sur la nature 31 de l'Etat de Genève.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les charges d'amortissements prévues dépendent directement de la mise en service des actifs et de leur durée de vie.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir le potentiel de logements visé par la programmation 2014-2018 des plans localisés de quartier (PLQ) ou concours						
1.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) logements libérés par les PLQ adoptés ou les concours jugés.	Efficacité	≥9 00'000 m2			≥2 '000'000 m2	2018
2. Garantir le potentiel de surfaces brutes d'activités dans les plans d'affectation par les plans localisés de quartier (PLQ) et les plans directeurs de zone industrielle (PDZI)						
2.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) activités libérés par les PLQ adoptés ou les concours jugés.	Efficacité	≥8 50'000 m2			≥2 '000'000 m2	2018
3. Vérifier l'adéquation des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés avec les indices d'utilisation du sol (IUS) et indice de densité (ID) minimaux préconisés par le PDCn 2030 et la LGZD						
3.1 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices d'utilisation du sol (IUS) minimaux définis par la LGZD et prévus par le PDCn	Qualité	≥1 20%			≥1 20%	2016
3.2 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices de densité (ID) minimaux prévus par le PDCn	Qualité	≥1 20%			≥1 20%	2016
4. Proposer aux entreprises des surfaces d'activités adaptées aux diverses catégories industrielles et artisanales, en favorisant l'émergence de projets innovants et denses.						
4.1 Nombre de m2 de nouvelles surfaces brutes de plancher industriel accompagnés et autorisés (sol, hors-sol et sous-sol), en valeur cumulée, sur la période 2014-2018.	Efficacité	≥ 50'000 m2			≥2 00'000 m2	2018
4.2 Nombre d'emplois industriels dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) du canton de Genève, recensés annuellement.	Efficacité	≥ 55'000 emplois			≥ 55'000 emplois	2018

G02 Aménagement du territoire (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
4.3 Pourcentage du nombre d'emplois dans les PME, PMI par rapport aux grandes entreprises dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) du Canton de Genève, recensés annuellement	Efficacité	≥ 7 0% de PME-PMI			≥ 7 0% de PME-PMI	2018
4.4 Répartition des activités par secteurs concernés observée annuellement dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal)	Efficacité	<20% en nombre d'emplois			<20% en nombre d'emplois	2018

Commentaires

Le programme de législature 2014-18 se concentre sur les potentiels adoptés dans les plans localisés de quartier (PLQ) en fixant l'objectif de 2 millions de m² de surface brute de plancher (SBP) de potentiels logements et autant d'activités. Dès lors c'est l'atteinte de cette cible qui doit être mesurée. Une répartition annuelle des dossiers permet d'estimer des jalons annuels intermédiaires. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours pour les délais sur lesquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Enfin, un indicateur qualitatif est introduit en 3. pour mesurer l'intensification des densités des PLQ adoptés, conformément aux préconisations de la LAT et du PDCn.

Indicateur 1.1 : la mesure s'exprime en m² de SBP potentiels de logements établis par les PLQ adoptés ou les concours jugés, cumulés depuis le 1.01.2014. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours pour le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Valeurs comparatives : C2014 N/D : l'information n'était pas encore collectée sur l'ensemble des PLQ. B2015 550'000 m²

Indicateur 2.1 : la mesure s'exprime en m² de SBP potentiels d'activité établis par les PLQ adoptés ou les concours jugés, cumulés depuis le 1.01.2014. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours pour le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Valeurs comparatives : C2014 N/D : l'information n'était pas encore collectée sur l'ensemble des PLQ. B2015 400'000 m²

Indicateur 3.1 : l'indicateur mesure la densité de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à la densité minimale préconisée par la LGZD. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La typologie particulière des PLQ actuellement prévus sur l'année 2015 explique les taux plus élevés que le plancher minimal retenu de 120%.

Valeurs comparatives : C2014 N/D : l'information n'était pas encore collectée sur l'ensemble des PLQ. B2015 160%

Indicateur 3.2 : l'indicateur mesure l'utilisation du sol moyenne de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à l'indice minimal préconisé par le PDCn 2030. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La fréquence de mise à jour doit donc ici être annuelle. Sur les 12 PLQ / PDZI prévus pour adoption en 2015, 4 ne possèdent pas d'indices de densité (ID). La typologie particulière des PLQ actuellement prévus sur l'année 2015 explique les taux plus élevés que le plancher minimal retenu de 120%.

Valeurs comparatives : C2014 N/D : l'information n'était pas encore collectée sur l'ensemble des PLQ. B2015 150%

Indicateur 4.1 : cet indicateur permet de mesurer l'augmentation des surfaces brutes de plancher mises à

G02 Aménagement du territoire (suite)

disposition des entreprises. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Les rénovations ne sont pas prises en compte. L'indicateur tient compte des projets au moment de l'obtention de l'autorisation de construire.

Valeurs comparatives : C2014 94'933m² B2015 \geq 50'000 m²

Indicateur 4.2 : cet indicateur permet de quantifier l'importance économique en termes de nombre d'emplois des ZIA et ZDIA pour le canton de Genève. Le périmètre couvert est constitué de l'ensemble des zones industrielles du canton y compris celles gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.

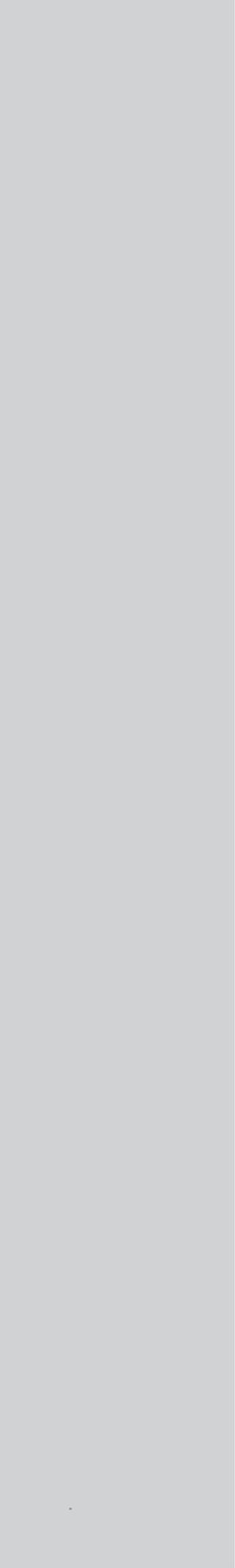
Valeurs comparatives : C2014 59'335 emplois B2015 \geq 55'000 emplois

Indicateur 4.3: cet indicateur permet de mesurer la répartition des emplois par rapport à la taille des entreprises qui les emploient. Le pourcentage cible de 70% correspond à une répartition équilibrée desdits emplois par rapport au tissu industriel. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Une PME (petite et moyenne entreprise) et une PMI (petite et moyenne industrie) comportent moins de 250 emplois. Une grande entreprise comporte plus de 250 emplois.

Valeurs comparatives : C2014 \geq 65% PME-PMI 35% grandes entreprises B2015 \geq 70% de PME/PMI

Indicateur 4.4 : cet indicateur permet de mesurer le secteur d'activité concentrant le plus d'emplois dans les zones IA et DIA. Pour conserver une hétérogénéité des activités, aucun des secteurs, classifiés sur la base du traitement des codes NOGA (Nomenclature Générale des Activités économiques), ne doit dépasser 20% en nombre d'emplois. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.

Valeurs comparatives : C2014 13% B2015 <20% nombre d'emploi



G03 Conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DALE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	11'670'194	21'992	0.2%	11'648'202	11'936'020
30 Charges de personnel	10'947'728	22'592	0.2%	10'925'136	11'189'051
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	505'066	0	0.0%	505'066	680'826
36 Charges de transfert	59'400	-600	-1.0%	60'000	60'000
39 Imputations internes	158'000	0	0.0%	158'000	6'142
REVENUS	5'445'884	649'599	13.5%	4'796'285	4'201'108
42 Taxes	5'410'884	649'599	13.6%	4'761'285	4'170'795
43 Revenus divers	-	-	-	-	9'116
49 Imputations internes	35'000	0	0.0%	35'000	21'198
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'224'310	627'607	-9.2%	-6'851'917	-7'734'912
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-722'684</i>	<i>-8'327</i>	<i>1.2%</i>	<i>-714'357</i>	<i>-764'894</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'959'845</i>	<i>562'275</i>	<i>-22.3%</i>	<i>-2'522'120</i>	<i>-2'813'188</i>
COÛT COMPLET	-8'906'839	1'181'555	-11.7%	-10'088'394	-11'312'993

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	84.80	0.00	0.00%	84.80	82.76
<i>ETP fixes</i>	<i>82.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>82.80</i>	<i>80.76</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>2.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office des autorisations de construire (OAC), vise à garantir que tout projet de construction respecte les lois et règlements en vigueur. Il a également pour but d'assurer que le traitement des dossiers d'autorisations de construire intervienne dans des délais raisonnables, et que le suivi du contentieux et la vérification de la conformité des travaux soient réalisés.

Il s'appuie sur la prestation "Conformité des constructions et des chantiers" permettant de recentrer ledit programme sur sa mission principale tout en simplifiant la lecture budgétaire. Celle-ci s'apprécie cependant sur les deux objectifs visant à la garantie de la conformité légale des projets de construction et chantiers et l'amélioration des délais de traitement des demandes en autorisation de construire.

Ce programme contient la prestation suivante :

G03.03 Conformité des constructions et des chantiers.

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et d'importance stratégique

La démarche de simplification et d'accélération des processus d'autorisation de construire validée en 2013 par le Conseil d'Etat doit se finaliser par l'aboutissement de la mise en œuvre de la nouvelle procédure accélérée (APA) et la poursuite du nouveau dispositif proposé pour le traitement des dossiers en procédure ordinaire (DD). Concrètement, il s'agit d'atteindre et de maintenir l'objectif visant à garantir la délivrance d'autorisation de construire par procédure accélérée dans un délai de 30 jours pour au moins 80% des objets soumis à cette procédure. Cet objectif est à l'heure actuelle presque atteint, dès lors qu'environ 75% des requêtes sont traitées en moins de 30 jours calendaires. A noter par ailleurs que le nombre de dossiers déposés en APA a considérablement augmenté.

La démarche de réforme de la procédure ordinaire (DD) s'attache quant à elle à garantir prioritairement des objectifs de qualité. La mise en œuvre de cette réforme, entamée en 2014, doit se poursuivre en collaboration avec les mandataires professionnels en vue de roder le nouveau processus d'instruction visant à arbitrer et mieux coordonner les politiques publiques applicables en amont. Cette nouvelle méthode fait déjà ses preuves notamment sur des projets d'immeubles de logements subventionnés, dès lors que la simplification du sous-processus y relatif montre une nette amélioration dans la qualité du traitement et les délais. Ces travaux s'accompagnent d'un dispositif de suivi et d'évaluation propre à vérifier l'application des réformes dans la durée.

Dans ce même contexte, le projet de remplacement du système d'information SAD (Suivi administratif des dossiers) est actuellement à l'étude et doit tout d'abord se concrétiser par l'adaptation de la solution « CAMAC », promue par la Confédération, au traitement de la procédure accélérée en vue de sa dématérialisation complète. Cette solution pourra ensuite être déployée sur l'ensemble des requêtes en autorisation de construire.

Une réforme des activités des polices des constructions, des chantiers et du feu est par ailleurs en cours en vue de rationaliser les contrôles et d'améliorer le suivi des infractions.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

30 - Charges de personnel

La variation budgétaire provient à la fois des mesures d'économies prises par le Conseil d'Etat sur les charges de personnel de l'Etat et de réallocations budgétaires mineures entre offices au sein du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

42 - Taxes

Dans le cadre du plan de mesures annoncé lors du dépôt du budget 2015 (mesure N°35), le Conseil d'Etat avait décidé d'augmenter progressivement les émoluments facturés par la direction des autorisations de construire afin que le demandeur se voit facturer un prix plus proche du coût engendré par la prestation via l'introduction de nouveaux barèmes. Une première augmentation de 1'500'000 F avait été intégrée au budget 2015 et 500'000 F de revenus supplémentaires sont rajoutés sur 2016. Il est vraisemblable toutefois qu'une augmentation des tarifs ne sera pas nécessaire pour atteindre le niveau de recettes plus élevé attendu, et ce au vu des projections actuelles sur les comptes 2015.

Une des composantes de la délivrance des autorisations de construire est la vérification de la conformité des dossiers avec la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR). Des ressources supplémentaires sur le programme G01 (1,2 ETP) permettront d'accélérer la délivrance des autorisations de construire et donc d'augmenter les recettes sur ce programme de 150'000 F. L'impact budgétaire sur le résultat de l'Etat est nul mais cela permettra une amélioration notable en termes de délai pour les autorisations de construire.

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
1.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	≥ 98%	≥ 98%	98.8%	≥ 98%	2018
1.2 Taux des chantiers ouverts annuellement faisant l'objet de contrôles et vérifications par l'inspection des chantiers	Qualité	100%	100%	100%	100%	2018
2. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
2.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	≥ 80%	≥ 80%	60.6%	≥ 80%	2018

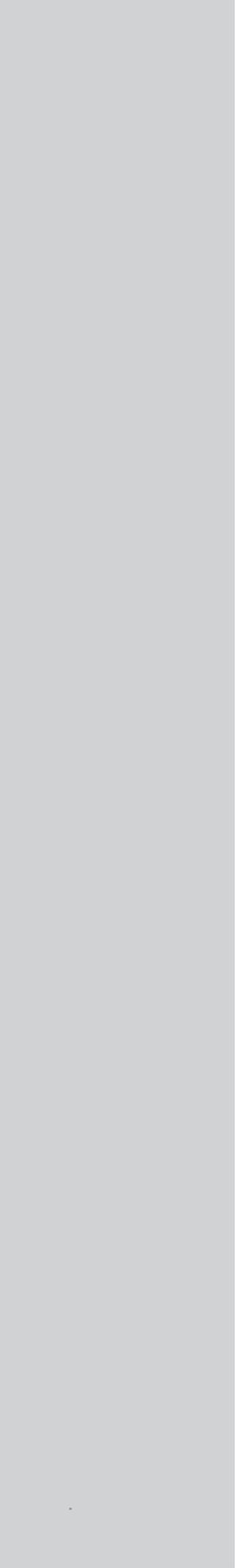
Commentaires

La présentation des résultats sur les délais de traitement a fait l'objet d'une révision à l'occasion de l'exercice budgétaire 2014 : l'amélioration de la durée d'instruction nécessaire à la délivrance des décisions portant sur les requêtes en autorisation de construire en procédure accélérée (APA) est dorénavant appréciée selon l'objectif déterminé par le Conseil d'Etat : 80% des APA doivent faire l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires (Indicateur 2.1).

L'analyse du processus portant sur les demandes définitives (DD) a fait l'objet d'un rapport au Conseil d'Etat en novembre 2013 : l'indicateur de suivi est essentiellement qualitatif et se reflète notamment dans l'indicateur 1.1.

Indicateur 1.2 : les valeurs cibles reposent sur une moyenne annuelle de 3'500 chantiers ouverts, pour 8'500 visites. Cet indicateur et sa pertinence seront toutefois revus dans le cadre de la réforme des activités des polices de constructions, de chantier et du feu que le département entend conduire en 2016 en vue de rationaliser les contrôles et d'améliorer le suivi des infractions.

Indicateur 2.1 : la mise en œuvre de la nouvelle procédure a débuté en juin 2013. A titre informatif, moins de 1% des APA a fait l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires en 2012 et près de 60% à la fin du 1^{er} semestre 2014.



G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Département responsable : DALE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	8'968'458	245'297	2.8%	8'723'161	8'347'967
30 Charges de personnel	7'751'269	-99'019	-1.3%	7'850'288	7'412'454
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	438'873	0	0.0%	438'873	392'426
33 Amortissements du patrimoine administratif	775'316	343'216	79.4%	432'100	529'480
39 Imputations internes	3'000	1'100	57.9%	1'900	13'608
REVENUS	16'962'416	284'339	1.7%	16'678'077	14'003'047
42 Taxes	16'285'323	2'866	0.0%	16'282'457	13'494'289
43 Revenus divers	-	-	-	-	14'544
44 Revenus financiers	-	-	-	-	10
46 Revenus de transferts	522'093	306'473	142.1%	215'620	364'893
49 Imputations internes	155'000	-25'000	-13.9%	180'000	129'313
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	7'993'958	39'042	0.5%	7'954'916	5'655'080
<i>Coût des activités de support</i>	-511'678	1'625	-0.3%	-513'303	-573'301
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'147'598	1'206'539	-36.0%	-3'354'137	-2'262'775
COÛT COMPLET	5'334'681	1'247'205	30.5%	4'087'476	2'819'004

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	59.40	-1.00	-1.66%	60.40	56.57
<i>ETP fixes</i>	56.40	0.00	0.00%	56.40	55.57
<i>ETP auxiliaires</i>	3.00	-1.00	-25.00%	4.00	1.00

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'office du registre foncier et de la mensuration officielle (ORFMO), poursuit un double but :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition, dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), des Géodonnées de référence;
- donner l'état des droits sur les immeubles et assurer leur publicité.

Ce programme s'articule autour des activités d'acquisition et gestion des données de référence du système d'information du territoire genevois, de direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle, de la surveillance du cadastre du sous-sol, du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ainsi que du cadastre technique du sous-sol.

Le Registre foncier (RF) transcrit les réquisitions après contrôle de leur bien-fondé juridique, conserve les pièces justificatives, épure les droits et assure leur publicité notamment par la délivrance d'extraits.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Mensuration officielle
- G04.02 Garantie des droits réels

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le Registre foncier a pour objectif de poursuivre la réduction des délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits et de plans, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies. La direction de la mensuration officielle conçoit, planifie, attribue, surveille et vérifie les travaux de mensuration officielle (au sens des art. 3 et 42 al. 2 de l'ordonnance fédérale de la mensuration officielle - OMO) sous la haute surveillance de la direction fédérale des mensurations cadastrales. En ce sens, la DMO, autorité d'exécution en matière de mensuration officielle, en assure la surveillance et la mise à jour des données cadastrales dans le cadre du SITG à partir de dossiers de mutation établis par les ingénieurs géomètres officiels ou autres spécialistes en mensuration. La DMO, conformément à l'OMO et la convention programme 2016-2019, doit également adapter les anciennes données de la mensuration officielle au modèle actuellement en vigueur, soit par renouvellement soit par mise à jour périodique. Les données suivantes sont concernées :

- biens-fonds et divisions administratives (dans le cadre des travaux de mise au "standard MO93");
- couverture du sol (renouvellement et mise à jour de tous les domaines hormis les bâtiments et les routes);
- objets divers (actualisation des données existantes);
- points fixes de référence altimétrique et planimétrique.

Autres projets d'importance stratégique

L'adaptation du système d'information du Registre foncier aux nouvelles exigences techniques, administratives (cyberadministration) et légales, ainsi que les projets de numérisation des réquisitions et de développement des communications et transactions électroniques seront poursuivis. Une fois la procédure d'inscription au Registre foncier fédéral sur la commune de Vandoeuvres terminée, les travaux se poursuivront sur les communes, notamment, d'Anières et de Corsier.

Le législateur fédéral a introduit, dans la nouvelle loi sur la géoinformation, la création et la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public. Ce nouveau cadastre, opérationnel progressivement depuis 2015, a été placé sous la responsabilité de la direction de la mensuration officielle. Celle-ci doit engager et assurer les moyens de contrôle dédiés à ces nouvelles géodonnées de références, disposer des outils nécessaires de suivi et gestion des données, en assurer la fiabilité, la publicité et l'accessibilité en ligne. La mise en place et la tenue de ce nouveau cadastre fait l'objet d'une convention-programme. L'historisation des données de la mensuration officielle, c'est-à-dire la gestion du temps ou 4D, a été introduite récemment pour répondre également au nouveau droit fédéral.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

30 - Charges de personnel

La diminution du budget est imputable aux diverses mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat sur les charges de personnel de l'Etat avec, en particulier, la suppression d'un poste d'auxiliaire.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les charges d'amortissements et les produits différés des subventions reçues dépendent directement de la mise en service des actifs et de leur durée de vie.

46 - Revenus de transfert

L'écart sur cette nature provient des produits différés des subventions reçues en investissements qui dépendent également de la mise en service des actifs financés et de leur durée de vie.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier						
1.1 Délai moyen de traitement, en jours ouvrables, des réquisitions d'inscription au registre foncier	Efficacité	≤ 40 jours	≤ 40 jours		≤ 30 jours	2017
1.2 Nombre total de réquisitions en cours de validation à l'office du registre foncier	Efficience	≤ 1'800	≤ 1'300	3'651	≤ 1'000	2017
1.3 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	≤ 3/an	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2018
2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
2.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	≥ 9 5%	100%	79%	100%	2018
2.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	≥ 9 0%	100%	56%	100%	2018
3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle						
3.1 Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Efficacité	100%	100%	98.3%	100%	2018
3.2 Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	≥ 85%	≥ 85%	79%	≥ 85%	2018
4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles						
4.1 Délai moyen de réponse, en jours ouvrables, aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	≤ 2 jours	≤ 3 jours	3 jours	≤ 2 jours	2017
5. Exécuter les opérations de mise au feuillet fédéral						
5.1 Nombre de rectifications ordonnées par les tribunaux	Qualité	≤ 3/an	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : mesure, en jours ouvrables, du temps moyen de traitement des réquisitions. Compte tenu de l'augmentation du nombre de dossiers en cours de traitement en 2014 et de dossiers déposés en 2015, ainsi que des nombreux dossiers bloqués (recours, renvois des dossiers pour modification/complément, notamment), la cible à long terme est revue.

Valeur comparative C2014 : 60 jours

Indicateur 1.2 : il s'agit d'un indicateur concernant les réquisitions en cours de traitement, exprimé en termes de volume, complémentaire à l'indicateur 1.1 (mêmes commentaires).

Indicateur 1.3 : RAS

Indicateur 2.1 : mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l'objectif 3.2. Le temps de traitement est corrélé avec la qualité des dossiers déposés.

Indicateur 2.2 : mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

et aménagements divers). Cet objectif de traitement dans les dix jours est dépendant de l'objectif 3.2. Le temps de traitement est corrélé avec la qualité des dossiers déposés.

Indicateur 3.1: le bâtiment est une des données de référence-clé du système d'information du territoire genevois (SITG), de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert, notamment) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

Indicateur 3.2 : cet indicateur permet de mesurer auprès des ingénieurs géomètres officiels la bonne application de la réglementation en vigueur et le respect des règles de l'art en matière cadastrale, de prendre des mesures d'information et/ou formation ciblées vis-à-vis des professionnels de la mensuration afin d'assurer la qualité nécessaire à la tenue à jour de l'œuvre cadastrale. Son périmètre est constitué de l'ensemble des mutations juridiques et techniques traitées par la direction de la mensuration officielle.

Indicateur 4.1 : mesure, en jours ouvrables, du délai moyen de réponse entre la date de réception de la demande de l'utilisateur et la date de remise de l'extrait/du plan du registre foncier. L'outil permettant le calcul (semi-automatisé) du délai a été introduit début 2014. Dès 2016, cet indicateur intégrera également les temps de réponse aux demandes de renseignements. L'outil permettant le calcul sera totalement automatisé.

Indicateur5.1:RAS

G05 Protection du patrimoine bâti

Département responsable : DALE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	9'521'383	-30'262	-0.3%	9'551'645	9'715'476
30 Charges de personnel	5'174'843	-28'862	-0.6%	5'203'705	5'118'065
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'005'940	0	0.0%	2'005'940	2'327'056
36 Charges de transfert	2'292'600	-1'400	-0.1%	2'294'000	2'270'222
39 Imputations internes	48'000	0	0.0%	48'000	133
REVENUS	309'245	-219	-0.1%	309'464	469'168
42 Taxes	30'690	-219	-0.7%	30'909	33'152
43 Revenus divers	-	-	-	-	99'745
46 Revenus de transferts	278'555	0	0.0%	278'555	336'271
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'212'138	30'043	-0.3%	-9'242'181	-9'246'309
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-341'603</i>	<i>-1'351</i>	<i>0.4%</i>	<i>-340'252</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'095'279</i>	<i>539'475</i>	<i>-33.0%</i>	<i>-1'634'754</i>	<i>-1'493'262</i>
COÛT COMPLET	-10'649'020	568'167	-5.1%	-11'217'187	-10'739'571

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	33.90	0.00	0.00%	33.90	32.57
ETP fixes	32.35	0.00	0.00%	32.35	31.57
ETP auxiliaires	0.75	0.00	0.00%	0.75	-
ETP agents spécialisés	0.80	0.00	0.00%	0.80	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton. La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en œuvre de ce programme et des prestations qui lui sont associées est confiée à l'office du patrimoine et des sites (OPS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G05.01 Connaissance du patrimoine
- G05.02 Protection du patrimoine

G05 Protection du patrimoine bâti (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et d'importance stratégique

Afin de maintenir et de préserver le patrimoine architectural, l'office du patrimoine et des sites a pour objectif d'améliorer la connaissance et la conservation des objets dignes de protection, de diffuser le plus largement possible cette connaissance au grand public et aux passionnés, mais aussi aux professionnels de la construction pour lesquels cette connaissance est essentielle à la mise en œuvre des projets.

Les ressources financières requises à la mise en œuvre du recensement architectural cantonal telle que souhaitée par le Conseil d'Etat dans son programme de législature, n'ont pas été octroyées à l'OPS lors du vote par le Grand Conseil de la loi budgétaire pour l'exercice 2015. L'OPS poursuivra néanmoins son programme de recensements ponctuels dans la limite des ressources disponibles. Sur cette législature, la priorité sera donnée aux périmètres des grands projets de développement urbain.

Les recherches et les études sur le patrimoine architectural et urbain du canton se poursuivront en 2016. Les manifestations à succès telles que les Journées du patrimoine seront reconduites. La poursuite des fouilles et des études dans le cadre de découvertes archéologiques exceptionnelles nécessiteront un soutien constant pour sauvegarder les sites et en extraire le plus d'éléments de connaissance sur l'histoire du canton.

Enfin, les travaux de redéfinition des rôles respectifs de l'OPS et de la Commission monuments, nature et sites (CMNS), dans le cadre de la délivrance des préavis en matière d'autorisation de construire, se poursuivront durant l'année 2016.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

30 - Charges de personnel

Ce programme contribue aux mesures d'économie sur les charges de personnel décidées par le Conseil d'Etat.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
1.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	≥ 60	≥ 60	75	≥ 80	2018
2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	≥ 40	≥ 40	36	≥ 40	2018
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de manifestations organisées et publications	Efficacité	≥ 50	≥ 50	175	≥ 60	2018
4. Contribuer à l'accélération des procédures d'autorisation de construire						
4.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	≥ 85%			≥ 90%	2018

Commentaires

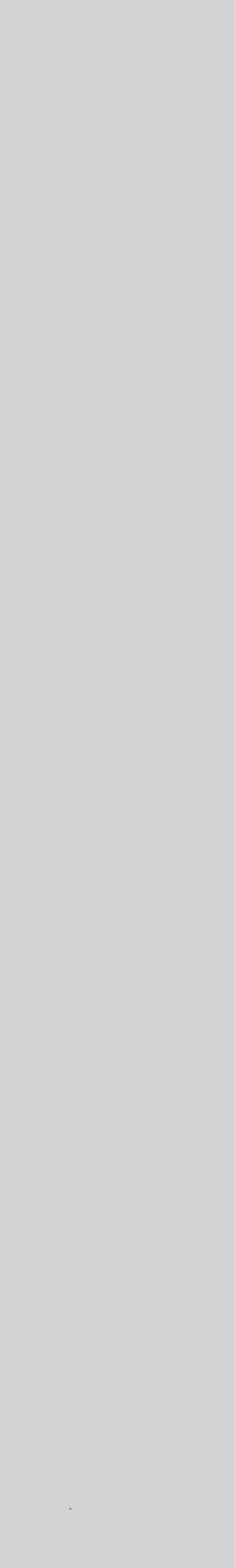
G05 Protection du patrimoine bâti (suite)

Les objectifs et indicateurs du programme G05 feront l'objet d'une réflexion afin que puissent être proposées, dès l'exercice budgétaire 2017, de nouvelles mesures d'appréciation des résultats de l'office du patrimoine et des sites. Néanmoins, est proposé, dès le projet de budget 2016, le nouvel indicateur 4.1 destiné à apprécier la contribution aux efforts d'accélération des procédures d'autorisation de construire de l'office du patrimoine et des sites au titre de préavis.

Indicateur 3.1 : cet indicateur regroupe des publications d'ouvrages édités par l'office du patrimoine et des sites, d'articles, de contributions à des ouvrages collectifs, des cours et des conférences, des visites organisées de sites et des journées portes ouvertes (fouilles archéologiques), ainsi que la manifestation annuelle des Journées européennes du patrimoine (comptée comme une manifestation mais comprenant 20 visites).

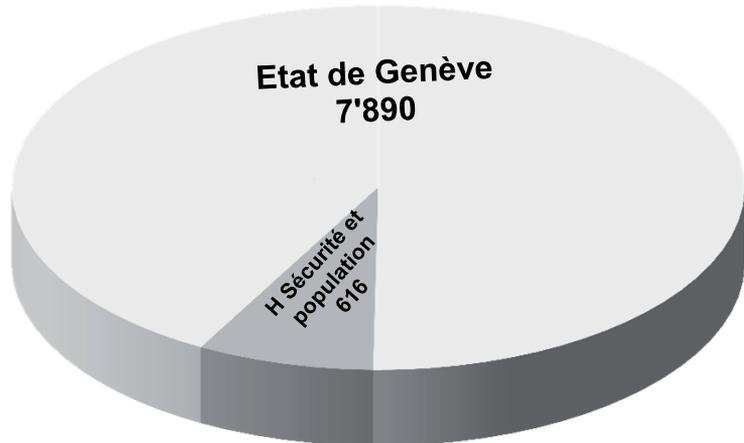
Indicateur 4.1 : En soutien du programme G03 "Conformité des constructions et des chantiers", l'OPS vise 90 % de préavis relatifs aux demandes d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans les 15 jours calendaires. Cet indicateur ne peut pas bénéficier d'antériorité compte tenu de la mise en œuvre des procédures APA par l'OPS à l'automne 2014.

Valeur comparative B2015 : $\geq 80\%$

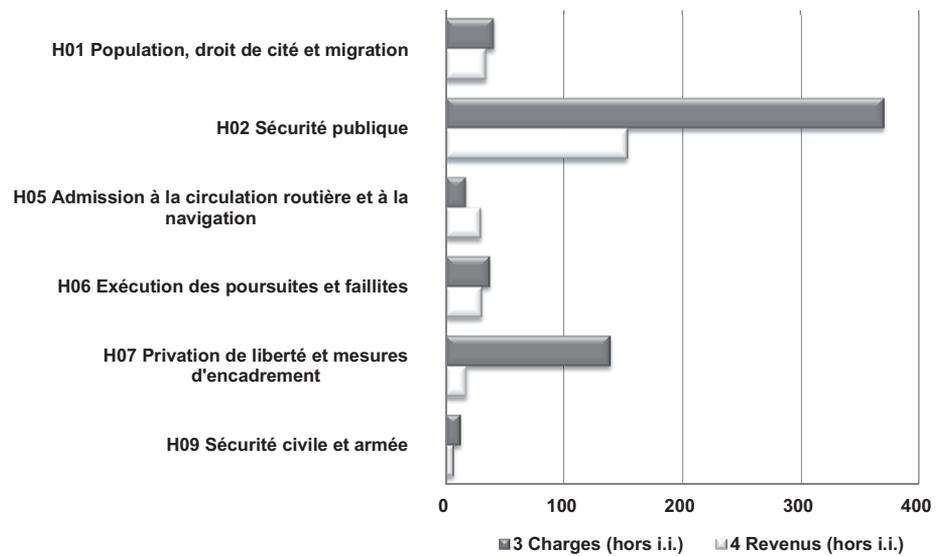


H Sécurité et population

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



Synthèse des priorités

H Sécurité et population

Assurer la sécurité des citoyens et des hôtes de notre canton, leur fournir des prestations de haut niveau en la matière, tels sont les objectifs de la politique de la sécurité publique et de la population.

Le maintien de l'ordre, la poursuite des infractions aux lois pénales et l'application des décisions de justice en constituent les fondements. Il s'agit de différents aspects d'une démarche se concevant comme un tout : le concept de politique pénale concertée par le Conseil d'Etat et le Ministère public permet d'assurer la cohérence nécessaire entre l'action de la police et les suites données sur le plan judiciaire. Les éléments statistiques relatifs à 2012, 2013, 2014 et au premier semestre 2015 confirment d'ailleurs la justesse de l'action voulue conjointement par l'exécutif cantonal et le Ministère public.

Le succès d'une politique sécuritaire ambitieuse suppose une capacité carcérale suffisante, de façon à ce que les mesures et peines décidées par les juridictions pénales et les autorités administratives puissent effectivement être appliquées, autant sous l'angle de la détention avant jugement que sous celui de l'exécution des mesures et des sanctions. La question de la détention administrative avant renvoi fait également partie intégrante d'une politique de la sécurité publique et de la population se concevant de façon globale.

Le rapport "Planification de la détention et mesures d'accompagnement" adopté en novembre 2012 par le Conseil d'Etat, qui a connu ses premières concrétisations en 2013 et 2014, continue de servir de ligne directrice en 2015, notamment avec l'ouverture prochaine de l'établissement de la Brenaz dans sa nouvelle capacité. En 2016 et durant les années suivantes – jusqu'en 2019 – l'augmentation de la capacité carcérale devrait se poursuivre, avec la construction et la mise en service de nouveaux établissements de détention, conjuguées avec le redimensionnement ou la réaffectation d'établissements existants. La démarche, faut-il le préciser, s'inscrit dans le cadre plus large du concordat latin sur l'exécution des peines et des mesures ; les instances de celui-ci l'ont dûment validée, tant dans son principe que dans sa mise en œuvre au fil du temps. Parallèlement, les mesures d'accompagnement psycho-social seront également développées dans une perspective de réinsertion de la personne condamnée, dans l'intérêt bien compris de cette dernière et de la collectivité. L'ensemble de ces actions, qui s'inscrivent par ailleurs dans le programme de législature 2014 – 2018, ne s'entend pas sans l'engagement important des ressources qui en permettront le déploiement effectif.

Simultanément, la réforme structurelle de la police genevoise voulue par le Conseil d'Etat se poursuit en 2015 et devrait connaître d'importants développements en 2016. La nouvelle loi sur la police adoptée par le Grand Conseil le 9 septembre 2014 et acceptée par le peuple, le 8 mars 2015, à la suite d'un référendum, fonde juridiquement cette ambitieuse démarche et permettra en pratique, par une organisation de la police genevoise correspondant mieux aux réalités de l'époque, de lutter encore plus efficacement contre la criminalité. On prévoit ici également l'engagement de ressources supplémentaires. Préalablement cependant, l'ensemble des processus de la police fait toujours l'objet d'une réflexion sans concession, dans un but très clair de rationalisation et, donc, dans une évidente intention d'économie des moyens. En outre, les partenariats et collaborations avec les autres forces de police actives sur le territoire cantonal (polices municipales, corps des gardes-

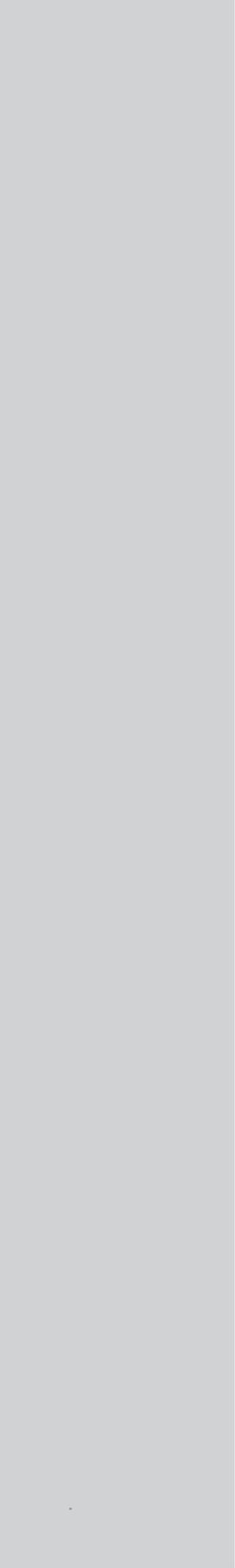
frontière, police des transports) mais également d'autres acteurs institutionnels se développent et continueront à se développer dans les années à venir, de façon à ce qu'un tissu sécuritaire cohérent soit constitué, qui permettra l'engagement optimal des ressources à disposition. La dynamique de prévention des comportements criminels n'est par ailleurs pas négligée puisque le concept novateur de sécurité de proximité, adopté par le Conseil d'Etat en 2013, continue à être déployé sur le terrain et permet concrètement l'intensification des collaborations avec les communes, mais également avec d'autres partenaires dans le cadre d'actions de prévention et de détection de risques. Le mouvement se poursuivra en 2016.

Sur le plan de la sécurité encore, les collaborations intercantionales et avec la France voisine s'intensifient également. D'abord pour mieux coordonner et rationaliser l'activité des forces de police sur le terrain compte tenu de la situation géographique particulière du canton de Genève, à l'heure où les auteurs d'actes de criminalité se jouent des frontières ou même les mettent à profit. C'est en outre dans le cadre des concordats existants que s'inscrivent les réformes en cours dans le domaine de la détention (exécution de peine, détention administrative, cf. ci-avant) et dans le domaine policier, en particulier en matière de formation de base, dans une dimension évidente de cohérence et de mise en commun des moyens, lorsque cela est indiqué. Dans toute la mesure du possible, les concertations et collaborations avec la Confédération sont enfin privilégiées, avec les impacts que l'on peut en attendre notamment en termes de financement.

Durant l'exercice 2016, l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) poursuivra l'amélioration de ses services pour les usagers, notamment ceux relatifs à l'administration en ligne, la refonte du site Internet, l'aménagement des horaires aux guichets, la réduction du temps de traitement des dossiers aux niveaux des secteurs séjour, livrets, naturalisations ainsi que l'optimisation des processus dans le domaine des retours volontaires et des renvois. D'autre part, l'OCPM s'impliquera aux niveaux cantonal et fédéral dans la mise en œuvre de la réforme du domaine de l'asile, le lancement des projets en lien avec la détention administrative, le suivi de la votation populaire fédérale du 9 février 2014 relative à l'immigration de masse ainsi que la consolidation des projets lancés dans le cadre du programme d'intégration cantonal.

L'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) se consacre notamment à l'élaboration de variantes relatives à la mise en œuvre du concept cantonal de défense incendie, sous l'angle de la base juridique et sous ceux du nombre de corps de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, du matériel et de l'instruction. Il en va de même dans le domaine de la protection civile. Parallèlement, la question des installations militaires sises sur territoire genevois et de leurs affectations futures donne lieu à d'intenses discussions entre institutions fédérales et cantonales concernées. Enfin, l'adéquation des moyens d'intervention en fonction des risques inventoriés, notamment du risque NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique), y compris dans sa composante terroriste, implique l'acquisition le matériel nécessaire sur les exercices 2015 et 2016.

Sous l'angle de l'admission à la circulation routière et de la navigation, l'accès aux prestations via internet reste prioritaire pour la direction générale des véhicules, ainsi que la satisfaction de la clientèle en rapport avec les prestations fournies et la qualité des différents contrôles, afin d'assurer la sécurité sur les routes et les eaux intérieures.



H01 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	40'800'103	-171'625	-0.4%	40'971'728	38'216'995
30 Charges de personnel	25'993'440	339'956	1.3%	25'653'484	24'447'976
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'860'616	-53'316	-1.8%	2'913'932	1'808'795
33 Amortissements du patrimoine administratif	35'488	10'508	42.1%	24'980	38'140
36 Charges de transfert	11'910'559	-468'773	-3.8%	12'379'332	10'932'496
39 Imputations internes	-	0	-	0	989'587
REVENUS	33'989'123	1'070	0.0%	33'988'053	28'483'221
42 Taxes	27'510'220	-4'288	-0.0%	27'514'508	22'624'702
43 Revenus divers	-	-	-	-	1'741
46 Revenus de transferts	6'478'903	5'358	0.1%	6'473'545	5'852'795
49 Imputations internes	-	-	-	-	3'983
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'810'980	172'695	-2.5%	-6'983'675	-9'733'774
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-273'317</i>	<i>59'718</i>	<i>-17.9%</i>	<i>-333'035</i>	<i>-409'750</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'277'358</i>	<i>3'218'038</i>	<i>-30.7%</i>	<i>-10'495'396</i>	<i>-7'708'578</i>
COÛT COMPLET	-14'361'655	3'450'451	-19.4%	-17'812'106	-17'852'102

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	231.60	2.70	1.18%	228.90	210.54
<i>ETP fixes</i>	<i>211.20</i>	<i>1.70</i>	<i>0.81%</i>	<i>209.50</i>	<i>195.53</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>16.40</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>16.40</i>	<i>12.61</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>4.00</i>	<i>1.00</i>	<i>33.33%</i>	<i>3.00</i>	<i>2.40</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile. La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Etat civil et légalisation
- H01.02 Enregistrement et gestion des cas relevant de la loi sur l'asile
- H01.03 Séjours et établissement
- H01.04 Naturalisation
- H01.06 Passeports
- H01.07 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- H01.08 Pilotage opérationnel du programme H01

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Dans un contexte international tendu où la pression migratoire sur les pays d'accueil s'accroît de jour en jour, la mise en œuvre de la restructuration du domaine de l'asile approuvée par la Confédération et les cantons en 2014 a pris un peu de retard. Toutefois, l'étude liée à la construction d'un centre fédéral de départ de quelque 250 places situé dans le canton de Genève a débuté et se poursuivra en 2016, en concertation avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Trois autres centres fédéraux (deux de départs et un de procédure) auront leur siège dans les cantons formant la Région romande.

Autres projets d'importance stratégique

La nouvelle procédure cantonale en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2014 contribue à diminuer progressivement la durée de traitement des demandes de naturalisation. Pour rappel, la réussite d'un test de validation des connaissances d'histoire, de géographie et des institutions suisses et genevoises et l'exigence de connaissance orale d'une langue nationale, au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues publié par le Conseil de l'Europe, sont désormais des prérequis à l'engagement d'une procédure de naturalisation. Parallèlement, une opération spéciale de rattrapage a permis de ramener le solde de dossiers à traiter de quelque 7500 dossiers à fin juillet 2014 à 1000 à fin mai 2015. Avec le concours de la Confédération et de la plupart des communes, l'organisation mise en place et les ressources à disposition du service concerné devraient permettre de contenir la durée des procédures ordinaires à un maximum de 18 mois, dès le mois de juin 2016, tout en garantissant leur qualité.

La compétence d'établir l'identité et l'état civil des candidats à la naturalisation est déléguée aux communes depuis le mois de septembre 2014. Cette mesure a permis de rationaliser le travail au sein des deux services concernés de l'office.

La mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité diminuant à 10 ans le nombre requis d'années de séjour en Suisse et limitant l'accès à la procédure aux seuls titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C), fixée maintenant au 1^{er} janvier 2017, requerra probablement encore quelques adaptations de la procédure actuelle. Celle-ci sera encore modifiée, s'agissant des conditions dans lesquelles les candidats seront auditionnés.

Enfin, un projet est en procédure parlementaire pour mettre la loi sur la nationalité genevoise en conformité avec l'article 210 de la Nouvelle Constitution genevoise qui dispose que la procédure de naturalisation ne peut donner lieu qu'à un émolument destiné exclusivement à la couverture des frais.

L'augmentation du nombre de commandes de nouveaux documents d'identité suisses, constatée les deux années précédentes, s'est confirmée en 2015. Afin d'éviter des délais trop longs dans la fixation des rendez-vous pour la prise des données biométriques, le service concerné a organisé un accueil exceptionnel, en dehors des heures d'ouverture de ses guichets, de mi-avril à mi-juillet. Pour pouvoir répondre à la demande des résidents genevois, le service concerné a, en 2015, dû suspendre, pendant l'été, la Convention passée avec le DFAE permettant aux Suisses domiciliés en France voisine d'effectuer leur démarche dans le canton de Genève. L'objectif est de ne pas dépasser, à l'avenir, un délai d'attente de 4 semaines et de se rapprocher le plus proche possible d'un délai maximum de 2 semaines sur le long terme.

Le tableau de résorption des retards élaboré pour la première fois en octobre 2014 a permis à la direction de l'OCPM de prioriser les efforts et de définir les actions à entreprendre en modulant, dans la mesure du possible, l'engagement des ressources nécessaires. Toutefois, en l'absence d'outils informatiques adéquats, la tâche demeure malaisée. Les opérations ponctuelles ont particulièrement porté leurs fruits dans le domaine des naturalisations et des livrets où la résorption des retards est significative. Seul le secteur séjour peine à diminuer le stock de dossiers en attente. Des mesures d'allègement permettant de simplifier certaines procédures et de diminuer la durée de traitement des dossiers ne nécessitant pas une instruction particulière ont été prises. D'autres sont à l'étude pour 2016.

L'OCPM poursuit les efforts de refonte de son site Internet dans une approche orientée sur les prestations. L'office a pour ambition d'augmenter son offre de démarches en ligne, en ayant le souci de répondre aux besoins effectifs des administrés, mais également à ceux de ses collaborateurs.

Par ailleurs, pour faire face à l'accroissement spectaculaire de la population résidente (+ 8'334 personnes en 2014), l'office travaille à la synchronisation automatique des données émanant des registres fédéraux ORDIPRO (fonctionnaires internationaux) et SYMIC (étrangers) et cantonal CALVIN (résidents genevois et frontaliers).

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Le Bureau pour l'intégration des étrangers (BIE) poursuit ses projets dans la mise en œuvre du programme d'intégration cantonal (PIC) validé par l'actuel SEM à fin 2013 et lancé à Genève en janvier 2014. D'autres projets à long terme portant notamment sur l'employabilité des titulaires de permis N et F, ainsi que sur l'apprentissage du français sont en cours de réalisation et déploieront leurs effets en 2016.

Le BIE continue également sa collaboration avec le secteur des naturalisations de l'office et avec la Chancellerie dans l'instauration d'un nouveau concept de cérémonie de prestation de serment plus moderne et plus festif, permettant d'accueillir lors d'un même événement jusqu'à 300 nouveaux citoyens suisses. Les premières manifestations de ce type ont débuté durant l'été 2015.

Justification des écarts :

Les charges de personnel (nature 30) présentent une augmentation de 339'956 F qui s'explique par des transferts neutres entre programmes réalisés pour un montant de 425'894 F partiellement compensé par des mesures d'économies (contraintes en matière de vacance de postes, fixation des annuités à l'engagement, économies de 1% sur les charges de personnel du DSE) décidées par le Conseil d'Etat.

L'écart au niveau des ETP permanents s'explique quant à lui par les transferts réalisés entre programmes à hauteur de +1.70 ETP.

Par ailleurs, un ETP auxiliaire a été transformé en ETP agent spécialisé au sein du bureau de l'intégration des étrangers, lequel s'est d'ailleurs vu octroyer une ressource auxiliaire supplémentaire pour 2016 et 2017, à hauteur de F 135'334 F intégralement financée par la Confédération dans le cadre du Plan d'Intégration cantonal (PIC).

La diminution de 53'316 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" est due aux mesures d'économies (réduction de 1 % de la nature 31 et compensation par les département des augmentations du budget de la Direction générale des systèmes d'information) décidées par la Conseil d'Etat.

La diminution de 468'773 F sur la nature 36 "Charges de transfert" est due principalement à la baisse de la part restituée à la Confédération sur les émoluments perçus pour la délivrance des documents d'identités.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer l'image de l'OCPM par un accroissement de la qualité des prestations délivrées						
1.1 Taux de dossiers dont la durée de traitement a excédé la normale	Qualité	4 %	4 %	42%	2 %	2019
1.2 Nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur-trice	Efficience	140	135	163	150	2019
2. Assurer le respect des délais de départ dans le cadre des procédures de renvoi Dublin						
2.1 Taux de renvois Dublin exécutés	Efficacité	100 %	100 %	100%	100 %	2019
3. Promouvoir les prestations en ligne via						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficacité	7	6	6	10	2019
3.2 Taux d'utilisation des prestations disponibles en ligne	Efficacité	20 %	15 %	13.8%	25 %	2019
4. Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière						
4.1 Taux d'interdictions d'entrée proposées par le canton et acceptées par le SEM	Qualité	100 %	80 %	98%	100 %	2019

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
4.2 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LAsi (Loi sur l'asile)	Efficacité	50 %	50 %	42%	55 %	2019
4.3 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LEtr (Loi fédérale sur les étrangers) frappant des ressortissants extra-UE	Efficacité	70 %	70 %	70%	75 %	2019
4.4 Taux de personnes en détention administrative renvoyées (LEtr et LAsi)	Efficacité	85 %	80 %	82%	85 %	2019
5. Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers						
5.1 Nombre de partenariats avec les communes genevoises	Efficacité	6	4	N/D	10	2019
5.2 Part du budget du Programme d'intégration cantonal (PIC) alloué au financement de cours de français	Efficacité	28 %	28 %	N/D	28 %	2019

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur concerne dès 2016 le service état civil et légalisations, le service Suisses, le service étrangers et le service asile et départs. Le taux indiqué permet de normaliser des durées de traitement des demandes très variables en fonction du type de procédure. Les délais fixés sont par exemple : - procédure de naturalisation ordinaire : 18 mois - procédure de naturalisation facilitée : 12 mois - transcription des faits d'état civil survenus à l'étranger et enregistrement des décisions judiciaires et administratives : sans délai - requêtes en changement de nom en cas de simplification du nom ou de reprise du nom de jeune fille : 3 mois - délivrance d'un passeport ou d'une pièce d'identité : 10 jours ouvrables. Le calcul des délais est fait par sondage et n'est pas possible pour toutes les prestations.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur est une moyenne obtenue sur la base du nombre de dossiers traités par le service état civil, le nombre d'enquêtes effectuées par le secteur des naturalisations, le nombre de permis pour étrangers délivrés par le service étrangers et le nombre de documents d'identité délivrés par le secteur des passeports.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur mesure le taux de dossiers traités et est calculé sur la base de la statistique du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

Indicateur 3.1 : Le projet AeL est arrivé à son terme fin 2013 avec 5 prestations disponibles : changements d'adresse, attestations, prise de rendez-vous biométrie, qui suis-je ? et régies. En 2015, la prestation "demande de renseignements" complètera l'offre.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'appropriation de l'AeL par les usagers de l'OCPM.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre d'interdictions acceptées par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) sur proposition de l'OCPM, et le nombre total de propositions faites par ce dernier. Tout ressortissant étranger refoulé du territoire est susceptible d'être l'objet d'une interdiction d'entrée sur le territoire. Il est de la responsabilité du canton d'émettre une proposition d'interdiction d'entrée. Certaines propositions d'interdiction d'entrée sont systématiquement rejetées par l'autorité fédérale. Parmi ces rejets, on compte celles qui font suite à un délit commis plus de 24 mois avant la proposition.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de mesurer le taux de vérification par l'OCPM en matière de départs exécutés avec l'aide de la Croix-Rouge ou par la police. Il est obtenu par le rapport entre le nombre de départs contrôlés (addition des départs volontaire exécutés via le bureau de la Croix-Rouge genevoise, les départs police et les départs Dublin) et le nombre de disparitions.

Indicateur 4.3 : En cas de refus de renouvellement ou de révocation d'autorisation de séjour ou d'établissement, les ressortissants étrangers arrivés en Suisse dans le cadre de la LEtr sont tenus de quitter le territoire. Ce contrôle est effectué à l'aide de cartes de sortie qui doivent être remises au poste frontière et qui sont retournées par le bureau des douanes, munies de la date du départ. L'indicateur est mesuré en faisant le rapport entre le nombre de cartes de sortie émises et le nombre reçu en retour via un poste frontière ou depuis l'étranger.

Indicateur 4.4 : Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de la procédure de renvoi s'agissant de personnes mises

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

en détention administrative. Le placement de ressortissants étrangers en détention administrative vise à améliorer le taux de réussite des expulsions du territoire, en s'assurant notamment que la personne visée par des mesures d'accompagnement sera effectivement présente au moment de prendre son vol. L'indicateur est calculé par le rapport entre le nombre de personnes placées en détention administrative et le nombre de départs effectifs faisant suite à une mise en détention de même nature.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur montre le nombre de partenaires stratégiques engagés dans l'atteinte des objectifs du programme d'intégration cantonal genevois (PIC). Concrètement, les communes sont invitées à proposer des programmes d'intégration communaux au Bureau de l'intégration des étrangers (BIE).

Indicateur 5.2 : Cet indicateur illustre la priorité inscrite dans la politique fédérale d'intégration des étrangers et dans le programme d'intégration cantonal.

H02 Sécurité publique

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	370'713'490	703'607	0.2%	370'009'883	359'929'814
30 Charges de personnel	294'908'799	-637'489	-0.2%	295'546'288	285'762'293
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	59'144'035	1'820'897	3.2%	57'323'138	55'190'519
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'778'511	399'181	11.8%	3'379'330	4'405'545
34 Charges financières	325'779	-63'964	-16.4%	389'743	-
36 Charges de transfert	11'124'266	-1'378'118	-11.0%	12'502'384	12'255'284
39 Imputations internes	1'432'100	563'100	64.8%	869'000	2'316'173
REVENUS	153'837'438	5'839'426	3.9%	147'998'012	134'269'408
42 Taxes	104'493'354	8'012'512	8.3%	96'480'842	95'049'117
43 Revenus divers	4'075'000	-2'000'000	-32.9%	6'075'000	69'485
44 Revenus financiers	0	-5'000	-100.0%	5'000	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	1'286
46 Revenus de transferts	44'566'984	-69'686	-0.2%	44'636'670	38'429'527
49 Imputations internes	702'100	-98'400	-12.3%	800'500	719'994
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-216'876'052	5'135'819	-2.3%	-222'011'871	-225'660'406
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'100'917</i>	<i>735'881</i>	<i>-19.2%</i>	<i>-3'836'798</i>	<i>-4'807'051</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-56'309'146</i>	<i>-3'550'790</i>	<i>6.7%</i>	<i>-52'758'356</i>	<i>-56'938'233</i>
COÛT COMPLET	-276'286'115	2'320'911	-0.8%	-278'607'026	-287'405'691

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'025.95	20.40	1.02%	2'005.55	1'898.36
ETP fixes	2'023.95	20.60	1.03%	2'003.35	1'890.66
ETP auxiliaires	2.00	-0.20	-9.09%	2.20	6.20
ETP agents spécialisés	-	-	-	-	1.50

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en œuvre par le corps de police.

H02 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H02.01 Sécurité et ordre publics
- H02.02 Infractions aux dispositions pénales et autres lois cantonales/fédérales
- H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H02.04 Police administrative
- H02.05 Amendes d'ordre et ordonnances pénales
- H02.08 Pilotage opérationnel du programme H02

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

La loi sur la police votée le 9 septembre 2014 par le Parlement, soumise à référendum, a été acceptée par le peuple le 8 mars 2015. Les objectifs principaux pour 2016 sont la mise en œuvre de la nouvelle organisation, ainsi que l'adaptation des différents règlements d'application.

Dans ce contexte, il s'agira de poursuivre le recrutement de nouveaux policiers, qui seront formés dès 2016 à l'Académie de police de Savatan (VD). Le concept de sécurité de proximité se verra de son côté renforcé, et par là le partenariat avec le corps d'agents de police municipale (APM). Une révision du R APM intervenue en 2015 consolidera les nouvelles compétences octroyées par la LAPM.

Parallèlement, l'état-major de la police poursuit son opération de rationalisation "polMAXadMIN" qui a pour double objectif tant de remettre sur le terrain un maximum de policiers accaparés par des tâches administratives que de rationaliser des processus pour gagner en efficacité.

Autres projets d'importance stratégique

La politique criminelle commune décidée en août 2012, a été renouvelée pour deux ans en septembre 2014. Elle reprend les axes prioritaires de la première édition en y ajoutant un 9ème axe, à savoir la lutte contre la cybercriminalité et la criminalité informatique. Au cours des trois dernières années, le canton de Genève a connu une baisse de la criminalité, selon la statistique policière fédérale de la criminalité. L'effort ne doit pas être relâché et la consolidation de cette politique passe par la mise en œuvre de Police 2015 (adaptation des effectifs et poursuite de la réorganisation du corps de police) et le nécessaire renforcement de la collaboration entre les différents services hors police tout au long de la chaîne sécuritaire (justice pénale, détention, migration, APM, corps des gardes-frontières et police des transports). D'autres entités du département de la sécurité et de l'économie sont en effet aussi impactées dans ce processus de renforcement de la collaboration, par exemple en matière de lutte contre la migration illégale, la traite d'êtres humains ou le travail au noir, notamment l'office cantonal de la détention, l'office cantonal de la population et des migrations et l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Le développement des capacités structurelles et opérationnelles de la direction des opérations va se poursuivre par l'intégration du projet pilote de vidéoprotection. L'évaluation indépendante de ce projet a été confiée à l'Université de Neuchâtel. Le rapport final est attendu à l'automne 2016.

Dans le cadre du renforcement de la sécurité par le partenariat avec les APM, la signature des CLS (contrat local de sécurité), actuellement au nombre de 6, va se poursuivre. Il s'agira par ailleurs de faire en sorte, par le biais de regroupements ou de mutualisations, que toutes les communes bénéficient d'un renforcement de leur sécurité par l'intermédiaire d'APM.

L'accord AMBA CENTRO (dispositif de protection de la Genève internationale) implique la relève de l'armée par la police cantonale ce qui représente la mise à disposition d'une cinquantaine d'assistants de sécurité publique d'ici fin 2018. Une partie des effectifs proviendra du détachement de convoyage de sécurité (DCS) dont les activités de pur convoyage seront externalisées, sous la houlette de l'office cantonal de la détention. Il s'agit également de remplacer les agents privés actuellement impliqués dans le dispositif, par des agents publics.

Les futurs développements en matière de systèmes d'information s'inscrivent dans le schéma directeur du système d'information de la police 2013 - 2018 et dans le processus d'harmonisation de l'informatique policière sur le plan

H02 Sécurité publique (suite)

suisse. Les enjeux, notamment sur le plan cantonal, portent sur l'information mobile et la sécurité des données, ainsi que sur le renforcement des moyens de lutte contre la cybercriminalité, en coordination avec les projets fédéraux. Les développements, déjà fortement impactés par les réductions budgétaires dès 2014, resteront très limités dans le cadre du plan financier quinquennal.

Justification des écarts :

Les charges de personnel (nature 30) présentent une diminution de 637'488 F qui s'explique principalement en raison des mécanismes transversaux et des différentes mesures d'économies (contraintes en matière de vacance de postes, fixation des annuités à l'engagement) décidées par le Conseil d'Etat. Ce programme est également concerné par la suppression du rattrapage de la caisse de pension CP à la charge de l'Etat (alignement sur la CPEG) et par le transfert du Bureau des violences domestiques au département Présidentiel.

Ce programme s'est vu octroyer 23 nouveaux ETP (13 ETP pour le service des contraventions et 10 ETP administratifs pour la remise de policiers sur le terrain "polMaxadMin"). Par ailleurs, des transferts neutres entre programmes ont été réalisés à hauteur de -2.4 ETP permanents et -0.2 ETP auxiliaire.

L'augmentation de 1'820'897 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" est due aux éléments suivants :

- augmentation de la dotation à la provision pour débiteurs douteux du service des contraventions compte tenu de l'accroissement du volume des amendes (+2'840'000 F);
- transfert du budget du bureau des violences domestiques au département Présidentiel (-64'603 F);
- transfert sur la nature 30 "Charges de personnel" du budget lié à des frais de déplacement (-256'000 F);
- économie liée à la formation centralisée à Savatan (-140'000 F);
- diminution liée aux mesures du Conseil d'Etat (réduction de 1 % de la rubrique 31 et financement par les départements de l'augmentation du budget de la Direction général des systèmes d'information (DGSi) (-558'500 F).

L'augmentation de 399'181 F sur la nature 33 "Amortissements" est due à la prise en compte des investissements 2015 prévus.

La diminution de 1'378'118 F sur la nature 36 "Charges de transfert" est due aux éléments suivants :

- transferts des subventions du bureau des violences domestiques au département Présidentiel (-1'620'294 F);
- diminution de 1 % de l'indemnité financière en faveur de la Fondation des Parkings conformément à la décision du Conseil d'Etat (-98'717 F);
- diminution de 1 % des aides financières conformément à la décision du Conseil d'Etat (-2'419 F);
- transfert en provenance du programme P01 "Etats-majors départementaux" du budget lié au financement des conférences intercantionales en matière sécuritaire (+343'312 F).

L'augmentation de 563'100 F sur la nature 39 "Facturations internes" est due principalement à l'augmentation des frais de poursuites facturés par l'Office des poursuites et faillites au service des contraventions. Cette augmentation est liée à l'augmentation du volume de traitement des dossiers par le service des contraventions.

L'augmentation de 8'012'513 F sur la nature 42 "Taxes" découle de la hausse du volume des contraventions de la Gendarmerie à hauteur de 8'000'000 F constaté déjà dans le cadre des comptes 2015.

La diminution de 2'000'000 F sur la nature 43 "Revenus divers" correspond à la réduction de la dissolution de la provision du service des contraventions. Pour rappel, dans le cadre du budget 2014, une dissolution à hauteur de 10'000'000 F avait été prévue de manière non pérenne. Ce montant a été réduit à 6'000'000 F dans le cadre du budget 2015 et sera encore réduit à 4'000'000 F dans le cadre du projet de budget 2016.

H02 Sécurité publique (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
1.1 Taux des infractions contre l'intégrité corporelle (en pour mille habitants)	Efficacité	5	5.5	5.9	4	2018
1.2 Taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine (en pour mille habitants)	Efficacité	38	42	40	35	2018
1.3 Evolution du nombre de cambriolages résidentiels (année de référence 2011)	Efficacité	-32 %	-32 %	-27%	-35 %	2018
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
2.1 Taux d'infractions élucidées (intégrité corporelle)	Efficacité	85 %	85 %	82%	88 %	2018
2.2 Taux d'infractions élucidées (atteintes au patrimoine)	Efficacité	14 %	13 %	7.9%	20 %	2018
3. Augmenter la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain						
3.1 Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	Efficacité	35 %	33 %	30%	40 %	2018
3.2 Taux d'interventions prioritaires réalisées dans un délai maximum de 7 minutes 30 secondes après un appel	Efficacité	60 %	60 %	47%	80 %	2018
4. Recruter et former des policiers supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité						
4.1 Effectif policiers (Gendarmerie, PSI et PJ)	Efficacité	1440	1440	1399.3	1514	2018
5. Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière						
5.1 % des accidents avec influence de l'alcool	Efficacité	62 %	62 %	71%	55 %	2018
6. Assurer la sécurité lors d'événements diplomatiques						
6.1 Nombre d'heures d'événements diplomatiques nécessitant la présence de la police de la sécurité internationale	Efficacité	2000	2'000	1901	2000	2018
6.2 Nombre d'heures réalisées pour la sécurité des événements diplomatiques	Efficacité	52000	52'000	38698	55000	2018
6.3 Nombre d'heures réalisées par le détachement de protection rapprochée	Efficacité	18000	16'500	22281	20000	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ce ratio a été choisi, d'une part car il est utilisé par l'Office fédéral de la statistique et permet ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car il met en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine / vol à la tire, par astuce, à l'arrachée / effraction de véhicules et vols (dans-sur) véhicules / vols véhicules motorisés).

Indicateur 1.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité de la lutte, tant préventive que répressive, contre les cambriolages. Le nombre de cambriolages en 2011 était de 5'551.

H02 Sécurité publique (suite)

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé par les infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). Sous réserve de l'évolution du taux national et de l'écart entre GE et CH. La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes, et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le taux d'heures de présence visible en uniforme, en patrouilles ou en patrouilles diplomatiques par rapport au nombre total d'heures effectives (y compris heures supplémentaires) de la PSI et de la gendarmerie.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur mesure le temps de réponse entre l'appel de la victime et l'arrivée du premier policier sur les lieux.

Indicateur 4.1 : La cible fixée pour 2018 se concrétisera grâce à la nouvelle LPol et la réorganisation Police2015.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur à la baisse sur le long terme traduit les résultats de la prévention contre la conduite sous l'emprise de l'alcool.

indicateurs 6.1 à 6.3 : Les indicateurs relatifs aux activités de la police de la sécurité internationale sont fortement impactés par l'actualité internationale. Le rôle de Genève dans la diplomatie multilatérale a une incidence directe.

Indicateur 6.1 : Historique : 1'490 heures en 2012, 2'158 heures en 2013 et 1'901 heures en 2014.

Indicateur 6.2 : Historique : 47'747 heures en 2012, 50'288 heures en 2013 et 38'698 heures en 2014.

Indicateur 6.3 : Historique : 19'418 heures en 2012, 15'620 heures en 2013 et 22'281 heures en 2014.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DETA

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	16'938'487	119'298	0.7%	16'819'189	16'416'331
30 Charges de personnel	13'878'201	-729'692	-5.0%	14'607'893	13'214'908
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'025'481	840'038	38.4%	2'185'443	3'173'845
33 Amortissements du patrimoine administratif	30'705	8'968	41.3%	21'737	26'947
39 Imputations internes	4'100	-16	-0.4%	4'116	631
REVENUS	29'570'298	-136'668	-0.5%	29'706'966	29'211'721
42 Taxes	28'895'298	-146'668	-0.5%	29'041'966	28'535'556
46 Revenus de transferts	675'000	10'000	1.5%	665'000	676'165
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	12'631'810	-255'967	-2.0%	12'887'777	12'795'390
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-515'771</i>	<i>256'837</i>	<i>-33.2%</i>	<i>-772'608</i>	<i>-366'192</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'828'728</i>	<i>2'928'574</i>	<i>-43.3%</i>	<i>-6'757'302</i>	<i>-4'958'687</i>
COÛT COMPLET	8'287'311	2'929'445	54.7%	5'357'866	7'470'511

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	121.66	-3.20	-2.56%	124.86	115.53
<i>ETP fixes</i>	<i>120.66</i>	<i>-1.70</i>	<i>-1.39%</i>	<i>122.36</i>	<i>114.53</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.00</i>	<i>-1.50</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.50</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et lacustre, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent aux normes légales en vigueur en matière de sécurité et de protection des nuisances et que les conducteurs respectent les règles fixées dans la législation. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules à moteur et pour les bateaux fait aussi partie de ce programme. De plus, afin de garantir un traitement équitable des contrevenants, la direction générale des véhicules est responsable de la prise des mesures administratives concernant les conducteurs et les détenteurs de véhicules à moteur et des bateaux.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des véhicules (DGV).

Ce programme contient la prestation suivante :

H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets d'importance stratégique

Le projet de délocalisation de la DGV sur la commune de Bernex en synergie avec Police secours et le service des contraventions, développé avec la collaboration de l'Office des bâtiments (OBA), se poursuit. Le déplacement

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

provisoire du service cantonal de la fourrière des véhicules du 3 route du Grand-Lancy sur un site de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) sur la commune de Satigny est effectif depuis l'automne 2015, ceci avant que ce service ne rejoigne la Direction générale des véhicules sur le futur site de Bernex à l'horizon 2020.

La continuité des efforts de mise en œuvre de la loi L 10177 pour le développement de l'administration en ligne, proposant des prestations facilitées aux citoyens via internet, est provisoirement suspendue en raison des restrictions budgétaires.

L'assurance qualité "asaSAQ" est dans sa phase de certification au vu d'une reconnaissance de qualité et d'harmonisation nationale. Les données des contrôles techniques périodiques des voitures de tourisme sont gérées, stockées et maintenant transmises au format électronique à l'Association des services des automobiles (asa) dans un format standardisé.

Le projet informatique de la Confédération (SIAC), réunissant les trois fichiers nationaux de la DGV, soit conducteurs (FABER), véhicules (MOFIS) et mesures administrative (ADMAS), est reporté par la Confédération à avril 2016.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

30 - Charges de personnel :

Economies réalisées sur les charges de personnel (- 269 389 F).

Autres impacts (hors charges) tels que correction à la baisse des compléments salariaux (- 135 022 F), classe et annuités revues à la baisse pour certains engagements (- 161 584 F), transfert interdépartemental (- 53 431 F) et réallocation intradépartementale (- 102 960 F).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Adaptation de la dotation pour dépréciation de créances, en lien notamment avec l'impôt sur les véhicules (+ 880 000 F).

42 - Taxes :

Produits supplémentaires engendrés par l'engagement, courant 2015, de nouveaux experts au service technique qui contribuent notamment à la résorption du retard sur les contrôles techniques et par la mise en conformité selon les obligations légales fixées par la Confédération (+ 50 000 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	4.5	5	6	4	2019
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	2.5	3	3	2	2019
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'incapacité médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2019
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	10	9	9	12	2019

Commentaires

Indicateur 1.1 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de trois mois.

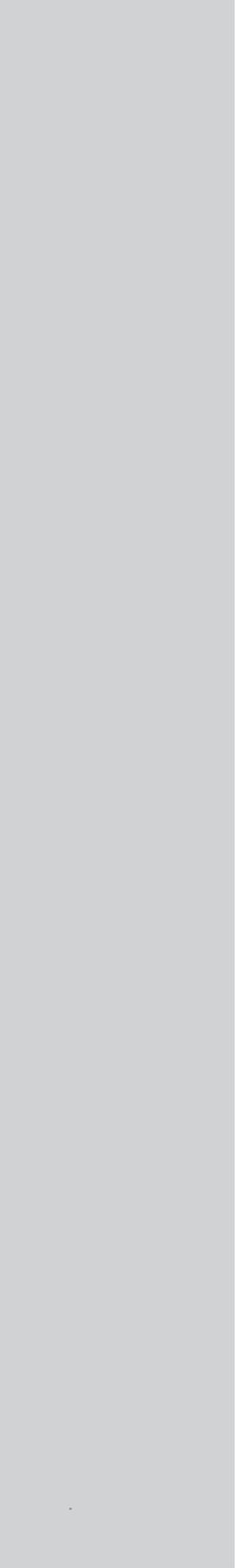
Indicateur 1.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les véhicules affectés au transport de personnes ou de choses sont soumis périodiquement à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre le retard par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve d'un mois.

Indicateur 1.3 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de trois mois.

Indicateur 2.1 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1).

Indicateur 2.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les détenteurs de plus de 70 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'utilisation des prestations en ligne offertes au public. Nouvelle prestation prévue en 2016: le changement d'adresse en ligne.



H06 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	37'284'313	-1'123'344	-2.9%	38'407'657	39'216'199
30 Charges de personnel	28'604'529	-747'744	-2.5%	29'352'273	29'625'003
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'305'857	-114'287	-1.4%	8'420'144	9'124'294
33 Amortissements du patrimoine administratif	110'427	43'687	65.5%	66'740	110'103
34 Charges financières	-	-	-	-	1'596
39 Imputations internes	263'500	-305'000	-53.6%	568'500	355'203
REVENUS	38'424'689	324'174	0.9%	38'100'515	37'910'701
42 Taxes	30'547'589	-195'726	-0.6%	30'743'315	29'633'393
44 Revenus financiers	1'500	-5'000	-76.9%	6'500	651
49 Imputations internes	7'875'600	524'900	7.1%	7'350'700	8'276'656
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'140'376	1'447'518	-471.3%	-307'142	-1'305'498
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-676'105</i>	<i>45'723</i>	<i>-6.3%</i>	<i>-721'828</i>	<i>-732'346</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-8'705'287</i>	<i>2'888'818</i>	<i>-24.9%</i>	<i>-11'594'105</i>	<i>-12'194'962</i>
COÛT COMPLET	-8'241'015	4'382'060	-34.7%	-12'623'075	-14'232'806

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	252.59	-4.71	-1.83%	257.30	248.60
<i>ETP fixes</i>	<i>246.09</i>	<i>-3.71</i>	<i>-1.49%</i>	<i>249.80</i>	<i>242.04</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>6.50</i>	<i>-1.00</i>	<i>-13.33%</i>	<i>7.50</i>	<i>6.14</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.42</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'Office des poursuites et par l'Office des faillites.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H06.01 Exécution des poursuites
- H06.02 Exécution des faillites

Projets prioritaires et justification des écarts

Pour l'Office des poursuites :

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Dans le prolongement du vote du Grand Conseil du 8 juin 2012 (L 10759, ouvrant un crédit d'investissement de CHF 8'940'000, pour l'acquisition des services, du matériel et des logiciels nécessaires à la refonte de notre système d'information), la mise en production d'un premier lot comprenant les fonctionnalités de base est prévue pour décembre 2015. Le développement des fonctionnalités complémentaires se poursuivra durant le premier semestre 2016, en vue d'une mise en production du logiciel complet durant ce même semestre.

La documentation du système de contrôle interne sera entièrement révisée pour se conformer aux modifications organisationnelles et techniques liée à la refonte.

Les programmes de formations internes et ceux en lien avec les autres cantons romands (certificat de perfectionnement en matière de poursuites) seront poursuivis.

Pour l'Office des faillites :

- La pérennisation du système d'information (ORFEE) implique notamment l'intégration des modifications indispensables (changements législatifs, amélioration de la gestion électronique des documents, besoins des collaborateurs, etc.), dans le cadre de la maintenance évolutive.
- L'office des faillites a dûment standardisé et alimenté son système de contrôle interne, de 2012 à 2015, pour atteindre le niveau 4 de maturité suivant les critères requis par le Conseil d'Etat. En 2016, il poursuivra la maintenance et l'optimisation du SCI (identification des risques, mise en œuvre des plans d'action, actualisation de la documentation utile, communication des bonnes pratiques, suivi des contrôles), en mettant l'accent sur les flux financiers.
- Sur un plan quantitatif, l'office des faillites souhaite maintenir le délai moyen légal prévu pour la liquidation des dossiers (art. 270 LP) à une année. D'un point de vue qualitatif, l'objectif visé est un taux de plaintes (selon art. 17 LP) admises ou partiellement admises, inférieur à 5 % de l'ensemble des réclamations adressées à l'autorité de surveillance pour déni de justice.
- Le service des ventes et les processus y relatifs seront optimisés afin, d'une part, d'accroître le nombre de vente aux enchères, y compris celles effectuées pour le procureur général et, d'autre part, de valoriser les actifs en vue d'augmenter les dividendes au profit des créanciers.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

La variation des charges de personnel (-0.7 million, -4.7 ETP) reflète les effets suivants:

A la baisse:

- Mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (coupe de 1% correspondant à -2.5 ETP, contrainte en matière de vacance de postes, réduction des annuités lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs).
- Mise à zéro du budget pour l'allocation unique de vie chère.
- Suppression de la prime d'encadrement cadre supérieur (8.3%).
- Transfert de 1.8 ETP au DEAS et 0.4 ETP à la DGFE.
- la compensation, par l'OP, des charges induites supplémentaires de la DGSJ pour 0.06 million.

A la hausse:

- Changement du taux de cotisation CPEG et allocations familiales.

La diminution des charges de biens et services (nature 31) s'explique principalement par les mesures d'économie (-0.08 million) et par la compensation, par l'OP et l'OF, des charges induites supplémentaires de la DGSJ (-0.13 million), à noter que le regroupement des services gérant le contentieux augmente les frais de poursuites de 0.1 million.

S'agissant des amortissements (nature 33), ceux-ci augmentent de 0.04 million suite aux acquisitions des mobiliers et des caisses automatiques.

Les revenus relatifs aux jugements subséquents pour les masses en faillites ont été transférés au PJ pour un montant de 0.2 million.

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Les imputations internes (nature 39 et 49) concernent principalement les frais entre services au sein de l'Etat et sont réévalués chaque année en fonction des besoins.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public au niveau de l'édition des commandements de payer						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	15	20	20	10	2019
2. Optimiser l'efficacité au niveau du traitement des procédures de poursuites						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur	Efficacité	1'500	1'300	1'425	1'500	2019
3. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.						
3.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et le SAI dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	≤1	≤ 1	0	≤1	2018
3.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficacité	42	36	35	42	2018
4. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.						
4.1 % des clients servis en moins de 30 min	Efficacité	90%	100%	83%	100%	2019
4.2 % des clients servis en moins de 20 min	Efficacité	80%	80%	68%	80%	2019
4.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	100%	90%	100%	100%	2019

Commentaires

Indicateur 1.1

L'implémentation et la phase de démarrage du nouveau système d'information de l'OP impacteront dans un premier temps négativement la productivité de l'office. Celle-ci devra toutefois s'améliorer rapidement durant le premier semestre 2016.

Indicateur 2.1

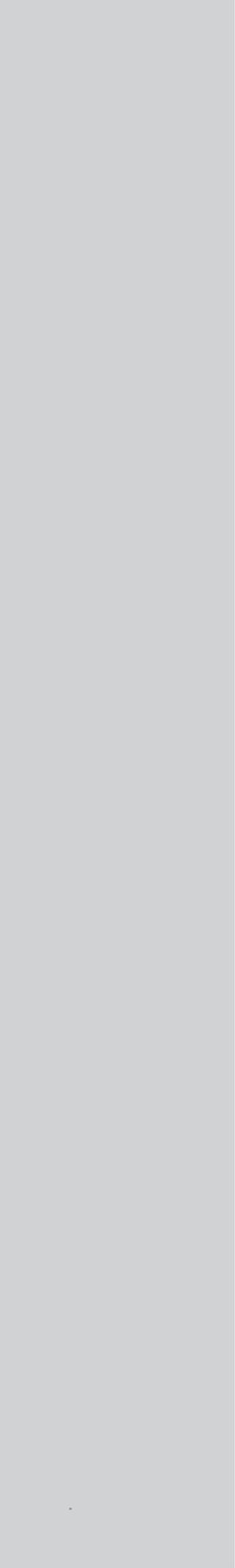
L'indicateur 2.1 est calculé sur l'ensemble des collaborateurs fixes et auxiliaires de l'OP.

Indicateur 3.2

Grâce à la mise en place de sa nouvelle application informatique (ORFEE) et à la modification de son organisation, l'OF est en mesure de traiter un nombre plus important de dossiers par collaborateur, ce qui a permis de réduire le nombre d'ETP rattachés à l'exécution forcée.

Indicateur 4.1

Le but est d'atteindre les 100% à long terme lorsque le secteur aura apprivoisé le nouveau système d'information.



H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	138'825'372	1'455'049	1.1%	137'370'323	117'033'206
30 Charges de personnel	103'910'255	4'221'633	4.2%	99'688'622	88'573'477
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	23'072'926	-1'252'114	-5.1%	24'325'040	18'144'917
33 Amortissements du patrimoine administratif	631'303	-537'637	-46.0%	1'168'940	324'216
34 Charges financières	54'663	-8'784	-13.8%	63'447	-
36 Charges de transfert	11'122'275	-970'999	-8.0%	12'093'274	9'940'840
39 Imputations internes	33'950	2'950	9.5%	31'000	49'757
REVENUS	17'403'330	-673'701	-3.7%	18'077'031	12'643'380
42 Taxes	4'959'428	-974'252	-16.4%	5'933'680	5'410'957
44 Revenus financiers	900	0	0.0%	900	241
46 Revenus de transferts	12'443'002	300'551	2.5%	12'142'451	6'224'596
49 Imputations internes	-	0	-	0	1'007'587
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-121'422'042	-2'128'750	1.8%	-119'293'292	-104'389'825
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'092'599</i>	<i>201'564</i>	<i>-15.6%</i>	<i>-1'294'163</i>	<i>-1'491'294</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-30'034'044</i>	<i>-7'828'220</i>	<i>35.3%</i>	<i>-22'205'824</i>	<i>-31'599'927</i>
COÛT COMPLET	-152'548'685	-9'755'405	6.8%	-142'793'280	-137'481'046

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	817.80	4.40	0.54%	813.40	716.10
ETP fixes	809.20	4.40	0.55%	804.80	681.65
ETP auxiliaires	8.60	0.00	0.00%	8.60	34.45

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et exécution des peines et mesures tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la détention, le soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit :

- d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux;
- de développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues;
- d'assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert;
- d'assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H07.08 Détention de personnes adultes
- H07.09 Application des peines et mesures

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

H07.10 Probation, insertion et autres formes d'exécution des peines

H07.11 Détention de personnes mineures

H07.12 Pilotage opérationnel du programme H07

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

En 2015 s'est poursuivie la mise en œuvre des actions prévues par la planification pénitentiaire adoptée par le Conseil d'Etat en 2012, mesures qui contribueront à répondre au programme de législature 2014-2018 dont l'objectif principal, en matière de détention, est de disposer d'une capacité carcérale en adéquation avec les besoins actuels et futurs du canton, tant en ce qui concerne la détention pénale que la détention administrative.

Dans ce cadre, le chantier *Brenaz + 100* arrive à son terme à la fin 2015, faisant passer le nombre de places disponibles de cet établissement de 68 à 168. L'ouverture de La Brenaz dans sa nouvelle configuration permet, dans un premier temps, d'accueillir des détenus purgeant actuellement leur peine à Champ-Dollon et de commencer à soulager ainsi cet établissement dont la surpopulation reste importante malgré la légère diminution de détenus constatée en 2015. L'ouverture de l'établissement pénitentiaire *Les Dardelles* est planifiée en 2019, date à laquelle *La Brenaz* deviendra le centre de détention administrative du canton.

Inauguré en avril 2014, Curabilis, établissement concordataire d'exécution de mesures fermé proposant une prise en charge thérapeutique élevée, offre 92 places de détention. Le plan de mise en service progressive de l'établissement se poursuivra en 2016, année durant laquelle seront ouvertes les trois dernières unités de l'établissement.

Le futur établissement *Les Dardelles* voué à accueillir 450 détenus en exécution de peine, complètera le dispositif pénitentiaire genevois et permettra dès lors de restituer la prison de Champ-Dollon à sa vocation initiale, à savoir la détention avant jugement. Après le vote du projet de loi d'investissement, le démarrage du chantier de construction des *Dardelles* est prévu en 2017 pour une durée des travaux d'environ 24 mois.

La mise en œuvre de ces infrastructures continuera de s'accompagner durant les 3 prochaines années d'importants efforts en matière de recrutement d'agents de détention, de façon à atteindre les taux d'encadrement requis dans les divers établissements. Dans cette perspective, un nouveau concept de formation a vu le jour en 2015 et un projet de loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaire (LOPP) a été déposé afin de fournir aux établissements des effectifs en personnel qualifiés et mobiles.

Le renvoi des délinquants étrangers a fait l'objet d'efforts particuliers en 2015. Une directive sur le transfèrement a été établie parallèlement aux recherches d'accords avec des pays non parties de la convention de 1983 sur le transfèrement des personnes condamnées qui continueront en 2016.

Autres projets d'importance stratégique

La réorganisation de l'Office cantonal de la détention (OCD) ainsi que celle du Service d'application des peines et mesures (SAPEM) mise en place en 2014, a posé les bases organisationnelles reprises par le nouveau directeur général entré en fonction au mois de mai 2015. Pour la première fois en 2015, un bilan statistique de l'activité de l'OCD a été dressé et présenté aux médias. Le renforcement du contrôle interne et du contrôle de gestion au sein des établissements et l'amélioration de l'outil informatique de gestion pénitentiaire permettront dès 2016 de doter l'OCD des outils de pilotage indispensables dans sa phase de croissance.

Dans le domaine de la détention administrative, l'intégration de l'établissement concordataire de Frambois dans le giron de l'Etat a été reportée au-delà de l'année 2016. Par ailleurs, afin d'améliorer la gestion des dossiers pendant le parcours de détention pénale et administrative, l'OCD et l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) ont intensifié leur coopération sous l'égide d'un coordinateur départemental chargé des aspects en lien avec la migration. Cette coordination permettra également de préparer les détenus à leur libération et à un éventuel retour au pays.

Pour la personne détenue, l'élaboration d'un plan d'exécution de la sanction (PES) est un enjeu majeur. Le PES fixe des objectifs au sein de son parcours carcéral, lui donne ainsi des perspectives d'avenir et améliore son suivi conformément aux exigences sécuritaires. L'année 2015 a permis d'initier le rattrapage de l'important retard pris par

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

le canton dans ce domaine. Les efforts se poursuivront en 2016 grâce à l'engagement de personnel psycho-criminologue, en vue de l'élaboration des PES. A noter également que 2016 connaîtra le coup d'envoi d'un ambitieux développement des projets sur le volet de la réinsertion.

Afin d'assurer un meilleur suivi social, le service de probation et d'insertion (SPI) a initié en 2015 un nouveau dispositif de prise en charge des personnes détenues à la prison de Champ-Dollon, en instaurant un premier entretien systématique dès la deuxième semaine d'incarcération. Ce dispositif permet de repérer les urgences et d'effectuer un suivi. Toujours dans le domaine du soutien des personnes incarcérées, une convention est en cours de préparation afin qu'un cadre relatif aux prestations des aumôneries des prisons soit fixé en 2016 sur l'ensemble du domaine pénitencier genevois. Enfin les Etats généraux de la détention et de la probation, qui se sont tenus en novembre 2014, ont donné lieu à l'élaboration d'un plan stratégique dont la mise en œuvre débutera en 2016. Des axes stratégiques d'amélioration seront définis et traiteront notamment de la réinsertion des personnes détenues.

Justification des écarts :

Les charges de personnel (nature 30) augmentent à hauteur de 4'221'633 F en raison, d'une part, des coûts induits sur les postes accordés au budget 2015 (5'000'000 F) et, d'autre part, des nouvelles ressources octroyées pour le plan d'exécution de la sanction pénale (500'000 F et 5 ETP).

Les mécanismes transversaux ainsi que les mesures d'économies (contraintes en matière de vacance de postes, fixation des annuités à l'engagement) décidées par le Conseil d'Etat compensent partiellement cette augmentation.

Par ailleurs, des transferts neutres entre programmes ont été réalisés à hauteur de -0.60 ETP.

La diminution de 1'252'114 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" est due principalement à l'application des mesures de réduction des charges décidées par le Conseil d'Etat, à savoir la réduction de 1 % de la rubrique 31 et le financement par les départements de l'augmentation du budget de la Direction générale des systèmes d'information (DGSi). De plus, pour tenir compte de la modification de la comptabilisation des débiteurs (passage du système de la facturation au système de l'invitation à payer) intervenue en 2015, la dotation à la provision pour débiteurs douteux du service d'application des peines et mesures (SAPEM) a été supprimée. Cette suppression entraîne une correction à la baisse, à hauteur du même montant, des revenus enregistrés sous la nature 42 "Taxes".

La diminution de 537'637 F sur la nature 33 "Amortissements" est due à la prise en compte des investissements 2015 et du plan d'amortissement des investissements antérieurs.

La diminution de 970'999 F sur la nature 36 "Charges de transfert" est due aux éléments suivants :

- suppression de l'aide financière en faveur de l'association La Pâquerette des champs (-250'000 F);
- diminution de 1 % des aides financières conformément à la décision du Conseil d'Etat (-1'000 F);
- transfert en provenance du programme P01 "Etats-majors départementaux" du budget lié au financement des conférences intercantionales en matière pénitentiaire (+40'000 F);
- augmentation du financement du Centre Suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) selon la nouvel clé de calcul de la contribution intercantonale (+570'000 F);
- diminution des frais de placement de détenus genevois dans les établissements pénitentiaires des autres cantons (-1'330'000 F).

La diminution de 974'252 F sur la nature 42 "Taxes" découle de la diminution des revenus du service d'application des peines et mesures (changement de méthode comptable avec en corollaire une diminution de la nature 31) ainsi que de la requalification de revenus de Champ Dollon comptabilisés dorénavant en nature 46 "Revenus de transferts". Ces diminutions sont compensées en partie par une hausse des revenus de l'établissement La Brenaz liée à la mise en exploitation de son agrandissement.

L'augmentation de 300'551 F sur la nature 46 "Revenus de transferts" découle de la requalification des revenus de Champ-Dollon imputés anciennement sur la nature 42 "Taxes" et à une augmentation des revenus de l'établissement La Brenaz. Ces augmentations sont toutefois compensées partiellement par une diminution des revenus d'autres établissements.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mise en oeuvre de la planification pénitentiaire						
1.1 Nombre de places de détention pénale à disposition	Efficacité	737	725	650	1007	2021
1.2 Proportion de personnes en détention avant jugement à Champ-Dollon	Efficacité	55 %	N/D	N/D	80 %	2021
1.3 Taux de réalisation des PES et des PEM	Qualité	90 %	N/D	N/D	100 %	2021
2. Recruter et former du personnel pénitentiaire						
2.1 Effectif total en personnel pénitentiaire	Efficacité	817.80	810.9	665.35	900	2021
2.2 Taux d'encadrement du personnel pénitentiaire	Efficacité	1:1,25	1:1,34	1:1.39	1:1,32	2021

Commentaires

L'ensemble des indicateurs, concernant le nombre de places disponibles, le taux d'occupation des établissements et le personnel pénitentiaire, permet de suivre l'avancement des objectifs fixés par la planification pénitentiaire 2012-2022, adoptée par le Conseil d'Etat en novembre 2012. La progression annuelle doit permettre d'atteindre progressivement les valeurs indiquées en tant que cible à long terme.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur comprend uniquement les places de détention sous la responsabilité de l'OCD.

Indicateur 1.2 : La construction et la réaffectation de certains établissements permettront à terme d'affecter l'établissement de Champ-Dollon à la détention avant jugement. A l'échéance de 2021, l'OCD prévoit le maintien de 20 % de détenus exécutant de très courtes peines (moins de 30 jours).

Indicateur 1.3 : Cet indicateur mesure le taux de réalisation des plans d'exécution de la sanction pénale (PES) et des plans d'exécution des mesures (PEM). La cible est basée sur le périmètre prioritaire défini par l'OCD (articles 64 Code Pénal et les mesures).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur comprend l'ensemble du personnel de l'OCD (administratif, agents de détention, assistants sociaux, directeurs de prison), y compris les auxiliaires.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure le nombre de détenus par rapport à l'ensemble du personnel de l'Office cantonal de la détention (OCD). En 2016, l'augmentation des postes permet de doter progressivement les services de collaborateurs nécessaires à l'élaboration des plans d'exécution de la sanction.

H09 Sécurité civile et armée

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	12'954'705	-576'648	-4.3%	13'531'353	13'323'690
30 Charges de personnel	10'459'027	-44'178	-0.4%	10'503'205	10'252'420
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	926'650	-115'138	-11.1%	1'041'788	940'313
33 Amortissements du patrimoine administratif	305'019	-374'361	-55.1%	679'380	342'317
36 Charges de transfert	987'859	7'479	0.8%	980'380	958'159
37 Subventions à redistribuer	231'000	0	0.0%	231'000	741'838
39 Imputations internes	45'150	-50'450	-52.8%	95'600	88'644
REVENUS	6'920'312	291'725	4.4%	6'628'587	9'793'316
41 Patentes et concessions	35'730	0	0.0%	35'730	35'730
42 Taxes	807'239	127'595	18.8%	679'644	796'398
43 Revenus divers	2'100'000	100'000	5.0%	2'000'000	4'336'072
44 Revenus financiers	396'943	-3'916	-1.0%	400'859	419'322
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	0	-	0	-
46 Revenus de transferts	3'322'400	68'046	2.1%	3'254'354	3'435'552
47 Subventions à redistribuer	231'000	0	0.0%	231'000	741'838
49 Imputations internes	27'000	0	0.0%	27'000	28'404
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'034'393	868'373	-12.6%	-6'902'766	-3'530'374
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-109'975</i>	<i>26'378</i>	<i>-19.3%</i>	<i>-136'353</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-9'331'041</i>	<i>386'926</i>	<i>-4.0%</i>	<i>-9'717'967</i>	<i>-10'144'396</i>
COÛT COMPLET	-15'475'409	1'281'677	-7.6%	-16'757'086	-13'674'771

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	84.60	0.00	0.00%	84.60	81.94
ETP fixes	81.80	0.00	0.00%	81.80	79.20
ETP auxiliaires	2.80	0.00	0.00%	2.80	2.74

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population et en matière de défense. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de lutte contre les incendies ainsi que de la surveillance et du contrôle des organisations (OPC/ORPC) de protection civile, de l'organisation de tirs hors service, de l'obligation de servir, de l'entretien du matériel d'armée et de l'exploitation des installations de la place d'armes. Elles recouvrent également les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population) ainsi que la vérification de l'adéquation des organismes de la protection civile et la responsabilité de leur formation.

L'intervention dans les situations exceptionnelles est réglementée par le dispositif OSIRIS.

Ce programme concerne également les prestations fournies par le Centre de logistique civile et militaire à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

H09 Sécurité civile et armée (suite)

Il est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H09.01 Protection civile
- H09.02 Sécurité incendie et technique
- H09.03 Protection de la population
- H09.04 Logistique civile, cantonale et militaire
- H09.05 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H09.07 Instruction
- H09.08 Pilotage opérationnel du programme H09

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Les travaux relatifs à la libération par l'armée du site des Vernets, dans la perspective d'y construire des logements, ont bien progressé. Trois lois ont été adoptées par le Grand Conseil à cet égard, l'une portant sur la construction de places d'hébergement à Meyrin-Mategnin en remplacement des infrastructures actuelles et les deux autres allouant des crédits d'études pour les sites d'Aire-la-Ville (base logistique civile et militaire) et d'Epeisses (piste d'exercices pour les troupes de sauvetage). La rédaction des diverses conventions devant régir l'utilisation et l'exploitation de ces sites est en bonne voie. A cet égard, il est intéressant de relever que, le canton perdant à l'horizon 2020 son centre d'instruction de Bernex en raison du développement urbain de la région, une solution de mutualisation des infrastructures d'Epeisses pouvant répondre aux besoins de l'armée et du canton est adoptée dans son principe. Les modalités de mise en œuvre sont discutées entre les partenaires. Ceci constitue une première en Suisse.

Autres projets d'importance stratégique

Le groupe de travail s'occupant du dispositif de prévention et de défense incendie a rendu ses recommandations aux instances cantonales compétentes et les a présentées à l'assemblée de l'Association des Communes Genevoises (ACG) qui a validé les objectifs à atteindre à terme. Sur mandat de la Commission consultative sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (F 4 05), ce groupe a été élargi et comprend à présent l'inspecteur cantonal du feu (direction du groupe), le président de la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers (FGSP), le commandant du Service d'Intervention et de Secours (SIS) de la Ville de Genève, un commandant de compagnie de sapeurs-pompiers volontaires, et un magistrat communal, membre du Comité de l'ACG. Ce groupe de travail a pour mission de présenter les variantes possibles de mise en œuvre du concept cantonal de défense incendie, comprenant notamment les volets relatifs à la structure de défense (base légale, nombre de corps de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, homogénéisation des matériels, instruction, etc...), aux objectifs à atteindre en termes de temps d'intervention, à la gouvernance et au financement.

Dans la même logique de réexamen des dispositifs de protection de la population, un autre groupe de travail composé de représentants du canton, de magistrats communaux et de commandants d'organisation de protection civile (OPC) a mené des réflexions sur l'organisation de la protection civile dans le canton de Genève, son adéquation avec l'analyse des risques et son rôle en tant que partenaire du dispositif global de protection de la population. Des recommandations portant principalement sur la quantité nécessaire d'OPC, actuellement au nombre de 11, et le mode de conduite, milicienne ou professionnelle, ont été présentées au magistrat en charge du département de la sécurité et de l'économie, puis au Comité de l'ACG. Les travaux visant notamment à affiner les variantes de financement vont se poursuivre en 2016.

Dans le cadre des travaux destinés à inventorier les risques pour le canton de Genève, ainsi qu'à examiner l'adéquation des moyens d'intervention disponibles, des besoins ont été identifiés dans le domaine de la prise en charge des risques NRBC. La délégation du Conseil d'Etat à la protection de la population a manifesté sa volonté de combler les lacunes en la matière. Dans les scénarios identifiés, le risque NRBC, y compris celui relatif aux actes

H09 Sécurité civile et armée (suite)

terroristes, ont révélé un niveau élevé de criticité comparativement à d'autres types de risques. La probabilité importante du risque terroriste NRBC s'explique notamment par le nombre important d'organisations, de missions étrangères et de rencontres internationales sur sol genevois. Le concept d'intervention élaboré sur la base des scénarios susmentionnés a mis au grand jour le manque de matériel et de formation de nos services d'intervention NRBC. Un projet de loi a été adopté l'année passée par le Grand Conseil, visant à débloquer un montant de F 2'452'683 pour l'acquisition du matériel nécessaire. Cette acquisition sera menée par la Police et l'office de la protection de la population et des affaires militaires en collaboration avec le Service d'Incendie et de Secours de la Ville de Genève sur les exercices 2015 et 2016.

Justification des écarts :

Les charges de personnel (nature 30) présentent un écart de -44'178 F qui s'explique d'une part en raison des mécanismes transversaux et, d'autre part, en raison des mesures d'économies (contraintes en matière de vacance de postes, fixation des annuités à l'engagement) décidées par le Conseil d'Etat.

La diminution de 115'138 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" est due principalement à l'application des mesures de réduction des charges (réduction de 1 % sur la nature 31 et compensation par les départements de l'augmentation des besoins de la Direction générale des systèmes d'information) décidées par le Conseil d'Etat.

La diminution de 374'361 F sur la nature 33 "Amortissements" est due à la prise en compte des investissements 2015 et du plan d'amortissement des investissements antérieurs.

L'augmentation de 127'595 F sur la nature 42 "Taxes" est due principalement à l'augmentation des taxes d'utilisation en matière de location d'abris de protection civile.

L'augmentation de 100'000 F sur la nature 43 "Revenus divers" est due à l'augmentation du versement volontaire des assureurs.

L'augmentation de 68'046 F sur la nature 46 "Revenus de transferts" est due à l'augmentation des frais liés à l'armée refacturés à la Confédération.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation adéquate pour les sapeurs pompiers volontaires et les astreints à la protection civile						
1.1 Taux d'accomplissement des formations par les sapeurs-pompiers entrés en cours	Efficacité	95 %	90 %	94.39%	95 %	2020
1.2 Taux d'accomplissement des formations de base par les astreints à la protection civile entrés en cours	Efficacité	90 %	80 %	87.54%	90 %	2020
2. Contrôler la capacité d'intervention des corps de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile						
2.1 Nombre de corps de sapeurs-pompiers inspectés annuellement	Efficacité	14	15 à 20	18	13 à 16	2020
2.2 Nombre d'organisations de protection civile inspectées annuellement	Efficacité	4	4	1	4	2020
3. Evaluer les moyens d'intervention aux risques identifiés à disposition sur le plan cantonal						
3.1 Kataplan 2 : Nombre de scénarii établis, accompagnés d'une étude approfondie des conséquences possibles et des moyens d'intervention	Efficacité	21	18	3	27	2020

H09 Sécurité civile et armée (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Assurer un traitement équitable des demandes de déplacement de service en comparaison nationale						
4.1 Ecart en % entre le canton et la valeur nationale des demandes de déplacement de service accordées pour les cours de répétition	Qualité	+/- 3 %	+/- 3 %	-4.94%	+/- 3 %	2020
5. Exécuter les tâches prévues dans les contrats de prestation au profit de la Confédération, dans les affaires militaires						
5.1 Ecart en % entre les montants engagés pour l'exploitation des infrastructures militaires et ceux octroyés par la Confédération (ETP, matériel,...)	Efficience	+/- 5%	N/D	N/D	+/- 5%	2020
5.2 Taux de réalisation des prestations logistiques requises par la Base logistique de l'armée	Efficacité	95 %	N/D	N/D	95 %	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer la capacité opérationnelle des corps de sapeurs-pompiers en prenant comme référence le nombre de sapeurs-pompiers volontaires ayant terminé leur formation de base.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de formation des astreints à la protection civile pour le maintien des organisations de protection civile (OPC) et des organisations régionales de protection civile (ORPC) opérationnelles en prenant comme référence le nombre d'astreints à la protection civile ayant terminé leur formation de base.

Indicateur 2.1 : Sur 44 compagnies de sapeurs-pompiers, 15 compagnies au minimum doivent être inspectées annuellement. L'ensemble des compagnies doit être inspecté sur 3 ans. L'adaptation à la baisse des cibles pour 2016 et à long terme fait suite à une modification du périmètre des entités inspectées qui a également diminué.

Indicateur 2.2 : Sur 11 OPC et ORPC, 4 organisations au minimum doivent être inspectées annuellement.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de l'étude effectuée de manière approfondie sur les scénarii issus de l'analyse des risques (Kataplan) et de les mettre en comparaison avec les moyens d'intervention disponibles pour identifier les éventuelles lacunes. La valeur de l'indicateur représente le nombre cumulé de scénarii étudiés.

Indicateur 4.1 : Les demandes de déplacements de services sont faites par les personnes qui souhaitent modifier la date de leur cours de répétition. Au niveau national en 2009 et 2010, 71 % des demandes ont été accordées, puis 84,47 % en 2012 et 85,14 % en 2013. Pour Genève, les demandes ont été accordées à hauteur de 71 % en 2009, 74 % en 2010, 73 % en 2011, 82 % en 2012 et 85,21 % en 2013.

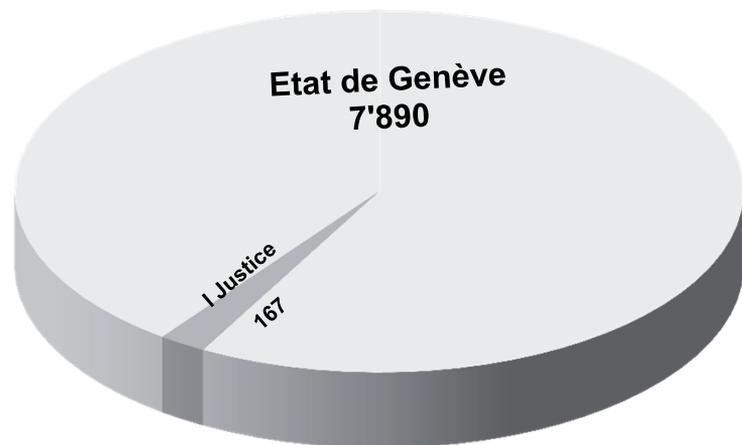
Indicateur 5.1 : Ce nouvel indicateur permet de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par la Confédération au niveau de l'exploitation des infrastructures militaires,

Indicateur 5.2 : Ce nouvel indicateur permet de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par la Confédération au niveau des prestations logistiques (exploitation d'un magasin de rétablissement pour l'équipement personnel, atelier de maintenance de fusils d'assaut et gestion d'un entrepôt de stockage de matériel militaire sur site).

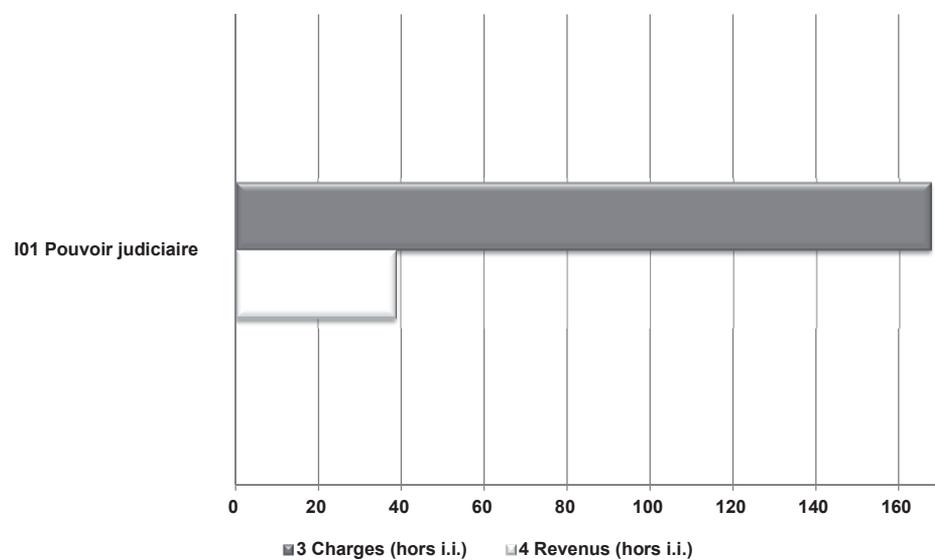
I Justice

Version Conseil d'Etat

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



I Justice

Version Conseil d'Etat

Synthèse des priorités

Les moyens financiers nécessaires au fonctionnement du pouvoir judiciaire font l'objet d'une inscription annuelle au budget de l'Etat et sont votés par le Grand Conseil dans le cadre et selon la procédure de l'approbation du budget de l'Etat (art. 55 de la loi sur l'organisation judiciaire; LOJ; E 2 05). Il revient à la commission de gestion du pouvoir judiciaire (ci-après CGPJ) d'arrêter la proposition de budget du troisième pouvoir et de la soumettre au Conseil d'Etat (art. 41 al. 1 lit. a et 56 al. 1 LOJ). Si le Conseil d'Etat modifie la proposition de la CGPJ, la proposition initiale doit figurer en marge du projet de budget (art. 56 al. 3 LOJ).

Au vu des difficultés rencontrées pour limiter la croissance des charges tout en allouant les moyens nécessaires aux politiques prioritaires, le Conseil d'Etat a souhaité modifier la proposition de budget présentée par la CGPJ.

Les négociations menées durant l'été entre le Conseil d'Etat et le Pouvoir Judiciaire n'ont pas permis d'aboutir à un accord. Pour cette raison, le Conseil d'Etat et le Pouvoir Judiciaire présentent chacun une version différente du projet de budget pour le programme I01.

Le Conseil d'Etat a pris la décision de ne pas octroyer de moyens supplémentaires à la politique publique I Justice.

Seules les augmentations obligatoires de charges salariales relatives au changement de taux de cotisation à la CPEG et du taux pour les allocations familiales, ainsi que pour le financement des caisses de pensions gérées par l'Etat ont été intégrées au projet de budget du programme I01.

Le programme I01 intègre également les efforts d'économie qui ont été demandés à tout le Petit Etat. Il s'agit des mesures concernant la contrainte en matière de vacance de postes (Mesure 73) et de l'engagement de nouveaux collaborateurs en déduisant deux annuités à l'évaluation des dossiers (Mesure 74), ainsi que de la réduction de 1% sur les charges de personnel (Mesure 75) et sur les dépenses générales (Mesure 76).

Cette politique publique a bénéficié ces dernières années d'une croissance des charges supérieure à la croissance des charges du reste de l'Etat.

I01 Pouvoir judiciaire

Version du Conseil d'Etat

Département responsable : PJ

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	168'312'654	-678'310	-0.4%	168'990'964	170'375'800
30 Charges de personnel	121'988'000	-823'781	-0.7%	122'811'781	117'628'704
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	43'321'404	-182'599	-0.4%	43'504'003	51'900'293
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'063'250	432'570	26.5%	1'630'680	198'562
34 Charges financières	5'000	0	0.0%	5'000	536
39 Imputations internes	935'000	-104'500	-10.1%	1'039'500	647'705
REVENUS	39'468'243	957'485	2.5%	38'510'758	48'397'025
42 Taxes	32'656'043	698'985	2.2%	31'957'058	36'808'786
43 Revenus divers	5'940'000	500'000	9.2%	5'440'000	10'580'575
49 Imputations internes	872'200	-241'500	-21.7%	1'113'700	1'007'665
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-128'844'411	1'635'795	-1.3%	-130'480'206	-121'978'775
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-27'662'056</i>	<i>-4'431'751</i>	<i>19.1%</i>	<i>-23'230'305</i>	<i>-33'779'402</i>
COÛT COMPLET	-156'506'467	-2'795'956	1.8%	-153'710'511	-155'758'177

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	742.35	0.00	0.00%	742.35	720.47
<i>ETP fixes</i>	<i>719.35</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>719.35</i>	<i>670.05</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>22.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>22.00</i>	<i>49.42</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions administratives quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Version du Conseil d'Etat

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- I01.02 Justice pénale
- I01.03 Justice civile
- I01.04 Justice administrative

Projets prioritaires et justification des écarts

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires	Efficacité		0.99	0.97		
1.2 Coût moyen par procédure (en CHF)	Efficience		2'714 (1)	2'752 (1)		
1.3 Coût moyen de la justice par habitant (en CHF)	Efficience		347	352 (1)		
1.4 Nombre de magistrats de carrière (hors magistrats du Ministère public) par 100'000 habitants	Efficience		19.2	20.5		
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance	Qualité		4.5%	4.1%		
2.2 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité		9.5%	9.7%		

Commentaires

(1) Les charges de prévoyance professionnelle des magistrats du pouvoir judiciaire n'émergeaient pas, jusqu'alors, au budget ou aux comptes du pouvoir judiciaire. Il en ira différemment dès 2014. La comparaison des indicateurs financiers (1.2 : coût moyen par procédure judiciaire ou 1.3 : coût moyen de la justice par habitant) est dès lors biaisée, le projet de budget 2014 et 2015 comprenant des montants non inclus dans le budget 2013 ou les comptes 2012.

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Le compte rendu annuel de l'activité du pouvoir judiciaire contient des indicateurs plus fins que ceux présentés ici (niveau programme). On y trouve des indicateurs par prestation (justice civile, justice pénale et justice administrative) et des statistiques détaillées au niveau des juridictions.

Les valeurs cibles des indicateurs n'ont pas pu être définies en raison des récentes réformes de la justice (procédure civile, procédure pénale, droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, organisation judiciaire).

Indicateur 1.1

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Version du Conseil d'Etat

Ratio calculé en divisant l'estimation du nombre d'affaires sorties par l'estimation du nombre d'affaires entrées pour l'ensemble des trois filières (pénale, civile et administrative).

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre de dossiers sortis dans l'année dans les 3 filières. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, dans le canton de Zurich, en 2010, le coût moyen d'une procédure a été de 2'435 CHF dans les tribunaux de première instance (civile et pénale) et de 7'744 CHF dans les tribunaux de deuxième instance (civile et pénale).

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève, selon l'OCSTAT. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, en 2011, ce coût était de 251 CHF dans le canton de Zurich, 369 CHF dans le canton de Bâle Ville, tandis qu'il était de 261 CHF à Genève.

Les derniers recensements de la population genevoise montrent une tendance à la hausse (0.6% en 2011, 0.8% en 2012 et 1.2% en 2013). Pour les prévisions d'augmentation de la population au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015, un taux moyen de 0.8% a été retenu.

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

Pour comparaison, la publication de la CEPEJ, Systèmes judiciaires européens, donne des chiffres suivants pour 2010: moyenne suisse: 14.5, moyenne européenne: 21.3, France: 10.7, Genève: 16. La publication des chiffres CEPEJ pour 2012 est prévue pour fin 2014.

En 2011, à Genève ce ratio s'élevait à 18, tandis que dans les cantons de Bâle-Ville et Zurich, il se situait à 14. Toutefois, pour avoir une vision complète, il aurait fallu compléter cet indicateur par le nombre de collaborateurs scientifiques (juristes) par 10'000 habitants pour la 1^e et 2^e instance, qui, en 2011, était de 12 dans le canton de Genève, 22 dans le canton de Bâle-Ville et 24.5, dans le canton de Zurich.

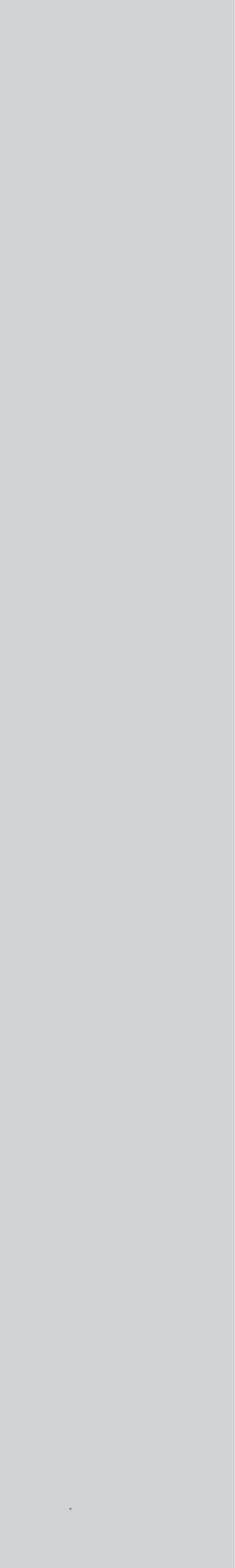
Indicateur 2.1

Il s'agit de garantir un procès qui respecte l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. 2 ans constitue le délai raisonnable au sens de la jurisprudence rendue en application de l'article 6 al.1 CEDH. Il s'agit ici du ratio entre le nombre d'affaires (sorties et en stock) inscrites au rôle depuis plus de 2 ans et le total des affaires inscrites au rôle au pouvoir judiciaire sur une année (hors Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant/Justice de paix et Tribunal des mineurs).

Indicateur 2.2

La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

Le libellé et le périmètre de l'indicateur a été modifié pour l'exercice 2014. Pour pouvoir analyser l'évolution de cet indicateur, il a été recalculé pour les années passées (**C2012 : 9.5%, B2013 : 9.5%**).



I Justice

*Proposition de projet de budget
de la Commission de gestion du pouvoir judiciaire*

I Justice

Proposition de projet de budget de la Commission de gestion du pouvoir judiciaire - CGPJ

Synthèse des priorités

Les moyens financiers nécessaires au fonctionnement du pouvoir judiciaire font l'objet d'une inscription annuelle au budget de l'Etat et sont votés par le Grand Conseil dans le cadre et selon la procédure de l'approbation du budget de l'Etat (art. 55 de la loi sur l'organisation judiciaire; LOJ; E 2 05). Il revient à la commission de gestion du pouvoir judiciaire d'arrêter la proposition de budget du troisième pouvoir et de la soumettre au Conseil d'Etat (art. 41 al. 1 lit. a et 56 al. 1 LOJ). Si le Conseil d'Etat modifie la proposition de la commission de gestion, la proposition initiale doit figurer en marge du projet de budget (art. 56 al. 3 LOJ).

Le Conseil d'Etat a en l'espèce refusé la proposition que la commission de gestion du pouvoir judiciaire lui a soumise le 22 juin 2015. Il a arrêté sa propre version, aboutissant dans les faits à une réduction des charges effectives de personnel des autorités judiciaires pour un montant de fr. 4 millions.

La commission de gestion a pour sa part revu à la baisse sa propre version, pour tenir pleinement compte de la dégradation de la situation financière du canton et des perspectives budgétaires. Elle a renoncé à toute augmentation de ses charges de fonctionnement. Son budget intègre le montant de 2.7 millions absolument indispensable au financement de postes créés et pourvus en 2014, dans le cadre de la création de la cour constitutionnelle et du renforcement de la filière pénale, décidés par le Grand Conseil (lois 11099, 11311 et 11312).

Les lois précitées ont été votées en 2013 (loi 11099) et 2014 (lois 11311 et 11312). Elles sont depuis lors entrées en vigueur. 14 charges de magistrat titulaire ont été créées, dont 10 avec effet courant 2014. Les magistrats ont été élus et sont entrés en fonction la même année. Il en va de même des collaborateurs qui les assistent dans leurs tâches.

Le montant correspondant à ces charges de personnel nouvelles avait été intégré au projet de budget 2015 du pouvoir judiciaire, avec le plein soutien du Conseil d'Etat. Les coupes, notamment linéaires, décidées par le Grand Conseil en toute fin du processus budgétaire ont finalement privé le pouvoir judiciaire des moyens nécessaires au financement du traitement de ces magistrats et collaborateurs, pourtant d'ores et déjà en fonction.

Sans qu'il n'y ait eu concertation avec la commission de gestion, et encore moins négociation, le Conseil d'Etat préavis désormais défavorablement l'allocation du montant précité, pourtant nécessaire à la mise en œuvre de lois qu'il a déposées et qui ont été adoptées par le Grand Conseil. Il prévoit en outre l'application au pouvoir judiciaire des coupes et mesures linéaires décidées pour l'administration cantonale. Sa proposition impliquerait une réduction effective des charges de personnel de 4 millions, au moment même où le pouvoir judiciaire est contraint de financer la nouvelle chambre constitutionnelle et où il commence enfin à ressentir les effets de la lente adaptation de ses effectifs à ses besoins (amélioration des indicateurs métier, absorption de l'augmentation du volume d'affaires, premier renversement de l'absentéisme du personnel depuis 2009).

La commission de gestion ne peut envisager un tel cas de figure et soumet sa propre proposition au Grand Conseil.

A noter que le pouvoir judiciaire émet au surplus une réserve quant à l'évolution des charges de biens et services liées à l'activité des juridictions (frais d'interprètes et traductions, expertises, indemnités en vertu de l'art. 429 CPP, assistance judiciaire etc.), en forte hausse durant le premier semestre 2015. Il rappelle également ses craintes à l'égard des effets de récentes réformes fédérales, en particulier la mise en œuvre de nouvelles dispositions constitutionnelles en matière pénale.

I01 Pouvoir judiciaire

Proposition de projet de budget de la Commission de gestion du pouvoir judiciaire - CGPJ

Département responsable : **Pouvoir judiciaire**

Version de la Commission de gestion du pouvoir judiciaire

BUDGET	PBudget 2016	Variation PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	172'443'363	3'452'399	2.0%	168'990'964	170'375'800
30 Charges de personnel	125'935'709	3'123'928	2.5%	122'811'781	117'628'704
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	43'504'404	401	0.0%	43'504'003	51'900'293
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'063'250	432'570	26.5%	1'630'680	198'562
34 Charges financières	5'000	0	0.0%	5'000	536
39 Imputations internes	935'000	-104'500	-10.1%	1'039'500	647'705
REVENUS	39'470'555	959'797	2.5%	38'510'758	48'397'025
42 Taxes	32'658'355	701'297	2.2%	31'957'058	36'808'786
43 Revenus divers	5'940'000	500'000	9.2%	5'440'000	10'580'575
49 Imputations internes	872'200	-241'500	-21.7%	1'113'700	1'007'665
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	-132'972'808	-2'492'602	1.9%	-130'480'206	-121'978'775
Coût des prestations de moyens *	-27'662'056	-4'431'751	19.1%	-23'230'305	-31'898'141
COÛT COMPLET	-160'634'864	-6'924'353	4.5%	-153'710'511	-153'876'916

POSTES

POSTES	PBudget 2016	Variation PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	742.35	0.00	0.00%	742.35	720.47
ETP fixes	719.35	0.00	0.00%	719.35	670.05
ETP auxiliaires	22.00	0.00	0.00%	22.00	49.42
ETP agents spécialisés	1.00	0.00	0.00%	1.00	1.00

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci. Le Ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions administratives tranchent quant à elles les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers; elles ont ainsi un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; elles convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels; elles ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Proposition de projet de budget de la Commission de gestion du pouvoir judiciaire - CGPJ

Ce programme contient les prestations suivantes :

I01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire

I01.02 Justice pénale

I01.03 Justice civile

I01.04 Justice administrative

Projets prioritaires et justification des écarts

Le projet de budget 2016 de la commission de gestion du pouvoir judiciaire doit permettre de financer des dépenses d'ores et déjà engagées, depuis 2014, en conformité avec ses objectifs stratégiques et les modifications législatives adoptées par le Grand Conseil sur proposition du Conseil d'Etat, entrées en vigueur et mises en œuvre courant 2014 déjà : la création de la chambre constitutionnelle et le renforcement de la filière pénale. Il s'agit ainsi d'accorder au pouvoir judiciaire les moyens financiers correspondant au traitement de nouveaux magistrats, élus par le Grand Conseil, et du personnel qui les assiste dans leur activité, lesdits moyens n'ayant finalement pas été intégrés dans le budget 2015 voté, en raison de coupes, en particulier linéaires, appliquées au pouvoir judiciaire conformément à une décision prise en toute fin du processus budgétaire.

Le projet de budget 2016 de la commission de gestion du pouvoir judiciaire tend ainsi uniquement à ajuster la masse salariale des magistrats et collaborateurs à la situation effective, en cohérence avec les récentes modifications de la loi sur l'organisation judiciaire.

Ecarts significatifs

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2016 de la CGPJ et le budget 2015 du pouvoir judiciaire sont les suivants :

- **sur la rubrique 30** (charges de personnel), CHF 3.1 millions, soit :
 - CHF 2.7 millions pour financier les postes précités, créés dans le cadre de la mise en œuvre des lois 11099, 11311 et 11312, pourvus depuis 2014;
 - CHF 0.4 million environ représentant l'impact net des différentes fiches transversales et mécanismes salariaux appliqués par l'OPE (taux de cotisations à la CPEG, allocations familiales, etc.).
- **sur la rubrique 33** (amortissements), CHF 0.4 million, correspondant à l'augmentation des amortissements en lien avec les actifs incorporels (logiciels informatiques);
- **sur les revenus**, CHF 1 million de hausse des revenus, soit :
 - 0.7 million correspondant à l'augmentation prévisible des émoluments fixés par les juridictions civiles et administratives, dont 0.2 million d'émoluments en provenance de l'office des faillites, compensés par une baisse équivalente des facturations internes suite à un changement de pratique comptable;
 - 0.5 million correspondant à une augmentation raisonnable des confiscations pénales.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Proposition de projet de budget de la Commission de gestion du pouvoir judiciaire - CGPJ

S'agissant des revenus, la commission de gestion note une augmentation importante des revenus du pouvoir judiciaire. Elle constate que la normalisation du fonctionnement des autorités judiciaires, en particulier de la filière pénale, grâce à l'adaptation de ses effectifs durant les derniers exercices, a un effet bénéfique indirect en tant qu'elle a entraîné une augmentation des recettes et, notamment, des confiscations pénales. Au vu des projections 2015, il n'est pas exclu que le taux de couverture des charges de fonctionnement augmente encore quelque peu lors des prochains exercices.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C2014	B2015	PB 2016
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice				
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires	Efficacité	0.97	0.99	0.98
1.2 Coût moyen par procédure (en CHF)	Efficience	2'752	2'714	2'616
1.3 Coût moyen de la justice par habitant (en CHF)	Efficience	352	347	348
1.4 Nombre de magistrats de carrière (hors magistrats du Ministère public) par 100'000 habitants	Efficience	20.5	19.2	20.1
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous				
2.1 Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance	Qualité	4.1%	4.5%	4.5%
2.2 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	9.7%	9.5%	10%

Commentaires en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Dès 2014 les charges de prévoyance professionnelle des magistrats du pouvoir judiciaire font partie intégrante des comptes (et budget) du pouvoir judiciaire.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Proposition de projet de budget de la Commission de gestion du pouvoir judiciaire - CGPJ

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Le compte rendu de l'activité du pouvoir judiciaire en 2014 contient des indicateurs plus fins que ceux présentés ici (niveau programme). On y trouve des indicateurs par prestation (justice civile, justice pénale et justice administrative) et des statistiques détaillées au niveau des juridictions.

Les valeurs cibles des indicateurs n'ont pas pu être définies en raison des récentes réformes de la justice (procédure civile, procédure pénale, droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, organisation judiciaire). Les valeurs cibles pourront être définies dans un horizon de six ans après les prochaines élections judiciaires.

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant l'estimation du nombre d'affaires sorties par l'estimation du nombre d'affaires entrées pour l'ensemble des trois filières (pénale, civile et administrative).

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre de dossiers sortis dans l'année dans les 3 filières. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, dans le canton de Zurich, en 2010, le coût moyen d'une procédure a été de 2'435 CHF dans les tribunaux de première instance (civile et pénale) et de 7'744 CHF dans les tribunaux de deuxième instance (civile et pénale).

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève, selon l'OCSTAT. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, en 2011, ce coût était de 251 CHF dans le canton de Zurich, 369 CHF dans le canton de Bâle Ville, tandis qu'il était de 261 CHF à Genève.

Les derniers recensements de la population genevoise montrent une tendance à la hausse (0.6% en 2011, 0.8% en 2012, 1.2% en 2013, 1.8% en 2014 et 0.93% lors du premier semestre 2015). Pour les prévisions d'augmentation de la population au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016, un taux moyen de 1.6% a été retenu (initialement, 0.8% pour le B2015).

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

Pour comparaison, la publication de la CEPEJ, Systèmes judiciaires européens, donne des chiffres suivants pour 2012: moyenne suisse: 15.8, moyenne européenne: 21, France: 10.7, Allemagne: 24.7, Genève: 19. Les moyennes calculées pour certains cantons suisses sont les suivantes: Zurich: 14.8, Vaud: 15, Bâle-Ville: 39.2.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

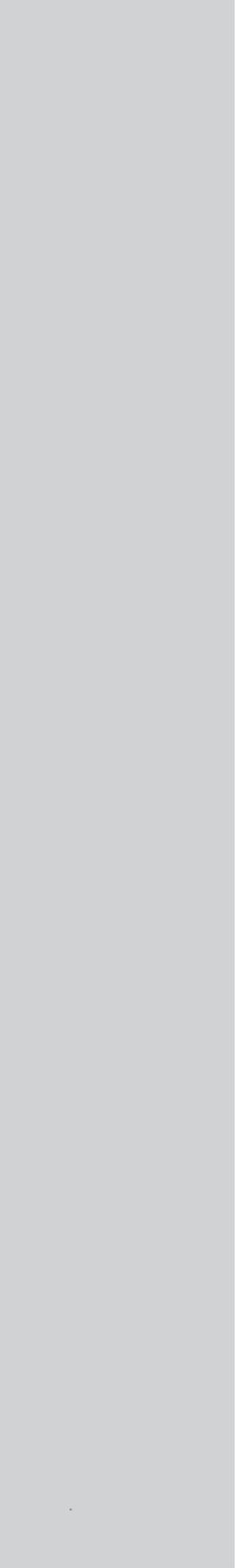
Proposition de projet de budget de la Commission de gestion du pouvoir judiciaire - CGPJ

Indicateur 2.1

Il s'agit de garantir un procès qui respecte l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. 2 ans constitue le délai raisonnable au sens de la jurisprudence rendue en application de l'article 6 al.1 CEDH. Il s'agit ici du ratio entre le nombre d'affaires (sorties et en stock) inscrites au rôle depuis plus de 2 ans et le total des affaires inscrites au rôle au pouvoir judiciaire sur une année (hors Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant/Justice de paix et Tribunal des mineurs).

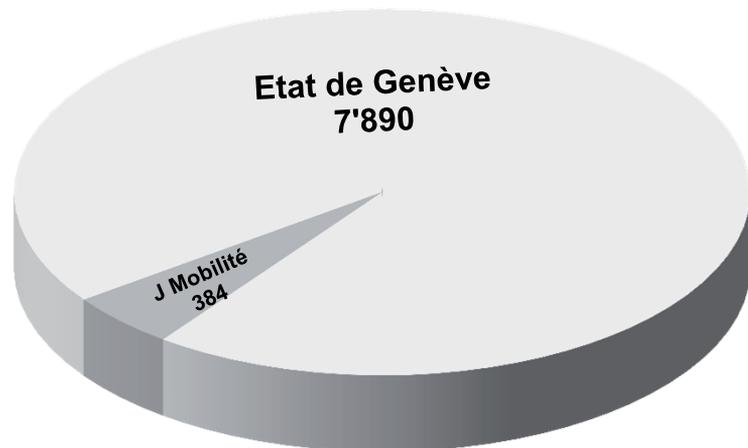
Indicateur 2.2

La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

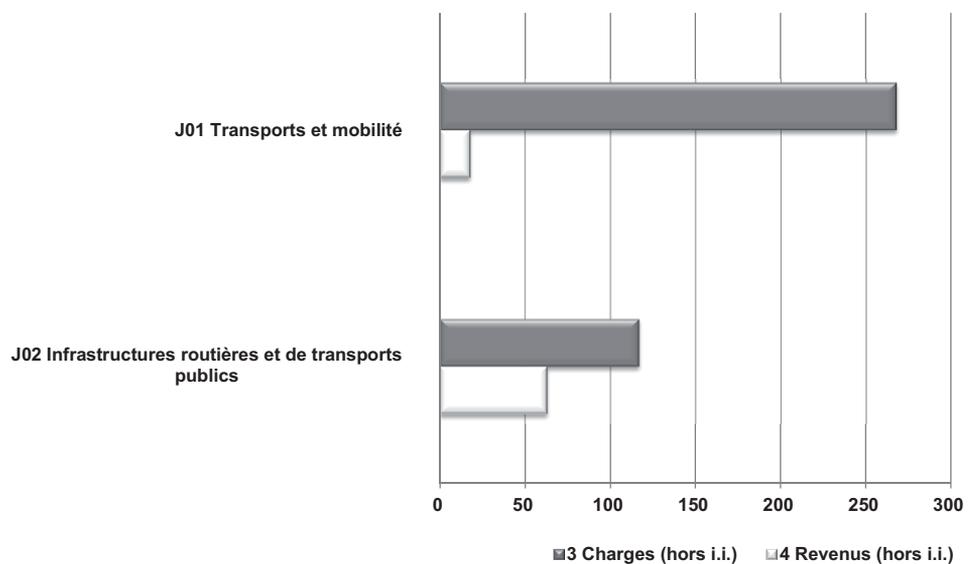


J Mobilité

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



J Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité entre les transports publics, les transports privés, la mobilité douce et le stationnement. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, tout en veillant à la sécurité des usagers et à protéger la population des nuisances sonores provoquées par la circulation motorisée.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport ;
- Mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante ;
- Garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables ;
- Préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances ;
- Equilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines.

Projets prioritaires pour l'année 2016 :

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat, les objectifs prioritaires de sa feuille de route sont axés sur une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de transport, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération.

En 2016, les actions de fluidification des modes de transports seront poursuivies, notamment sur les grands axes, en améliorant la programmation des feux, la mise en place d'ondes vertes et de feux à l'orange clignotant la nuit.

En ce qui concerne l'offre en matière de transports collectifs et dans un contexte de fortes restrictions budgétaires, le développement du réseau ne connaîtra pas d'évolution majeure en 2016. L'initiative 146 « Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois ! » et les compressions budgétaires opérées sur le programme J01 Transports et mobilité impactent directement le réseau et ne permettent pas de poursuivre l'objectif de croissance de l'offre décrite dans le rapport « Mobilités 2030 – Stratégie multimodale pour Genève ».

Les études liées au développement du LEMAN Express franco-valdo-genevois, qui sera mis en service lorsque les travaux du CEVA, seront terminées, se poursuivront selon le calendrier établi dans les divers domaines concernés. Une attention particulière sera mise sur le suivi des travaux des opérateurs ferroviaires en termes d'horaires, d'équipements des flottes de matériel roulant, de communication aux usagers, de même qu'en matière de tarification et de gouvernance. Dans le même domaine, les études d'avant-projet liées à la nouvelle gare souterraine de Cornavin seront engagées.

Par ailleurs, l'obtention de l'autorisation de construire en force pour la route des Nations est attendue courant 2016, et les procédures d'appels d'offres se mènent en parallèle en vue du début des travaux d'ici fin 2016. Les études des nouvelles liaisons appelées infrastructures routières de "Genève-Sud" entre la route de Saconnex-d'Arve et de Pierre-Grand vont se poursuivre. Les travaux du barreau routier "Mon-Idee Communaux-d'Ambilly" (MICA) et ses mesures d'accompagnement démarreront aussitôt les autorisations et financements obtenus.

Concernant les routes nationales de la région genevoise, les études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'Office fédéral des routes, se poursuivront en y intégrant les enjeux relatifs à la mise en œuvre de la jonction autoroutière de Vernier-Canada. Le projet de la Traversée du lac et le contournement Est de Genève devront préciser les perspectives d'aménagement du territoire ainsi que les mesures d'accompagnement en matière de mobilité.

En termes de réalisations, 2016 verra la mise en œuvre des travaux de plusieurs mesures du Projet d'agglomération, en particulier ceux liés aux interfaces des gares du LEMAN Express.

J01 Transports et mobilité

Département responsable : DETA

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	267'661'757	18'531'559	7.4%	249'130'198	248'873'403
30 Charges de personnel	13'766'977	513'734	3.9%	13'253'243	13'073'043
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'133'745	-1'243'402	-16.9%	7'377'147	9'347'331
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'407'352	630'486	22.7%	2'776'866	2'914'907
36 Charges de transfert	244'334'079	18'640'715	8.3%	225'693'364	223'523'906
39 Imputations internes	19'603	-9'975	-33.7%	29'578	14'215
REVENUS	17'746'671	2'051'272	13.1%	15'695'399	10'101'448
42 Taxes	12'284'671	-1'848'728	-13.1%	14'133'399	10'549'671
43 Revenus divers	755'000	0	0.0%	755'000	1'167'747
44 Revenus financiers	4'707'000	3'900'000	483.3%	807'000	780'011
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	-2'397'781
49 Imputations internes	-	-	-	-	1'800
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-249'915'086	-16'480'287	7.1%	-233'434'799	-238'771'955
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-511'637</i>	<i>189'324</i>	<i>-27.0%</i>	<i>-700'961</i>	<i>-362'261</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'466'821</i>	<i>1'496'759</i>	<i>-37.8%</i>	<i>-3'963'580</i>	<i>-4'980'234</i>
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	<i>-</i>	<i>20'537'106</i>	<i>-100.0%</i>	<i>-20'537'106</i>	<i>-19'304'651</i>
COÛT COMPLET	-252'893'544	5'742'902	-2.2%	-258'636'446	-263'419'101

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	93.06	3.84	4.30%	89.22	86.87
<i>ETP fixes</i>	<i>89.06</i>	<i>11.44</i>	<i>14.74%</i>	<i>77.62</i>	<i>73.47</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.00</i>	<i>-2.80</i>	<i>-100.00%</i>	<i>2.80</i>	<i>5.60</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>4.00</i>	<i>-4.80</i>	<i>-54.55%</i>	<i>8.80</i>	<i>7.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers : les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et de contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics à disposition de la population ;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'action, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures ;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement ;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des transports (DGT), en partenariat avec les entreprises de transports publics (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Société Nationale des Chemins de Fer français, Société des Mouettes Genevoises Navigation SA), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

J01 Transports et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
- J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (priorité 2, rubriques 10 et 16 ; priorité 3, rubriques 19 et 23) dans son programme de législature 2014-2018, les objectifs sont dirigés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacements, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération et de Mobilités 2030.

Le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation se poursuit en parallèle à la conduite des réflexions visant à définir les nouvelles offres et infrastructures de transport devant accompagner le développement des nouveaux quartiers de Genève à l'échelle de l'agglomération.

A ce titre, les études menées sur les 10 grands projets d'urbanisation prioritaires ont permis de préciser les besoins de développement des transports publics, des infrastructures routières et de la mobilité douce pour répondre à la demande en déplacement des futurs résidents de ces nouveaux quartiers. Elles se poursuivent pour aboutir à une traduction concrète sous forme de plans localisés de quartier, de réalisation concrète des nouveaux logements et des infrastructures de transport nécessaires (transports collectifs, routes, pistes cyclables, etc.).

Les objectifs de croissance de l'offre mentionnée dans le Plan directeur des transports collectifs (PDTC) 2015-2018 ne pourront atteindre les cibles prévues initialement dans le cadre du projet Mobilités 2030, compte tenu du maintien de la pression budgétaire. La demande croît cependant puisqu'une évolution positive de la fréquentation est enregistrée aux TPG (+2.5% en termes de voyages-kilomètres au 30 juin 2015 depuis le début de l'année et par rapport à la même période de l'année précédente).

En termes financiers, l'initiative populaire 146 "Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois !" n'a pas eu d'effets positifs. Du début de l'année à fin juin 2015 et par rapport à l'année précédente, le chiffre d'affaires global (produits communautaires) a en effet chuté de 2.6%. En conséquence, les mesures de réduction de l'offre et d'optimisation proposées par les TPG pour un montant d'environ 12 millions de francs par an ont dû être mises en place. Dans ce contexte, l'étape de décembre 2015 prévoit également des mesures d'efficacité supplémentaires, notamment sur le réseau tramway.

L'offre concernant les dessertes ferroviaires régionales sera reconduite en 2016 sur les axes Coppet - Genève - Lancy et Bellegarde - La Plaine - Genève. Les études issues de la convention Léman 2030 (loi H 1 60) se poursuivent sur les projets suivants : extension de la gare Cornavin (poursuite de la phase d'avant-projet qui sera lancée à l'automne 2015), poursuite des projets d'aménagement et d'allongement des quais entre Genève et La Plaine.

Les travaux nécessaires au passage au ¼ d'heure de l'offre Genève - Coppet (points de croisement de Mies (VD) et Chambésy notamment) ont démarré à l'automne 2015 et se poursuivront en 2016 pour une mise en service planifiée à décembre 2017 conformément au PDTC 2015-2018.

Autres projets d'importance stratégique

Le nouveau Plan directeur du réseau routier pour définir les priorités en matière d'aménagement et d'exploitation des infrastructures routières existantes, après examen par le Grand Conseil, devrait déployer ses effets courant 2016.

Les études sur les grands projets d'infrastructures se poursuivent avec la collaboration des communes concernées pour définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacements et adapté aux différentes contraintes, notamment environnementales et paysagères. Le projet général d'élargissement de l'autoroute mené par l'Office fédéral des routes (OFROU) est étroitement coordonné avec les études de réalisation d'une nouvelle jonction autoroutière située dans le secteur de Vernier - Canada et avec celles du nouveau barreau

J01 Transports et mobilité (suite)

routier qui permettra depuis cette jonction de relier la ZIMEYSAVER par le plateau de Montfleury.

Dans le cadre de la Traversée du lac, la mise en place d'une organisation de projet dédiée au Boucllement autoroutier se poursuivra en 2016 afin de préciser les contenus des projets de ce boucllement, de requalification du centre et de développement de la rive gauche, en vue d'aboutir à une décision du Conseil d'Etat fin 2017 sur les modalités de sa réalisation. L'examen approfondi des potentialités d'un partenariat public-privé se poursuit afin d'évaluer l'intérêt de ce type de financement pour une réalisation conforme à la stratégie de Mobilités 2030.

En ce qui concerne la mobilité douce, un nouveau plan directeur y relatif proposera notamment la mise en oeuvre de nouveaux tronçons aménagés en faveur de la sécurité des usagers, afin de développer progressivement le réseau cyclable d'intérêt cantonal.

Afin de concevoir la réorganisation du réseau des transports publics qui accompagnera la mise en service du LEMAN Express à l'horizon 2019 lorsque les travaux de la liaison CEVA seront achevés, les études déjà engagées continueront en 2016. Concernant le LEMAN Express, plusieurs groupes de travail réunissant les partenaires suisses et français (Office fédéral des transports, Canton de Vaud, Région Rhône-Alpes, SNCF, CFF) poursuivront leur étroite collaboration, notamment en ce qui concerne la configuration du matériel roulant, l'établissement des horaires et la tarification.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

30 - Charges de personnel :

La mise en place de l'organisation de projet dédiée à la réalisation du Boucllement autoroutier (Traversée du lac) a été validée par le Conseil d'Etat le 4 mars 2015. Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions visant la réalisation de ce projet à l'horizon 2030, les besoins de la direction générale des transports (DGT) en ressources humaines correspondent à 4 ETP agents spécialisés (+ 600 000 F).

Economies de - 24 592 F sur les charges de personnel et correction à la baisse de compléments salariaux (- 129 753 F hors charges).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'entrée en vigueur, en 2015, d'une nouvelle convention signée entre l'Etat de Genève et la Fondation des parkings, portant sur les horodateurs et parcomètres sis en Ville de Genève, a induit une modification des flux financiers entre les signataires. Dorénavant, la Fondation reverse à l'Etat un montant forfaitaire contre l'entretien et le renouvellement des appareils collectifs (y compris la mise en place de nouveaux modes de paiement), ce qui a pour effet de supprimer des montants en charges (- 1 800 000 F) et en revenus quasi-équivalents.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions visant à la réalisation de la Traversée du lac à l'horizon 2030, les études à réaliser prioritairement s'élèvent à + 625 000 F. De leurs conclusions dépendra la réalisation des autres volets des études (notamment requalification du centre, impact de la réalisation du Boucllement autoroutier sur la rive gauche et mesures d'accompagnement y relatives, développement territorial de la rive gauche, financement de l'infrastructure).

Economies de - 68 402 F réalisées sur les honoraires de mandataires.

36 - Charges de transfert :

Hausse de la subvention en faveur des Transports publics genevois (TPG) de + 15 759 000 F. Cette augmentation résulte de deux effets :

1. Application du contrat de prestations 2015-2018 ratifié par la loi 11531 (+ 2 000 000 F) ;
2. Sous réserve de ratification par le Grand Conseil, l'assujettissement volontaire du service des infrastructures de transport publics (SITP, rattaché au programme J02), autorisé par arrêté du Conseil d'Etat du 13 mai 2015, va permettre de récupérer la TVA sur les travaux annuels d'entretien sur les lignes de tramways ainsi que sur la construction des lignes passées et futures. Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre du projet d'optimisation fiscale (TVA) mené par l'Etat de Genève, va conduire dorénavant l'Etat à verser une contribution monétaire supplémentaire aux TPG (+13 759 000 F), qui viendra s'ajouter aux subventions existantes, tandis que le SITP facturera aux TPG, avec TVA, un droit du sillon, selon les prescriptions de l'Office fédéral des transports (+ 14 310 000 F sous la nature 42 du programme J02), dégageant ainsi une amélioration du résultat de l'Etat de + 551 000 F. L'ancienne subvention aux TPG ainsi que la charge, toutes deux non monétaires, pour l'utilisation des infrastructures, sont supprimées.

J01 Transports et mobilité (suite)

Suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2016, des modifications de loi et d'ordonnance découlant du projet de financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire adopté par la population suisse le 9 février 2014 (FAIF), le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) sera mis en place. Le FIF est un fonds permanent alimenté par différentes sources (RPLP, prix du sillon, TVA, etc.). Les cantons sont amenés à y contribuer via une enveloppe de 500 millions de francs. La part de chaque canton est établie grâce à une clé de calcul qui pondère à égalité les voyageurs-kilomètres et les trains-kilomètres commandés conjointement par la Confédération et les cantons en transport régional des voyageurs. La part du canton de Genève s'élève à 2 600 000 F pour 2016.

Dans le cadre du groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), attribution des nouvelles délégations de service public pour les lignes interurbaines entre Saint-Gervais et Genève, Thonon et Genève et Annecy et Genève, en décembre 2015 (+ 400 000 F).

Diminutions de - 37'675 F de l'indemnité versée aux transports publics nyonnais (TPN) au titre du trafic régional et de - 26 280 F de celle en faveur de la Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN).

42 - Taxes :

L'entrée en vigueur, en 2015, d'une nouvelle convention signée entre l'Etat de Genève et la Fondation des parkings, portant sur les horodateurs et parcomètres sis en Ville de Genève, a induit une modification des flux financiers entre les signataires. Dorénavant, la Fondation reverse à l'État un montant forfaitaire contre l'entretien et le renouvellement des appareils collectifs (y compris la mise en place de nouveaux modes de paiement), ce qui a pour effet de supprimer des montants en charges et en revenus (- 1 850 000 F) quasi-équivalents.

44 - Revenus financiers :

Dès 2016, prélèvement par l'Etat de Genève du 50% du résultat net annuel de la Fondation des parkings (+ 3 900 000 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1 Taux de courses non réalisées Tramways	Qualité	1.10%	1.1%	N/D	1.05%	2018
1.2 Taux de courses non réalisées Trolleybus	Qualité	0.90%	0.9%	N/D	0.85%	2018
1.3 Taux de courses non réalisées Autobus	Qualité	0.60%	0.65%	N/D	0.55%	2018
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales						
2.1 Croissance annuelle de la fréquentation des Transports publics genevois (%/2014)	Efficacité	+2%	+1%	100%	+4%	2018
3. Evaluer la fluidité du trafic routier						
3.1 Temps moyen, jours ouvrables en régime dit "dense" ou "saturé"	Qualité	5h58	3h05	03h32	6h00	2019
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière						
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	2020
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2020

J01 Transports et mobilité (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Développer et améliorer le réseau de mobilité douce						
5.1 Augmentation de la longueur des aménagements cyclables sur le territoire de Genève (base déc. 2014 en km)	Efficacité	+20 km	+10 km	17.2 km	+49 km	2018
5.2 Evolution du trafic vélo pendant les périodes de pointe (base 2011)	Efficacité	+1000 vélos	+1000 vélos	N/D	+3000 vélos	2019
5.3 Nombre de places de vélo équipant les arrêts de transport public	Efficacité	+400 places	+400 places	N/D	+4000 places	2020
6. Mettre à disposition des places P+R sur le territoire genevois						
6.1 Nombre de places cumulées exclusivement réservées au P+R	Efficacité	5437 places	5397 places	5354 places	6900 places	2019
6.2 Evolution du nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente	Efficacité	0	0	+238 places	+1463 places	2019
6.3 Taux d'occupation des places P+R à disposition par la Fondation des parkings sur le territoire genevois	Efficacité	83%	83%	82%	85%	2019

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.3 : Ces indicateurs ont été inscrits au budget dès 2015. Ils sont mesurés dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Ils correspondent au nombre de courses non réalisées par rapport au nombre de courses programmées. L'objectif est atteint lorsque le taux de courses non réalisées est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée. Les taux atteints en 2014 pour ces trois indicateurs sont respectivement de 0.90%, 0.86% et 0.48%.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur est mesuré dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois. Il permet d'évaluer la variation du nombre de voyageurs par kilomètre (VKM) utilisant le réseau des Transports publics genevois par rapport à l'année de référence 2014. L'objectif sera atteint dans la marge de tolérance de plus ou moins 5% de la valeur absolue prévue par le contrat de prestations (en millions de VKM): 2015 = 462; 2016 = 467; 2017 = 472; 2018 = 477.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur a été inscrit au budget dès 2015. Il permet de suivre l'évolution de la fluidité du trafic routier sur les pénétrantes de petite et moyenne ceinture en mesurant la durée moyenne horaire (sur 24h) des jours ouvrés durant laquelle le trafic est qualifié de "dense" ou "saturé", ce qui correspond à un état "non fluide". Suite à une panne des appareils de mesure, les valeurs calculées en 2014 étaient sous-évaluées, ce qui explique l'écart important entre la cible fixée au budget 2015 et celle du projet de budget 2016.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Les valeurs cibles de ces indicateurs sont fixées selon des prescriptions légales, notamment celles de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR).

Indicateur 5.1 : Cet indicateur mesure la progression des aménagements cyclables (pistes, bandes et autres aménagements séparant les cyclistes du trafic individuel motorisé) sur tout le réseau routier du canton (communal et cantonal). La valeur de référence a été redéfinie sur la base des objectifs inscrits dans le projet du Plan d'action de la mobilité douce (PAMD) 2015-2018 actuellement à l'examen du CE. La nouvelle valeur de référence est le nombre de km du réseau cyclable général en date du 31 décembre 2014, à savoir 493 km d'aménagements cyclables dont 276 km sur réseau cantonal. La valeur de la cible à long terme correspond aux nombres de kilomètres d'aménagements cyclables restant à réaliser dans le cadre du réseau cyclable général défini dans le PAMD 2015-2018, à savoir + 49 km dont + 12 km sur réseau cantonal.

Indicateur 5.2 : La croissance du trafic vélo correspond aux objectifs du Plan directeur de la mobilité douce (PDMD). L'indicateur étant mesuré tous les deux ans, la prévision pour 2016 est la même que pour 2015 puisque la valeur 2015 sera reportée en 2016.

J01 Transports et mobilité (suite)

Indicateur 5.3 : L'objectif au projet de budget 2016 est de + 400 places hors CEVA par rapport au budget 2015. La cible à 2020 de + 4000 places comprend près de 3000 places à réaliser en 2019 aux vélos stations CEVA et aux alentours des gares CEVA.

Indicateur 6.1 : L'indicateur mesure le nombre de places mises à disposition par la Fondation des parkings et les 370 places des CFF, exclusivement réservées aux P+R et non plus le total des places à disposition dans les P+R. La valeur cible à long terme est déterminée dans le plan d'action du stationnement 2013-2019. Base 2013 : 4961 places. A l'horizon 2019, l'objectif est de disposer de 6900 places.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur mesure le nombre de places P+R supplémentaires mises à disposition par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente. Le résultat à atteindre de 1463 places créées d'ici à 2019 - Base 2015 : 5437 places - prend en compte l'ouverture des P+R suivants : Trèfle-Blanc, Bachet, Bernex-Ouest, Vandoeuvres, Jonction de Ferney.

Indicateur 6.3 : Cet indicateur mesure le taux d'occupation des places P+R à disposition (rapport entre le nombre d'abonnements et le nombre de places P+R de la Fondation des Parkings).

J02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DETA

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	120'700'544	2'669'607	2.3%	118'030'937	111'427'438
30 Charges de personnel	20'384'382	413'296	2.1%	19'971'086	19'833'987
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'990'072	1'256'847	7.5%	16'733'225	16'470'327
33 Amortissements du patrimoine administratif	57'216'925	1'035'851	1.8%	56'181'074	53'665'161
34 Charges financières	-	-	-	-	388'275
36 Charges de transfert	21'220'464	-60'006	-0.3%	21'280'470	19'948'985
39 Imputations internes	3'888'701	23'619	0.6%	3'865'082	1'120'704
REVENUS	67'346'712	12'375'229	22.5%	54'971'483	48'151'992
42 Taxes	17'570'397	14'325'164	441.4%	3'245'233	3'066'955
43 Revenus divers	3'276'749	300'000	10.1%	2'976'749	2'023'140
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	-90'000	-100.0%	90'000	124'465
46 Revenus de transferts	41'909'336	-2'170'635	-4.9%	44'079'971	41'192'367
49 Imputations internes	4'590'230	10'700	0.2%	4'579'530	1'745'064
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-53'353'832	9'705'622	-15.4%	-63'059'454	-63'275'447
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-757'567</i>	<i>298'700</i>	<i>-28.3%</i>	<i>-1'056'267</i>	<i>-549'610</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'740'660</i>	<i>2'562'985</i>	<i>-35.1%</i>	<i>-7'303'645</i>	<i>-5'595'178</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>14'500</i>	<i>-20'537'106</i>	<i>-99.9%</i>	<i>20'551'606</i>	<i>19'309'040</i>
COÛT COMPLET	-58'837'559	-7'969'800	15.7%	-50'867'759	-50'111'195

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	168.26	2.99	1.81%	165.27	156.66
ETP fixes	160.46	7.99	5.24%	152.47	147.86
ETP auxiliaires	0.00	-1.00	-100.00%	1.00	1.00
ETP agents spécialisés	7.80	-4.00	-33.90%	11.80	7.80

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par la direction générale du génie civil (DGGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Projets stratégiques :

Les objectifs 2016 sont les suivants :

- poursuite des travaux du CEVA ;
- poursuite des études des nouvelles liaisons routières appelées "Genève-Sud" entre la route de Saconnex-d'Arve et Pierre-Grand ;
- appel d'offres du projet de la route des Nations et début des travaux ;
- début des travaux du barreau routier "Mon-Idée Communaux-d'Ambilly" (MICA) et de ses mesures d'accompagnement ;
- suivi des études de nouvelles lignes de tram selon le plan de développement du réseau des transports publics ;
- suivi des études sur le développement du réseau ferroviaire selon l'application de Léman 2030 (loi H 1 60) ;
- suivi des études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'OFROU.

Autres projets d'importance stratégique

En sus des objectifs formulés dans le programme de législature, la DGGC va se consacrer en 2016 aux activités suivantes :

- surveillance, inspection, maintenance et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier ;
- surveillance, entretien et renouvellement des arbres du domaine public cantonal ;
- poursuite des études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel ;
- poursuite des études et des travaux de nouvelles infrastructures routières liées notamment au Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et au développement de nouveaux quartiers.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

30 - Charges de personnel :

Afin de procéder à la réalisation des projets d'agglomération et des infrastructures tramways des espaces publics liés aux gares du LEMAN Express, la DGGC bénéficie de ressources humaines supplémentaires (+ 450'000 F pour 3 ETP fixes). Ces nouveaux besoins sont compensés par l'activation de charges de personnel qui émerge au compte d'investissement en vertu des règles comptables en vigueur (voir nature 43) et par les contributions fédérales (voir nature 46).

Economies de - 50 098 F réalisées sur les charges de personnel.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Hausse des indemnités versées aux riverains dans le cadre des mesures d'accompagnement des projets de génie civil (+ 1 340 000 F).

Transfert au bilan du fonds d'amélioration de la desserte TPG - site La Praille (- 30 000 F, voir explications sous la nature 45).

Autres économies à réaliser (- 53 153 F).

36 - Charges de transfert :

Transfert au bilan du fonds d'amélioration de la desserte TPG - site La Praille (- 60 000 F, voir explications sous la nature 45).

42 - Taxes :

Dans le cadre du projet d'optimisation fiscale (TVA), le Conseil d'Etat a autorisé par arrêté du 13 mai 2015 l'assujettissement volontaire du service des infrastructures de transport public (SITP), aux fins de récupérer la TVA sur les travaux annuels d'entretien sur les lignes de tramways ainsi que sur la construction des lignes passées et futures.

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Sous réserve de ratification par le Grand Conseil, cette opération va conduire le SITP à facturer aux Transports publics genevois (TPG) un droit du sillon (avec TVA) selon les prescriptions de l'Office fédéral des transports (+ 14 310 000 F).

43 - Revenus divers :

Activation des charges de personnel en lien avec la réalisation des projets d'agglomération qui émarginent au compte d'investissement (+ 300 000 F).

45 - Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Transfert au bilan du fonds d'amélioration de la desserte TPG - site La Praille. Ce financement particulier de tiers repose sur une convention tripartite entre l'ATE, l'Etat de Genève et le Centre commercial La Praille. Un montant forfaitaire est versé annuellement par le centre commercial à ce fonds permettant la pérennisation et l'amélioration de la desserte en transports publics du centre commercial. L'Etat exécutant à titre fiduciaire les décisions d'une commission avec gouvernance autonome, tous les flux doivent transiter uniquement par le bilan, et non plus par le compte de fonctionnement. Le transfert de ce fonds est "neutre" sur le plan financier, dès lors qu'il entraîne une diminution équivalente du volume des charges et revenus (- 90 000 F).

46 - Revenus de transferts :

Les dépenses intégralement refacturées à l'Office fédéral des routes (OFROU) sont comptabilisées dans une nature de bilan. En vertu du principe de sincérité budgétaire, le budget des revenus en provenance de la Confédération est adapté à la baisse (- 2 600 000 F).

Produits différés de subvention d'investissement en provenance de la Confédération et des communes (+ 279 365 F).

Contributions fédérales supplémentaires en lien avec la réalisation des espaces publics liés aux projets d'agglomération (+ 150 000 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE						
1.1 Pour chaque projet: Ecart en % entre le coût initialement budgété et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	+/-10%	+/-10%	5.12%	+/-10%	2019
1.2 Liaison ferroviaire CEVA: Ecart en % entre le coût annuel budgété et le coût réel annuel	Efficacité	+/-10%	+/-10%	12.96%	+/-10%	2019
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	85%	80%	100.93%	90%	2019
2.2 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	80%	80%	81%	80%	2019
2.3 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	80%	80%	76%	80%	2019
2.4 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	80%	80%	94%	80%	2019

Commentaires

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

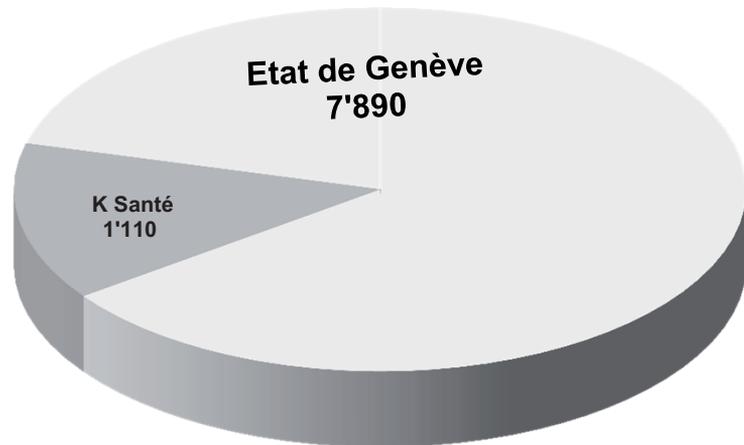
Indicateurs 1.1 et 2.1 : Ces indicateurs sont fortement dépendants des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de nouvelles artères ou de réaménagement de tronçons de routes existantes, de constructions de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons, etc. Ils sont également fortement dépendants des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre. Le cas échéant, l'avancement de certains projets conjoints peut également être fortement influencé par des projets connexes de la compétence d'autres maîtres d'ouvrages (autres directions ou départements, communes, départements français limitrophes, AIG, etc.) ainsi que par leur participation financière aux projets cantonaux.

Indicateur 1.2 : Jusqu'en 2013, cet indicateur dépendait fortement du traitement par le Tribunal fédéral des recours sur le projet. Depuis 2013, il a retrouvé sa pertinence. Il peut cependant être fortement influencé par des modifications de la planification dues aux aléas de chantier.

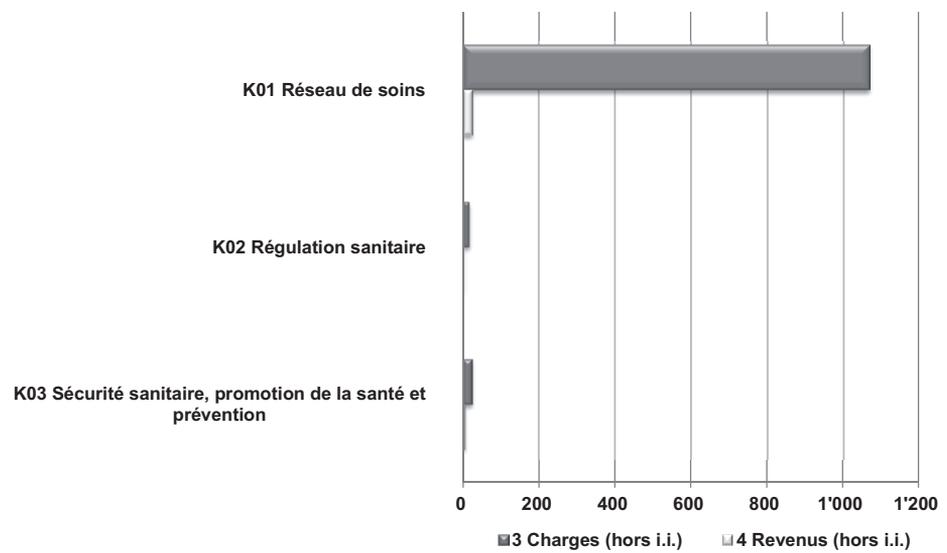
Indicateurs 2.2, 2.3 et 2.4 : Ces indicateurs sont basés sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. L'objectif est fixé à 80% pour ces trois indicateurs.

K Santé

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



K SANTE

Synthèse des priorités

Adapter les prestations à l'évolution des besoins de la population, accompagner le vieillissement de la population, gagner en efficience dans le réseau de soins pour assurer durablement l'accès aux soins pour tous, contrôler la qualité des prestations, assurer la sécurité de la consommation et mieux prévenir les maladies : tels sont les axes structurants de l'action de l'Etat en terme de santé. Ces lignes directrices guideront en 2016 la politique du Conseil d'Etat dans le cadre des trois programmes définis au début de la législature (réseau de soins, régulation sanitaire, sécurité sanitaire et promotion de la santé).

Le Conseil d'Etat prêtera une attention particulière à la mise en œuvre de la planification sanitaire et médico-sociale remise à jour pour les périodes 2016-2019. Les contrats de prestations avec les institutions de soins 2016-2019 tiendront compte de ces prévisions actualisées. Ils permettront d'assurer le financement d'heures de soins à domicile en augmentation plus rapide que les soins stationnaires. Ils apporteront une attention particulière aux structures intermédiaires, qui seront renforcées en 2016, ainsi qu'aux projets de prises en charges communes à plusieurs institutions pour des patients spécifiques. L'objectif étant à chaque fois d'éviter des hospitalisations inutiles et de répondre au mieux aux besoins des patients.

Par ailleurs, la recherche de meilleures interfaces entre les prestations sociales et celles du domaine de la santé sera au centre de la réunification de ces deux politiques publiques au sein d'un même département. Enfin, la recherche de l'efficience et de la qualité au sein du réseau de soins continueront à faire l'objet des efforts des acteurs étatiques. Améliorer les collaborations entre les différents intervenants de la santé par des bonnes pratiques communes devrait permettre de mieux adapter les prises en charge et de gagner en efficience au sein des institutions.

Dans le domaine des établissements publics médicaux, l'année 2016 sera marquée par la mise en exploitation de plusieurs bâtiments ayant fait l'objet d'investissements soutenus de la part de l'Etat, au premier rang desquels le nouveau bâtiment des lits des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Les cliniques de Joli-Mont et de Montana devraient également intégrer le périmètre des HUG pour garantir une offre optimale en termes de soins de réadaptations, notamment.

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, la politique de prévention doit être menée sur le long terme pour être efficace. Elle est un levier important pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat poursuivra en 2016 la démarche de renouvellement total –par une réflexion transversale partagée avec les autres départements de l'administration cantonale– des priorités des actions de promotion-prévention. L'année 2015 aura été marquée par la finalisation d'un plan stratégique cantonal qui sera traduit en 2016 par un plan d'action soutenant les futurs contrats de prestations dans ce domaine dès 2017. L'objectif est de déterminer l'engagement le plus efficace des deniers publics consacrés à la prévention par rapport aux enjeux d'une société vieillissante.

Enfin, dans le domaine de la surveillance de la consommation, le canton poursuivra ses collaborations intenses et fructueuses avec les autres cantons romands. Il cherchera à rester réactif par rapport à l'évolution tant du contexte normatif européen et national qu'à celle des habitudes de consommation ou de commercialisation des denrées alimentaires et des objets usuels. Le renouvellement du droit fédéral en la matière, en consultation en 2015, demandera aux administrations cantonales un effort d'adaptation obligatoire et conséquent.

K01 Réseau de soins

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	1'068'191'211	852'928	0.1%	1'067'338'283	1'052'420'168
30 Charges de personnel	2'436'508	418'357	20.7%	2'018'151	1'846'834
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'996'084	-29'866	-1.5%	2'025'950	1'011'872
33 Amortissements du patrimoine administratif	242'609	-516'283	-68.0%	758'892	498'933
36 Charges de transfert	1'063'515'621	980'721	0.1%	1'062'534'900	1'049'062'446
39 Imputations internes	390	0	0.0%	390	83
REVENUS	24'681'816	-1'839'674	-6.9%	26'521'490	24'085'073
42 Taxes	2'202'376	-1'549'674	-41.3%	3'752'050	1'195'923
43 Revenus divers	22'479'440	-290'000	-1.3%	22'769'440	21'991'113
44 Revenus financiers	0	0	-	-	898'037
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'043'509'395	-2'692'602	0.3%	-1'040'816'793	-1'028'335'095
<i>Coût des activités de support</i>	-96'611	-11'484	13.5%	-85'127	-96'925
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-72'023'630	-973'773	1.4%	-71'049'857	-137'180'937
COÛT COMPLET	-1'115'629'636	-3'677'859	0.3%	-1'111'951'777	-1'165'612'957

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	14.26	2.60	22.30%	11.66	11.70
<i>ETP fixes</i>	13.44	1.88	16.26%	11.56	11.70
<i>ETP auxiliaires</i>	0.10	0.00	0.00%	0.10	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.72	0.72	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- garantit l'égalité d'accès aux soins;
- favorise l'aide aux proches;
- assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad), les cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana, les foyers de jour ainsi que par le service du réseau de soins (direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.04 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.05 Accès aux soins
- K01.06 Prestations hospitalières

K01 Réseau de soins (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

L'année 2016 sera marquée par la mise en œuvre de la planification sanitaire cantonale actualisée pour la période 2016-2019. Comme ailleurs en Suisse, le système de santé genevois doit faire face au défi du vieillissement de la population, qui se traduit par une augmentation du nombre de personnes âgées souffrant de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires, cancer, etc.). Le rapport met en évidence l'augmentation des besoins en soins à domicile mais également l'augmentation des besoins en soins stationnaires tels que les soins de réadaptation ou les places en EMS. Le rapport propose également des pistes pour mieux développer les structures intermédiaires et les prises en charge mixtes entre plusieurs institutions pour certaines catégories spécifiques de patients.

Notre région dispose d'un tissu dense et varié d'organismes dispensant des prestations de santé. La volonté du Conseil d'Etat est d'encourager les collaborations entre les différents partenaires du réseau de soins afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du réseau de soins. Les entités subventionnées doivent être les porteurs de bonnes pratiques réciproques et de clarté sur les critères d'éligibilité des patients pour leurs prestations afin de garantir l'adéquation de l'orientation du patient. Ces meilleurs interfaçages permettent de gagner en efficacité afin de favoriser le financement durable de l'accès aux soins pour tous. La future révision de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile du 26 juin 2008 (LSDom - K 1 06) ainsi que son règlement (RSDom - K 1 06.1) devra notamment permettre de mieux définir les conditions de subventionnement et d'exploitation des structures intermédiaires en s'attachant à un bon contrôle des critères d'admission.

Les contrats de prestations avec les institutions de soins seront renouvelés pour la période 2016-2019 en tenant compte des prévisions de la planification. Les deux contrats principaux avec les hôpitaux et avec l'Institution genevoise de maintien à domicile (Imad) proposeront des mécanismes de régulation du financement en fonction de l'évolution réelle de l'activité des entités ainsi qu'un mécanisme pour faciliter le financement de projets communs au réseau de soins.

Le Conseil d'Etat poursuivra, en 2016, sa politique en faveur des soins à domicile, laquelle place Genève parmi les cantons où ce type de prise en charge est le plus développé en Suisse. Outre son aspect économique, le maintien à domicile présente l'avantage de satisfaire aux aspirations d'une majorité de la population. Selon la planification médico-sociale et sanitaire, il faut prévoir une augmentation annuelle de quelque 4,5 % du volume d'heures de soins à domicile. Des ressources supplémentaires seront ainsi affectées en 2016 aux prestations de soins fournies par l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).

Dans le domaine hospitalier, l'année sera marquée par la mise en exploitation du nouveau bâtiment des lits des hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ainsi que d'autres bâtiments des HUG ayant fait l'objet d'investissements soutenus ces dernières années. Le nouveau bâtiment des lits comprendra une pharmacie publique permettant notamment de faciliter l'approvisionnement en produits thérapeutiques des patients à la sortie de l'hôpital. Par ailleurs, les cliniques de Joli-Mont et Montana seront intégrées au périmètre des HUG.

En ce qui concerne les structures intermédiaires, les unités d'accueil temporaire de répit (UATR) proposent des courts séjours à des personnes en âge AVS qui présentent une situation médicale stable et dont le proche aidant a besoin de répit ou est momentanément affecté dans sa santé. Actuellement, on compte 38 lits UATR, répartis sur deux sites exploités par l'imad : Les Jumelles à Thônex (9 lits) et Villereuse en ville de Genève (29 lits). Le besoin de 100 lits UATR au total a été confirmé dans le cadre des travaux de planification sanitaire. Il est donc justifiable d'ouvrir jusqu'à 62 lits UATR supplémentaires. Selon un rapport d'expert, il serait pertinent de créer une partie de ces lits dans des EMS. C'est pourquoi l'EMS Résidence Bon-Séjour à Versoix a ouvert, à titre de projet-pilote, 2 lits UATR en mai 2015. A la suite de cette expérience, il est prévu d'ouvrir 20 lits supplémentaires dans des EMS en 2016 pour un montant de + 1'500'000 F. De plus, la participation journalière des clients, soit F 100.60, constitue dans certains cas un frein financier au recours à l'UATR. Par conséquent, il est prévu de diminuer de moitié cette participation (coût : + 500'000 F).

Les foyers proposent principalement un accueil de jour, excepté le Pavillon de la Rive, qui accueille également des personnes pour la nuit. Ils permettent à leurs clients de garder un lien social (repas pris en commun, animations) et offrent un répit aux proches aidants. On dénombre 9 foyers au total, soit 132 places de jour et 4 places de nuit, dont 7 foyers généralistes (ouverts 5 jours sur 7) et 2 foyers spécialisés pour les personnes avec troubles cognitifs. Selon la planification 2016 - 2019, quatre foyers supplémentaires pourraient être ouverts en 2016 pour répondre aux besoins. En l'absence de projets concrets de foyers, il est prévu de financer l'ouverture d'un 6^{ème} jour dans quatre foyers généralistes existants (coût : + 500'000 F).

Le Conseil d'Etat axera également ses actions sur d'autres projets stratégiques qui permettront d'optimiser l'organisation du réseau de soins, de prévenir la perte d'autonomie et de retarder le recours aux soins :

K01 Réseau de soins (suite)

- Un fort accent sera mis sur la poursuite des plans cantonaux, notamment la mise en œuvre du plan cantonal Alzheimer, le renouvellement du programme cantonal en faveur des soins palliatifs ainsi que les actions en faveur des proches aidants. L'objectif consiste, à terme, à pouvoir déployer de véritables filières de soins coordonnées qui, sans impulsion cantonale, ne verraient pas le jour.

MonDossierMedical.ch, après une année 2015 de forte croissance de son utilisation et du nombre de participants, devra poursuivre son déploiement en collaboration avec La Poste. Le déploiement du plan de soins partagés, celui en routine aux admissions des HUG ainsi que celui au sein de l'imad marqueront l'année 2016. Ce projet vise à améliorer la sécurité et l'efficacité de la prise en charge médicale. Cette plate-forme d'échange d'information médicale sécurisée et avec des droits d'accès gérés par le patient place Genève en tête des cantons suisses actifs dans la cybersanté. Le potentiel d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins est énorme même si le changement culturel pour en faire une réalité quotidienne des soignants est encore important.

- Enfin, des efforts particuliers seront consentis pour former le personnel de santé nécessaire pour le bon fonctionnement du réseau dans les années qui viennent.

Justification des écarts

L'augmentation des charges de + 852'928 F, constatée entre le budget 2016 et le budget 2015, concerne principalement la rubrique 36 "charges de transfert".

La croissance des charges de personnel de + 418'357 F s'explique par la conversion de mandats octroyés à des tiers en postes permanents. Cette conversion se justifie par des besoins récurrents dans le domaine du monitoring du réseau de soins (amélioration du suivi des coûts). Elle est neutre budgétairement entre les rubriques 30 et 31.

La baisse constatée sur la rubrique 31 (-29'866 F) ne correspond toutefois pas à la croissance de la rubrique des charges de personnel. Ceci s'explique par le fait que cette rubrique a également bénéficié d'une augmentation de + 400'000 F pour le développement de plans cantonaux (Alzheimer, diabète, cancer).

Enfin, les amortissements du patrimoine administratif baissent de -516'283 F conformément au plan d'amortissement prévu.

Dans le détail, l'augmentation des charges de transfert (+ 980'721 F) s'explique principalement par les éléments suivants :

- Augmentation des postes accordée à l'institution genevoise de maintien à domicile (imad) en lien avec le vieillissement de la population (+ 6'800'000 F) ;
- Augmentation en lien avec l'ouverture de nouveaux immeubles à encadrement pour personnes âgées à l'imad (+ 500'000 F) ;
- Financement aux cliniques privées des hospitalisations stationnaires dans le cas de l'assurance invalidité (+ 120'000 F) ;
- Augmentation accordée pour les foyers de jours (+ 570'000 F) ;
- Ouverture de nouvelles unités d'accueil temporaire de répit (+ 2'000'000 F) ;
- Programmes d'efficience du réseau de soins (proches aidants, soins palliatifs) (+ 700'000 F) ;
- Complément d'ouverture Brennaz 2 et Dardelles (+ 429'500 F) pour les HUG ;
- Complément d'ouverture Curabilis (+ 2'740'000 F) pour les HUG ;
- Complément en lien avec l'augmentation des cotisations CPEG (+ 4'833'241 F) ;
- Mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (- 16'362'080 F) ;
- Baisse des amortissements relatifs aux subventions d'investissement accordées (- 859'195 F) ;
- Ajustement depuis les HUG vers UNIGE consécutif au transfert de la stomatologie et de la médecine dentaire réalisé lors du budget 2015 (- 423'686 F) ;

Les revenus fléchissent globalement de - 1'839'674 F en raison principalement de l'actualisation des revenus liés aux actions récursoires (- 1'550'000 F), des revenus en lien avec la suppression de la rémunération des fonds propres des HUG (- 1'000'000 F) (mise en œuvre de la recommandation 3.3.1 du rapport 10-10 du SAI). En parallèle, une augmentation des revenus est attendue à hauteur de + 710'000 F en lien avec l'ouverture des dernières structures de Curabilis.

K01 Réseau de soins (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
1.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	83.5 ans	83.3 ans	84.1 ans	85.5 ans	2020
1.2 Nombre de clients pris en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	16'955	17'000	16'621	17'500	2019
1.3 Nombre d'heures de prestations LaMal effectuées par l'IMAD	Efficacité	629'000 heures	500'000 heures	587'755 heures	718'000 heures	2019
1.4 Pourcentage de clients ayant 65 ans et plus ayant dépassé la limite de prise en charge par l'IMAD par rapport au nombre de clients ayant 65 ans et plus recevant des soins	Efficacité	<=2%	entre 1 et 1.5%	1.6%	<=1.8%	2019
1.5 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	80%	75%	84.4%	83%	2019
2. Améliorer la couverture du besoin de la population						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	90%	95%	85.9%	90%	2020
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	70%	75%	58.4%	75%	2020
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	70%	70%	63.8%	75%	2020
2.4 Délai d'attente PTH (prothèse totale de hanche)	Qualité	8 semaines	8 semaines	7 semaines	8 semaines	2020
2.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	3 à 4 semaines	3 à 4 semaines	2.7 semaines	4 semaines	2020
2.6 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	<10%	<10%	7.5%	<10%	2020
2.7 Nombre d'événements indésirables graves (EIG)	Qualité	N/D	<180	197	N/D	
3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
3.1 Taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG	Efficience	80%	85%	89.9%	80%	2020
4. Diminuer la durée moyenne de séjour						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	<6.3 jours	<6.3 jours	6 jours	<6.3 jours	2020
4.2 Nombre de personnes aux HUG en attente de placement	Efficience	<=180	<=108	196	<=112	2020
4.3 Durée d'attente de placement	Efficience	<=80 jours	<=80 jours	100 jours	<=60 jours	2020
5. Assurer la qualité des prestations						
5.1 Taux de couverture financière par l'assurance obligatoire par point DRG	Efficacité	85%	42%	91%	90%	2020

Commentaires

K01 Réseau de soins (suite)

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	80 ans	80 ans	80 ans
Indicateur 1.2	<16'500	<16'500	<16'500
Indicateur 1.3	<490'000	<490'000	<490'000
Indicateur 1.4	>2%	>2%	>2%
Indicateur 1.5	<70%	<70%	<70%
Indicateur 2.1	<90%	<90%	<90%
Indicateur 2.2	<70%	<70%	<70%
Indicateur 2.3	<60%	<65%	<65%
Indicateur 2.4	>12 semaines	>12 semaines	>12 semaines
Indicateur 2.5	>4 semaines	>4 semaines	>4 semaines
Indicateur 2.6	>15%	>11%	>11%
Indicateur 2.7	N/A	>220	>220
Indicateur 3.1	<80%	<80%	<80%
Indicateur 4.1	>7 jours	>6.5 jours	>6.5 jours
Indicateur 4.2	>180	>180	>180
Indicateur 4.3	>100 jours	>100 jours	>100 jours
Indicateur 5.1	<80%	<40%	<40%

Notes :

L'indicateur 1.1 Age moyen d'entrée en EMS a également été intégré dans le programme D01.

L'ancien indicateur 1.2 Durée moyenne de séjour a été transféré dans le programme D01. En effet, cet indicateur a été pensé comme un indicateur du résultat global d'une politique de réseau de soins. Cette conception date de l'époque où les EMS étaient encore dans l'ancienne Direction générale du réseau de soins; au vu de la nouvelle organisation au niveau du département, il devient plus juste de rattacher cet indicateur relatif à la gestion des EMS au programme D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées.

Indicateur 1.4 : Cet indicateur concerne les cas de personnes dont la prise en charge à domicile n'est pas forcément adéquate, car le nombre d'heures de soins nécessaires et fournies par l'IMAD est trop important (notion de « soins excessifs ») par rapport aux soins fournis à la moyenne des clients âgés de plus de 65 ans. La limite au-delà de laquelle on estime que l'intervention de l'IMAD est « excessive » est fixée à >40 h par mois/personne.

La cible est corrélée au financement dans le contrat de prestations. Elle sera revue à la hausse dans le prochain contrat de prestations.

L'objectif 2 ne concerne que les HUG.

Indicateur 2.1 : Les urgences 1 correspondent à des situations aiguës (situation pathologique pouvant entraîner la mort, la perte d'un membre ou d'un organe, si la prise en charge n'est pas immédiate) qui nécessitent une installation immédiate

Indicateur 2.2 : Les urgences 2 correspondent à des situations urgentes (situation pathologique n'engageant pas le pronostic vital, mais qui est susceptible de s'aggraver dans l'immédiat) dont le délai d'installation est de 20 minutes maximum

Indicateur 2.3 : Les urgences 3 correspondent à des situations semi-urgentes (situation pathologique où le temps ne constitue pas un facteur critique. L'état du patient à son arrivée est jugé stable) dont le délai d'installation est de 120 minutes maximum

Indicateur 2.7 : Un événement indésirable grave est annoncé par un/des collaborateur(s) des HUG au Secrétariat général. Il concerne un événement survenu pouvant entraîner un préjudice important soit à l'égard du patient (par

K01 Réseau de soins (suite)

exemple un danger entraînant des risques pour la vie du patient, un décès, une invalidité, une incapacité durable ou un prolongement de son hospitalisation) soit à l'égard des HUG.

Les HUG sont actuellement en phase de déploiement de leur système d'annonce des EIG et les données ne sont donc pas fiables. Il a donc été décidé de mettre de côté cet indicateur pour le PB2016 en attendant que le déploiement soit terminé.

Indicateur 5.1 : Modification de la méthode de calcul. Les parts cantonales du tarif sont dorénavant incluses dans le calcul afin d'être en adéquation avec le Spital benchmark suisse.

K02 Régulation sanitaire

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	17'093'850	-530'824	-3.0%	17'624'674	16'491'911
30 Charges de personnel	3'348'315	-96'093	-2.8%	3'444'408	3'056'613
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	402'417	-436'397	-52.0%	838'814	784'554
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'828	1'666	52.7%	3'162	3'193
36 Charges de transfert	13'337'900	0	0.0%	13'337'900	12'647'468
39 Imputations internes	390	0	0.0%	390	83
REVENUS	1'817'319	-124'958	-6.4%	1'942'277	4'217'332
41 Patentes et concessions	600	0	0.0%	600	14'000
42 Taxes	1'474'259	-129'787	-8.1%	1'604'046	2'100'253
43 Revenus divers	342'460	4'829	1.4%	337'631	2'078'079
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	25'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-15'276'531	405'866	-2.6%	-15'682'397	-12'274'580
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-132'766</i>	<i>12'521</i>	<i>-8.6%</i>	<i>-145'287</i>	<i>-160'416</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-835'503</i>	<i>606'202</i>	<i>-42.0%</i>	<i>-1'441'705</i>	<i>-915'742</i>
COÛT COMPLET	-16'244'799	1'024'590	-5.9%	-17'269'389	-13'350'737

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	20.50	-0.35	-1.68%	20.85	18.68
<i>ETP fixes</i>	<i>20.12</i>	<i>-0.63</i>	<i>-3.04%</i>	<i>20.75</i>	<i>18.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.10</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.10</i>	<i>0.38</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.28</i>	<i>0.28</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

K02 Régulation sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Projets prioritaires et justification des écarts

Depuis plusieurs années, le canton de Genève s'efforce de mieux contrôler les professionnels de la santé actifs dans le canton. Cela s'est traduit par l'octroi de droits de pratiques pour toutes les catégories professionnelles concernées, y compris pour les employés des institutions publiques. En matière de pratiques professionnelles, le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) veillera par ailleurs à optimiser les délais de traitement des autorisations et poursuivra l'exécution des contrôles afin de garantir la qualité des soins.

Le canton appliquera par ailleurs –dans la mesure des compétences laissées aux cantons par le droit fédéral– une politique de régulation de l'offre cohérente et efficace, notamment dans le domaine des soins ambulatoires. Cette politique a porté ses fruits, tant en termes d'adéquation de l'offre par rapport aux besoins qu'en termes de maîtrise des coûts. Malheureusement, la levée de l'essentiel de la clause du besoin pour les prestataires de soins ambulatoires privés a dépossédé le canton d'un moyen d'action efficace. Il entend néanmoins continuer à appliquer cette clause du besoin auprès des professionnels encore concernés.

Le canton prévoit de collaborer de façon accrue avec le canton de Vaud pour mieux appréhender le phénomène des hospitalisations hors canton. Des réflexions ont été menées pour simplifier les conséquences administratives de ces hospitalisations extra-cantoniales et pour limiter leurs implications financières. Pour autant que les partenaires vaudois donnent leur accord final, ces réflexions devraient trouver une application concrète en 2016.

Le Conseil d'Etat entend également suivre très attentivement l'application du mécanisme de compensation partielle des primes payées en trop par les Genevois, dont le principe a été accepté en 2013 par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique des Etats et sur lequel le canton de Genève s'est beaucoup engagé.

Justification des écarts

La baisse des charges de - 530'824 F entre le budget 2016 et le budget 2015 est due principalement à l'actualisation des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (- 436'397 F).

L'écart sur les charges de biens et services s'explique par la fin de la prise en charge des factures relatives à la méthode plaisirs qui sera désormais directement facturée par le fournisseur aux EMS. Cette décision a aussi un impact sur les revenus qui baissent du même montant (- 436'397 F). Cette baisse des revenus est partiellement compensée par une hausse des droits de pratique de + 200'000 F.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	95%	95%	99.23%	95%	2018
2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						

K02 Régulation sanitaire (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	Qualité	95%	95%	71.6%	95%	2018
3. Assurer la surveillance des institutions de santé						
3.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
3.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
3.3 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation fixé à 20% par année	Efficacité	20%	20%	10%	20%	2018
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
4. Assurer le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par le bureau						
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018

Commentaires

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	90%	90%	90%
Indicateur 2.1	75%	75%	75%
Indicateur 3.1	80%	80%	80%
Indicateur 3.2	80%	80%	80%
Indicateur 3.3	10%	10%	10%
Indicateur 3.4	90%	90%	90%
Indicateur 4.1	95%	95%	95%

Notes :

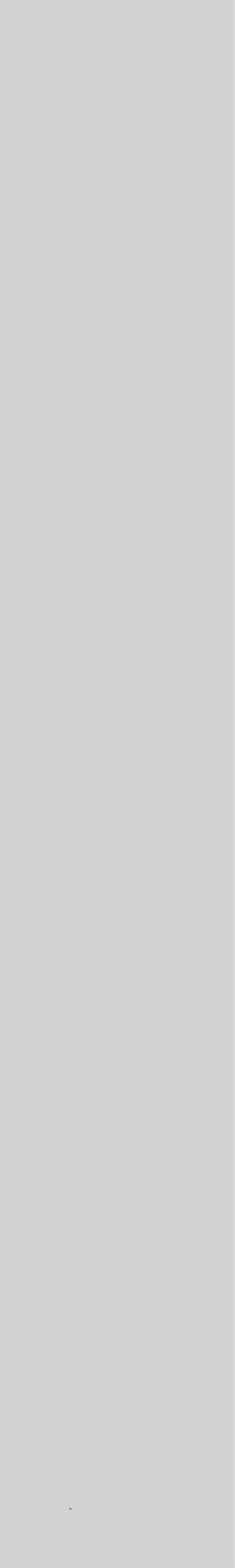
Indicateur 3.1 : La notion de "visite" est scindée en 3 parties soit :

- La visite d'ouverture (pour une simple visite)
- La visite agencée (qui correspond à une visite plus approfondie)
- La visite inopinée (la visite est centrée sur un ou plusieurs éléments en particulier)

Indicateur 3.2 : Les inspections de suivi sont des inspections complémentaires suite à des anomalies constatées lors d'une 1ère inspection. Elles doivent avoir lieu maximum 12 mois après la 1ère inspection.

Indicateur 3.4 : Nombre de plaintes sur les 5 dernières années

- En 2010 : **2**
- En 2011 : **12**
- En 2012 : **5**
- En 2013 : **14**
- En 2014 : **14**



K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DEAS

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	24'883'224	-197'652	-0.8%	25'080'876	24'195'890
30 Charges de personnel	12'308'785	-86'868	-0.7%	12'395'653	12'119'463
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'027'326	10'909	0.5%	2'016'417	1'669'430
33 Amortissements du patrimoine administratif	206'614	12'778	6.6%	193'836	270'714
36 Charges de transfert	10'263'779	-134'471	-1.3%	10'398'250	10'072'071
39 Imputations internes	76'720	0	0.0%	76'720	64'214
REVENUS	5'377'785	-72'445	-1.3%	5'450'230	4'978'556
40 Revenus fiscaux	100'000	30'000	42.9%	70'000	103'792
41 Patentes et concessions	7'600	0	0.0%	7'600	16'801
42 Taxes	2'593'708	-103'543	-3.8%	2'697'251	2'535'271
43 Revenus divers	539'350	1'171	0.2%	538'179	230'420
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'137'127	-73	-0.0%	2'137'200	1'957'902
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	103'436
49 Imputations internes	-	-	-	-	30'934
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-19'505'439	125'207	-0.6%	-19'630'646	-19'217'335
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-488'062</i>	<i>34'795</i>	<i>-6.7%</i>	<i>-522'857</i>	<i>-636'048</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'465'292</i>	<i>1'631'538</i>	<i>-32.0%</i>	<i>-5'096'830</i>	<i>-3'735'149</i>
COÛT COMPLET	-23'458'793	1'791'540	-7.1%	-25'250'333	-23'588'531

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	85.36	-0.04	-0.05%	85.40	83.62
<i>ETP fixes</i>	<i>85.22</i>	<i>-0.05</i>	<i>-0.06%</i>	<i>85.27</i>	<i>83.21</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.14</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.14</i>	<i>0.42</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le service du médecin cantonal, le service du pharmacien cantonal et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

La prévention sera assurément un levier important ces prochaines années pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population. Dans cet esprit, le Conseil d'Etat est en train de revoir de façon approfondie son plan stratégique pour la prévention des maladies et la promotion de la santé. Une réflexion transversale au sein de l'Etat pour identifier la meilleure allocation de ressources possible en termes de promotion et de prévention a été accomplie. Elle sera suivie en 2016 par sa transformation en un plan d'actions ainsi que par le renouvellement des contrats de prestations dès 2017 dans le domaine de la promotion de la santé et de préventions des maladies. Une attention particulière sera réservée à la prévention en faveur des personnes âgées.

Par ailleurs, l'année 2016 sera marquée par la mise en œuvre des nouvelles lois fédérales sur les épidémies et sur les denrées alimentaires avec en conséquence un certain nombre d'adaptation du droit cantonal et de nombreuses nouvelles exigences pour les cantons, notamment en termes de fréquences obligatoires d'inspection des entreprises du domaine alimentaire.

Le DEAS veillera en outre à maintenir un rythme régulier de visites auprès des institutions de santé (EMS, cliniques, etc.) et des professionnels. Le périmètre des institutions inspectées devra également être revalidé et éventuellement adapté. En outre, le département veillera, dans le cadre du concept de surveillance des institutions de santé et de tous les cabinets médicaux à risque, à vérifier que ceux qui pratiquent la stérilisation le fassent en conformité avec les exigences de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim).

L'année 2016 verra la fin de l'intégration de la nouvelle commission cantonale d'éthique pour la recherche sur l'être humain. Créée en 2014 en vertu du nouveau droit fédéral, elle doit trouver sa place au sein du service du pharmacien cantonal.

Enfin, le canton poursuivra sa politique de collaboration avec les autres cantons romands dans le domaine de la surveillance de la consommation (denrées alimentaires et objets usuels). Cette collaboration doit permettre des gains d'efficacité importants en développant des outils communs. Elle devrait permettre également de continuer à disposer d'outils d'analyse modernes et performants en partageant les domaines d'investissements.

En plus des objectifs évoqués ci-dessus, la direction générale de la santé poursuivra les projets prioritaires suivants:

- prévenir les maladies transmissibles (programme de vaccination contre le virus du papillome humain), éviter ou contrôler la survenue de flambées épidémiques (rougeole) et améliorer la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- assurer le respect de la mise sur le marché, de la remise et de l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques ;
- renforcer la protection de la population envers les chiens en menant les tests de maîtrise et de comportement (TMC) des chiens à problèmes et des chiens dangereux ;
- garantir une intervention efficace des ambulances du 144.

Justification des écarts

Les charges de ce programme baissent de - 197'652 F. Cette variation s'explique principalement par le transfert de -0.40 ETP au profit du DIP (effet neutre sur le résultat du budget de fonctionnement) et les mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat concernant les charges de transfert (- 100'471 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	95%	95%	94%	95%	2018

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins dans les délais prescrits par la loi	Efficacité	95%	95%	92%	95%	2018
2. Surveiller l'évolution du VIH						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostics d'infections VIH par an	Efficacité	<90	<90	59	<90	2018
3. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
3.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	<80	<80	50	<80	2018
4. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
4.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	100%	100%	96%	100%	2018
4.2 Taux de respect des délais d'intervention en zone urbaine (< 10 minutes) et rurale (< 15 minutes)	Qualité	N/A	100%	100%	N/A	
4.3 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage) lors de contrôles inopinés	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	160	160	174	160	2017
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficience	85	85	93.3	85	2017
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	180	180	199	180	2017
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Respect des fréquences de contrôles des entreprises, des commerces et des établissements publics	Efficacité	80%	90%	N/A	90%	2018
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficience	350	350	421	350	2018
6.3 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	7'000	6'800	7'376	8'000	2018
6.4 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	90%	90%	95%	100%	2018
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Taux de réalisation des évaluations devant obligatoirement être menés par la SCAV	Efficacité	90%	100%	98.3%	95%	2018
7.2 Taux de traitement des dossiers d'annonces de morsures	Efficacité	95%	95%	N/A	95%	2018
8. Veiller à un abattage conforme aux ordonnances						
8.1 Taux de contrôles ante mortem à post mortem effectués lors des abattages	Qualité	95%	95%	N/A	100%	2018

Commentaires

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Seuils d'information critique :

	2016	2015	2014
Indicateur 1.1	80%	80%	80%
Indicateur 1.2	80%	80%	80%
Indicateur 2.1	N/A	N/A	N/A
Indicateur 3.1	N/A	N/A	N/A
Indicateur 4.1	90%	90%	90%
Indicateur 4.2	N/A	80%	80%
Indicateur 4.3	90%	90%	90%
Indicateur 5.1	128	N/A	N/A
Indicateur 5.2	70	N/A	N/A
Indicateur 5.3	154	N/A	N/A
Indicateur 6.1	70%	80%	80%
Indicateur 6.2	300	300	300
Indicateur 6.3	6'000	6'000	6'000
Indicateur 6.4	75%	80%	75%
Indicateur 7.1	80%	90%	90%
Indicateur 7.2	90%	90%	N/A
Indicateur 8.1	90%	90%	N/A

Notes :

Indicateur 1.2 : Les laboratoires et les médecins ont l'obligation de déclarer certaines maladies dites à "déclaration obligatoire". Les médecins sont en outre tenus de remplir une déclaration complémentaire lorsque ces maladies sont diagnostiquées par un laboratoire.

Indicateur 2.1 : Il s'agit d'un monitoring des infections VIH. Un diagnostic peut être lié à une infection récente ou ancienne non-connue dans notre canton.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur est un indicateur de monitoring

Indicateur 4.2 : Après évaluation de la qualité de l'indicateur 4.2 relatif aux taux de délais d'intervention en zone urbaine et rurale, celui-ci doit être révisé. Cet indicateur est donc suspendu pour 2016, dans l'attente de vérification de données exploitables pour les années futures.

Indicateurs 5.1 à 5.3 : Il n'y a pas d'amélioration sur le long terme car le service n'a aucune exigence légale sur le nombre d'inspections à effectuer et les prévoit en fonction de ses ressources/disponibilités

Indicateur 6.1 : Il y a environ 2'500 à 3'000 inspections par an

Un nouveau concept pour la détermination des fréquences d'inspection basée sur l'analyse de risque a été instauré dans toute la Suisse depuis 2013. Ce concept repose sur une fréquence de base propre aux catégories d'établissement sur lequel s'ajoute un calcul dit dynamique pouvant réduire cette fréquence en fonction des résultats de la dernière inspection. Chaque entreprise peut donc avoir une fréquence d'inspection différente et l'important est maintenant de pouvoir respecter les dates de prochaines inspections calculées par le système informatique Limsophy.

Indicateur 6.2 : 5.75 ETP en 2016

Indicateur 6.3 : L'objectif de cet indicateur repose sur 2 piliers :

1. Les contrôles à la production lors des inspections pour vérifier les bonnes pratiques d'hygiène. Le but est de pouvoir effectuer des prélèvements une inspection sur deux, soit tous les 3-4 ans au maximum. Ceci devrait à terme représenter près de 4'000 échantillons par an.
2. Les contrôles de produits à la vente. Il est actuellement reconnu que pour assurer la sécurité des consommateurs, il est nécessaire de contrôler 5 échantillons de denrées alimentaires / 10'000 habitants et 1 échantillon d'objets

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

usuels / 10'000 habitants. Pour Genève, cela représente un nombre de 3'000 échantillons/an. Par ailleurs, il faut compter encore environ 1'000 échantillons par an effectués pour des demandes privées ou sur demande de la Confédération. Ces analyses sont facturées et génèrent des recettes importantes.

Au total, et à terme, l'objectif devrait plutôt être de 8'000 échantillons par an.

Indicateur 6.4 : A l'heure actuelle, il y a 182 entreprises dites sensibles

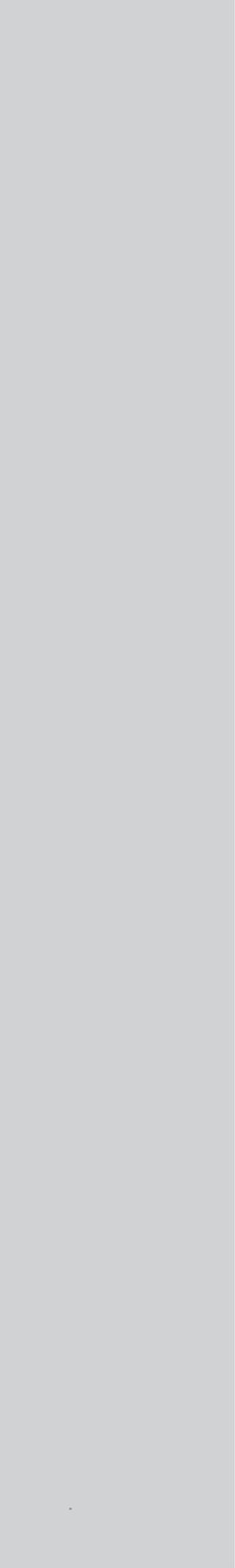
Indicateur 7.1 : A ce jour, plus de 82 chiens sont astreints aux TMC (tests de maîtrise et de comportement des chiens) annuels. Il faut compter entre 120 et 150 autres évaluations sur les chiens mordeurs, les chiens avec une agressivité supérieure à la norme, les chiens des agents de sécurité qui ne sont plus en service et les chiens de la gendarmerie.

Indicateur 7.2 : En 2014, 224 cas de morsures et comportements dangereux ont été répertoriés par le SCAV. Globalement, entre 200 et 250 cas sont répertoriés chaque année.

Le taux ne peut pas être de 100%. Le 100% des dossiers est effectivement pris en considération par le SCAV, mais tous n'entraînent pas une procédure. Le pourcentage indiqué ne concerne que les dossiers menant à une procédure.

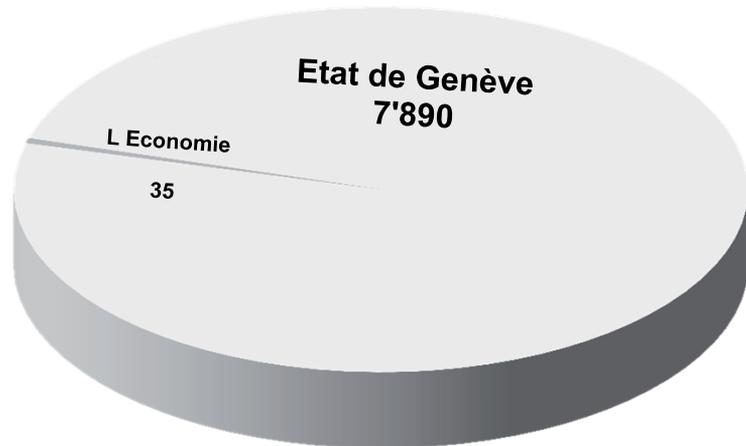
Indicateur 8.1 : Entre 2012 et 2014, environ 3'700 animaux de rente (bovins, moutons, chèvres, porcs) et 1'300'000 volailles ont été abattus, par année.

Les abattages doivent se faire systématiquement sous contrôle d'un vétérinaire officiel du SCAV (obligation légale). Les contrôles doivent se faire ante-mortem (avant l'abattage) et post-mortem (après l'abattage) sur les carcasses.

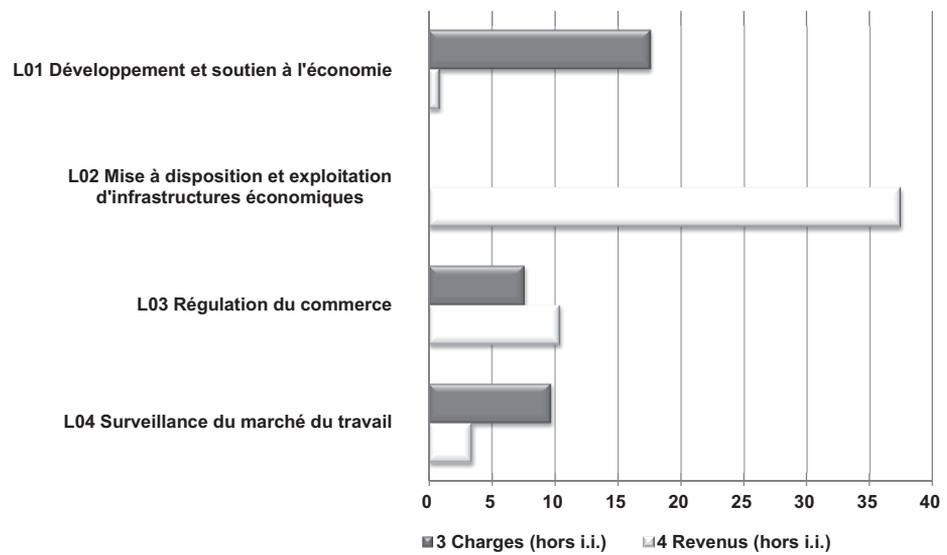


L Economie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



L Economie

Synthèse des priorités

En matière économique, nous connaissons depuis quelques années une période particulièrement complexe. En effet, à l'échelle internationale, nous faisons face à une période de crise continue depuis l'été 2007, crise dont la nature a fortement évolué au fil du temps.

A cela s'ajoute la nécessité de s'adapter, principalement en termes technologique et réglementaire. L'acceptation de l'initiative "Contre l'immigration de masse", le 9 février 2014, l'abandon du taux plancher par la Banque nationale suisse le 15 janvier 2015, ainsi que les réflexions en cours sur la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III), sont autant de facteurs qui compliquent la capacité des entreprises de se projeter à moyen ou long termes.

Le canton de Genève, au vu de l'étroite imbrication de son économie - fortement exportatrice en biens et services - dans les marchés mondiaux, est directement affecté par cette succession de défis et d'incertitudes.

Dans un tel contexte, afin de répondre en particulier à un sentiment d'incertitude et d'imprévisibilité, le Conseil d'Etat a élaboré, en 2015, une stratégie économique cantonale, dévoilant les axes et objectifs prioritaires en la matière.

Ainsi, en 2016, le Conseil d'Etat s'emploiera à mettre en œuvre les plans d'actions qui découlent de ces objectifs stratégiques afin de valoriser une Genève dynamique et prospère en misant notamment sur la durabilité de son économie, la défense de la diversité du tissu économique, le développement de l'innovation ainsi que la valorisation du capital humain.

Le maintien de l'ouverture de Genève au régional et à l'international fera également l'objet d'une attention particulière. A cet effet, les collaborations avec la promotion économique romande, le Greater Geneva Bern area et le Switzerland Global Enterprise seront renforcées.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat poursuivra les actions destinées à soutenir la création et le maintien d'emplois locaux et à préserver les pôles économiques d'excellence en renforçant les capacités de mobilisation et d'assemblage des compétences présentes dans notre région. A cet effet, la focalisation des activités des entités du dispositif de soutien aux entreprises sur leurs compétences clés et leur missions de base, qui découle notamment des nouveaux contrats de prestations de l'OPI, de la FONGIT et de la FAE, devra se poursuivre.

Afin de conjuguer ouverture du marché du travail et protection contre le risque de sous-enchère salariale et la concurrence déloyale, le Conseil d'Etat entend renforcer le dispositif de surveillance du marché du travail. Il accroît de plus ses efforts de prévention en matière de lutte contre le travail au noir et de protection de la santé/sécurité au travail.

En 2016, le Conseil d'Etat poursuivra son engagement pour défendre les besoins du canton en main d'œuvre étrangère et maintenir les accords bilatéraux, dans le cadre des travaux de mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration. Il est aussi déterminé à développer les mesures d'accompagnement et à démontrer l'efficacité d'un contrôle a posteriori des conditions de travail. Dans ce contexte, il convient de souligner qu'à lui seul, le canton de Genève a effectué en 2014 près d'un tiers de l'ensemble des contrôles de salariés en Suisse (13 877 travailleurs concernés à Genève). Le SECO a augmenté pour 2016 sur demande du canton les objectifs de contrôle à atteindre, soit 1600 contrôles au lieu de 1110. En 2014, l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a effectué 1'863 contrôles. Le taux de sous-enchère est passé de 10% en 2013 à 14,7% en 2014, en raison essentiellement de la campagne de contrôles dans le secteur de l'esthétique et du nombre élevé d'infractions dans ce domaine.

Les résultats d'infractions ne reflètent pas le risque global de sous-enchère salariale, dans la mesure où les campagnes de contrôles sont menées dans les secteurs identifiés comme étant à risque. L'effort se poursuivra en 2016 avec des campagnes de contrôle du respect du contrat-type de travail dans les secteurs du montage des stands et de l'économie domestique. Genève est en effet un des rares cantons à faire usage de cette mesure d'accompagnement à la libre circulation des personnes. De même, des enquêtes d'observation, qui fournissent des informations détaillées concernant les conditions de travail pratiquées par les entreprises d'un secteur économique précis, seront menées dans le secteur de la chimie et de l'industrie pharmaceutique.

Le Conseil d'Etat entend faire déployer pleinement la modification du règlement de la loi sur l'inspection et les relations du travail qui, notamment, concrétise au plan cantonal l'article de la loi fédérale sur les travailleurs détachés sur la sous-traitance. Le règlement prévoit à cet égard une clause de délégation en faveur des commissions paritaires du bâtiment.

Dans le domaine du contrôle des activités du commerce, le Conseil d'Etat mettra en œuvre, au 1^{er} janvier 2016, la nouvelle législation et son règlement d'application concernant les conditions d'exploitation des cafés, restaurants et hôtels et l'organisation des divertissements publics. Le nouveau dispositif prévoit une simplification des catégories d'autorisation. Il permet de contrôler davantage les entreprises de ce secteur en infraction aux conditions de travail, entreprises qui pourront désormais être soumises à l'obligation de signer les usages.

Le Conseil d'Etat s'engage également en faveur d'une nouvelle réglementation concernant les transports privés de personnes. La réglementation actuelle ne répond plus aux réalités économiques et concrètes du terrain. Le Conseil d'Etat entend concilier liberté de commerce, loyauté des affaires, sécurité des transports, standards de qualité, exigences d'usage du domaine public et protection sociale des travailleurs de ce secteur.

Enfin, les entités autonomes telles que l'Aéroport international de Genève, Palexpo et les Ports Francs et entrepôts de Genève SA, constituent un outil indispensable pour la prospérité économique; le dynamisme du canton et de la région ainsi que pour le rayonnement de la Genève internationale. L'augmentation continue de la fréquentation de l'aéroport démontre l'attractivité de notre canton et de sa région. Elle implique également des investissements pour adapter cette plateforme, réalisés directement par Genève Aéroport. Le taux de remplissage des Ports Francs et entrepôts de Genève souligne sa capacité concurrentielle, notamment sur le marché de l'art. Là aussi, de nombreux investissements sont consentis directement par la société. Enfin, la multiplication des salons hébergés à Palexpo amène chaque année de nouveaux visiteurs à Genève, dans un secteur très concurrentiel, particulièrement après l'abolition du taux plancher avec l'euro.

L01 Développement et soutien à l'économie

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	17'616'701	-370'982	-2.1%	17'987'683	22'445'981
30 Charges de personnel	2'393'178	-18'894	-0.8%	2'412'072	3'277'921
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'639'408	49'217	3.1%	1'590'191	1'111'447
33 Amortissements du patrimoine administratif	70'562	70'132	16'309.8%	430	268
36 Charges de transfert	13'513'553	-471'437	-3.4%	13'984'990	18'055'059
39 Imputations internes	-	-	-	-	1'286
REVENUS	869'036	-90'033	-9.4%	959'069	442'792
42 Taxes	548'956	-33	-0.0%	548'989	438'292
43 Revenus divers	320'080	-90'000	-21.9%	410'080	4'500
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-16'747'665	280'949	-1.6%	-17'028'614	-22'003'189
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-25'164</i>	<i>6'150</i>	<i>-19.6%</i>	<i>-31'314</i>	<i>-55'190</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-590'694</i>	<i>465'809</i>	<i>-44.1%</i>	<i>-1'056'503</i>	<i>-1'194'285</i>
COÛT COMPLET	-17'363'523	752'907	-4.2%	-18'116'430	-23'252'664

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	14.05	0.00	0.00%	14.05	16.27
<i>ETP fixes</i>	<i>13.60</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>13.60</i>	<i>15.43</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.45</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.45</i>	<i>0.84</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional et local (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres adéquates pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et du développement touristique.

Ce programme est mis en œuvre par le service de la promotion économique (SPEG), la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI), la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT), la Fondation Ecllosion et Genève Tourisme et Congrès.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Promotion économique
- L01.02 Conditions-cadre de l'économie
- L01.04 Promotion et développement du tourisme

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

L'économie genevoise est confrontée à de nombreux défis en lien notamment avec l'évolution des conditions cadres. La réforme de la fiscalité des entreprises, la modification des conditions migratoires et l'abandon du taux plancher par la BNS influencent le développement des activités économiques dans notre région et modifient l'attractivité du tissu économique genevois.

Dans ce contexte incertain, l'action de l'Etat vise à maintenir des conditions cadres favorables à un développement économique harmonieux et durable. Ainsi, le Conseil d'Etat a proposé une vision stratégique du développement économique dans le but d'orienter son action en définissant les grands axes. Elle doit être comprise comme la mise en place d'un processus évolutif et non comme une vision figée. De plus, elle relève les enjeux auxquels sont confrontés les principaux pôles d'excellence de notre canton et intègre des objectifs stratégiques qui visent à renforcer et à développer ces pôles d'excellence.

En 2016, le Conseil d'Etat mettra en œuvre les plans d'actions liés aux objectifs stratégiques dans le but de valoriser une Genève dynamique et prospère en favorisant notamment le développement de l'innovation, du capital humain, de l'internationalisation et de la diversification.

Autres projets d'importance stratégique

Au niveau de la promotion économique exogène, la concurrence accrue d'une part, et les ressources limitées d'autre part, contraignent à focaliser les activités de promotion sur les marchés prioritaires tout en renforçant les collaborations avec la promotion économique romande (Greater Geneva Bern area) et les organes de promotion de l'image de la Confédération (Switzerland Global Enterprise). Cette approche doit être complétée par un renforcement des réseaux aussi bien sur les marchés prioritaires qu'au niveau local avec les prestataires de services.

Au niveau de la promotion économique endogène, et dans le même ordre d'idées, l'entrée en vigueur des nouveaux contrats de prestations de l'OPI, de la FONGIT et de la FAE implique un accompagnement des organismes durant la phase de transition afin de recentrer leurs activités sur leurs compétences clés et leurs missions de base. En outre, les organismes doivent renforcer les synergies avec, d'une part, le dispositif inter-cantonal lié au programme de mise en œuvre (PMO) de la nouvelle politique régionale (NPR) incluant les plateformes sectorielles Alp ICT, Bioalps, Cleantechalps et Micronarc ainsi que les organismes de soutien Platinn et Alliance et, d'autre part, le dispositif de la Confédération incluant notamment la commission pour la technologie et l'innovation (CTI). Cette transition renforcera le service apporté aux entreprises grâce à un service plus focalisé sur les publics cibles définis et à un réseau renforcé avec les différentes institutions inter-cantoniales et fédérales.

Justification des écarts :

Les charges de personnel (nature 30) diminuent à hauteur de 18'894 F en raison des mécanismes transversaux et des mesures d'économies (contraintes en matière de vacance de postes, fixation des annuités à l'engagement) décidées par le Conseil d'Etat.

L'augmentation de 49'217 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" est due principalement au transfert en provenance du département Présidentiel de cotisation intercantonale relative au domaine de l'économie.

L'augmentation de 70'132 F sur la nature 33 "Amortissements du patrimoine administratif" résulte d'une erreur d'imputation de la part d'amortissement relative à la Fondation des terrains industriels de Genève (FTI) qui doit figurer dans le programme G02 "Aménagement du territoire".

La diminution de 471'437 F sur la nature 36 "Charges de transferts" est due à l'application des mesures décidées par le Conseil d'Etat soit l'application de la mesure relative à la révision de la stratégie de la politique de soutien à l'économie et la réduction de 1 % des indemnités monétaires et des aides financières. Les variations sont ainsi les suivantes :

- diminution de l'indemnité monétaire en faveur de la Fondation d'aide aux entreprises - FAE (-457'904 F);
- diminution de l'indemnité monétaire en faveur de la Fondation Ecllosion (-14'850 F);
- diminution de l'indemnité monétaire en faveur de l'Office de promotion industrielle - OPI (-15'929 F);
- diminution de l'aide financière en faveur de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique - FONGIT (-19'710 F);
- diminution de l'aide financière en faveur de l'Association Génération Innovation Lémanique - GENILEM (-1'260 F);
- diminution de l'aide financière en faveur de la Fondation La Muse pour la Créativité Entrepreneuriale (-750 F);
- diminution des actions en faveur de l'économie genevoise et de promotion économique (-4'910 F);
- diminution de l'indemnité monétaire en faveur de la Compagnie générale de navigation - CGN (-18'000 F).

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

La diminution de 90'000 F sur la nature 43 "Revenus divers" est due à la diminution de la restitution par la Fondation d'aide aux entreprises des provisions antérieures à 2012 non utilisées concernant la couverture sur les cautionnements accordés par cette dernière.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser la création d'entreprises et faciliter le développement des entreprises locales (endogène)						
1.1 Nombre d'actions favorisant la création d'entreprises	Efficacité	25	N/D	N/D	35	2021
1.2 Nombre d'entreprises ayant reçu une prestation de promotion économique de la part d'un organisme de soutien cantonal (Ecllosion, FONGIT, FAE, Genilem, OPI, La Muse) ou intercantonal (Platinn, Alliance)	Efficacité	200	N/D	N/D	250	2021
2. Inciter les entreprises étrangères à s'implanter (exogène)						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services du service de la promotion économique (SPEG) et/ou du Greater Geneva Bern Area (GGBA)	Efficacité	30	N/D	N/D	35	2021
2.2 Nombre d'emplois concernés par l'implantation de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services du SPEG et/ou du GGBA	Efficacité	100	N/D	N/D	150	2021
3. Promouvoir l'excellence du tissu économique et soutenir le développement des entreprises						
3.1 Nombre d'actions de promotion économique avec implication forte du SPEG	Efficacité	10	N/D	N/D	15	2021
3.2 Nombre d'entreprises et/ou projets suivis par le SPEG (endogène et exogène)	Efficacité	800	N/D	N/D	850	2021

Commentaires

Remarque : Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2016, l'ensemble des objectifs et indicateurs ont été revus pour le programme L01 "Développement et soutien à l'économie".

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'activités d'information liées à la promotion économique en faveur des entreprises locales et en création. Les événements sont notamment les matinales du commerce, les petits déjeuners de l'économie et les événements ponctuels.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes de soutien à l'économie subventionnés par l'Etat de Genève. Il s'agit de la Fondation Ecllosion, de la Fongit (Fondation genevoise pour l'innovation technologique), de la FAE (Fondation d'aide aux entreprises), de Genilem, de l'OPI (Office de promotion des industries et des technologies) et de la Muse (espace de coworking, entraide entrepreneuriale pour les start-up, porteurs de projet et indépendants).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG et du GGBA relative à l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève. L'indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères qui ont bénéficié de l'aide du SPEG et/ou du GGBA et qui créent une structure dans le canton de Genève, inscrites au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'effet sur l'emploi des nouvelles entreprises étrangères qui s'implantent à Genève.

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'une des activités du Service de la Promotion économique relative à la promotion de l'excellence du tissu économique genevois. Ces actions comprennent l'organisation d'un stand durant des salons professionnels, le soutien de différents événements, l'organisation de délégations à l'étranger et l'accueil de délégations étrangères.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG relative aux prestations de conseils à l'implantation, à la création et au développement des entreprises.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
REVENUS	37'467'000	0	0.0%	37'467'000	51'394'748
44 Revenus financiers	37'467'000	0	0.0%	37'467'000	51'394'748
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	37'467'000	0	0.0%	37'467'000	51'394'748
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-	-	-	-	-9'957'406
COÛT COMPLET	37'467'000	0	0.0%	37'467'000	41'437'342

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palexpo, Arena et Ports francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en œuvre par le secrétariat général du département de la sécurité et de l'économie en collaboration avec les entités concernées.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 AIG
- L02.02 Ports Francs
- L02.03 Palexpo-Arena

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat entend préserver la mission de service public de l'aéroport international de Genève (AIG) et lui donner les moyens d'adapter son infrastructure à l'évolution de l'aéronautique et des exigences environnementales, notamment à travers une convention d'objectifs appelées à être finalisée au plus tard au début de l'exercice 2016. Le projet de l'Aile-Est a vu de son côté les derniers recours levés, et la planification du chantier se poursuit de manière satisfaisante.

En parallèle, la fiche PSIA (Plan Sectoriel d'Infrastructure Aéronautique), équivalent d'un plan directeur cantonal en matière d'aviation, va entrer dans une phase de consultation publique en lien avec les communes et les parties prenantes. Cette fiche PSIA sera adoptée par le Conseil fédéral vraisemblablement à la fin de l'année 2016.

L'année 2016 verra également la mise en œuvre du transfert d'actifs en direction des Ports Francs, lesquels deviendront propriétaire de l'infrastructure qu'ils exploitent, afin de respecter les normes comptables en vigueur, sous réserve du vote afférent au Grand Conseil.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

Autres projets d'importance stratégique

Les Ports Francs poursuivront la mise en œuvre de leur programme de gouvernance afin d'offrir plus de transparence dans leur gestion avec leurs actionnaires. Un effort sera porté également sur le contrôle des marchandises, en lien avec les services douaniers, sous réserve que des moyens supplémentaires soient alloués par la Berne fédérale. Les études se poursuivront par ailleurs pour la construction éventuelle d'un nouveau bâtiment.

Palexpo S.A. entamera en 2016 la construction d'un hôtel d'environ 200 chambres sur le site même du bâtiment principal. Répondant à un besoin avéré, particulièrement en raison de son immédiate proximité, cet hôtel viendra compléter l'offre à disposition des visiteurs des différents salons organisés chaque année.

Justification des écarts :

Aucun écart n'est à constater.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
1.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	135-145	127	134	135-145	2017
2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
2.1 Taux d'occupation	Efficacité	97 %	94 %	97%	97 %	2017
3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
3.1 Taux d'occupation	Efficacité	49 %	49 %	53%	49 %	2017
4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
4.1 Retombées économiques directes (en mios de CHF)	Efficacité	390	390	378	390	2017
5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena						
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	35 %	35 %	23.3%	37 %	2017

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du nombre de liaisons internationales au départ de Genève pour le trafic passager. Les destinations de transport aérien concernant le fret ne sont pas prises en compte.

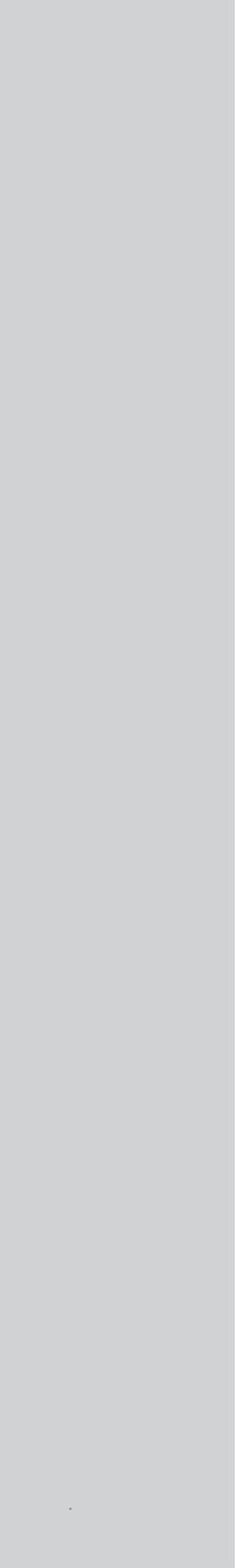
Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces louées des Port-Francs SA sur les sites de la Praille et de l'aéroport.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe de Palexpo SA.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer les retombées directes engendrées par les activités de Palexpo SA. L'impact calculé comprend le montant des dépenses de Palexpo SA dans l'économie locale ainsi que l'ensemble des dépenses effectuées par les congressistes auprès des prestataires locaux (hôtels, restaurants, commerces, services,...).

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer le taux d'occupation annuelle de la salle polyvalente de l'Aréna. Il s'agit du nombre de journées de location effective sur 365 jours.



L03 Régulation du commerce

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	7'642'397	153'077	2.0%	7'489'320	7'601'233
30 Charges de personnel	6'713'920	92'273	1.4%	6'621'647	6'450'435
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	319'500	46'607	17.1%	272'893	538'712
33 Amortissements du patrimoine administratif	25'577	8'597	50.6%	16'980	24'172
36 Charges de transfert	549'000	0	0.0%	549'000	557'641
39 Imputations internes	34'400	5'600	19.4%	28'800	30'272
REVENUS	10'407'277	-9'965	-0.1%	10'417'242	10'451'439
42 Taxes	10'379'277	35	0.0%	10'379'242	10'423'030
43 Revenus divers	28'000	-10'000	-26.3%	38'000	27'958
49 Imputations internes	-	-	-	-	450
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'764'880	-163'042	-5.6%	2'927'922	2'850'206
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-70'596</i>	<i>15'367</i>	<i>-17.9%</i>	<i>-85'963</i>	<i>-108'605</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'692'940</i>	<i>165'402</i>	<i>-8.9%</i>	<i>-1'858'342</i>	<i>-2'074'356</i>
COÛT COMPLET	1'001'344	17'726	1.8%	983'618	667'245

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	51.65	0.80	1.57%	50.85	50.09
<i>ETP fixes</i>	<i>49.40</i>	<i>0.80</i>	<i>1.65%</i>	<i>48.60</i>	<i>47.29</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.25</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.25</i>	<i>2.80</i>

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites.

Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausses indications des prix, de publicités mensongères et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration, d'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter.

A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle des activités précitées et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examen cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en œuvre par le service du commerce (SCOM) et le Registre du commerce.

L03 Régulation du commerce (suite)

Ce programme contient la prestation suivante :

L03.01 Régulation du commerce.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le canton de Genève connaît une économie fortement diversifiée. Dans ce contexte, la surveillance des activités de commerce participe à la mise en œuvre de conditions cadres favorisant la saine concurrence et contribue ainsi à la consolidation des bases de la prospérité du canton.

La nouvelle LRDBHD (loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement) a ainsi été adoptée par le Grand Conseil en mars 2015 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

L'année 2016 sera la période de transition pour les établissements du secteur de l'hôtellerie-restauration qui devront désormais se conformer aux nouvelles catégories d'autorisation figurant dans la LRDBHD. Outre un grand travail d'information qui sera à fournir dans ce contexte, le SCom devra adapter l'ensemble des procédures de travail du secteur Autorisations et procéder à la reclassification des établissements. La dynamique de concertation avec l'ensemble des acteurs de ce secteur se prolongera au-delà de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Le nouveau dispositif de sanction permettra finalement de poursuivre efficacement les moutons noirs du secteur.

L'autorisation d'un établissement sanctionné par une décision constatant le non-respect des conditions de travail en usage (décision 45 LIRT) deviendra automatiquement caduque, ce qui signifie qu'un établissement refusant de se mettre en conformité se verra obligé de fermer ses portes.

La législation actuelle en matière de transport privé de personnes (taxis et limousines) est obsolète et doit par conséquent également être redéfinie en tenant compte des besoins et acteurs du marché. Le service du commerce (SCom) devra mettre en œuvre ces nouveaux dispositifs.

Autres projets d'importance stratégique

L'intégration du service du commerce et du registre du commerce à l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) permet désormais de piloter toutes les actions de régulation économique au sein du même office. Dans ce contexte, l'organisation du SCom reste encore à optimiser. La collaboration entre les différents secteurs du SCom est à améliorer afin de cibler efficacement les actions de contrôle et déclencher rapidement les procédures de sanction. Enfin, le développement de la nouvelle application informatique SIC (système d'information du commerce) sera crucial afin de permettre au SCom de rassembler sur une seule plateforme informatique les informations actuellement dispersées sur quatre applications distinctes non interconnectées.

Justification des écarts :

Les charges de personnel (nature 30) augmentent à hauteur de 92'273 F en raison de transferts neutres réalisés entre programmes (+0.8 ETP permanent) ainsi que des mécanismes transversaux, compensés partiellement par des mesures d'économie (contraintes en matière de vacance de postes, fixation des annuités à l'engagement) décidées par le Conseil d'Etat.

L'augmentation de 46'607 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" est due à l'ajustement du budget du service du commerce notamment pour la prise en compte des frais liés à l'organisation des examens.

La diminution de 10'000 F sur la nature 43 "Revenus divers" est due à l'ajustement des revenus divers par rapport au résultat des comptes 2014.

L03 Régulation du commerce (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le délai de traitement des autorisations						
1.1 Taux des décisions LRDBH prises dans les 60 jours	Efficacité	90 %	N/D	N/D	100 %	2018
2. Renforcer la qualité des inspections sur le terrain						
2.1 Taux de magasins contrôlés sur le canton	Efficacité	10 %	20 %	12.04%	10 %	2017
2.2 Taux des établissements publics contrôlés	Efficacité	25 %	55 %	47.50%	30 %	2018
2.3 Nombre de jours / hommes de contrôle Ltaxis	Qualité	50 jours	100 jours	98 jours	75 jours	2017
3. Assurer les contrôles métrologiques du canton conformément à la réglementation fédérale						
3.1 Taux d'instruments de mesure en service contrôlés par la Métrologie selon les prescriptions légales	Efficacité	75 %	65 %	75%	85 %	2018
4. Assurer la qualité des inscriptions enregistrées par le Registre du commerce						
4.1 Taux d'inscriptions non-conformes (% des inscriptions bloquées par l'office fédéral ou qui doivent faire l'objet de rectifications)	Qualité	<=2 %	<=2 %	1.89%	<=2 %	2016
4.2 Niveau de satisfaction des utilisateurs du registre du commerce	Qualité	Niveau 5 sur 6	Niveau 5 sur 6	N/A	Niveau 5 sur 6	2017
4.3 Niveau de satisfaction des entreprises consultées par les Chambres de commerce	Qualité	>=90 %	>=90 %	92%	>=90 %	2017

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est nouveau pour 2016. Il permet de mesurer l'efficacité du service du commerce dans la délivrance des autorisations LRDBH. En vertu de la LRDBH, et de la LRDBHD dès 2016, le Scom doit traiter les requêtes qui lui parviennent dans un délai maximal de 2 mois.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du Scom pour les entreprises ayant une activité commerciale consistant à vendre des marchandises au détail ou à fournir des services aux consommateurs à titre permanent ou occasionnel. Suite à une mise à jour du Registre des Entreprises Genevoises (REG), le périmètre de contrôle du secteur inspectorat est passé de 7'000 à 10'000 magasins. L'inspection porte sur toutes les bases légales applicables à cette catégorie d'établissement et en particulier sur la vérification des heures d'ouverture, sur l'affichage des prix et l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Un nouveau concept de contrôle pour les inspecteurs du Scom a été défini, avec l'objectif de focaliser les contrôles sur les établissements potentiellement problématiques et de procéder à des contrôles plus globaux. Il en résulte que le nombre d'établissements contrôlés sera diminué, mais la qualité et l'impact des contrôles augmentés. La valeur cible a par conséquent été adaptée pour 2016.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du Scom pour les établissements publics soumis à une autorisation d'exploiter conformément à la LRDBH (entreprises de restauration et d'hébergement). Un nouveau concept de contrôle pour les inspecteurs du Scom a été défini, avec l'objectif de focaliser les contrôles sur les établissements potentiellement problématiques et de procéder à des contrôles plus globaux. Il en résulte que le nombre d'établissements contrôlés sera diminué, mais la qualité et l'impact des contrôles augmentés. la valeur cible a par conséquent été adaptée pour 2016.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité qualitative de contrôle de la Ltaxis et porte sur le contrôle des taxis publics et privés, des limousines et des transporteurs étrangers. Le nombre de jours/hommes est en diminution par rapport aux années antérieures car les contrôles sont et seront plus ciblés et approfondis dès l'année 2015.

L03 Régulation du commerce (suite)

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du secteur de la Métrologie du Scm. La fréquence de contrôle des instruments varie selon le type d'instrument (de tous les 6 mois à tous les 4 ans). Il existe actuellement env. 6'000 instruments répertoriés dans le canton, et une planification est effectuée annuellement, spécifiant quels instruments doivent être revus selon les prescriptions légales.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des inscriptions effectuées par le Registre du commerce (RC) en tenant compte des inscriptions refusées par l'Office fédéral à Berne et des rectifications publiées suite à une erreur.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du RC. L'indicateur se base sur la moyenne des notes attribuées (entre 1 et 6) dans un questionnaire comportant 8 questions précises (accueil au guichet, clarté des documents à remplir, délais de traitement, frais d'inscription, coordonnées, horaires, site internet et appréciation globale), envoyé à 500 clients ayant inscrit une entreprise individuelle durant les 6 derniers mois.

Indicateur 4.3 : Cet indicateur de satisfaction est fourni tous les 2 ans par une enquête menée par les Chambres de commerce de Suisse latine au sujet de la compétitivité des administrations cantonales. Pour 2014, le taux a été publié en avril 2015 et il est de 92 %.

L04 Surveillance du marché du travail

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	9'732'317	-44'538	-0.5%	9'776'855	8'686'587
30 Charges de personnel	9'226'238	-52'626	-0.6%	9'278'864	8'338'986
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	495'491	5'600	1.1%	489'891	341'757
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'588	2'588	-	-	-
39 Imputations internes	8'000	-100	-1.2%	8'100	5'844
REVENUS	3'445'304	227	0.0%	3'445'077	2'764'346
42 Taxes	1'446'146	227	0.0%	1'445'919	1'200'491
43 Revenus divers	-	-	-	-	200
46 Revenus de transferts	1'999'158	0	0.0%	1'999'158	1'562'454
49 Imputations internes	-	-	-	-	1'200
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'287'013	44'765	-0.7%	-6'331'778	-5'922'241
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-9'012</i>	<i>23'447</i>	<i>-19.5%</i>	<i>-120'459</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'947'124</i>	<i>778'103</i>	<i>-28.6%</i>	<i>-2'725'227</i>	<i>-2'273'295</i>
COÛT COMPLET	-8'331'150	846'313	-9.2%	-9'177'463	-8'195'536

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	68.60	0.00	0.00%	68.60	62.10
<i>ETP fixes</i>	<i>67.10</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>67.10</i>	<i>61.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.50</i>	<i>1.10</i>

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la surveillance et au contrôle du marché du travail, au développement du partenariat social ainsi qu'au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur l'observation et le contrôle des conditions de travail et des salaires dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère. Il comprend également l'enregistrement et la publication d'informations sur les entreprises par le Registre du commerce (RC) et le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG) ainsi que l'organisation d'un vaste programme de formations destiné aux employeurs et employés des entreprises genevoises.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Ce programme contient la prestation suivante :

L04.01 Surveillance du marché du travail.

L04 Surveillance du marché du travail (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le canton de Genève applique, d'une manière rigoureuse et proactive, l'ensemble du dispositif légal lié à la surveillance et au contrôle du marché du travail, à la protection de la santé et de la sécurité au travail et à la lutte contre le travail au noir.

Des contrats de prestations ont d'ores et déjà été conclus, dans cet objectif, avec les principales commissions paritaires genevoises et l'Etat renforcera encore ses efforts de coordination avec l'ensemble des acteurs impliqués, notamment les partenaires sociaux, les autorités adjudicatrices et les différentes autorités chargées de l'application de la loi sur le travail au noir. Il s'agit de consolider et d'optimiser le dispositif de contrôle et, si nécessaire, de sanctionner pour prévenir les risques de sous-enchère salariale, de concurrence déloyale, de conditions de travail portant atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs et de travail au noir.

Le Conseil d'Etat continuera à s'engager avec conviction en faveur du dialogue social et apportera ainsi son soutien au développement des conventions collectives de travail.

Autres projets d'importance stratégique

Dans le contexte d'une probable future votation sur le maintien des accords de libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne, le Conseil d'Etat est convaincu de la nécessité de renforcer encore le dispositif de surveillance du marché du travail. Genève se veut exemplaire en matière de lutte contre la sous-enchère salariale et contre la concurrence déloyale. Le Conseil d'Etat s'engage par conséquent en faveur d'un contre-projet tripartite à l'initiative populaire 151 "Pour le renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère salariale". Cette initiative a été partiellement invalidée par le Tribunal fédéral, ce qui a ouvert la voie à la négociation d'un contre-projet portée par les organisations syndicales, patronales et l'Etat. Le contre-projet tripartite institue un nouvel acteur dans le dispositif de surveillance du marché du travail : l'inspection paritaire des entreprises (IPE). L'IPE est composée, de manière paritaire, de représentants des organisations patronales et syndicales. Elle est chargée de détecter des infractions en matière de salaires et conditions de travail et de mener, le cas échéant, des procédures de mise en conformité. L'IPE est une instance de milice, proche des réalités du terrain, alimentée par les connaissances spécifiques des partenaires sociaux. Le Conseil d'Etat est convaincu que ce contre-projet ambitieux permettra de renforcer encore la collaboration entre l'Etat et les partenaires sociaux et d'optimiser ainsi la lutte contre la sous-enchère salariale et la concurrence déloyale.

Dans le cadre de la potentielle mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration, le Conseil d'Etat veillera à limiter au maximum les contrôles a priori et à permettre aux entreprises de pouvoir bénéficier d'une procédure optimale de délivrance des autorisations de travail.

Justification des écarts :

Les charges de personnel (nature 30) diminuent à hauteur de 52'626 F en raison des mécanismes transversaux et des mesures d'économies (contraintes en matière de vacance de postes, fixation des annuités à l'engagement) décidées par le Conseil d'Etat.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Faire respecter les dispositions légales en matière de conditions de travail dans les entreprises						
1.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	1600	1100	1907	1600	2017
1.2 Nombre de contrôles effectués par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	128	138	233	128	2017

L04 Surveillance du marché du travail (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1.3 Taux de récidive des infractions	Qualité	5 %	5%	2.26%	5 %	2017
2. Réduire le travail au noir dans le canton de Genève						
2.1 Nombre annuel d'entreprises contrôlées, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	400	400	323	450	2017
2.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	80	80	67.3	90	2017
3. Assurer un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail						
3.1 Nombre moyen de jours calendaires écoulés entre l'entrée et la sortie des dossiers du service de la main-d'oeuvre étrangère, inclue la procédure d'approbation à l'office fédéral des migrations	Efficacité	max. 21	21	19.4	max. 21	2017
4. Faire respecter les dispositions légales en matière de prévention d'accidents et de sécurité au travail (application LAA)						
4.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du CFST en lien avec la LAA (codes CFST 13 + 10 + 11)	Efficacité	1200	N/D	N/A	1200	2017

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôles en matière de conditions de travail d'entreprises genevoises, suisses ou étrangères par le biais de visites d'entreprises, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. L'indicateur repose sur le nombre de contrôles défini dans le contrat de prestations avec le SECO. La valeur de l'indicateur est celle qui est publiée par le SECO et le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME). Pour 2016, avec le nouvel accord, le nombre de contrôles passe d'un minimum de 1'100 jusqu'en 2015 à un minimum de 1'600 par année. Finalement, il convient de relever que le nombre de contrôles effectués varie également en fonction des secteurs économiques et de leur complexité. Ainsi, pour 2014, l'OCIRT a notamment procédé à une campagne de contrôles dans le secteur de l'esthétique dont la complexité est moindre ce qui explique le dépassement de l'objectif.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer le volume de contrôle par inspecteur et personnel spécialisé. Selon un nouvel accord avec le SECO, les forces engagées dans ces contrôles est élargi à 12,5 ETP pour effectuer 1'600 contrôles par année.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur porte sur les infractions constatées lors de visites, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. Toute nouvelle infraction constatée dans le contrôle de suivi est prise en considération. La réitération ne suppose pas que la nouvelle infraction soit la même que cette constatée lors du contrôle précédent. De plus, le périmètre des entreprises contrôlées est différent chaque année.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité en matière de contrôles du travail au noir pour les entreprises genevoises, suisses ou étrangères. Le travail au noir consiste en une activité salariée ou indépendante exercée en violation des dispositions légales : non-déclaration de travailleurs aux assurances sociales, non-déclaration de revenus du travail de la part de bénéficiaires de prestations sociales (chômage, AI, aide sociale), non déclaration de revenu soumis à l'impôt à la source, emploi de travailleurs étrangers en situation illégale.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer le volume de contrôle par inspecteur (5 ETP).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur porte sur les demandes d'autorisation transmises au service de la main-d'œuvre étrangère pour examen (première demande Livrets B, L et G, activité indépendante, implantation/création d'une nouvelle structure à Genève, changement d'emploi pour des travailleurs déjà en possession d'un permis, premier emploi pour résident étranger, travailleurs détachés et indépendants). La durée est mesurée en jours calendaires à compter de la date de réception du dossier jusqu'à celle d'expédition de la décision. Le nombre de 21 jours en moyenne, soit 3 semaines, est le maximum.

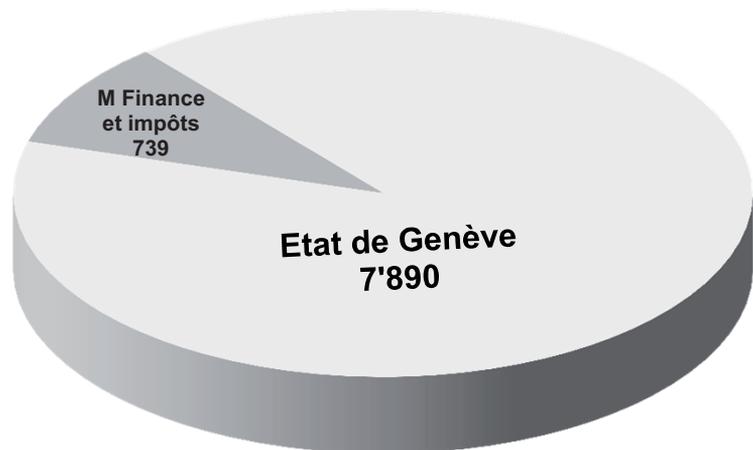
Indicateur 4.1 : Cet indicateur porte sur les visites d'entreprises effectuées par l'Office cantonal de l'inspection et

L04 Surveillance du marché du travail (suite)

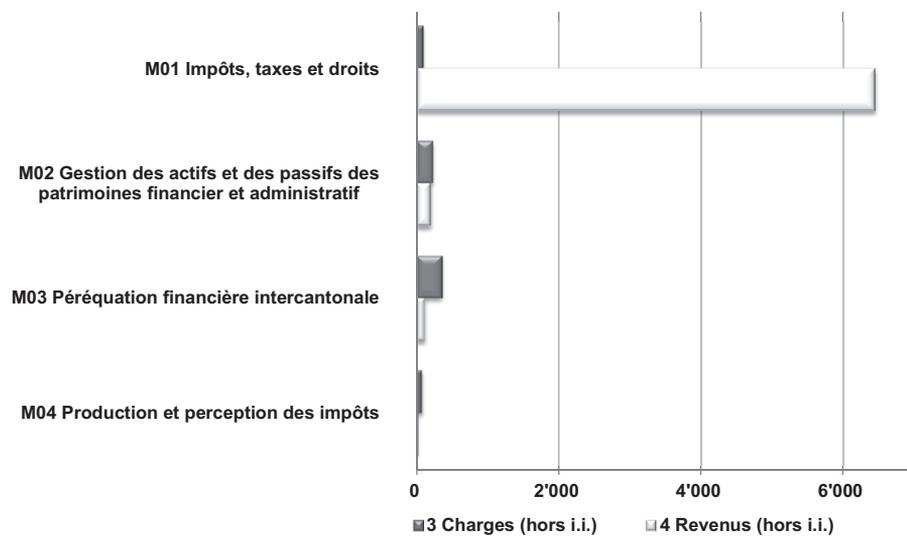
des relations du travail concernant l'application de la LAA (notamment concernant l'application de la directive MSST, la prévention d'accidents et de maladies professionnels et la sécurité au travail) et les interventions d'office dans le cadre de campagnes de prévention ou sur plainte.

M Finance et impôts

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



M Finance et impôts

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que trois des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs, et à la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

Le projet de budget 2016 fait apparaître une légère baisse des revenus du programme M01. Sans tenir compte de l'effet des mesures proposées par le Conseil d'Etat, le montant total des revenus projetés est en recul de 74 millions par rapport au budget 2015, soit -1,1%. L'essentiel de cette baisse est attribuable à l'évolution prévue des recettes fiscales et plus particulièrement de l'impôt des personnes physiques. En tenant compte de l'effet positif des mesures du Conseil d'Etat (+63 millions), la diminution globale des revenus est limitée à 11 millions de francs (-0,2%).

Hors mesures proposées par le Conseil d'Etat, les revenus des personnes physiques sont en baisse de 137 millions (-3,3%). La baisse est essentiellement due à l'impôt sur le revenu dont la prévision repose principalement sur les pronostics de croissance établis par le GPE (Groupe de perspectives économiques). Or, dans sa synthèse de juin, celui-ci a revu à la baisse la croissance du PIB suisse 2015 et 2016. Les mesures fiscales retenues par le Conseil d'Etat dans son projet de budget concernent la modification du plafonnement de la déduction des primes d'assurances maladie et accident et l'instauration d'un plafond en matière de déductibilité des frais de déplacement professionnels effectifs. L'impact positif de ces deux mesures est évalué à 63 millions, respectivement 35 et 27 millions.

Pour les personnes morales, la prévision est déterminée en exploitant les réponses au questionnaire envoyé exceptionnellement en mai 2015 aux entreprises les plus importantes du canton. Celles-ci ont été interrogées sur l'évolution probable de leur bénéfice pour les années 2015 et 2016. En effet, en raison de l'abandon du taux plancher par la BNS, cette enquête intermédiaire a été effectuée afin de tenir compte, dans le projet de budget, des conséquences de cette décision. Une nouvelle enquête sera effectuée selon le calendrier habituel, courant octobre.

Le montant des intérêts passifs de la dette est en baisse et s'élève à 203 millions (-29 millions par rapport au budget 2015 et -27 millions par rapport au comptes 2014), en raison du niveau favorable des taux d'intérêts, en particulier pour les refinancements à court terme.

S'agissant de la péréquation financière inter-cantonale, la facture globale s'allège de 11 millions pour le canton de Genève en 2016 (-14 millions en 2015). Pour l'année 2016, la facture globale de la RPT s'élève à 246 millions, soit 531 francs par habitant.

En termes opérationnels, la mission de production et de perception de l'impôt menée par l'AFC vise un objectif d'efficacité accrue en 2016. Les actions majeures sont orientées autour de la réduction du temps de traitement des dossiers, de l'amélioration des outils de pilotage et d'une meilleure communication avec les contribuables.

Sur le plan stratégique enfin, l'Union européenne et la Suisse étant parvenues à un accord mettant un terme au différend les opposant depuis 2007 au sujet des statuts fiscaux cantonaux, le Conseil d'Etat proposera une solution permettant de conserver à Genève les activités de négoce international et les entreprises multinationales en tenant compte, pour ce faire, de ce qui sera arrêté prochainement au niveau fédéral dans le cadre de la 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Après analyse des résultats de la consultation sur son avant-projet de RIE III, le Conseil fédéral a transmis son message aux chambres fédérales le 5 juin 2015. Les travaux parlementaires fédéraux débiteront à l'automne 2015. Ils devraient s'achever, selon le message, à la fin du 1^{er} semestre 2016.

M01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	91'300'000	2'000'000	2.2%	89'300'000	86'481'149
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	91'300'000	2'000'000	2.2%	89'300'000	86'481'149
36 Charges de transfert	-	0	-	0	-
REVENUS	6'441'418'432	-10'729'281	-0.2%	6'452'147'713	6'634'224'920
40 Revenus fiscaux	5'964'204'402	-16'464'311	-0.3%	5'980'668'713	6'144'451'952
42 Taxes	50'043'030	1'483'030	3.1%	48'560'000	44'209'242
43 Revenus divers	-	-	-	-	12'905'232
46 Revenus de transferts	427'171'000	4'252'000	1.0%	422'919'000	432'658'493
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'350'118'432	-12'729'281	-0.2%	6'362'847'713	6'547'743'771
COÛT COMPLET	6'350'118'432	-12'729'281	-0.2%	6'362'847'713	6'547'743'771

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF:

- La production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton ;
- les rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises) ;
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux ;
- les créances irrécouvrables.

Pour le DSE:

- L'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux ;
- l'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) sont regroupés dans le programme M04.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- M01.02 Impôts directs Personnes Morales
- M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation prévoit la simplification de la taxation immobilière et l'adaptation de l'imposition des personnes morales découlant d'un éventuel accord entre l'Union européenne (UE) et la Suisse de façon à assurer le maintien à Genève du négoce international et des entreprises multinationales.

Les travaux concernant la fiscalité immobilière se poursuivront en 2016. Faisant usage des compétences que lui a conférées la loi visant à préparer la ré-estimation du parc immobilier non locatif selon les principes du droit fédéral harmonisé, l'administration fiscale a achevé, durant le premier trimestre 2015, la récolte des données nécessaires à l'estimation des immeubles concernés. Elle procède actuellement à la ré-estimation selon la méthode appliquée dans le canton de Zurich, exceptions faites des immeubles en PPE, lesquels sont estimés selon une méthode ad hoc, mieux adaptée à la réalité genevoise. Cette ré-estimation permettra également de déterminer la nature des mesures de compensation qui devront être mises en place afin d'assurer une certaine neutralité des recettes fiscales. En tout état de cause, l'entrée en vigueur des nouvelles valeurs fiscales ne pourra intervenir qu'après adoption d'une loi y relative par le Grand Conseil. Un projet dans ce sens sera déposé par le Conseil d'Etat le moment venu, probablement dans le courant du 2^{ème} semestre 2016. S'agissant des projets de loi relatifs aux droits d'enregistrement et de timbre, aux bénéfices et gains immobiliers et à l'imposition des successions et des donations, leur dépôt n'est pas encore planifié.

Une étape importante a été franchie en 2015 dans le règlement du différend opposant la Suisse et l'UE depuis 2007 au sujet des statuts fiscaux cantonaux. Après analyse des résultats de la consultation sur son avant-projet de 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), le Conseil fédéral a transmis son message aux chambres fédérales le 5 juin dernier. Bien qu'allant dans la bonne direction, le projet du Conseil fédéral ne lève pas encore toutes les inconnues contenues dans son avant-projet. Il reviendra en définitive au parlement fédéral, dont les travaux à ce sujet devraient s'achever à la fin du premier semestre 2016, de le faire. Dès que les contours de la réforme auront été clairement arrêtés au niveau fédéral, le Conseil d'Etat déposera son projet de réforme de l'imposition cantonale des entreprises dont la mesure phare, d'ores et déjà annoncée, consistera en une unification du taux de l'impôt cantonal sur le bénéficiaire aux alentours de 13%. Sous réserve d'une éventuelle accélération du processus législatif fédéral destinée à répondre aux enjeux économiques posés par l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse et par l'abolition du cours plancher de 1,20 franc pour 1 euro par la Banque nationale suisse, l'entrée en vigueur de la RIE III ne devrait toutefois pas intervenir avant 2019 au plus tôt.

Enfin, dans le cadre du train de mesures sur les charges et les revenus du canton qu'il entend soumettre au Grand Conseil dans le cadre du budget 2016, le Conseil d'Etat a déposé deux projets de loi de nature fiscale. Visant à plafonner à 500 francs la déduction fiscale pour les frais de déplacement des contribuables exerçant une activité lucrative dépendante, le premier de ces projets, déposé le 17 juin 2015, permettrait d'augmenter les recettes annuelles de quelques 28 millions de francs. Proposant de limiter la déduction fiscale des primes d'assurances maladie à hauteur d'un montant équivalent à la prime effectivement payée au titre de l'assurance obligatoire des soins, le second de ces projets, déposé le 25 août 2015, permettrait d'accroître les recettes annuelles d'environ 35 millions de francs.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

M01 Impôts, taxes et droits

Les revenus du programme M01 diminuent de 11 millions de francs (-0,2%) par rapport au budget 2015. Cette baisse est essentiellement imputable aux revenus fiscaux (nature 40) qui reculent de 16 millions (-0,3%). La baisse des revenus fiscaux est en partie compensée par la progression des taxes et des revenus de transfert (+6 millions).

Les charges du programme M01 augmentent de 2 millions (+2,2%) en raison de l'augmentation des créances irrécouvrables.

M01.01 Impôts des personnes physiques

Les revenus de cette prestation diminuent de 74 millions (-1,8%).

A l'instar des autres composantes du programme M01, ils sont composés principalement des revenus fiscaux. Ces

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

derniers baissent de 71 millions de francs (-1,8%). Cette diminution est essentiellement imputable à l'impôt sur le revenu (-74 millions). L'évaluation de l'impôt sur le revenu se base sur le scénario conjoncturel du Groupe de perspectives économique (GPE) qui tablait, en juin 2015, sur une croissance du PIB suisse de 0,7% en 2015 et de 1,3% en 2016. Les taux qui étaient retenus dans le budget 2015 étaient fixés à +2,1% et +2,3%. Cette détérioration des prévisions conjoncturelles explique l'essentiel de cette baisse. L'impôt sur la fortune augmente légèrement par rapport au budget 2015 (+3 millions).

Les taxes, composées principalement des revenus de perception pour les communes, augmentent d'un million de francs (+3,1%) et les revenus de transfert (part cantonale à l'impôt fédéral direct) diminuent de 3 millions de francs (-1,7%).

Les charges, qui sont essentiellement composées des créances irrécouvrables, augmentent de 2 millions (+2,2%).

M01.02 Impôts des personnes morales

Les revenus de cette prestation affichent une progression de 50 millions de francs (+3,1%). L'augmentation concerne essentiellement les revenus fiscaux (+45 millions; +3,2%) qui sont évalués sur la base des indications qui ont été fournies en mai 2015 par un échantillon d'entreprises, parmi les plus importantes du canton, sur l'évolution probable de leur bénéfice.

Les taxes sont stables et les revenus de transferts augmentent de 5 millions (+2,6%).

Les charges en lien avec les impôts des personnes morales restent stables.

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

Les revenus des autres impôts directs ou indirects, qui concernent les impôts liés à l'immobilier, les droits de successions et donations, l'impôt sur les casinos et la part cantonale à l'impôt anticipé, augmentent de 9 millions par rapport au budget 2015 (+1,6%). La hausse concerne, essentiellement, l'impôt sur les bénéficiaires et les gains immobiliers (+6 millions) et la part cantonale à l'impôt anticipé (+3 millions).

Les charges, qui couvrent les créances irrécouvrables, sont stables par rapport au budget 2015.

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Les revenus de cette prestation, en lien avec la taxe personnelle, l'impôt sur les véhicules, l'impôt sur les chiens et la taxe d'exemption de servir, affichent une hausse de 3 millions de francs (+2,9%). L'augmentation est imputable, pour l'essentiel, à l'impôt sur les véhicules.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détails par type d'impôts

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015
		en F	en %	
CHARGES	77'686'700	1'707'400	2.2%	75'979'300
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	77'686'700	1'707'400	2.2%	75'979'300
REVENUS	4'083'190'689	-73'709'311	-1.8%	4'156'900'000
40 Revenus fiscaux	3'850'235'689	-71'364'311	-1.8%	3'921'600'000
42 Taxes	37'125'000	1'125'000	3.1%	36'000'000
46 Revenus de transferts	195'830'000	-3'470'000	-1.7%	199'300'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	4'005'503'989	-75'416'711	-1.8%	4'080'920'700

M01.02 Impôts directs Personnes Morales	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015
		en F	en %	
CHARGES	12'467'000	274'000	2.2%	12'193'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12'467'000	274'000	2.2%	12'193'000
REVENUS	1'649'575'000	50'275'000	3.1%	1'599'300'000
40 Revenus fiscaux	1'439'400'000	44'800'000	3.2%	1'394'600'000
42 Taxes	12'375'000	375'000	3.1%	12'000'000
46 Revenus de transferts	197'800'000	5'100'000	2.6%	192'700'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'637'108'000	50'001'000	3.2%	1'587'107'000

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015
		en F	en %	
CHARGES	427'700	9'400	2.2%	418'300
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	427'700	9'400	2.2%	418'300
REVENUS	587'741'000	9'322'000	1.6%	578'419'000
40 Revenus fiscaux	555'900'000	6'500'000	1.2%	549'400'000
46 Revenus de transferts	31'841'000	2'822'000	9.7%	29'019'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	587'313'300	9'312'600	1.6%	578'000'700

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015
		en F	en %	
CHARGES	718'600	9'200	1.3%	709'400
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	718'600	9'200	1.3%	709'400
REVENUS	120'911'743	3'383'030	2.9%	117'528'713
40 Revenus fiscaux	118'668'713	3'600'000	3.1%	115'068'713
42 Taxes	543'030	-16'970	-3.0%	560'000
46 Revenus de transferts	1'700'000	-200'000	-10.5%	1'900'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	120'193'143	3'373'830	2.9%	116'819'313

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	225'443'710	-28'777'700	-11.3%	254'221'410	255'902'849
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	229'426
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	1'000'000
34 Charges financières	225'443'710	-28'777'700	-11.3%	254'221'410	254'673'424
REVENUS	192'046'491	-41'100'789	-17.6%	233'147'280	134'543'195
41 Patentes et concessions	12'360'000	-38'684'000	-75.8%	51'044'000	1'237'849
42 Taxes	14'520'000	2'020'000	16.2%	12'500'000	13'074'317
43 Revenus divers	3'965'000	750'000	23.3%	3'215'000	1'545'002
44 Revenus financiers	161'201'491	-5'186'789	-3.1%	166'388'280	118'686'027
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-33'397'219	-12'323'089	58.5%	-21'074'130	-121'359'654
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-	-	-	-	22'073'263
COÛT COMPLET	-33'397'219	-12'323'089	58.5%	-21'074'130	-99'286'392

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat.
2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés, utilisés pour réduire l'exposition de l'Etat aux risques de taux d'intérêt et de change, enregistrés uniquement dans le compte de fonctionnement, avec un montant calculé en fonction des conditions du marché à la date de clôture.
3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat.
4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation.
5. Intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'Administration fiscale cantonale.
6. Contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des finances de l'Etat et l'Administration fiscale cantonale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

M02.01 Intérêts et frais financiers de la dette

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

- M02.02 Variations de juste valeur des instruments financiers
- M02.03 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- M02.04 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- M02.05 Intérêts fiscaux
- M02.06 Contentieux fiscal et non fiscal

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Dans son programme de législation, le Conseil d'Etat s'est fixé un objectif de maîtrise de la dette. Le niveau d'endettement dépend de l'évolution des revenus, des charges, des investissements et du besoin en fonds de roulement.

La stratégie de gestion de la dette (coût de la dette) est à distinguer de la maîtrise de l'endettement de l'Etat (niveau de la dette). La stratégie de gestion de la dette consiste à satisfaire les besoins de financement de l'Etat en ajustant les charges d'intérêts en fonction du niveau de risque accepté par le Conseil d'Etat.

Autres projets d'importance stratégique

Les principales mesures opérationnelles ont déjà été mises en œuvre :

- pour réduire le niveau de la dette, par la gestion centralisée des liquidités, l'amélioration de la gestion du contentieux, ainsi que par les mesures incitatives en faveur des contribuables (taux d'intérêts fiscaux différenciés, escompte).
- pour maîtriser le coût de la dette, en fixant les contraintes à respecter pour maîtriser les différents risques financiers dans le règlement sur la trésorerie de l'Etat. Chaque année, le Conseil d'Etat revoit la stratégie à court terme en précisant la part maximale des emprunts à court terme, la part maximale des emprunts à taux variable et l'objectif de taux moyen annuel de la dette.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette de l'Etat

Pour le budget 2016, le montant des intérêts passifs de la dette est de 203 millions (nature 34), soit 29 millions de moins qu'au budget 2015, sur la base des hypothèses de niveaux de dette et de taux d'intérêts retenus pour les refinancements de la dette à court et long terme planifiés en 2016. Les taux d'intérêt sont actualisés en fonction des prévisions du Groupe de perspectives économiques (GPE).

Avec les contraintes fixées par la stratégie de gestion de la dette (part des emprunts à taux variable inférieure à 30% et part des emprunts à court terme inférieure à 25% du total), le taux moyen de la dette en 2016 devrait être inférieur à 1.7% (soit -0,1% par rapport à l'objectif 2015). La part du refinancement à court terme autorisée par le Conseil d'Etat sera pleinement utilisée en 2016, tout comme les années précédentes, afin de tirer le meilleur parti des taux d'intérêts toujours très bas à court terme.

2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés

Les flux liés aux variations de valeur des instruments financiers enregistrés dans le compte de fonctionnement (nature 34 et 44) ne peuvent pas être budgétés, étant donné qu'ils ne peuvent être évalués qu'à la date de clôture de l'exercice, en fonction des conditions du marché. Cependant, il est à noter que l'Etat n'a actuellement plus de positions ouvertes sur ce type d'instrument. Si aucun nouvel instrument financier n'est contracté, il n'y aura pas lieu d'enregistrer des variations de juste valeur dans les comptes de l'Etat.

3. Variations de valeur du patrimoine et des participations

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

fonctionnement sont difficilement prévisibles. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces variations de valeur dépendent, selon la nature de l'actif sous-jacent, de la situation financière des participations non cotées, d'évaluations réalisées soit en interne, soit par des experts, pour les immeubles de placement, et de l'existence d'une perte de valeur pour les autres actifs.

Le transfert d'actif entre l'Etat de Genève et les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA prévu par le PL 11575 qui devait avoir lieu en 2015 a pris du retard et n'aura lieu qu'en 2016, sous réserve d'un vote favorable du Grand Conseil. Ce retard provoque une plus-value unique de 5 millions (nature 44) du fait que la valeur nette comptable projetée au 31.12.2015 sera inférieure au prix fixe de 92 millions convenu entre les parties pour ce transfert d'actifs (plus-value égale à l'amortissement des actifs qui n'aurait pas dû intervenir en 2015).

4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

Le Conseil d'Etat a modifié en 2014 le règlement sur l'établissement des états financiers de manière à ce que la part aux bénéficiaires de la BNS soit comptabilisée l'année durant laquelle elle est encaissée, à l'instar des pratiques comptables de la grande majorité des autres cantons. Avec ces nouvelles dispositions, l'éventuel bénéfice distribuable au titre de l'exercice 2015 devra être comptabilisé en 2016. Compte tenu de l'annonce par la BNS d'un résultat intermédiaire très fortement déficitaire au 30 juin 2015, il est supposé dans ce projet de budget 2016 que la BNS ne distribuera pas de bénéfice au titre de l'exercice 2015 (-39 millions nature 41).

Le plan de mesures complémentaires du Conseil d'Etat adopté lors du budget 2015 prévoyait d'étudier le prélèvement d'une part aux bénéficiaires des établissements autonomes qui disposent de leur propres ressources sur la base de leur résultat opérationnel au lieu de leur résultat net. Cette mesure a pour effet de modifier la méthode de rémunération des propriétaires des Services industriels de Genève, passant de la rémunération du capital de dotation au prélèvement partiel du bénéfice. Cela se traduit par une baisse des revenus de 3 millions sur le programme M02 (nature 44) et une hausse des revenus de 16 millions sur le programme Q01.

Il est prévu une augmentation de 0.5 million provenant de nouveaux revenus des droits de superficie (nature 44).

Enfin, les autres variations des revenus résultent d'un transfert de 0.2 million du programme P03 (nature 44) découlant de l'actualisation des prévisions de revenus des participations, des prêts et de garantie gérés par la trésorerie générale.

5. Intérêts fiscaux

Depuis 2013, les taux d'intérêts fiscaux en faveur de l'Etat ont été maintenus à 3% et ceux en faveur du contribuable à 0.5%. Les hypothèses budgétaires 2016 intègrent ces taux et ainsi que celui de la croissance des impôts.

Sur ces bases, les charges d'intérêts sont restées stables sur la période 2013 à 2015 et sont reconduites pour 2016. Après application du taux de croissance des impôts, le montant budgété augmente de 22 à 22.4 millions (nature 34).

En matière de revenus d'intérêts, les variations constatées dans les comptes entre 2013 et 2014 ne permettent pas de maintenir le budget 2016 à hauteur des 120 millions du budget 2015. En se basant sur les comptes 2014 corrigés d'un dossier exceptionnel et sur les résultats enregistrés au cours des premiers mois de 2015, le projet de budget 2016 est établi à 112.4 millions (nature 44).

A noter que les facteurs qui concourent au calcul des intérêts en faveur de l'Etat sont multiples : comportement de paiement des contribuables influencé notamment par la situation économique globale et les situations individuelles, politique de recouvrement menée par l'AFC, avancement des travaux de taxation conduisant à la remise en cause des intérêts courus, nombre de comptes débiteurs ouverts et présentant un risque élevé de non recouvrement, etc...

6. Contentieux fiscal et non fiscal

Les revenus du contentieux fiscal (nature 42) augmentent (+1 million) grâce aux relances automatiques adressées aux contribuables revenus à meilleure fortune à la suite d'un acte de défaut de biens sur créances fiscales.

La centralisation du traitement du contentieux pécuniaire non fiscal de l'Etat auprès du Service du contentieux de l'Etat (mesure 48 du plan de mesures complémentaires du Conseil d'Etat adopté lors du budget 2015) doit permettre d'industrialiser le traitement du contentieux pécuniaire entraînant une hausse des revenus des produits des créances irrécouvrables de 0.5 million (nature 42).

Le Conseil d'Etat souhaite modifier les règles en matière d'abandon de créances de façon à pouvoir mettre en œuvre

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

d'avantage de rachats d'actes de défaut de biens par les débiteurs de l'Ex-fondation de valorisation des actifs de la BCGe. Cette mesure de simplification doit permettre une augmentation des revenus de 1 million (nature 43) en 2016. De plus, les revenus de reprises de dépréciations de créances prévus par convention sont en hausse de 0.3 million (nature 43).

Enfin, des réallocations neutres entre natures, sans effet sur le revenu du Service du contentieux, ont été opérées afin d'ajuster le projet de budget 2016 au plus près des prévisions (nature 42: +0.4 million, nature 43: -0.4 million).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	≤ 1.7%	≤ 1.8%	1.8%	≤ 1.7%	2019
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	≤ 30%	≤ 30%	16%	≤ 30%	2019
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	≤ 25%	≤ 25%	22%	≤ 25%	2019

Commentaires

Indicateur 1.1:

L'objectif de taux d'intérêt moyen est établi pour le PB2016 en conformité avec les hypothèses sous-jacentes (niveau de dette et niveau des taux d'intérêts).

M03 Péréquation financière intercantonale

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	352'915'700	-10'327'215	-2.8%	363'242'915	377'452'976
36 Charges de transfert	352'915'700	-10'327'215	-2.8%	363'242'915	377'452'976
REVENUS	107'387'527	173'672	0.2%	107'213'855	107'158'920
46 Revenus de transferts	107'387'527	173'672	0.2%	107'213'855	107'158'920
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-245'528'173	10'500'887	-4.1%	-256'029'060	-270'294'056
COÛT COMPLET	-245'528'173	10'500'887	-4.1%	-256'029'060	-270'294'056

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme comprend les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les instruments de péréquation, tels que prévus par la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) sont les suivants :

- Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Cette péréquation est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources. La Confédération finance la péréquation verticale des ressources et les cantons la péréquation horizontale des ressources.
- Compensation des charges excessives : les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.
- Compensation des cas de rigueur : elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminuera chaque année de 5% dès 2016. Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Conformément à la PFCC, les contributions de base des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération sont fixées par l'Assemblée fédérale pour une période quadriennale. L'Assemblée tient compte du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, réalisé par le Conseil fédéral tous les quatre ans. Le Conseil Fédéral arrête la répartition annuelle des fonds.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M03.01 Péréquation des ressources et cas de rigueur
- M03.02 Compensation des charges

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière. Ce programme ne constitue pas un regroupement de prestations à proprement parler. Il a été créé avec l'objectif d'isoler et de suivre, dans les comptes de l'Etat, les flux financiers significatifs liés à la péréquation financière intercantonale (RPT), qui ont un impact majeur sur la performance financière de l'Etat de Genève et, de ce fait, sur le respect des contraintes financières figurant dans le programme de législation.

Autres projets d'importance stratégique

Le montant versé par le canton de Genève, au titre de la péréquation des ressources, dépend non seulement de l'évolution de sa propre situation, mais également de celle des autres cantons. Les développements ou les problèmes économiques d'un grand canton (ex. Zurich) peuvent ainsi se répercuter de manière sensible sur les montants versés/touchés par les autres cantons contributeurs à la RPT. Par conséquent, il n'y a pas d'objectif et d'indicateur associé à ce programme.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

Les montants de base pour la péréquation financière sont fixés par arrêtés fédéraux pour une période quadriennale. Ils sont ensuite adaptés annuellement en fonction de mécanismes définis dans la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges.

L'année 2016 représente la première année d'une nouvelle période quadriennale. Au vu des résultats du rapport d'évaluation de l'efficacité 2012-2015 de la RPT (l'objectif de dotation minimal visé avait été largement atteint et même dépassé durant la période de 2012 à 2015), le Conseil fédéral a demandé un ajustement de la dotation de la péréquation des ressources. Il recommandait de réduire les contributions de base pour les péréquations horizontale et verticale pour la nouvelle période quadriennale. Pour déterminer l'ampleur de la réduction, il a proposé une approche fondée sur le montant moyen de dépassement de l'objectif de dotation minimal visé de 85 % durant les années 2012 à 2015. Le montant ainsi obtenu s'élevait à 330 millions au total, dont 196 millions au titre de la péréquation verticale et 134 millions au titre de la péréquation horizontale. Le montant de la réduction ne faisant pas l'unanimité au Parlement, ce dernier a opté, durant la session d'été 2015, pour un compromis politique proposé par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) le 18 mai 2015. Selon ce compromis, la dotation de la péréquation des ressources pour la période 2016 à 2019 est diminuée de 165 millions de francs, soit la moitié de la proposition du Conseil fédéral. La réduction de la contribution de la Confédération s'élève donc à 98 millions de francs environ et celle des cantons à fort potentiel de ressources à 67 millions de francs environ.

Pour le canton de Genève, les décisions des Chambres fédérales se traduisent de la manière suivante :

1. Péréquation des ressources : la participation des cantons est basée sur les données fiscales fournies par les cantons pour les années 2010, 2011 et 2012. En 2016, sept cantons contribuent au financement, Schaffhouse et Bâle-Campagne quittant le groupe des cantons à fort potentiel de ressources. Genève devra verser 346 millions (-10 millions par rapport à 2015) et demeure le deuxième canton contributeur au titre de la péréquation des ressources après Zurich (497 millions, soit + 32 millions par rapport à 2015).
2. Compensation des charges excessives : les montants versés aux cantons ont été adaptés en fonction du renchérissement. Pour l'année 2016, le canton recevra 107 millions, montant correspondant au montant 2015, au titre de la compensation des charges dues à des facteurs sociodémographiques.
3. Compensation des cas de rigueur : le montant de la compensation des cas de rigueur diminue de 5 % par an dès 2016. Ainsi, les contributions perçues en 2016 au titre de la compensation des cas de rigueur diminuent de près de 18 millions par rapport à l'année précédente. Le canton de Genève versera 6,4 millions en 2016 (-0.4 million par rapport à 2015).

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

M04 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	75'936'567	-504'796	-0.7%	76'441'363	74'776'699
30 Charges de personnel	63'253'991	-342'824	-0.5%	63'596'815	62'929'687
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'919'722	-171'956	-2.8%	6'091'678	5'319'577
33 Amortissements du patrimoine administratif	61'854	9'984	19.2%	51'870	58'042
39 Imputations internes	6'701'000	0	0.0%	6'701'000	6'469'393
REVENUS	11'890'907	1'696'363	16.6%	10'194'544	9'547'139
42 Taxes	11'790'907	1'696'363	16.8%	10'094'544	9'523'829
43 Revenus divers	-	-	-	-	7'675
49 Imputations internes	100'000	0	0.0%	100'000	15'635
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-64'045'660	2'201'159	-3.3%	-66'246'819	-65'229'560
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'495'089</i>	<i>68'877</i>	<i>-4.4%</i>	<i>-1'563'966</i>	<i>-1'555'656</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-12'882'913</i>	<i>5'751'208</i>	<i>-30.9%</i>	<i>-18'634'121</i>	<i>-15'578'199</i>
COÛT COMPLET	-78'423'662	8'021'244	-9.3%	-86'444'906	-82'363'415

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	514.90	0.00	0.00%	514.90	492.58
<i>ETP fixes</i>	<i>510.40</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>510.40</i>	<i>489.73</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>4.50</i>	<i>1.91</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.94</i>

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'Administration fiscale cantonale AFC (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme M01.

Ce programme contient la prestation suivante :

M04.01 Production et perception des impôts.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

En 2016, l'AFC va étendre son effort visant à une efficacité accrue par une réduction du temps de traitement des dossiers, ce qui devrait conduire à terme à une diminution du stock des dossiers non traités.

M04 Production et perception des impôts (suite)

Elle va améliorer ses outils de pilotage en développant des tableaux de bord plus précis qui devront permettre des actions plus ciblées dans les services.

La communication est un souci permanent qui se traduit par des actions visant à :

- Améliorer son site Internet ;
- promouvoir les E-démarches ;
- poursuivre son effort pour un meilleur taux de réponse au téléphone.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

Les charges de personnel (nature 30) diminuent de 0.3 million.

Les effectifs de l'AFC ne varient pas malgré l'octroi de 5 ETP supplémentaires pour faire face à l'augmentation de la charge de travail induite par la croissance démographique et la complexité accrue des dossiers. En effet, la réduction de 1% des charges de personnel décidée par le Conseil d'Etat s'est traduite par la suppression de 5 ETP.

Les autres effets sur les charges de personnel sont identiques à ceux supportés par les autres administrations à savoir notamment le changement de taux de cotisations CPEG et des allocations familiales, une contrainte en matière de vacance de postes ou encore une réduction des annuités lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31) diminuent également malgré les dépenses supplémentaires induites par le projet de ré-estimation du parc immobilier et évaluées à 0.5 million sur l'année 2016. Les diminutions de charges concernent :

- Les dépenses induites à la DGSi par le crédit de programme 2011-2014 et le crédit de renouvellement 2015-2019 ainsi que par le centre éditique sont compensées par l'AFC à hauteur de 0.2 million ;
- les mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat sur la nature 31 de 1 % représentent 0.1 million ;
- l'affranchissement du courrier recommandé en courrier A+ permet une économie évaluée à 0.4 million.

Les taxes (nature 42) augmentent de 1.7 million grâce à l'instauration d'émoluments pour frais de rappels de paiement au tarif forfaitaire de 10 francs par rappel.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	97.7%	96.8%	97.7%	97.7%	2019
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	180	185	183	175	2019
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	210	220	188	200	2019
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	210	220	240	200	2019
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	210	220	196	200	2019

M04 Production et perception des impôts (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	85%	85%	77%	85%	2019
4. Optimiser la productivité des collaborateurs						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices)	Efficience	2'500	2'400	2'541	2'600	2019
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	200'000	195'000	154'662	200'000	2019
6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	27%	25%	26.7%	28%	2019

Commentaires

Acronymes:

PP : Personnes physiques
 PM : Personnes morales
 IBO : Impôt barème ordinaire
 IS : Impôt à la source

Indicateur 1.1

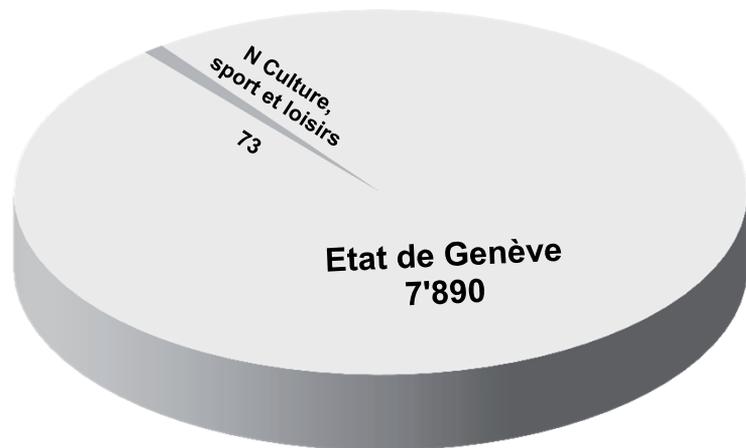
La cible pour le projet de budget 2016 est réévaluée au niveau des valeurs atteintes en 2014.

Indicateur 6.1

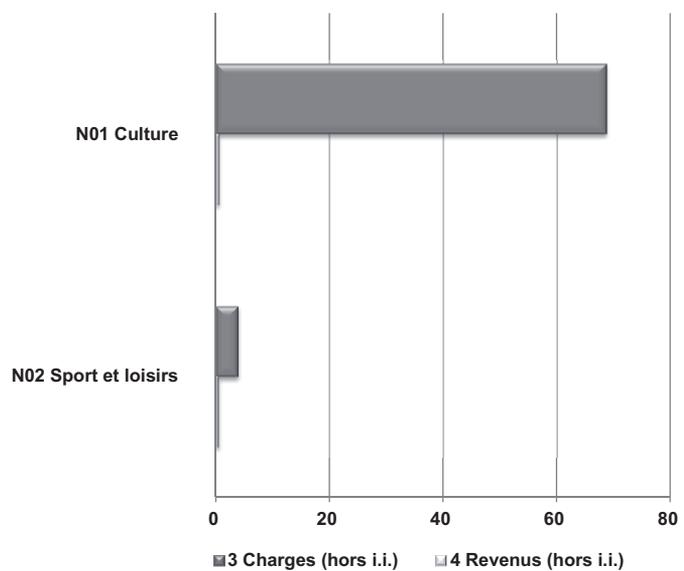
L'introduction d'un émolument forfaitaire de 10 francs supplémentaires pour rappels de déclarations non déposées dans les délais devrait conduire à augmenter le nombre de déclarations déposées au 31 mars.

N Culture, sport et loisirs

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



N Culture, sport et loisirs

Synthèse des priorités

Le sport et la culture sont des facteurs de cohésion sociale et d'intégration. Durant cette législature, le Conseil d'Etat entend coordonner l'engagement de l'Etat en matière culturelle et sportive, ceci dans le but de favoriser dans ces domaines l'accès à un large public et de contribuer au rayonnement régional et international de Genève.

Dans l'attente de la répartition des tâches entre les collectivités publiques, le canton œuvre pour la réalisation et la rénovation d'infrastructures indispensables (Nouvelle Comédie, nouvelle patinoire). Parallèlement, les collaborations avec les communes et la Ville de Genève se poursuivent dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la culture et de la loi sur le sport.

Dans le domaine culturel, la création, la relève artistique et la diffusion des œuvres ainsi que le rayonnement des artistes et des institutions restent des priorités de la politique culturelle du canton

La politique cantonale du sport s'articule quant à elle autour de huit domaines : le sport à l'école, le sport associatif, le sport pour tous, la promotion de la relève, le sport d'élite, le sport handicap, les manifestations et les infrastructures sportives.

Enfin, l'année 2016 sera marquée par la mise en œuvre de mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat. Pour la politique publique N, ces économies d'un montant total de 0.9 million se répartissent notamment entre les subventions (0.8 million), les dépenses générales (0.1 million) et les charges de personnel (0.05 million, dont 0.3 ETP).

N01 Culture

Département responsable : DIP

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	68'688'240	-608'232	-0.9%	69'296'472	68'753'073
30 Charges de personnel	3'272'489	135'679	4.3%	3'136'810	3'047'107
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'322'302	-203'815	-13.4%	1'526'117	1'516'493
33 Amortissements du patrimoine administratif	99'334	67'174	208.9%	32'160	45'770
36 Charges de transfert	63'993'465	-607'270	-0.9%	64'600'735	64'141'338
39 Imputations internes	650	0	0.0%	650	2'366
REVENUS	539'215	220'156	69.0%	319'059	577'172
42 Taxes	239'215	220'156	1'155.1%	19'059	238'560
43 Revenus divers	-	-	-	-	2'862
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	300'000	0	0.0%	300'000	292'300
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	43'450
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-68'149'025	828'388	-1.2%	-68'977'413	-68'175'901
<i>Coût des activités de support</i>	-12'927	1'030	-7.4%	-13'957	-14'554
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'694'741	555'303	-17.1%	-3'250'044	-6'168'976
COÛT COMPLET	-70'856'693	1'384'721	-1.9%	-72'241'414	-74'359'430

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	18.40	1.10	6.36%	17.30	17.70
<i>ETP fixes</i>	15.60	-0.20	-1.27%	15.80	15.60
<i>ETP auxiliaires</i>	2.80	1.30	86.67%	1.50	2.10

Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en œuvre par le service cantonal de la culture.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- N01.01 Accès, encouragement à la culture et activités scolaires culturelles
- N01.02 Enseignements artistiques de base délégués

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

N01 Culture (suite)

Conformément à la loi sur la culture adoptée en 2013 et à son règlement d'application entré en vigueur courant 2015, la concertation entre collectivités publiques, artistes et acteurs culturels sera mise en œuvre dans le cadre du Conseil consultatif de la culture.

Concernant les institutions stratégiques, deux projets de loi prioritaires sont à l'étude au Grand Conseil, la construction de la Nouvelle Comédie et la participation du canton dans le financement du Grand Théâtre de Genève. Un effort financier portant sur le Musée international de la Croix-Rouge et le Mamco, dont les subventions n'avaient pas pu être ajustées l'an dernier, sera réalisé en 2016.

La création et la diffusion des œuvres ainsi que le rayonnement des artistes et des institutions restent des priorités 2016 de la politique culturelle du canton. On peut citer également, dans ces domaines, les projets prioritaires suivants :

- poursuite d'une politique coordonnée pour la mise à disposition de lieux culturels destinés aux artistes genevois ;
- Ecole&Culture : cette année, une enquête sera lancée sur les parcours culturels des élèves en collaboration avec le SRED. L'action pour proposer des activités dans des domaines moins naturellement fréquentés par les enseignant-e-s et les élèves comme la danse, le livre et l'architecture se poursuivra.
- mise en ligne de la collection des œuvres du Fonds cantonal d'art contemporain avec des outils appropriés ;
- évaluation et renégociation des conventions de subventionnement de dix institutions des domaines de la musique et du théâtre, dont l'OSR, la Fondation d'art dramatique et le théâtre du Carouge ; évaluation et renégociation de la convention de subventionnement avec la Fondation romande pour le cinéma – cinéforum, soutenue par l'ensemble des cantons romands ;
- Livre : projet intercantonal de Fonds de soutien romand au livre et à l'édition et projet de loi de subventionnement concernant la Maison de Rousseau & de la Littérature (MRL);
- suite des interventions artistiques dans l'espace public, notamment la place Cornavin, en association avec la Ville de Genève ;
- étude sur l'économie créative et culturelle à Genève par la Haute école de gestion (HES-SO Genève);
- mise au concours de résidences d'artistes à New York et à Berlin, soutien aux boursiers de l'Institut suisse de Rome, accueil d'artistes étrangers au sein de la Maison Baron, bourse Collide avec le CERN et la Ville de Genève.

En ce qui concerne les formations artistiques de base, l'année 2016 sera une année de mutualisation des moyens en vue de professionnaliser et de rationaliser certaines tâches administratives au sein des écoles. Le canton procédera à l'évaluation et au renouvellement de la convention avec la confédération des écoles de musique, danse, théâtre et rythmique.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2016 et le budget 2015 découlent des éléments suivants :

Éléments transversaux de traitement du personnel

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le projet de budget. Il s'agit de la révision du taux de cotisation CPEG, de l'effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire), de la suppression de l'allocation vie chère, de l'économie réalisée à l'engagement d'un nouveau collaborateur avec une annuité diminuée de 2 niveaux, et de celle liée à la vacance de postes (financièrement neutre).

Subventions

- Le montant dévolu à l'exonération partielle des écolages aux élèves des écoles accréditées pour l'enseignement de la musique, de la rythmique, de la danse et du théâtre (conformément au règlement C 1 20.08) est adapté à un niveau légèrement supérieur aux dépenses réelles de l'année 2014 (+145'000 F).

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- Les mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat se montent à -878'000 F sur le programme N01, dont 752'000 F sur les subventions, 93'000 F sur les dépenses générales et 33'000 F sur les charges de personnel (dont -0.2 ETP).

N01 Culture (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la diversité, la relève, l'innovation et l'émergence						
1.1 Taux de renouvellement des bénéficiaires d'aides ponctuelles	Efficacité	>30%	>30%	21%	>30%	2018
2. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
2.1 Nombre de tournées extra-cantoniales soutenues par le DIP via le fonds d'aides à la diffusion	Efficacité	50	50	59	50	2018
2.2 Taux de rayonnement des cinq principaux théâtres subventionnés	Qualité	>28%	>28%	41%	>35%	2018
3. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
3.1 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	45	45	73	50	2018
4. Favoriser l'accès à la culture pour les élèves						
4.1 Nombre de prestations par élève de l'EP et de l'enseignement spécialisé proposées par Ecole&Culture	Efficacité	≥2	>=2		≥2	2018
4.2 Nombre de prestations par élève du CO proposées par Ecole&Culture	Efficacité	≥2	>=2		≥2	2018
4.3 Nombre de prestations par élève du PO proposées par Ecole&Culture	Efficacité	≥1	1		≥2	2018
5. Maintenir un large accès à l'enseignement artistique de base tout en assurant un niveau de formation permettant d'améliorer l'accès aux HEM						
5.1 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger	Qualité	30	30	34	30	2018
6. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés						
6.1 Nombre d'élèves par équivalent temps plein pour l'enseignement artistique individuel (tous âges confondus)	Efficience	≥3 2	>=32	32	≥3 2	2018

Commentaires

Indicateur 1.1

Le maintien d'un taux minimum de 30 % de nouveaux bénéficiaires est souhaitable à terme et favorise le soutien de jeunes compagnies et jeunes artistes. Attention un nouveau bénéficiaire peut ne pas être représentatif de l'émergence.

Indicateur 2.1

Une tournée peut comprendre plusieurs lieux ou plusieurs dates, plusieurs villes ou plusieurs pays.

Indicateur 2.2

Le taux de rayonnement mesure la proportion des représentations en tournée sur le total des représentations (à Genève et en tournée). Cible et calculs basés sur les objectifs et indicateurs d'activité des théâtres de Carouge, La Comédie, Le Poche, Am Stram Gram et Marionnettes de Genève.

Indicateur 4.1

L'enseignement primaire a développé un projet qui vise à offrir au moins deux places par élève par an à des prestations Ecole&culture. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des

N01 Culture (suite)

apports de Vivre Ensemble, du Fonds Barbour, ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

Indicateur 4.2

L'enseignement secondaire I a développé un projet qui vise à offrir au moins un concert par an par élève et dans la mesure du possible une place dans un spectacle vivant. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble, du Fonds Barbour, ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

Indicateur 4.3

Un effort particulier est réalisé auprès des pôles professionnels en proposant des offres culturelles clés en main. L'indicateur tient également compte des prestations Ecole&culture financées par des apports de Vivre Ensemble ainsi que par les contre-prestations demandées aux organismes subventionnés.

N02 Sport et loisirs

Département responsable : DIP

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	3'959'418	-141'981	-3.5%	4'101'399	3'638'540
30 Charges de personnel	1'347'834	-88'420	-6.2%	1'436'254	1'212'180
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	441'068	-28'698	-6.1%	469'766	391'015
36 Charges de transfert	2'170'516	-21'773	-1.0%	2'192'289	2'035'234
39 Imputations internes	0	-3'090	-100.0%	3'090	111
REVENUS	436'320	144'957	49.8%	291'363	393'983
42 Taxes	286'320	94'957	49.6%	191'363	238'182
43 Revenus divers	-	-	-	-	1'450
46 Revenus de transferts	150'000	50'000	50.0%	100'000	154'351
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'523'098	286'938	-7.5%	-3'810'036	-3'244'557
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-5'324</i>	<i>1'067</i>	<i>-16.7%</i>	<i>-6'391</i>	<i>-5'790</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-756'856</i>	<i>238'445</i>	<i>-24.0%</i>	<i>-995'301</i>	<i>-900'271</i>
COÛT COMPLET	-4'285'278	526'449	-10.9%	-4'811'727	-4'150'618

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	8.27	-0.08	-0.96%	8.35	7.80
<i>ETP fixes</i>	<i>6.32</i>	<i>-0.08</i>	<i>-1.25%</i>	<i>6.40</i>	<i>6.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.95</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.95</i>	<i>1.60</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à encourager la pratique du sport et de l'activité physique par la population genevoise en coordination avec les communes et la Confédération, ainsi qu'avec les organisations sportives.

La mise en œuvre du programme se traduit tout d'abord par le pilotage de la politique cantonale du sport, issue de la nouvelle loi cantonale sur le sport. Il se décline ensuite par des mesures d'encouragement à la pratique sportive, à travers les soutiens financiers accordés aux associations et clubs sportifs, le programme Jeunesse+Sport, et également les activités sportives proposées dans le cadre scolaire et parascolaire. Il se concrétise également par des mesures de soutien à la relève et aux sportifs d'élite, à travers notamment le dispositif sport-art-études et le soutien aux centres de formation sportive. Il se réalise enfin par le soutien à la planification et à la réalisation d'infrastructures et de manifestations sportives d'importance régionale, nationale et internationale.

Il est mis en œuvre par le service cantonal du sport.

Ce programme contient la prestation suivante :

N02.01 Coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives

N02 Sport et loisirs (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le Conseil d'Etat met en œuvre la politique cantonale du sport en lien étroit avec les communes et les associations sportives. Elle s'articule autour de huit domaines : le sport à l'école, le sport associatif, le sport pour tous, la promotion de la relève, le sport d'élite, le sport handicap, les manifestations et les infrastructures sportives. Pour chaque domaine, des objectifs assortis de projets concrets sont fixés.

L'année 2016 sera consacrée à la réalisation de projets qui contribuent au développement du sport genevois, tant au niveau de sa pratique de base que du sport de performance.

Dans le domaine du sport à l'école, le partenariat avec des associations sportives sera développé en vue de faciliter les liens entre l'école et les milieux sportifs, tant par la mise en place d'initiations sportives que par le renforcement des tournois scolaires.

Dans le domaine de la promotion de la relève, les projets prioritaires sont :

- poursuite du développement du dispositif sport-art-études, désormais détenteur du label « Swiss Olympic » avec l'élargissement du dispositif aux élèves de la filière professionnelle (apprentissage dual) sur la base du concept d'entreprises partenaires du sport développé par Swiss Olympic;
- soutien à la mise en place de centres cantonaux de performance pour la relève dans le hockey sur glace, le football, le basketball, le volleyball et le tennis de table.

Dans le domaine du sport d'élite, on peut citer :

- consolidation du projet « Team Genève » qui vise à apporter un soutien financier pérenne et à valoriser les athlètes genevois qui se préparent pour les Jeux olympiques et paralympiques sur la base de critères de sélection définis par Swiss Olympic ;
- poursuite de la valorisation des sportives et sportifs genevois dans le cadre de la cérémonie de l'Hommage aux championnes et champions organisée avec la Ville de Genève et les communes.

Dans le domaine des manifestations sportives et du sport handicap, on peut mentionner :

- dépôt de la candidature de Genève pour l'organisation Jeux nationaux 2018 Special Olympics
- soutien à l'organisation de manifestations sportives récurrentes ou ponctuelles, en fonction des opportunités.

Dans le domaine des infrastructures sportives, on peut citer :

- soutien à la planification des infrastructures sportives dans le canton de Genève, notamment par la mise à jour de l'inventaire des infrastructures sportives réparties sur le canton;
- poursuite des travaux relatifs à la réalisation d'une nouvelle patinoire couverte;
- poursuite des travaux sur la possibilité d'apporter un soutien pérenne à la fondation du Stade de Genève ;
- contribution à la réalisation d'un pôle football sur le site du Pré-du-Stand (Grand-Saconnex) en lien avec la construction d'un nouvel établissement scolaire sur le site du centre sportif de Balexert.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2016 et le budget 2015 découlent des éléments suivants :

Éléments transversaux de traitement du personnel

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le projet de budget. Il s'agit de la révision du taux de cotisation CPEG, de l'effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire), de la suppression de l'allocation vie chère, de l'économie réalisée à l'engagement d'un nouveau collaborateur avec une annuité diminuée de 2 niveaux, et de celle liée à la vacance de postes (financièrement neutre).

Mesures d'économies du Conseil d'Etat

- Les mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat se montent à -66'000 F sur le programme N02, dont 29'000 F sur les dépenses générales, 22'000 F sur les subventions et 15'000 F sur les charges de personnel.

N02 Sport et loisirs (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Encourager la pratique du sport à l'école						
1.1 Nombre de jeunes (5-20 ans) qui participent à des cours reconnus par le programme Jeunesse + Sport	Efficacité	33'000	25'000		34'000	2018
2. Soutenir la relève sportive à Genève						
2.1 Nombre de talents sportifs nationaux et régionaux soutenus par le dispositif sport-art-études	Efficacité	75	70		80	2018
2.2 Nombre de talents sportifs détenteurs d'une carte talent nationale de Swiss Olympic	Efficacité	160	105		170	2018
3. Assurer le rayonnement de la Genève sportive						
3.1 Nombre de sportifs détenteurs d'une carte or, argent, bronze et élite de Swiss Olympic	Efficacité	80	60		90	2018

Commentaires

Indicateur 1.1

Jeunesse + Sport (J+S) est un programme national financé par la Confédération et destiné à promouvoir le sport auprès des jeunes. A Genève, le service cantonal du sport assure la mise en œuvre de ce programme à travers l'organisation de cours de formation pour les moniteurs J+S. le suivi et la validation des offres proposées par les clubs subventionnés.

Indicateur 2.1

Nombre d'élèves détenteurs d'une carte Swiss Olympic nationale ou régionale au sein du dispositif sport-études.

Indicateur 2.2

Une Swiss Olympic Talents Card est remise aux athlètes des fédérations membres nationales ayant un concept de promotion de la relève reconnu et appliqué.

Les Swiss Olympic Talents Cards nationale et régionale constituent une reconnaissance de la performance sportive et du développement d'un athlète talentueux faisant partie d'un cadre de promotion des talents au sein d'une fédération régionale ou nationale.

Les jeunes athlètes sélectionnés et promus au sein d'une structure de sport de performance locale sont reconnus comme Swiss Olympic Talents locaux.

Indicateur 3.1

Une Swiss Olympic Card or est remise aux athlètes de haut niveau évoluant dans des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

- Résultats dans le top 3 lors de compétitions internationales de la catégorie la plus élevée (JO/JP2/CM/World Ranking), resp. titre aux championnats d'Europe

En cas d'un petit nombre de participants et/ou de nations, Swiss Olympic décide de la remise d'une Swiss Olympic Card or sans tenir compte des prescriptions

Une Swiss Olympic Card argent est remise aux athlètes évoluant dans des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

- Résultats dans le top 8 aux JO/JP/CM/World Ranking, resp. top 6 aux Championnats d'Europe

N02 Sport et loisirs (suite)

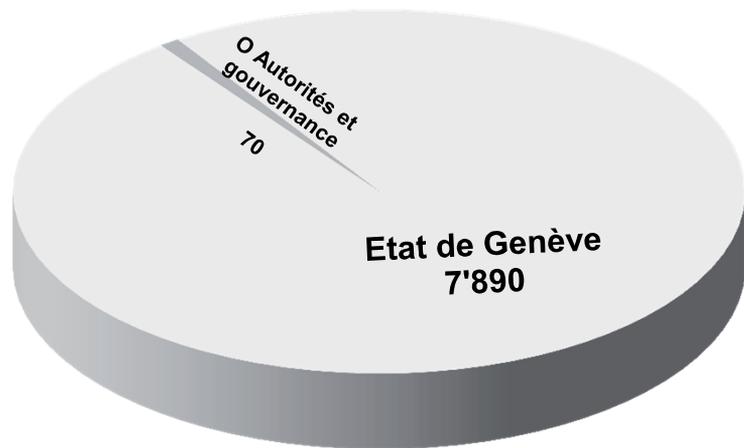
- Se positionner dans le premier quart du classement, resp. dans le premier quart des nations participantes pour les disciplines sportives collectives

Une Swiss Olympic Card bronze est remise aux athlètes réalisant de bonnes performances internationales dans la meilleure catégorie de la relève et de la catégorie de transition des spécialités sportives individuelles, par équipe et collectives des disciplines olympiques et paralympiques ainsi que des disciplines non-olympiques de la classification 1-3 si les conditions suivantes sont remplies :

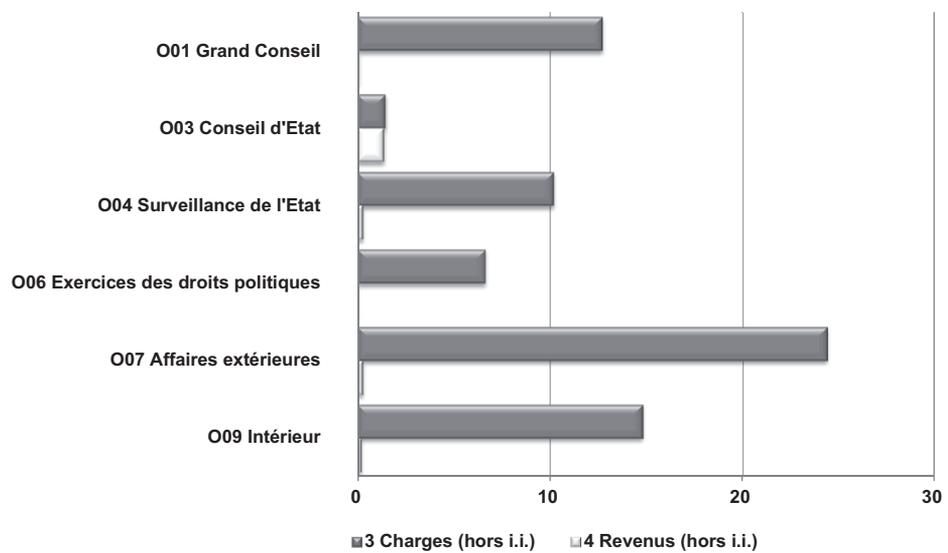
- Top 16 aux CMJ/catégorie de transition CM/World Ranking, resp. top 12 aux CEJ/catégorie de transition CE
- Se positionner dans le premier quart du classement, resp. dans le premier quart des nations participantes pour les disciplines sportives collectives

O Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



O Autorité et Gouvernance

Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ses objectifs grâce à ses programmes – en particulier le Grand Conseil, Conseil d'Etat, exercice des droits politiques, Affaires extérieures, Intérieur - ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées à des défis en constante évolution et de répondre aux attentes du public, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

Les priorités du Conseil d'Etat ont été détaillées dans son programme de législature. Le gouvernement entend maintenir un niveau élevé d'investissements pour doter notre canton des infrastructures nécessaires à la qualité de vie des habitants, en matière notamment de transports, de formation, de sécurité et de santé. Ces investissements pour être engagés, requièrent, en raison des mécanismes de frein à l'endettement, une augmentation significative de la marge d'autofinancement du canton. Les priorités en matière de gouvernance visent ainsi à permettre d'atteindre ces objectifs. Toutefois, l'évolution défavorable des indicateurs économiques suite à l'effet conjugué de l'abandon, par la BNS, du taux plancher, de la crise boursière en Chine et du ralentissement de la croissance économique mondiale, se manifeste d'ores et déjà par une fragilité croissante des recettes fiscales du canton dès 2015. Les efforts de notre canton doivent donc se renforcer encore et de nouvelles réflexions conduites sur le long terme, en tenant compte également de la nécessité de réformer la fiscalité des entreprises, tout cela en s'efforçant d'améliorer notre capacité d'autofinancement. .

La présence d'institutions intergouvernementales dans notre canton contribue à sa prospérité et à son attrait. Bien que Genève reste le plus grand centre de coopération internationale au monde, il nécessite la mise en œuvre d'une politique cantonale de soutien à la «Genève internationale». Cette exigence a été relevée par l'Assemblée constituante et par le peuple, par l'adoption des articles 106, al. 3, 146 et 147 de la constitution genevoise.

En matière de politique extérieure, le Conseil d'Etat vise en priorité à maintenir et à renforcer sa présence au sein des instances intercantionales (Métropole Lémanique, Conférence des Gouvernements Cantonaux) et ses contacts avec les autorités fédérales pour la promotion des intérêts cantonaux. En matière de coopération régionale dans le cadre du Grand Genève, il vise avant tout à cibler son action autour des instances pertinentes, en particulier le GLCT, en vue de mieux circonscrire et définir les objectifs communs et de parvenir à des réalisations concrètes au profit des habitants de la région. Cette priorité fait l'objet d'un rapport et d'un projet de résolution déposé au Grand Conseil à l'automne 2015.

Sur le plan des votations et élections, l'année 2016 permet une réduction des dépenses de quelque 5.2 millions par le seul fait qu'aucune élection fédérale ni communale n'est prévue durant cette année-là, contrairement à l'année 2015.

001 Grand Conseil

Département responsable : GC

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	12'675'728	-67'095	-0.5%	12'742'823	11'855'988
30 Charges de personnel	9'061'379	-64'760	-0.7%	9'126'139	8'729'681
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'392'187	-72'557	-2.1%	3'464'744	2'848'345
33 Amortissements du patrimoine administratif	218'762	70'222	47.3%	148'540	277'899
36 Charges de transfert	-	-	-	-	-1'215
39 Imputations internes	3'400	0	0.0%	3'400	1'280
REVENUS	60'767	-5'467	-8.3%	66'234	121'261
42 Taxes	17'240	-6'058	-26.0%	23'298	13'161
43 Revenus divers	43'527	591	1.4%	42'936	108'100
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'614'961	61'628	-0.5%	-12'676'589	-11'734'727
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'260'577</i>	<i>79'267</i>	<i>-5.9%</i>	<i>-1'339'844</i>	<i>-1'331'169</i>
COÛT COMPLET	-13'875'538	140'895	-1.0%	-14'016'433	-13'065'897

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	24.30	0.00	0.00%	24.30	21.30
<i>ETP fixes</i>	<i>24.30</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>24.30</i>	<i>21.30</i>

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

001.01 Grand Conseil.

Projets prioritaires et justification des écarts

Pour le projet de budget 2016, le Bureau du Grand Conseil a retenu l'option d'un budget sans augmentation comparé au budget 2015. Seules quelques réaffectations mineures ont été opérées entre certaines rubriques budgétaires. A signaler également qu'avec la réduction du nombre d'envois des tirés à part, une économie de 25% a pu être réalisée

001 Grand Conseil (suite)

sur les frais de port. Au cours de l'été, la Présidence du Grand Conseil a également donné suite, dans le cadre de l'autonomie budgétaire du Grand Conseil, à une demande du Conseil d'Etat afin de procéder à une réduction du budget du Grand Conseil dans le cadre d'un effort demandé à tous les départements.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

003 Conseil d'Etat

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	1'504'720	2'963'078	-203.2%	-1'458'358	11'329'907
30 Charges de personnel	12'575'394	3'042'805	31.9%	9'532'589	8'456'435
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-12'285'830	-18'548	0.2%	-12'267'282	2'024'744
34 Charges financières	567'410	-4'179	-0.7%	571'589	-
36 Charges de transfert	594'746	-45'000	-7.0%	639'746	816'625
39 Imputations internes	53'000	-12'000	-18.5%	65'000	32'104
REVENUS	1'356'082	-69'870	-4.9%	1'425'952	1'220'485
41 Patentes et concessions	280'000	-100'000	-26.3%	380'000	349'324
42 Taxes	1'076'062	30'130	2.9%	1'045'932	794'972
43 Revenus divers	-	-	-	-	76'043
44 Revenus financiers	20	0	0.0%	20	-
49 Imputations internes	-	-	-	-	146
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-148'638	-3'032'948	-105.2%	2'884'310	-10'109'422
<i>Coût des activités de support</i>	-985'691	-181'637	22.6%	-804'054	-2'442'746
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'218'229	-795'612	55.9%	-1'422'617	-2'718'124
COÛT COMPLET	-3'352'558	-4'010'196	-609.8%	657'638	-15'270'293

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	47.00	1.50	3.30%	45.50	45.06
ETP fixes	47.00	1.50	3.30%	45.50	44.16
ETP auxiliaires	-	-	-	-	0.90

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et prévise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

003 Conseil d'Etat (suite)

Le programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie et le département Présidentiel, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient la prestation suivante :

003.01 Conseil d'Etat.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Les priorités du Conseil d'Etat figurent dans le programme de législature 2014-2018 publié sur le site internet de l'Etat. Ce programme de législature sera complété par trois documents, qui seront mis à jour chaque année à savoir le plan de mesures d'économies et de recettes, le plan financier quadriennal ainsi que le plan décennal des investissements.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

Les écarts entre le projet de budget 2016 et le budget 2015 découlent principalement des éléments suivants :

Rubrique 30 - Charges de personnel

L'écart d'environ 3 millions est lié essentiellement à la caisse de pension des magistrats et découle des calculs menés par l'actuaire conseil (hausse de la dotation de provision à prévoir en 2016 car les conditions de retraite de certains magistrats sont atteintes).

Le solde provient de transferts interdépartementaux, qui sont neutres, tant en postes qu'en francs sur le budget global de l'Etat et qui entrent dans le cadre de la cellule de retour au travail pour une partie des postes.

Rubrique 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Comme en 2015, le Conseil d'Etat a souhaité reconduire une économie de 15 millions sur la rubrique 31 de l'ensemble de l'administration centralisée sur le programme 003 Conseil d'Etat, ce qui explique le budget négatif de cette rubrique. Ce mode de procédé a été choisi afin de mettre clairement en évidence l'effort qui est fait en matière d'économie sur les dépenses générales, en lieu et place d'une imputation sur plusieurs programmes.

Lors de l'exécution du budget 2016, cette économie sera répartie sur l'ensemble des programmes selon une clé de répartition qui aura été définie préalablement.

Le Conseil d'Etat aura la possibilité d'utiliser les reports de crédits de l'exercice 2015 sur l'exercice 2016 pour atténuer les effets liés à cette mesure d'économie. Cette option sera toutefois conditionnée à l'adoption par la commission des finances du crédit supplémentaire sur les reports budgétaires.

Rubrique 36 - Charges de transferts

La diminution de 45'000 F correspond à la fin du subventionnement en 2015 de l'association GE200.ch octroyé pour l'organisation des festivités liées au bicentenaire selon la loi 11179.

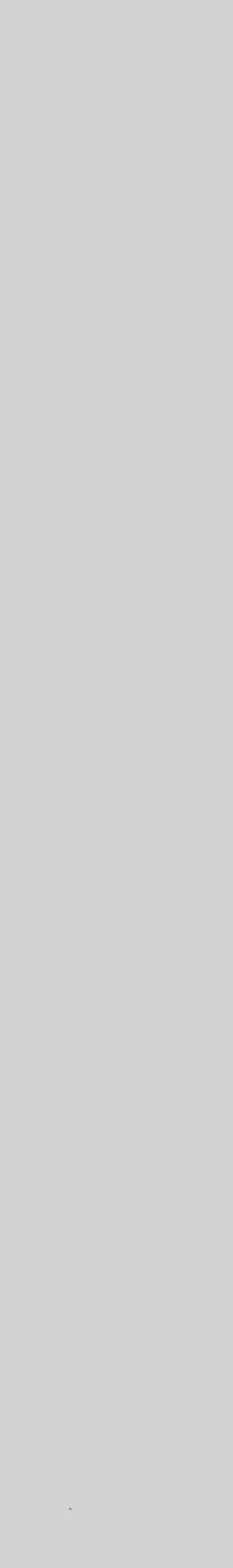
Rubrique 4 - Revenus

La variation des revenus provient d'une part de la diminution de la redevance FAO perçue auprès de l'imprimeur ATAR (baisse régulière du nombre d'abonnements et de recettes publicitaires) et d'autre part de la diminution des recettes liées aux ventes de lois. Elle est compensée par une augmentation des émoluments perçus pour les prestations de serment des nouveaux citoyens (augmentation du nombre de prestations prévue en 2016).

003 Conseil d'Etat (suite)

Objectifs et indicateurs

Les objectifs et les indicateurs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programme de législature et seront suivis dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.



004 Surveillance de l'Etat

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Département responsable : CDC

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	4'590'609	-53'554	-1.2%	4'644'163	4'382'935
30 Charges de personnel	4'237'824	-21'350	-0.5%	4'259'174	3'973'555
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	330'792	-35'000	-9.6%	365'792	398'753
33 Amortissements du patrimoine administratif	12'886	2'796	27.7%	10'090	10'626
34 Charges financières	9'107	0	0.0%	9'107	-
REVENUS	52'674	-14	-0.0%	52'688	53'820
42 Taxes	52'674	-14	-0.0%	52'688	37'947
43 Revenus divers	-	-	-	-	15'873
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'537'935	53'540	-1.2%	-4'591'475	-4'329'114
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-459'378</i>	<i>37'586</i>	<i>-7.6%</i>	<i>-496'964</i>	<i>-519'028</i>
COÛT COMPLET	-4'997'313	91'126	-1.8%	-5'088'439	-4'848'143

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	16.50	0.00	0.00%	16.50	17.58
<i>ETP fixes</i>	<i>3.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.00</i>	<i>3.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>13.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>13.50</i>	<i>14.58</i>

Descriptif de la prestation

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Elle est l'une des quatre autorités de même rang régies par le titre IV de la Constitution. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 de la Constitution genevoise, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'Etat.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSuv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSuv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport annuel indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 43 al.3 LSuv).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

- vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rendre une décision dûment motivée de refus d'entrer en matière ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.
 3. Etablir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
 4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes par le biais des lettres de non-entrée en matière ou des rapports.
 5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Etablir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations et ce jusqu'à 3 ans après l'émission du rapport d'audit ou d'évaluation.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'Etat, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 12 milliards de budget de fonctionnement et emploient plus de 35'000 personnes.

Projets prioritaires et justification des écarts

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	800	800	1108	800	2018
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport, ou cadre d'une lettre de non entrée en matière)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et de décisions de non-entrée en matière dûment motivée après une étude du dossier (audits et évaluations)	Efficacité	30	30	49	30	2018
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures	Efficience	4	4 mio	13.1	4	2018

Commentaires

004 Surveillance de l'Etat

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	658'443	-4'415	-0.7%	662'858	611'317
30 Charges de personnel	562'977	-4'415	-0.8%	567'392	532'930
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	95'466	0	0.0%	95'466	78'387
REVENUS	451	-8	-1.7%	459	412
42 Taxes	451	-8	-1.7%	459	412
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-657'992	4'407	-0.7%	-662'399	-610'905
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-44'128</i>	<i>3'730</i>	<i>-7.8%</i>	<i>-47'858</i>	<i>-153'943</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-157'158</i>	<i>-7'533</i>	<i>5.0%</i>	<i>-149'625</i>	<i>-164'670</i>
COÛT COMPLET	-859'278	604	-0.1%	-859'882	-929'519

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.30	0.00	0.00%	2.30	2.82
ETP fixes	0.80	0.00	0.00%	0.80	1.00
ETP auxiliaires	-	-	-	-	0.32
ETP agents spécialisés	1.50	0.00	0.00%	1.50	1.50

Descriptif de la prestation

Depuis le 1er janvier 2010, le canton de Genève s'est doté d'une autorité indépendante de surveillance de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Le préposé cantonal et la préposée adjointe, élus à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en œuvre deux droits constitutionnels : le droit à l'information du public (art. 16 al. 3 Cst.) et le respect de la protection des données personnelles (art. 13 al. 2 Cst.) par les institutions publiques cantonales et communales genevoises.

Pour une mise en œuvre efficiente et coordonnée de la loi par les institutions publiques, le PPDT offre information, services et conseils à toute personne ou entreprise privée, ainsi qu'aux entités soumises au champ d'application de la loi. Dans ce contexte, ils assurent des médiations entre institutions publiques et requérants en cas de litiges relatifs à des demandes d'accès à des documents. Le cas échéant, ils rédigent des recommandations à l'attention de l'autorité concernée. Ils veillent par ailleurs à se déterminer sur toute question relative à la protection des données personnelles ou à la transparence.

Dans l'optique d'une application coordonnée de la LIPAD avec la loi sur les archives publiques, ils ont par ailleurs un devoir de concertation avec l'archiviste d'Etat.

Parmi ses missions, le préposé cantonal est chargé de dresser et de mettre à jour un catalogue des fichiers de données personnelles tenu par les institutions soumises à la loi (Catfich). L'objectif poursuivi est de permettre à toute personne de pouvoir prendre contact avec le responsable du fichier concerné pour exercer son droit d'information, de rectification, voire de radiation des données personnelles non pertinentes ou désuètes.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets d'importance stratégique

En 2015, le préposé cantonal a remanié le catalogue de façon à permettre une compréhension plus aisée des fichiers annoncés par les institutions publiques genevoises. Il a aussi simplifié la procédure d'annonce. L'année 2016 sera consacrée à l'épuration des fichiers caducs ou annoncés par erreur (par des entreprises privées). Les autorités publiques seront sensibilisées à l'obligation d'annonce fixée par la loi.

Le préposé cantonal entend continuer ses contrôles sur le terrain dans le domaine de la vidéosurveillance et s'intéressera plus particulièrement en 2016 au domaine "enfance et jeunesse".

Considérant que la volonté du législateur réside aussi dans une surveillance sur le terrain et une action de sensibilisation, de formation et d'information, le préposé cantonal a défini par ailleurs les objectifs annuels suivants :

1. En matière de contrôle : organiser 20 visites par année dans des entités soumises à la loi faisant l'objet de rapports de visite.
2. En matière de formation :
 - mettre sur pied deux séminaires (70 à 80 personnes), l'un au printemps (sur l'audit des systèmes d'information sous l'angle de la protection des données personnelles), l'autre en automne, à l'intention des écoles et autres entités accueillant des enfants et des jeunes, sur les principes fondamentaux à respecter en matière de protection des données personnelles;
 - proposer une manifestation plus large ouverte au public (150 à 200 personnes) sur un thème d'intérêt général et d'actualité relatif à la transparence et/ou la protection des données personnelles.
3. En matière de sensibilisation : réaliser une à deux brochures de sensibilisation sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données (par exemple la protection des données personnelles dans le cloud computing, les obligations découlant de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme).

Justification des écarts par rapport au budget 2015

Aucun écart significatif n'est à relever sur ce programme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions soumises à la loi						
1.1 Nombre d'institutions publiques ayant fait une soumission de fichiers de données personnelles dans le catalogue prévu à cet effet	Qualité	150	150	N/D	200	2018
1.2 Nombre d'avis et de préavis en matière de protection des données et de transparence par an	Qualité	20	40	N/D	20	2018
2. Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles						

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Efficacité	100%	100%	N/D	100%	2018
2.2 Nombre de médiations abouties par an	Efficacité	20	5	N/D	20	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur comptabilise le nombre d'institutions ayant soumis un ou plusieurs fichiers. Le nombre recense les données depuis 2015. Le nombre d'institutions publiques et parapubliques est d'environ 570.

Indicateur 1.2 : le PPDT est fréquemment mis à contribution par les institutions ou le public pour qu'il se prononce sur les questions de transparence et de protection des données personnelles. Les avis concernent la protection des données et la transparence alors que les préavis ne concernent que la protection des données personnelles.

Indicateur 2.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du PPDT. Le PPDT tente de traiter les dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours mais d'assurer son avancement rapide.

Indicateur 2.2 : le PPDT est saisi lorsqu'une institution rejette une demande d'accès. Le PPDT engage une procédure de médiation afin de tenter de trouver un accord à l'amiable. Cette procédure ne concerne que la transparence. En 2014 on recense 23 médiations.

004 Surveillance de l'Etat

004.08 Audits et expertises du SAI

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15 en F	en %	Budget 2015	Compte 2014
CHARGES	3'755'518	-356'866	-8.7%	4'112'384	4'265'993
30 Charges de personnel	3'694'090	-356'510	-8.8%	4'050'600	4'195'485
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	59'424	-600	-1.0%	60'024	68'613
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'004	244	13.9%	1'760	1'655
39 Imputations internes	-	-	-	-	240
REVENUS	8'512	-322	-3.6%	8'834	7'657
42 Taxes	8'512	-322	-3.6%	8'834	7'657
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'747'006	356'544	-8.7%	-4'103'550	-4'258'336
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-87'315</i>	<i>12'297</i>	<i>-12.3%</i>	<i>-99'612</i>	<i>-103'715</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-577'733</i>	<i>327'818</i>	<i>-36.2%</i>	<i>-905'551</i>	<i>-970'680</i>
COÛT COMPLET	-4'412'053	696'660	-13.6%	-5'108'713	-5'332'731

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15 en ETP	en %	Budget 2015	Compte 2014
TOTAL POSTES	21.90	-2.00	-8.37%	23.90	22.85
ETP fixes	21.90	-2.00	-8.37%	23.90	22.85
ETP auxiliaires	-	0.00	-	0.00	-

Descriptif de la prestation

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) procède à des audits auprès des entités publiques cantonales et des entités subventionnées en vertu de la LSurv (D 1 09), qui peuvent être de 4 types:

- L'audit de fraude a comme objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, le SAI peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.
- L'audit de gestion a comme objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05). Il a également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration.
- L'audit des états financiers a comme objectif de fournir une opinion du respect de la LGAF (loi D 1 05) par les états financiers, et d'apprécier si ceux-ci fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.
- Les audits informatiques ont comme objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de 3 types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information, ou audits plus techniques.

Dans les limites fixées par les normes pour la pratique professionnelle de l'audit, le SAI est à disposition de l'administration (Conseil d'Etat, Grand Conseil, services, entités contrôlées) en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, de normes comptables et de finance.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.08 Audits et expertises du SAI

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

Les principaux objectifs du service d'audit interne de l'Etat de Genève pour 2016 sont les suivants:

- Répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat ;
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat ;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques ;
- assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

La variation des charges (-0.36 million, -2 ETP) reflète les effets suivants:

A la baisse:

- Diminution des effectifs (-2 ETP fixes), suite à la décision du Conseil d'Etat de réduire progressivement les effectifs du service afin de financer la reprise de l'audit des comptes de l'Etat par la Cour des comptes dès 2017.
- Mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (réduction 1% des charges de personnel et de biens et services, contrainte en matière de vacance de postes, réduction des annuités lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs).
- Suppression de la prime d'encadrement cadre supérieur (8.3%).

A la hausse:

- Changement du taux de cotisation CPEG et allocations familiales.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients.						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	85%	85%	92%	85%	2020

Commentaires

004 Surveillance de l'Etat

004.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	1'142'681	7'630	0.7%	1'135'051	1'133'084
30 Charges de personnel	1'078'110	10'630	1.0%	1'067'480	1'088'012
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	62'571	-5'000	-7.4%	67'571	45'072
39 Imputations internes	2'000	2'000	-	-	-
REVENUS	203'041	70'001	52.6%	133'040	169'735
42 Taxes	203'041	70'001	52.6%	133'040	169'735
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-939'640	62'371	-6.2%	-1'002'011	-963'349
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-84'505</i>	<i>5'535</i>	<i>-6.1%</i>	<i>-90'040</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-237'850</i>	<i>-56'881</i>	<i>31.4%</i>	<i>-180'969</i>	<i>-216'895</i>
COÛT COMPLET	-1'261'995	11'025	-0.9%	-1'273'020	-1'180'243

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.00	0.00	0.00%	6.00	6.00
<i>ETP fixes</i>	<i>6.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>6.00</i>	<i>6.00</i>

Descriptif de la prestation

Cette prestation est mise en œuvre par le Groupe de confiance, rattaché fonctionnellement au Président du Conseil d'Etat. La mission du Groupe de confiance consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite d'investigations.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets d'importance stratégique

Les principaux projets du Groupe de confiance pour l'année 2016 sont :

- développer les actions de prévention auprès des établissements affiliés au dispositif du Groupe de confiance, affiner les partenariats avec ces établissements publics autonomes;
- poursuivre l'élargissement aux communes du champ d'intervention du Groupe de confiance;
- développer la palette des outils utilisés dans le travail en entretiens individuels et compléter la formation des conseillers-ères dans ce sens (approche centrée solution, intervention de type coaching);
- développer l'information relative aux interventions d'équipe que le Groupe de confiance peut mener;
- poursuivre le développement des actions d'information et de prévention à travers des interventions dans les cours concernés du catalogue Etat, des interventions sur mesure à la demande de services, ainsi que par le biais d'une diffusion trimestrielle de lettres d'information sur les thèmes de prévention et gestion des conflits et des atteintes à la personnalité.

004 Surveillance de l'Etat (suite)

004.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Justification des écarts par rapport au budget 2015

Aucun écart significatif n'est à relever sur les charges de ce programme.

S'agissant des revenus, l'augmentation de F 70'000 correspond à l'élargissement du champ d'intervention du Groupe de confiance à certaines communes, générant ainsi une facturation supplémentaire.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Traiter les demandes du personnel souffrant de comportements au travail pouvant constituer une atteinte à la personnalité						
1.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	70%	65%	83%	60%	2018
1.2 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	80%	80%	95%	75%	2018
2. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel						
2.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en œuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	12	10	17	12	2018
2.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
2.3 Nombre de publications annuelles d'une lettre d'information	Efficacité	3	3	N/D	3	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers. Dans le domaine d'action du GDC un taux de satisfaction assez moyen est normal.

Indicateur 1.2 : cet indicateur mesure la réactivité et la capacité du GDC à rapidement fixer un rendez-vous.

Indicateur 2.1 : il s'agit de répertorier le nombre d'échanges d'information avec les partenaires chargés de la prévention.

Indicateur 2.2 : il s'agit de maintenir un niveau d'information constant sur l'existence de la structure. A noter que cette mission est prévue à l'article 5 al. 2 du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers.).

Indicateur 2.3 : ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.

006 Exercice des droits politiques

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	6'635'571	-5'232'187	-44.1%	11'867'758	5'698'281
30 Charges de personnel	3'290'976	-2'221'187	-40.3%	5'512'163	2'512'847
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'304'595	-2'281'000	-40.8%	5'585'595	3'179'598
36 Charges de transfert	40'000	-730'000	-94.8%	770'000	4'000
39 Imputations internes	-	-	-	-	1'836
REVENUS	22'687	-802'105	-97.2%	824'792	162'802
42 Taxes	2'687	-2'105	-43.9%	4'792	8'796
43 Revenus divers	20'000	-800'000	-97.6%	820'000	154'006
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'612'884	4'430'082	-40.1%	-11'042'966	-5'535'479
<i>Coût des activités de support</i>	-257'955	206'985	-44.5%	-464'940	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-528'081	-109'719	26.2%	-418'362	-824'878
COÛT COMPLET	-7'398'920	4'527'347	-38.0%	-11'926'267	-6'360'357

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	13.80	0.00	0.00%	13.80	13.46
<i>ETP fixes</i>	13.80	0.00	0.00%	13.80	13.34
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-	-	-	0.12

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

006.01 Exercices de droits politiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets d'importance stratégique

En 2016, la Chancellerie d'Etat devra organiser les 4 votations fédérales prévues, auxquelles des objets cantonaux et communaux pourraient s'ajouter.

S'agissant du vote électronique, le canton de Genève poursuivra ses efforts avec ses partenaires cantonaux, sous la conduite de la Confédération, pour continuer à mettre en œuvre les dispositions fédérales relatives au vote électronique de deuxième génération. Sur la base du système de deuxième génération qui a été utilisé durant les votations et élections de l'année 2015, le canton de Genève continuera la promotion de son système auprès des autres cantons en vue d'augmenter le nombre de partenaires utilisant la plateforme genevoise.

006 Exercice des droits politiques (suite)

La Chancellerie d'Etat en collaboration avec la direction générale des systèmes d'information continuera la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes, notamment sur la refonte du système d'information supportant les droits politiques. Dans ce domaine, le début de l'année 2016 sera consacré à la définition du plan stratégique de ce système d'information.

Un projet de loi a été déposé afin d'augmenter la transparence du vote électronique; celui-ci vise à permettre la publication du code source du vote électronique. En effet, à ce jour, pour des motifs de droits d'auteur et de sécurité informatique, le code source des systèmes de vote électronique suisses est resté très largement à l'abri des regards, chacun le conservant jalousement, voire n'en disposant simplement pas, puisque propriété d'un tiers. Cette opacité est à l'origine de nombreux débats, car seule la transparence peut créer de la confiance en matière de droits politiques. Cette ouverture du code source vient donc en complément des évolutions récentes de la plateforme de vote électronique pour renforcer encore la transparence et la confiance dans le système de vote électronique. L'année 2016 sera consacrée à permettre cette ouverture.

Par ailleurs, la chancellerie d'Etat continuera, dans le cadre de sa mission de supervision des droits politiques, à promouvoir le vote et notamment celui des jeunes.

La participation des jeunes aux différents scrutins est régulièrement inférieure de 15 à 20 points, par rapport à la participation moyenne cantonale. Pour tenter d'endiguer l'abstentionnisme endémique des jeunes citoyens, la chancellerie d'Etat a mis en place différents projets/programmes qui visent à promouvoir la participation politique de la jeune génération. Pour l'année 2016, les programmes suivants seront réalisés :

- **Institutions 3D** : constatant que les institutions politiques renvoient souvent une image abstraite et peu attractive auprès des jeunes, la chancellerie d'Etat a réfléchi à une manière de rendre ces dernières plus concrètes et vivantes aux yeux des futurs citoyens genevois. Dans cet esprit, la chancellerie d'Etat a créé en 2013 en collaboration avec le DIP, le programme «Institutions 3D» qui s'adresse aux jeunes habitants du canton de 10 à 18 ans. Il s'agit de programmes à la fois pédagogiques et ludiques qui permettent de découvrir le rôle des trois pouvoirs in-situ. Ce programme a été proposé en 2013 et 2015 et sera reconduit pour l'année 2016, au cours de laquelle, il est prévu qu'une dizaine de classes y participe.
- **CinéCivic** : en 2016, ce concours sera relancé pour la 4^{ème} fois, avec comme perspective nouvelle, de s'exporter au-delà des frontières cantonales. CinéCivic est destiné à encourager l'engagement politique des jeunes à travers un concours de mini-films et d'affiches destinés à encourager les jeunes à se rendre aux urnes. Le but est de donner la parole aux jeunes de 15 à 25 ans, en collectant des vidéos et des affiches réalisées par les jeunes eux-mêmes qui sont par la suite utilisées comme matériel pédagogique et électoral, faisant ainsi un message clair sur l'importance et le poids de leur participation aux votations et élections.
- **Semaine de la démocratie** : la semaine de la démocratie sera reconduite une nouvelle fois en septembre 2016. Elle fera suite à la première édition qui s'est tenue en septembre 2015 à Genève en collaboration avec de nombreux partenaires dont l'Union interparlementaire (UIP). Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la Journée internationale de la démocratie, née en 2008 sous le patronage de l'ONU, et fixée chaque année le 15 septembre. Genève a été le premier canton suisse à organiser une semaine de la démocratie dont l'objectif est de faire prendre conscience à la population de l'importance de l'implication politique de tous, d'améliorer leur connaissance des institutions et d'accroître la participation lors des votations et élections. Cette semaine se traduira par une série d'évènements en rapport avec la démocratie et la participation en général.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

Le budget 2016 tient compte de l'organisation de 4 votations, alors que l'année 2015 comptait 3 votations et 4 élections. Le budget de ce programme diminue par conséquent d'environ 5,2 millions qui se répartissent de la manière suivante :

Rubrique 30 - Charges de personnel

Une diminution d'environ 2,2 millions est prévue sur la rubrique permettant de rémunérer les auxiliaires ainsi que les jurés convoqués pour l'organisation et le dépouillement des votations et élections.

Rubrique 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Une diminution de 2,3 millions est prévue sur les dépenses générales liées à l'organisation des votations et élections (frais d'affranchissement, matériel électoral, affichage, etc.).

Rubrique 36 - Charges de transferts

Cette rubrique enregistre la participation de l'Etat aux frais électoraux lors d'élections qui diminue de 730'000 F.

006 Exercice des droits politiques (suite)

Rubrique 43 - Revenus divers

Cette rubrique enregistre principalement la refacturation des frais aux communes lors des élections municipales. Elle diminue par conséquent de 800'000 F compte tenu de l'absence d'élections municipales.

Objectifs et indicateurs

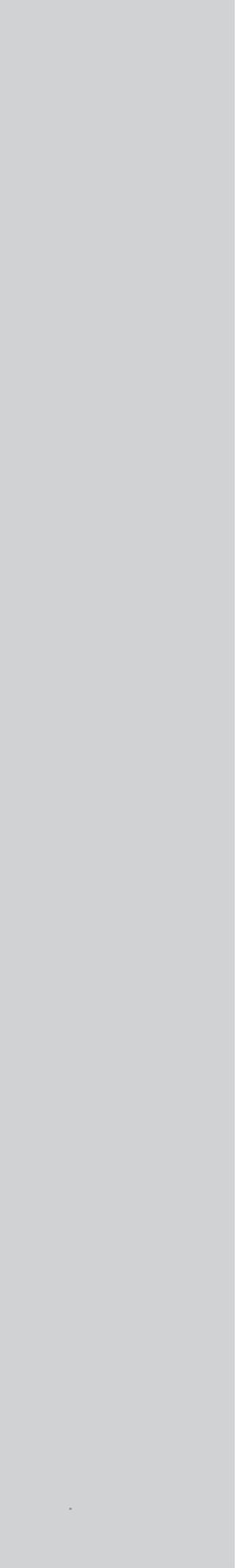
	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0	0	2020
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2020
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2020
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2020
3. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons						
3.1 Nombre des cantons partenaires	Efficience	4	3	3	8	2018

Commentaires

Indicateur 1.1, 2.2 et 2.3 : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnements quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.

Indicateur 3.1 : dans un souci d'accroître l'accessibilité du vote électronique, cet indicateur rend compte du nombre de cantons partenaires.



007 Affaires extérieures

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	24'354'844	-45'109	-0.2%	24'399'953	24'117'199
30 Charges de personnel	4'127'025	61'922	1.5%	4'065'103	4'445'269
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'695'178	-62'000	-3.5%	1'757'178	2'030'775
33 Amortissements du patrimoine administratif	125	65	108.3%	60	68
36 Charges de transfert	18'519'966	-49'646	-0.3%	18'569'612	17'588'183
39 Imputations internes	12'550	4'550	56.9%	8'000	52'905
REVENUS	273'214	-249'980	-47.8%	523'194	521'833
42 Taxes	3'214	20	0.6%	3'194	63'753
43 Revenus divers	270'000	-250'000	-48.1%	520'000	392'263
44 Revenus financiers	-	-	-	-	8'000
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	57'817
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-24'081'630	-204'871	0.9%	-23'876'759	-23'595'366
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-323'487</i>	<i>19'396</i>	<i>-5.7%</i>	<i>-342'883</i>	<i>-411'897</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'358'144</i>	<i>-885'249</i>	<i>25.5%</i>	<i>-3'472'895</i>	<i>-4'635'890</i>
COÛT COMPLET	-28'763'260	-1'070'723	3.9%	-27'692'537	-28'643'154

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	22.70	0.00	0.00%	22.70	26.89
ETP fixes	21.20	1.00	4.95%	20.20	23.31
ETP auxiliaires	-	-	-	-	0.58
ETP agents spécialisés	1.50	-1.00	-40.00%	2.50	3.00

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale, assurer un développement harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français et défendre les intérêts du canton sur le plan fédéral, intercantonal et régional.

Il vise également à mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale.

Ce programme est mise en œuvre par le service de la Genève internationale (SGI), le service de la solidarité internationale (SSI) et le service des affaires extérieures et fédérales (SAEF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 007.01 Genève internationale.
- 007.02 Solidarité internationale
- 007.03 Affaires extérieures et fédérales

007 Affaires extérieures (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Il s'agira de consolider le soutien à la Genève internationale, notamment en accompagnant les processus de rénovation du parc immobilier (dont celui du Palais des Nations). Il s'agira également de renforcer le rôle de la FIPOI en lui confiant la gestion d'autres biens immobiliers du canton à vocation internationale et de soutenir les plateformes qui contribuent à renforcer l'impact de la Genève internationale, y compris dans le domaine de la gouvernance de l'Internet. L'ensemble des projets prioritaires s'inscrit en harmonie avec les orientations fixées avec la Confédération dans le cadre du Groupe permanent conjoint.

Par ailleurs, engagé depuis une dizaine d'années dans la construction de la région, le Conseil d'Etat poursuivra ses efforts pour assurer un développement pérenne et harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français, de manière à préserver et à renforcer la qualité de vie et la prospérité de notre canton. Dans cette perspective, il entend s'engager dans la démarche du projet d'agglomération de 3^{ème} génération, pour continuer de bénéficier de fonds fédéraux significatifs pour le financement du Grand Genève.

Parmi les projets inscrits dans le projet d'agglomération de 1^{ère} génération (2007), les chantiers suivants pourront débuter en 2016 : aménagement de l'espace public des haltes CEVA Bachet et Pont-Rouge et construction de pistes cyclables sur les principaux axes d'accès en Ville de Genève. De même, deux mesures prévues dans le projet d'agglomération deuxième génération (2012) verront le jour : les aménagements routiers entre Gex et Cornavin destinés au bus à haut niveau de service ainsi que l'aménagement pour la mobilité douce entre Genève et Annemasse.

En matière de politique fédérale, le Conseil d'Etat veillera à défendre et à préserver les intérêts du canton dans les deux dossiers d'importance majeure pour le canton, soit la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIEIII) et la mise en œuvre de l'article 121a de la Constitution fédérale. De manière générale sur les questions européennes, le Conseil d'Etat suivra très attentivement l'évolution du cadre institutionnel bilatéral.

Autres projets d'importance stratégique

Genève internationale (SGI)

En partenariat avec les organisations internationales et la Confédération, les efforts d'information sur l'impact de la Genève internationale seront poursuivis en étroite coordination avec le "Perception Change Plan" lancé par l'ONU en 2014.

Solidarité internationale (SSI)

Le service de la solidarité internationale poursuivra ses objectifs en matière d'instruction, d'évaluation et de suivi des projets de solidarité internationale en vue de garantir la bonne utilisation des fonds. Il conduira, comme par le passé, deux évaluations ponctuelles sur le terrain, l'une réalisée en interne et l'autre confiée à un mandataire externe.

Il garantira le suivi de la convention avec le CICR (4'500'000 F) et du contrat de prestations avec la Fédération genevoise de coopération (2'500'000 F).

Le canton continue à renforcer sa politique de solidarité internationale dans le domaine de l'environnement en attribuant un montant de 1'000'000 F aux projets visant la protection de l'environnement, les conséquences du changement climatique, la sécurité alimentaire, la biodiversité, l'efficacité énergétique, la réduction des risques de catastrophes naturelles, la gestion des déchets et des substances polluantes.

Par ailleurs et afin de clarifier le paysage genevois en matière de coopération au développement, l'Université de Genève a été mandatée afin de cartographier les acteurs genevois travaillant dans le domaine et de comparer les stratégies respectives afin de proposer des stratégies d'amélioration de la cohérence et de l'efficacité cantonale de solidarité internationale. L'année 2016 sera consacrée au suivi de cette étude. Dans ce cadre, le travail de coordination avec les communes genevoises et la Ville de Genève sera renforcé.

Des actions de sensibilisation sont mises en place afin de valoriser la politique de la solidarité internationale et les engagements internationaux du canton.

Affaires extérieures et fédérales (SAEF)

Axé sur la défense et la promotion des intérêts du canton *extra muros*, le SAEF continuera à jouer le rôle de

007 Affaires extérieures (suite)

facilitateur entre les acteurs transfrontaliers, consolidera la place du canton dans le cadre des relations intercantionales - notamment au regard de la présence de Genève au bureau de la conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et la présidence par le canton de la Conférence Gouvernementale de Suisse Occidentale (CGSO) - et poursuivra les démarches avec le canton de Vaud, dans le cadre de la Métropole lémanique.

Après avoir proposé aux différents partenaires politiques une articulation pragmatique et lisible entre le groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) et le Comité Régional Franco Genevois (CRFG), le SAEF veillera à la continuité et à la dynamique du traitement des dossiers afin d'assurer une gestion efficace des politiques publiques transfrontalières.

Enfin, le nouveau programme INTERREG V France Suisse a été lancé en mai 2015. Il bénéficie de financements européens à hauteur de 66 millions d'euros et de financements fédéraux à hauteur de 15 millions de francs suisses. Le SAEF prend part activement à la gestion du programme côté Suisse et accompagne les porteurs de projets genevois dans leurs démarches. La participation du canton à Interreg V permet de développer des projets structurants sur le périmètre du Grand Genève et contribue ainsi à la vitalité des coopérations, notamment en matière d'économie, de recherche et d'innovation.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

Aucun écart significatif n'est à relever sur les charges de ce programme hormis une diminution d'environ 60'000 F sur la **rubrique 31** (rubrique spécifique relative aux mandats) ainsi qu'un montant d'environ 40'000 F sur la **rubrique 36** suite à la décision de réduire de 1 % les aides financières de l'ensemble de l'Etat.

La diminution de 250'000 F sur la rubrique **43 "revenus divers"** est liée à la suppression de l'activation des charges salariales du service du projet d'agglomération. Cette baisse de revenus est liée uniquement à un changement de règles comptables en raison de critères liés à l'activation de charges qui ne sont plus remplis dans le cas présent.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						
1.1 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	174	174	173	178	2018
1.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	190'000	190'000	N/D	190'000	2018
1.3 Nombre d'employés d'OI et de missions permanentes à Genève	Efficacité	26'500	26'500	N/D	26'500	2018
2. Garantir et assurer le processus d'attribution et de suivi de financement des projets de solidarité internationale financés par le canton de Genève						
2.1 Pourcentage de projets acceptés par rapport aux demandes de financement traitées annuellement par le service la solidarité internationale	Efficacité	70%	70%	N/D	70%	2018
3. Renforcer la politique de solidarité internationale dans le domaine de l'environnement						
3.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	10%	10%	12%	10%	2018

007 Affaires extérieures (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Mettre en valeurs la politique de la solidarité internationale et les engagements internationaux du canton de Genève à travers des activités de communication et de sensibilisation						
4.1 Nombre de citoyens sensibilisés à l'action du canton dans les projets de solidarité internationale	Efficience	2'000	2'000	N/D	2'000	2018
5. Favoriser la présence à Genève des missions diplomatiques des pays les moins avancés						
5.1 Nombre de missions financées	Efficience	entre 40-50	entre 40-50	N/D	entre 40-50	2018
6. Défendre et promouvoir les intérêts du canton sur le plan fédéral						
6.1 Nombre de dossiers fédéraux qui font l'objet d'un ordre de mission du Conseil d'Etat	Efficacité	8	N/D	N/D	8	2017
6.2 Nombre de dossiers faisant l'objet d'une veille	Efficacité	20	N/D	N/D	20	2017
7. Soutenir les acteurs publics et privés genevois dans leurs projets transfrontaliers						
7.1 Pourcentage des projets Interreg concernant Genève par rapport au nombre total de projets adoptés par le programme France-Suisse	Efficacité	>=30%	>=30%	N/D	>=30%	2017
8. Assurer le suivi des mesures inscrites dans les projets d'agglomération 1ère et 2ème génération						
8.1 Pourcentage des mesures cofinancées par le fonds d'infrastructure en cours de travaux et en cours d'étude	Efficacité	>=85%	N/D	N/D	100%	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur permet de rendre compte de l'attractivité de Genève en tant que centre de gouvernance mondiale.

Indicateur 1.2 et 1.3 : ces indicateurs permettent de surveiller l'attrait de Genève pour les organisations internationales (OI), organisations non-gouvernementales (ONG) et missions permanentes. En effet, il s'agit d'offrir les meilleures conditions de travail en vue de pérenniser le rôle de la Genève internationale. En 2014, le nombre d'employés d'OI et de missions permanentes à Genève s'élevait à 26'983.

Indicateur 2.1 : dans un premiers temps, toutes les demandes de financement reçues par le SSI sont instruites; il s'agit de déterminer si les projets entrent dans les critères de financement du SSI. Seuls ceux respectant les critères sont discutés en commission.

Indicateur 3.1 : un montant de 1'000'000F est destiné aux projets du domaine de l'environnement.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer l'amplitude des actions de sensibilisation mise en œuvre par le SSI. Cet indicateur est mesuré via le nombre de personnes inscrites et présentes à un événement de sensibilisation.

Indicateur 5.1 : cet indicateur vise le même objectif que l'indicateur 1.1. et permet aux pays les moins avancés d'être présents à Genève malgré la cherté du lieu.

Indicateur 6.1 : cet indicateur rend compte du nombre de dossiers nécessitant une intervention active des attachées aux questions fédérales et intercantionales [AQFI] pour lesquels le Conseil d'Etat établi un ordre de mission.

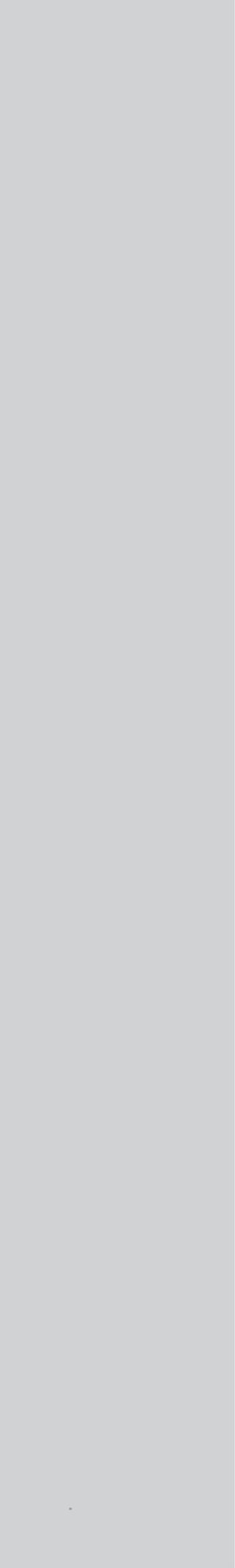
Indicateur 6.2 : cet indicateur comptabilise le nombre de dossiers fédéraux en cours suivis quotidiennement ne faisant pas l'objet d'un ordre de mission du Conseil d'Etat. Les AQFI transmettent régulièrement des informations importantes aux différents départements de l'administration cantonale genevoise et personnes impactées.

Indicateur 7.1 : cet indicateur permet de mesurer le pourcentage des projets Interreg adoptés concernant Genève

007 Affaires extérieures (suite)

par rapport au nombre total de projets du programme France-Suisse.

Indicateur 8.1 : cet indicateur calcule le pourcentage des mesures inscrites dans les deux générations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1 et PA2) au bénéfice d'un cofinancement de la Confédération en cours d'étude ou en cours de travaux. La notion de génération s'applique aux projets d'agglomération qui, en règle générale, sont soumis tous les quatre ans à la Confédération. Le nombre ordinal de la génération correspond à celui du cycle de remise de projets.



009 Intérieur

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	14'776'993	3'853'432	35.3%	10'923'561	10'779'836
30 Charges de personnel	9'042'625	257'068	2.9%	8'785'557	8'700'290
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'323'257	59'603	4.7%	1'263'654	1'170'413
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'947	2'097	26.7%	7'850	8'278
36 Charges de transfert	4'400'164	3'533'664	407.8%	866'500	900'855
39 Imputations internes	1'000	1'000	-	-	-
REVENUS	185'006	143	0.1%	184'863	169'529
42 Taxes	85'006	143	0.2%	84'863	54'186
43 Revenus divers	35'000	0	0.0%	35'000	37'000
46 Revenus de transferts	65'000	0	0.0%	65'000	78'343
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'591'987	-3'853'289	35.9%	-10'738'698	-10'610'307
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-708'784</i>	<i>32'260</i>	<i>-4.4%</i>	<i>-741'044</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'725'841</i>	<i>706'056</i>	<i>-13.0%</i>	<i>-5'431'897</i>	<i>-4'381'271</i>
COÛT COMPLET	-20'026'612	-3'114'973	18.4%	-16'911'639	-14'991'578

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	62.70	1.60	2.62%	61.10	60.83
ETP fixes	60.30	1.40	2.38%	58.90	58.70
ETP auxiliaires	2.40	0.20	9.09%	2.20	2.13

Descriptif du programme

Les services responsables des prestations du programme *009 Intérieur* sont regroupés au sein de la direction générale de l'intérieur (DGI). Les prestations et missions de ces services sont à la fois destinées au public, à l'administration cantonale et aux communes. Dans ce cadre, ils assurent la mise à disposition d'un large éventail de ressources et d'expertise au public et à leurs partenaires internes et externes. La DGI assure et facilite la coordination interdépartementale nécessaire à la mise en œuvre de ces prestations. En outre, elle coordonne, au niveau de l'administration cantonale, les travaux techniques portant sur la réforme de la répartition des tâches entre le canton et les communes.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Le service de surveillance des communes (SSCO) veille à l'application des lois par les communes. Afin de réaliser cette mission, le SSCO conseille, appuie et renseigne les communes dans le cadre de leur gestion, notamment du point de vue juridique.

Le service cantonal du développement durable (SCDD) pilote et coordonne la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21). Dans ce contexte, il assure la mise à disposition d'outils pratiques, d'expertise, d'accompagnement et de soutien destinés aux autorités, administrations, entreprises et au public.

Le bureau de promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) a été institué par le Conseil d'Etat à la suite d'une mise en consultation auprès des milieux concernés, début 2015, prônant la réunion des thématiques des violences domestiques et de la promotion de l'égalité

009 Intérieur (suite)

entre femmes et hommes au sein d'une seule et même entité. Cette nouvelle structure se rapproche des modèles existants tant au niveau international et fédéral qu'à celui des autres cantons romands. Elle permettra d'œuvrer de façon plus cohérente et homogène à la promotion de l'égalité et à la prévention des violences qu'elles soient domestiques, liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Enfin, **les Archives d'Etat de Genève (AEG)** assurent l'archivage des documents des institutions publiques qui ont une valeur juridique, politique, économique, sociale ou culturelle. Ainsi, il s'agit non seulement de constituer et de conserver les archives de l'Etat, mais également de gérer des fonds d'archives de provenances privées, de rédiger des outils de recherche et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques, dans le respect de la législation liée à la protection des données personnelles.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 009.01 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
- 009.02 Contrôle de la conformité des décisions communales
- 009.03 Développement durable
- 009.04 Promotion de l'égalité H/F et lutte contre les violences domestiques
- 009.05 Archives d'Etat

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

La réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton (mesure n° 8 du programme de législature) doit viser à affecter à chaque échelon institutionnel les tâches qui lui correspondent le mieux en termes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité, en supprimant les doublons et les enchevêtrements qui ralentissent inutilement l'action générale de l'Etat et génèrent des coûts importants.

En 2015, le Conseil d'Etat a déposé le projet de loi-cadre (PL 11585) fixant les principes de cette réforme. A l'issue d'une première ronde de négociations avec les communes, il prévoit le dépôt à l'automne du 1^{er} train de réformes, tandis que le 2^{ème} devrait être transmis au Grand Conseil début 2016.

Enfin, un projet de loi sur les communautés des communes déposé et traité en 2015 complète désormais le dispositif de coopération intercommunale.

Autres projets d'importance stratégique

Statistique cantonale

- Diffuser de nouvelles perspectives de population pour le canton de Genève et l'Espace transfrontalier genevois.
- Etendre l'analyse statistique des revenus aux contribuables imposés à la source (travailleurs frontaliers et personnes titulaires d'un permis B, notamment) et fournir de nouvelles informations sur les frontaliers grâce à cette source (Administration fiscale cantonale)
- Diffuser plusieurs publications concises sur le thème de l'égalité entre les sexes à l'occasion des 20 ans de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, d'entente avec le BPEV.
- Actualiser les données sur les multinationales en mobilisant une nouvelle source fédérale (registre fédéral des entreprises et établissements complété par des données sur les liens financiers entre entreprises).

Surveillance des communes

- Le SSCO est chargé de la mise en place du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) dans les communes genevoises pour une entrée en vigueur pour les budgets 2017 des communes genevoises.
- Le SSCO doit également se pencher sur la mise en œuvre de la constitution sur le plan communal. Cette mise en œuvre passe par la création d'un projet de loi sur l'incitation aux fusions. Un avant-projet de loi sur les fusions de communes a été soumis à l'association des communes genevoises en consultation.

009 Intérieur (suite)

Développement durable

- L'élaboration du concept cantonal du développement durable permettra d'acquérir une vision globale de l'intégration du développement durable au niveau cantonal et de renforcer la cohérence de l'action publique dans ce domaine. Afin de traduire les objectifs stratégiques du concept en actions opérationnelles, un plan d'actions quinquennal sera établi.
- L'élaboration du plan climat cantonal et du programme d'actions sera finalisée. Ce programme décrira les mesures à entreprendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour s'adapter aux changements climatiques sur le territoire genevois.
- Suite à la réactualisation du Guide des achats professionnels responsables en 2015, diverses actions de promotion et d'accompagnement seront organisées. Les formations sur les achats professionnels responsables pour les entreprises et les collectivités seront renouvelées. Enfin, la veille scientifique pour mettre à jour les critères d'achat de la CCA se poursuivra de même que le développement de la plateforme nationale sur les achats responsables.
- L'organisation du concours cantonal en vue de décerner la bourse, le prix et la distinction du développement durable sera reconduite en 2016.
- Les "rencontres du management durable" (4 fois/an) et les "rencontres communales pour un développement durable" (2 fois/an) seront à nouveau organisées afin de soutenir les entreprises et les autorités communales dans leur volonté d'intégrer au quotidien les principes de développement durable. Les rencontres et les ateliers avec les EPA se poursuivront et seront élargis aux entités subventionnées.

Egalité femmes-hommes et prévention des violences domestiques

- Elaboration d'un plan d'action de l'égalité au sein de l'administration cantonale genevoise.
- Dans le cadre des 20 ans de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), plusieurs conférences et formations seront organisées, ainsi que diverses offres de prestations aux entreprises.
- Le document "La violence domestique en chiffres, année 2015", issu de l'Observatoire genevois des violences domestiques, sera publié.
- Contrôle de l'égalité salariale au sein des petites et moyennes entreprises.
- Prévention des violences sexistes dans les établissements scolaires en collaboration avec le DIP.

Archives d'Etat

- La vétusté des bâtiments et l'utilisation de locaux inadaptés pour la conservation d'archives font courir de grands et permanents risques au patrimoine archivistique de la République, qui couvre plus de 1000 ans d'histoire. Il s'agit, d'une part, de maintenir l'existant en améliorant la sécurité et les conditions de conservation et, d'autre part, de trouver une solution globale visant à la relocalisation du service et des 30 kilomètres linéaires d'archives.
- Un programme de récolement systématique et de reconditionnement des fonds d'archives conservés aux Archives d'Etat sera mené, afin de préparer un éventuel déménagement et d'optimiser la gestion des espaces.
- La dématérialisation des données et des documents pose des questions juridiques et soulève de nouveaux enjeux de gestion de l'information. Les Archives d'Etat poursuivront leur collaboration avec la DGSI pour la conception d'une véritable gouvernance de l'information.
- Le programme de numérisation qui permet la diffusion d'archives numérisées via internet, mais aussi la préservation des documents originaux, se poursuivra. Les séries les plus consultées seront traitées, comme les registres du Conseil, ceux de l'état civil ou encore les cartes et plans.
- Le programme de restauration des documents en danger se poursuivra, préservant ainsi un riche patrimoine des attaques du temps, des mauvaises conditions de conservation et de leur manipulation.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de modification de la loi sur les violences domestiques (PL 11676) afin de regrouper les thématiques des violences domestiques et de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes au sein d'une même entité : le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV).

L'augmentation d'environ 3,9 millions et de 1,6 ETP provient du transfert et de l'intégration du bureau des violences domestiques au bureau de la promotion de l'égalité, conformément au projet de loi. Il s'agit par conséquent d'un transfert neutre pour l'Etat, générant une diminution équivalente sur le programme H02 (à hauteur d'environ 2 millions) Dans la même perspective, il a été décidé de regrouper sous la surveillance de ce bureau, les aides financières suivantes qui traitent de la thématique des violences domestiques et qui étaient auparavant rattachées au programme C02. Il s'agit de Solidarité femmes, Arabelle foyer d'hébergement, SOS femmes et Viol secours, associations financées en regard de la loi 11012. Ce transfert qui s'élève à environ 1,9 million est neutre sur le résultat de l'Etat.

009 Intérieur (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié						
1.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	95%	95%	96%	95%	2018
2. Veiller à l'application de la loi par les communes						
2.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC	Qualité	0	0	0	0	2018
3. Promouvoir l'intégration au quotidien du développement durable auprès des institutions publiques, des entreprises et des citoyens (nes) afin de favoriser un développement équilibré et durable de Genève et de la région						
3.1 Nombre de projets menés dans le cadre de l'Agenda 21 impliquant une collaboration avec un ou plusieurs services de l'Etat ou les communes	Efficacité	25	25	20	25	2020
3.2 Pourcentage de réalisation des projets ayant obtenu la bourse (cumulé depuis 2002)	Efficience	85%	80%	92%	80%	2020
4. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique						
4.1 Ecart de salaires entre femmes et hommes (en %)	Efficacité	7%	7.9%	9.7%	6%	2020
4.2 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieurs (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	40%	40%	N/D	40%	2018
4.3 Pourcentage des femmes élues au Grand Conseil et dans les conseil municipaux	Efficacité	30%	30%	N/D	40%	2018
5. Améliorer la lutte contre la violence domestique						
5.1 Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité	1'500 (+/-10%)	1500 (+/-10%)	1438	1'500 (+/-10%)	2018
5.2 Nombre de personnes prises en charge par l'une des 15 institutions membre de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	7'000 (+/-10%)	6000 (+/-10%)	5879	7'000 (+/-10%)	2018
6. Satisfaire les demandes de copies d'actes						
6.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Efficacité	100%	100%	N/D	100%	2018
7. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation						
7.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	50'000	50'000	53'000	50'000	2018
8. S'assurer de la bonne tenue des archives communales						
8.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Qualité	6	6	1	6	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de rendre compte du pourcentage de résultats statistiques diffusés par rapport aux

009 Intérieur (suite)

résultats prévus dans le programme élaboré par l'OCSTAT.

Indicateur 2.1 : la LAC correspond à la loi sur l'administration des communes (B 6 05).

Indicateur 3.1 : cet indicateur permet de mesurer l'activité du SCDD dans le cadre de sa participation aux projets en lien avec l'Agenda 21 impliquant des services de l'Etat ou des communes.

Indicateur 3.2 : cet indicateur permet de mesurer sur le long terme le taux de réalisation des projets ayant obtenu la bourse cantonale du développement durable. La bourse est attribuée chaque année à un ou plusieurs projets émanant des milieux privés ou associatifs.

Indicateur 4.1 : cette statistique est mise à jour tous les deux ans. La valeur 2016 se basera sur l'enquête 2016 avec les chiffres 2014.

Indicateur 4.2 : il s'agit de mesurer la sous-représentation des femmes aux postes à responsabilité et l'évolution de celle-ci.

Indicateur 4.3 : il s'agit d'évaluer la sous-représentation féminine au sein des autorités. S'agissant de 2016, la cible est identique à 2015 étant donné l'absence d'élections communales et cantonales.

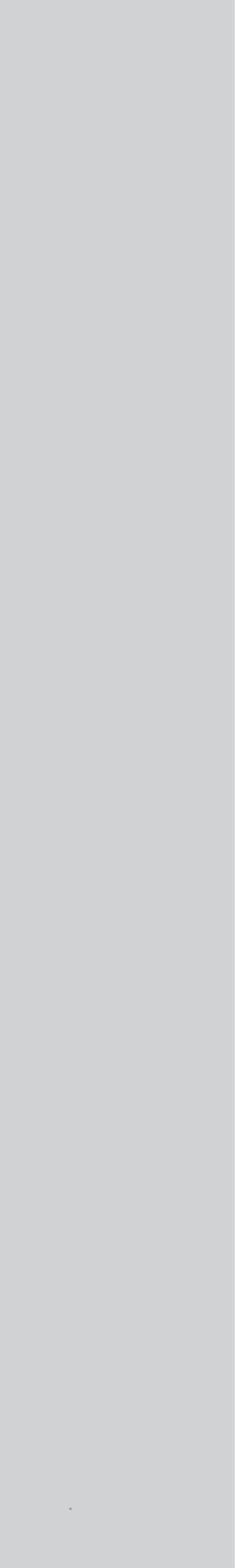
Indicateur 5.1 : cet indicateur se base sur les données statistiques relevées par l'office fédéral de la statistique concernant les infractions au code pénal suisse qui ont lieu sur le territoire genevois.

Indicateur 5.2 : cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteurs de violences domestiques pris en charge par une institution membre de l'observatoire genevois des violences domestiques.

Indicateur 6.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations

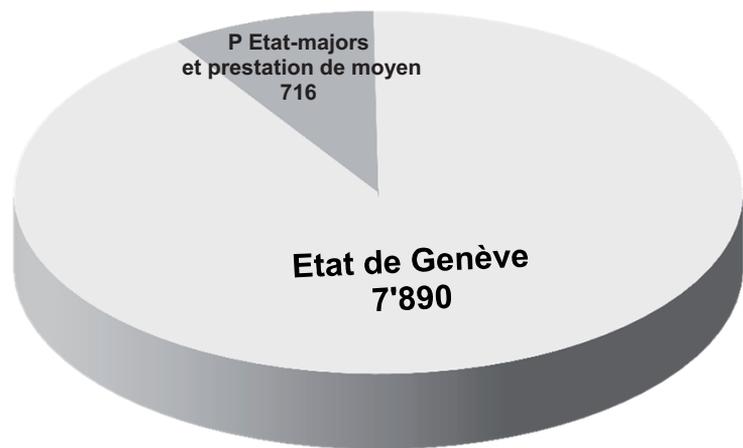
Indicateur 7.1 : le programme de numérisation a pour objectifs de : 1) préserver les fonds d'archives originaux, 2) faciliter l'accès aux archives de l'Etat de Genève et 3) valoriser le patrimoine archivistique.

Indicateur 8.1 : l'inspection des archives communales porte essentiellement sur le respect du calendrier de conservation, la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.

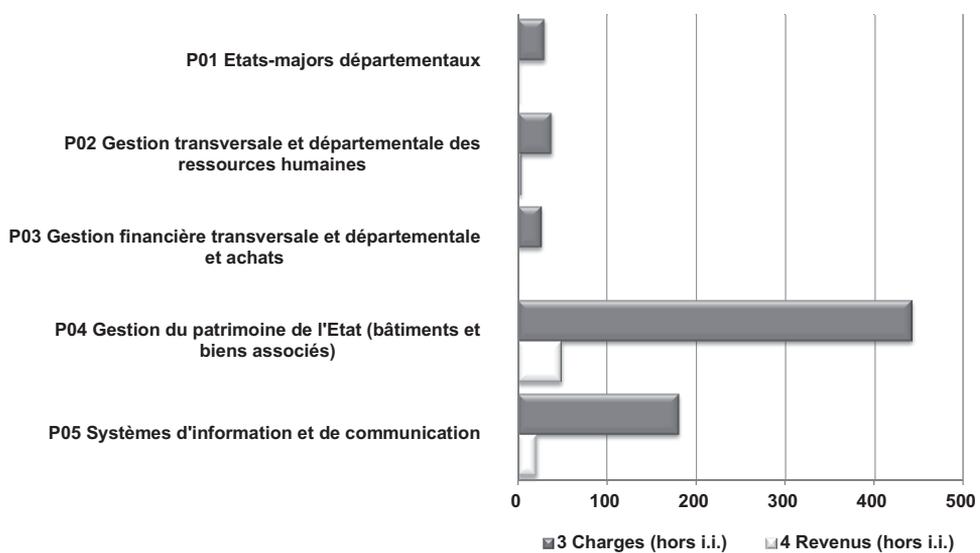


P Etats-majors et prestations de moyen

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



P Etats-majors et prestations de moyens

Synthèse des priorités

Cette politique publique chapeaute les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques et technologies de l'information, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Dans le domaine des ressources humaines, la simplification et la flexibilisation de l'administration accompagnent les mesures structurelles décidées. Des adaptations légales et réglementaires feront évoluer le statut de fonctionnaire dans la direction déjà suivie d'une responsabilisation accrue du personnel et de la professionnalisation du management.

Sous le pilotage de la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, l'OPE a poursuivi les travaux menés dans le cadre du projet de refonte globale du système d'évaluation des emplois métiers et de rémunération du personnel de l'Etat et des établissements publics autonomes (SCORE). Des discussions menées avec les organisations représentatives du personnel ont abouti à la conclusion durant l'été 2015 d'un protocole relatif au processus visant un nouveau système de rémunération. Le partenariat de travail ainsi créé permettra de contrôler et d'ajuster l'évaluation des postes effectuée dans le cadre de SCORE, d'ajuster la courbe salariale et de prévoir le suivi après la mise en place du nouveau système.

En matière d'investissement, la priorité sera donnée aux travaux de rénovation des bâtiments existants et à la terminaison des projets de nouvelles constructions actuellement en cours. Vu le niveau très élevé d'endettement de l'Etat et l'autofinancement insuffisant des dépenses, les nouvelles études et réalisations devront être, sous réserve d'exceptions, différées, voir abandonnées. Par ailleurs, les ressources humaines et financières limitées dont dispose l'office des bâtiments ne lui permette pas de gérer un volume d'études et de projets d'investissement supérieur à ses capacités actuelles. De surcroît, les charges supplémentaires d'exploitation et d'amortissement induites par la mise en service de nouveaux bâtiments ne pourront plus être absorbées sans augmentation du budget consacré au parc immobilier. En raison du contexte de réduction budgétaire qui perdurera très probablement ces prochaines années, l'Etat doit désormais freiner ses nouveaux investissements afin de contenir l'inéluctable croissance des charges qui en résulte.

La stratégie immobilière a toujours pour but d'occuper en priorité les locaux propriété de l'Etat et d'en rationaliser l'occupation. Leur gestion vise également à les mettre en adéquation avec leurs valeurs et les bonnes pratiques du marché.

Concernant les systèmes d'information et de communication, le Conseil d'Etat entend poursuivre la réforme entreprise dès 2013, afin de rehausser sensiblement le niveau de maturité de l'Etat dans ce domaine et s'assurer que les ressources soient affectées aux besoins prioritaires. Il présentera plusieurs projets d'investissement dans ce sens. Par ailleurs, l'année 2016 verra la publication de la stratégie du Conseil d'Etat en matière de systèmes d'information et de communication.

Tant dans les domaines transversaux que dans les différents départements, la formalisation du système de contrôle interne a progressé et nombre de prestations ont atteint, ou sont sur le point d'atteindre, le niveau 3 standardisé. Il a été complété par un système de gestion des risques, dont le cadre normatif a été défini pour l'ensemble de l'Etat. Les progrès doivent maintenant être consolidés et pérennisés. Il s'agit également de faire preuve de plus de proportionnalité dans certains domaines.

P01 Etats-majors départementaux

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	30'108'673	-3'517'346	-10.5%	33'626'019	33'466'811
30 Charges de personnel	23'041'204	-891'497	-3.7%	23'932'701	29'013'877
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'290'558	-251'714	-7.1%	3'542'272	3'615'032
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'075'819	-2'128'811	-40.9%	5'204'630	183'763
36 Charges de transfert	625'390	-242'420	-27.9%	867'810	651'233
37 Subventions à redistribuer	38'400	0	0.0%	38'400	-
39 Imputations internes	37'301	-2'905	-7.2%	40'206	2'906
REVENUS	1'692'863	362'573	27.3%	1'330'290	2'929'165
41 Patentes et concessions	-	0	-	0	-
42 Taxes	1'114'030	6'173	0.6%	1'107'857	616'054
43 Revenus divers	100'000	0	0.0%	100'000	2'229'014
44 Revenus financiers	414'033	350'000	546.6%	64'033	-
46 Revenus de transferts	26'400	6'400	32.0%	20'000	84'097
47 Subventions à redistribuer	38'400	0	0.0%	38'400	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-28'415'811	3'879'919	-12.0%	-32'295'730	-30'537'646
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'039'871</i>	<i>3'306'946</i>	<i>-32.0%</i>	<i>-10'346'817</i>	<i>-7'279'472</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>35'455'682</i>	<i>-7'186'865</i>	<i>-16.9%</i>	<i>42'642'547</i>	<i>37'817'118</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	135.59	-2.34	-1.70%	137.93	145.67
ETP fixes	119.21	-4.36	-3.53%	123.57	137.33
ETP auxiliaires	11.08	1.02	10.14%	10.06	4.23
ETP agents spécialisés	5.30	1.00	23.26%	4.30	4.11

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le Conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Grand Conseil, consultations fédérales, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et du contrôle interne départemental. L'état-major départemental (secrétariat général), assure la direction stratégique du département en communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat. Le contrôle interne départemental coordonne et soutient les directions générales, directions et services dans la mise en oeuvre du système de contrôle interne.

Ce programme est mis en oeuvre par les secrétariats généraux et les responsables départementaux du contrôle

P01 Etats-majors départementaux (suite)

interne. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du collège des secrétaires généraux et des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P01.01 Etats-majors
- P01.04 Contrôle interne

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets d'importance stratégique

Ce programme a notamment pour objectif de piloter et coordonner la mise en œuvre par l'administration du programme de législation et d'en assurer le suivi.

Chaque état-major est directement impliqué dans les grands dossiers de son département. Par ailleurs il traite de dossiers plus spécifiques et participe à la coordination et à l'application des projets touchant l'ensemble de l'administration cantonale, en particulier dans les domaines énumérés ci-dessus.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

30- Charges de personnel

La diminution d'environ 800'000 F et de 1,4 ETP sur les charges de personnel provient des éléments suivants :

- effort de 1% demandé par le Conseil d'Etat sur la rubrique 30
- diminution des charges à payer pour soldes de vacances en lien avec la mesure 20 du Conseil d'Etat qui vise à limiter le report de solde de vacances au 31-08 de l'année N+1;
- des réallocations internes entre programmes, qui sont neutres financièrement sur le budget de l'Etat.

33- Amortissements du patrimoine administratif

L'écart d'environ - 2 millions provient des amortissements liés aux crédits de renouvellement, centralisés jusqu'en 2015 sur les états-majors de certains départements alors qu'ils concernaient d'autres politiques publiques (principalement A, F, G et J). Cette situation, qui a un effet neutre sur le résultat de l'Etat, a été rectifiée au projet de budget 2016.

36- Charges de transferts

La variation provient d'une part de charges d'amortissement relatives à des subventions accordées qui augmentent pour le DEAS et d'autre part de transferts neutres au DSE (diminution du programme P01 et augmentation des programmes H02 et H07)

P01 Etats-majors départementaux (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	85%	85%	86.6%	80%-90%	2017
2. Maitriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363 et 369)	Efficacité	0.39%	0.42%	1.1%	0.39%	2017
3. Atteindre le niveau 3 de l'échelle d'évaluation du SCI pour toutes les prestations.						
3.1 Taux de déploiement de la démarche SCI sur les prestations associées	Efficacité	100%	96%	N/D	100%	2018
4. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations du service de l'audit interne de l'Etat de Genève						
4.1 Taux de recommandations "trois étoiles" traitées dans les délais	Efficacité	90%	90%	85%	90%	2017
5. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de la Cour des comptes acceptées par les départements.						
5.1 Taux de recommandations à risque "majeur ou très significatif" traitées dans les délais	Efficacité	90%	90%	81%	90%	2017

Commentaires

Indicateur 2.1 : cet indicateur a été recentré uniquement sur les états-majors dans le cadre de la nouvelle arborescence des programmes, alors qu'en 2014, il intégrait les états-majors ainsi que l'ensemble des activités de support.

Indicateur 3.1 : cet indicateur a été légèrement modifié dès 2015 (auparavant il faisait référence uniquement aux domaines prioritaires), raison pour laquelle la valeur historique aux comptes 2014 n'est pas disponible.

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	38'183'342	-2'064'653	-5.1%	40'247'995	239'497'476
30 Charges de personnel	35'936'321	-1'424'689	-3.8%	37'361'010	33'304'241
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'200'913	-49'412	-2.2%	2'250'325	204'298'686
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'048	-627'612	-98.7%	635'660	1'332'860
34 Charges financières	37'060	37'060	-	0	476'087
36 Charges de transfert	-	-	-	-	67'127
39 Imputations internes	1'000	0	0.0%	1'000	18'476
REVENUS	3'737'032	-1'102	-0.0%	3'738'134	8'557'569
42 Taxes	2'091'032	-1'102	-0.1%	2'092'134	3'665'066
43 Revenus divers	0	-1'604'000	-100.0%	1'604'000	4'514'155
46 Revenus de transferts	1'646'000	1'604'000	3'819.0%	42'000	378'348
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-34'446'310	2'063'551	-5.7%	-36'509'861	-230'939'908
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-910'645</i>	<i>89'931</i>	<i>-9.0%</i>	<i>-1'000'576</i>	<i>-584'906</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'421'635</i>	<i>1'459'593</i>	<i>-21.2%</i>	<i>-6'881'228</i>	<i>-7'422'061</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>40'778'590</i>	<i>-3'613'075</i>	<i>-8.1%</i>	<i>44'391'665</i>	<i>238'946'875</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	132.75	-6.29	-4.52%	139.04	138.76
<i>ETP fixes</i>	<i>127.83</i>	<i>-1.33</i>	<i>-1.03%</i>	<i>129.16</i>	<i>129.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.92</i>	<i>-4.96</i>	<i>-55.86%</i>	<i>8.88</i>	<i>6.55</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>2.91</i>

Descriptif du programme

Ce programme comporte les prestations fournies par l'Office du personnel de l'Etat (OPE) à l'ensemble de l'administration et par les directions des ressources humaines (RH) à leurs départements. Il regroupe la mise en œuvre de la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue, le perfectionnement et l'évolution professionnelle, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion administrative et financière du personnel.

Le secrétariat général du département des finances assure la surveillance des caisses de pensions publiques et l'OPE assure la gestion des caisses des anciens magistrats du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- P02.90 Ressources humaines départementales

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Sous le pilotage de la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, l'OPE a poursuivi les travaux menés dans le cadre du projet de refonte globale du système d'évaluation des emplois métiers et de rémunération du personnel de l'Etat et des établissements publics autonomes (SCORE). Des discussions menées avec les organisations représentatives du personnel ont abouti à la conclusion durant l'été 2015 d'un protocole relatif au processus visant un nouveau système de rémunération. Le partenariat de travail ainsi créé permettra de contrôler et d'ajuster l'évaluation des postes effectuée dans le cadre de SCORE, d'ajuster la courbe salariale et de prévoir le suivi après la mise en place du nouveau système.

Autres projets d'importance stratégique

Le rapport final sur le projet de gestion des absences de longue durée présenté en automne 2015 propose un changement de regard et oriente les actions vers le maintien et le rééquilibrage du lien entre la personne et son environnement de travail. Cette nouvelle approche favorise la prévention des problèmes. Elle facilite les actions collectives et redonne sa place à chaque acteur (collaborateur, hiérarchie, RH, SPE, groupe de confiance, etc.). Elle s'inscrit dans la mission du service de santé qui vise à donner un plus grand poids aux actions systémiques et préventives.

Suite à la validation du Conseil d'Etat, une nouvelle impulsion a été donnée à la formation des managers, en particulier lors de la prise de nouvelles responsabilités. L'objectif est de professionnaliser le management et, avec le soutien des RH, de soutenir les collaborateurs qui accèdent à ce nouveau métier.

En collaboration avec les entités de formation du DIP, de la police et de l'Office cantonal de la détention, la politique de formation élaborée en 2011 - non validée - a été mise à jour. Cela a été l'occasion de souligner les nécessaires synergies entre les différentes unités et de renforcer les partenariats existant.

Sous l'impulsion du DIP, le Conseil d'Etat a confirmé sa volonté d'augmenter de manière significative le nombre d'apprentis à l'Etat de Genève. Le Service de l'apprentissage a d'ores et déjà pris des mesures permettant de gérer cette augmentation notamment en mandatant la Fondation pour la formation des adultes (Ifage) pour assurer les cours destinés aux apprentis.

Complémentaire du bilan social de l'Etat publié annuellement depuis 2011 avec les comptes, le bilan social de l'Etat et des institutions autonomes s'est enrichi pour sa seconde édition. Ce panorama des ressources humaines du « Grand Etat » comporte de nouvelles données concernant la rotation du personnel, l'ancienneté, le travail à temps partiel et la part des femmes dans l'encadrement. Ces données sont destinées au personnel, aux hiérarchies, aux syndicats, aux députés comme au grand public.

Le nouveau module de Gestion des temps et des activités (GTA) du Système d'information des ressources humaines mis en place dès le 1er janvier 2015 déploie les effets attendus, notamment l'optimisation de la gestion du temps de plus de 4000 collaborateurs soumis à l'horaire variable tant sur plan de la fiabilité, en particulier pour le personnel à temps partiel, que pour l'optimisation de la gestion au quotidien.

Les directions des ressources humaines départementales sont garantes de la qualité de la gestion administrative du personnel, de la légalité des décisions et du bon fonctionnement des processus opérationnels départementaux (recrutement, évaluation, formation continue, évolution professionnelle, gestion des absences, gestion des conflits, fin de collaboration). Ceux-ci passent par un ensemble cohérent de règles d'organisation, de fonctionnement et de normes de qualité.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

La diminution des charges de personnel (nature 30) de 1.5 million et de 6.3 ETP provient principalement :

- des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat : économie sur les charges de personnel de 1% (-1.1 ETP), contrainte en matière de vacance de postes, réduction des annuités lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs;

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

- de la mise à zéro du budget pour l'allocation unique de vie chère;
- de la suppression de la prime d'encadrement cadre supérieur (8.3%);
- des variations de provisions concernant les caisses de pensions gérées par l'OPE (-0.5 million);
- de modifications d'allocations internes du DIP destinées à mieux refléter les ressources affectées aux différents programmes de la politique publique P (-4.8 auxiliaires pour -0.7 million);
- de transfert neutres (+0.5 ETP à l'OPE, -0.9 ETP au DSE) ;
- dans le cadre du projet destiné à augmenter le nombre d'apprenti-e-s employés à l'Etat de Genève, du transfert du DIP à l'OPE d'un montant de 0.24 million.
- des augmentations générales de charges de personnel : augmentation du taux de cotisation à la CPEG et aux allocations familiales.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31) diminuent de 0.05 million en raison des mesures d'économies demandées par le Conseil d'Etat et de la compensation, par l'OPE, des charges induites supplémentaires de la DGSi.

S'agissant des amortissements (nature 33), ceux-ci diminuent de 0.2 million en raison de la fin de l'amortissement du système d'information RH en 2015.

L'escompte en lien avec les pensions à la charge de l'Etat représente 0.04 million (nature 34).

Enfin, la redistribution des recettes de la taxe sur le CO2 est reclassifiée des revenus divers (nature 43) vers les revenus de transferts (nature 46) pour un montant de 1.6 million.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Limiter le taux d'absence.						
1.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	<5%	<5%	4.8%	<5%	2019
2. Améliorer les conditions de travail.						
2.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	80%	80%	74%	80%	2019
3. Développer les compétences managériales.						
3.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	27%	27%	23%	30%	2019
4. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis.						
4.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	90%	90%	94%	90%	2019
5. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale.						
5.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	<1%	<1%	0.1%	<1%	2019
6. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs						
6.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	<20	<20	3	<20	2019
6.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	<17'800	<17'800	2'075	<17'800	2019
6.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficiency	1'200	1'200	1'265	1'200	2019

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Commentaires

Indicateur 6.1 et 6.2

Ces erreurs dues au service des paies sont à mettre en relation avec les 300'000 paiements effectués chaque année.

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	26'852'181	-1'467'606	-5.2%	28'319'787	28'578'102
30 Charges de personnel	24'743'086	-1'162'108	-4.5%	25'905'194	25'926'048
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'858'714	-146'809	-7.3%	2'005'523	2'163'470
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'881	-156'789	-94.1%	166'670	244'647
34 Charges financières	5'000	0	0.0%	5'000	50'858
36 Charges de transfert	-	-	-	-	61'652
39 Imputations internes	235'500	-1'900	-0.8%	237'400	131'427
REVENUS	283'750	-210'441	-42.6%	494'191	792'502
42 Taxes	217'277	-51'230	-19.1%	268'507	325'749
43 Revenus divers	65'000	-159'211	-71.0%	224'211	466'425
44 Revenus financiers	1'473	0	0.0%	1'473	44
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	-	0	35
49 Imputations internes	-	-	-	-	248
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-26'568'431	1'257'165	-4.5%	-27'825'596	-27'785'600
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-647'180</i>	<i>100'472</i>	<i>-13.4%</i>	<i>-747'652</i>	<i>-421'966</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'725'374</i>	<i>1'292'540</i>	<i>-21.5%</i>	<i>-6'017'914</i>	<i>-7'471'520</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>31'940'985</i>	<i>-2'650'177</i>	<i>-7.7%</i>	<i>34'591'162</i>	<i>35'679'086</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	167.77	-6.26	-3.60%	174.03	163.80
ETP fixes	162.41	-3.87	-2.33%	166.28	157.38
ETP auxiliaires	5.36	-1.39	-20.59%	6.75	5.56
ETP agents spécialisés	0.00	-1.00	-100.00%	1.00	0.87

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions financières départementales. Il vise à :

- produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée ;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique ;
- assurer les financements de l'Etat ;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat ;

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale et verticale des finances, ainsi qu'à la gestion transversale des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale et départementale des finances : planification financière quadriennale, planification décennale des investissements, budgets de fonctionnement et d'investissement, comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique, contrôle de gestion financier transversal, suivi des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, comptabilité générale, comptabilité transversale des projets d'investissement et des immobilisations, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs,

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.

2. Achats de l'Etat : stratégie globale d'achat, achats de fournitures et services non liés à la construction, mise à disposition d'un catalogue informatique pour l'administration et certaines entités autonomes et subventionnées, référence et conseil en matière de définition de marché et application du règlement sur les marchés publics (RMP), appels d'offres publics et sur invitation en conformité au RMP, contrats y relatifs.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P03.01 Administration transversale des finances
- P03.03 Acquisition des biens et services
- P03.90 Finances départementales

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Une des priorités du programme de législation du Conseil d'Etat est la réforme du fonctionnement de l'Etat. L'objectif est de rendre l'administration plus agile, en simplifiant son fonctionnement et en luttant contre la bureaucratie. Le Conseil d'Etat constate en effet que la machine étatique est trop lourde. Les niveaux d'exigence sont trop élevés, notamment en comparaison de ce qui est pratiqué dans les autres cantons. L'efficacité de l'administration peut être améliorée par la simplification de certaines procédures et contrôles dans le respect du principe de proportionnalité, ainsi que par l'affinement des prérogatives financières selon le principe de subsidiarité. Les modes de fonctionnement et de production internes doivent être mis à plat et gagner en efficacité, en simplifiant le système de contrôle interne comptable et financier et en augmentant la matérialité des contrôles.

Autres projets opérationnels

Les réformes structurelles engagées lors de la précédente législature (LGAF, MCH2, SCI, consolidation financière, budget par prestation) ont significativement amélioré la qualité de l'information financière et apporté une rigueur accrue.

Le Conseil d'Etat a déjà adopté certains règlements d'applications de la LGAF portant sur : (i) l'établissement des états financiers, (ii) la planification financière et le contrôle budgétaire, (iii) la planification et la gestion financière des investissements, (iv) la gestion de la trésorerie et (v) la gestion des risques. Il reste à compléter la pyramide documentaire par un manuel comptable et des règlements sur les affectations de moyens (fonds), sur la délimitation entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier, sur les achats de l'Etat et sur la gestion des débiteurs et du contentieux.

En ce qui concerne la formalisation du système de contrôle interne transversal comptable et financier, les directives transversales comptables et financières ont été formalisées et le niveau 3 a été atteint. La pyramide documentaire ne sera toutefois complète qu'après l'adoption de tous les règlements d'application de la LGAF. La décentralisation des achats de véhicules de l'Etat auprès du groupe Maîtrise et Optimisation du parc de Véhicules de l'Etat (MOVE) nécessitera de créer un nouveau processus spécifique à ce type d'acquisition.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

La variation des charges de personnel (-1.2 million, -6.3 ETP) reflète les effets suivants:

A la baisse:

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

- Mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (coupe de 1% correspondant à -2 ETP, contrainte en matière de vacance de postes, réduction des annuités lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs).
- Mise à zéro du budget pour l'allocation unique de vie chère.
- Suppression de la prime d'encadrement cadre supérieur (8.3%).
- Modifications d'allocations internes destinées à mieux refléter les ressources affectées par les départements à la fonction finance (-4 ETP).

A la hausse:

- Changement du taux de cotisation CPEG et allocations familiales.

Les charges de biens et services (nature 31) diminuent de 0.1 million en raison des mesures d'économie et de la compensation, par la DGFE, des charges induites supplémentaires de la DGSI.

S'agissant des amortissements (nature 33), ceux-ci diminuent de 0.2 million en raison de la fin de l'amortissement de l'outil de gestion centralisée des liquidités en 2015.

La baisse des revenus divers (nature 43) de 0.2 million provient de la mise à jour des revenus comptabilisés à la Trésorerie générale de l'Etat (transfert neutre vers le programme M02).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des lignes de factures fournisseurs (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	23'000	23'000	23'407	23'000	2018
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	4	4	4.5	4	2018
2.2 Taux d'engagement dans le cadre de la directive sur les engagements systématiques pour les achats de biens et services supérieurs à Fr 1'000	Efficacité	43%	45%	45.7%	43%	2018
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	15%	15%	19%	15%	2018
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.						
4.1 Nombre annuel de réclamations en %	Qualité	4.3%	4.5%	4.1%	4.3%	2018
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	850	700	804	850	2018
5.2 % d'appels d'offres publics et sur invitation intégrant des critères de développement durable	Qualité	100%	100%		100%	2018

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
5.3 % d'appels d'offres publics en matière de fournitures (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics de l'administration cantonale	Efficacité	>95%			>95%	2018
5.4 % d'appels d'offres publics en matière de services (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics de l'administration cantonale	Efficacité	>37%			>37%	2018
6. Respecter le cadre budgétaire						
6.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors éléments d'ajustement, provisions, nat. 37 et 39)	Efficacité	1.5%	1.5%	2.0%	1.5%	2018
6.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, provisions, nat. 47 et 49)	Efficacité	4.0%	4.0%	4.0%	4.0%	2018
7. Optimiser le processus des dépassements de crédits.						
7.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	0	0	3	0	2018

Commentaires

Indicateur 2.2

La cible du PB2016 est inférieure à la valeur des comptes 2014 pour prendre en compte le fait que les factures de photocopieurs ne font plus l'objet d'engagements.

Indicateur 3.1

La cible pour 2016 prend en compte la suppression des achats de véhicules du périmètre de la CCA (l'économie en 2014 représentait 3 % de l'économie totale). L'abandon en janvier 2015 du taux plancher CHF/EURO a généré des baisses de prix CCA avec peu de baisses de prix publics. Il est possible que les prix publics soient revus à la baisse en 2016 compte tenu d'une stabilisation du cours de l'EURO, ce qui rend l'estimation de cet indicateur difficile.

Indicateur 4.1

Des réclamations entre 3 et 5 % sont acceptables puisque à ce stade de la statistique, l'identifiant du responsable de l'erreur n'est pas déterminé. En conséquence, la réclamation peut être non justifiée, de la responsabilité du service, de la CCA ou du fournisseur.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Département responsable : DF

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	441'333'207	-11'350'326	-2.5%	452'683'533	481'263'227
30 Charges de personnel	36'560'356	-373'012	-1.0%	36'933'368	34'881'004
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	135'326'180	-7'426'715	-5.2%	142'752'895	168'895'766
33 Amortissements du patrimoine administratif	253'152'771	-5'515'879	-2.1%	258'668'650	261'328'488
36 Charges de transfert	15'916'486	1'992'746	14.3%	13'923'740	15'845'771
39 Imputations internes	377'413	-27'467	-6.8%	404'880	312'199
REVENUS	49'661'174	-5'400'820	-9.8%	55'061'994	76'550'615
41 Patentes et concessions	152'000	0	0.0%	152'000	191'947
42 Taxes	2'416'421	171'177	7.6%	2'245'244	2'287'839
43 Revenus divers	4'188'065	0	0.0%	4'188'065	4'877'000
44 Revenus financiers	30'139'051	-6'313'164	-17.3%	36'452'215	57'613'745
46 Revenus de transferts	12'158'937	751'287	6.6%	11'407'650	11'404'929
49 Imputations internes	606'700	-10'120	-1.6%	616'820	175'156
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-391'672'032	5'949'508	-1.5%	-397'621'540	-404'712'611
<i>Coût des activités de support</i>	-971'435	58'236	-5.7%	-1'029'671	-721'833
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-7'557'964	-168'628	2.3%	-7'389'336	-9'313'806
<i>Coûts répartis</i>	400'201'431	-5'839'115	-1.4%	406'040'546	414'748'251
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	305.37	-2.88	-0.93%	308.25	288.27
<i>ETP fixes</i>	295.13	-3.96	-1.32%	299.09	274.76
<i>ETP auxiliaires</i>	5.25	1.09	26.20%	4.16	8.34
<i>ETP agents spécialisés</i>	5.00	0.00	0.00%	5.00	5.16

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'Office des bâtiments (OBA) ainsi que par les entités logistiques départementales. La gestion du patrimoine de l'Etat a pour but de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics cantonaux et extra-cantonaux. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, rénovation et transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;
- la valorisation du patrimoine immobilier;
- la logistique interdépartementale.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P04.04 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.05 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.06 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.07 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
- P04.90 Logistique départementale

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisations

Planification et affectation des locaux

La stratégie immobilière a pour but d'occuper en priorité les locaux propriétés de l'Etat, d'éviter autant que possible toute nouvelle location, de privilégier l'acquisition d'objets de type administratif en lieu et place de locations, de résilier les loyers élevés de manière anticipée, de rationaliser l'occupation des locaux de l'Etat en appliquant les normes et les ratios d'utilisation ORLO en fonction des opportunités et, enfin, de poursuivre la libération de la Vieille-Ville, notamment au 8, rue Jean-Calvin.

Chantiers de construction d'importance

Les grands projets hospitaliers, à savoir le bâtiment des lits 2 et la maternité étape 3.3, seront livrés en 2016. L'école de commerce de Frontenex se poursuivra conformément à la planification et aux budgets initiaux, tandis que les ouvrages en construction pour l'UNIGE seront mis en exploitation en 2016, à savoir l'étape 5 et 6 du centre médical universitaire et l'extension de l'observatoire de Sauvigny. Les études des ouvrages militaires d'Epeisses et d'Aire-La-Ville se poursuivront afin de libérer la caserne des Vernets pour la réalisation de plus 1500 logements. L'établissement pénitentiaire des Dardelles sera en cours d'étude.

Rénovation et transformation des bâtiments

Le nouveau crédit de renouvellement 2015-2019 prévoit une répartition du budget en 4 enveloppes séparées : rénovations, transformations, imprévus, subventions. Ce découpage permettra une gestion optimale des dépenses en réservant une part majeure (60%) aux rénovations. De plus, les projets onéreux seront traités en crédits d'ouvrage. Les rénovations s'effectueront selon des priorités qui se basent sur des expertises existantes mettant en évidence l'état de vétusté des bâtiments. Les travaux se concentreront avant tout sur la sécurité feu, la rénovation des toitures qui prennent l'eau et le remplacement d'installations de production d'énergie.

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

Les actions qui vont être entreprises en 2016 s'inscrivent dans les démarches effectuées en 2015. En tant qu'Etat « propriétaire » les loyers perçus sont systématiquement adaptés conformément aux contrats existants. Pour les nouveaux contrats, les prix de location seront négociés en fonction du prix du marché. En tant qu'Etat « locataire », l'OBA sollicite des baisses de loyers lorsque l'évolution le permet (ISPC indice suisse des prix à la consommation et baisse du taux hypothécaire de référence). Nous nous employons d'effectuer des rocadés afin d'optimiser les surfaces dont nous sommes propriétaire dans le but de supprimer des locations auprès de tiers.

Le développement et la professionnalisation de la gestion des demandes d'interventions effectuées par les départements utilisateurs se poursuivent, ainsi que les réflexions autour de la meilleure valorisation des bâtiments et terrains en négociant des mises à disposition les plus proches de leurs valeurs économiques et en s'assurant que leur utilisation soit le plus en phase avec les objectifs de l'Etat.

Efficacité énergétique

La rédaction du plan stratégique énergétique de l'OBA touche à sa fin avec à la clé une vision et un planning d'actions au niveau de l'optimisation énergétique et de la production d'énergies renouvelables dans les bâtiments de l'Etat. La priorité reste les optimisations énergétiques de nos "gros consommateurs" (CMU, Université des Sciences, etc..). Viendra ensuite le déploiement de nouvelles actions d'optimisation sur une quinzaine de sites (Cycles d'Orientation et

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Collèges) et le maintien des performances énergétique des bâtiments ayant déjà fait l'objet d'optimisations. La réduction des émissions de CO2 se poursuivra via le raccordement de bâtiments sur des réseaux de chauffage garantissant une part d'énergie renouvelable tel que le futur réseau CAD Eco-Jonction ou en recourant, lorsque cela est possible, à la mise en œuvre de pompes à chaleur. Des réflexions sont en cours avec les SIG afin de développer la consommation d'électricité photovoltaïque dans notre parc immobilier.

Logistique interdépartementale

La logistique interdépartementale comprend l'évaluation des besoins en locaux, en équipements et en véhicules; l'achat de biens mobiliers et la tenue de l'inventaire; l'organisation des déménagements; la gestion du courrier interne et externe; la mise en place de l'organisation pour la sécurité des biens et des personnes ainsi que l'accès aux locaux; le centre d'appels téléphonique de l'Etat; les chauffeurs du Conseil d'Etat et, pour partie, les archives départementales.

La stratégie logistique 2016 s'inscrit dans la continuité des actions de 2015. La sécurité des occupants des bâtiments sera renforcée avec l'accélération de la mise en œuvre des conventions de protection incendie et la coordination avec les travaux de rénovation de sécurité. Parallèlement, les ressources seront optimisées par une priorisation concertée des projets de transformation et la recherche de synergie avec les travaux de rénovation. De plus, les bonnes pratiques existantes seront partagées avec les départements, apportant des améliorations opérationnelles, entre autres avec un système de contrôle interne transversal. Enfin, une évaluation des locaux administratifs et des équipements mis à disposition sera mise en œuvre, afin d'initier et de suivre les mesures les plus urgentes, au travers d'indicateurs.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des projets prioritaires formulés ci-dessus, l'office des bâtiments poursuivra d'autres projets stratégiques :

- poursuivre et consolider l'organisation de l'office de manière à optimiser son fonctionnement, notamment en améliorant la transversalité interne, la gestion des priorités opérationnelles et l'attitude managériale,
- poursuivre le suivi des observations de l'inspection cantonale des finances et de la Cour des comptes ainsi que la gestion des risques opérationnels via le reporting trimestriel,
- poursuivre la mise en œuvre du système de management intégré (SMI) en vue de répondre aux exigences du système de contrôle interne (SCI). Cette poursuite s'effectue aussi dans la mise en œuvre de systèmes d'aide au pilotage, tels que le tableau de bord prospectif ou "Balanced scorecard", le suivi financier, etc.,
- poursuivre la mise en œuvre du plan directeur du SIOBA (Système d'Information de l'Office des Bâtiments) au niveau de la gestion des chantiers, de la gestion des demandes d'intervention et des contrats d'entretien, de la gestion des plans, de la planification/valorisation de travaux, du référentiel de processus & procédures, du pilotage financier et de la gestion énergétique,
- poursuivre le travail de mise à disposition des informations relatives au patrimoine bâti pour les départements utilisateurs (revue de portefeuille de projets d'investissements, mise à disposition d'outils de gestion, mise à disposition des plans et autres données utiles à la prise de décisions).

Justification des écarts par rapport au budget 2015

30 - Charges de personnel (-0.4 million)

Les charges de personnel sont en diminution de 1%. Toutefois, la masse salariale de l'OBA diminue d'environ 0.7 million (-2.2%) alors que celle des directions logistiques départementales progresse d'environ 0.3 million.

Plus précisément, la variation de ces charges reflète les effets suivants:

- Mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (réduction de 1%, contrainte en matière de vacance de postes, réduction des annuités lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs).
- Transfert de personnel dans le cadre du transfert des charges courantes des bâtiments à la HES-SO.
- Mise à zéro du budget pour l'allocation unique de vie chère.
- Suppression de la prime d'encadrement cadre supérieur (8.3%).

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

- Modifications d'allocations internes destinées à mieux refléter les ressources affectées par les départements à la fonction logistique.
- Changement du taux de cotisation CPEG et allocations familiales.

Les effectifs de l'OBA diminuent de 5 ETP (-2%) en raison du transfert de postes à la HES-SO (2 ETP) et à la Présidence (0.5 ETP) ainsi que de la réduction de 1% décidée par le Conseil d'Etat (2.5 ETP). Cette réduction concerne le service travaux et entretien. A contrario, les effectifs des directions logistiques départementales augmentent globalement de 2.1 ETP suite à des réallocations de ressources effectuées notamment par le DSE et le DEAS.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-7.4 millions)

Le Conseil d'Etat a décidé de mettre en application l'art.13 de la loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale-Genève (HES-SO Genève), entrée en vigueur le 1^{er} avril 2014, qui stipule que « la HES-SO Genève assume l'entretien des immeubles y compris les installations techniques, dont elle est propriétaire ou que l'Etat met à sa disposition, dans une perspective de développement durable, pour autant que les ressources et moyens nécessaires pour ce faire lui soient alloués. ». En conséquence, le budget de l'OBA est réduit de 6 millions sur la nature 31.

Conformément à la réduction linéaire décidée par le Conseil d'Etat, le budget de l'OBA est diminué de 1% sur la nature 31, soit 1.4 million à périmètre constant.

Par ailleurs, l'OBA devra absorber des charges supplémentaires (+ 2.1 millions) induites par la mise en service de nouveaux bâtiments; ceci sans augmentation de budget. Hors transfert de charges à la HES et compte tenu de l'augmentation du parc immobilier, les moyens effectivement alloués à l'entretien courant, au nettoyage, à la maintenance et à l'approvisionnement énergétique des bâtiments sont donc réduits d'environ 3.5 millions (-2.5%).

33 - Amortissements du patrimoine administratif (-5.5 millions)

La variation des amortissements est directement liée aux dépenses d'investissement activées au bilan. Les augmentations générées par la mise en service de nouvelles constructions sont toutefois exceptionnellement compensées par des mises hors services (démolitions et immeubles totalement amortis) ainsi que des transferts ou cession d'actifs qui ne génèrent plus d'amortissements.

36 - Charges de transfert (+2 millions)

L'augmentation des amortissements générés par des subventions d'investissement accordées à des tiers résulte notamment de la mise en service d'EMS.

42 - Taxes (+0.2 million)

Les revenus locatifs augmentent de 0.2 million pour prendre en compte les loyers facturés aux pensionnaires de l'école d'horticulture de Lullier qui seront désormais perçus par l'OBA.

44 - Revenus financiers (- 6.3 millions)

La HES reversait à l'OBA, jusqu'en 2015, une participation aux coûts des locaux calculée sur la valeur locative des bâtiments qu'elle occupe et le nombre d'élèves. Dès 2016, en compensation du transfert de charges, la HES conservera ces revenus afin de couvrir les dépenses transférées, soit 6 millions. Cette manière de procéder évite d'augmenter la subvention à la HES (programme A04) qui disposera ainsi de moyens suffisants pour assumer les charges d'exploitation des locaux qu'elle utilise.

Les revenus des redevances d'affichage ont été transférés au DSE pour un montant de 0.4 million, le DSE ayant été désigné par le Conseil d'Etat comme département rapporteur pour tous les objets en lien avec les procédés de réclame.

46 - Revenus de transferts (+0.8 million)

L'ajustement des produits différés de subventions reçues pour les projets d'investissement engendre une augmentation de revenus de +0.8 million.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	90%	80%	93.5%	90%	2019
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Ratio des dépenses de travaux d'investissements par rapport à la valeur brute au bilan des bâtiments.	Efficacité	2.12%	2.12%		2.12%	2016
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	9.4%	8.6%	7.7%	15%	2020
2.3 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	90%	80%	86.5%	90%	2019
3. Optimiser la valorisation des biens immobilier du patrimoine de l'Etat						
3.1 Ratio entre le nombre de parkings vacants et le nombre total de parkings gérés par l'Etat	Efficience	<20%	<20%	13.2%	<20%	2016
3.2 Ratio entre le montant des loyer dus ayant fait l'objet d'une mise en demeure, et les loyers facturés	Efficacité	<3%	<3%	1.61%	<3%	2019
3.3 Ratio entre les loyers facturables à temps donné et les loyers facturables de l'année précédente (Etat bailleur)	Efficience	ISPC en %	ISPC en %	0.41%	ISPC en %	2019
4. Piloter, organiser et contrôler l'office des bâtiments						
4.1 Taux de réalisation des points d'audit par rapport à la date cible fixée	Efficacité	90%	90%	92%	90%	2019
4.2 Ecart en % entre le budget quinquennal voté et les prévisions de dépenses des projets du Crédit de Renouvellement 2015-2019	Efficacité	-2% à 0%			-2% à 0%	2019

Commentaires

L'OBA poursuivra le développement et la maîtrise d'indicateurs stratégiques dans le but d'objectiver davantage les prestations fournies en termes de qualité, d'efficience et d'efficacité. La formalisation d'autres indicateurs plus opérationnels ou de type "projets" se poursuivra. Bien que ces derniers ne soient pas "stratégiques", ils permettent de compléter cette vision et de mieux mesurer le suivi des projets. Il est à noter que l'ensemble de ces indicateurs font l'objet d'un suivi méthodique et périodique dans le but de poursuivre le cycle d'amélioration continue.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur vise à ce que les demandes d'affectation de locaux soient traitées dans des délais raisonnables. Lesdites demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants.

Indicateur 2.1: La cible de 2.12 % est calculée de manière réaliste. Elle résulte des expertises faites sur une part représentative du parc immobilier de l'Etat. La campagne d'expertise se poursuivra en 2016 afin de compléter la base de données sur l'état de vétusté du parc immobilier et affiner le benchmark d'investissement nécessaire.

Indicateur 2.2 : Dans le cadre de la vision d'une société à 2'000 Watts, l'objectif de cet indicateur est d'augmenter la part d'énergie renouvelable afin de répondre aux prescriptions de standards énergétiques préconisés dans la loi sur l'énergie et de permettre une réduction du bilan carbone de l'Etat de Genève. Il représente le rapport entre la consommation d'énergie thermique d'origine renouvelable et la consommation d'énergie thermique totale (énergie

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

renouvelable + énergie non renouvelable) nécessaire à assurer les besoins en chauffage et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments de l'Etat.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issu des demandes d'intervention (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis la commande jusqu'à la réception des travaux. Un fort volume de DI réceptionnées dans les délais convenus avec les utilisateurs reflète une meilleure efficacité et par conséquent un indice de satisfaction des utilisateurs plus élevé.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure la réduction du nombre de places de parking vacantes par l'adaptation des tarifs aux valeurs du marché (selon leurs situations géographiques) et en menant des campagnes ciblées. Le périmètre considéré s'entend hors fondation des parkings (FDP).

Indicateur 3.2 : Cet indicateur vise à s'assurer que nos locataires s'acquittent de leurs loyers dans les délais impartis. Il s'agit notamment pour atteindre l'objectif de mieux respecter les critères d'attribution des locaux, de mettre en œuvre des procédures de rappel rigoureuses et de résilier les baux des locataires qui ne s'acquittent pas de leurs loyers.

Indicateur 3.3 : L'objectif poursuivi est de s'assurer que l'état locatif des locaux loués par l'administration suit l'évolution du coût de la vie. Le loyer facturable représente le montant qui devrait être théoriquement payé en totalité dans l'année considérée dont sont exclus les objets vacants au moment du calcul. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'une part, de renégocier de nouveaux baux en cas de relocation et d'autre part, d'adapter les loyers existants en fonction des types de baux (aux échéances légales).

Indicateur 4.1 : Cet indicateur présente l'avancement du traitement par l'office des bâtiments des observations effectuées par le Service de l'Audit Interne (SAI) et la Cour des Comptes en regard des dates cibles déterminées.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur vise à la maîtrise des dépenses d'investissements liées à la gestion du parc immobilier existant et permet de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter le budget. Ce nouvel indicateur concerne les estimations des dépenses du crédit de renouvellement 2015-2019 et remplace l'ancien indicateur relatif aux dépenses du crédit de programme 2011-2014 (C2014 pour l'ancien indicateur: +2.86%).

N.B. L'indicateur "Taux de réduction de l'état locatif au 31.12.2012 par rapport à l'état locatif au temps T des biens loués (Etat locataire)" (Indicateur 2.1 au B2015) est supprimé. Cet indicateur a une cible limitée dans le temps et termine donc fin 2015. Il n'est pas renouvelé en 2016. En effet, nous avons constaté d'une part, qu'il soulève davantage de questions qu'il n'apporte de réponses et, d'autre part, qu'il nécessite des ressources et un temps de traitement trop importants. Cependant, les actions d'optimisation du parc immobilier (comprenant les résiliations de loyer) se poursuivront.

P05 Systèmes d'information et de communication

Département responsable : DSE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	180'719'489	14'629'086	8.8%	166'090'403	156'594'618
30 Charges de personnel	87'138'958	5'261'936	6.4%	81'877'022	69'935'441
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	42'273'864	4'249'626	11.2%	38'024'238	36'725'593
33 Amortissements du patrimoine administratif	51'279'246	5'114'819	11.1%	46'164'427	49'852'073
36 Charges de transfert	-	-	-	-	69'888
39 Imputations internes	27'420	2'704	10.9%	24'716	11'622
REVENUS	21'191'619	3'922'675	22.7%	17'268'944	13'764'723
42 Taxes	1'259'069	59'290	4.9%	1'199'779	1'653'459
43 Revenus divers	19'488'236	3'668'531	23.2%	15'819'705	11'556'822
46 Revenus de transferts	444'314	194'854	78.1%	249'460	554'442
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-159'527'870	-10'706'410	7.2%	-148'821'460	-142'829'895
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'157'801</i>	<i>168'292</i>	<i>-12.7%</i>	<i>-1'326'093</i>	<i>-1'079'554</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-19'239'870</i>	<i>6'536'309</i>	<i>-25.4%</i>	<i>-25'776'179</i>	<i>-24'813'781</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>179'925'541</i>	<i>4'001'809</i>	<i>2.3%</i>	<i>175'923'732</i>	<i>168'723'229</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	574.61	17.80	3.20%	556.81	441.57
ETP fixes	555.40	17.81	3.31%	537.59	388.69
ETP auxiliaires	10.92	-0.01	-0.09%	10.93	10.42
ETP agents spécialisés	8.29	0.00	0.00%	8.29	42.46

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Les systèmes d'information et de communication sont le principal outil de production de l'Etat de Genève et constituent en quelque sorte son système nerveux. Ils relient de surcroît l'administration cantonale aux citoyens et aux entreprises, par les prestations mises en ligne sur internet (« e-démarches », <http://ge.ch/e-demarches/>).

Le présent programme vise à:

- Etablir la stratégie de l'Etat en matière de systèmes d'information et de communication ;
- Fournir les services numériques de l'Etat à l'intention des citoyens et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi qu'au sein de l'administration cantonale ;
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'Etat ;
- Organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

Le programme P05 concerne notamment :

- 86 systèmes d'information et de communication, en support de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat de Genève ;
- 660 applications, à l'intention des départements et offices de l'administration cantonale ;
- 175 000 comptes utilisateurs, dont 50 000 pour l'administration en ligne ;
- Un réseau métropolitain constitué notamment de 350 km de fibre optique, 4 700 équipements réseau et 65 000 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques ;

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

- Quelque 28 000 ordinateurs — dont 15 000 pour le secteur pédagogique — et 8 000 imprimantes ;
- 20 000 téléphones, 500 télécopieurs et 2 600 abonnements de téléphonie mobile ;
- 2 900 serveurs informatiques ;
- 40 000 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 86 millions de messages par an ;
- 1,8 million de giga-octets de stockage bruts, soit l'équivalent de 380 000 DVD.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des systèmes d'information (DGSI) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P05.04 Sécurité de l'information
- P05.08 Services
- P05.09 Pilotage et stratégie
- P05.90 Organisation départementale de l'information

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Consolider, réformer et développer sont les trois principes qui fondent le programme de législature 2014-2018. Ils visent notamment à permettre à l'Etat d'assurer ses différentes missions de service public, à réformer son fonctionnement pour s'assurer de l'efficacité et de l'efficacités de ses prestations, et à développer des ambitions collectives, en particulier pour améliorer la qualité de vie à Genève.

Les systèmes d'information et de communication ont un rôle important à jouer dans la concrétisation de chacune de ces priorités, que cela soit en support à d'autres politiques publiques ou, plus directement, dans le cadre d'une véritable politique du numérique qui doit progressivement se mettre en place durant la présente législature.

Autres projets d'importance stratégique

Pour se donner les moyens d'atteindre ses objectifs, le Conseil d'Etat a entrepris dès 2013 une profonde réforme de la gouvernance et de l'organisation de ses systèmes d'information et de communication. Cette action en profondeur se poursuit en 2016, avec pour principaux buts de :

- rehausser sensiblement le niveau de maturité de l'Etat dans ce domaine, en adéquation avec l'importance croissante du numérique dans le fonctionnement de l'administration cantonale ainsi que dans le quotidien des citoyens et des entreprises ;
- s'assurer que les ressources soient affectées aux besoins prioritaires de l'Etat et de manière efficiente.

L'année 2016 verra également la publication de la stratégie du Conseil d'Etat en matière de systèmes d'information et de communication, accompagnée d'un plan d'actions concrètes.

En complément, parmi les initiatives stratégiques menées au sein du programme P05, l'année 2016 poursuivra les 3 objectifs suivants :

1. *Consolider les acquis en matière de priorisation des investissements mise en place avec le ROGSIC* — Après un premier exercice complet réalisé en 2015 à satisfaction de l'administration cantonale, il convient d'ajuster à la marge le processus de priorisation afin de s'assurer que les ressources soient affectées aux besoins prioritaires de l'Etat et de manière efficiente.
2. *Mettre en place le programme « Organisation orientée service » à la direction générale des systèmes d'information (DGSI)* — Conformément aux recommandations de la Cour des comptes et aux meilleures pratiques, la direction générale des systèmes d'information (DGSI) a lancé dès 2013 un programme ambitieux pour améliorer la qualité

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

de ses prestations et sa performance. Sous l'angle du contrôle interne, il s'agira d'atteindre en 2016 un niveau des risques « maîtrisé », alors qu'il n'est aujourd'hui encore que trop largement informel. Ce niveau de risques devra être attesté dès 2017 par des audits et des contrôles, qui eux-mêmes seront suivis de mesures correctives, dans une perspective d'amélioration continue.

3. *Concrétiser avec succès les projets financés par les crédits d'ouvrage* — Les projets de refonte du système d'information des poursuites et de réalisation du système d'information du commerce se concluront en 2016.

Justification des écarts :

Une remarque liminaire s'impose, afin d'éclaircir les mesures d'économie consécutives à l'internalisation du personnel de la DGSI. Dans son rapport n°65, en juin 2013, la Cour des comptes constatait que « le ratio de personnes externes sous contrat L.S.E [de location de services] par rapport aux ressources totales de la DGSI est d'environ 35%, ce qui est élevé. Le recours par la DGSI à des sociétés de L.S.E peut engendrer des surcoûts monétaires importants (...). ». En décembre 2013, dans le cadre d'un audit concernant le système d'information des droits politiques (SIDP), la Cour relève à nouveau que « l'utilisation intensive de ressources sous contrat LSE génère un surcoût. Par exemple, un calcul de la Cour basé sur les informations disponibles fait ressortir un surcoût estimé de 40% sur deux ressources clés du SIDP, soit environ 125'000 F par an. » En moyenne, ce surcoût est estimé à 37'600 F par ETP et par an, charges patronales comprises. Par conséquent, en 2014 et en 2015, le Conseil d'Etat a internalisé successivement 25 et 60 ETP à la DGSI, réduisant le ratio de personnes externes à environ 10%. Pour 2016, il est prévu l'internalisation de 10 ETP supplémentaires. L'économie ainsi réalisée est toutefois complexe à illustrer sur le plan du budget de fonctionnement, car elle met en correspondance une augmentation des charges du personnel (rubrique 30), des diminutions de charges liées à la suppression de contrats de location de service (rubrique 31) et une augmentation des recettes correspondant à la part du salaire activée sur les crédits d'investissement (rubrique 43).

Les charges de personnel présentent une augmentation de 5'238'596 F qui s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 5,5 millions pour la DGSI avec pour objectif
 - de finaliser l'opération d'internalisation qui s'est concrétisée dans le courant de l'année 2015;
 - de financer l'internalisation complémentaire de 10 ETP dès juillet 2016;
 - d'améliorer la sécurité de l'information, un domaine en constante et rapide évolution (+4 ETP);
 - d'assurer la maintenance et l'exploitation de nouvelles infrastructures, applications et fonctionnalités (+5,8 ETP pour 0,9 million). Cette augmentation de moyens est intégralement compensée par des économies en francs dans l'ensemble des départements selon la décision du Conseil d'Etat.
- une diminution de 2,0 ETP dans les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI);
- l'effet des mécanismes transversaux ainsi que les différentes mesures d'économies (contraintes en matière de vacance de postes, fixation des annuités à l'engagement, réduction de 1 % sur la nature 30) décidées par le Conseil d'Etat.

L'augmentation de 4'249'626 F sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" est due aux éléments suivants :

- augmentation de 7,8 millions pour la DGSI afin d'assurer la maintenance et l'exploitation de nouvelles infrastructures, applications et fonctionnalités, de financer la location du matériel nécessaire à l'éditique de l'Etat, et d'améliorer la sécurité de l'information. Cette augmentation est intégralement compensée par des économies à hauteur du même montant dans l'ensemble des départements selon la décision du Conseil d'Etat. Pour rappel, le ratio "maintenance/coût de développement" se situe usuellement entre 13 et 19 % voir dépasse 20 % dans le cas de progiciels de gestion intégrés;
- diminution de 2,3 millions résultant de la diminution des contrats de location de services (L.S.E.) grâce à l'internalisation du personnel;
- diminution de 0,4 million due notamment aux mesures d'économie (réduction de 1 % sur la nature 31) décidées par le Conseil d'Etat;
- diminution de 0,8 million pour les DOSI, principalement pour le département des finances.

L'augmentation de 5'114'819 F sur la nature 33 "Amortissements" est due aux éléments suivants :

- augmentation due à la première tranche du crédit de renouvellement 2015-2019 (+4,4 millions);
- augmentation due au crédit de programme 2011-2014 (+1,5 million);
- diminution due au crédit de programme 2008-2010 (-2,3 millions);
- augmentation due aux nouvelles applications prévues pour 2015 et 2016 (+0,7 million);
- augmentation due aux autres projets informatiques (+0,8 million).

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

L'augmentation de 3'668'531 F sur la nature 43 "Revenus divers" concerne l'activation des charges de personnel sur les projets informatiques en lien avec l'internalisation.

L'augmentation de 194'854 F sur la nature 46 "Revenus de transferts" est due à la subvention non pérenne de 200'000 F de la Confédération pour l'année 2106 afin de permettre des audits sur le système de vote électronique. La différence, soit 5'146 F résulte d'ajustements de produits différés de subventions d'investissement reçues.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Fournir les services avec le meilleur rapport qualité-prix						
1.1 Part des utilisateurs satisfaits de l'assistance fournie par la DGSI au sein de l'administration cantonale	Qualité	88.0 %	80 %	87.8%	88 %	2018
1.2 Dépenses informatiques par collaborateur de l'administration cantonale	Efficience	8'400 F	8'418 F	9'160 F	8'000 F	2018
1.3 Part de l'informatique dans les dépenses de l'administration cantonale	Efficacité	1,7 %	1.4 %	1.7%	1,7 %	2018
2. Maîtriser la réalisation des nouveaux services						
2.1 Part prévisionnelle de consommation des crédits d'ouvrage	Efficacité	< 100 %	<100 %	95%	<100 %	2018
2.2 Nombre de mois de retard prévisionnel sur la réalisation des crédits d'ouvrage	Efficacité	20	30	20	18	2018
3. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
3.1 Part des prestations en ligne	Efficacité	42 %	38 %	38%	42 %	2018
3.2 Degré de maturité des prestations en ligne	Efficacité	58 %	58 %	58%	70 %	2018
4. Pérenniser et sécuriser les systèmes d'information et de communication						
4.1 Part des dépenses de fonctionnement	Efficacité	62 %	60 %	56%	75 %	2018
4.2 Part du personnel externalisé	Efficacité	5 %	8 %	24%	5 %	2018
4.3 Nombre d'incidents majeurs de sécurité	Efficacité	0	0	0	0	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Indicateur agrégé de 5 mesures du niveau de satisfaction des utilisateurs du service d'assistance de la DGSI, cumulant les niveaux "très satisfaits" et "plutôt satisfaits". Il ne concerne pas l'assistance fournie aux usagers de l'AeL (donc à l'extérieur de l'administration cantonale). L'enjeu est ici de maintenir un bon niveau de satisfaction

Indicateur 1.2 : Indicateur de la Conférence suisse pour l'informatique et du Gartner, hors secteur pédagogique. En 2011, la moyenne suisse était de 11'505 F. En 2012, la valeur mesurée par le Gartner était de 5'100 (≈6'500 CHF).

Indicateur 1.3 : Indicateur de la Conférence suisse pour l'informatique, hors secteur pédagogique. En 2011, la moyenne suisse était de 1,62%.

Indicateur 2.1 : Indicateur correspondant à la moyenne, calculée sur l'ensemble des crédits d'ouvrage placés sous la responsabilité de la DGSI, du ratio entre les dépenses estimées pour réaliser ceux-ci et le budget voté par le Grand conseil. Le crédit de programme n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

Indicateur 2.2 : Indicateur correspondant à la moyenne, calculée sur l'ensemble des crédits d'ouvrage placés sous la responsabilité de la DGSI, du retard estimé pour la réalisation de ceux-ci par rapport aux délais prévus. La valeur 2014 de ce retard prévisionnel, estimée à 3 ans en moyenne, illustre la situation actuelle. Plusieurs années seront nécessaires pour le résorber. Le crédit de renouvellement n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

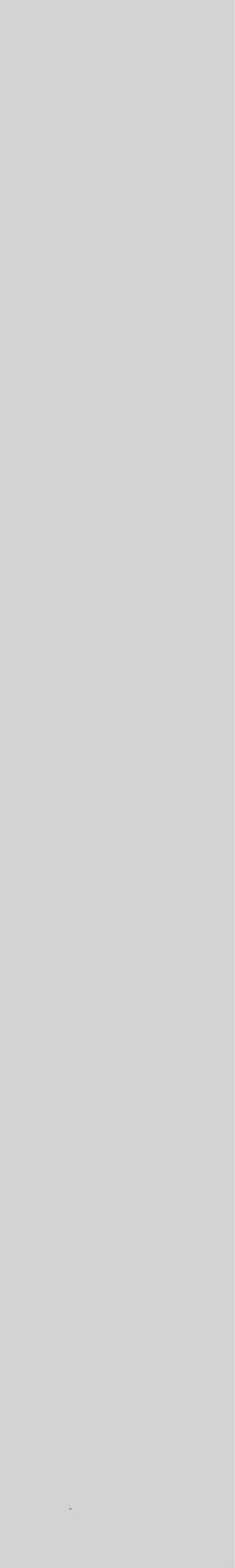
Indicateur 3.1 : Indicateur "disponibilité des transactions" de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le ratio est mesuré sur la base d'un catalogue de prestations défini par la Confédération. Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. En 2012, la moyenne suisse était de 15%.

Indicateur 3.2 : Indicateur de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le degré de maturité des prestations en ligne correspond à une mesure du développement de l'offre en ligne sur une échelle à 6 niveaux (de 0 à 5). Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. En 2012, la moyenne suisse était de 43%.

Indicateur 4.1 : Indicateur du Gartner. Il s'agit du rapport entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses globales. Ces dernières agrègent les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les dépenses de fonctionnement se calculent hors amortissement. En 2012, la valeur moyenne dans le secteur public mesurée par le Gartner était de 77%. L'enjeu est ici de mieux maîtriser l'effet "boule de neige" dû à une part trop élevée des dépenses d'investissement. En effet, à chaque franc investi correspond mécaniquement 10 à 20 centimes (ordre de grandeur) d'augmentation du budget de fonctionnement, nécessaire à la maintenance; il s'agit d'un rythme de croissance des charges qui ne peut être supporté par l'Etat compte tenu des restrictions budgétaires.

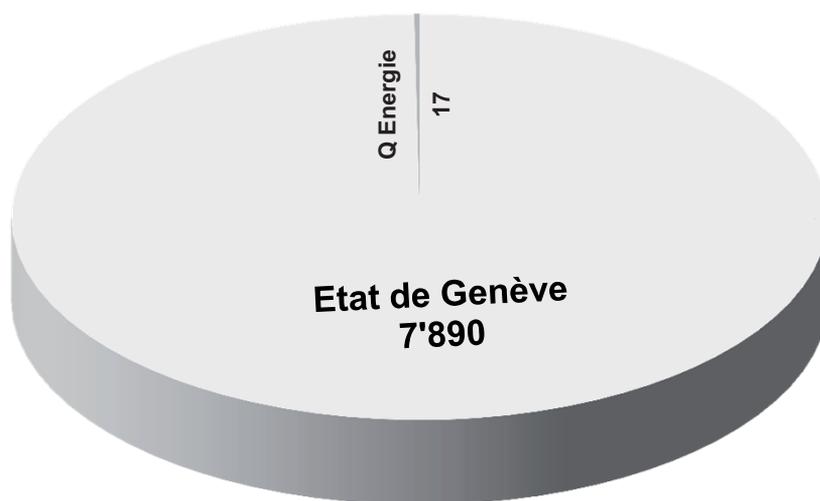
Indicateur 4.2 : Indicateur du Gartner, repris également par la Cour des comptes. En 2012, la valeur moyenne dans le secteur public mesurée par le Gartner était de 10%. Un taux trop élevé de collaborateurs externes (c'est-à-dire sous contrat de location de services) a au moins deux incidences négatives. La première est financière: à cahier des charges équivalents, ces personnes sous contrats "coûtent" plus chers que des fonctionnaires. La seconde est liée à la pérennité: le contrat liant un collaborateur externe étant par nature peu pérenne, il y a là un risque important de perdre des compétences et des connaissances parfois critiques sur les systèmes d'information et de communication.

Indicateur 4.3 : Il s'agit du nombre d'incidents identifiés.

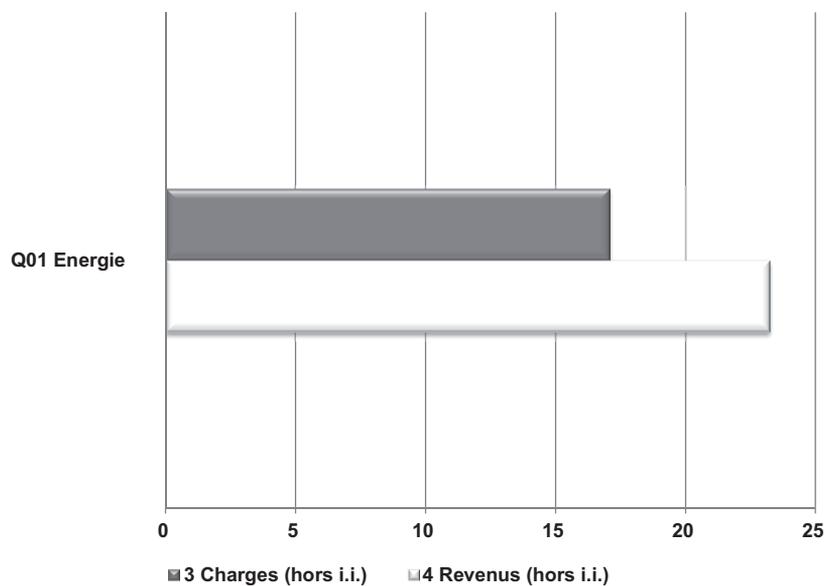


Q Energie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



Q Energie

Synthèse des priorités

La politique de l'énergie vise à favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement. En accord avec la stratégie de la Confédération et afin de réduire notre dépendance à l'égard de la production énergétique étrangère, ses priorités sont les économies d'énergies, le développement des énergies renouvelables, la valorisation énergétique du territoire et la mobilisation des acteurs publics et privés, avec pour objectif de long terme une société à 2000 watts sans nucléaire.

Le Conseil d'Etat a fixé des jalons en matière de réduction de l'utilisation d'énergie finale par rapport au niveau de l'an 2000, moyennant la diminution de la consommation énergétique annuelle moyenne par personne de 15% d'ici 2020 et de 35% d'ici 2035. En particulier, le programme de législature du Conseil d'Etat affiche l'ambition de réduire de 13% la consommation thermique par habitant d'ici 2018, sur la base de l'an 2000.

En 2016, les actions suivantes seront menées en priorité:

- entrée en vigueur d'un nouveau plan directeur de l'énergie intégrant un plan directeur des énergies de réseau dans l'optique du développement des énergies indigènes ;
- entrée en vigueur d'une convention d'objectifs fixant les attentes de l'Etat quant au rôle des Services industriels genevoise (SIG), dans la mise en œuvre du plan directeur de l'énergie, notamment au travers de programmes d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables ;
- continuation des travaux d'audits et d'amélioration énergétique des grands bâtiments les moins performants;
- priorisation des mesures d'encouragement pour les propriétaires de bâtiments comportant moins de cinq logements ;
- mise en œuvre des dispositions liées à l'assainissement des simples vitrages axée sur la convergence des impératifs d'économie d'énergie et de protection du patrimoine;
- maintien de mesures incitatives pour favoriser la rénovation des bâtiments et le recours aux énergies renouvelables;
- poursuite de l'engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique ;
- engagement de campagnes de contrôle du respect des prescriptions applicables exposant le cas échéant les contrevenants à des sanctions ;
- poursuite de la phase de prospection du programme GEothermie 2020.

Q01 Energie

Département responsable : DALE

BUDGET

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en F	en %		
CHARGES	18'271'151	1'895'374	11.6%	16'375'777	14'613'320
30 Charges de personnel	4'893'184	-77'489	-1.6%	4'970'673	3'908'719
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'508'892	0	0.0%	1'508'892	1'443'443
33 Amortissements du patrimoine administratif	466'782	2'948	0.6%	463'834	465'840
36 Charges de transfert	10'196'740	1'965'000	23.9%	8'231'740	8'187'040
37 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	607'317
39 Imputations internes	5'552	4'914	770.2%	638	961
REVENUS	24'401'459	15'499'901	174.1%	8'901'558	17'499'478
41 Patentes et concessions	-	0	-	0	8'028'903
42 Taxes	636'062	-99	-0.0%	636'161	165'726
43 Revenus divers	6'405'600	0	0.0%	6'405'600	5'530'164
44 Revenus financiers	16'159'797	15'500'000	2'349.2%	659'797	3'167'368
47 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	607'317
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'130'309	13'604'528	-182.0%	-7'474'219	2'886'157
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-504'861</i>	<i>83'052</i>	<i>-14.1%</i>	<i>-587'913</i>	<i>-267'204</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-798'714</i>	<i>233'116</i>	<i>-22.6%</i>	<i>-1'031'830</i>	<i>-908'934</i>
COÛT COMPLET	4'826'734	13'920'696	-153.1%	-9'093'962	1'710'019

POSTES

	PBudget 2016	Variations PB16-B15		Budget 2015	Compte 2014
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	33.25	-0.01	-0.03%	33.26	25.45
ETP fixes	27.98	-0.01	-0.04%	27.99	20.65
ETP auxiliaires	1.00	0.00	0.00%	1.00	2.00
ETP agents spécialisés	4.27	0.00	0.00%	4.27	2.80

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il favorise également le développement des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) avec la collaboration des Services industriels de Genève (SIG).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- Q01.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique
- Q01.02 Services industriels de Genève (SIG)

Q01 Energie (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Genève et la Confédération ont décidé un tournant énergétique visant simultanément à réduire nos besoins en énergies fossiles et à affranchir la Suisse du nucléaire. Afin d'éviter que cette stratégie conduise à augmenter notre dépendance à l'égard de la production énergétique étrangère (en particulier le gaz ou l'électricité), il est impératif de réduire progressivement la consommation énergétique des individus, des entreprises et du patrimoine bâti, pour atteindre un niveau compatible avec les ressources planétaires vers 2050 (société à 2000W).

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat ambitionne de réduire de 13% la consommation thermique par habitant d'ici 2018 (sur la base 2000), notamment par un assainissement énergétique des bâtiments et l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises. Il souhaite renforcer la production d'énergie renouvelable indigène afin d'accroître notre indépendance énergétique et lancer les travaux de prospection de géothermie, avec nos partenaires du Grand Genève.

L'OCEN finalisera en 2015 ses travaux sur le nouveau plan directeur de l'énergie, dont la mise en œuvre est prévue en 2016 après soumission à la commission consultation sur les questions énergétiques et adoption par le Conseil d'Etat.

La conclusion d'une convention d'objectifs avec les SIG, dont le projet est actuellement en consultation auprès des communes, permettra notamment de définir le rôle de cet établissement dans la mise en œuvre de la politique énergétique du canton, en déterminant les tâches d'intérêt publics attendues des SIG en matière d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Les objectifs des SIG dans leurs missions principales que sont la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et d'énergie thermique ainsi que le traitement des déchets et des eaux usées seront également précisés. Le projet de budget 2016 intègre un certain nombre d'indicateurs visant à suivre les objectifs fixés dans l'exécution de ces services publics. Enfin, le projet de convention d'objectifs prévoit l'entrée en vigueur, dès 2016, d'un mécanisme de perception sur le résultat de gestion des SIG, sous réserve des modifications législatives nécessaires à cette fin, qui seront prochainement soumises au Grand Conseil.

Autres projets d'importance stratégique

L'office cantonal de l'énergie poursuivra en 2016 la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur l'énergie, acceptées en votation populaire début 2010, avec l'assainissement des simples vitrages ainsi que les nouvelles dispositions relatives au démarrage des travaux obligatoires d'audits et d'amélioration énergétique de 3% des grands bâtiments, en commençant par les bâtiments les moins performants, et en engageant une nouvelle tranche de grands consommateurs dans des programmes d'audits et d'efficacité énergétique.

Une série de mesures d'encouragement a été développée à l'attention des propriétaires de villas et de petits bâtiments comportant moins de 5 logements.

En 2014, le Conseil d'Etat a lancé la phase de prospection sur le terrain du programme cantonal de prospection et d'exploration du sous-sol en matière de géothermie «GEOthermie 2020», qui s'est concrétisé par l'acquisition en surfaces de nouvelles lignes sismiques et à l'exploitation des données existantes dans le cadre du programme de recherches européen Géomol. La phase de prospection préliminaire se poursuivra en 2016 avec l'engagement, en parallèle, d'un programme de communication pour faciliter la mise en œuvre du programme.

Le comité de pilotage instauré par le Conseil d'Etat poursuivra ses travaux en vue d'élaborer un plan directeur des énergies de réseau. Cet outil de planification permettra d'organiser la transition d'une société bâtie sur le pétrole vers une société alimentée en énergies indigènes, via la valorisation énergétique du territoire par des grands projets. Ce plan directeur des énergies de réseau sera intégré au nouveau plan directeur de l'énergie.

Justification des écarts par rapport au budget 2015

30 - Charges de personnel

Ce programme contribue aux mesures d'économie sur les charges de personnel décidées par le Conseil d'Etat.

Q01 Energie (suite)

36 - Charges de transfert

L'écart provient essentiellement du budget pour les subventions aux énergies renouvelables. Il est important de se doter d'un budget suffisant pour soutenir l'assainissement énergétique des bâtiments ainsi que les grands projets d'infrastructure énergétiques (réseaux de quartier) qui sont inscrits dans le plan directeur d'aménagement du territoire. De plus, l'engagement du budget cantonal de subvention donne droit au versement par la Confédération d'une contribution à redistribuer par le canton. Si les budgets cantonaux ne sont pas suffisants pour soutenir des projets, le canton sera privé des contributions globales de la Confédération. En effet, à ce jour, 1F de budget cantonal engagé donne droit à 1F de budget de la Confédération.

Lors du processus budgétaire 2015, il a été décidé de concentrer sur un seul programme les efforts des différentes aides à la rénovation sur la thématique d'énergie pour les bâtiments. Ce faisant, l'office cantonal de l'énergie avait proposé une réduction de 2'175'000 F sur son budget des subventions. Le Grand Conseil a voulu accentuer cette diminution en réduisant le budget alloué aux subventions sur cette politique publique de 4'247'100 F supplémentaires, portant la diminution totale sur les subventions pour la politique énergétique de l'Etat de Genève à 6'422'100 F, soit 63% par rapport au budget 2014. Cette forte réduction ayant un impact significatif sur la politique énergétique de l'Etat, le Conseil d'Etat propose dès lors de remonter en partie le budget de ces subventions de 2'100'000 F, tout en restant en diminution de 42% par rapport au budget 2014.

44 - Revenus financiers

Dans le plan de mesures annoncé par le Conseil d'Etat lors du dépôt du budget 2015, figure la mesure 62 prévoyant le prélèvement par l'Etat de Genève d'une part des bénéfices opérationnels des SIG. Le projet de modification de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève qui sera soumis au Grand Conseil permettra de préciser le périmètre à considérer pour le calcul du prélèvement de cette part aux bénéfices. A ce stade, la variation proposée tient d'ores et déjà compte de la correction relative au changement de méthode de rémunération des propriétaires, passant de la rémunération du capital de dotation (-2'750'000 F sur le programme M02) audit prélèvement partiel du résultat de gestion (+15'500'000 F sur le programme Q01), soit une variation nette de revenus de +12'750'000 F pour l'Etat de Genève.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser le développement des sources d'énergie renouvelables dans l'aménagement du territoire						
1.1 Pourcentage du territoire du canton impacté par un CET (concept énergétique territorial)	Efficience	≥ 28%	≥ 28%	25%	≥ 34%	2018
2. Appliquer les mesures d'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le parc de bâtiments existants et auprès des grands consommateurs						
2.1 Part des bâtiments de plus de 5 preneurs faisant l'objet d'un suivi énergétique	Qualité	≥ 95%	≥ 44%	36%	100%	2018
2.2 Etat d'avancement du programme d'optimisation de la consommation des grands consommateurs	Efficacité	≥ 4 5%	≥ 40%	33%	100%	2020
2.3 Part d'énergie électrique des grands consommateurs engagés dans un programme d'efficacité énergétique	Efficacité	≥ 8 5%	≥ 77%	72%	100%	2020
3. Encourager la conservation de l'énergie dans le secteur immobilier						

Q01 Energie (suite)

	Type indicateur	PB16	B15	C14	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Surface énergétique des réalisations exemplaires soutenues par le canton, en m2 par an	Efficacité	≥6 0'000	≥ 18'000	59'464	≥6 0'000	2018
4. Contrôler le respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment						
4.1 Nombre de chantiers contrôlés	Efficacité	≥1 50	≥ 30/an	24/an	≥1 50	2018
4.2 Taux de conformité à la loi des chantiers contrôlés	Efficacité	≥7 5%	≥ 75%	62.5%	≥9 0%	2018
5. Maîtriser la consommation d'électricité						
5.1 Evolution de la consommation d'électricité annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	≤ -4.4%	≤ -0.5%	-3.4%	≤ -2%	2020
6. Assurer les tâches confiées en matière de fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, d'énergie thermique, de traitement des déchets ainsi que d'évacuation et de traitement des eaux usées.						
6.1 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en électricité	Efficience	≤ 11min/consommateur			≤ 11min/consommateur	2018
6.2 Temps d'intervention sur appel en cas de fuite et d'odeurs détectées sur le réseau de distribution de gaz ou sur installation clients gaz	Efficience	≤ 30min /intervention			≤ 30min /intervention	2018
6.3 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en gaz	Efficience	≤ 20 min/an			≤ 20 min/an	2018
6.4 Taux observé, pour chaque station d'épuration des eaux usées, de respect des normes de rejets imposées par la législation fédérale et cantonale.	Efficacité	≥7 5%			≥7 5%	2018
6.5 Rapport entre l'ensemble des paramètres mesurés de potabilité de l'eau et ceux déclarés non-conformes, selon les normes sanitaires fédérales et cantonales	Efficacité	<10 0/00			<10 0/00	2018
6.6 Rapport entre le nombre de moyennes journalières des mesures conformes et celles non conformes pour les émissions de cinq polluants par l'usine des Cheneviers	Efficacité	100%			100%	2018

Commentaires

Les travaux de réorganisation de l'OCEN incluent la réflexion aussi bien sur les modalités de contrôles que sur une amélioration continue de la qualité et de la fiabilité des données, via une analyse critique de l'ensemble des indicateurs. Une nouvelle production d'indicateurs sera prévue pour le projet de budget 2017 et une nouvelle grille de lecture sera proposée.

Indicateur 1.1 : la planification énergétique territoriale doit permettre la construction d'infrastructures efficaces alimentées tout ou partie en rejets de chaleur et/ou énergies renouvelables locales en adéquation avec les ressources indigènes et les besoins (par exemple le réseau CADIOM ou les réseaux de distribution d'eau du lac). L'administration intervient dans la planification stratégique de tels projets et dans l'accompagnement des phases opérationnelles le cas échéant (soutien, conditions cadre). Lorsqu'ils sont en phase d'exploitation, ces projets sont, en général, pilotés par des entités hors administration. L'indicateur permet de quantifier le développement de la planification énergétique territoriale à l'échelle du territoire cantonal, hors lac. Les objectifs tiennent compte de l'évolution de la planification dans les périmètres des grands projets. A l'horizon 2025, la moitié du territoire cantonal devrait avoir fait l'objet d'un concept énergétique territorial contre 24% au 30 juin 2015. La relative stagnation de l'indicateur résulte en partie de la conjoncture : les procédures d'aménagement se superposent sur le territoire, et dès lors les CET associés n'influent pas sur les indicateurs.

Q01 Energie (suite)

Indicateur 2.1 : le calcul de cet indicateur a été totalement revu pour ne prendre plus que les bâtiments de plus de 5 preneurs, lesquels représentent grosso modo 80% de la consommation d'énergie thermique du canton. Il représente désormais le rapport entre les bâtiments faisant l'objet d'un suivi (calcul de l'IDC moyen sur 3 ans plus les bâtiments ayant bénéficié d'une dérogation) et les bâtiments pour lesquels un suivi administratif est engagé, à savoir quelque 18'000 bâtiments. La cible a été fixée à 95% en 2015 suite au report du suivi énergétique des villas et des bâtiments de moins de 5 preneurs : ce chiffre est en progression par rapport à la valeur calculée au premier trimestre 2015 quand l'indicateur a été revu. Cet indicateur se réfère à l'obligation de calculer l'indice de dépense de chaleur (IDC) de tous les bâtiments chauffés du canton. L'IDC doit être relevé chaque année pour les bâtiments exclusivement réservés au logement de plus de 5 preneurs de chaleur et pour tous les autres bâtiments ayant une autre affectation. Un preneur de chaleur est un utilisateur d'une unité immobilière indépendante (appartement, bureau, local) équipée d'un compteur électrique. L'indicateur se calcule de la manière suivante : il s'agit du rapport entre le nombre de bâtiments soumis avec un IDC moyen sur 3 ans calculé avec le nombre de dérogations acceptées, divisé par le nombre de bâtiments soumis au calcul de l'IDC. La valeur cible sera atteinte avec des campagnes de rappel ainsi que par la fourniture complète des valeurs d'IDC de la part de la Ville de Genève et du Canton.

Les valeurs comparatives doivent faire l'objet d'un correctif, l'indicateur ayant été revu comme mentionné : C2014 82% B2015 \geq 85%

Indicateur 2.2 : cet indicateur fait référence à l'obligation des 625 grands consommateurs d'énergie du canton (consommation électrique supérieure à 0.5 Wh/an ou consommation de chaleur supérieure à 5 Wh/an) de s'engager dans des programmes d'amélioration de leur efficacité (convention d'objectifs ou mise en œuvre des actions de performance énergétique identifiées par un audit). Le périmètre de saisie de cet indicateur répertoriant le nombre de sites de grands consommateurs ayant choisi l'une des variantes, est en progression depuis la fin de l'année 2014 en passant de 201 à 209 sites au premier semestre 2015. Le nombre de sites de grands consommateurs identifiés est également en progression sur cette période en passant de 614 à 625 sites.

Indicateur 2.3 : cet indicateur mesure la part de l'énergie électrique des grands consommateurs, couverte par le programme d'efficacité. Cet indicateur est à comparer avec l'indicateur 2.3 sachant que ce sont d'abord les plus grands des grands consommateurs qui ont été appelés à engager des programmes d'efficacité.

Indicateur 3.1 : cet indicateur représente la capacité de l'OCEN à faire évoluer les projets vers des performances meilleures que le minimum légal, notamment grâce aux subventions. Pour le budget 2015 l'objectif initialement prévu a été réduit de près de 50% en raison de la coupe de même ampleur effectuée par le Grand Conseil sur la volumétrie des subventions que l'OCEN peut octroyer. La cible de 60'000 m² correspond à l'estimation de la surface énergétique des réalisations exemplaires en matière énergétiques soutenues par le canton, exprimé en m² par an.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : L'activité de contrôle est appelée à évoluer dans son volume, mais aussi dans sa forme étant donné qu'une réflexion et une réorganisation de l'ensemble des activités de contrôle de l'OCEN est en cours et permettra d'élaborer et de proposer de nouveaux indicateurs. Les nouvelles cibles suivantes ont été fixées pour l'année 2016, à savoir 150 chantiers contrôlés avec un taux de conformité de 75%.

Indicateur 5.1 : cet indicateur mesure l'atteinte de l'objectif de la conception générale de l'énergie 2013. Le but fixé était de réduire à l'horizon 2020 de 2% le niveau annuel moyen de consommation d'électricité par habitant par rapport à la valeur de référence définie comme étant celle de l'an 2000. La valeur de la consommation en l'an 2000 était de 6.17 MWh/hab an, celle constatée pour l'an 2014 est de 5.96 MWh/hab an, par conséquent une diminution de 3.4%. Les projections réalisées par rapport à cet indicateur, permettent d'estimer une diminution annuelle de 0.6% par an. Cette valeur est calculée en fin d'année.

Correctif valeur B2015 : \leq -3.9 %

Indicateur 6.1 : L'indicateur correspond à l'indice SAIDI ("System Average Interruption Duration Index" ou "Temps moyen d'interruption par client desservi"), mesuré en minutes par client et par an. L'indice SAIDI est normalisé (IEEE 1366 / CENELEC TR50555) et est calculé comme la somme des minutes d'interruption des clients, divisée par le nombre total de clients de la zone de desserte. Pour SIG GRD (Gestionnaire du réseau de distribution), un "client" est un consommateur final au sens de la loi (LApEl Art.4b) sur un site de consommation. L'indice fait partie des chiffres à fournir annuellement à l'ElCom selon l'OApEl art.6. Les objectifs annuels de qualité sont déterminés conformément aux recommandations de la branche (AES Distribution Code CH-2014), notamment le calcul des indicateurs sur la base d'une moyenne 5 ans. Les SIG fixent les valeurs cibles dans une perspective d'amélioration continue de la qualité d'approvisionnement des consommateurs finaux de sa zone de desserte, actuellement en fixant l'indicateur de référence SAIDI comme la moyenne glissante des 5 dernières années. L'indicateur de référence est ainsi révisé chaque année en fonction du résultat de l'année écoulée, hors événements exceptionnels et hors interruptions planifiées et annoncées. Pour la cible long terme, les objectifs pourraient être revus par les SIG selon les obligations

Q01 Energie (suite)

issues de la régulation en cours de mise en place par l'EiCom.

Valeurs comparatives : C2014 13 min/consommateur B2015 <13 min/consommateur

Indicateur 6.2 : Mesure du temps moyen d'intervention sur appel en cas de fuite ou d'odeur de gaz, cet indicateur concerne les fuites ou odeurs de gaz aussi bien sur le réseau de distribution que sur les installations client. La valeur cible est de 30 minutes (tps moyen / année).

Valeurs comparatives : C2014 27.49 min B2015 <30 min

Indicateur 6.3 : Indice de continuité de fourniture : mesure de la durée moyenne d'interruption de l'alimentation en gaz, c'est-à-dire du nombre moyen de minutes sans alimentation par client raccordé. Cet indicateur concerne aussi bien les coupures planifiées (coupures dans le cadre de travaux pour lesquelles le client est avisé à minima 48h à l'avance) que les coupures non planifiées (coupures provoquées par un incident sur le réseau - endommagement par entreprise de génie civil par ex.). La valeur cible pour le cumul de ces deux mesures est un temps moyen de coupure ≤ 20 min par année.

Valeurs comparatives : C2014 18.06min B2015 <20 min

Indicateur 6.4 : Cet indicateur, qui vise à mesurer la qualité des eaux usées et leur niveau de conformité, est calculé en faisant le ratio des paramètres conformes sur le nombre de paramètres totaux pour toutes les stations d'épurations (STEPs) des SIG. L'objectif est de 75% de taux de conformité pour l'ensemble des STEP.

Valeurs comparatives : C2014 64% B2015 $\geq 75\%$

Indicateur 6.5 : Cet indicateur, qui vise à suivre la qualité de l'eau potable distribuée et vérifier son niveau de conformité, représente la fraction (en o/oo) des paramètres non conformes par rapport aux paramètres totaux sur les réseaux de distribution en fonction de l'existence d'une valeur légale fédérale (tolérance ou limite). Les paramètres peuvent être sensoriels, physico-chimiques ou microbiologiques.

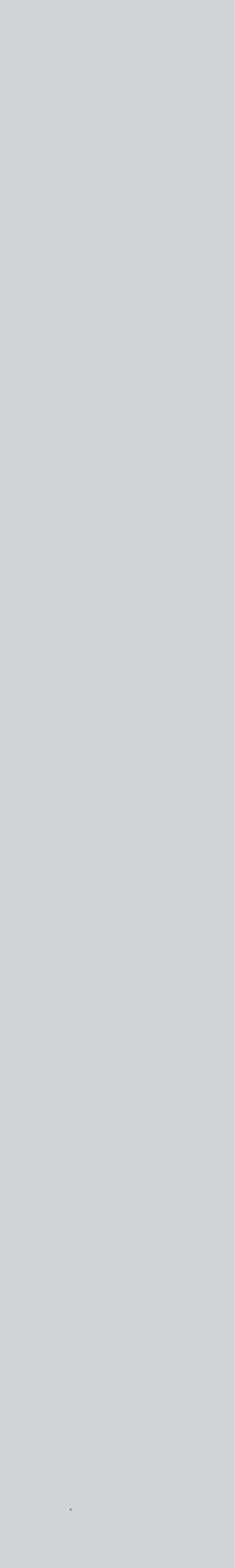
L'objectif de 10 o/oo est fixé par SIG sur la base de l'expérience acquise lors du contrôle de la qualité de l'eau fournie par SIG.

Valeurs comparatives : C2014 1.7 o/oo B2015 < 10 o/oo

Indicateur 6.6 : Cet indicateur, qui vise à surveiller la performance environnemental et la conformité en matière de rejets atmosphériques, représente le ratio entre le nombre de moyennes journalières conformes à la norme de l'OPair et le nombre total de moyennes journalières. Il prend en compte les cinq paramètres suivis en continu, à savoir les poussières, les oxydes de soufre, l'acide chlorhydrique, le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote. L'objectif de 100% de conformité provient de la norme OPair qui n'autorise aucun dépassement de moyenne journalière.

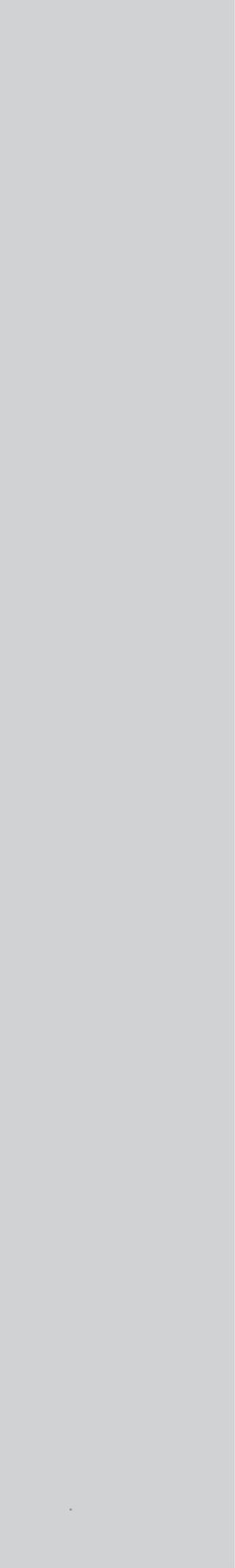
Valeurs comparatives : C2014 99.60% B2015 100%

6. **Projet de budget en francs
par politique publique et programme**



Récapitulation du BUDGET de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU BUDGET DE L'ÉTAT						
<i>Postes fixes</i>	15.587,736 ETP		160,113 ETP	1,0%	15.427,623 ETP	14.739,878 ETP
3 Charges	7.930.768.924		68.429.215	0,9	7.862.339.709	8.229.071.713,18
4 Revenus		7.861.050.829	-15.048.409	-0,2	7.876.099.238	8.235.347.021,04
Couverture en F	-69.718.095		-83.477.624		13.759.529	6.275.307,86
Couverture en %	-0,88%			-602,3	0,18%	0,08%
30 Charges de personnel	2.343.296.857		12.716.603	0,5	2.330.580.254	2.237.964.764,74
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	558.544.975		-12.973.775	-2,3	571.518.750	802.014.016,94
33 Amortissements du patrimoine administratif	388.647.070		-1.011.080	-0,3	389.658.150	390.506.458,07
34 Charges financières	226.447.729		-28.817.567	-11,3	255.265.296	255.590.782,20
36 Charges de transfert	4.372.659.313		100.239.454	2,3	4.272.419.859	4.257.811.028,83
37 Subventions à redistribuer	25.481.950		-1.826.700	-6,7	27.308.650	271.594.597,79
39 Facturations internes	15.691.030		102.280	0,7	15.588.750	13.590.064,61
40 Revenus fiscaux		5.964.304.402	-16.434.311	-0,3	5.980.738.713	6.144.555.744,24
41 Patentes et concessions		29.914.745	-44.314.000	-59,7	74.228.745	31.317.729,85
42 Taxes		435.448.214	24.432.034	5,9	411.016.180	392.060.183,44
43 Revenus divers		88.970.303	-1.061.610	-1,2	90.031.913	112.163.604,25
44 Revenus financiers		262.679.685	8.236.111	3,2	254.443.574	245.116.024,99
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		3.177.127	-319.633	-9,1	3.496.760	2.795.822,22
46 Revenus de transferts		1.035.383.373	16.137.420	1,6	1.019.245.953	1.022.153.249,65
47 Subventions à redistribuer		25.481.950	-1.826.700	-6,7	27.308.650	271.594.597,79
49 Facturations internes		15.691.030	102.280	0,7	15.588.750	13.590.064,61



Récapitulation A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	7.715,282 ETP		93,556 ETP	1,2%	7.621,726 ETP	7.524,716 ETP
3 Charges	1.984.986.827		34.000.096	1,7	1.950.986.730	2.143.619.299,04
4 Revenus		83.923.879	-537.427	-0,6	84.461.306	326.401.727,69
Couverture en F	-1.901.062.948		-34.537.524		-1.866.525.424	-1.817.217.571,34
Couverture en %	-95,77%			0,1	-95,67%	-84,77%
30 Charges de personnel	1.184.377.053		8.364.887	0,7	1.176.012.165	1.139.207.349,28
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52.961.896		-2.312.958	-4,2	55.274.854	52.717.833,91
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.854.274		920.944	18,7	4.933.330	5.272.000,11
34 Charges financières				ND		6,63
36 Charges de transfert	741.538.588		27.026.207	3,8	714.512.381	699.065.794,87
37 Subventions à redistribuer				ND		247.138.982,05
39 Facturations internes	255.017		1.017	0,4	254.000	217.332,20
42 Taxes		19.815.496	52.843	0,3	19.762.653	20.824.899,50
43 Revenus divers		7.335.581	-643.521	-8,1	7.979.102	4.117.019,28
44 Revenus financiers		691	-20	-2,8	711	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		740.000	-229.560	-23,7	969.560	419.834,77
46 Revenus de transferts		55.746.111	282.831	0,5	55.463.280	53.862.140,04
47 Subventions à redistribuer				ND		247.138.982,05
49 Facturations internes		286.000	0	0,0	286.000	38.852,05

A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	7.715,282 ETP		93,556 ETP	1,2%	7.621,726 ETP	7.524,716 ETP
3 Charges	1.984.986.827		34.000.096	1,7	1.950.986.730	2.143.619.299,04
4 Revenus		83.923.879	-537.427	-0,6	84.461.306	326.401.727,69
Couverture en F	-1.901.062.948		-34.537.524		-1.866.525.424	-1.817.217.571,34
Couverture en %	-95,77%			0,1	-95,67%	-84,77%
A01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ORIENTATION						
<i>Postes fixes</i>	4.020,489 ETP		40,277 ETP	1,0%	3.980,212 ETP	3.939,627 ETP
3 Charges	627.556.910		-303.841	0,0	627.860.751	600.791.562,39
4 Revenus		10.151.856	544.557	5,7	9.607.299	9.698.655,91
Couverture en F	-617.405.054		848.397		-618.253.452	-591.092.906,47
Couverture en %	-98,38%			-0,1	-98,47%	-98,39%
30 Charges de personnel	610.077.347		-449.324	-0,1	610.526.671	584.005.350,23
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.063.544		-221.361	-1,4	16.284.905	15.274.515,96
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.296.704		367.484	39,5	929.220	1.311.262,71
34 Charges financières				ND		6,63
36 Charges de transfert	119.315		-490	-0,4	119.805	137.034,90
39 Facturations internes	0		-150	-100,0	150	63.391,97
42 Taxes		8.951.176	349.797	4,1	8.601.379	7.495.406,01
43 Revenus divers		420.660	418.160	NS	2.500	1.441.291,67
44 Revenus financiers		20	0	0,0	20	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		6,63
46 Revenus de transferts		780.000	-223.400	-22,3	1.003.400	761.951,60
A02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
<i>Postes fixes</i>	2.558,539 ETP		35,967 ETP	1,4%	2.522,572 ETP	2.508,594 ETP
3 Charges	488.321.735		13.622.189	2,9	474.699.546	481.915.038,27
4 Revenus		55.142.068	-163.205	-0,3	55.305.273	53.166.668,84
Couverture en F	-433.179.667		-13.785.394		-419.394.273	-428.748.369,43
Couverture en %	-88,71%			0,4	-88,35%	-88,97%
30 Charges de personnel	411.008.805		7.129.017	1,8	403.879.788	403.400.872,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19.052.282		-1.250.997	-6,2	20.303.279	20.289.043,99
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.446.435		680.255	24,6	2.766.180	3.380.251,10
36 Charges de transfert	54.787.233		7.065.734	14,8	47.721.499	54.806.961,86
39 Facturations internes	26.980		-1.820	-6,3	28.800	37.908,65
42 Taxes		7.146.524	-332.349	-4,4	7.478.873	7.391.235,18
43 Revenus divers		458.500	-442.280	-49,1	900.780	452.632,88

A - FORMATION

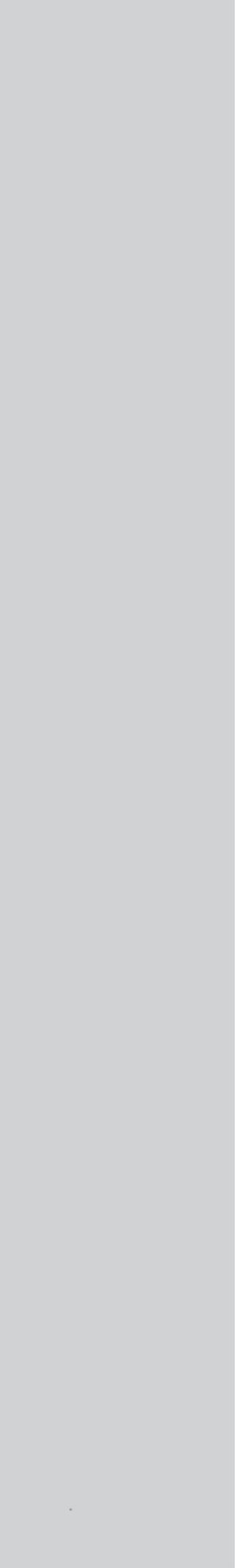
RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
44 Revenus financiers		0	-20	-100,0	20	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		223.000	140.440	170,1	82.560	98.712,58
46 Revenus de transferts		47.314.044	471.004	1,0	46.843.040	45.218.346,15
49 Facturations internes				ND		5.742,05
A03 - SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES						
<i>Postes fixes</i>	<i>565,320 ETP</i>		<i>3,664 ETP</i>	<i>0,7%</i>	<i>561,656 ETP</i>	<i>539,873 ETP</i>
3 Charges	179.019.337		774.481	0,4	178.244.856	181.518.401,25
4 Revenus		9.303.995	90.289	1,0	9.213.706	12.290.052,78
Couverture en F	-169.715.342		-684.192		-169.031.150	-169.228.348,46
Couverture en %	-94,80%			0,0	-94,83%	-93,23%
30 Charges de personnel	78.591.663		-1.254.425	-1,6	79.846.088	75.331.829,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.144.069		-1.061.851	-25,2	4.205.920	4.848.817,26
33 Amortissements du patrimoine administratif	268.608		63.720	31,1	204.888	244.663,02
36 Charges de transfert	96.839.803		3.026.944	3,2	93.812.859	96.232.025,98
37 Subventions à redistribuer				ND		4.780.186,00
39 Facturations internes	175.194		94	0,1	175.100	80.879,13
42 Taxes		2.200.103	-44.710	-2,0	2.244.813	4.318.434,81
43 Revenus divers		6.456.421	99.999	1,6	6.356.422	2.203.867,33
44 Revenus financiers		671	0	0,0	671	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		5.000	-250.000	-98,0	255.000	116.695,09
46 Revenus de transferts		405.000	285.000	237,5	120.000	837.759,56
47 Subventions à redistribuer				ND		4.780.186,00
49 Facturations internes		236.800	0	0,0	236.800	33.110,00
A04 - HAUTES ÉCOLES						
<i>Postes fixes</i>	<i>2,700 ETP</i>		<i>2,700 ETP</i>	<i>ND</i>		
3 Charges	526.777.904		14.092.966	2,7	512.684.938	727.985.482,77
4 Revenus		6.967.436	-946.097	-12,0	7.913.533	249.587.197,86
Couverture en F	-519.810.468		-15.039.063		-504.771.405	-478.398.284,91
Couverture en %	-98,68%			0,2	-98,46%	-65,72%
30 Charges de personnel	451.558		451.558	ND		
33 Amortissements du patrimoine administratif	339.325		-616.375	-64,5	955.700	9.256,32
36 Charges de transfert	525.987.021		14.257.783	2,8	511.729.238	485.617.430,40
37 Subventions à redistribuer				ND		242.358.796,05

A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04 - HAUTES ÉCOLES						
42 Taxes		369	-406.324	-99,9	406.693	152.158,35
43 Revenus divers			-170.000	-100,0	170.000	7.583,70
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-120.000	-100,0	120.000	24.577,03
46 Revenus de transferts		6.967.067	-249.773	-3,5	7.216.840	7.044.082,73
47 Subventions à redistribuer				ND		242.358.796,05
A05 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.						
<i>Postes fixes</i>	<i>461,570 ETP</i>		<i>11,104 ETP</i>	<i>2,5%</i>	<i>450,466 ETP</i>	<i>433,583 ETP</i>
3 Charges	141.726.886		5.077.383	3,7	136.649.503	130.990.031,73
4 Revenus		1.733.353	19.979	1,2	1.713.375	1.216.198,41
Couverture en F	-139.993.533		-5.057.405		-134.936.128	-129.773.833,32
Couverture en %	-98,78%			0,0	-98,75%	-99,07%
30 Charges de personnel	68.095.886		2.314.721	3,5	65.781.165	60.913.571,55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.442.112		32.471	0,3	10.409.641	8.382.219,31
33 Amortissements du patrimoine administratif	125.429		48.087	62,2	77.342	85.478,39
36 Charges de transfert	63.013.416		2.682.011	4,4	60.331.405	61.578.614,18
39 Facturations internes	50.044		94	0,2	49.950	30.148,30
42 Taxes		1.404.153	565.979	67,5	838.175	1.216.198,41
43 Revenus divers		0	-546.000	-100,0	546.000	
46 Revenus de transferts		280.000	0	0,0	280.000	
49 Facturations internes		49.200	0	0,0	49.200	
A06 - PROGRAMME TRANSVERSAL À LA POLITIQUE A						
<i>Postes fixes</i>	<i>106,664 ETP</i>		<i>-0,156 ETP</i>	<i>-0,1%</i>	<i>106,820 ETP</i>	<i>103,040 ETP</i>
3 Charges	21.584.055		736.918	3,5	20.847.137	20.418.782,63
4 Revenus		625.171	-82.949	-11,7	708.120	442.953,89
Couverture en F	-20.958.884		-819.867		-20.139.017	-19.975.828,74
Couverture en %	-97,10%			0,5	-96,60%	-97,83%
30 Charges de personnel	16.151.794		173.341	1,1	15.978.453	15.555.724,97
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.259.889		188.780	4,6	4.071.109	3.923.237,40
33 Amortissements du patrimoine administratif	377.773		377.773	ND		241.088,56
36 Charges de transfert	791.800		-5.775	-0,7	797.575	693.727,55
39 Facturations internes	2.800		2.800	ND		5.004,15
42 Taxes		113.171	-79.549	-41,3	192.720	251.466,75
43 Revenus divers		0	-3.400	-100,0	3.400	11.643,70

A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A06 - PROGRAMME TRANSVERSAL À LA POLITIQUE A						
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		512.000	0	0,0	512.000	179.843,44



Récapitulation B - EMPLOI

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	266,300 ETP		-0,203 ETP	-0,1%	266,503 ETP	257,800 ETP
3 Charges	119.976.769		-1.186.491	-1,0	121.163.260	119.929.210,52
4 Revenus		45.646.452	-975.537	-2,1	46.621.989	47.984.779,55
Couverture en F	-74.330.317		210.954		-74.541.271	-71.944.430,97
Couverture en %	-61,95%			0,7	-61,52%	-59,99%
30 Charges de personnel	37.709.907		-157.956	-0,4	37.867.863	37.001.785,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.553.077		-50.000	-3,1	1.603.077	3.776.535,45
33 Amortissements du patrimoine administratif	13.525		-3.495	-20,5	17.020	17.023,93
36 Charges de transfert	80.694.760		-975.240	-1,2	81.670.000	79.131.027,62
39 Facturations internes	5.500		200	3,8	5.300	2.837,85
42 Taxes		315.476	-293	-0,1	315.769	1.147.348,64
43 Revenus divers		59.740	-540.000	-90,0	599.740	21.086,05
46 Revenus de transferts		45.271.236	-435.244	-1,0	45.706.480	46.816.344,86

B - EMPLOI

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	266,300 ETP		-0,203 ETP	-0,1%	266,503 ETP	257,800 ETP
3 Charges	119.976.769		-1.186.491	-1,0	121.163.260	119.929.210,52
4 Revenus		45.646.452	-975.537	-2,1	46.621.989	47.984.779,55
Couverture en F	-74.330.317		210.954		-74.541.271	-71.944.430,97
Couverture en %	-61,95%			0,7	-61,52%	-59,99%
B01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS						
<i>Postes fixes</i>	266,300 ETP		-0,203 ETP	-0,1%	266,503 ETP	257,800 ETP
3 Charges	119.976.769		-1.186.491	-1,0	121.163.260	119.929.210,52
4 Revenus		45.646.452	-975.537	-2,1	46.621.989	47.984.779,55
Couverture en F	-74.330.317		210.954		-74.541.271	-71.944.430,97
Couverture en %	-61,95%			0,7	-61,52%	-59,99%
30 Charges de personnel	37.709.907		-157.956	-0,4	37.867.863	37.001.785,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.553.077		-50.000	-3,1	1.603.077	3.776.535,45
33 Amortissements du patrimoine administratif	13.525		-3.495	-20,5	17.020	17.023,93
36 Charges de transfert	80.694.760		-975.240	-1,2	81.670.000	79.131.027,62
39 Facturations internes	5.500		200	3,8	5.300	2.837,85
42 Taxes		315.476	-293	-0,1	315.769	1.147.348,64
43 Revenus divers		59.740	-540.000	-90,0	599.740	21.086,05
46 Revenus de transferts		45.271.236	-435.244	-1,0	45.706.480	46.816.344,86

Récapitulation C - ACTION SOCIALE

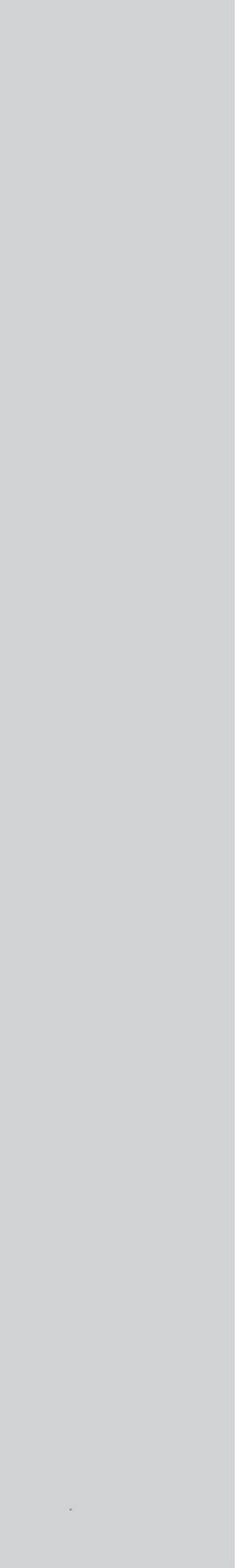
RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>151,513 ETP</i>		<i>-9,478 ETP</i>	<i>-5,9%</i>	<i>160,992 ETP</i>	<i>153,160 ETP</i>
3 Charges	821.679.578		37.866.372	4,8	783.813.207	783.041.650,55
4 Revenus		148.447.407	7.448.242	5,3	140.999.165	147.399.916,96
Couverture en F	-673.232.171		-30.418.130		-642.814.042	-635.641.733,59
Couverture en %	-81,93%			-0,1	-82,01%	-81,18%
30 Charges de personnel	19.748.153		-1.301.837	-6,2	21.049.990	19.986.477,92
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.696.055		-272.611	-3,9	6.968.667	4.628.468,65
36 Charges de transfert	793.754.795		39.439.945	5,2	754.314.850	756.733.060,57
37 Subventions à redistribuer	1.200.000		0	0,0	1.200.000	1.482.618,00
39 Facturations internes	280.575		875	0,3	279.700	211.025,41
42 Taxes		1.855.440	-197.395	-9,6	2.052.835	1.054.470,31
43 Revenus divers		549.641	0	0,0	549.641	9.550.880,94
46 Revenus de transferts		144.842.326	7.645.637	5,6	137.196.689	135.311.947,71
47 Subventions à redistribuer		1.200.000	0	0,0	1.200.000	1.482.618,00

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>151,513 ETP</i>		<i>-9,478 ETP</i>	<i>-5,9%</i>	<i>160,992 ETP</i>	<i>153,160 ETP</i>
3 Charges	821.679.578		37.866.372	4,8	783.813.207	783.041.650,55
4 Revenus		148.447.407	7.448.242	5,3	140.999.165	147.399.916,96
Couverture en F	-673.232.171		-30.418.130		-642.814.042	-635.641.733,59
Couverture en %	-81,93%			-0,1	-82,01%	-81,18%
C01 - ACCÈS À L'ASSURANCE-MALADIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>27,284 ETP</i>		<i>-0,161 ETP</i>	<i>-0,6%</i>	<i>27,445 ETP</i>	<i>27,510 ETP</i>
3 Charges	349.038.670		16.210.220	4,9	332.828.450	327.485.722,60
4 Revenus		142.964.389	5.799.946	4,2	137.164.443	142.964.238,23
Couverture en F	-206.074.281		-10.410.274		-195.664.007	-184.521.484,37
Couverture en %	-59,04%			0,4	-58,79%	-56,34%
30 Charges de personnel	3.723.689		-22.707	-0,6	3.746.397	3.633.449,27
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.436.246		-5.162	-0,2	2.441.408	1.954.899,60
36 Charges de transfert	342.878.735		16.238.090	5,0	326.640.645	321.893.224,07
39 Facturations internes				ND		4.149,66
42 Taxes		6.380	-54	-0,8	6.434	18.133,49
43 Revenus divers		320	0	0,0	320	8.989.475,32
46 Revenus de transferts		142.957.689	5.800.000	4,2	137.157.689	133.956.629,42
C02 - SOUTIEN À LA FAMILLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>34,039 ETP</i>		<i>-12,174 ETP</i>	<i>-26,3%</i>	<i>46,213 ETP</i>	<i>43,216 ETP</i>
3 Charges	65.403.485		5.352.354	8,9	60.051.131	58.829.686,76
4 Revenus		3.572.109	1.848.267	107,2	1.723.842	2.026.983,19
Couverture en F	-61.831.376		-3.504.086		-58.327.289	-56.802.703,57
Couverture en %	-94,54%			-2,7	-97,13%	-96,55%
30 Charges de personnel	4.253.091		-1.427.599	-25,1	5.680.690	5.278.678,40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.984.939		-247.595	-5,8	4.232.534	2.389.263,00
36 Charges de transfert	56.894.580		7.026.673	14,1	49.867.907	50.961.528,85
39 Facturations internes	270.875		875	0,3	270.000	200.216,51
42 Taxes		1.725.772	2.630	0,2	1.723.142	921.410,00
43 Revenus divers		700	0	0,0	700	1.210,94
46 Revenus de transferts		1.845.637	1.845.637	ND		1.104.362,25
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>7,055 ETP</i>		<i>0,044 ETP</i>	<i>0,6%</i>	<i>7,011 ETP</i>	<i>5,725 ETP</i>
3 Charges	349.028.367		5.650.338	1,6	343.378.029	347.345.044,26
4 Revenus		39.000	-200.000	-83,7	239.000	597.376,95
Couverture en F	-348.989.367		-5.850.338		-343.139.029	-346.747.667,31
Couverture en %	-99,99%			0,1	-99,93%	-99,83%

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE						
30 Charges de personnel	1.127.775		42.418	3,9	1.085.357	930.085,54
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	117.179		-16.876	-12,6	134.055	84.633,74
36 Charges de transfert	347.783.413		5.624.796	1,6	342.158.617	346.330.012,65
39 Facturations internes				ND		312,34
42 Taxes		0	-200.000	-100,0	200.000	17.943,81
43 Revenus divers				ND		328.477,10
46 Revenus de transferts		39.000	0	0,0	39.000	250.956,04
C04 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS CURATELLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>82,400 ETP</i>		<i>2,801 ETP</i>	<i>3,5%</i>	<i>79,599 ETP</i>	<i>76,050 ETP</i>
3 Charges	10.703.940		97.842	0,9	10.606.098	10.228.935,22
4 Revenus		671.909	29	0,0	671.880	328.614,73
Couverture en F	-10.032.031		-97.813		-9.934.218	-9.900.320,49
Couverture en %	-93,72%			0,1	-93,67%	-96,79%
30 Charges de personnel	10.513.159		97.842	0,9	10.415.317	10.025.663,50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	141.081		0	0,0	141.081	187.956,82
36 Charges de transfert	40.000		0	0,0	40.000	8.968,00
39 Facturations internes	9.700		0	0,0	9.700	6.346,90
42 Taxes		123.288	29	0,0	123.259	96.897,15
43 Revenus divers		548.621	0	0,0	548.621	231.717,58
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>0,735 ETP</i>		<i>0,011 ETP</i>	<i>1,6%</i>	<i>0,724 ETP</i>	<i>0,660 ETP</i>
3 Charges	47.505.117		10.555.618	28,6	36.949.499	39.152.261,71
4 Revenus		1.200.000	0	0,0	1.200.000	1.482.703,86
Couverture en F	-46.305.117		-10.555.618		-35.749.499	-37.669.557,85
Couverture en %	-97,47%			0,7	-96,75%	-96,21%
30 Charges de personnel	130.439		8.210	6,7	122.229	118.601,21
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.611		-2.978	-15,2	19.589	11.715,50
36 Charges de transfert	46.158.067		10.550.386	29,6	35.607.681	37.539.327,00
37 Subventions à redistribuer	1.200.000		0	0,0	1.200.000	1.482.618,00
42 Taxes				ND		85,86
47 Subventions à redistribuer		1.200.000	0	0,0	1.200.000	1.482.618,00



Récapitulation D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>73,972 ETP</i>		<i>9,943 ETP</i>	<i>15,5%</i>	<i>64,029 ETP</i>	<i>62,132 ETP</i>
3 Charges	455.757.848		14.760.415	3,3	440.997.433	448.352.723,42
4 Revenus		66.607.914	880.297	1,3	65.727.617	76.235.895,77
Couverture en F	-389.149.934		-13.880.117		-375.269.816	-372.116.827,65
Couverture en %	-85,39%			0,3	-85,10%	-83,00%
30 Charges de personnel	9.018.764		1.168.092	14,9	7.850.671	7.646.378,49
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.710.165		-264.304	-5,3	4.974.469	3.236.665,29
33 Amortissements du patrimoine administratif	62		2	3,3	60	61,94
36 Charges de transfert	442.014.502		13.856.834	3,2	428.157.668	437.456.653,33
39 Facturations internes	14.355		-210	-1,4	14.565	12.964,36
42 Taxes		53.764	-257	-0,5	54.021	135.897,14
43 Revenus divers		76.282	0	0,0	76.282	
44 Revenus financiers		7.976	0	0,0	7.976	23,85
46 Revenus de transferts		66.469.892	880.554	1,3	65.589.338	76.099.974,77

D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>73,972 ETP</i>		<i>9,943 ETP</i>	<i>15,5%</i>	<i>64,029 ETP</i>	<i>62,132 ETP</i>
3 Charges	455.757.848		14.760.415	3,3	440.997.433	448.352.723,42
4 Revenus		66.607.914	880.297	1,3	65.727.617	76.235.895,77
Couverture en F	-389.149.934		-13.880.117		-375.269.816	-372.116.827,65
Couverture en %	-85,39%			0,3	-85,10%	-83,00%
D01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>5,978 ETP</i>		<i>0,092 ETP</i>	<i>1,6%</i>	<i>5,887 ETP</i>	<i>5,368 ETP</i>
3 Charges	129.493.810		2.063.467	1,6	127.430.343	134.086.677,86
4 Revenus		46.576	155	0,3	46.421	12.133.798,00
Couverture en F	-129.447.234		-2.063.312		-127.383.922	-121.952.879,85
Couverture en %	-99,96%			0,0	-99,96%	-90,95%
30 Charges de personnel	1.060.902		66.773	6,7	994.129	964.623,18
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	135.102		-24.222	-15,2	159.324	95.286,07
33 Amortissements du patrimoine administratif	62		2	3,3	60	61,94
36 Charges de transfert	128.297.744		2.020.914	1,6	126.276.830	133.026.706,67
42 Taxes		25.576	155	0,6	25.421	29.759,80
46 Revenus de transferts		21.000	0	0,0	21.000	12.104.038,20
D02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>67,994 ETP</i>		<i>9,851 ETP</i>	<i>16,9%</i>	<i>58,143 ETP</i>	<i>56,764 ETP</i>
3 Charges	326.264.038		12.696.948	4,0	313.567.090	314.266.045,56
4 Revenus		66.561.338	880.142	1,3	65.681.196	64.102.097,76
Couverture en F	-259.702.699		-11.816.805		-247.885.894	-250.163.947,80
Couverture en %	-79,60%			0,7	-79,05%	-79,60%
30 Charges de personnel	7.957.861		1.101.319	16,1	6.856.542	6.681.755,31
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.575.063		-240.082	-5,0	4.815.145	3.141.379,23
36 Charges de transfert	313.716.758		11.835.920	3,9	301.880.838	304.429.946,66
39 Facturations internes	14.355		-210	-1,4	14.565	12.964,36
42 Taxes		28.188	-412	-1,4	28.600	106.137,34
43 Revenus divers		76.282	0	0,0	76.282	
44 Revenus financiers		7.976	0	0,0	7.976	23,85
46 Revenus de transferts		66.448.892	880.554	1,3	65.568.338	63.995.936,57

Récapitulation

E - HANDICAP

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP						
<i>Postes fixes</i>	<i>50,165 ETP</i>		<i>2,039 ETP</i>	<i>4,2%</i>	<i>48,125 ETP</i>	<i>46,568 ETP</i>
3 Charges	389.400.422		9.110.051	2,4	380.290.370	374.388.328,19
4 Revenus		55.839.021	2.445.060	4,6	53.393.962	54.735.855,33
Couverture en F	-333.561.400		-6.664.992		-326.896.408	-319.652.472,86
Couverture en %	-85,66%			-0,3	-85,96%	-85,38%
30 Charges de personnel	6.267.972		263.274	4,4	6.004.698	5.847.055,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.135.566		-489.231	-13,5	3.624.797	2.355.284,36
36 Charges de transfert	379.987.313		9.336.873	2,5	370.650.440	366.176.700,55
39 Facturations internes	9.570		-865	-8,3	10.435	9.288,24
42 Taxes		18.075	-2.415	-11,8	20.490	76.808,46
43 Revenus divers		54.652	0	0,0	54.652	
44 Revenus financiers		47.810	0	0,0	47.810	17,09
46 Revenus de transferts		55.718.485	2.447.475	4,6	53.271.010	54.659.029,78

E - HANDICAP

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP						
<i>Postes fixes</i>	<i>50,165 ETP</i>		<i>2,039 ETP</i>	<i>4,2%</i>	<i>48,125 ETP</i>	<i>46,568 ETP</i>
3 Charges	389.400.422		9.110.051	2,4	380.290.370	374.388.328,19
4 Revenus		55.839.021	2.445.060	4,6	53.393.962	54.735.855,33
Couverture en F	-333.561.400		-6.664.992		-326.896.408	-319.652.472,86
Couverture en %	-85,66%			-0,3	-85,96%	-85,38%
E01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>6,566 ETP</i>		<i>0,101 ETP</i>	<i>1,6%</i>	<i>6,466 ETP</i>	<i>5,896 ETP</i>
3 Charges	173.288.886		-461.592	-0,3	173.750.478	168.487.662,01
4 Revenus		1.782.096	-200.000	-10,1	1.982.096	4.647.978,53
Couverture en F	-171.506.790		261.592		-171.768.382	-163.839.683,47
Couverture en %	-98,97%			0,1	-98,86%	-97,24%
30 Charges de personnel	1.165.253		73.341	6,7	1.091.912	1.059.504,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	148.391		-26.604	-15,2	174.995	104.658,47
36 Charges de transfert	171.975.242		-508.329	-0,3	172.483.571	167.323.499,39
42 Taxes				ND		767,05
44 Revenus financiers		42.096	0	0,0	42.096	
46 Revenus de transferts		1.740.000	-200.000	-10,3	1.940.000	4.647.211,48
E02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES HANDICAPÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>43,599 ETP</i>		<i>1,939 ETP</i>	<i>4,7%</i>	<i>41,660 ETP</i>	<i>40,672 ETP</i>
3 Charges	216.111.536		9.571.644	4,6	206.539.892	205.900.666,19
4 Revenus		54.056.925	2.645.060	5,1	51.411.866	50.087.876,80
Couverture en F	-162.054.610		-6.926.584		-155.128.026	-155.812.789,39
Couverture en %	-74,99%			-0,2	-75,11%	-75,67%
30 Charges de personnel	5.102.719		189.933	3,9	4.912.786	4.787.550,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.987.176		-462.626	-13,4	3.449.802	2.250.625,89
36 Charges de transfert	208.012.071		9.845.202	5,0	198.166.869	198.853.201,16
39 Facturations internes	9.570		-865	-8,3	10.435	9.288,24
42 Taxes		18.075	-2.415	-11,8	20.490	76.041,41
43 Revenus divers		54.652	0	0,0	54.652	
44 Revenus financiers		5.714	0	0,0	5.714	17,09
46 Revenus de transferts		53.978.485	2.647.475	5,2	51.331.010	50.011.818,30

Récapitulation

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	259,478 ETP		13,542 ETP	5,5%	245,936 ETP	233,736 ETP
3 Charges	93.652.117		-7.397.337	-7,3	101.049.454	101.022.387,60
4 Revenus		67.878.913	-6.634.961	-8,9	74.513.874	69.314.362,69
Couverture en F	-25.773.204		762.376		-26.535.580	-31.708.024,92
Couverture en %	-27,52%			4,8	-26,26%	-31,39%
30 Charges de personnel	38.170.126		-85.061	-0,2	38.255.188	37.374.122,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18.782.375		-5.443.072	-22,5	24.225.447	28.410.767,08
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.896.012		50.449	1,0	4.845.563	4.615.822,24
36 Charges de transfert	8.588.832		-100.080	-1,2	8.688.912	8.661.433,25
37 Subventions à redistribuer	22.812.550		-1.826.700	-7,4	24.639.250	21.623.843,14
39 Facturations internes	402.222		7.128	1,8	395.094	336.399,70
41 Patentes et concessions		17.078.815	-5.530.000	-24,5	22.608.815	21.443.177,64
42 Taxes		18.711.483	924.761	5,2	17.786.722	14.510.345,14
43 Revenus divers		4.557.900	0	0,0	4.557.900	6.342.461,95
44 Revenus financiers		134.000	0	0,0	134.000	103.380,45
46 Revenus de transferts		4.142.965	-144.722	-3,4	4.287.687	4.905.374,67
47 Subventions à redistribuer		22.812.550	-1.826.700	-7,4	24.639.250	21.623.843,14
49 Facturations internes		441.200	-58.300	-11,7	499.500	385.779,70

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>259,478 ETP</i>		<i>13,542 ETP</i>	<i>5,5%</i>	<i>245,936 ETP</i>	<i>233,736 ETP</i>
3 Charges	93.652.117		-7.397.337	-7,3	101.049.454	101.022.387,60
4 Revenus		67.878.913	-6.634.961	-8,9	74.513.874	69.314.362,69
Couverture en F	-25.773.204		762.376		-26.535.580	-31.708.024,92
Couverture en %	-27,52%			4,8	-26,26%	-31,39%
F01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>85,676 ETP</i>		<i>12,464 ETP</i>	<i>17,0%</i>	<i>73,212 ETP</i>	<i>71,212 ETP</i>
3 Charges	17.090.492		-4.891.193	-22,3	21.981.685	25.849.834,83
4 Revenus		2.141.536	-5.074.631	-70,3	7.216.167	9.049.857,70
Couverture en F	-14.948.957		-183.439		-14.765.518	-16.799.977,14
Couverture en %	-87,47%			30,2	-67,17%	-64,99%
30 Charges de personnel	12.931.091		222.167	1,7	12.708.924	12.503.734,88
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.175.037		-5.032.995	-61,3	8.208.032	12.108.991,77
33 Amortissements du patrimoine administratif	739.783		87.297	13,4	652.486	669.513,32
36 Charges de transfert	210.475		-164.900	-43,9	375.375	526.681,40
39 Facturations internes	34.107		-2.761	-7,5	36.868	40.913,47
41 Patentes et concessions		0	-5.530.000	-100,0	5.530.000	5.458.299,80
42 Taxes		1.550.592	455.369	41,6	1.095.223	1.160.799,76
43 Revenus divers				ND		502.672,59
46 Revenus de transferts		590.944	0	0,0	590.944	1.926.458,05
49 Facturations internes				ND		1.627,50
F03 - GESTION DES EAUX						
<i>Postes fixes</i>	<i>73,094 ETP</i>		<i>0,291 ETP</i>	<i>0,4%</i>	<i>72,803 ETP</i>	<i>65,303 ETP</i>
3 Charges	22.949.431		-676.375	-2,9	23.625.806	22.614.705,81
4 Revenus		32.804.100	328.402	1,0	32.475.697	30.148.962,56
Couverture en F	9.854.669		1.004.777		8.849.891	7.534.256,75
Couverture en %	42,94%			14,6	37,46%	33,32%
30 Charges de personnel	10.690.218		-327.385	-3,0	11.017.603	10.252.900,69
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.043.882		-241.811	-2,9	8.285.693	8.347.969,32
33 Amortissements du patrimoine administratif	925.467		-159.119	-14,7	1.084.587	900.046,60
36 Charges de transfert	3.241.652		64.251	2,0	3.177.401	3.072.380,90
39 Facturations internes	48.212		-12.310	-20,3	60.522	41.408,30
41 Patentes et concessions		16.058.815	0	0,0	16.058.815	15.021.348,29
42 Taxes		9.812.387	365.124	3,9	9.447.262	7.553.326,15
43 Revenus divers		4.000.000	0	0,0	4.000.000	5.087.563,55

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F03 - GESTION DES EAUX						
44 Revenus financiers		75.000	0	0,0	75.000	75.000,00
46 Revenus de transferts		2.857.898	-36.722	-1,3	2.894.620	2.411.724,57
F04 - NATURE ET PAYSAGE						
<i>Postes fixes</i>	<i>76,994 ETP</i>		<i>0,791 ETP</i>	<i>1,0%</i>	<i>76,203 ETP</i>	<i>75,003 ETP</i>
3 Charges	22.970.669		271.412	1,2	22.699.257	23.482.546,59
4 Revenus		7.974.206	-109.188	-1,4	8.083.393	7.443.813,11
Couverture en F	-14.996.463		-380.600		-14.615.864	-16.038.733,48
Couverture en %	-65,29%			1,4	-64,39%	-68,30%
30 Charges de personnel	10.791.016		-86.964	-0,8	10.877.980	10.988.835,01
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.668.501		-141.368	-2,1	6.809.869	7.086.632,11
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.199.094		498.028	18,4	2.701.067	3.010.750,48
36 Charges de transfert	771.306		-10.313	-1,3	781.619	722.382,14
37 Subventions à redistribuer	1.246.750		0	0,0	1.246.750	1.452.757,50
39 Facturations internes	294.002		12.030	4,3	281.972	221.189,35
41 Patentes et concessions		1.020.000	0	0,0	1.020.000	963.529,55
42 Taxes		4.183.933	50.812	1,2	4.133.120	3.978.280,62
43 Revenus divers		554.900	0	0,0	554.900	279.641,49
44 Revenus financiers		59.000	0	0,0	59.000	28.380,45
46 Revenus de transferts		602.623	-110.000	-15,4	712.623	477.017,50
47 Subventions à redistribuer		1.246.750	0	0,0	1.246.750	1.452.757,50
49 Facturations internes		307.000	-50.000	-14,0	357.000	264.206,00
F05 - POLITIQUE AGRICOLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>23,714 ETP</i>		<i>-0,004 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>23,718 ETP</i>	<i>22,218 ETP</i>
3 Charges	30.641.525		-2.101.182	-6,4	32.742.707	29.075.300,37
4 Revenus		24.959.072	-1.779.545	-6,7	26.738.617	22.671.729,32
Couverture en F	-5.682.453		321.637		-6.004.090	-6.403.571,05
Couverture en %	-18,54%			1,1	-18,34%	-22,02%
30 Charges de personnel	3.757.801		107.121	2,9	3.650.680	3.628.651,61
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	894.956		-26.898	-2,9	921.854	867.173,87
33 Amortissements du patrimoine administratif	31.668		-375.756	-92,2	407.424	35.511,85
36 Charges de transfert	4.365.399		10.882	0,2	4.354.517	4.339.988,81
37 Subventions à redistribuer	21.565.800		-1.826.700	-7,8	23.392.500	20.171.085,64
39 Facturations internes	25.901		10.169	64,6	15.732	32.888,60

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F05 - POLITIQUE AGRICOLE						
42 Taxes		3.164.572	53.455	1,7	3.111.117	1.817.938,61
43 Revenus divers		3.000	0	0,0	3.000	472.584,32
46 Revenus de transferts		91.500	2.000	2,2	89.500	90.174,55
47 Subventions à redistribuer		21.565.800	-1.826.700	-7,8	23.392.500	20.171.085,64
49 Facturations internes		134.200	-8.300	-5,8	142.500	119.946,20

Récapitulation G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>341,800 ETP</i>		<i>2,100 ETP</i>	<i>0,6%</i>	<i>339,700 ETP</i>	<i>316,572 ETP</i>
3 Charges	122.157.453		-344.612	-0,3	122.502.065	116.870.086,86
4 Revenus		47.085.666	-87.490	-0,2	47.173.156	47.011.073,12
Couverture en F	-75.071.787		257.122		-75.328.909	-69.859.013,75
Couverture en %	-61,45%			-0,1	-61,49%	-59,77%
30 Charges de personnel	49.826.505		-38.460	-0,1	49.864.965	46.606.726,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15.624.973		-300.000	-1,9	15.924.973	12.405.710,66
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.353.980		-48.970	-3,5	1.402.950	2.968.361,36
36 Charges de transfert	54.827.995		41.718	0,1	54.786.277	54.811.297,24
39 Facturations internes	524.000		1.100	0,2	522.900	77.991,00
42 Taxes		30.247.269	-347.532	-1,1	30.594.801	26.792.976,10
43 Revenus divers		1.900.000	0	0,0	1.900.000	5.202.039,41
44 Revenus financiers		12.000.000	0	0,0	12.000.000	12.044.409,55
46 Revenus de transferts		2.748.397	285.042	11,6	2.463.355	2.821.137,91
49 Facturations internes		190.000	-25.000	-11,6	215.000	150.510,15

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>341,800 ETP</i>		<i>2,100 ETP</i>	<i>0,6%</i>	<i>339,700 ETP</i>	<i>316,572 ETP</i>
3 Charges	122.157.453		-344.612	-0,3	122.502.065	116.870.086,86
4 Revenus		47.085.666	-87.490	-0,2	47.173.156	47.011.073,12
Couverture en F	-75.071.787		257.122		-75.328.909	-69.859.013,75
Couverture en %	-61,45%			-0,1	-61,49%	-59,77%
G01 - LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIÈRE						
<i>Postes fixes</i>	<i>79,800 ETP</i>		<i>1,200 ETP</i>	<i>1,5%</i>	<i>78,600 ETP</i>	<i>66,300 ETP</i>
3 Charges	64.908.024		136.959	0,2	64.771.065	63.874.677,71
4 Revenus		10.182.705	-1.021.315	-9,1	11.204.020	10.799.187,40
Couverture en F	-54.725.319		-1.158.274		-53.567.045	-53.075.490,31
Couverture en %	-84,31%			1,9	-82,70%	-83,09%
30 Charges de personnel	10.905.500		229.386	2,1	10.676.114	8.901.409,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.149.191		0	0,0	1.149.191	540.256,32
33 Amortissements du patrimoine administratif	575.692		-136.428	-19,2	712.120	2.366.747,65
36 Charges de transfert	52.185.641		44.001	0,1	52.141.640	52.008.290,92
39 Facturations internes	92.000		0	0,0	92.000	57.973,30
42 Taxes		8.234.956	-999.884	-10,8	9.234.840	8.621.512,90
43 Revenus divers				ND		13.300,00
44 Revenus financiers				ND		44.400,00
46 Revenus de transferts		1.947.749	-21.431	-1,1	1.969.180	2.119.974,50
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..						
<i>Postes fixes</i>	<i>90,450 ETP</i>		<i>0,900 ETP</i>	<i>1,0%</i>	<i>89,550 ETP</i>	<i>82,377 ETP</i>
3 Charges	27.089.394		-718.598	-2,6	27.807.992	22.995.945,45
4 Revenus		14.185.416	106	0,0	14.185.310	17.538.562,25
Couverture en F	-12.903.978		718.704		-13.622.682	-5.457.383,20
Couverture en %	-47,63%			-2,8	-48,99%	-23,73%
30 Charges de personnel	15.047.165		-162.557	-1,1	15.209.722	13.985.746,28
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.525.903		-300.000	-2,5	11.825.903	8.465.146,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.972		-255.758	-98,9	258.730	72.133,93
36 Charges de transfert	290.354		-283	-0,1	290.637	472.784,32
39 Facturations internes	223.000		0	0,0	223.000	134,23
42 Taxes		285.416	106	0,0	285.310	473.228,20
43 Revenus divers		1.900.000	0	0,0	1.900.000	5.065.334,05
44 Revenus financiers		12.000.000	0	0,0	12.000.000	12.000.000,00
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
<i>Postes fixes</i>	<i>82,800 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>82,800 ETP</i>	<i>80,758 ETP</i>

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
3 Charges	11.670.194		21.992	0,2	11.648.202	11.936.020,05
4 Revenus		5.445.884	649.599	13,5	4.796.285	4.201.108,44
Couverture en F	-6.224.310		627.607		-6.851.917	-7.734.911,61
Couverture en %	-53,34%			-9,3	-58,82%	-64,80%
30 Charges de personnel	10.947.728		22.592	0,2	10.925.136	11.189.051,48
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	505.066		0	0,0	505.066	680.826,10
36 Charges de transfert	59.400		-600	-1,0	60.000	60.000,00
39 Facturations internes	158.000		0	0,0	158.000	6.142,47
42 Taxes		5.410.884	649.599	13,6	4.761.285	4.170.794,59
43 Revenus divers				ND		9.116,20
49 Facturations internes		35.000	0	0,0	35.000	21.197,65
G04 - GÉODONNÉES DE RÉFÉRENCE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS						
<i>Postes fixes</i>	<i>56,400 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>56,400 ETP</i>	<i>55,568 ETP</i>
3 Charges	8.968.458		245.297	2,8	8.723.161	8.347.967,31
4 Revenus		16.962.416	284.339	1,7	16.678.077	14.003.047,42
Couverture en F	7.993.958		39.042		7.954.916	5.655.080,11
Couverture en %	89,13%			-2,3	91,19%	67,74%
30 Charges de personnel	7.751.269		-99.019	-1,3	7.850.288	7.412.454,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	438.873		0	0,0	438.873	392.425,59
33 Amortissements du patrimoine administratif	775.316		343.216	79,4	432.100	529.479,78
39 Facturations internes	3.000		1.100	57,9	1.900	13.607,70
42 Taxes		16.285.323	2.866	0,0	16.282.457	13.494.288,65
43 Revenus divers				ND		14.544,16
44 Revenus financiers				ND		9,55
46 Revenus de transferts		522.093	306.473	142,1	215.620	364.892,56
49 Facturations internes		155.000	-25.000	-13,9	180.000	129.312,50
G05 - PROTECTION DU PATRIMOINE BATI						
<i>Postes fixes</i>	<i>32,350 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>32,350 ETP</i>	<i>31,570 ETP</i>
3 Charges	9.521.383		-30.262	-0,3	9.551.645	9.715.476,34
4 Revenus		309.245	-219	-0,1	309.464	469.167,60
Couverture en F	-9.212.138		30.043		-9.242.181	-9.246.308,74
Couverture en %	-96,75%			0,0	-96,76%	-95,17%
30 Charges de personnel	5.174.843		-28.862	-0,6	5.203.705	5.118.065,08
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.005.940		0	0,0	2.005.940	2.327.055,96

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G05 - PROTECTION DU PATRIMOINE BATI						
36 Charges de transfert	2.292.600		-1.400	-0,1	2.294.000	2.270.222,00
39 Facturations internes	48.000		0	0,0	48.000	133,30
42 Taxes		30.690	-219	-0,7	30.909	33.151,75
43 Revenus divers				ND		99.745,00
46 Revenus de transferts		278.555	0	0,0	278.555	336.270,85

Récapitulation H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.492.901 ETP		21.289 ETP	0,6%	3.471.612 ETP	3.203.605 ETP
3 Charges	617.516.470		406.337	0,1	617.110.133	584.136.234,53
4 Revenus		280.145.190	5.646.026	2,1	274.499.164	252.311.745,93
Couverture en F	-337.371.281		5.239.689		-342.610.969	-331.824.488,60
Couverture en %	-54,63%			-1,6	-55,52%	-56,81%
30 Charges de personnel	477.754.251		2.402.486	0,5	475.351.765	451.876.076,32
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	97.335.565		1.126.080	1,2	96.209.485	88.382.682,21
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.891.453		-449.654	-8,4	5.341.107	5.247.268,92
34 Charges financières	380.442		-72.748	-16,1	453.190	1.596,27
36 Charges de transfert	35.144.959		-2.810.411	-7,4	37.955.370	34.086.778,97
37 Subventions à redistribuer	231.000		0	0,0	231.000	741.837,60
39 Facturations internes	1.778.800		210.584	13,4	1.568.216	3.799.994,24
41 Patentes et concessions		35.730	0	0,0	35.730	35.730,00
42 Taxes		197.213.128	6.819.173	3,6	190.393.955	182.050.122,86
43 Revenus divers		6.175.000	-1.900.000	-23,5	8.075.000	4.407.297,35
44 Revenus financiers		399.343	-13.916	-3,4	413.259	420.213,85
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		1.285,50
46 Revenus de transferts		67.486.289	314.269	0,5	67.172.020	54.618.634,52
47 Subventions à redistribuer		231.000	0	0,0	231.000	741.837,60
49 Facturations internes		8.604.700	426.500	5,2	8.178.200	10.036.624,25

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.492,901 ETP		21,289 ETP	0,6%	3.471,612 ETP	3.203,605 ETP
3 Charges	617.516.470		406.337	0,1	617.110.133	584.136.234,53
4 Revenus		280.145.190	5.646.026	2,1	274.499.164	252.311.745,93
Couverture en F	-337.371.281		5.239.689		-342.610.969	-331.824.488,60
Couverture en %	-54,63%			-1,6	-55,52%	-56,81%
H01 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	211,200 ETP		1,700 ETP	0,8%	209,500 ETP	195,529 ETP
3 Charges	40.800.103		-171.625	-0,4	40.971.728	38.216.994,66
4 Revenus		33.989.123	1.070	0,0	33.988.053	28.483.220,53
Couverture en F	-6.810.980		172.695		-6.983.675	-9.733.774,13
Couverture en %	-16,69%			-2,1	-17,05%	-25,47%
30 Charges de personnel	25.993.440		339.956	1,3	25.653.484	24.447.975,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.860.616		-53.316	-1,8	2.913.932	1.808.794,93
33 Amortissements du patrimoine administratif	35.488		10.508	42,1	24.980	38.140,35
36 Charges de transfert	11.910.559		-468.773	-3,8	12.379.332	10.932.496,25
39 Facturations internes				ND		989.587,28
42 Taxes		27.510.220	-4.288	0,0	27.514.508	22.624.701,73
43 Revenus divers				ND		1.740,57
46 Revenus de transferts		6.478.903	5.358	0,1	6.473.545	5.852.795,23
49 Facturations internes				ND		3.983,00
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
<i>Postes fixes</i>	2.023,950 ETP		20,600 ETP	1,0%	2.003,350 ETP	1.890,658 ETP
3 Charges	370.713.490		703.607	0,2	370.009.883	359.929.814,40
4 Revenus		153.837.438	5.839.426	3,9	147.998.012	134.269.408,02
Couverture en F	-216.876.052		5.135.819		-222.011.871	-225.660.406,38
Couverture en %	-58,50%			-2,5	-60,00%	-62,70%
30 Charges de personnel	294.908.799		-637.489	-0,2	295.546.288	285.762.293,41
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	59.144.035		1.820.897	3,2	57.323.138	55.190.518,67
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.778.511		399.181	11,8	3.379.330	4.405.544,99
34 Charges financières	325.779		-63.964	-16,4	389.743	
36 Charges de transfert	11.124.266		-1.378.118	-11,0	12.502.384	12.255.284,35
39 Facturations internes	1.432.100		563.100	64,8	869.000	2.316.172,98
42 Taxes		104.493.354	8.012.512	8,3	96.480.842	95.049.116,83
43 Revenus divers		4.075.000	-2.000.000	-32,9	6.075.000	69.484,70
44 Revenus financiers		0	-5.000	-100,0	5.000	

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux						1.285,50
46 Revenus de transferts		44.566.984	-69.686	-0,2	44.636.670	38.429.526,99
49 Facturations internes		702.100	-98.400	-12,3	800.500	719.994,00
H05 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>120,657 ETP</i>		<i>-1,702 ETP</i>	<i>-1,4%</i>	<i>122,359 ETP</i>	<i>114,525 ETP</i>
3 Charges	16.938.487		119.298	0,7	16.819.189	16.416.330,85
4 Revenus		29.570.298	-136.668	-0,5	29.706.966	29.211.720,60
Couverture en F	12.631.810		-255.966		12.887.777	12.795.389,75
Couverture en %	74,57%			-2,7	76,63%	77,94%
30 Charges de personnel	13.878.201		-729.692	-5,0	14.607.893	13.214.907,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.025.481		840.038	38,4	2.185.443	3.173.845,21
33 Amortissements du patrimoine administratif	30.705		8.968	41,3	21.737	26.947,24
39 Facturations internes	4.100		-16	-0,4	4.116	630,70
42 Taxes		28.895.298	-146.668	-0,5	29.041.966	28.535.556,00
46 Revenus de transferts		675.000	10.000	1,5	665.000	676.164,60
H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
<i>Postes fixes</i>	<i>246,094 ETP</i>		<i>-3,709 ETP</i>	<i>-1,5%</i>	<i>249,803 ETP</i>	<i>242,044 ETP</i>
3 Charges	37.284.313		-1.123.344	-2,9	38.407.657	39.216.198,84
4 Revenus		38.424.689	324.174	0,9	38.100.515	37.910.700,77
Couverture en F	1.140.376		1.447.518		-307.142	-1.305.498,07
Couverture en %	3,06%			-482,5	-0,80%	-3,33%
30 Charges de personnel	28.604.529		-747.744	-2,5	29.352.273	29.625.002,66
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.305.857		-114.287	-1,4	8.420.144	9.124.293,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	110.427		43.687	65,5	66.740	110.102,91
34 Charges financières				ND		1.596,27
39 Facturations internes	263.500		-305.000	-53,6	568.500	355.203,10
42 Taxes		30.547.589	-195.726	-0,6	30.743.315	29.633.393,47
44 Revenus financiers		1.500	-5.000	-76,9	6.500	651,05
49 Facturations internes		7.875.600	524.900	7,1	7.350.700	8.276.656,25
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>809,200 ETP</i>		<i>4,400 ETP</i>	<i>0,5%</i>	<i>804,800 ETP</i>	<i>681,650 ETP</i>
3 Charges	138.825.372		1.455.049	1,1	137.370.323	117.033.205,70
4 Revenus		17.403.330	-673.701	-3,7	18.077.031	12.643.380,33
Couverture en F	-121.422.042		-2.128.750		-119.293.292	-104.389.825,37
Couverture en %	-87,46%			0,7	-86,84%	-89,20%

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
30 Charges de personnel	103.910.255		4.221.633	4,2	99.688.622	88.573.476,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	23.072.926		-1.252.114	-5,1	24.325.040	18.144.916,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	631.303		-537.637	-46,0	1.168.940	324.216,11
34 Charges financières	54.663		-8.784	-13,8	63.447	
36 Charges de transfert	11.122.275		-970.999	-8,0	12.093.274	9.940.839,65
39 Facturations internes	33.950		2.950	9,5	31.000	49.756,55
42 Taxes		4.959.428	-974.252	-16,4	5.933.680	5.410.956,53
44 Revenus financiers		900	0	0,0	900	240,80
46 Revenus de transferts		12.443.002	300.551	2,5	12.142.451	6.224.596,20
49 Facturations internes				ND		1.007.586,80
H09 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
<i>Postes fixes</i>	<i>81,800 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>81,800 ETP</i>	<i>79,200 ETP</i>
3 Charges	12.954.705		-576.648	-4,3	13.531.353	13.323.690,09
4 Revenus		6.920.312	291.725	4,4	6.628.587	9.793.315,68
Couverture en F	-6.034.393		868.373		-6.902.766	-3.530.374,41
Couverture en %	-46,58%			-8,7	-51,01%	-26,50%
30 Charges de personnel	10.459.027		-44.178	-0,4	10.503.205	10.252.419,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	926.650		-115.138	-11,1	1.041.788	940.312,97
33 Amortissements du patrimoine administratif	305.019		-374.361	-55,1	679.380	342.317,32
36 Charges de transfert	987.859		7.479	0,8	980.380	958.158,72
37 Subventions à redistribuer	231.000		0	0,0	231.000	741.837,60
39 Facturations internes	45.150		-50.450	-52,8	95.600	88.643,63
41 Patentes et concessions		35.730	0	0,0	35.730	35.730,00
42 Taxes		807.239	127.595	18,8	679.644	796.398,30
43 Revenus divers		2.100.000	100.000	5,0	2.000.000	4.336.072,08
44 Revenus financiers		396.943	-3.916	-1,0	400.859	419.322,00
46 Revenus de transferts		3.322.400	68.046	2,1	3.254.354	3.435.551,50
47 Subventions à redistribuer		231.000	0	0,0	231.000	741.837,60
49 Facturations internes		27.000	0	0,0	27.000	28.404,20

Récapitulation

I - JUSTICE

Version du Conseil d'État

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	<i>719,347 ETP</i>		<i>-0,003 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>719,350 ETP</i>	<i>670,048 ETP</i>
3 Charges	168.312.654		-678.310	-0,4	168.990.964	170.375.800,10
4 Revenus		39.468.243	957.485	2,5	38.510.758	48.397.025,23
Couverture en F	-128.844.411		1.635.795		-130.480.206	-121.978.774,87
Couverture en %	-76,55%			-0,9	-77,21%	-71,59%
30 Charges de personnel	121.988.000		-823.781	-0,7	122.811.781	117.628.704,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	43.321.404		-182.599	-0,4	43.504.003	51.900.292,60
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.063.250		432.570	26,5	1.630.680	198.562,42
34 Charges financières	5.000		0	0,0	5.000	536,23
39 Facturations internes	935.000		-104.500	-10,1	1.039.500	647.704,70
42 Taxes		32.656.043	698.985	2,2	31.957.058	36.808.786,02
43 Revenus divers		5.940.000	500.000	9,2	5.440.000	10.580.574,71
49 Facturations internes		872.200	-241.500	-21,7	1.113.700	1.007.664,50

I - JUSTICE

Version du Conseil d'État

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	719,347 ETP		-0,003 ETP	0,0%	719,350 ETP	670,048 ETP
3 Charges	168.312.654		-678.310	-0,4	168.990.964	170.375.800,10
4 Revenus		39.468.243	957.485	2,5	38.510.758	48.397.025,23
Couverture en F	-128.844.411		1.635.795		-130.480.206	-121.978.774,87
Couverture en %	-76,55%			-0,9	-77,21%	-71,59%
I01 - POUVOIR JUDICIAIRE.						
<i>Postes fixes</i>	719,347 ETP		-0,003 ETP	0,0%	719,350 ETP	670,048 ETP
3 Charges	168.312.654		-678.310	-0,4	168.990.964	170.375.800,10
4 Revenus		39.468.243	957.485	2,5	38.510.758	48.397.025,23
Couverture en F	-128.844.411		1.635.795		-130.480.206	-121.978.774,87
Couverture en %	-76,55%			-0,9	-77,21%	-71,59%
30 Charges de personnel	121.988.000		-823.781	-0,7	122.811.781	117.628.704,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	43.321.404		-182.599	-0,4	43.504.003	51.900.292,60
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.063.250		432.570	26,5	1.630.680	198.562,42
34 Charges financières	5.000		0	0,0	5.000	536,23
39 Facturations internes	935.000		-104.500	-10,1	1.039.500	647.704,70
42 Taxes		32.656.043	698.985	2,2	31.957.058	36.808.786,02
43 Revenus divers		5.940.000	500.000	9,2	5.440.000	10.580.574,71
49 Facturations internes		872.200	-241.500	-21,7	1.113.700	1.007.664,50

Récapitulation

I - JUSTICE

Proposition de projet de budget de la commission de gestion du pouvoir judiciaire

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	<i>719,347 ETP</i>		<i>-0,003 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>719,350 ETP</i>	<i>670,048 ETP</i>
3 Charges	172.443.363		3.452.399	2,0	168.990.964	170.375.800,10
4 Revenus		39.470.555	959.797	2,5	38.510.758	48.397.025,23
Couverture en F	-132.972.808		-2.492.602		-130.480.206	-121.978.774,87
Couverture en %	-77,11%			-0,1	-77,21%	-71,59%
30 Charges de personnel	125.935.709		3.123.928	2,5	122.811.781	117.628.704,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	43.504.404		401	0,0	43.504.003	51.900.292,60
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.063.250		432.570	26,5	1.630.680	198.562,42
34 Charges financières	5.000		0	0,0	5.000	536,23
39 Facturations internes	935.000		-104.500	-10,1	1.039.500	647.704,70
42 Taxes		32.658.355	701.297	2,2	31.957.058	36.808.786,02
43 Revenus divers		5.940.000	500.000	9,2	5.440.000	10.580.574,71
49 Facturations internes		872.200	-241.500	-21,7	1.113.700	1.007.664,50

I - JUSTICE

Proposition de projet de budget de la commission de gestion du pouvoir judiciaire

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	719,347 ETP		-0,003 ETP	0,0%	719,350 ETP	670,048 ETP
3 Charges	172.443.363		3.452.399	2,0	168.990.964	170.375.800,10
4 Revenus		39.470.555	959.797	2,5	38.510.758	48.397.025,23
Couverture en F	-132.972.808		-2.492.602		-130.480.206	-121.978.774,87
Couverture en %	-77,11%			-0,1	-77,21%	-71,59%
I01 - POUVOIR JUDICIAIRE.						
<i>Postes fixes</i>	719,347 ETP		-0,003 ETP	0,0%	719,350 ETP	670,048 ETP
3 Charges	172.443.363		3.452.399	2,0	168.990.964	170.375.800,10
4 Revenus		39.470.555	959.797	2,5	38.510.758	48.397.025,23
Couverture en F	-132.972.808		-2.492.602		-130.480.206	-121.978.774,87
Couverture en %	-77,11%			-0,1	-77,21%	-71,59%
30 Charges de personnel	125.935.709		3.123.928	2,5	122.811.781	117.628.704,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	43.504.404		401	0,0	43.504.003	51.900.292,60
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.063.250		432.570	26,5	1.630.680	198.562,42
34 Charges financières	5.000		0	0,0	5.000	536,23
39 Facturations internes	935.000		-104.500	-10,1	1.039.500	647.704,70
42 Taxes		32.658.355	701.297	2,2	31.957.058	36.808.786,02
43 Revenus divers		5.940.000	500.000	9,2	5.440.000	10.580.574,71
49 Facturations internes		872.200	-241.500	-21,7	1.113.700	1.007.664,50

Récapitulation J - MOBILITÉ

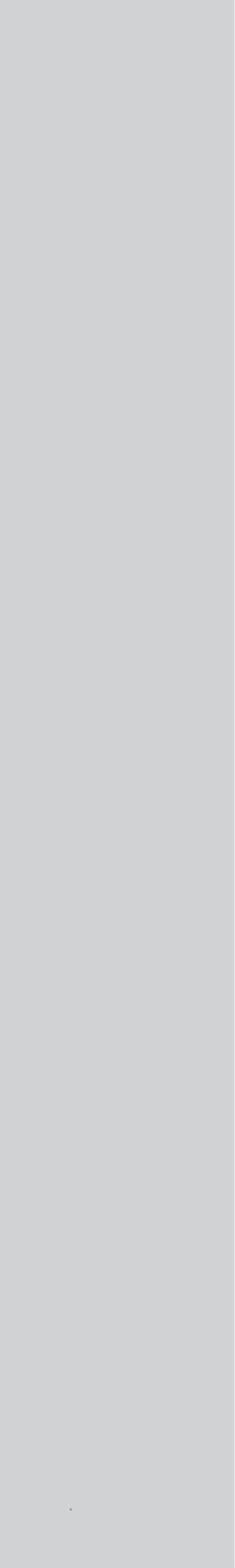
RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	249,520 ETP		19,430 ETP	8,4%	230,090 ETP	221,327 ETP
3 Charges	388.362.301		21.201.166	5,8	367.161.135	360.300.841,06
4 Revenus		85.093.383	14.426.501	20,4	70.666.882	58.253.439,68
Couverture en F	-303.268.918		-6.774.665		-296.494.252	-302.047.401,38
Couverture en %	-78,09%			-3,3	-80,75%	-83,83%
30 Charges de personnel	34.151.359		927.030	2,8	33.224.329	32.907.030,87
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	24.123.817		13.445	0,1	24.110.372	25.817.658,16
33 Amortissements du patrimoine administratif	60.624.277		1.666.337	2,8	58.957.940	56.580.068,14
34 Charges financières				ND		388.274,56
36 Charges de transfert	265.554.543		18.580.709	7,5	246.973.834	243.472.890,78
39 Facturations internes	3.908.304		13.644	0,4	3.894.660	1.134.918,56
42 Taxes		29.855.068	12.476.436	71,8	17.378.632	13.616.626,58
43 Revenus divers		4.031.749	300.000	8,0	3.731.749	3.190.886,83
44 Revenus financiers		4.707.000	3.900.000	483,3	807.000	780.010,57
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0	-90.000	-100,0	90.000	124.465,20
46 Revenus de transferts		41.909.336	-2.170.635	-4,9	44.079.971	38.794.586,43
49 Facturations internes		4.590.230	10.700	0,2	4.579.530	1.746.864,07

J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	249,520 ETP		19,430 ETP	8,4%	230,090 ETP	221,327 ETP
3 Charges	388.362.301		21.201.166	5,8	367.161.135	360.300.841,06
4 Revenus		85.093.383	14.426.501	20,4	70.666.882	58.253.439,68
Couverture en F	-303.268.918		-6.774.665		-296.494.252	-302.047.401,38
Couverture en %	-78,09%			-3,3	-80,75%	-83,83%
J01 - TRANSPORTS ET MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	89,056 ETP		11,434 ETP	14,7%	77,622 ETP	73,472 ETP
3 Charges	267.661.757		18.531.559	7,4	249.130.198	248.873.402,58
4 Revenus		17.746.671	2.051.271	13,1	15.695.399	10.101.447,81
Couverture en F	-249.915.086		-16.480.287		-233.434.799	-238.771.954,77
Couverture en %	-93,37%			-0,4	-93,70%	-95,94%
30 Charges de personnel	13.766.977		513.734	3,9	13.253.243	13.073.043,42
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.133.745		-1.243.402	-16,9	7.377.147	9.347.331,20
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.407.352		630.486	22,7	2.776.866	2.914.907,21
36 Charges de transfert	244.334.079		18.640.715	8,3	225.693.364	223.523.905,76
39 Facturations internes	19.603		-9.975	-33,7	29.578	14.214,99
42 Taxes		12.284.671	-1.848.729	-13,1	14.133.399	10.549.671,16
43 Revenus divers		755.000	0	0,0	755.000	1.167.746,83
44 Revenus financiers		4.707.000	3.900.000	483,3	807.000	780.010,57
46 Revenus de transferts				ND		-2.397.780,75
49 Facturations internes				ND		1.800,00
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
<i>Postes fixes</i>	160,464 ETP		7,996 ETP	5,2%	152,468 ETP	147,855 ETP
3 Charges	120.700.544		2.669.607	2,3	118.030.937	111.427.438,48
4 Revenus		67.346.712	12.375.229	22,5	54.971.483	48.151.991,88
Couverture en F	-53.353.832		9.705.622		-63.059.454	-63.275.446,60
Couverture en %	-44,20%			-17,3	-53,43%	-56,79%
30 Charges de personnel	20.384.382		413.296	2,1	19.971.086	19.833.987,45
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17.990.072		1.256.847	7,5	16.733.225	16.470.326,96
33 Amortissements du patrimoine administratif	57.216.925		1.035.851	1,8	56.181.074	53.665.160,93
34 Charges financières				ND		388.274,56
36 Charges de transfert	21.220.464		-60.006	-0,3	21.280.470	19.948.985,02
39 Facturations internes	3.888.701		23.619	0,6	3.865.082	1.120.703,57
42 Taxes		17.570.397	14.325.164	441,4	3.245.233	3.066.955,43
43 Revenus divers		3.276.749	300.000	10,1	2.976.749	2.023.140,00

J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0	-90.000	-100,0	90.000	124.465,20
46 Revenus de transferts		41.909.336	-2.170.635	-4,9	44.079.971	41.192.367,18
49 Facturations internes		4.590.230	10.700	0,2	4.579.530	1.745.064,07



Récapitulation K - SANTÉ

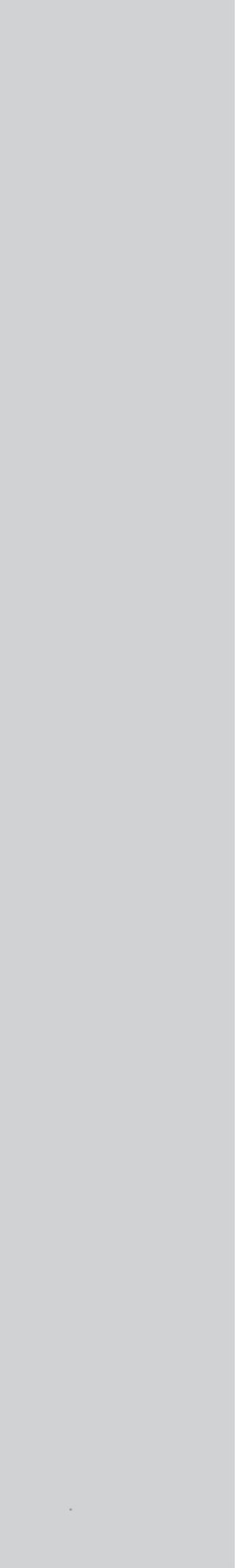
RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>118,780 ETP</i>		<i>1,204 ETP</i>	<i>1,0%</i>	<i>117,576 ETP</i>	<i>113,200 ETP</i>
3 Charges	1.110.168.285		124.452	0,0	1.110.043.833	1.093.107.969,40
4 Revenus		31.876.920	-2.037.077	-6,0	33.913.997	33.280.959,95
Couverture en F	-1.078.291.365		-2.161.529		-1.076.129.836	-1.059.827.009,45
Couverture en %	-97,13%			0,2	-96,94%	-96,96%
30 Charges de personnel	18.093.608		235.396	1,3	17.858.212	17.022.909,74
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.425.827		-455.354	-9,3	4.881.181	3.465.855,40
33 Amortissements du patrimoine administratif	454.050		-501.840	-52,5	955.890	772.839,99
36 Charges de transfert	1.087.117.300		846.250	0,1	1.086.271.050	1.071.781.984,92
39 Facturations internes	77.500		0	0,0	77.500	64.379,35
40 Revenus fiscaux		100.000	30.000	42,9	70.000	103.791,75
41 Patentes et concessions		8.200	0	0,0	8.200	30.801,00
42 Taxes		6.270.343	-1.783.004	-22,1	8.053.347	5.831.446,60
43 Revenus divers		23.361.250	-284.000	-1,2	23.645.250	24.299.612,20
44 Revenus financiers		0	0	ND		898.037,00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		2.137.127	-73	0,0	2.137.200	1.957.901,70
46 Revenus de transferts				ND		128.435,50
49 Facturations internes				ND		30.934,20

K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	118,780 ETP		1,204 ETP	1,0%	117,576 ETP	113,200 ETP
3 Charges	1.110.168.285		124.452	0,0	1.110.043.833	1.093.107.969,40
4 Revenus		31.876.920	-2.037.077	-6,0	33.913.997	33.280.959,95
Couverture en F	-1.078.291.365		-2.161.529		-1.076.129.836	-1.059.827.009,45
Couverture en %	-97,13%			0,2	-96,94%	-96,96%
K01 - RÉSEAU DE SOINS						
<i>Postes fixes</i>	13,440 ETP		1,880 ETP	16,3%	11,560 ETP	11,695 ETP
3 Charges	1.068.191.211		852.928	0,1	1.067.338.283	1.052.420.167,94
4 Revenus		24.681.816	-1.839.674	-6,9	26.521.490	24.085.072,84
Couverture en F	-1.043.509.395		-2.692.602		-1.040.816.793	-1.028.335.095,10
Couverture en %	-97,69%			0,2	-97,52%	-97,71%
30 Charges de personnel	2.436.508		418.357	20,7	2.018.151	1.846.833,84
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.996.084		-29.866	-1,5	2.025.950	1.011.871,88
33 Amortissements du patrimoine administratif	242.609		-516.283	-68,0	758.892	498.933,23
36 Charges de transfert	1.063.515.621		980.721	0,1	1.062.534.900	1.049.062.446,11
39 Facturations internes	390		0	0,0	390	82,88
42 Taxes		2.202.376	-1.549.674	-41,3	3.752.050	1.195.922,58
43 Revenus divers		22.479.440	-290.000	-1,3	22.769.440	21.991.113,26
44 Revenus financiers		0	0	ND		898.037,00
K02 - RÉGULATION SANITAIRE						
<i>Postes fixes</i>	20,116 ETP		-0,632 ETP	-3,0%	20,748 ETP	18,297 ETP
3 Charges	17.093.850		-530.824	-3,0	17.624.674	16.491.911,14
4 Revenus		1.817.319	-124.958	-6,4	1.942.277	4.217.331,50
Couverture en F	-15.276.531		405.866		-15.682.397	-12.274.579,64
Couverture en %	-89,37%			0,4	-88,98%	-74,43%
30 Charges de personnel	3.348.315		-96.092	-2,8	3.444.408	3.056.613,38
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	402.417		-436.397	-52,0	838.814	784.553,88
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.828		1.666	52,7	3.162	3.192,85
36 Charges de transfert	13.337.900		0	0,0	13.337.900	12.647.468,16
39 Facturations internes	390		0	0,0	390	82,88
41 Patentes et concessions		600	0	0,0	600	14.000,00
42 Taxes		1.474.259	-129.787	-8,1	1.604.046	2.100.252,81
43 Revenus divers		342.460	4.829	1,4	337.631	2.078.078,69
46 Revenus de transferts				ND		25.000,00
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
<i>Postes fixes</i>	85,224 ETP		-0,044 ETP	-0,1%	85,268 ETP	83,208 ETP

K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
3 Charges	24.883.224		-197.652	-0,8	25.080.876	24.195.890,31
4 Revenus		5.377.785	-72.445	-1,3	5.450.230	4.978.555,61
Couverture en F	-19.505.439		125.207		-19.630.646	-19.217.334,71
Couverture en %	-78,39%			0,2	-78,27%	-79,42%
30 Charges de personnel	12.308.785		-86.868	-0,7	12.395.653	12.119.462,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.027.326		10.909	0,5	2.016.417	1.669.429,64
33 Amortissements du patrimoine administratif	206.614		12.778	6,6	193.836	270.713,91
36 Charges de transfert	10.263.779		-134.471	-1,3	10.398.250	10.072.070,65
39 Facturations internes	76.720		0	0,0	76.720	64.213,60
40 Revenus fiscaux		100.000	30.000	42,9	70.000	103.791,75
41 Patentes et concessions		7.600	0	0,0	7.600	16.801,00
42 Taxes		2.593.708	-103.543	-3,8	2.697.251	2.535.271,21
43 Revenus divers		539.350	1.171	0,2	538.179	230.420,25
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		2.137.127	-73	0,0	2.137.200	1.957.901,70
46 Revenus de transferts				ND		103.435,50
49 Facturations internes				ND		30.934,20



Récapitulation L - ECONOMIE

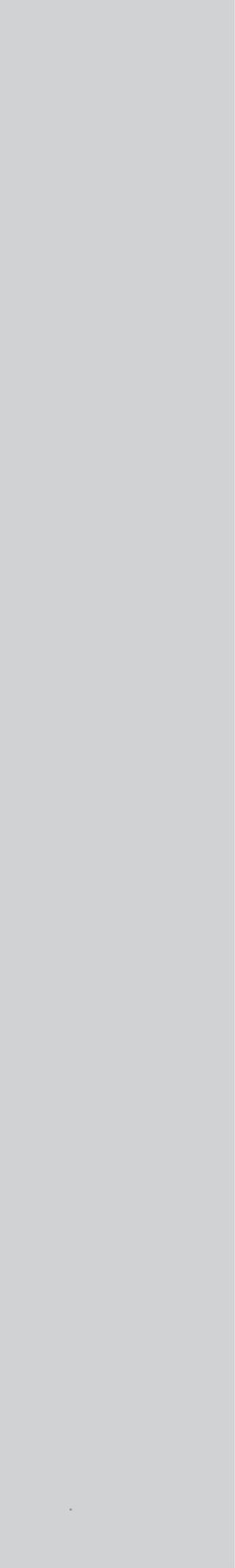
RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>130,100 ETP</i>		<i>0,800 ETP</i>	<i>0,6%</i>	<i>129,300 ETP</i>	<i>123,716 ETP</i>
3 Charges	34.991.415		-262.443	-0,7	35.253.858	38.733.801,10
4 Revenus		52.188.617	-99.771	-0,2	52.288.388	65.053.324,59
Couverture en F	17.197.202		162.672		17.034.530	26.319.523,49
Couverture en %	49,15%			1,7	48,32%	67,95%
30 Charges de personnel	18.333.336		20.753	0,1	18.312.583	18.067.341,78
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.454.399		101.424	4,3	2.352.975	1.991.916,39
33 Amortissements du patrimoine administratif	98.727		81.317	467,1	17.410	24.439,86
36 Charges de transfert	14.062.553		-471.437	-3,2	14.533.990	18.612.700,57
39 Facturations internes	42.400		5.500	14,9	36.900	37.402,50
42 Taxes		12.374.379	229	0,0	12.374.150	12.061.813,87
43 Revenus divers		348.080	-100.000	-22,3	448.080	32.658,37
44 Revenus financiers		37.467.000	0	0,0	37.467.000	51.394.748,00
46 Revenus de transferts		1.999.158	0	0,0	1.999.158	1.562.454,35
49 Facturations internes				ND		1.650,00

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	130,100 ETP		0,800 ETP	0,6%	129,300 ETP	123,716 ETP
3 Charges	34.991.415		-262.443	-0,7	35.253.858	38.733.801,10
4 Revenus		52.188.617	-99.771	-0,2	52.288.388	65.053.324,59
Couverture en F	17.197.202		162.672		17.034.530	26.319.523,49
Couverture en %	49,15%			1,7	48,32%	67,95%
L01 - DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	13,600 ETP		0,000 ETP	0,0%	13,600 ETP	15,428 ETP
3 Charges	17.616.701		-370.982	-2,1	17.987.683	22.445.981,16
4 Revenus		869.036	-90.033	-9,4	959.069	442.792,45
Couverture en F	-16.747.665		280.949		-17.028.614	-22.003.188,71
Couverture en %	-95,07%			0,4	-94,67%	-98,03%
30 Charges de personnel	2.393.178		-18.894	-0,8	2.412.072	3.277.920,61
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.639.408		49.217	3,1	1.590.191	1.111.447,24
33 Amortissements du patrimoine administratif	70.562		70.132	NS	430	267,94
36 Charges de transfert	13.513.553		-471.437	-3,4	13.984.990	18.055.059,37
39 Facturations internes				ND		1.286,00
42 Taxes		548.956	-33	0,0	548.989	438.292,45
43 Revenus divers		320.080	-90.000	-21,9	410.080	4.500,00
L02 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES						
4 Revenus		37.467.000	0	0,0	37.467.000	51.394.748,00
Couverture en F	37.467.000		0		37.467.000	51.394.748,00
44 Revenus financiers		37.467.000	0	0,0	37.467.000	51.394.748,00
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE						
<i>Postes fixes</i>	49,400 ETP		0,800 ETP	1,6%	48,600 ETP	47,288 ETP
3 Charges	7.642.397		153.077	2,0	7.489.320	7.601.232,97
4 Revenus		10.407.277	-9.965	-0,1	10.417.242	10.451.438,53
Couverture en F	2.764.880		-163.042		2.927.922	2.850.205,56
Couverture en %	36,18%			-7,5	39,09%	37,50%
30 Charges de personnel	6.713.920		92.273	1,4	6.621.647	6.450.435,17
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	319.500		46.607	17,1	272.893	538.712,43
33 Amortissements du patrimoine administratif	25.577		8.597	50,6	16.980	24.171,92
36 Charges de transfert	549.000		0	0,0	549.000	557.641,20
39 Facturations internes	34.400		5.600	19,4	28.800	30.272,25
42 Taxes		10.379.277	35	0,0	10.379.242	10.423.030,16
43 Revenus divers		28.000	-10.000	-26,3	38.000	27.958,37

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE						
49 Facturations internes				ND		450,00
L04 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL...						
<i>Postes fixes</i>	<i>67,100 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>67,100 ETP</i>	<i>61,000 ETP</i>
3 Charges	9.732.317		-44.538	-0,5	9.776.855	8.686.586,97
4 Revenus		3.445.304	227	0,0	3.445.077	2.764.345,61
Couverture en F	-6.287.013		44.765		-6.331.778	-5.922.241,36
Couverture en %	-64,60%			-0,3	-64,76%	-68,18%
30 Charges de personnel	9.226.238		-52.626	-0,6	9.278.864	8.338.986,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	495.491		5.600	1,1	489.891	341.756,72
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.588		2.588	ND		
39 Facturations internes	8.000		-100	-1,2	8.100	5.844,25
42 Taxes		1.446.146	227	0,0	1.445.919	1.200.491,26
43 Revenus divers				ND		200,00
46 Revenus de transferts		1.999.158	0	0,0	1.999.158	1.562.454,35
49 Facturations internes				ND		1.200,00



Récapitulation M - FINANCE ET IMPÔTS

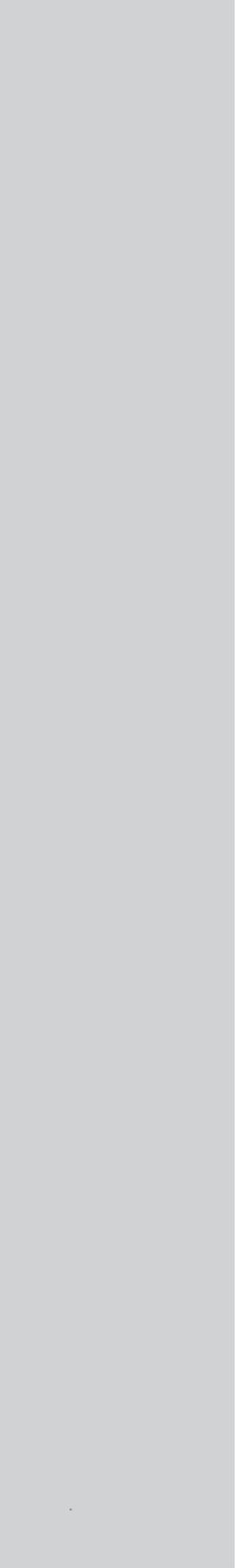
RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	<i>510,404 ETP</i>		<i>0,004 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>510,400 ETP</i>	<i>489,727 ETP</i>
3 Charges	745.595.977		-37.609.711	-4,8	783.205.688	794.613.673,30
4 Revenus		6.752.743.357	-49.960.035	-0,7	6.802.703.392	6.885.474.173,85
Couverture en F	6.007.147.380		-12.350.324		6.019.497.704	6.090.860.500,55
Couverture en %	805,68%			4,8	768,57%	766,52%
30 Charges de personnel	63.253.991		-342.824	-0,5	63.596.815	62.929.686,88
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	97.219.722		1.828.044	1,9	95.391.678	92.030.151,57
33 Amortissements du patrimoine administratif	61.854		9.984	19,2	51.870	1.058.042,11
34 Charges financières	225.443.710		-28.777.700	-11,3	254.221.410	254.673.423,56
36 Charges de transfert	352.915.700		-10.327.215	-2,8	363.242.915	377.452.976,00
39 Facturations internes	6.701.000		0	0,0	6.701.000	6.469.393,17
40 Revenus fiscaux		5.964.204.402	-16.464.311	-0,3	5.980.668.713	6.144.451.952,49
41 Patentes et concessions		12.360.000	-38.684.000	-75,8	51.044.000	1.237.848,55
42 Taxes		76.353.937	5.199.393	7,3	71.154.544	66.807.387,85
43 Revenus divers		3.965.000	750.000	23,3	3.215.000	14.457.909,88
44 Revenus financiers		161.201.491	-5.186.789	-3,1	166.388.280	118.686.026,81
46 Revenus de transferts		534.558.527	4.425.672	0,8	530.132.855	539.817.413,27
49 Facturations internes		100.000	0	0,0	100.000	15.635,00

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	510,404 ETP		0,004 ETP	0,0%	510,400 ETP	489,727 ETP
3 Charges	745.595.977		-37.609.711	-4,8	783.205.688	794.613.673,30
4 Revenus		6.752.743.357	-49.960.035	-0,7	6.802.703.392	6.885.474.173,85
Couverture en F	6.007.147.380		-12.350.324		6.019.497.704	6.090.860.500,55
Couverture en %	805,68%			4,8	768,57%	766,52%
M01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS						
3 Charges	91.300.000		2.000.000	2,2	89.300.000	86.481.149,15
4 Revenus		6.441.418.432	-10.729.281	-0,2	6.452.147.713	6.634.224.920,24
Couverture en F	6.350.118.432		-12.729.281		6.362.847.713	6.547.743.771,09
Couverture en %	6.955,22%			-2,4	7.125,25%	7.571,30%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	91.300.000		2.000.000	2,2	89.300.000	86.481.149,15
40 Revenus fiscaux		5.964.204.402	-16.464.311	-0,3	5.980.668.713	6.144.451.952,49
42 Taxes		50.043.030	1.483.030	3,1	48.560.000	44.209.242,19
43 Revenus divers				ND		12.905.232,29
46 Revenus de transferts		427.171.000	4.252.000	1,0	422.919.000	432.658.493,27
M02 - GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DES PATRIMOINES FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
3 Charges	225.443.710		-28.777.700	-11,3	254.221.410	255.902.849,21
4 Revenus		192.046.491	-41.100.789	-17,6	233.147.280	134.543.194,93
Couverture en F	-33.397.219		-12.323.089		-21.074.130	-121.359.654,28
Couverture en %	-14,81%			78,7	-8,29%	-47,42%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				ND		229.425,65
33 Amortissements du patrimoine administratif				ND		1.000.000,00
34 Charges financières	225.443.710		-28.777.700	-11,3	254.221.410	254.673.423,56
41 Patentes et concessions		12.360.000	-38.684.000	-75,8	51.044.000	1.237.848,55
42 Taxes		14.520.000	2.020.000	16,2	12.500.000	13.074.317,08
43 Revenus divers		3.965.000	750.000	23,3	3.215.000	1.545.002,49
44 Revenus financiers		161.201.491	-5.186.789	-3,1	166.388.280	118.686.026,81
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE						
3 Charges	352.915.700		-10.327.215	-2,8	363.242.915	377.452.976,00
4 Revenus		107.387.527	173.672	0,2	107.213.855	107.158.920,00
Couverture en F	-245.528.173		10.500.887		-256.029.060	-270.294.056,00
Couverture en %	-69,57%			-1,3	-70,48%	-71,61%
36 Charges de transfert	352.915.700		-10.327.215	-2,8	363.242.915	377.452.976,00
46 Revenus de transferts		107.387.527	173.672	0,2	107.213.855	107.158.920,00
M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	510,404 ETP		0,004 ETP	0,0%	510,400 ETP	489,727 ETP

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
3 Charges	75.936.567		-504.796	-0,7	76.441.363	74.776.698,93
4 Revenus		11.890.907	1.696.363	16,6	10.194.544	9.547.138,68
Couverture en F	-64.045.660		2.201.159		-66.246.819	-65.229.560,25
Couverture en %	-84,34%			-2,7	-86,66%	-87,23%
30 Charges de personnel	63.253.991		-342.824	-0,5	63.596.815	62.929.686,88
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.919.722		-171.956	-2,8	6.091.678	5.319.576,77
33 Amortissements du patrimoine administratif	61.854		9.984	19,2	51.870	58.042,11
39 Facturations internes	6.701.000		0	0,0	6.701.000	6.469.393,17
42 Taxes		11.790.907	1.696.363	16,8	10.094.544	9.523.828,58
43 Revenus divers				ND		7.675,10
49 Facturations internes		100.000	0	0,0	100.000	15.635,00



Récapitulation N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	21,920 ETP		-0,280 ETP	-1,3%	22,200 ETP	21,800 ETP
3 Charges	72.647.658		-750.213	-1,0	73.397.871	72.391.613,43
4 Revenus		975.535	365.113	59,8	610.422	971.155,65
Couverture en F	-71.672.123		1.115.326		-72.787.449	-71.420.457,78
Couverture en %	-98,66%			-0,5	-99,17%	-98,66%
30 Charges de personnel	4.620.323		47.259	1,0	4.573.064	4.259.287,03
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.763.370		-232.513	-11,6	1.995.883	1.907.507,49
33 Amortissements du patrimoine administratif	99.334		67.174	208,9	32.160	45.769,89
36 Charges de transfert	66.163.981		-629.043	-0,9	66.793.024	66.176.571,92
39 Facturations internes	650		-3.090	-82,6	3.740	2.477,10
42 Taxes		525.535	315.113	149,8	210.422	476.742,90
43 Revenus divers				ND		4.311,95
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		300.000	0	0,0	300.000	292.300,00
46 Revenus de transferts		150.000	50.000	50,0	100.000	197.800,80

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	21,920 ETP		-0,280 ETP	-1,3%	22,200 ETP	21,800 ETP
3 Charges	72.647.658		-750.213	-1,0	73.397.871	72.391.613,43
4 Revenus		975.535	365.113	59,8	610.422	971.155,65
Couverture en F	-71.672.123		1.115.326		-72.787.449	-71.420.457,78
Couverture en %	-98,66%			-0,5	-99,17%	-98,66%
N01 - CULTURE						
<i>Postes fixes</i>	15,600 ETP		-0,200 ETP	-1,3%	15,800 ETP	15,600 ETP
3 Charges	68.688.240		-608.232	-0,9	69.296.472	68.753.073,05
4 Revenus		539.215	220.156	69,0	319.059	577.172,40
Couverture en F	-68.149.025		828.388		-68.977.413	-68.175.900,65
Couverture en %	-99,21%			-0,3	-99,54%	-99,16%
30 Charges de personnel	3.272.489		135.679	4,3	3.136.810	3.047.106,74
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.322.302		-203.815	-13,4	1.526.117	1.516.492,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	99.334		67.174	208,9	32.160	45.769,89
36 Charges de transfert	63.993.465		-607.270	-0,9	64.600.735	64.141.337,52
39 Facturations internes	650		0	0,0	650	2.366,00
42 Taxes		239.215	220.156	NS	19.059	238.560,45
43 Revenus divers				ND		2.861,95
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		300.000	0	0,0	300.000	292.300,00
46 Revenus de transferts				ND		43.450,00
N02 - SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	6,320 ETP		-0,080 ETP	-1,3%	6,400 ETP	6,200 ETP
3 Charges	3.959.418		-141.981	-3,5	4.101.399	3.638.540,38
4 Revenus		436.320	144.957	49,8	291.363	393.983,25
Couverture en F	-3.523.098		286.938		-3.810.036	-3.244.557,13
Couverture en %	-88,98%			-4,2	-92,90%	-89,17%
30 Charges de personnel	1.347.834		-88.420	-6,2	1.436.254	1.212.180,29
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	441.068		-28.698	-6,1	469.766	391.014,59
36 Charges de transfert	2.170.516		-21.773	-1,0	2.192.289	2.035.234,40
39 Facturations internes	0		-3.090	-100,0	3.090	111,10
42 Taxes		286.320	94.957	49,6	191.363	238.182,45
43 Revenus divers				ND		1.450,00
46 Revenus de transferts		150.000	50.000	50,0	100.000	154.350,80

Récapitulation O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	<i>198,300 ETP</i>		<i>1,900 ETP</i>	<i>1,0%</i>	<i>196,400 ETP</i>	<i>193,660 ETP</i>
3 Charges	70.095.107		1.064.914	1,5	69.030.193	74.174.540,25
4 Revenus		2.162.434	-1.057.622	-32,8	3.220.056	2.427.533,99
Couverture en F	-67.932.673		-2.122.536		-65.810.137	-71.747.006,27
Couverture en %	-96,92%			1,7	-95,34%	-96,73%
30 Charges de personnel	47.670.400		704.203	1,5	46.966.197	42.634.503,89
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-2.022.360		-2.415.102	-614,9	392.742	11.844.697,94
33 Amortissements du patrimoine administratif	243.724		75.424	44,8	168.300	298.526,31
34 Charges financières	576.517		-4.179	-0,7	580.696	
36 Charges de transfert	23.554.876		2.709.018	13,0	20.845.858	19.308.447,30
39 Facturations internes	71.950		-4.450	-5,8	76.400	88.364,82
41 Patentes et concessions		280.000	-100.000	-26,3	380.000	349.323,51
42 Taxes		1.448.887	91.787	6,8	1.357.100	1.150.618,85
43 Revenus divers		368.527	-1.049.409	-74,0	1.417.936	783.285,29
44 Revenus financiers		20	0	0,0	20	8.000,00
46 Revenus de transferts		65.000	0	0,0	65.000	136.160,00
49 Facturations internes				ND		146,34

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	198,300 ETP		1,900 ETP	1,0%	196,400 ETP	193,660 ETP
3 Charges	70.095.107		1.064.914	1,5	69.030.193	74.174.540,25
4 Revenus		2.162.434	-1.057.622	-32,8	3.220.056	2.427.533,99
Couverture en F	-67.932.673		-2.122.536		-65.810.137	-71.747.006,27
Couverture en %	-96,92%			1,7	-95,34%	-96,73%
O01 - GRAND CONSEIL..						
<i>Postes fixes</i>	24,300 ETP		0,000 ETP	0,0%	24,300 ETP	21,300 ETP
3 Charges	12.675.728		-67.095	-0,5	12.742.823	11.855.988,14
4 Revenus		60.767	-5.467	-8,3	66.234	121.260,65
Couverture en F	-12.614.961		61.628		-12.676.589	-11.734.727,49
Couverture en %	-99,52%			0,0	-99,48%	-98,98%
30 Charges de personnel	9.061.379		-64.760	-0,7	9.126.139	8.729.680,65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.392.187		-72.557	-2,1	3.464.744	2.848.344,60
33 Amortissements du patrimoine administratif	218.762		70.222	47,3	148.540	277.898,59
36 Charges de transfert				ND		-1.215,45
39 Facturations internes	3.400		0	0,0	3.400	1.279,75
42 Taxes		17.240	-6.058	-26,0	23.298	13.160,80
43 Revenus divers		43.527	591	1,4	42.936	108.099,85
O03 - CONSEIL D'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	47,000 ETP		1,500 ETP	3,3%	45,500 ETP	44,160 ETP
3 Charges	1.504.720		2.963.078	-203,2	-1.458.358	11.329.907,45
4 Revenus		1.356.082	-69.870	-4,9	1.425.952	1.220.485,28
Couverture en F	-148.638		-3.032.948		2.884.310	-10.109.422,17
Couverture en %	-9,88%			-95,0	-197,78%	-89,23%
30 Charges de personnel	12.575.394		3.042.805	31,9	9.532.589	8.456.434,73
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-12.285.830		-18.548	0,2	-12.267.282	2.024.743,89
34 Charges financières	567.410		-4.179	-0,7	571.589	
36 Charges de transfert	594.746		-45.000	-7,0	639.746	816.625,25
39 Facturations internes	53.000		-12.000	-18,5	65.000	32.103,59
41 Patentes et concessions		280.000	-100.000	-26,3	380.000	349.323,51
42 Taxes		1.076.062	30.130	2,9	1.045.932	794.972,13
43 Revenus divers				ND		76.043,30
44 Revenus financiers		20	0	0,0	20	
49 Facturations internes				ND		146,34
O04 - SURVEILLANCE DE L'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	31,700 ETP		-2,000 ETP	-5,9%	33,700 ETP	32,850 ETP

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

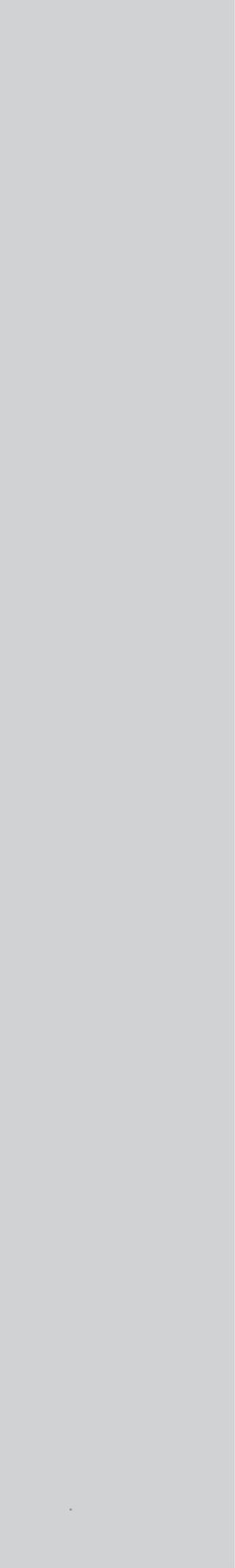
RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
3 Charges	10.147.251		-407.205	-3,9	10.554.456	10.393.328,69
4 Revenus		264.678	69.657	35,7	195.021	231.624,25
Couverture en F	-9.882.573		476.862		-10.359.435	-10.161.704,44
Couverture en %	-97,39%			-0,8	-98,15%	-97,77%
30 Charges de personnel	9.573.001		-371.645	-3,7	9.944.646	9.789.982,59
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	548.253		-40.600	-6,9	588.853	590.824,57
33 Amortissements du patrimoine administratif	14.890		3.040	25,7	11.850	12.281,53
34 Charges financières	9.107		0	0,0	9.107	
39 Facturations internes	2.000		2.000	ND		240,00
42 Taxes		264.678	69.657	35,7	195.021	215.751,25
43 Revenus divers				ND		15.873,00
<i>004.01 - AUDITS ET ÉVALUATIONS DE LA COUR DES COMPTES</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>3,000 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>3,000 ETP</i>	<i>3,000 ETP</i>
3 Charges	4.590.609		-53.554	-1,2	4.644.163	4.382.934,63
4 Revenus		52.674	-14	0,0	52.688	53.820,30
Couverture en F	-4.537.935		53.540		-4.591.475	-4.329.114,33
Couverture en %	-98,85%			0,0	-98,87%	-98,77%
30 Charges de personnel	4.237.824		-21.350	-0,5	4.259.174	3.973.555,29
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	330.792		-35.000	-9,6	365.792	398.752,86
33 Amortissements du patrimoine administratif	12.886		2.796	27,7	10.090	10.626,48
34 Charges financières	9.107		0	0,0	9.107	
42 Taxes		52.674	-14	0,0	52.688	37.947,30
43 Revenus divers				ND		15.873,00
<i>004.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>0,800 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,800 ETP</i>	<i>1,000 ETP</i>
3 Charges	658.443		-4.415	-0,7	662.858	611.316,87
4 Revenus		451	-8	-1,7	459	411,50
Couverture en F	-657.992		4.407		-662.399	-610.905,37
Couverture en %	-99,93%			0,0	-99,93%	-99,93%
30 Charges de personnel	562.977		-4.415	-0,8	567.392	532.930,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	95.466		0	0,0	95.466	78.386,82
42 Taxes		451	-8	-1,7	459	411,50
<i>004.08 - AUDITS ET EXPERTISES DU SAI</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>21,900 ETP</i>		<i>-2,000 ETP</i>	<i>-8,4%</i>	<i>23,900 ETP</i>	<i>22,850 ETP</i>
3 Charges	3.755.518		-356.866	-8,7	4.112.384	4.265.993,48
4 Revenus		8.512	-322	-3,6	8.834	7.657,45
Couverture en F	-3.747.006		356.544		-4.103.550	-4.258.336,03

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Couverture en %	-99,77%			0,0	-99,79%	-99,82%
30 Charges de personnel	3.694.090		-356.510	-8,8	4.050.600	4.195.485,30
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	59.424		-600	-1,0	60.024	68.613,13
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.004		244	13,9	1.760	1.655,05
39 Facturations internes				ND		240,00
42 Taxes		8.512	-322	-3,6	8.834	7.657,45
<i>004.09 - ASSURANCE DE LA PROTECTION DE LA PERSONNALITÉ À L'ETAT DE GENÈVE</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>6,000 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>6,000 ETP</i>	<i>6,000 ETP</i>
3 Charges	1.142.681		7.630	0,7	1.135.051	1.133.083,71
4 Revenus		203.041	70.001	52,6	133.040	169.735,00
Couverture en F	-939.640		62.371		-1.002.011	-963.348,71
Couverture en %	-82,23%			-6,9	-88,28%	-85,02%
30 Charges de personnel	1.078.110		10.630	1,0	1.067.480	1.088.011,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	62.571		-5.000	-7,4	67.571	45.071,76
39 Facturations internes	2.000		2.000	ND		
42 Taxes		203.041	70.001	52,6	133.040	169.735,00
006 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES						
<i>Postes fixes</i>	<i>13,800 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>13,800 ETP</i>	<i>13,342 ETP</i>
3 Charges	6.635.571		-5.232.187	-44,1	11.867.758	5.698.280,75
4 Revenus		22.687	-802.105	-97,2	824.792	162.801,72
Couverture en F	-6.612.884		4.430.082		-11.042.966	-5.535.479,03
Couverture en %	-99,66%			7,1	-93,05%	-97,14%
30 Charges de personnel	3.290.976		-2.221.187	-40,3	5.512.163	2.512.846,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.304.595		-2.281.000	-40,8	5.585.595	3.179.597,77
36 Charges de transfert	40.000		-730.000	-94,8	770.000	4.000,00
39 Facturations internes				ND		1.836,38
42 Taxes		2.687	-2.105	-43,9	4.792	8.795,53
43 Revenus divers		20.000	-800.000	-97,6	820.000	154.006,19
007 - AFFAIRES EXTÉRIEURES						
<i>Postes fixes</i>	<i>21,200 ETP</i>		<i>1,000 ETP</i>	<i>5,0%</i>	<i>20,200 ETP</i>	<i>23,308 ETP</i>
3 Charges	24.354.844		-45.109	-0,2	24.399.953	24.117.199,03
4 Revenus		273.214	-249.980	-47,8	523.194	521.832,63
Couverture en F	-24.081.630		-204.871		-23.876.759	-23.595.366,39
Couverture en %	-98,88%			1,0	-97,86%	-97,84%
30 Charges de personnel	4.127.025		61.922	1,5	4.065.103	4.445.268,86
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.695.178		-62.000	-3,5	1.757.178	2.030.774,53

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
33 Amortissements du patrimoine administratif	125		65	108,3	60	68,04
36 Charges de transfert	18.519.966		-49.646	-0,3	18.569.612	17.588.182,50
39 Facturations internes	12.550		4.550	56,9	8.000	52.905,10
42 Taxes		3.214	20	0,6	3.194	63.752,70
43 Revenus divers		270.000	-250.000	-48,1	520.000	392.262,93
44 Revenus financiers				ND		8.000,00
46 Revenus de transferts				ND		57.817,00
009 - INTÉRIEUR						
<i>Postes fixes</i>	<i>60,300 ETP</i>		<i>1,400 ETP</i>	<i>2,4%</i>	<i>58,900 ETP</i>	<i>58,700 ETP</i>
3 Charges	14.776.993		3.853.432	35,3	10.923.561	10.779.836,19
4 Revenus		185.006	143	0,1	184.863	169.529,45
Couverture en F	-14.591.987		-3.853.289		-10.738.698	-10.610.306,74
Couverture en %	-98,75%			0,4	-98,31%	-98,43%
30 Charges de personnel	9.042.625		257.068	2,9	8.785.557	8.700.290,46
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.323.257		59.603	4,7	1.263.654	1.170.412,58
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.947		2.097	26,7	7.850	8.278,15
36 Charges de transfert	4.400.164		3.533.664	407,8	866.500	900.855,00
39 Facturations internes	1.000		1.000	ND		
42 Taxes		85.006	143	0,2	84.863	54.186,43
43 Revenus divers		35.000	0	0,0	35.000	37.000,02
46 Revenus de transferts		65.000	0	0,0	65.000	78.343,00



Récapitulation

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS						
<i>Postes fixes</i>	1.259,978 ETP		4,281 ETP	0,3%	1.255,697 ETP	1.087,460 ETP
3 Charges	717.196.892		-3.770.845	-0,5	720.967.738	939.400.233,44
4 Revenus		76.566.438	-1.327.113	-1,7	77.893.551	102.594.573,47
Couverture en F	-640.630.454		2.443.732		-643.074.187	-836.805.659,97
Couverture en %	-89,32%			0,1	-89,20%	-89,08%
30 Charges de personnel	207.419.926		1.410.630	0,7	206.009.295	193.060.610,13
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	184.950.230		-3.625.024	-1,9	188.575.254	415.698.546,30
33 Amortissements du patrimoine administratif	307.525.766		-3.314.271	-1,1	310.840.037	312.941.830,99
34 Charges financières	42.060		37.060	741,2	5.000	526.944,95
36 Charges de transfert	16.541.876		1.750.326	11,8	14.791.550	16.695.670,61
37 Subventions à redistribuer	38.400		0	0,0	38.400	
39 Facturations internes	678.635		-29.567	-4,2	708.202	476.630,46
41 Patentes et concessions		152.000	0	0,0	152.000	191.946,50
42 Taxes		7.097.829	184.310	2,7	6.913.519	8.548.166,87
43 Revenus divers		23.841.301	1.905.320	8,7	21.935.981	23.643.416,25
44 Revenus financiers		30.554.557	-5.963.164	-16,3	36.517.721	57.613.789,41
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0	0	ND		35,05
46 Revenus de transferts		14.275.651	2.556.541	21,8	11.719.110	12.421.815,04
47 Subventions à redistribuer		38.400	0	0,0	38.400	
49 Facturations internes		606.700	-10.120	-1,6	616.820	175.404,35

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS						
<i>Postes fixes</i>	<i>1.259,978 ETP</i>		<i>4,281 ETP</i>	<i>0,3%</i>	<i>1.255,697 ETP</i>	<i>1.087,460 ETP</i>
3 Charges	717.196.892		-3.770.845	-0,5	720.967.738	939.400.233,44
4 Revenus		76.566.438	-1.327.113	-1,7	77.893.551	102.594.573,47
Couverture en F	-640.630.454		2.443.732		-643.074.187	-836.805.659,97
Couverture en %	-89,32%			0,1	-89,20%	-89,08%
P01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX						
<i>Postes fixes</i>	<i>119,207 ETP</i>		<i>-4,365 ETP</i>	<i>-3,5%</i>	<i>123,572 ETP</i>	<i>137,331 ETP</i>
3 Charges	30.108.673		-3.517.346	-10,5	33.626.019	33.466.810,53
4 Revenus		1.692.863	362.573	27,3	1.330.290	2.929.164,89
Couverture en F	-28.415.811		3.879.919		-32.295.730	-30.537.645,65
Couverture en %	-94,38%			-1,7	-96,04%	-91,25%
30 Charges de personnel	23.041.204		-891.497	-3,7	23.932.701	29.013.876,79
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.290.558		-251.714	-7,1	3.542.272	3.615.031,55
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.075.819		-2.128.810	-40,9	5.204.630	183.762,72
36 Charges de transfert	625.390		-242.420	-27,9	867.810	651.232,99
37 Subventions à redistribuer	38.400		0	0,0	38.400	
39 Facturations internes	37.301		-2.905	-7,2	40.206	2.906,48
42 Taxes		1.114.030	6.173	0,6	1.107.857	616.053,84
43 Revenus divers		100.000	0	0,0	100.000	2.229.014,35
44 Revenus financiers		414.033	350.000	546,6	64.033	
46 Revenus de transferts		26.400	6.400	32,0	20.000	84.096,70
47 Subventions à redistribuer		38.400	0	0,0	38.400	
P02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
<i>Postes fixes</i>	<i>127,832 ETP</i>		<i>-1,329 ETP</i>	<i>-1,0%</i>	<i>129,161 ETP</i>	<i>129,296 ETP</i>
3 Charges	38.183.342		-2.064.653	-5,1	40.247.995	239.497.476,40
4 Revenus		3.737.032	-1.102	0,0	3.738.134	8.557.568,72
Couverture en F	-34.446.310		2.063.550		-36.509.861	-230.939.907,68
Couverture en %	-90,21%			-0,6	-90,71%	-96,43%
30 Charges de personnel	35.936.321		-1.424.689	-3,8	37.361.010	33.304.241,08
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.200.913		-49.412	-2,2	2.250.325	204.298.686,00
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.048		-627.612	-98,7	635.660	1.332.859,82
34 Charges financières	37.060		37.060	ND		476.087,00
36 Charges de transfert				ND		67.126,82
39 Facturations internes	1.000		0	0,0	1.000	18.475,69
42 Taxes		2.091.032	-1.102	-0,1	2.092.134	3.665.065,79

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
43 Revenus divers		0	-1.604.000	-100,0	1.604.000	4.514.154,93
46 Revenus de transferts		1.646.000	1.604.000	NS	42.000	378.348,00
P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS						
<i>Postes fixes</i>	<i>162,408 ETP</i>		<i>-3,871 ETP</i>	<i>-2,3%</i>	<i>166,279 ETP</i>	<i>157,375 ETP</i>
3 Charges	26.852.181		-1.467.606	-5,2	28.319.787	28.578.101,88
4 Revenus		283.750	-210.440	-42,6	494.191	792.501,55
Couverture en F	-26.568.431		1.257.165		-27.825.596	-27.785.600,33
Couverture en %	-98,94%			0,7	-98,25%	-97,23%
30 Charges de personnel	24.743.086		-1.162.108	-4,5	25.905.194	25.926.047,71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.858.714		-146.809	-7,3	2.005.523	2.163.469,63
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.881		-156.789	-94,1	166.670	244.647,39
34 Charges financières	5.000		0	0,0	5.000	50.857,95
36 Charges de transfert				ND		61.651,94
39 Facturations internes	235.500		-1.900	-0,8	237.400	131.427,26
42 Taxes		217.277	-51.229	-19,1	268.507	325.749,17
43 Revenus divers		65.000	-159.211	-71,0	224.211	466.425,18
44 Revenus financiers		1.473	0	0,0	1.473	44,15
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		0	0	ND		35,05
49 Facturations internes				ND		248,00
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)						
<i>Postes fixes</i>	<i>295,128 ETP</i>		<i>-3,964 ETP</i>	<i>-1,3%</i>	<i>299,092 ETP</i>	<i>274,764 ETP</i>
3 Charges	441.333.207		-11.350.327	-2,5	452.683.533	481.263.226,58
4 Revenus		49.661.174	-5.400.819	-9,8	55.061.994	76.550.615,25
Couverture en F	-391.672.032		5.949.508		-397.621.540	-404.712.611,33
Couverture en %	-88,75%			1,0	-87,84%	-84,09%
30 Charges de personnel	36.560.356		-373.012	-1,0	36.933.368	34.881.003,62
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	135.326.180		-7.426.715	-5,2	142.752.895	168.895.765,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	253.152.771		-5.515.879	-2,1	258.668.650	261.328.487,82
36 Charges de transfert	15.916.486		1.992.746	14,3	13.923.740	15.845.770,81
39 Facturations internes	377.413		-27.467	-6,8	404.880	312.198,64
41 Patentes et concessions		152.000	0	0,0	152.000	191.946,50
42 Taxes		2.416.421	171.178	7,6	2.245.244	2.287.838,84
43 Revenus divers		4.188.065	0	0,0	4.188.065	4.876.999,56

P - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)						
44 Revenus financiers		30.139.051	-6.313.164	-17,3	36.452.215	57.613.745,26
46 Revenus de transferts		12.158.937	751.287	6,6	11.407.650	11.404.928,74
49 Facturations internes		606.700	-10.120	-1,6	616.820	175.156,35
P05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>555,402 ETP</i>		<i>17,810 ETP</i>	<i>3,3%</i>	<i>537,592 ETP</i>	<i>388,693 ETP</i>
3 Charges	180.719.489		14.629.086	8,8	166.090.403	156.594.618,04
4 Revenus		21.191.619	3.922.675	22,7	17.268.944	13.764.723,06
Couverture en F	-159.527.870		-10.706.410		-148.821.460	-142.829.894,98
Couverture en %	-88,27%			-1,5	-89,60%	-91,21%
30 Charges de personnel	87.138.958		5.261.936	6,4	81.877.022	69.935.440,92
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	42.273.864		4.249.626	11,2	38.024.238	36.725.593,42
33 Amortissements du patrimoine administratif	51.279.246		5.114.819	11,1	46.164.427	49.852.073,24
36 Charges de transfert				ND		69.888,06
39 Facturations internes	27.420		2.704	10,9	24.716	11.622,40
42 Taxes		1.259.069	59.290	4,9	1.199.779	1.653.459,22
43 Revenus divers		19.488.236	3.668.531	23,2	15.819.705	11.556.822,24
46 Revenus de transferts		444.314	194.854	78,1	249.460	554.441,60

Récapitulation Q - ENERGIE

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Q - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>27,976 ETP</i>		<i>-0,011 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>27,987 ETP</i>	<i>20,650 ETP</i>
3 Charges	18.271.151		1.895.373	11,6	16.375.777	14.613.320,39
4 Revenus		24.401.459	15.499.901	174,1	8.901.558	17.499.477,60
Couverture en F	6.130.309		13.604.528		-7.474.219	2.886.157,21
Couverture en %	33,55%			-173,5	-45,64%	19,75%
30 Charges de personnel	4.893.184		-77.489	-1,6	4.970.673	3.908.718,77
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.508.892		0	0,0	1.508.892	1.443.443,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	466.782		2.949	0,6	463.834	465.839,86
36 Charges de transfert	10.196.740		1.965.000	23,9	8.231.740	8.187.040,33
37 Subventions à redistribuer	1.200.000		0	0,0	1.200.000	607.317,00
39 Facturations internes	5.552		4.914	770,3	638	960,95
41 Patentes et concessions				ND		8.028.902,65
42 Taxes		636.062	-99	0,0	636.161	165.725,75
43 Revenus divers		6.405.600	0	0,0	6.405.600	5.530.163,79
44 Revenus financiers		16.159.797	15.500.000	NS	659.797	3.167.368,41
47 Subventions à redistribuer		1.200.000	0	0,0	1.200.000	607.317,00

Q - ENERGIE

RUBRIQUE	BUDGET 2016		VARIATION 2016 - 2015		BUDGET 2015	COMPTE 2014
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Q - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>	27,976 ETP		-0,011 ETP	0,0%	27,987 ETP	20,650 ETP
3 Charges	18.271.151		1.895.373	11,6	16.375.777	14.613.320,39
4 Revenus		24.401.459	15.499.901	174,1	8.901.558	17.499.477,60
Couverture en F	6.130.309		13.604.528		-7.474.219	2.886.157,21
Couverture en %	33,55%			-173,5	-45,64%	19,75%
Q01 - ENERGIE.						
<i>Postes fixes</i>	27,976 ETP		-0,011 ETP	0,0%	27,987 ETP	20,650 ETP
3 Charges	18.271.151		1.895.373	11,6	16.375.777	14.613.320,39
4 Revenus		24.401.459	15.499.901	174,1	8.901.558	17.499.477,60
Couverture en F	6.130.309		13.604.528		-7.474.219	2.886.157,21
Couverture en %	33,55%			-173,5	-45,64%	19,75%
30 Charges de personnel	4.893.184		-77.489	-1,6	4.970.673	3.908.718,77
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.508.892		0	0,0	1.508.892	1.443.443,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	466.782		2.949	0,6	463.834	465.839,86
36 Charges de transfert	10.196.740		1.965.000	23,9	8.231.740	8.187.040,33
37 Subventions à redistribuer	1.200.000		0	0,0	1.200.000	607.317,00
39 Facturations internes	5.552		4.914	770,3	638	960,95
41 Patentes et concessions				ND		8.028.902,65
42 Taxes		636.062	-99	0,0	636.161	165.725,75
43 Revenus divers		6.405.600	0	0,0	6.405.600	5.530.163,79
44 Revenus financiers		16.159.797	15.500.000	NS	659.797	3.167.368,41
47 Subventions à redistribuer		1.200.000	0	0,0	1.200.000	607.317,00

Liste des programmes par département

Liste des programmes par département responsable

01 Présidence

- O03 Conseil d'Etat
- O04 Surveillance de l'Etat :
 - O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD*
 - O04.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève*
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Affaires extérieures
- O09 Intérieur
- P01 Etats-majors départementaux

02 Finances

- H06 Exécution des poursuites et faillites
- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts
- O04 Surveillance de l'Etat :
 - O04.08 Audits et expertises du SAI*
- P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

03 Instruction publique, culture et sport

- A01 Enseignement obligatoire et orientation
- A02 Enseignement secondaire II et formation continue
- A03 Suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles
- A05 Enseignement spécialisé
- A06 Programme transversal à la politique A
- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs

04 Sécurité et économie

- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H09 Sécurité civile et armée
- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce
- L04 Surveillance du marché du travail
- P05 Systèmes d'information et de communication

05 Aménagement, logement et énergie

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- G05 Protection du patrimoine bâti
- Q01 Energie

06 Environnement, transports et agriculture

- F01 Protection de l'environnement
- F03 Gestion des eaux
- F04 Nature et paysage
- F05 Politique agricole
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

07 Emploi, affaires sociales et santé

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

11 Grand Conseil

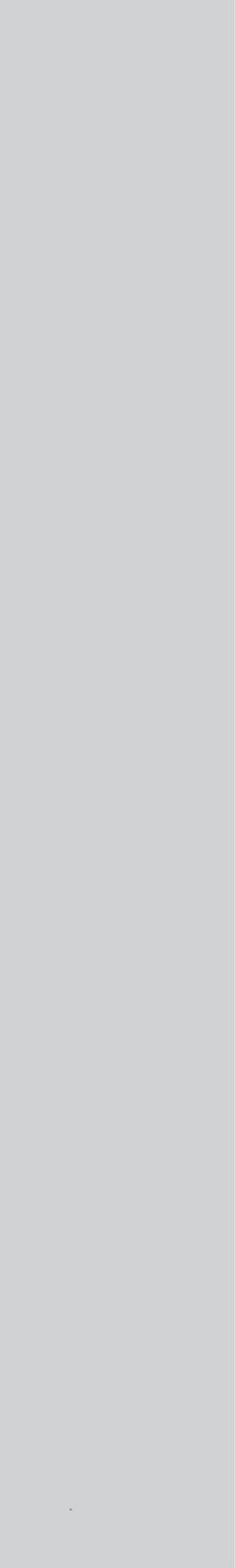
- O01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

- O04 Surveillance de l'Etat :
 - O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes*

14 Pouvoir judiciaire

- I01 Pouvoir judiciaire



Comparaison et classification par nature à
4 positions et par politique publique

**Classification par nature des charges de fonctionnement
Projet de budget 2016**

Nature	Libellés	Projet de budget 2016	Écart par rapport au Budget 2015		Budget 2015	Compte 2014
30	Charges de personnel	2'343'296'857	12'716'603	0.5%	2'330'580'254	2'237'964'765
3000	Salaires des autorités et juges	35'845'049	439'571	1.2%	35'405'478	34'901'532
3001	Paievements aux autorités et juges	11'132'266	-670'328	-5.7%	11'802'594	10'841'783
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'052'871'671	3'633'238	0.3%	1'049'238'433	1'010'287'246
3018	Nature technique - personnel administratif	-5'372'148	-5'372'148	-	-	9'628
3020	Salaires des enseignants	746'091'798	7'070'293	1.0%	739'021'505	722'843'718
3028	Nature technique - enseignants	-3'657'425	-3'657'425	-	-	845
3030	Travailleurs temporaires	666'281	122'778	22.6%	543'503	460'509
3049	Autres indemnités	50'789'549	-79'130	-0.2%	50'868'679	48'730'376
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	122'290'160	291'507	0.2%	121'998'653	115'652'793
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	249'409'312	10'351'460	4.3%	239'057'852	220'967'185
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'166'025	9'918	0.2%	4'156'107	3'778'017
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	46'400'939	1'051'595	2.3%	45'349'344	41'518'399
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	10'171'026	387'849	4.0%	9'783'177	9'526'231
3059	Autres cotisations patronales	-1'345'717	-641'521	91.1%	-704'196	757'435
3060	Pensions	4'143'784	2'362'367	132.6%	1'781'417	1'086'379
3062	Allocations de renchérissement sur rentes et parts de rente	-	-	-	-	46'663
3064	Rentes transitoires	3'029'651	895'095	41.9%	2'134'556	2'646'464
3069	Autres prestations de l'employeur	2'631'111	-931'761	-26.2%	3'562'872	302'897
3090	Formation et perfectionnement du personnel	9'699'752	1'384'136	16.6%	8'315'616	6'569'653
3091	Recrutement du personnel	335'736	-144'764	-30.1%	480'500	346'573
3099	Autres charges de personnel	3'998'037	-3'786'127	-48.6%	7'784'164	6'690'442
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	558'544'975	-12'973'775	-2.3%	571'518'750	802'014'017
3100	Matériel de bureau	15'381'213	-1'150'525	-7.0%	16'531'738	14'602'623
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	7'181'421	1'527'339	27.0%	5'654'082	6'443'271
3102	Imprimés, publications	4'211'317	-710'512	-14.4%	4'921'829	3'299'278
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'500'095	-161'233	-9.7%	1'661'328	1'684'572
3104	Matériel didactique	3'175'349	-45'371	-1.4%	3'220'720	3'091'978
3105	Denrées alimentaires	6'921'522	-2'995'532	-30.2%	9'917'054	7'080'214
3106	Matériel médical	474'020	-9'480	-2.0%	483'500	379'819
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'037'549	-142'749	-6.5%	2'180'298	1'371'609
3110	Meubles et appareils de bureau	474'598	32'729	7.4%	441'869	168'850
3111	Machines, appareils et véhicules	364'852	13'154	3.7%	351'698	351'461
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'784'282	-70'490	-1.8%	3'854'772	2'521'093
3113	Matériel informatique	285'577	92'668	48.0%	192'909	88'761
3116	Appareils médicaux	87'000	-	0.0%	87'000	65'115
3118	Immobilisations incorporelles	20'000	-26'140	-56.7%	46'140	18'375
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'377'298	-58'012	-4.0%	1'435'310	1'115'383
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	29'827'138	-2'712'100	-8.3%	32'539'238	36'880'873
3130	Prestations de services de tiers	87'463'382	-3'032'866	-3.4%	90'496'248	90'654'159
3131	Planifications et projections de tiers	13'400'865	-278'218	-2.0%	13'679'083	8'021'635
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	57'146'451	-3'753'201	-6.2%	60'899'652	59'258'915
3133	Charges d'utilisations informatiques	581'017	107'019	22.6%	473'998	460'131
3134	Primes d'assurances choses	5'169'027	15'949	0.3%	5'153'078	4'883'131
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	11'619'590	2'132'096	22.5%	9'487'494	6'903'164
3137	Impôts et taxes	563'620	-635'370	-53.0%	1'198'990	549'802
3138	Cours, examens et conseils	49'500	25'000	102.0%	24'500	19'927
3139	Examens de fin d'apprentissage	1'000	1'000	-	-	1'000
3140	Entretien des terrains	6'520'210	-536'666	-7.6%	7'056'876	8'909'133
3141	Entretien des routes	8'603'563	-1'098'691	-11.3%	9'702'254	8'088'173
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'098'000	-260'526	-4.9%	5'358'526	5'238'904
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	940'000	-5'020	-0.5%	945'020	904'096
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	42'833'175	-4'287'120	-9.1%	47'120'295	60'498'426
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	428'400	-120'500	-22.0%	548'900	491'458
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	597'289	-33'540	-5.3%	630'829	542'182
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'179'600	210'640	7.1%	2'968'960	2'643'448
3153	Entretien informatique (matériel)	4'418'594	768'114	21.0%	3'650'480	1'024'053
3156	Entretien des appareils médicaux	53'000	-139'960	-72.5%	192'960	70'436
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	21'001'666	5'278'976	33.6%	15'722'690	15'821'821
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'869'294	753'440	67.5%	1'115'854	1'667'060
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	46'771'263	-5'053'732	-9.8%	51'824'995	51'336'640
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'607'990	908'903	19.3%	4'699'087	4'766'019
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	426'596	65'276	18.1%	361'320	410'006
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'720'865	-405'407	-6.6%	6'126'272	6'534'211
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'802'839	-18'981	-0.7%	2'821'820	3'036'251
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-18'989'462	-3'184'242	20.1%	-15'805'220	-
3180	Réévaluations sur créances	17'744'083	-14'029'055	-44.2%	31'773'138	17'648'810
3181	Pertes sur créance effectives	129'272'966	17'839'891	16.0%	111'433'075	133'825'509
3190	Prestations de dommages et intérêts	2'059'361	-93'153	-4.3%	2'152'514	4'829'231
3192	Indemnisation de droits	1'000	1'000	-	-	1'626
3199	Autres charges d'exploitation	18'487'000	2'301'423	14.2%	16'185'577	22'381'385

Classification par nature des charges de fonctionnement
Projet de budget 2016

Nature	Libellés	Projet de budget 2016	Écart par rapport au Budget 2015		Budget 2015	Compte 2014
33	Amortissements du patrimoine administratif	388'647'070	-1'011'080	-0.3%	389'658'150	390'506'458
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	352'068'104	474'494	0.1%	351'593'610	353'717'377
3301	Amortissements des immobilisations corporelles non planifiés	-	-		-	1'000'000
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	36'578'966	-1'485'574	-3.9%	38'064'540	35'789'081
34	Charges financières	226'447'729	-28'817'567	-11.3%	255'265'296	255'590'782
3400	Intérêts passifs des engagements courants	22'527'300	172'300	0.8%	22'355'000	21'004'335
3401	Intérêts passifs des engagements financiers à court terme	-3'000'000	-4'900'000	-257.9%	1'900'000	1'437'696
3406	Intérêts passifs des engagements financiers	203'911'410	-24'750'000	-10.8%	228'661'410	226'686'832
3409	Autres intérêts passifs	1'260'000	700'000	125.0%	560'000	1'451'139
3410	Pertes (de change) réalisées sur les placements financiers PF	-	-		-	425'454
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	-	-		-	3'396'606
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	-	-		-	41'804
3420	Acquisition et administration de capital	750'000	-	0.0%	750'000	620'007
3499	Autres charges financières	999'019	-39'867	-3.8%	1'038'886	526'910
36	Charges de transfert	4'372'659'313	100'239'454	2.3%	4'272'419'859	4'257'811'029
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	4'369'000	-460'000	-9.5%	4'829'000	3'843'052
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	162'850	-	0.0%	162'850	407'481
3610	Dédommagements à la Confédération	3'779'578	2'695'000	248.5%	1'084'578	1'138'557
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	55'313'975	5'386'796	10.8%	49'927'179	50'678'955
3612	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	23'888'820	-	0.0%	23'888'820	21'439'621
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	-	0.0%	1'000'000	1'000'000
3621	RPT aux cantons et concordats	352'915'700	-10'327'215	-2.8%	363'242'915	377'452'976
3630	Subventions à la Confédération	-	-		-	88'899
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	104'983'995	3'455'012	3.4%	101'528'983	95'096'080
3632	Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	10'909'450	62'500	0.6%	10'846'950	9'260'809
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	14'000'000	-	0.0%	14'000'000	13'819'000
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'827'002'995	18'890'018	1.0%	1'808'112'977	1'767'410'938
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	20'901'550	4'066'850	24.2%	16'834'700	19'341'419
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	426'606'299	-381'888	-0.1%	426'988'187	431'876'405
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'414'491'768	57'495'189	4.2%	1'356'996'579	1'354'924'676
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	17'348'000	-200'000	-1.1%	17'548'000	17'026'621
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	598'000	-	0.0%	598'000	2'190'792
3650	Réévaluations, participations PA	-	-		-	3'395'563
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	72'752'862	5'062'432	7.5%	67'690'430	72'959'243
3690	Autres charges de transfert	21'634'471	14'494'760	203.0%	7'139'711	14'461'159
3699	Redistributions	-	-		-	-1'215
	Totaux intermédiaires	7'889'595'944	70'153'635	0.9%	7'819'442'309	7'943'887'051
37	Subventions à redistribuer	25'481'950	-1'826'700	-6.7%	27'308'650	271'594'598
3701	Cantons et concordats	170'500	-	0.0%	170'500	70'300
3702	Communes et groupes intercommunaux	757'500	-	0.0%	757'500	1'164'521
3704	Entreprises publiques	1'000'000	700'000	n.s.	300'000	245'862'650
3705	Entreprises privées	21'621'300	-1'826'700	-7.8%	23'448'000	20'340'689
3706	Organisations privées à but non lucratif	1'572'650	-700'000	-30.8%	2'272'650	4'156'437
3707	Ménages privés	360'000	-	0.0%	360'000	-
39	Facturations internes	15'691'030	102'280	0.7%	15'588'750	13'590'065
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	137'600	-4'900	-3.4%	142'500	155'147
3910	Prestations de service facturées en interne	15'553'430	107'180	0.7%	15'446'250	13'434'537
3930	Frais administratifs et d'exploitation facturés en interne	-	-		-	380
	Totaux généraux	7'930'768'924	68'429'215	0.9%	7'862'339'709	8'229'071'713

**Classification par nature des revenus de fonctionnement
Projet de budget 2016**

Nature	Libellés	Projet de budget 2016	Écart par rapport au Budget 2015		Budget 2015	Compte 2014
40	Revenus fiscaux	5'964'304'402	-16'434'311	-0.3%	5'980'738'713	6'144'555'744
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'654'220'000	-18'080'000	-0.7%	2'672'300'000	2'831'396'315
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	678'900'000	2'700'000	0.4%	676'200'000	695'712'187
4002	Impôts à la source, personnes physiques	502'515'689	-57'784'311	-10.3%	560'300'000	387'816'315
4008	Impôts des personnes	6'718'713	-	0.0%	6'718'713	6'742'057
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	14'600'000	1'800'000	14.1%	12'800'000	19'310'457
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	1'127'900'000	44'600'000	4.1%	1'083'300'000	1'156'823'519
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	305'300'000	-1'300'000	-0.4%	306'600'000	298'205'862
4019	Autres impôts directs, personnes morales	6'200'000	1'500'000	31.9%	4'700'000	9'905'226
4021	Impôts fonciers	184'400'000	1'200'000	0.7%	183'200'000	140'312'717
4022	Impôts sur les gains en capital	80'000'000	6'300'000	8.5%	73'700'000	55'707'602
4023	Droits de mutation et timbre	170'000'000	-	0.0%	170'000'000	161'900'016
4024	Impôts sur les successions et les donations	108'000'000	-	0.0%	108'000'000	261'495'101
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	13'500'000	-1'000'000	-6.9%	14'500'000	12'547'003
4030	Taxes routières	108'600'000	3'500'000	3.3%	105'100'000	105'252'390
4031	Impôts sur les bateaux	2'100'000	-	0.0%	2'100'000	-
4033	Impôts sur les chiens	1'350'000	130'000	10.7%	1'220'000	1'428'976
41	Patentes et concessions	29'914'745	-44'314'000	-59.7%	74'228'745	31'317'730
4100	Patentes	467'600	-	0.0%	467'600	423'586
4110	Part au bénéfice net de la BNS	-	-38'684'000	-100.0%	38'684'000	-
4120	Concessions	29'447'145	-5'630'000	-16.1%	35'077'145	30'894'144
42	Taxes	435'448'214	24'432'034	5.9%	411'016'180	392'060'183
4200	Taxes de compensation	300'000	300'000	-	-	-
4210	Emoluments pour actes administratifs	166'655'300	4'072'737	2.5%	162'582'563	150'535'626
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	3'349'485	-91'704	-2.7%	3'441'189	5'420'235
4221	Paiement pour prestations particulières	100'000	100'000	-	-	101'549
4230	Frais d'écolage	4'11'000	-49'580	-10.8%	460'580	316'025
4231	Taxes de cours	165'000	20'001	13.8%	144'999	160'317
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	95'836'897	14'737'679	18.2%	81'099'218	70'482'902
4250	Ventes	5'979'802	200'057	3.5%	5'779'745	5'879'480
4260	Remboursements et participations de tiers	63'519'107	-2'598'356	-3.9%	66'117'463	66'986'901
4270	Amendes	74'635'623	6'701'000	9.9%	67'934'623	70'177'121
4290	Autres taxes	24'496'000	1'040'200	4.4%	23'455'800	22'000'027
43	Revenus divers	88'970'303	-1'061'610	-1.2%	90'031'913	112'163'604
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	6'439'999	-44'001	-6.5%	6'886'000	2'203'264
4301	Actifs saisis	5'527'400	500'000	9.9%	5'027'400	2'921'548
4309	Autres revenus d'exploitation	34'795'997	-4'264'140	-10.9%	39'060'137	40'295'942
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	15'125'762	5'299'013	53.9%	9'826'749	13'428'448
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	13'879'223	-1'330'482	-8.7%	15'209'705	5'475'968
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	-	-	-	-	21'400
4329	Autres variations de stocks	2'500	-	0.0%	2'500	187'075
4390	Autres revenus	13'199'422	-820'000	-5.8%	14'019'422	47'629'958
44	Revenus financiers	262'679'685	8'236'111	3.2%	254'443'574	245'116'025
4400	Intérêts des liquidités	116'390	-182'227	-61.0%	298'617	161'700
4401	Intérêts des créances et comptes courants	112'545'940	-7'669'071	-6.4%	120'215'011	103'113'626
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	3'261'333	-80'000	-2.4%	3'341'333	480'452
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	1'073	-	0.0%	1'073	898'037
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	-	-	-	-	20'436
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	10'630'147	4'500'000	73.4%	6'130'147	910'619
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	-	-	-	-	448'568
4420	Dividendes	4'706'100	-713'900	-13.2%	5'420'000	4'762'134
4450	Revenus provenant de prêts PA	663'343	-3'646	-0.5%	666'989	641'747
4451	Revenus provenant de participations PA	74'216'189	17'894'189	31.8%	56'322'000	63'963'106
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public, co	3'240'000	9'200	0.3%	3'230'800	3'353'466
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	52'719'170	-5'513'164	-9.5%	58'232'334	65'713'154
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	580'000	-5'270	-0.9%	585'270	648'981
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	3'177'127	-319'633	-9.1%	3'496'760	2'795'822
4501	Prélèvements provenant de fonds des capitaux de tiers	3'177'127	-319'633	-9.1%	3'496'760	2'795'822
46	Revenus de transferts	1'035'383'373	16'137'420	1.6%	1'019'245'953	1'022'153'250
4600	Parts aux revenus de la Confédération	452'576'061	11'433'061	2.6%	441'143'000	457'855'339
4610	Dédommagements de la Confédération	79'415'468	-3'443'194	-4.2%	82'858'662	73'018'123
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	19'685'652	-181'849	-0.9%	19'867'501	13'528'686
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	15'171'437	5'638	0.0%	15'165'799	14'019'345
4614	Indemnités des entreprises publiques	7'000	-	0.0%	7'000	-
4620	RPT de la Confédération	107'387'527	173'672	0.2%	107'213'855	107'158'920
4630	Subventions de la Confédération	297'340'712	3'150'589	1.1%	294'190'123	283'169'505

**Classification par nature des revenus de fonctionnement
Projet de budget 2016**

Nature	Libellés	Projet de budget 2016	Écart par rapport au Budget 2015		Budget 2015	Compte 2014
4631	Subventions des cantons et des concordats	-	-		-	105'000
4634	Subventions des entreprises publiques	2'002'000	350'000	21.2%	1'652'000	2'162'688
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	18'362'837	910'487	5.2%	17'452'350	17'621'442
4690	Autres revenus de transferts	41'830'679	2'135'016	5.4%	39'695'663	53'514'202
4699	Redistributions	1'604'000	1'604'000		-	-
	Totaux intermédiaires	7'819'877'849	-13'323'989	-59.5%	7'833'201'838	7'950'162'359
47	Subventions à redistribuer	25'481'950	-1'826'700	-6.7%	27'308'650	271'594'598
4700	Subventions à redistribuer par la Confédération	25'481'950	-1'826'700	-6.7%	27'308'650	162'701'375
4701	Subventions à redistribuer par les cantons et les concordats	-	-		-	108'893'223
49	Facturations internes	15'691'030	102'280	0.7%	15'588'750	13'590'065
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	434'200	291'700	204.7%	142'500	154'726
4910	Prestations de services	15'256'830	-189'420	-1.2%	15'446'250	13'435'338
	Totaux généraux	7'861'050'829	-15'048'409	-0.2%	7'876'099'238	8'235'347'021

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Projet de budget 2016**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement
30	Charges de personnel	2'343'296'857	1'184'377'053	37'709'907	19'748'153	9'018'764	6'267'972	38'170'126
3000	Salaires des autorités et juges	35'845'049	-	-	-	-	-	-
3001	Paiements aux autorités et juges	11'132'266	154'495	-	34'245	29'013	31'867	163'000
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'052'871'671	208'282'216	30'616'983	16'157'635	7'372'294	5'113'476	30'808'263
3018	Nature technique - personnel administratif	-5'372'148	-1'052'528	-149'745	-78'994	-39'052	-26'968	-160'388
3020	Salaires des enseignants	746'091'798	745'832'010	-	-	-	-	-
3028	Nature technique - enseignants	-3'657'425	-3'656'067	-	-	-	-	-
3030	Travailleurs temporaires	666'281	392'000	-	-	-	-	-
3049	Autres indemnités	50'789'549	18'530'029	63'277	35'667	16'417	11'394	324'215
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	122'290'160	62'868'677	1'971'357	1'042'710	476'441	331'229	2'010'392
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	249'409'312	126'253'180	4'028'406	2'125'737	966'646	670'014	4'029'643
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'166'025	2'142'021	67'144	35'514	16'227	11'281	68'483
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	46'400'939	23'854'449	747'999	395'640	180'777	125'679	762'810
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	10'171'026	-	-	-	-	-	-
3059	Autres cotisations patronales	-1'345'717	-1'170'587	-	-	-	-	-
3060	Pensions	4'143'784	-	-	-	-	-	-
3064	Rentes transitoires	3'029'651	-	-	-	-	-	-
3069	Autres prestations de l'employeur	2'631'111	-	-	-	-	-	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	9'699'752	1'368'926	325'000	-	-	-	-
3091	Recrutement du personnel	335'736	1'300	-	-	-	-	-
3099	Autres charges de personnel	3'998'037	576'933	39'486	-	-	-	163'708
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	558'544'975	52'961'896	1'553'077	6'696'055	4'710'165	3'135'566	18'782'375
3100	Matériel de bureau	15'381'213	11'286'586	146'400	42'282	10'722	8'280	98'576
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	7'181'421	220'867	5'000	4'180	140	93	578'479
3102	Imprimés, publications	4'211'317	799'367	46'000	14'717	24'804	18'537	104'780
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'500'095	596'436	13'500	6'537	1'234	1'298	41'200
3104	Matériel didactique	3'175'349	3'111'249	-	-	-	-	-
3105	Denrées alimentaires	6'921'522	1'760'466	-	-	-	-	4'208
3106	Matériel médical	474'020	93'000	1'500	-	-	-	-
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'037'549	533'600	-	-	-	-	205'048
3110	Meubles et appareils de bureau	474'598	255'628	2'000	178	574	382	44'790
3111	Machines, appareils et véhicules	364'852	30'260	-	-	-	-	62'500
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'784'282	8'100	-	-	-	-	52'300
3113	Matériel informatique	285'577	13'600	1'000	-	-	-	6'000
3116	Appareils médicaux	87'000	10'000	-	-	-	-	-
3118	Immobilisations incorporelles	20'000	-	-	-	-	-	2'000
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'377'298	498'419	2'000	238	3'184	2'123	15'138
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	29'827'138	-	-	-	-	-	84'117
3130	Prestations de services de tiers	87'463'382	20'144'389	279'800	424'133	381'543	274'732	1'264'025
3131	Planifications et projections de tiers	13'400'865	-	-	-	-	-	584'189
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	57'146'451	7'023'755	578'877	85'833	67'849	72'516	7'022'250
3133	Charges d'utilisations informatiques	581'017	-	-	-	-	-	1'640
3134	Primes d'assurances choses	5'169'027	889'823	-	-	-	-	6'800
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	11'619'590	3'500	-	-	-	-	-
3137	Impôts et taxes	563'620	56'709	-	-	-	-	132'738
3138	Cours, examens et conseils	49'500	23'000	-	-	-	-	-
3139	Examens de fin d'apprentissage	1'000	-	-	-	-	-	-
3140	Entretien des terrains	6'520'210	-	-	-	-	-	2'285'876
3141	Entretien des routes	8'603'563	-	-	-	-	-	-
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'098'000	-	-	-	-	-	5'098'000
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	940'000	-	-	-	-	-	-
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	42'833'175	-	-	-	-	-	363'500
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	428'400	-	-	-	-	-	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	597'289	515'260	11'500	-	-	-	2'758
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'179'600	186'201	10'000	6'680	1'914	1'276	223'651
3153	Entretien informatique (matériel)	4'418'594	1'000	6'000	-	-	-	-
3156	Entretien des appareils médicaux	53'000	52'000	-	-	-	-	-
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	21'001'666	219'200	7'500	-	-	-	27'000
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'869'294	133'989	-	-	-	-	8'090
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	46'771'263	36'877	6'500	-	-	-	7'800
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'607'990	3'131'507	132'000	29'346	10'302	8'448	73'431
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	426'596	206'830	-	-	-	-	17'164
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'720'865	1'188'340	63'500	33'909	16'228	16'424	334'627
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'802'839	2'622'839	-	-	-	-	-
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-18'989'462	-3'293'742	-	-1'230	-988	-784	-
3180	Réévaluations sur créances	17'744'083	110'628	-	1'377'722	1'063'937	693'338	7'100
3181	Pertes sur créance effectives	129'272'966	472'213	60'000	4'671'528	3'128'723	2'038'902	11'600
3190	Prestations de dommages et intérêts	2'059'361	-	130'000	-	-	-	10'000
3192	Indemnisation de droits	1'000	-	-	-	-	-	1'000
3199	Autres charges d'exploitation	18'487'000	20'000	50'000	-	-	-	-

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Projet de budget 2016

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
49'826'505	477'754'251	121'988'000	34'151'359	18'093'608	18'333'336	63'253'991	4'620'323	47'670'400	207'419'926	4'893'184	30
-	-	33'039'990	-	-	-	-	-	2'805'059	-	-	3000
421'000	10'614	4'329'373	8'000	229'500	164'660	8'500	158'361	5'096'147	172'090	121'400	3001
40'450'599	347'415'156	62'122'044	27'503'007	14'545'067	14'820'970	51'808'445	3'533'132	28'136'998	160'287'095	3'898'291	3010
-205'213	-1'810'731	-323'036	-138'339	-76'115	-76'941	-273'868	-13'772	-120'984	-807'483	-17'991	3018
-	-	-	-	-	-	-	-	-	259'788	-	3020
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1'358	-	3028
-	-	150'000	-	-	7'000	-	-	20'000	97'281	-	3030
79'532	29'666'624	200'038	550'976	73'075	39'106	125'624	137'085	56'220	873'018	7'253	3049
2'630'968	24'223'483	6'417'571	1'803'028	953'803	965'179	3'336'249	246'323	2'323'654	10'430'238	258'859	3050
5'316'022	53'490'621	13'045'418	3'587'396	1'894'166	1'943'951	6'799'026	421'552	3'591'328	20'733'053	513'152	3052
89'627	825'290	218'551	61'425	32'497	32'876	113'631	8'393	79'159	355'087	8'820	3053
998'275	9'191'200	2'435'045	684'128	361'903	366'223	1'265'884	93'463	881'671	3'957'574	98'219	3054
-	10'156'026	-	-	-	-	-	-	15'000	-	-	3056
-	-	-3'994	-	-	-	-	-	-3'115	-168'021	-	3059
-	-	-	-	-	-	-	-	4'312'868	-169'084	-	3060
-	-	-2'421'111	-	-	-	-	-	-	5'450'762	-	3064
-	-	2'631'111	-	-	-	-	-	-	-	-	3069
-	3'473'859	112'000	-	25'000	36'001	-	8'000	59'929	4'291'037	-	3090
-	-	35'000	-	10'471	-	-	2'586	-	286'379	-	3091
45'695	1'112'108	-	91'738	44'241	34'311	70'500	25'200	416'466	1'372'470	5'181	3099
15'624'973	97'335'565	43'321'404	24'123'817	4'425'827	2'454'399	97'219'722	1'763'370	-2'022'360	184'950'230	1'508'892	31
129'806	1'835'220	583'455	41'940	23'500	57'680	120'000	21'739	220'454	746'981	7'592	3100
2'750	4'383'505	-	1'323'480	10'843	5'000	2'000	214	-	644'605	264	3101
380'238	315'095	123'000	31'000	40'142	52'300	500'000	25'801	1'494'001	226'924	14'610	3102
17'861	192'939	285'000	5'980	8'116	9'300	15'000	6'632	113'902	179'841	5'319	3103
-	64'100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3104
-	5'155'608	-	1'020	-	-	-	-	-	209	11	3105
-	77'520	-	1'500	300'500	-	-	-	-	-	-	3106
27'200	970'037	-	10'120	143'000	11'600	-	3'000	4'000	129'878	66	3109
-	109'570	-	1'100	3'000	1'900	1'000	5'512	12'012	36'897	55	3110
-	177'000	10'000	75'000	592	-	4'000	1'000	3'000	1'500	-	3111
1'000	3'671'432	-	50'000	1'250	200	-	-	-	-	-	3112
-	8'400	-	-	5'000	-	-	-	15'000	236'347	230	3113
-	52'000	-	-	25'000	-	-	-	-	-	-	3116
-	4'000	-	-	11'000	-	-	-	3'000	-	-	3118
135	522'282	5'000	38'120	244'000	1'000	5'000	4'362	11'784	23'947	566	3119
3'000	7'500	-	3'564'083	-	-	-	-	-	26'168'438	-	3120
697'474	27'632'869	15'302'500	301'814	898'644	1'564'963	3'848'044	1'082'348	7'429'146	5'627'421	309'536	3130
10'288'934	-	-	23'040	-	-	-	-	1'004'702	1'500'000	-	3131
3'011'490	2'120'972	1'293'300	3'817'896	2'402'981	486'923	1'280'000	449'900	1'474'372	24'838'617	1'118'920	3132
-	8'110	-	100	-	-	-	-	355'000	216'112	55	3133
-	416'155	28'500	16'044	6'866	14'927	-	-	-	3'789'912	-	3134
-	11'597'763	-	-	7'366	9'532	-	-	766	663	-	3135
100'000	34'463	15'000	130'220	-	2'200	-	-	-	90'669	1'621	3137
-	25'000	-	-	1'500	-	-	-	-	-	-	3138
-	1'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3139
-	-	-	800'000	-	-	-	-	-	3'434'334	-	3140
-	-	-	8'582'563	-	-	-	-	-	21'000	-	3141
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3142
-	20'000	-	915'000	-	-	-	-	-	5'000	-	3143
-	39'000	-	20'000	-	-	-	-	-	42'410'675	-	3144
-	428'400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3149
1'000	40'602	3'500	1'020	1'000	1'900	-	-	4'208	14'530	11	3150
23'650	2'053'577	2'500	508'800	73'495	4'500	15'000	-	32'902	34'589	865	3151
-	2'000	-	-	-	-	-	-	60'000	4'349'594	-	3153
-	1'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3156
8'800	7'000	-	111'200	600	-	-	2'162	7'500	20'610'704	-	3158
266	285'360	8'000	20'600	3'400	-	605	-	895	1'407'574	515	3159
-	68'520	-	21'360	-	28'000	4'000	53'537	1'486	46'540'916	2'267	3160
148'995	874'941	246'000	63'390	33'560	55'600	45'000	10'591	84'847	643'542	16'490	3161
-	86'216	-	4'300	-	-	-	-	176	11'822	88	3169
162'374	1'563'443	259'136	386'280	148'253	86'874	80'073	41'991	671'638	653'963	13'812	3170
-	-	-	-	-	-	-	180'000	-	-	-	3171
-	-	-33'487	-	-781	-	-	-125'595	-15'026'975	-505'880	-	3179
-852'000	15'572'966	-	-90'000	1'000	-40'000	-	-	-	13'392	-14'000	3180
1'472'000	16'900'000	8'200'000	100'000	31'000	92'000	91'300'000	-	-	665'000	130'000	3181
-	10'000	-	1'906'847	-	-	-	-	-	2'514	-	3190
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3192
-	-	16'990'000	1'340'000	1'000	8'000	-	-	-	78'000	-	3199

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Projet de budget 2016**

Nature	Libellés	É T A T D E G E N È V E	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement
33	Amortissements du patrimoine administratif	388'647'070	5'854'274	13'525	-	62	-	4'896'012
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	352'068'104	5'652'448	13'525	-	62	-	4'661'624
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	36'578'966	201'826	-	-	-	-	234'388
34	Charges financières	226'447'729	-	-	-	-	-	-
3400	Intérêts passifs des engagements courants	22'527'300	-	-	-	-	-	-
3401	Intérêts passifs des engagements financiers à court terme	-3'000'000	-	-	-	-	-	-
3406	Intérêts passifs des engagements financiers	203'911'410	-	-	-	-	-	-
3409	Autres intérêts passifs	1'260'000	-	-	-	-	-	-
3420	Acquisition et administration de capital	750'000	-	-	-	-	-	-
3499	Autres charges financières	999'019	-	-	-	-	-	-
36	Charges de transfert	4'372'659'313	741'538'588	80'694'760	793'754'795	442'014'502	379'987'313	8'588'832
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	4'369'000	-	-	-	-	-	-
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	162'850	-	-	-	-	-	162'850
3610	Dédommagements à la Confédération	3'779'578	-	-	-	-	-	75'000
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	55'313'975	28'778'800	-	-	-	-	40'000
3612	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	23'888'820	-	-	-	-	-	7'625
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	1'000'000	-	-	-	-	-
3621	RPT aux cantons et concordats	352'915'700	-	-	-	-	-	-
3630	Subventions à la Confédération	-	-	-	-	-	-	-
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	104'983'995	102'511'811	-	-	-	196'844	-
3632	Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	10'909'450	4'677'000	-	-	-	-	93'300
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	14'000'000	-	14'000'000	-	-	-	-
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'827'002'995	416'957'933	-	78'001'454	17'997'600	58'929'317	271'260
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	20'901'550	-	-	-	1'569'026	-	1'983'524
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	426'606'299	89'404'289	-	8'666'015	105'571'066	112'849'081	2'923'437
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'414'491'768	78'766'613	54'750'000	706'587'326	313'905'858	208'012'071	-
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	17'348'000	-	-	500'000	-	-	-
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	598'000	598'000	-	-	-	-	-
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	72'752'862	18'844'142	-	-	2'970'952	-	2'218'125
3690	Autres charges de transfert	21'634'471	-	11'944'760	-	-	-	813'711
	Totaux intermédiaires	7'889'595'944	1'984'731'810	119'971'269	820'199'003	455'743'493	389'390'852	70'437'346
37	Subventions à redistribuer	25'481'950	-	-	1'200'000	-	-	22'812'550
3701	Cantons et concordats	170'500	-	-	-	-	-	50'500
3702	Communes et groupes intercommunaux	757'500	-	-	-	-	-	406'500
3704	Entreprises publiques	1'000'000	-	-	1'000'000	-	-	-
3705	Entreprises privées	21'621'300	-	-	-	-	-	21'621'300
3706	Organisations privées à but non lucratif	1'572'650	-	-	200'000	-	-	734'250
39	Facturations internes	15'691'030	255'017	5'500	280'575	14'355	9'570	402'222
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	137'600	-	-	-	-	-	23'070
3910	Prestations de service facturées en interne	15'553'430	255'017	5'500	280'575	14'355	9'570	379'152
	Totaux généraux	7'930'768'924	1'984'986'827	119'976'769	821'679'578	455'757'848	389'400'422	93'652'117

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Projet de budget 2016**

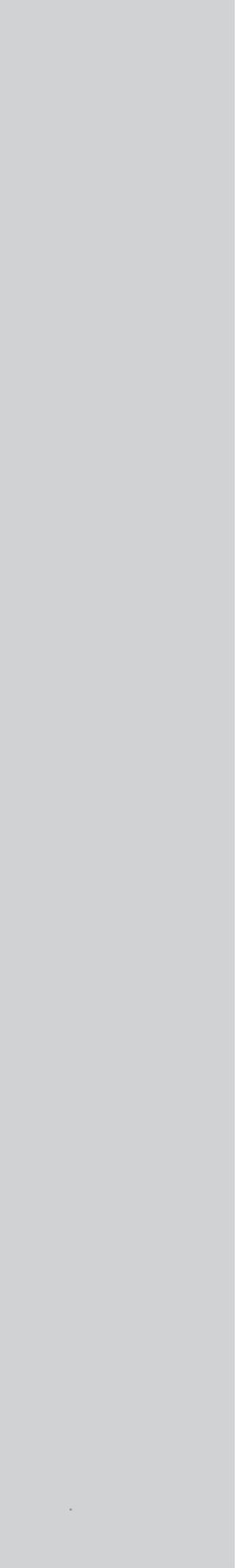
G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
1'353'980	4'891'453	2'063'250	60'624'277	454'050	98'727	61'854	99'334	243'724	307'525'766	466'782	33
587'700	4'857'611	278'353	60'624'277	454'050	98'727	61'854	99'334	151'633	274'060'124	466'782	3300
766'280	33'842	1'784'897	-	-	-	-	-	92'091	33'465'642	-	3320
-	380'442	5'000	-	-	-	225'443'710	-	576'517	42'060	-	34
-	-	5'000	-	-	-	22'522'300	-	-	-	-	3400
-	-	-	-	-	-	-3'000'000	-	-	-	-	3401
-	-	-	-	-	-	203'911'410	-	-	-	-	3406
-	-	-	-	-	-	1'260'000	-	-	-	-	3409
-	-	-	-	-	-	750'000	-	-	-	-	3420
-	380'442	-	-	-	-	-	-	576'517	42'060	-	3499
54'827'995	35'144'959	-	265'554'543	1'087'117'300	14'062'553	352'915'700	66'163'981	23'554'876	16'541'876	10'196'740	36
-	3'820'000	-	-	-	549'000	-	-	-	-	-	3600
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3602
-	1'097'578	-	2'600'000	7'000	-	-	-	-	-	-	3610
-	13'426'675	-	-	13'040'000	-	-	15'000	13'500	-	-	3611
126'195	15'000	-	21'200'000	2'330'000	-	-	-	210'000	-	-	3612
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3614
-	-	-	-	-	-	352'915'700	-	-	-	-	3621
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3630
-	99'000	-	-	561'100	-	-	-	-	-	1'615'240	3631
-	1'064'150	-	-	-	-	-	2'920'500	-	-	2'154'500	3632
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3633
-	9'961'734	-	235'130'224	999'929'569	6'802'686	-	1'883'744	1'137'474	-	-	3634
-	-	-	-	17'349'000	-	-	-	-	-	-	3635
869'861	5'150'946	-	6'504'675	23'086'939	6'255'351	-	60'248'837	5'055'902	19'900	-	3636
51'374'000	-	-	-	-	-	-	1'095'900	-	-	-	3637
-	-	-	-	-	-	-	-	16'848'000	-	-	3638
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3640
303'939	509'876	-	119'644	30'813'692	450'516	-	-	-	16'521'976	-	3660
2'154'000	-	-	-	-	5'000	-	-	290'000	-	6'427'000	3690
121'633'453	615'506'670	167'377'654	384'453'997	1'110'090'785	34'949'015	738'894'977	72'647'008	70'023'157	716'479'857	17'065'598	
-	231'000	-	-	-	-	-	-	-	38'400	1'200'000	37
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	120'000	3701
-	231'000	-	-	-	-	-	-	-	-	120'000	3702
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3704
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3705
-	-	-	-	-	-	-	-	-	38'400	600'000	3706
524'000	1'778'800	935'000	3'908'304	77'500	42'400	6'701'000	650	71'950	678'635	5'552	39
800	17'330	4'000	5'700	1'300	-	-	-	58'950	26'285	165	3900
523'200	1'761'470	931'000	3'902'604	76'200	42'400	6'701'000	650	13'000	652'350	5'387	3910
122'157'453	617'516'470	168'312'654	388'362'301	1'110'168'285	34'991'415	745'595'977	72'647'658	70'095'107	717'196'892	18'271'151	

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Projet de budget 2016**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement
40	Revenus fiscaux	5'964'304'402	-	-	-	-	-	-
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'654'220'000	-	-	-	-	-	-
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	678'900'000	-	-	-	-	-	-
4002	Impôts à la source, personnes physiques	502'515'689	-	-	-	-	-	-
4008	Impôts des personnes	6'718'713	-	-	-	-	-	-
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	14'600'000	-	-	-	-	-	-
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	1'127'900'000	-	-	-	-	-	-
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	305'300'000	-	-	-	-	-	-
4019	Autres impôts directs, personnes morales	6'200'000	-	-	-	-	-	-
4021	Impôts fonciers	184'400'000	-	-	-	-	-	-
4022	Impôts sur les gains en capital	80'000'000	-	-	-	-	-	-
4023	Droits de mutation et timbre	170'000'000	-	-	-	-	-	-
4024	Impôts sur les successions et les donations	108'000'000	-	-	-	-	-	-
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	13'500'000	-	-	-	-	-	-
4030	Taxes routières	108'600'000	-	-	-	-	-	-
4031	Impôts sur les bateaux	2'100'000	-	-	-	-	-	-
4033	Impôts sur les chiens	1'350'000	-	-	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	29'914'745	-	-	-	-	-	17'078'815
4100	Patentes	467'600	-	-	-	-	-	330'000
4120	Concessions	29'447'145	-	-	-	-	-	16'748'815
42	Taxes	435'448'214	19'815'496	315'476	1'855'440	53'764	18'075	18'711'483
4200	Taxes de compensation	300'000	-	-	-	-	-	300'000
4210	Emoluments pour actes administratifs	166'655'300	189'840	82'100	2'200	22'813	-	1'277'415
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	3'349'485	2'444'677	-	-	-	-	-
4221	Paielement pour prestations particulières	100'000	100'000	-	-	-	-	-
4230	Frais d'écolage	411'000	411'000	-	-	-	-	-
4231	Taxes de cours	165'000	25'000	-	-	-	-	-
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	95'836'897	469'440	-	-	-	-	3'451'860
4250	Ventes	5'979'802	1'864'980	-	-	-	-	571'030
4260	Remboursements et participations de tiers	63'519'107	14'310'559	233'376	1'853'240	30'951	18'075	10'209'578
4270	Amendes	74'635'623	-	-	-	-	-	142'600
4290	Autres taxes	24'496'000	-	-	-	-	-	2'759'000
43	Revenus divers	88'970'303	7'335'581	59'740	549'641	76'282	54'652	4'557'900
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	6'439'999	6'439'999	-	-	-	-	-
4301	Actifs saisis	5'527'400	-	-	-	-	-	-
4309	Autres revenus d'exploitation	34'795'997	858'660	29'740	549'641	76'282	54'652	4'057'900
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	15'125'762	-	-	-	-	-	500'000
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	13'879'223	-	-	-	-	-	-
4329	Autres variations de stocks	2'500	2'500	-	-	-	-	-
4390	Autres revenus	13'199'422	34'422	30'000	-	-	-	-
44	Revenus financiers	262'679'685	691	-	-	7'976	47'810	134'000
4400	Intérêts des liquidités	116'390	-	-	-	7'976	5'714	-
4401	Intérêts des créances et comptes courants	112'545'940	691	-	-	-	42'096	-
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	3'261'333	-	-	-	-	-	-
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	1'073	-	-	-	-	-	-
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	10'630'147	-	-	-	-	-	-
4420	Dividendes	4'706'100	-	-	-	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	663'343	-	-	-	-	-	-
4451	Revenus provenant de participations PA	74'216'189	-	-	-	-	-	-
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public, co	3'240'000	-	-	-	-	-	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	52'719'170	-	-	-	-	-	134'000
4472	Paielement pour utilisations des immeubles du PA	580'000	-	-	-	-	-	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	3'177'127	740'000	-	-	-	-	-
4501	Prélèvements provenant de fonds des capitaux de tiers	3'177'127	740'000	-	-	-	-	-
46	Revenus de transferts	1'035'383'373	55'746'111	45'271'236	144'842'326	66'469'892	55'718'485	4'142'965
4600	Parts aux revenus de la Confédération	452'576'061	-	-	-	-	-	-
4610	Dédommagements de la Confédération	79'415'468	-	31'764'760	-	-	-	217'000
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	19'685'652	6'585'000	-	-	-	1'700'000	70'000
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	15'171'437	350'000	-	-	-	-	28'000
4614	Indemnités des entreprises publiques	7'000	-	-	-	-	-	-
4620	RPT de la Confédération	107'387'527	-	-	-	-	-	-
4630	Subventions de la Confédération	297'340'712	41'386'000	-	139'800'000	56'954'542	47'807'682	3'635'467
4634	Subventions des entreprises publiques	2'002'000	1'860'000	-	39'000	21'000	40'000	-
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	18'362'837	454'911	6'476	-	-	-	160'498
4690	Autres revenus de transferts	41'830'679	5'110'200	13'500'000	5'003'326	9'494'350	6'170'802	32'000
4699	Redistributions	1'604'000	-	-	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	7'819'877'849	83'637'879	45'646'452	147'247'407	66'607'914	55'839'021	44'625'163
47	Subventions à redistribuer	25'481'950	-	-	1'200'000	-	-	22'812'550
4700	Subventions à redistribuer par la Confédération	25'481'950	-	-	1'200'000	-	-	22'812'550
49	Facturations internes	15'691'030	286'000	-	-	-	-	441'200
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	434'200	-	-	-	-	-	434'200
4910	Prestations de services	15'256'830	286'000	-	-	-	-	7'000
	Totaux généraux	7'861'050'829	83'923'879	45'646'452	148'447'407	66'607'914	55'839'021	67'878'913

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Projet de budget 2016**

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Etats-majors et prestations de moyens	Q Energie	Nature
-	-	-	-	100'000	-	5'964'204'402	-	-	-	-	40
-	-	-	-	-	-	2'654'220'000	-	-	-	-	4000
-	-	-	-	-	-	678'900'000	-	-	-	-	4001
-	-	-	-	-	-	502'515'689	-	-	-	-	4002
-	-	-	-	-	-	6'718'713	-	-	-	-	4008
-	-	-	-	-	-	14'600'000	-	-	-	-	4009
-	-	-	-	-	-	1'127'900'000	-	-	-	-	4010
-	-	-	-	-	-	305'300'000	-	-	-	-	4011
-	-	-	-	-	-	6'200'000	-	-	-	-	4019
-	-	-	-	-	-	184'400'000	-	-	-	-	4021
-	-	-	-	-	-	80'000'000	-	-	-	-	4022
-	-	-	-	-	-	170'000'000	-	-	-	-	4023
-	-	-	-	-	-	108'000'000	-	-	-	-	4024
-	-	-	-	-	-	13'500'000	-	-	-	-	4025
-	-	-	-	-	-	108'600'000	-	-	-	-	4030
-	-	-	-	-	-	2'100'000	-	-	-	-	4031
-	-	-	-	100'000	-	1'250'000	-	-	-	-	4033
-	35'730	-	-	8'200	-	12'360'000	-	280'000	152'000	-	41
-	-	-	-	7'600	-	130'000	-	-	-	-	4100
-	35'730	-	-	600	-	12'230'000	-	280'000	152'000	-	4120
30'247'269	197'213'128	32'656'043	29'855'068	6'270'343	12'374'379	76'353'937	525'535	1'448'887	7'097'829	636'062	42
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4200
22'499'110	108'501'388	12'740'000	151'000	3'021'200	11'689'747	5'232'277	-	547'510	149'700	549'000	4210
-	732'808	-	-	-	-	-	-	-	172'000	-	4220
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4221
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4230
-	-	-	-	-	-	-	140'000	-	-	-	4231
7'000	10'544'497	4'300	28'103'113	182'000	22'000	50'140'000	222'600	228'160	2'461'927	-	4240
34'644	1'837'783	305'805	50'000	47'670	-	-	-	417'890	850'000	-	4250
232'515	10'182'652	11'593'938	1'550'955	2'645'473	327'609	6'461'660	162'935	255'327	3'444'202	6'062	4260
257'000	65'414'000	8'012'000	-	374'000	335'023	-	-	-	20'000	81'000	4270
7'217'000	-	-	-	-	-	14'520'000	-	-	-	-	4290
1'900'000	6'175'000	5'940'000	4'031'749	23'361'250	348'080	3'965'000	-	368'527	23'841'301	6'405'600	43
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4300
-	-	5'000'000	-	527'400	-	-	-	-	-	-	4301
1'500'000	2'175'000	-	155'000	20'363'850	348'080	-	-	368'527	353'065	3'905'600	4309
400'000	-	740'000	3'876'749	-	-	-	-	-	9'609'013	-	4310
-	-	-	-	-	-	-	-	-	13'879'223	-	4311
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4329
-	4'000'000	200'000	-	2'470'000	-	3'965'000	-	-	-	2'500'000	4390
12'000'000	399'343	-	4'707'000	-	37'467'000	161'201'491	-	20	30'554'557	16'159'797	44
-	2'400	-	-	-	-	100'000	-	-	300	-	4400
-	-	-	-	-	-	112'439'000	-	20	64'133	-	4401
-	-	-	-	-	-	2'935'000	-	-	-	326'333	4407
-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'073	-	4409
-	-	-	-	-	-	10'630'147	-	-	-	-	4411
-	-	-	-	-	-	4'706'100	-	-	-	-	4420
-	316'943	-	-	-	-	346'400	-	-	-	-	4450
12'000'000	-	-	3'900'000	-	37'467'000	5'349'189	-	-	-	15'500'000	4451
-	-	-	-	-	-	3'240'000	-	-	-	-	4461
-	-	-	807'000	-	-	21'455'655	-	-	29'989'051	333'464	4470
-	80'000	-	-	-	-	-	-	-	500'000	-	4472
-	-	-	-	2'137'127	-	-	300'000	-	-	-	45
-	-	-	-	2'137'127	-	-	300'000	-	-	-	4501
2'748'397	67'486'289	-	41'909'336	-	1'999'158	534'558'527	150'000	65'000	14'275'651	-	46
-	-	-	25'405'061	-	-	427'171'000	-	-	-	-	4600
-	33'894'550	-	8'415'000	-	1'999'158	-	-	25'000	3'100'000	-	4610
-	11'330'652	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4611
-	14'793'437	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4612
-	7'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4614
-	-	-	-	-	-	107'387'527	-	-	-	-	4620
278'555	6'538'466	-	150'000	-	-	-	150'000	40'000	600'000	-	4630
-	-	-	-	-	-	-	-	-	42'000	-	4634
549'842	322'184	-	7'939'275	-	-	-	-	-	8'929'651	-	4660
1'920'000	600'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4690
-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'604'000	-	4699
46'895'666	271'309'490	38'596'043	80'503'153	31'876'920	52'188'617	6'752'643'357	975'535	2'162'434	75'921'338	23'201'459	
-	231'000	-	-	-	-	-	-	-	38'400	1'200'000	47
-	231'000	-	-	-	-	-	-	-	38'400	1'200'000	4700
190'000	8'604'700	872'200	4'590'230	-	-	100'000	-	-	606'700	-	49
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4900
190'000	8'604'700	872'200	4'590'230	-	-	100'000	-	-	606'700	-	4910
47'085'666	280'145'190	39'468'243	85'093'383	31'876'920	52'188'617	6'752'743'357	975'535	2'162'434	76'566'438	24'401'459	



Effectifs par politique publique et par département

Evolution du nombre de postes par politique publique (2014 à 2016)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés

POLITIQUE PUBLIQUE ETAT	Budget 2014	Budget 2015	Projet Budget 2016	Ecart Projet Budget 2016 vs Budget 2015	
				en nombre de postes	en %
A Formation	7'582.3	7'680.6	7'765.5	84.9	1.11%
B Emploi	291.4	290.5	289.9	-0.6	-0.21%
C Action sociale	169.6	176.2	166.2	-10.0	-5.69%
D Personnes âgées	66.2	65.5	75.7	10.2	15.62%
E Handicap	49.9	49.4	51.7	2.3	4.66%
F Environnement	263.2	264.4	263.7	-0.8	-0.29%
G Aménagement et logement	346.5	355.7	356.8	1.1	0.31%
H Sécurité et population	3'397.9	3'514.6	3'534.2	19.6	0.56%
I Justice	704.3	742.4	742.3	-0.0	0.00%
J Mobilité	255.9	254.5	261.3	6.8	2.68%
K Santé	118.5	117.9	120.1	2.2	1.87%
L Economie	136.3	133.5	134.3	0.8	0.60%
M Finance et impôts	522.8	514.9	514.9	0.0	0.00%
N Culture, sports et loisirs	25.5	25.7	26.7	1.0	3.98%
O Autorités et gouvernance	225.5	216.1	217.2	1.1	0.51%
P Etats-majors et prestations de moyen	1'248.5	1'316.1	1'316.1	0.0	0.00%
Q Energie	27.0	33.3	33.2	-0.0	-0.03%
Total général	15'431.2	15'751.2	15'869.9	118.7	0.75%

Entités contrôlées	Budget 2014	Budget 2015	Projet Budget 2016	Ecart Projet Budget 2016 vs Budget 2015	
				en nombre de postes	en %
A Formation (Université)	2'928.1	2'955.7	2'955.8	0.1	0.00%
C Action sociale (Hospice général)	834.7	834.7	886.3	51.6	6.18%
G Aménagement et logement (FPLC, FTI, FIDP)	56.3	62.9	64.9	2.0	3.18%
J Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'032.2	1'998.5	1'999.7	1.2	0.06%
K Santé (HUG & IMAD)	11'253.6	11'294.4	11'719.8	425.4	3.77%
L Economie (AIG & Palexpo SA)	1'045.7	1'105.8	1'105.8	-	0.00%
O Autorités et gouvernance (FIPOI)	50.4	56.0	57.5	1.5	2.68%
Q Energie (SIG)	1'626.0	1'623.4	1'615.0	-8.4	-0.52%
Total entités contrôlées	19'827.0	19'931.4	20'404.8	473.4	2.37%

Autres subventionnées	Budget 2014	Budget 2015	Projet Budget 2016	Ecart Projet Budget 2016 vs Budget 2015	
				en nombre de postes	en %
A Formation (HES)	890.4	921.7	947.6	25.9	2.81%
D Personnes âgées (EMS)	3'607.5	3'607.5	3'697.4	89.9	2.49%
E Handicap (EPI)	599.0	599.0	598.5	-0.5	-0.08%
K Santé (Joli-Mont & Montana)	238.0	245.2	245.2	-	0.00%
Total autres subventionnées	5'334.9	5'373.4	5'488.7	115.3	2.15%

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

*1 En attente d'une validation formelle par les gouvernances des entités.

*2 Avant prise en compte des décisions du CE.

**Evolution du nombre de postes par entités (2014 à 2016)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés**

ENTITES ETAT	Budget 2014	Budget 2015	Projet Budget 2016
PRE	185.5	182.8	185.6
DF	1'316.3	1'305.3	1'291.9
DIP	7'685.0	7'781.6	7'864.7
PAT	1'955.6	1'963.8	1'991.3
ENS	5'729.4	5'817.8	5'873.4
DSE	3'623.5	3'804.8	3'852.0
PAT	1'861.0	1'764.2	1'833.2
POL	1'762.5	2'040.6	2'018.8
DALE	440.4	449.9	446.3
DETA	696.0	701.3	703.3
DEAS	739.5	742.4	743.1
Total administration	14'686.2	14'968.1	15'086.8
SGGC	24.3	24.3	24.3
PJ	704.3	742.4	742.3
Total admin. 3 pouvoirs	15'414.7	15'734.7	15'853.4
CdC	16.5	16.5	16.5
Total général	15'431.2	15'751.2	15'869.9

Ecart Projet Budget 2016 vs Budget 2015	
en nombre de postes	en %
2.8	1.53%
-13.4	-1.03%
83.0	1.07%
27.5	1.40%
55.6	0.95%
47.2	1.24%
69.0	3.91%
-21.8	-1.07%
-3.6	-0.80%
1.9	0.28%
0.7	0.09%
118.7	0.79%
-	0.00%
-0.0	0.00%
118.7	0.75%
-	0.00%
118.7	0.75%

Entités contrôlées	Budget 2014	Budget 2015	Projet Budget 2016
UNIGE	2'928.1	2'955.7	2'955.8
HUG	9'656.8	9'626.6	*1/2 9'942.2
HG	834.7	834.7	*1/2 886.3
IMAD	1'596.8	1'667.8	*1/2 1'777.6
AIG	862.7	924.6	*1 924.6
TPG	1'870.5	1'834.1	1'833.8
SIG	1'626.0	1'623.4	1'615.0
FdP	161.7	164.4	165.9
FPLC	4.7	6.4	6.4
FTI	20.8	22.5	23.4
FIDP	30.8	34.0	35.1
FIPOI	50.4	56.0	57.5
Palexpo SA	183.0	181.2	*1 181.2
Total entités contrôlées	19'827.0	19'931.4	20'404.8

Ecart Projet Budget 2016 vs Budget 2015	
en nombre de postes	en %
0.1	0.00%
315.6	3.28%
51.6	6.18%
109.8	6.58%
-	0.00%
-0.3	-0.02%
-8.4	-0.52%
1.5	0.91%
-	0.00%
0.9	4.00%
1.1	3.24%
1.5	2.68%
-	0.00%
473.4	2.37%

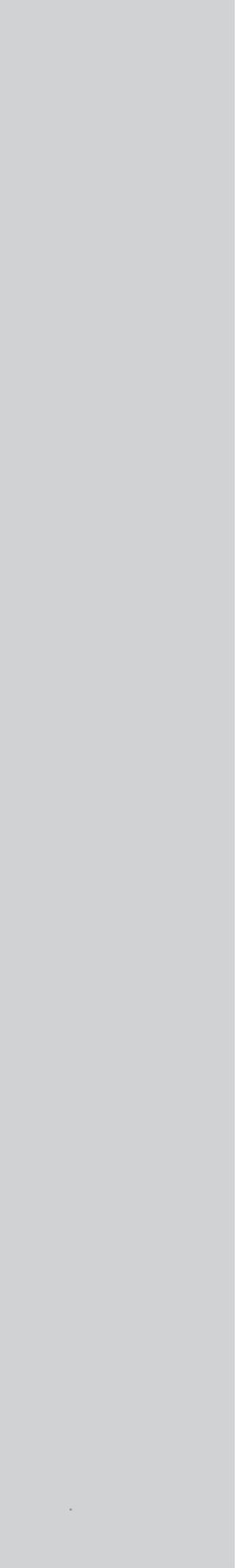
Autres subventionnées	Budget 2014	Budget 2015	Projet Budget 2016
HES	890.4	921.7	947.6
EPI	599.0	599.0	*1/2 598.5
EMS	3'607.5	3'607.5	*1/2 3'697.4
Joli-Mont & Montana	238.0	245.2	*1/2 245.2
Total autres subventionnées	5'334.9	5'373.4	5'488.7

Ecart Projet Budget 2016 vs Budget 2015	
en nombre de postes	en %
25.9	2.81%
-0.5	-0.08%
89.9	2.49%
-	0.00%
115.3	2.15%

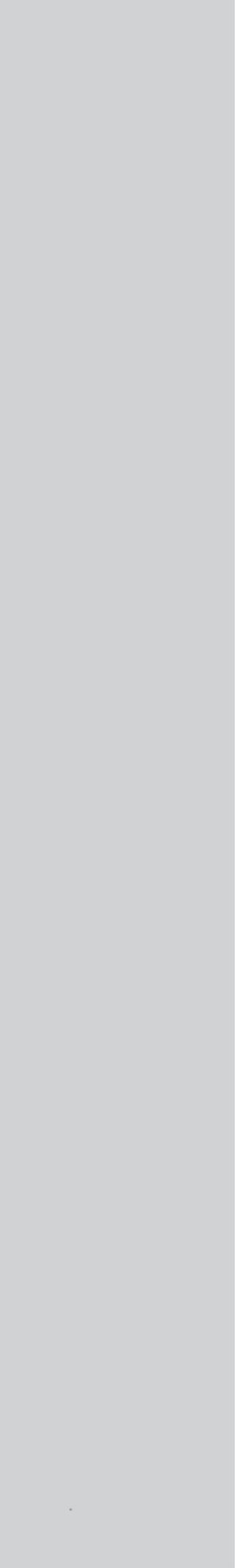
Tableau comprenant les ETP des magistrats.

*1 En attente d'une validation formelle par les gouvernances des entités.

*2 Avant prise en compte des décisions du CE.



Subventions accordées



SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2014 A 2016 PAR PROGRAMME

Les exercices 2014 et 2015 ont été retraités à des fins de comparaison (en grisé avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2016	VARIATION PB2016 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
	TOTAL PROGRAMMES					3'845'933'768	98'857'681	2.6%	3'747'076'087	3'712'468'674
	A01 Enseignement obligatoire et orientation					48'515	-490	-1.0%	49'005	49'005
dip	Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire		af			38'812	-392	-1.0%	39'204	39'204
dip	Fédération des associations de parents d'élèves du CO		af			9'703	-98	-1.0%	9'801	9'801
	A02 Enseignement secondaire II et formation continue					47'231'233	7'195'734	18.0%	40'035'499	46'166'040
dip	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)		ind	PL XXXXX	2019	2'227'142	-22'496	-1.0%	2'249'638	2'272'362
dip	École hôtelière de Genève		ind	PL 11316	2017	896'236	-9'053	-1.0%	905'289	914'433
dip	Centre de bilan Genève (CEBIG)		ind	PL 11316	2017	411'642	-4'158	-1.0%	415'800	420'000
dip	Association des répétiteurs AJETA		af	PL 11316	2017	1'599'840	-16'160	-1.0%	1'616'000	1'616'000
dip	Université ouvrière de Genève (UOG)		af	PL 11316	2017	1'022'695	-10'330	-1.0%	1'033'025	1'033'025
dip	Cours interentreprise - subvention pour la formation de base		af			5'478'410	-55'337	-1.0%	5'533'747	5'533'747
dip	Subventions pour cours à divers organismes		af			588'972	-5'949	-1.0%	594'921	611'048
dip	Université populaire du canton de Genève		af			140'693	-1'421	-1.0%	142'114	142'114
dip	Université du 3ème âge		af			67'580	-683	-1.0%	68'263	68'263
dip	Association Reliance		af			39'600	-400	-1.0%	40'000	40'000
dip	Fondation pour l'avenir		af			20'376	-206	-1.0%	20'582	20'582
dip	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)		ns			5'240'000	1'407'291	36.7%	3'832'709	3'885'709
dip	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC)		ns			3'766'530	-		3'766'530	3'024'000
dip	Subvention extraordinaire à la FFPC		ns			3'467'302	-		3'467'302	3'330'632
dip	Cours interentreprise hors canton - subv. pour la formation de base		ns			532'811	-		532'811	458'445
dip	Bourses d'études - enseignement postobligatoire		pp			16'728'404	5'000'000	42.6%	11'728'404	18'088'404
dip	Chèques formation		pp			4'820'000	904'636	23.1%	3'915'364	4'663'956
dip	Fonds spéciaux OFPC		pp			100'000	-		100'000	
dip	Bons repas cafétéria PO		pp			40'000	10'000	33.3%	30'000	22'320
dip	Fonds spéciaux formation professionnelle PO		pp			23'000	-		23'000	
dip	Appui social - postobligatoire		pp			20'000	-		20'000	21'000
	A03 Suivi éducatif et soutien aux familles					96'823'805	3'056'349	3.3%	93'767'456	96'020'008
dip	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	oui	ind	L 11223	2016	23'328'898	-143'073	-0.6%	23'471'971	23'526'496
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - éducation spécialisée	oui	ind	L 11466	2017	31'503'650	-355'714	-1.1%	31'859'364	31'733'042
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	oui	ind	L 11466	2017	7'922'874	-122'050	-1.5%	8'044'924	8'136'856
dip	Astural - éducation spécialisée	oui	ind	L 11466	2017	5'275'008	-82'108	-1.5%	5'357'116	5'423'471
dip	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	oui	ind	L 11466	2017	1'504'423	-22'308	-1.5%	1'526'731	1'544'611
dip	Atelier X	oui	ind	L 11466	2017	374'966	-4'124	-1.1%	379'090	382'312
dip	Enveloppe pour l'ouverture de nouvelles places d'éducation spécialisée		ind	L 11466	2017	248'397	-2'509	-1.0%	250'906	
dip	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)		ind			4'677'000	252'000	5.7%	4'425'000	3'988'000
dip	Pro Juventute Genève		af	L 11121	2016	370'809	-3'746	-1.0%	374'555	574'555
dip	Fondation suisse du service social international		af	L 11121	2016	337'906	-3'413	-1.0%	341'319	341'319
dip	Ecole des parents		af	L 11121	2016	307'013	-3'101	-1.0%	310'114	310'114
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances		af	L 11317	2017	346'500	-3'500	-1.0%	350'000	350'000

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2016	VARIATION PB2016 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
dip	Colonies de vacances - Association du scoutisme genevois		af	L 11317	2017	267'300	-2'700	-1.0%	270'000	270'000
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse		af	L 11317	2017	170'280	-1'720	-1.0%	172'000	172'000
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles		af	L 11317	2017	94'050	-950	-1.0%	95'000	95'000
dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande		af	L 11317	2017	82'170	-830	-1.0%	83'000	83'000
dip	Colonies de vacances - divers		af			471'108	35'645	8.2%	435'463	433'103
dip	Groupement genevois centres d'entraîn. aux méthodes d'éducation active		af			130'359	-1'317	-1.0%	131'676	131'676
dip	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)		af			126'139	-1'274	-1.0%	127'413	127'413
dip	Soutien à l'enfance		af			96'739	-977	-1.0%	97'716	97'716
dip	Unions Chrésiennes de Genève		af			87'327	-882	-1.0%	88'209	88'209
dip	Frais de placements éducation spécialisée		pp			16'939'889	3'525'000	26.3%	13'414'889	16'097'397
dip	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)		pp			1'800'000	-		1'800'000	1'821'420
dip	Fonds animation jeunesse		pp			280'000	-		280'000	280'416
dip	Appui social mineurs		pp			71'000	-		71'000	11'882
dip	Fonds Lombard		pp			10'000	-		10'000	
	A04 Hautes écoles					484'408'877	4'348'909	0.9%	480'059'968	450'562'211
dip	Université de Genève	oui	ind	PL XXXXX	2019	342'844'831	4'697'427	1.4%	338'147'404	319'223'537
dip	Institut de hautes études internationales et du développement		ind	L 11122	2016	15'342'228	-154'972	-1.0%	15'497'200	15'653'737
dip	Contribution intercantonale à la HESSO		ind			101'979'000	3'711'000	3.8%	98'268'000	93'542'000
dip	HES-SO Genève Conditions locales particulières	oui	ind			12'046'722	65'058	0.5%	11'981'664	9'846'432
dip	Fondation Hardt		af			38'812	-392	-1.0%	39'204	39'204
dip	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire		pp			9'529'496	-4'000'000	-29.6%	13'529'496	9'739'496
dip	HES-SO Genève Indemnités de stages		pp			2'627'788	30'788	1.2%	2'597'000	2'517'805
	A05 Enseignement spécialisé.					63'013'416	2'682'011	4.4%	60'331'405	61'578'614
dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	oui	ind	L 11294	2017	15'797'319	1'407'435	9.8%	14'389'884	14'467'984
dip	Fondation Ensemble - secteur mineurs	oui	ind	L 11294	2017	7'249'016	-107'397	-1.5%	7'356'413	7'438'910
dip	Fondation SGIPA - secteur mineurs	oui	ind	L 11294	2017	4'621'362	-69'956	-1.5%	4'691'318	4'748'991
dip	Astural - enseignement spécialisé	oui	ind	L 11466	2017	4'832'603	-75'222	-1.5%	4'907'825	4'966'504
dip	L'ARC, une autre école	oui	ind	L 11466	2017	2'391'388	-35'568	-1.5%	2'426'956	2'422'750
dip	La Voie lactée	oui	ind	L 11466	2017	1'536'414	-22'034	-1.4%	1'558'448	1'576'568
dip	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	oui	ind	L 11466	2017	1'028'278	-15'247	-1.5%	1'043'525	1'055'746
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - enseignement spécialisé	oui	ind	L 11466	2017		-			410'464
dip	Subsides pour la formation scolaire spéciale		pp			21'985'036	1'600'000	7.8%	20'385'036	21'201'323
dip	Frais de placements enseignement spécialisé		pp			3'572'000	-		3'572'000	3'289'375
	A06 Programme transversal à la politique A					791'800	-5'775	-0.7%	797'575	693'728
dip	Contribution à la promotion de la paix +		af			244'253	-2'467	-1.0%	246'720	240'602
dip	Vivre Ensemble		af			194'060	-1'960	-1.0%	196'020	181'950
dip	Subventions ponctuelles DIP		af			133'487	-1'348	-1.0%	134'835	133'300
dip	Subvention à la restauration collective		pp			220'000	-		220'000	137'876
	B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois					68'750'000	-		68'750'000	68'293'697
deas	Participation Cantonale LACI		ns			14'000'000	-		14'000'000	13'819'000
deas	Mesures cantonales en faveur du chômage		pp			53'750'000	-		53'750'000	52'774'667
deas	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées		pp			1'000'000	-		1'000'000	1'700'030
	C01 Accès à l'assurance-maladie					342'878'735	16'238'090	5.0%	326'640'645	321'893'224
deas	ASSUAS - association suisse des assurés		af			39'368	-398	-1.0%	39'766	39'766
deas	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés		af			39'368	-398	-1.0%	39'766	39'766

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2016	VARIATION PB2016 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
deas	Subsides aux assurés à ressources modestes		pp			292'499'999	6'238'886	2.2%	286'261'113	277'268'418
deas	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées		pp			50'300'000	10'000'000	24.8%	40'300'000	44'545'274
	C02 Soutien à la famille					56'894'580	8'947'664	18.7%	47'946'916	49'040'538
deas	Office protestant de consultations conjugales et familiales		af			182'059	-1'839	-1.0%	183'898	187'887
deas	Maison genevoise des médiations		af			125'966	-1'272	-1.0%	127'238	129'999
deas	Association couple et famille		af			113'172	-1'143	-1.0%	114'315	116'795
deas	Association des familles monoparentales		af			101'854	-1'029	-1.0%	102'883	105'114
deas	Compagna		af			34'444	-348	-1.0%	34'792	35'547
deas	Pro-filia Genève		af			29'769	-301	-1.0%	30'070	30'723
deas	Commission cantonale de la famille		ns				-			431
deas	Allocations familiales pour personnes non actives		pp			35'000'000	4'000'000	12.9%	31'000'000	33'467'771
deas	Prestations complémentaires familiales		pp			14'554'408	3'486'428	31.5%	11'067'980	10'473'232
deas	Aides sociales FAM		pp			6'252'908	1'467'168	30.7%	4'785'740	4'073'039
deas	Allocations familiales dans l'agriculture		pp			500'000	-		500'000	420'000
	C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale					347'783'413	5'624'796	1.6%	342'158'617	346'330'013
deas	Centre genevois de consultation LAVI	oui	ind	L 11058	2016	1'154'927	-13'058	-1.1%	1'167'985	1'176'101
deas	Association Argos	oui	ind	L 11101	2016	2'700'473	-30'565	-1.1%	2'731'038	2'751'698
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale	oui	ind	L 11307	2017	62'401'163	-1'927'793	-3.0%	64'328'956	64'756'174
deas	Fondation Phénix		af	L 10971	2016	363'608	-3'673	-1.0%	367'281	367'281
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG)		af	L 11054	2016	884'451	-8'934	-1.0%	893'385	893'385
deas	Centre social protestant de Genève (CSP)		af	L 11054	2016	637'111	-6'435	-1.0%	643'546	643'546
deas	Caritas Genève		af	L 11054	2016	447'139	-4'517	-1.0%	451'656	451'656
deas	Entreprise sociale l'Orangerie		af	L 11059	2016	241'750	-2'442	-1.0%	244'192	244'192
deas	Diverses actions sociales ponctuelles		af			512'261	-5'174	-1.0%	517'435	408'090
deas	Intégration pour tous (IPT)		af			188'192	-1'901	-1.0%	190'093	190'093
deas	Carrefour prison		af			171'977	-1'737	-1.0%	173'714	173'714
deas	Association pour le patrimoine industriel (API)		af			148'391	-1'499	-1.0%	149'890	149'890
deas	Tél 143 la main tendue		af			125'592	-1'269	-1.0%	126'861	126'861
deas	Antenne drogue famille		af			35'378	-357	-1.0%	35'735	35'735
deas	Hospice Général - Prestations - Action Sociale		pp			275'200'000	7'634'150	2.9%	267'565'850	271'366'033
deas	LAVI indemnités		pp			1'290'000	-		1'290'000	822'400
deas	LAVI - Prestations destinées aux victimes		pp			881'000	-		881'000	881'000
deas	Remise de cotisations AVS		pp			400'000	-		400'000	892'164
	C04 Protection des personnes adultes sous curatelle					40'000	-		40'000	8'968
deas	Appui social - SPAd		pp			40'000	-		40'000	8'968
	C05 Actions en matière d'asile et de migration					46'158'067	10'550'386	29.6%	35'607'681	37'539'327
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	oui	ind	L 11307	2017	15'600'291	1'479'302	10.5%	14'120'989	14'214'769
deas	Pluriels - Centre de consultation d'études ethnopsychologiques		af	L 11013	2016	231'290	-2'337	-1.0%	233'627	233'627
deas	Appartenances - Genève		af			93'501	-944	-1.0%	94'445	94'445
deas	Elisa Asile		af			49'211	-497	-1.0%	49'708	49'708
deas	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile		af			14'763	-149	-1.0%	14'912	14'912
deas	Hospice Général - Prestations - Asile		pp			29'669'011	9'075'011	44.1%	20'594'000	22'492'641
deas	Programme cantonal d'aide au retour		pp			500'000	-		500'000	439'225

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2016	VARIATION PB2016 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
	D01 Mise en oeuvre et conduite des actions (personnes âgées)					125'326'792	1'870'222	1.5%	123'456'570	130'105'297
deas	EMS - Maison de Vessy	oui	ind	L 11271	2017	7'727'169	630'678	8.9%	7'096'491	7'103'334
deas	EMS - Val Fleury	oui	ind	L 11271	2017	6'548'421	-93'207	-1.4%	6'641'628	6'682'053
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	oui	ind	L 11271	2017	6'145'048	-68'835	-1.1%	6'213'883	6'197'108
deas	EMS - Butini	oui	ind	L 11271	2017	4'238'316	-59'443	-1.4%	4'297'759	4'317'379
deas	EMS - Les Châtaigniers	oui	ind	L 11271	2017	3'809'190	-56'286	-1.5%	3'865'476	3'883'227
deas	EMS - Le Prieuré	oui	ind	L 11271	2017	3'720'253	710'954	23.6%	3'009'299	3'026'456
deas	EMS - Les Charmettes	oui	ind	L 11271	2017	3'100'805	-97'140	-3.0%	3'197'945	3'214'618
deas	EMS - La Terrassière	oui	ind	L 11271	2017	3'020'130	-7'008	-0.2%	3'027'138	3'039'208
deas	EMS - Eynard Fatio	oui	ind	L 11271	2017	2'909'906	-43'070	-1.5%	2'952'976	2'968'266
deas	EMS - Résidence de Bon Séjour	oui	ind	L 11271	2017	2'790'051	-41'920	-1.5%	2'831'971	2'842'645
deas	EMS - Les Charmilles	oui	ind	L 11271	2017	2'722'128	-30'492	-1.1%	2'752'620	2'752'952
deas	EMS - Le Nouveau-Kermont	oui	ind	L 11271	2017	2'697'848	-39'216	-1.4%	2'737'064	2'751'293
deas	EMS - Châtelaine	oui	ind	L 11271	2017	2'643'233	-37'945	-1.4%	2'681'178	2'690'396
deas	EMS - Résidence Les Tilleuls	oui	ind	L 11271	2017	2'585'757	-37'358	-1.4%	2'623'115	2'638'497
deas	EMS - Foyer St-Paul	oui	ind	L 11271	2017	2'380'052	-333'903	-12.3%	2'713'955	2'829'806
deas	EMS - Liotard	oui	ind	L 11271	2017	2'367'562	-33'517	-1.4%	2'401'079	1'395'239
deas	EMS - De la Rive	oui	ind	L 11271	2017	2'361'247	-33'443	-1.4%	2'394'690	2'403'135
deas	EMS - Notre Dame	oui	ind	L 11271	2017	2'295'707	-33'188	-1.4%	2'328'895	2'335'586
deas	EMS - St-Loup - Vandelle	oui	ind	L 11271	2017	2'232'155	-31'979	-1.4%	2'264'134	2'272'670
deas	EMS - Résidence Fort Barreau	oui	ind	L 11271	2017	2'215'343	-32'010	-1.4%	2'247'353	2'257'699
deas	EMS - Résidence Les Arénières	oui	ind	L 11271	2017	2'164'888	-24'811	-1.1%	2'189'699	2'188'064
deas	EMS - Domaine de la Louvière	oui	ind	L 11271	2017	2'160'848	-32'177	-1.5%	2'193'025	2'202'985
deas	EMS - Résidence Vendée	oui	ind	L 11271	2017	2'130'693	-31'055	-1.4%	2'161'748	2'169'620
deas	EMS - La Petite Boissière	oui	ind	L 11271	2017	2'129'540	-23'942	-1.1%	2'153'482	2'154'634
deas	EMS - Foyer Vallon	oui	ind	L 11271	2017	2'110'754	-31'433	-1.5%	2'142'187	2'153'350
deas	EMS - Les Lauriers	oui	ind	L 11271	2017	2'091'530	-30'201	-1.4%	2'121'731	2'131'095
deas	EMS - Les Bruyères	oui	ind	L 11271	2017	2'085'107	-30'485	-1.4%	2'115'592	2'123'596
deas	EMS - Résidence des Franchises	oui	ind	L 11271	2017	2'066'000	-30'509	-1.5%	2'096'509	2'102'939
deas	EMS - Foyer Béthel	oui	ind	L 11271	2017	1'970'914	-27'939	-1.4%	1'998'853	1'475'474
deas	EMS - Pierre de la Fée	oui	ind	L 11271	2017	1'968'479	-28'369	-1.4%	1'996'848	2'005'539
deas	EMS - Les Pins	oui	ind	L 11271	2017	1'967'920	-28'241	-1.4%	1'996'161	2'004'943
deas	EMS - Poterie	oui	ind	L 11271	2017	1'960'495	-22'164	-1.1%	1'982'659	1'980'363
deas	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	oui	ind	L 11271	2017	1'942'123	-28'833	-1.5%	1'970'956	1'977'373
deas	EMS - Les Pervenches	oui	ind	L 11271	2017	1'931'139	-28'035	-1.4%	1'959'174	1'967'723
deas	EMS - Mouilles	oui	ind	L 11271	2017	1'873'509	-26'670	-1.4%	1'900'179	1'905'719
deas	EMS - Résidence Happy Days	oui	ind	L 11271	2017	1'872'243	-26'317	-1.4%	1'898'560	1'907'512
deas	EMS - La Provvidenza	oui	ind	L 11271	2017	1'750'549	-24'660	-1.4%	1'775'209	1'782'945
deas	EMS - Drize	oui	ind	L 11271	2017	1'705'274	-24'889	-1.4%	1'730'163	1'736'072
deas	EMS - Maison de la Tour	oui	ind	L 11271	2017	1'692'984	255'691	17.8%	1'437'293	1'437'596
deas	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	L 11271	2017	1'690'253	542'114	47.2%	1'148'139	8'428'876
deas	EMS - Résidence Saconnay	oui	ind	L 11271	2017	1'663'181	-24'368	-1.4%	1'687'549	1'694'947
deas	EMS - Résidence Jura	oui	ind	L 11271	2017	1'631'478	-23'845	-1.4%	1'655'323	1'662'613
deas	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	oui	ind	L 11271	2017	1'624'681	-23'436	-1.4%	1'648'117	1'657'053
deas	EMS - La Plaine	oui	ind	L 11271	2017	1'569'026	1'569'026			
deas	EMS - Plantamour	oui	ind	L 11271	2017	1'520'765	-22'377	-1.5%	1'543'142	1'546'839

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2016	VARIATION PB2016 / B2015			BUDGET 2015	COMPTES 2014
deas	EMS - Résidence Mandement	oui	ind	L 11271	2017	1'498'833	-22'309	-1.5%	1'521'142	1'526'398	
deas	EMS - Résidence de la Champagne	oui	ind	L 11271	2017	1'421'856	-21'193	-1.5%	1'443'049	1'508'818	
deas	EMS - Villa Mona	oui	ind	L 11271	2017	1'391'665	-15'222	-1.1%	1'406'887	1'408'396	
deas	EMS - Résidence Beauregard	oui	ind	L 11271	2017	1'357'349	-20'729	-1.5%	1'378'078	1'382'718	
deas	EMS - Les Mimosas	oui	ind	L 11271	2017	1'082'219	-16'141	-1.5%	1'098'360	1'102'422	
deas	EMS - Résidence Nant-d'Avril	oui	ind	L 11271	2017	1'010'960	-15'349	-1.5%	1'026'309	1'031'260	
deas	EMS - Le Léman	oui	ind	L 11271	2017	950'024	-13'972	-1.4%	963'996	967'637	
deas	EMS - La Méridienne	oui	ind	L 11271	2017	560'475	-7'806	-1.4%	568'281	571'361	
deas	EMS - Maison de Pressy	oui	ind	L 11271	2017		-			526'429	
deas	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS		af			49'500	-500	-1.0%	50'000	50'000	
deas	Pro Senectute		af			30'117	-304	-1.0%	30'421	30'421	
deas	Mesures de soutien aux personnes âgées (101 LAVS)		pp			189'100	-		189'100		
	D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées					313'716'758	11'835'920	3.9%	301'880'838	304'429'947	
deas	Prestations complémentaires fédérales - AVS		pp			244'150'659	7'029'805	3.0%	237'120'854	235'530'579	
deas	Prestations complémentaires cantonales - AVS		pp			61'545'523	3'695'277	6.4%	57'850'246	62'193'281	
deas	Prestations d'assistance - AVS		pp			4'976'277	1'042'703	26.5%	3'933'574	3'813'944	
deas	Abonnements TPG - AVS		pp			3'038'219	68'135	2.3%	2'970'084	2'892'143	
deas	Service social - AVS		pp			6'080	-		6'080		
	E01 Mise en oeuvre et conduite des actions (personnes handicapées)					171'975'242	-508'329	-0.3%	172'483'571	167'323'499	
deas	EPH - Clair-Bois - Adultes	oui	ind	L 11294	2017	19'305'545	-216'293	-1.1%	19'521'838	19'316'233	
deas	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	oui	ind	L 11294	2017	17'955'470	-271'458	-1.5%	18'226'928	18'341'942	
deas	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	oui	ind	L 11294	2017	9'742'774	-146'635	-1.5%	9'889'409	9'815'431	
deas	EPH - Etablissement publics pour l'intégration (EPI)	oui	ind	L 11295	2017	58'929'317	79'785	0.1%	58'849'532	58'043'111	
deas	EPH - Foyer Handicap	oui	ind	L 11295	2017	18'254'790	-199'789	-1.1%	18'454'579	18'507'571	
deas	EPH - Aigues-Vertes	oui	ind	L 11295	2017	17'424'895	-194'156	-1.1%	17'619'051	17'463'488	
deas	EPH - Fondation Trajets	oui	ind	L 11295	2017	6'759'668	-94'866	-1.4%	6'854'534	6'886'142	
deas	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	L 11295	2017	5'810'519	625'492	12.1%	5'185'027	1'795'762	
deas	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	oui	ind	L 11295	2017	4'655'525	3'173	0.1%	4'652'352	4'559'309	
deas	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	oui	ind	L 11295	2017	3'289'654	-42'364	-1.3%	3'332'018	3'287'172	
deas	EPH - Association La Corolle	oui	ind	L 11295	2017	2'964'312	-44'560	-1.5%	3'008'872	2'966'703	
deas	EPH - La Maison des Champs	oui	ind	L 11295	2017	1'811'181	-25'928	-1.4%	1'837'109	1'851'240	
deas	EPH - Réalise	oui	ind	L 11295	2017	675'768	-9'529	-1.4%	685'297	688'416	
deas	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	oui	ind	L 11295	2017	621'938	-9'638	-1.5%	631'576	637'925	
deas	EPH - Association Arcade 84	oui	ind	L 11295	2017	479'904	-7'108	-1.5%	487'012	489'668	
deas	EPH - Association Point du Jour	oui	ind	L 11295	2017	307'044	-4'501	-1.4%	311'545	310'816	
deas	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap		af			492'108	-4'971	-1.0%	497'079	29'769	
deas	CIIS - Subventions accord intercantonal		af			196'844	-1'988	-1.0%	198'832	89'553	
deas	Insieme Genève		af			186'890	27'825	17.5%	159'065	159'065	
deas	Association Autrement aujourd'hui		af			152'750	-1'543	-1.0%	154'293	154'293	
deas	Association Parole		af			123'027	-1'243	-1.0%	124'270	124'270	
deas	Association Actif		af			103'835	-1'049	-1.0%	104'884	104'884	
deas	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)		af			97'587	49'519	103.0%	48'068	48'068	
deas	Association Cérébral Genève		af			78'738	-795	-1.0%	79'533	79'533	
deas	Anyatas - Association pour personnes mentalement handicapées		af			39'368	-398	-1.0%	39'766	39'766	
deas	Association Danse habile		af			34'448	-348	-1.0%	34'796	34'796	
deas	Pro Mente Sana		af	L 11268	2017	201'764	-2'038	-1.0%	203'802	203'802	

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2016	VARIATION PB2016 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
deas	Fondation Cap loisirs		af	L 11269	2017	984'314	-9'943	-1.0%	994'257	994'257
deas	Pro Infirmis		af	L 11270	2017	295'265	-2'982	-1.0%	298'247	298'247
deas	Commission cantonale d'indication		ns				-			2'268
	E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées					208'012'071	9'845'202	5.0%	198'166'869	198'853'201
deas	Prestations complémentaires fédérales - AI		pp			135'985'582	7'191'456	5.6%	128'794'126	128'229'949
deas	Prestations complémentaires cantonales - AI		pp			67'936'351	2'273'631	3.5%	65'662'720	65'880'819
deas	Abonnements TPG - AI		pp			2'922'668	1'446'512	98.0%	1'476'156	3'104'457
deas	Prestations d'assistance - AI		pp			1'163'550	-1'066'397	-47.8%	2'229'947	1'637'975
deas	Service social - AI		pp			3'920	-		3'920	
	F01 Protection de l'environnement					5'000	-164'900	-97.1%	169'900	116'652
deta	Subventions associations diverses		af			5'000	5'000			
deta	Déchets information sensibilisation communes		ns			-	-100'000	-100.0%	100'000	86'652
deta	Déchets SADEC		ns			-	-69'900	-100.0%	69'900	30'000
	F03 Gestion des eaux					1'145'861	-2'850	-0.2%	1'148'711	1'165'052
deta	Barrage du seujet		af			173'250	-1'750	-1.0%	175'000	172'300
deta	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)		af			108'900	-1'100	-1.0%	110'000	106'547
deta	Fonds renaturation contrats rivières		ns			813'711	813'711			814'728
deta	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes		ns			50'000	-		50'000	50'000
deta	Fonds renaturation Foron		ns				-813'711	-100.0%	813'711	
deta	Fonds cantonal de renaturation : participation à des privés		ns				-			21'476
	F04 Nature et paysage					754'959	-10'300	-1.3%	765'259	706'036
deta	Fondation Neptune		af	L 11498	2018	253'459	-		253'459	253'459
deta	Faune		af			30'000	-		30'000	
deta	Biodiversité Nature et aux sites naturels		af			23'200	8'200	54.7%	15'000	
deta	Fonds forestier : subventions diverses		af			10'000	-		10'000	10'000
deta	Subventions associations diverses		af			-	-7'000	-100.0%	7'000	5'000
deta	Dégâts dus à la faune		ns			383'000	-		383'000	381'696
deta	Fonds forestier communes		ns			43'300	-		43'300	43'250
deta	Education à la nature		ns			10'000	-		10'000	7'000
deta	Pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc		ns			2'000	-		2'000	
deta	DGNP Nature et aux sites naturels		ns				-11'500	-100.0%	11'500	5'631
	F05 Politique agricole					4'179'412	-31'225	-0.7%	4'210'637	4'135'310
deta	Opage, promotion agricole		ind	L 10993	2016	2'480'878	-25'059	-1.0%	2'505'937	2'531'250
deta	Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)		ind	L 11495	2018	98'010	-990	-1.0%	99'000	100'000
deta	Vulgarisation AgriGenève		af	L 10984	2016	212'850	-2'150	-1.0%	215'000	215'000
deta	Vulgarisation divers +		af			198'000	-2'000	-1.0%	200'000	200'000
deta	Viticulture, Interprofession du Vignoble et des Vins des Genève (IVVG)		ns			94'050	-950	-1.0%	95'000	91'509
deta	Promotion de l'agriculture +		af			7'524	-10'076	-57.3%	17'600	7'600
deta	Contrôle des mesures paiements directs		af				-			48'000
deta	Améliorations structurelles		ns			527'600	-		527'600	479'493
deta	Contributions pour des prestations écologiques		ns			410'000	20'000	5.1%	390'000	318'481
deta	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF		ns			145'500	-10'000	-6.4%	155'500	144'199
deta	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs privés		ns			5'000	-		5'000	-222

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2016	VARIATION PB2016 / B2015	BUDGET 2015	COMPTES 2014
	G01 Logement et planification foncière					52'017'941	44'001 0.1%	51'973'940	51'818'091
dale	Cité Universitaire Extension		ind	L 10974	2015		-253'440 -100.0%	253'440	256'000
dale	Cité Universitaire		ind	L 10975	2015	593'941	247'441 71.4%	346'500	350'000
dale	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)		af			50'000	50'000		50'000
dale	Subvention au logement social		pp			51'374'000	-	51'374'000	51'162'091
	G02 Aménagement du territoire					27'920	-282 -1.0%	28'202	-
dale	OU Subventions diverses		af			27'920	-282 -1.0%	28'202	
	G03 Conformité des constructions et des chantiers					59'400	-600 -1.0%	60'000	60'000
dale	Association handicap architecture urbanisme (HAU)		af			59'400	-600 -1.0%	60'000	60'000
	G05 Protection du patrimoine bâti					2'292'600	-1'400 -0.1%	2'294'000	2'270'222
dale	Cathédrale St-Pierre		af			106'920	-1'080 -1.0%	108'000	108'000
dale	Musée habitat rural de Ballenberg		af			31'680	-320 -1.0%	32'000	32'000
dale	Subventions à la restauration des bâtiments		ns			2'154'000	-	2'154'000	2'130'222
	H01 Population, droit de cité et migration					5'703'876	-8'773 -0.2%	5'712'649	5'068'237
dse	Centre de contact suisse-immigrés		af	L 11277	2017	373'507	-3'773 -1.0%	377'280	377'280
dse	Camarada		af	L 11277	2017	287'100	-2'900 -1.0%	290'000	290'000
dse	Université populaire albanaise		af			108'900	-1'100 -1.0%	110'000	110'000
dse	Association Maison Kultura		af			99'000	-1'000 -1.0%	100'000	100'000
dse	PIC - Programme d'intégration cantonal		ns			3'456'369	-	3'456'369	3'728'391
dse	BIE Subventions accordées aux communes		ns			855'000	-	855'000	80'982
dse	BIE autres subventions		ns			180'000	-	180'000	179'784
dse	BIE cours de français		ns			170'000	-	170'000	27'800
dse	BIE cours de langue d'origine		ns			100'000	-	100'000	100'000
dse	BIE mandats de prestations		ns			74'000	-	74'000	74'000
	H02 Sécurité publique					10'012'454	-101'136 -1.0%	10'113'590	10'213'304
dse	Fondation des parkings		ind	L 11243	2016	9'772'934	-98'717 -1.0%	9'871'651	9'971'365
dse	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) (1)		af			164'951	-1'666 -1.0%	166'617	166'617
dse	Musique de la police		af			42'554	-430 -1.0%	42'984	42'984
dse	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman		af			32'015	-323 -1.0%	32'338	32'338
	H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement					99'000	-251'000 -71.7%	350'000	343'796
dse	Association la Pâquerette des Champs		af	L 11169	2016	-	-250'000 -100.0%	250'000	250'000
dse	Fondation romande de détention administrative		ns			99'000	-1'000 -1.0%	100'000	93'796
	H09 Sécurité civile et armée					460'500	10'000 2.2%	450'500	441'881
dse	PC instruction communes		af			119'150	-10'000 -7.7%	129'150	81'820
dse	PC matériel communes		af			90'000	-	90'000	91'527
dse	Musée militaire genevois		af			50'000	30'000 150.0%	20'000	54'000
dse	PC divers +		af			4'400	-	4'400	3'250
dse	Fédération des corps de sapeurs-pompiers		af			4'000	-	4'000	6'150
dse	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)		af			1'000	-	1'000	2'000
dse	PC matériel institutions privées		af			1'000	-	1'000	
dse	Jeunes sapeurs-pompiers		af			1'000	-	1'000	
dse	PC instruction institutions privées		af			650	-	650	
dse	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)		af			500	-	500	500
dse	ICF matériel et équipement		af			-	-	-	-44'342

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2016	VARIATION PB2016 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
dse	Rétribution des chefs de musique		ns			133'800	-10'000	-7.0%	143'800	157'892
dse	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales		ns			40'000	-		40'000	60'000
dse	Habillement et équipement des musiques cantonales		ns			15'000	-		15'000	29'085
	J01 Transports et mobilité					241'634'899	16'095'045	7.1%	225'539'854	223'424'726
deta	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)		ind	L 11530	2018	2'601'675	-26'280	-1.0%	2'627'955	2'793'370
deta	Transports Publics Genevois (TPG)		ind	L 11531	2018	223'759'000	15'759'000	7.6%	208'000'000	206'904'820
deta	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux		ind			9'000'000	-		9'000'000	8'978'744
deta	Unireso Frais communauté tarifaire		ind			400'000	-		400'000	400'000
deta	GLCT : Lignes transfrontalières		af			3'800'000	400'000	11.8%	3'400'000	3'105'331
deta	Indemnités aux TPN pour le trafic régional		af			226'826	-37'675	-14.2%	264'501	243'471
deta	Transports collectifs - subventions diverses +		af			103'000	-		103'000	101'000
deta	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF		ns			1'744'398	-		1'744'398	897'990
	J02 Infrastructures routières et de transports publics					-	-60'000	-100.0%	60'000	60'000
deta	Génie civil subventions diverses		af			-	-60'000	-100.0%	60'000	60'000
	K01 Réseau de soins					1'030'441'929	1'839'909	0.2%	1'028'602'020	1'011'991'150
deas	Cliniques de Jolimont et Montana	oui	ind	L 10860	2015	19'473'859	-219'469	-1.1%	19'693'328	19'297'017
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - fonctionnement	oui	ind	L 10865	2015	498'139'455	-6'233'484	-1.2%	504'372'939	490'220'634
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	oui	ind	L 10865	2015	188'126'910	-2'154'520	-1.1%	190'281'430	190'137'355
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	oui	ind	L 10865	2015	140'487'181	1'590'580	1.1%	138'896'601	138'614'642
deas	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)	oui	ind	L 11168	2015	153'002'164	5'629'285	3.8%	147'372'879	144'626'350
deas	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive	oui	ind	L 11168	2015	1'132'749	-11'075	-1.0%	1'143'824	1'141'398
deas	Foyer de jour Relais Dumas	oui	ind	L 11168	2015	739'458	65'141	9.7%	674'317	670'653
deas	Foyer de jour Le Caroubier	oui	ind	L 11168	2015	670'216	19'318	3.0%	650'898	651'004
deas	Foyer de jour l'Oasis	oui	ind	L 11168	2015	666'897	-4'245	-0.6%	671'142	692'537
deas	Foyer de jour Pavillon Butini	oui	ind	L 11168	2015	650'256	3'707	0.6%	646'549	645'864
deas	Foyer de jour Livada	oui	ind	L 11168	2015	621'860	17'740	2.9%	604'120	603'468
deas	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	oui	ind	L 11168	2015	610'149	-3'844	-0.6%	613'993	609'954
deas	Foyer de jour Soubeyran	oui	ind	L 11168	2015	606'146	-26'102	-4.1%	632'248	630'814
deas	Foyer de jour La Seymaz	oui	ind	L 11168	2015	597'263	-7'930	-1.3%	605'193	601'749
deas	Sitex SA		af	L 11168	2015	2'041'600	-20'622	-1.0%	2'062'222	1'818'000
deas	Coopérative de soins infirmiers		af	L 11168	2015	1'777'316	-17'953	-1.0%	1'795'269	1'795'269
deas	Sages-Femmes à domicile		af	L 11168	2015	542'000	-		542'000	542'000
deas	Le Chaperon rouge		af	L 11168	2015	415'700	-		415'700	415'700
deas	Unités d'accueil temporaire (UAT)		af			2'229'000	2'000'000	873.4%	229'000	82'149
deas	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé		af			792'000	-8'000	-1.0%	800'000	
deas	Programmes d'efficience du réseau de soins		af			700'000	700'000			
deas	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile	oui	af			598'896	284'028	90.2%	314'868	
deas	Programme Alzheimer		af			265'000	97'500	58.2%	167'500	167'300
deas	Actions ponctuelles d'aide à domicile		af			169'854	119'854	239.7%	50'000	44'080
deas	Proches aidants		af			150'000	-		150'000	
deas	Fondation IRIS		af			80'000	-		80'000	60'000
deas	Hospitalisations secteur privé		ns			15'120'000	120'000	0.8%	15'000'000	17'803'210
deas	Observatoire de la santé		ns			36'000	-		36'000	24'327
deas	Programmes intercantonaux K01		ns			-	-100'000	-100.0%	100'000	95'676

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2016	VARIATION PB2016 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
	K02 Régulation sanitaire					297'900	-		297'900	256'827
deas	Programme latin de don d'organes		ns			261'900	-		261'900	232'500
deas	Observatoire de la santé		ns			36'000	-		36'000	24'327
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					10'186'779	-120'471	-1.2%	10'307'250	9'999'635
deas	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein		af	L 10858	2015	1'080'000	-		1'080'000	1'080'000
deas	Carrefour Addictions - dime de l'alcool		af	L 11014	2016	1'396'200	-		1'396'200	1'396'200
deas	Association pour la prévention du tabagisme - Carrefour Addictions		af	L 11014	2016	347'790	-		347'790	347'790
deas	Action prévention du jeu		af	L 11014	2016	300'000	-		300'000	148'761
deas	Carrefour Addictions - prévention du jeu		af	L 11014	2016	154'800	-		154'800	154'800
deas	Première ligne		af	L 11016	2016	2'414'170	-		2'414'170	2'414'170
deas	Groupe sida - Genève		af	L 11016	2016	1'743'250	-		1'743'250	1'743'250
deas	Dialogai		af	L 11016	2016	694'750	-		694'750	694'750
deas	Boulevards		af	L 11016	2016	146'090	-		146'090	146'090
deas	Personnes vivant avec (PVA)		af	L 11016	2016	122'529	-77'471	-38.7%	200'000	200'000
deas	Action de promotion de la santé		af			479'000	-		479'000	464'715
deas	Fonds drogue DEAS		af			400'000	-		400'000	399'554
deas	Association fourchette verte		af			170'000	-		170'000	170'000
deas	Ligue genevoise contre le rhumatisme		af			131'000	-		131'000	130'000
deas	Croix-bleue genevoise		af			110'000	-		110'000	110'000
deas	Dime de l'alcool : actions de préventions		af			100'000	-		100'000	117'900
deas	Accompagnants hospitalisations psychiatriques		af			70'000	-		70'000	70'000
deas	Santé mentale		af			65'000	-		65'000	
deas	Programme de prévention des accidents par morsure		af			20'000	-		20'000	20'000
deas	Epizooties		af			-	-25'000	-100.0%	25'000	
deas	Fondation Health on the net		af			-	-		-	20'000
deas	Fondation sécurité des patients		ns			63'000	2'000	3.3%	61'000	60'164
deas	Programmes intercantonaux K03		ns			53'200	-		53'200	16'569
deas	Interassociation de sauvetage		ns			42'000	-		42'000	41'679
deas	ISOPHT		ns			41'000	-20'000	-32.8%	61'000	29'880
deas	Observatoire de la santé		ns			18'000	-		18'000	12'164
deas	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux		ns			15'000	-		15'000	11'200
deas	Académie chiropratique		ns			10'000	-		10'000	
	L01 Développement et soutien à l'économie					13'063'037	-533'313	-3.9%	13'596'350	14'475'226
dse	Eclosion		ind	L 10999	2016	1'470'150	-14'850	-1.0%	1'485'000	1'500'000
dse	Fondation d'aide aux entreprises (FAE)		ind	PL 11678	2019	5'332'536	-457'904	-7.9%	5'790'440	6'555'723
dse	Office de promotion industrielle (OPI)		ind	PL 11678	2019	1'576'981	-15'929	-1.0%	1'592'910	1'608'996
deta	Compagnie générale de navigation CGN		af	L 11267	2018	2'042'000	-18'000	-0.9%	2'060'000	1'934'008
dse	Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)		af	PL 11678	2019	1'951'290	-19'710	-1.0%	1'971'000	1'971'000
dse	Action en faveur de l'économie genevoise		af			416'790	-4'210	-1.0%	421'000	240'600
dse	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)		af			124'740	-1'260	-1.0%	126'000	126'000
dse	Fondation la Muse pour la Créativité Entrepreneuriale		af			74'250	-750	-1.0%	75'000	75'000
dse	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise		af			69'300	-700	-1.0%	70'000	
dse	Prix Michel Baettig		ns			5'000	-		5'000	
dse	Nouvelle politique régionale (NPR) - appui à l'innovation		ns			-	-		-	375'000
dse	Actions de l'OSEC		ns			-	-		-	75'639
dse	Office national du tourisme		ns			-	-		-	13'260

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2016	VARIATION PB2016 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
	N01 Culture					63'993'465	-607'270	-0.9%	64'600'735	64'141'338
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	oui	ind	PL 11582	2018	13'562'484	-194'987	-1.4%	13'757'471	13'816'430
dip	Conservatoire de musique de Genève	oui	ind	PL 11582	2018	10'281'380	-146'698	-1.4%	10'428'078	10'453'916
dip	Institut Jaques-Dalcroze	oui	ind	PL 11582	2018	4'276'726	-62'396	-1.4%	4'339'122	4'373'618
dip	Ecoles accréditées - Fondation ETM		ind	PL 11582	2018	1'059'956	-10'707	-1.0%	1'070'663	1'073'626
dip	Ecoles accréditées - Espace Musical		ind	PL 11582	2018	536'217	-5'416	-1.0%	541'633	545'351
dip	Ecoles accréditées - Cadets de Genève		ind	PL 11582	2018	523'342	-5'286	-1.0%	528'628	506'953
dip	Ecoles accréditées - Studio Kodaly		ind	PL 11582	2018	416'535	-4'207	-1.0%	420'742	423'946
dip	Ecoles accréditées - Ecole de Danse de Genève		ind	PL 11582	2018	392'835	-3'968	-1.0%	396'803	323'172
dip	Ecoles accréditées - Accademia d'Archi		ind	PL 11582	2018	309'915	-3'130	-1.0%	313'045	305'067
dip	Ecoles accréditées - Ondine Genevoise		ind	PL 11582	2018	280'029	-2'829	-1.0%	282'858	281'495
dip	Ecoles accréditées - Atelier Danse Manon Hotte		ind			-	-		126'823	
dip	Fondation la Bâtie - Festival de Genève		af	PL XXXXX	2019	495'000	-5'000	-1.0%	500'000	500'000
dip	Fondation du musée d'art moderne et contemporain		af	PL XXXXX	2019	1'398'375	48'375	3.6%	1'350'000	1'350'000
dip	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge		af	PL XXXXX	2019	903'375	53'375	6.3%	850'000	850'000
dip	Fondation Bodmer		af	PL XXXXX	2019	693'000	-7'000	-1.0%	700'000	700'000
dip	Confédération des écoles de musique		af	L 11087	2016	294'030	-2'970	-1.0%	297'000	297'000
dip	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève		af	L 11093	2016	2'574'000	-26'000	-1.0%	2'600'000	2'600'000
dip	Fondation d'art dramatique		af	L 11093	2016	2'425'500	-24'500	-1.0%	2'450'000	2'450'000
dip	Théâtre Am Stram Gram		af	L 11093	2016	982'080	-9'920	-1.0%	992'000	992'000
dip	Théâtre des Marionnettes de Genève		af	L 11093	2016	653'400	-6'600	-1.0%	660'000	660'000
dip	Théâtre du Loup		af	L 11093	2016	346'500	-3'500	-1.0%	350'000	350'000
dip	Orchestre de la Suisse Romande		af	L 11094	2016	9'405'000	-95'000	-1.0%	9'500'000	9'500'000
dip	Contrechamps		af	L 11094	2016	445'500	-4'500	-1.0%	450'000	450'000
dip	Association pour l'encouragement de la musique improvisée		af	L 11094	2016	306'900	-3'100	-1.0%	310'000	310'000
dip	Concours de Genève		af	L 11094	2016	297'000	-3'000	-1.0%	300'000	300'000
dip	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum		af	L 11301	2016	1'980'000.00	-145'000	-6.8%	2'125'000	2'000'000
dip	Orchestre de chambre de Genève		af	L 11528	2016	752'400	-7'600	-1.0%	760'000	760'000
dip	Fondation des Cinémas du Grütli		af	L 11529	2018	415'800	-4'200	-1.0%	420'000	420'000
dip	Grand-Théâtre de Genève		af	PL 11605	2017	495'000	-5'000	-1.0%	500'000	
dip	Association pour la danse contemporaine		af	PL XXXXX	2017	396'000	-4'000	-1.0%	400'000	400'000
dip	Aide aux compagnies indépendantes +		af			1'767'150	-17'850	-1.0%	1'785'000	1'000'000
dip	Soutien à la création indépendante		af			1'153'350	-11'650	-1.0%	1'165'000	1'545'000
dip	Soutien à la diffusion		af			788'901	-7'969	-1.0%	796'870	966'860
dip	Soutien à l'écrit +		af			326'700	-3'300	-1.0%	330'000	250'000
dip	Fonds de soutien à l'édition		af			198'000	-2'000	-1.0%	200'000	191'300
dip	Théâtre du Grütli		af			197'257	-1'993	-1.0%	199'250	199'250
dip	Théâtre Saint-Gervais		af			190'575	-1'925	-1.0%	192'500	192'500
dip	Festival tous écrans		af			183'150	-1'850	-1.0%	185'000	180'000
dip	Aide aux billets jeunes		af			168'300	-1'700	-1.0%	170'000	170'000
dip	Fonction : Cinéma		af			148'500	-1'500	-1.0%	150'000	150'000
dip	Ateliers d'ethnomusicologie		af			128'056	-1'294	-1.0%	129'350	129'350
dip	Institut National Genevois		af			114'119	-1'153	-1.0%	115'272	115'272
dip	Culture et Rencontre		af			103'950	-1'050	-1.0%	105'000	105'000
dip	Association Quartz Genève Zurich		af			96'525	-975	-1.0%	97'500	97'500
dip	Ecole et quartier Versoix		af			66'330	-670	-1.0%	67'000	67'000

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2016	VARIATION PB2016 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
dip	Rencontres internationales de Genève		af			62'053	-627	-1.0%	62'680	62'680
dip	Grandes manifestations		af				-			150'000
dip	Teatro Malandro		af				-			150'000
dip	Bourses et résidences		ns			222'000	-		222'000	221'908
dip	Projets régionaux et transfrontaliers DIP		ns			84'370	-		84'370	58'885
dip	Remboursement des écolages de musique		pp			623'900	145'000	30.3%	478'900	547'436
dip	Intermittents du spectacle		pp			300'000	-		300'000	300'000
dip	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)		pp			172'000	-		172'000	172'000
	N02 Sport et loisirs					2'155'516	-21'773	-1.0%	2'177'289	2'018'856
dip	Genève-Plage		af	L 11135 2016		772'200	-7'800	-1.0%	780'000	780'000
dip	Genève Futur Hockey		af	L 11278 2016		490'050	-4'950	-1.0%	495'000	495'000
dip	Stade de Genève		af			371'250	-3'750	-1.0%	375'000	339'876
dip	Sport - soutien aux mouvements juniors		af			337'659	-3'411	-1.0%	341'070	232'000
dip	Sport - encadrement et entraînement des jeunes		af			184'357	-1'862	-1.0%	186'219	171'980
	O03 Conseil d'Etat					594'746	-45'000	-7.0%	639'746	816'625
dse	GE200.CH		af	L 11179 2015		-	-45'000	-100.0%	45'000	525'000
pré	Réserve pour décisions Conseil d'Etat		af			350'000	-		350'000	177'500
pré	Conseil d'Etat subventions diverses		af			50'000	-		50'000	15'000
pré	Protocole subventions diverses		ns			194'746	-		194'746	99'125
	O06 Exercices des droits politiques					40'000	-730'000	-94.8%	770'000	4'000
pré	Promotion citoyenne		af			20'000	-		20'000	
pré	Participation de l'Etat aux frais électoraux		ns			20'000	-730'000	-97.3%	750'000	4'000
	O07 Affaires extérieures					18'519'966	-49'646	-0.3%	18'569'612	17'588'183
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fonctionnement		ind	PL 11703 2019		531'592	-		531'592	529'634
pré	Téléphonique du Salève		af	L 10995 2016		260'000	-		260'000	242'570
pré	Fédération genevoise de coopération		af	L 11022 2016		2'500'000	-		2'500'000	2'500'000
pré	Centre pour la coopération mondiale		af			200'000	-		200'000	
pré	Affaires extérieures diverses subventions		af			-	-30'000	-100.0%	30'000	
pré	Club suisse de la presse		af			120'020	-		120'020	102'020
pré	Aide aux pays en voie de développement		ns			7'610'000	-		7'610'000	7'538'082
pré	Comité International Croix-Rouge		ns			4'500'000	-		4'500'000	4'500'000
pré	Aide aux missions des pays les moins avancés		ns			1'548'000	-		1'548'000	1'368'779
pré	Coopération au développement dans le tiers-monde		ns			540'000	-		540'000	390'000
pré	Projets régionaux et transfrontaliers		ns			280'354	-19'646	-6.5%	300'000	189'656
pré	Interreg V		ns			250'000	-		250'000	30'000
pré	Location auprès de tiers pour ONG		ns			150'000	-		150'000	90'535
pré	Genève internationale subventions diverses		ns			30'000	-		30'000	7'781
pré	Protocole pour Genève internationale		ns			-	-		-	99'125
	O09 Intérieur					4'176'664	-37'024	-0.9%	4'213'688	4'254'270
pré	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis (2)	oui	ind	L 11466 2017		1'137'474	-12'820	-1.1%	1'150'294	1'158'178
pré	Association Face-à-Face (2)		af			148'500	-1'500	-1.0%	150'000	150'000
pré	Associations féminines		af			88'000	-		88'000	86'450
pré	Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels (3)		af			29'109	-294	-1.0%	29'403	29'403
pré	Association Violence que faire (2)		af			19'800	-200	-1.0%	20'000	19'248
pré	F-information - filigrane		af	PL 11689 2019		515'000	-		515'000	515'000

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de BUDGET 2016	VARIATION PB2016 / B2015		BUDGET 2015	COMPTES 2014
pré	Solidarité femmes (4)		af	L 11012	2016	718'739	-7'260	-1.0%	725'999	725'999
pré	Arabelle foyer d'hébergement (3)		af	L 11012	2016	539'541	-5'450	-1.0%	544'991	544'991
pré	SOS femmes (4)		af	L 11012	2016	351'450	-3'550	-1.0%	355'000	355'000
pré	Viol secours (4)		af	L 11012	2016	292'051	-2'950	-1.0%	295'001	295'001
pré	Association Vires (2)		af	L 11100	2016	297'000	-3'000	-1.0%	300'000	300'000
pré	Prix cantonal du développement durable		ns			40'000	-		40'000	40'000
pré	Agendas 21 communaux		ns				-			35'000
	P01 Etats-majors départementaux					19'900	-		19'900	24'900
dse	Subventions divers DSE		af			19'900	-		19'900	24'900
	Q01 Energie					10'196'740	1'965'000	23.9%	8'231'740	8'187'040
dale	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables (5)		ns			5'927'000	2'100'000	54.9%	3'827'000	6'041'864
dale	Fonds énergie des collectivités publiques : communes		ns			2'154'500	-		2'154'500	2'145'176
dale	Fonds énergie des collectivités publiques : canton		ns			1'615'240	-135'000	-7.7%	1'750'240	
dale	Fonds des privés : subventions accordées		ns			500'000	-		500'000	

Retraitements :

(1) Aux comptes 2014, cette subvention figurait dans le programme A03 dépendant du DIP.

(2) Au budget 2015 et aux comptes 2014, ces 4 subventions figuraient dans le programme H02 dépendant du DSE.

(3) Au budget 2015 et aux comptes 2014, cette subvention figurait dans le programme A03 dépendant du DIP .

(4) Au budget 2015 et aux comptes 2014, ces 4 subventions figuraient dans le programme C02 dépendant du DEAS.

(5) Depuis le PB 2016, cette ligne comprend le "bonus conjoncturel à l'énergie" qui était présenté sur une ligne distincte au B2015 et au C2014.

Ces retraitements ne figurent que dans ce tableau. Ils ne figurent ni dans les états financiers, ni dans le projet de budget des programmes

Légende :

+ = voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre, si des montants sont déjà prévus.

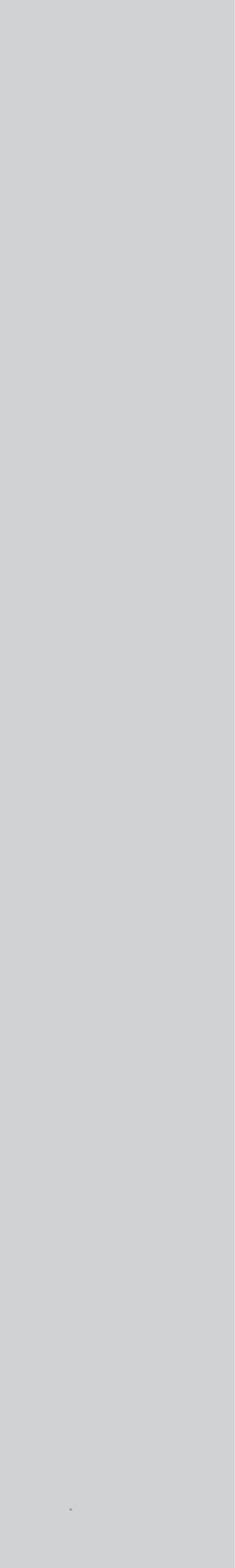
ind : Indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

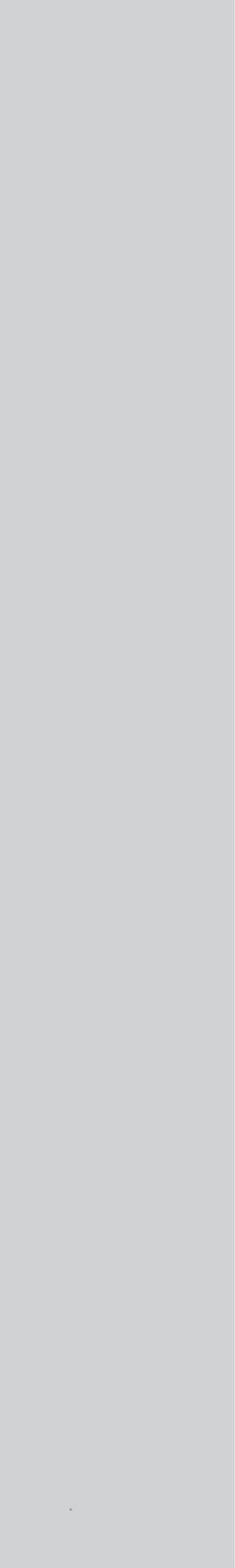
Subventions ligne générique
Entités bénéficiaires connues d'avance



SUBVENTIONS 2016 : lignes génériques

Entités bénéficiaires connues d'avance (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	Projet de Budget 2016
A06 Programme transversal à la politique A		
DIP	Contribution à la promotion de la paix	244'253
	Association Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH) Les autres bénéficiaires ne sont pas encore connus à ce jour.	64'350
F01 Environnement		
DETA	Subventions diverses	5'000
	Association pour le droit de l'environnement	5'000
F05 Agriculture		
DETA	Vulgarisation divers	198'000
	Association des maraîchers du Genevois (AMDG)	158'400
	Groupement technique horticole (GTH)	7'920
	Union fruitière lémanique (UFL)	26'730
	Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève)	4'950
DETA	Promotion de l'agriculture	7'524
	Syndicat d'élevage du menu bétail de Genève	2'574
	Plateforme pour une agriculture socialement durable	4'950
H09 Sécurité civile et armée		
DSE	Protection civile divers	4'400
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150
	Groupe régional de Genève de la société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	1'100
	Spéléo-secours suisse - Société suisse de spéléologie	1'000
	Divers non connus à ce jour	1'150
J01 Transports et mobilité		
DETA	Transports collectifs - subventions diverses	103'000
	GAPP Pedibus	30'000
	Genève Roule	50'000
	Suisse Mobile	21'000
	Divers non connus à ce jour	2'000
N01 Culture		
DIP	Aide aux compagnies indépendantes	1'767'150
	Fondation Gilles Jobin	168'300
	Alias Compagnie	158'400
	Association Neopost Ahrrrt / Foofwa d'Imobilité	128'700
	Association La Ribot	108'900
	Compagnie Greffe	108'900
	Compagnie l'Alakran	99'000
	Théâtre L'Usine	99'000
	Compagnie Théâtre Spirale	79'200
	Association STT	79'200
	Compagnie 7273	79'200
	Association Dreams Come True	79'200
	Association Sirocco	69'300
	Association Cave 12	59'400
	Association de soutien à la musique vivante	54'450
	Association Bureau Culturel	29'700
	Hell's kitchen	9'900
	Orioxo	9'900
	Gabriel Zufferey	9'900
	The Animen	9'900
	Les autres bénéficiaires ne sont pas encore connus ou contrats en cours de négociation	
DIP	Soutien à l'écrit	326'700
	Fondation pour l'Écrit	198'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas encore connus ou contrats en cours de négociation/décision non finalisée	



Subventions non monétaires

Avec le passage au MCH2, les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC. Elles figurent maintenant dans le coût complet des programmes. Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes P02, P04, P05 ou J02, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées "coûts répartis"). Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES DE 2014 A 2016 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

L'exercice 2014 a été retraité à des fins de comparaison

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes P04 (locaux), P05 (informatique) et P02 (OPE) et est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéan ce	PB 2016	VARIATION PB2016/B2015	BUDGET 2015	COMPTES 2014	
TOTAL PROGRAMMES					182'131'089	-14'454'213	-7.4%	196'585'302	211'273'637
A02 Enseignement secondaire II et formation continue					117'936	-		117'936	117'936
dip	École hôtelière de Genève - terrains	ind	PL 11316	2017	117'936	-	117'936	117'936	
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles					1'612'592	-		1'612'592	1'612'592
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - locaux	ind	PL 11466	2017	1'117'462	-	1'117'462	1'117'462	
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - terrains	ind	PL 11466	2017	400'130	-	400'130	400'130	
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - locaux	ind	PL 11466	2017	95'000	-	95'000	95'000	
A04 Hautes écoles					72'581'358	4'035'883	5.9%	68'545'476	79'475'755
dip	Université de Genève - locaux (1)	ind	PL XXXXX	2019	49'997'308	-873'117	50'870'425	60'875'479	
dip	Université de Genève - terrains (1)	ind	PL XXXXX	2019	9'475'607	-	9'475'607	10'067'832	
dip	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	PL XXXXX	2019	780'000	-	780'000	780'000	
dip	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains	ind	L 11122	2016	603'444	-	603'444	603'444	
dip	HES-SO Genève - locaux	ind			11'725'000	4'909'000	6'816'000	7'149'000	
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale					424'999	-		424'999	426'919
deas	Hospice Général : fonctionnement Action sociale - locaux	ind	L 11307	2017	30'000	-	30'000	30'000	
deas	Association Argos - locaux	ind	L 11101	2016	286'506	-	286'506	286'506	
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG) - locaux	af	L 11054	2016	46'610	-	46'610	46'610	
deas	Centre social protestant de Genève (CSP) - locaux	af	L 11054	2016	12'663	-	12'663	14'583	
deas	Centre social protestant de Genève (CSP) - terrains	af	L 11054	2016	7'695	-	7'695	7'695	
deas	Caritas Genève - terrains	af	L 11054	2016	41'525	-	41'525	41'525	
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					541'588	-		541'588	541'588
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains	ind	L 11271	2017	465'363	-	465'363	465'363	
deas	EMS - Résidence Les Arénières - terrains	ind	L 11271	2017	76'225	-	76'225	76'225	
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					6'954'638	9'600	0.1%	6'945'038	6'945'038
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains	ind	L 11295	2017	843'417	-	843'417	843'417	
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - locaux	ind	L 11295	2017	3'914'802	-	3'914'802	3'914'802	
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind	L 11295	2017	165'000	-	165'000	165'000	
deas	EPH Clair-Bois adultes - terrains	ind	L 11294	2017	205'092	-	205'092	205'092	
deas	EPH Foyer Handicap - terrains	ind	L 11295	2017	260'820	-	260'820	260'820	
deas	EPH Fondation SGIPA adultes - locaux	ind	L 11294	2017	407'197	9'600	397'597	397'597	
deas	EPH Aigues Vertes - terrains	ind	L 11295	2017	994'320	-	994'320	994'320	
deas	EPH Fondation Ensemble adultes - locaux	ind	L 11294	2017	30'544	-	30'544	30'544	
deas	EPH Fondation Trajets - locaux	ind	L 11295	2017	18'396	-	18'396	18'396	
deas	Association Cérébral Genève - terrains	af			115'050	-	115'050	115'050	
F04 Nature et paysage					54'000	-		54'000	43'889
deta	Fondation Neptune - prestations ateliers et garages	af	L 11498	2018	14'500	-	14'500	4'389	
deta	Fondation Neptune - locaux	af	L 11498	2018	20'500	-	20'500	20'500	
deta	Fondation Neptune - prestations DGNP	af	L 11498	2018	12'000	-	12'000	12'000	
deta	Fondation Neptune - prestations de l'OPE	af	L 11498	2018	7'000	-	7'000	7'000	
F05 Politique agricole					90'000	-		90'000	90'000
deta	Opage, promotion agricole - locaux	ind	L 10993	2016	90'000	-	90'000	90'000	
G01 Logement et planification foncière					813'000	-		813'000	813'000
dale	Cité Universitaire - terrains	ind	L 10975	2015	813'000	-	813'000	813'000	
H02 Sécurité publique					20'000	-		20'000	20'000
dse	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - locaux (2)	af			20'000	-	20'000	20'000	

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES DE 2014 A 2016 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

L'exercice 2014 a été retraité à des fins de comparaison

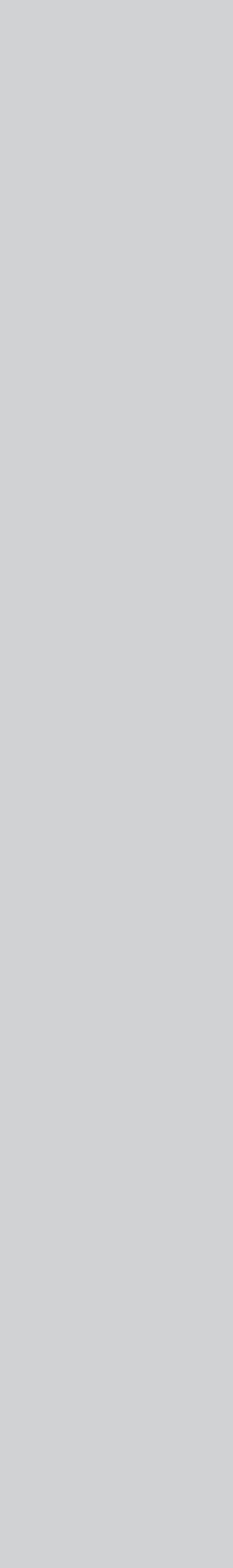
(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes P04 (locaux), P05 (informatique) et P02 (OPE) et est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	PB 2016	VARIATION PB2016/B2015	BUDGET 2015	COMPTES 2014	
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement					75'600	-30'000	-28.4%	105'600	105'600
dse	Association la Pâquerette des Champs - locaux	af				-30'000	30'000	30'000	
dse	Fondation romande de détention administrative - terrains	af			75'600	-	75'600	75'600	
H09 Sécurité civile et armée					226'000	-	226'000	226'000	
dse	Musée militaire genevois - locaux	af			35'000	-	35'000	35'000	
dse	Compagnie de 1602 - locaux	af			36'000	-	36'000	36'000	
dse	Elite - locaux	ns			75'000	-	75'000	75'000	
dse	Landwehr - locaux	ns			75'000	-	75'000	75'000	
dse	Fonds International d'Aide au Développement - locaux	ns			5'000	-	5'000	5'000	
J01 Transports et mobilité					1'564'807	-20'529'606	-92.9%	22'094'413	20'621'018
deta	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains	ind	L 11531	2018	1'147'940	-	1'147'940	907'000	
deta	Transports Publics Genevois (TPG) - droit de sillon					-20'537'106	20'537'106	19'304'651	
deta	Fondation des parkings - terrains	ind	L 11243	2016	416'867	7'500	409'367	409'367	
K01 Réseau de soins					90'869'928	1'452'016	1.6%	89'417'912	94'039'668
deas	Clinique de Jolimont et Montana - locaux	ind	L 10860	2015	573'750	-	573'750	573'750	
deas	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - locaux	ind	L 11168	2015	391'790	-	391'790	391'790	
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - locaux (1)	ind	L 10865	2015	82'998'914	1'452'016	81'546'898	85'740'187	
deas	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - terrains (1)	ind	L 10865	2015	6'855'474	-	6'855'474	7'283'941	
deas	Foyer de jour Aux Cinq Colosses - terrains	ind	L 11168	2015	50'000	-	50'000	50'000	
N01 Culture					2'584'452	617'886	31.4%	1'966'566	2'584'452
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - locaux	ind	PL 11582	2018	92'004	-10'176	102'180	92'004	
dip	Conservatoire de musique de Genève - terrains	ind	PL 11582	2018	885'000	-	885'000	885'000	
dip	Institut Jaques-Dalcroze - locaux	ind	PL 11582	2018	1'238'112	628'062	610'050	1'238'112	
dip	Théâtre des Marionnettes	af	L 11093	2016	15'000	-	15'000		
dip	Fondation d'art dramatique	af	L 11093	2016	66'000	-	66'000		
dip	Orchestre de la Suisse Romande	af	L 11094	2016	147'576	-	147'576		
dip	Lieux culturels - locaux	af			140'760	-	140'760	369'336	
N02 Sport et loisirs					830'000	-	830'000	830'000	
dip	Association Genève-Plage - locaux	af	L 11135	2016	520'000	-	520'000	520'000	
dip	Fondation du Stade de Genève - terrains	af			310'000	-	310'000	310'000	
O03 Conseil d'Etat					-	-25'000	-100.0%	25'000	25'000
dse	GE200.CH - divers	af				-25'000	25'000	25'000	
O07 Affaires extérieures					2'770'191	15'008	0.5%	2'755'183	2'755'183
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - locaux	ind	PL 11703	2019	155'938	3'150	152'788	152'788	
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	PL 11703	2019	193'614	11'858	181'756	181'756	
pré	Club suisse de la presse - locaux	af			57'639	-	57'639	57'639	
pré	Club suisse de la presse - informatique	af			40'000	-	40'000	40'000	
pré	Ecole internationale - terrains	ns			270'000	-	270'000	270'000	
pré	Ecole internationale - locaux	ns			2'053'000	-	2'053'000	2'053'000	

(1) Les chiffres du budget 2015 ont été retraités suite à un changement de méthode.

(2) Aux comptes 2014, cette subvention figurait dans le programme A03 dépendant du DIP.



Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Cette liste comprend toutes les natures concernées par des provisions. Elle est présentée par programme et par nature à 2 positions. Elle détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme.

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	PB 2016	Budget 2015	Description
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19'052'282	20'303'279	Dotation et utilisation de la provision pour débiteurs douteux à l'ESII et à l'OFPC.
	dont dotations à provisions	193'000	244'800	
	dont utilisations de provisions	-138'600	-144'600	
	36 Charges de transfert	54'787'233	47'721'499	Dotation et utilisation de la provision pour écolages hors canton et de la provision pour les prêts consentis aux ménages privés par le SBPE, sans variation par rapport au B 2015 (OFPC).
dont dotations à provisions	1'828'400	1'828'400		
dont utilisations de provisions	-1'828'400	-1'828'400		
	43 Revenus divers	458'500	900'780	Reprise sur provision pour débiteurs douteux à l'ESII, sans variation par rapport au B 2015.
	dont reprises de provisions	18'000	18'000	
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'144'069	4'205'920	Dotation et utilisation de la provision pour débiteurs douteux à l'OEJ, sans variation par rapport au B 2015.
	dont dotations à provisions	170'228	170'228	
	dont utilisations de provisions	-121'000	-121'000	
	43 Revenus divers	6'456'421	6'356'422	Reprise sur provision pour débiteurs douteux à l'OEJ, sans variation par rapport au B 2015.
	dont reprises de provisions	16'422	16'422	
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'553'077	1'603'077	Provision pour débiteurs douteux en lien avec les créances résultant des prestations indûment perçues par les bénéficiaires ainsi que les amendes correspondantes. Dotations, utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités de l'office cantonal de l'emploi.
	dont dotations à provisions	110'000	110'000	
	dont utilisations de provisions	-60'000	-60'000	
	43 Revenus divers	59'740	599'740	Reprises de provisions constituées dans le cadre des activités de l'office cantonal de l'emploi.
dont reprises de provisions	30'000	-		
C01 Accès à l'assurance-maladie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'436'246	2'441'408	Provision pour débiteurs douteux en lien avec les créances résultant des prestations indûment perçues par les bénéficiaires du service de l'assurance-maladie.
	dont dotations à provisions	2'000'000	2'000'000	
	36 Charges de transfert	342'878'735	326'640'645	Constitution de provisions pour couvrir les primes impayées des assurés débiteurs conformément à l'article 64a LAMal. Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités du service de l'assurance-maladie.
	dont dotations à provisions	51'300'000	49'100'000	
	dont utilisations de provisions	-49'300'000	-49'300'000	
C02 Soutien à la famille	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'984'939	4'232'534	Provision relative aux risques liés au non recouvrement des avances de pensions alimentaires versées par le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires. Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités de ce même service.
	dont dotations à provisions	3'375'322	4'000'880	
	dont utilisations de provisions	-3'997'600	-3'500'000	
	36 Charges de transfert	56'894'580	49'867'907	Provision pour débiteurs douteux en lien avec les prestations indûment perçues à restituer par les bénéficiaires des prestations complémentaires familiales du service des prestations complémentaires.
	dont dotations à provisions	1'500'000	1'000'000	Constitution de provisions pour les dossiers de prestations complémentaires familiales en attente de traitement au service des prestations complémentaires. Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités de ce même service.
dont utilisations de provisions	-1'000'000	-1'000'000		
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	36 Charges de transfert	347'783'413	342'158'617	Constitution d'une provision pour le dossier des remises de cotisations AVS / AI. Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités de la direction générale de l'action sociale.
	dont dotations à provisions	600'000	600'000	
	dont utilisations de provisions	-600'000	-600'000	
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	141'081	141'081	Risques liés aux dossiers traités au travers des activités du service de protection de l'adulte. Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités de ce même service.
	dont dotations à provisions	20'000	20'000	
	dont utilisations de provisions	-20'000	-20'000	
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'575'063	4'815'145	Provision pour débiteurs douteux en lien avec les prestations complémentaires AVS indûment perçues. Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités du SPC.
	dont dotations à provisions	2'700'097	3'320'820	
	dont utilisations de provisions	-1'636'160	-1'864'320	
	36 Charges de transfert	313'716'758	301'880'838	Constitution de provisions pour les dossiers de prestations complémentaires AVS en attente de traitement au service des prestations complémentaires. Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités de ce même service.
dont dotations à provisions	9'500'000	13'631'080		
dont utilisations de provisions	-10'400'000	-16'353'657		

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	PB 2016	Budget 2015	Description
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'987'176	3'449'802	Provision pour débiteurs douteux en lien avec les prestations complémentaires AI indûment perçues. Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités du SPC.
	dont dotations à provisions	1'759'578	2'379'180	
	dont utilisations de provisions	-1'066'240	-1'335'680	
	36 Charges de transfert	208'012'071	198'166'869	Constitution de provisions pour les dossiers de prestations complémentaires AI en attente de traitement au service des prestations complémentaires. Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités de ce même service.
	dont dotations à provisions	7'200'000	9'951'520	
	dont utilisations de provisions	-7'600'000	-11'746'340	
F01 Protection de l'environnement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'175'037	8'208'032	Provision pour sites contaminés
	dont dotations à provisions	40'000	40'000	
	dont utilisations de provisions	-6'810'156	-6'810'156	
G01 Logement et planification foncière	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'149'191	1'149'191	Dotation de la provision pour débiteurs douteux à l'office du logement
	dont dotations à provisions	600'000	600'000	
	dont utilisations de provisions	-1'350'000	-1'350'000	
G03 Conformité des constructions et des chantiers	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	505'066	505'066	Utilisation de la provision pour débiteurs douteux relatifs aux émoluments des autorisations de construire
	dont utilisations de provisions	-100'000	-100'000	
H02 Sécurité publique	30 Charges de personnel	294'908'799	295'546'288	Utilisation de la provision pour le paiement du Pont-AVS pour la Police
	dont utilisations de provisions	-7'052'098	-7'052'098	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	59'144'035	57'323'138	Dotation aux provisions pour pertes sur créances du service des contraventions (SDC). L'augmentation entre 2015 et 2016 est en lien avec la hausse des revenus compte tenu que la dotation est déterminée par un pourcentage appliqué sur la facturation. Utilisation des provisions du SDC pour la couverture des pertes effectives. Dès 2016, cet élément est inscrit au budget.
	dont dotations à provisions	30'640'455	27'800'455	
	dont utilisations de provisions	-16'000'000	-	
	34 Charges financières	325'779	389'743	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée au pont-AVS pour la Police.
dont dotations à provisions	325'779	389'743		
43 Revenus divers	4'075'000	6'075'000	Dissolution de la provision pour pertes sur créances du SDC.	
dont reprises de provisions	4'000'000	6'000'000		
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'025'481	2'185'443	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances relatives aux émoluments d'immatriculation des véhicules
	dont dotations à provisions	1'282'511	332'911	
	dont utilisations de provisions	-350'000	-1'000'000	
H06 Exécution des poursuites et faillites	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'305'857	8'420'144	Dotation et utilisation de provision pour dépréciations de créances relatives aux émoluments de poursuites.
	dont dotations à provisions	50'000	50'000	
	dont utilisations de provisions	-50'000	-50'000	
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30 Charges de personnel	103'910'255	99'688'622	Utilisation de la provision pour le paiement du Pont-AVS police pour le personnel pénitentiaire.
	dont utilisations de provisions	-1'148'016	-1'148'016	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	23'072'926	24'325'040	Dotation à la provision pour pertes sur créances du service de l'application des peines et mesures (SAPEM). Dès 2015, et suite au changement de méthode de comptabilisation des débiteurs, cette dotation n'est plus nécessaire.
	dont dotations à provisions	-	75'000	
34 Charges financières	54'663	63'447	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée au pont-AVS police pour le personnel pénitentiaire.	
dont dotations à provisions	54'663	63'447		
I01 Pouvoir judiciaire	30 Charges de personnel	121'988'000	122'811'781	Versements uniques au titre des mesures transitoires à la CPEG pour des magistrats du PJ selon les hypothèses actuarielles
	dont utilisations de provisions	-2'611'111	-3'542'872	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	43'321'404	43'504'003	Dotations, utilisation et reprises de provisions concernant les débiteurs du PJ gérés par le service des contraventions. Il s'agit essentiellement de créances issues de procédures pénales.
	dont dotations à provisions	12'600'000	12'600'000	
	dont utilisations de provisions	-12'600'000	-12'600'000	
43 Revenus divers	5'940'000	5'440'000		
dont reprises de provisions	200'000	200'000		

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	PB 2016	Budget 2015	Description
J02 Infrastructures routières et de transports publics	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont utilisations de provisions	17'990'072 -90'000	16'733'225 -90'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de diverses créances
K02 Régulation sanitaire	36 Charges de transfert dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	13'337'900 1'840'000 -1'840'000	13'337'900 1'840'000 -1'840'000	Provision relative aux factures à recevoir de la part d'établissements hospitaliers extra cantonaux pour des hospitalisations de résidents genevois.
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	2'027'326 85'520 -85'000	2'016'417 65'520 -65'000	Provisions pour débiteurs douteux en lien avec l'activité des services du pharmacien cantonal et du service de la consommation et des affaires vétérinaires
L03 Régulation du commerce	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	319'500 30'000 -30'000	272'893 30'000 -10'000	Mouvements relatifs à la provision pour pertes sur créances du service du commerce et du registre du commerce.
L04 Surveillance du marché du travail	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	495'491 70'000 -110'000	489'891 70'000 -120'000	Mouvements relatifs à la provision pour pertes sur créances de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.
M01 Impôts, taxes et droits	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	91'300'000 91'300'000 -91'300'000	89'300'000 89'300'000 -89'300'000	Dotation et utilisation de provision pour créances irrécouvrables (créances fiscales). La dotation est égale à l'utilisation et varie en fonction de l'estimation des créances irrécouvrables
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	43 Revenus divers dont reprises de provisions	3'965'000 2'865'000	3'215'000 1'615'000	Reprise de provision suite à la signature de convention dans le cadre des dossiers de l'ex-Fondval.
O03 Conseil d'Etat	30 Charges de personnel dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	12'575'394 4'174'020 -3'319'498	9'532'589 1'346'939 -3'393'928	Actualisation de la provision concernant les retraites des conseillers d'Etat qui sont à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles. La variation de dotation est en lien avec le fait que certains deviennent susceptibles de toucher une rente dès 2016. Utilisation de la provision pour le paiement de rentes aux anciens conseillers d'Etat et Chanceliers
	34 Charges financières dont dotations à provisions	567'410 567'410	571'589 571'589	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée aux rentes des conseillers d'Etat
	30 Charges de personnel dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	35'936'321 170'071 -738'997	37'361'010 256'366 -406'084	Actualisation de la provision concernant les rentes diverses à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles. Utilisation de la provision pour le paiement des rentes diverses à la charge de l'Etat
O04 Surveillance de l'Etat	30 Charges de personnel dont dotations à provisions	9'573'001 138'848	9'944'646 178'112	Actualisation de la provision concernant les retraites des magistrats de la Cour des comptes qui sont à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles.
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	34 Charges financières dont dotations à provisions	37'060 37'060	- -	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée aux rentes diverses payées par l'Etat
	30 Charges de personnel dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	35'936'321 170'071 -738'997	37'361'010 256'366 -406'084	Actualisation de la provision concernant les rentes diverses à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles. Utilisation de la provision pour le paiement des rentes diverses à la charge de l'Etat
P03 Gestion financière transversale et départementale et achats	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions dont utilisations de provisions	1'858'714 27'392 -14'000	2'005'523 2'000 -	Ajustement de la provision pour dépréciation de diverses créances. Utilisation de la provision pour dépréciation de diverses créances.
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations à provisions	135'326'180 300'000	142'752'895 655'364	Ajustement de la dotation de provision pour dépréciations de créances au service de la gérance (loyers)
	dont utilisations de provisions	-300'000	-300'000	Utilisation de la provision pour dépréciations de créances au service de la gérance (loyers)

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	PB 2016	Budget 2015	Description
Q01 Energie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'508'892	1'508'892	Dotation de la provision pour débiteurs douteux relatifs aux émoluments facturés par l'office cantonal de l'énergie pour le traitement de dossiers en autorisation énergétique Utilisation de la provision constituée en 2013 sur des prêts en investissements financés par le fonds de développement des énergies renouvelables
	dont dotations à provisions	11'000	11'000	
	dont utilisations de provisions	-125'000	-	
Divers programmes	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Les mouvements de provisions en dotation et en utilisation concernant plusieurs programmes pour des montants inférieurs à 10'000 sont présentés dans cette ligne sous forme agrégée.
	dont dotation à provisions	17'580	20'580	
	dont utilisation de provisions	-5'000	-5'000	
Divers programmes	34 Charges financières			Les mouvements de provisions en dotation et en utilisation concernant plusieurs programmes pour des montants inférieurs à 10'000 sont présentés dans cette ligne sous forme agrégée.
	dont dotation à provisions	9'107	9'107	

